

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 04054 0379

JOHN M. KELLY LIBRARY



Donated by
**The Redemptorists of
the Toronto Province**
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

TRANSFERRED



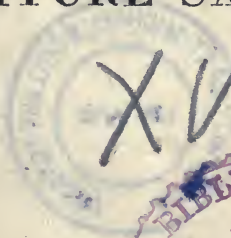


INTRODUCTION

A

L'ÉCRITURE SAINTE.

XVII. 4



PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR.



IMPRIMERIE DE M^{me} V^e DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, 46, au Marais.

B. 475
-654

INTRODUCTION

HISTORIQUE ET CRITIQUE

AUX LIVRES

DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU

TESTAMENT,

PAR J. B. GLAIRE,

Doyen de la Faculté de théologie de Paris, membre de la Société asiatique,
professeur d'hébreu.

TOME SIXIÈME.

A PARIS,

CHEZ MÉQUIGNON JUNIOR,

LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE,

rue des Grands-Augustins, n. 9.

1841

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

TRANSFERRED

ST. JOHN'S COLLEGE

1880

1880

THE LIBRARY OF ST. JOHN'S COLLEGE

THE LIBRARY

THE LIBRARY

1880

51-0341

ST. JOHN'S COLLEGE

1880

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

AVIS.

Nous avons annoncé dès le commencement que notre ouvrage se composerait de cinq volumes, et que le quatrième contiendrait outre l'introduction particulière aux grands et aux petits Prophètes, celle aux Livres sapientiaux; telle était en effet notre intention. Nous sommes, à la vérité, en contradiction avec nous-même sur ces deux points; mais nous espérons trouver grâce aux yeux du lecteur quand nous lui aurons dit que, d'un côté, ayant voulu venger les Prophètes des attaques violentes et nombreuses auxquelles ils sont en butte en Allemagne, surtout depuis environ un demi-siècle, il nous a été impossible de ne pas leur consacrer un volume tout entier; et que d'un autre côté, ayant désiré, d'après les instances qui nous ont été faites, ajouter à notre Introduction une table des matières contenues dans les différentes parties, et une table des auteurs dont il y est parlé, nous avons été forcé de donner un sixième volume. On conçoit facilement, d'ailleurs, que dans un ouvrage où les matières sont si abondantes et si variées, un simple index particulier, contenant seulement les chapitres, les articles et les paragraphes de chaque volume, ne saurait suffire au lecteur, et qu'il lui faut de plus, pour faciliter ses recherches, l'indica-

*

tion précise de tous les noms d'auteurs et de toutes les choses d'une certaine valeur qui se trouvent répandues dans les diverses parties du livre. — Nous n'avons rien négligé pour qu'un travail de cette sorte eût, dans notre Introduction, toute l'utilité qu'on doit naturellement en attendre ; nous osons croire que nous n'avons pas été trompé dans notre espérance.

Peut-être quelques observations sur le plan suivi dans la rédaction de ces deux Tables par le modeste et laborieux ecclésiastique qui a bien voulu nous prêter sa collaboration pour ce travail long et minutieux, ne seront-elles pas ici sans utilité.

I. Dans la *Table des matières, des personnages et des auteurs bibliques*, on trouvera non seulement tous les auteurs des livres saints, mais les personnages nommés dans la Bible, sur lesquels nous avons eu quelque chose à dire ; et, également à leur ordre alphabétique, les noms de tous les objets que nous avons été amené à traiter ou à discuter, suivis de l'indication sommaire de ce que nous en avons dit. — Afin de rendre les recherches plus faciles, nous avons eu soin de faire composer cette Table avec des caractères typographiques assez variés pour que le mot désiré frappe les yeux plus promptement : — ainsi, tous les noms propres d'auteurs ou de personnages sont en *grandes capitales* ; — les titres des Livres saints en *petites capitales* ; — les noms de

pays, d'animaux et d'objets divers, en *italiques* ; — les mots hébreux en *caractères ordinaires*.

II. La *Table des auteurs et des personnages non bibliques* (le titre seul indique suffisamment son but et son objet), présente, dans un grand nombre de ses articles, une foule de propositions fausses ou douteuses, formulées cependant d'une manière affirmative. — Nous prions le lecteur de vouloir bien se rappeler, quand il en rencontrera de telles, qu'elles ne nous appartiennent pas, mais qu'il doit les attribuer à l'auteur ou au personnage dont le nom est au commencement du paragraphe, et dont nous ne faisons que rapporter les opinions, vraies ou fausses, en renvoyant au volume et à la page où nous les avons discutées dans le corps de l'ouvrage.

III. Comme plusieurs noms d'auteurs ont quelquefois, dans les écrivains qui les ont cités, plusieurs orthographes différentes, nous avons cru devoir les reproduire sous toutes leurs différentes formes, afin que le lecteur ne fût jamais embarrassé lorsqu'il les rencontrerait. Nous savons par notre propre expérience combien quelques auteurs nous auraient évité de longues, et souvent d'infructueuses recherches, s'ils avaient eu cette précaution.

DIVISION DE L'OUVRAGE.

Le **PREMIER** volume contient l'Introduction générale aux livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament.

Le **SECOND**, l'*Archéologie biblique*, c'est-à-dire un traité complet de toutes les antiquités du peuple juif.

Le **TROISIÈME**, l'Introduction particulière au Pentateuque et aux livres historiques de l'Ancien-Testament.

Le **QUATRIÈME**, l'Introduction particulière aux grands et aux petits Prophètes.

Le **CINQUIÈME**, l'Introduction aux livres Sapientiaux, aux quatre Évangélistes, et aux Actes des Apôtres.

Le **SIXIÈME**, l'Introduction aux Épîtres de saint Paul, aux Épîtres catholiques et à l'Apocalypse, la table générale des matières de tout l'ouvrage, et la table des auteurs cités.

INTRODUCTION

HISTORIQUE ET CRITIQUE

AUX LIVRES

DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT.

DEUXIÈME PARTIE.

(SUITE.)

SEPTIÈME SECTION.

INTRODUCTION PARTICULIÈRE AUX ÉPÎTRES DE SAINT PAUL.

Quoique, en traitant du sujet du livre des Actes dans la section précédente, nous ayons fait connaître une grande partie de la vie publique de saint Paul, nous ne saurions nous dispenser de présenter ici le tableau, bien que très-succinct, de son histoire. Saint Paul donc, appelé auparavant *Saul* (1), et né à Tarse (Act. XXII, 3),

(1) Parmi les différentes conjectures qui ont été formées sur cette permutation de nom, une seule nous a semblé avoir quelque apparence de vérité, c'est celle qui consiste à dire qu'il n'y a point eu d'autre mystère à ce changement que le dessein de faire du nom de l'Apôtre un nom qui était commun parmi les Gentils, au moyen d'une légère inflexion : comme de Σαούλ, qui est le nom hébreu (שָׂאוּל schâoul) que lui donne saint Luc, quand il raconte que DIEU l'appela (Act. IX, 4), on a fait celui de Σαῦλος, qui a une terminaison grecque, de même aussi on a fait depuis de Σαῦλος, Παῦλος (nom très-usité chez les Latins), quand il entra en relation avec eux à l'époque de la conversion du proconsul Sergius Paulus. Ainsi, il est assez vraisemblable que le grand Apôtre n'a pris le nom de *Paul*, au lieu de celui de *Saul*, que parce que le premier était beaucoup plus connu et plus usité chez les Grecs et chez les Latins que ce

capitale de la Cilicie, était de parens hébreux, et de la tribu de Benjamin (Rom. XI, 1). C'est parce qu'il appartenait à cette tribu que saint Augustin lui applique en plusieurs endroits de ses ouvrages cette prophétie de Jacob : *Benjamin est un loup ravissant qui le matin enlève sa proie, et le soir en partage les dépouilles* (Gen. XLIX, 27); prophétie qui représente parfaitement en effet ce que saint Paul a fait contre l'Église chrétienne lorsqu'il la persécutait, et ce qu'il a fait pour elle lorsque après sa conversion il en est devenu l'apôtre. Le droit de bourgeoisie ayant été accordé à Tarse par Auguste, saint Paul se trouvait citoyen romain (Act. XXII, 25-27). Après avoir étudié les lettres, il vint à Jérusalem, et s'attacha à Gamaliel, docteur pharisien (Act. V, 34), qui l'instruisit dans la loi de Moïse (Act. XXII, 3), et il suivit la secte de son maître (Philip. III, 5). Suivant la coutume des Juifs, il joignit à l'étude des lettres une profession mécanique; il s'était adonné à la fabrication des tentes de cuir à l'usage des armées, branche d'industrie dans laquelle excellaient les Ciliciens, et qu'il continua même à exercer chez les Gentils à qui il annonçait l'Évangile, aimant mieux travailler de ses mains que d'être à charge à personne (2 Thess. III, 8).

Pharisien zélé, Saul commence d'abord par se montrer l'ennemi le plus acharné du nom chrétien. Il consent et assiste au martyre de saint Étienne, gardant les ha-

dernier; et comme il n'y avait qu'une lettre à changer, Saul, devenu l'apôtre des Gentils, fit ce changement afin de leur être plus agréable. Voy. Ellies Dupin, *Dissertation préliminaire sur la Bible*, l. II, ch. II, § VIII. Voy. aussi Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des dix premiers siècles. Notes sur saint Paul. Note III, tome I.*

bits de ceux qui le lapidaient (Act. VII, 57). Une persécution violente s'élevant à Jérusalem contre les chrétiens, il les cherche partout avec un zèle fanatique, et les traîne devant les juges chargés de les poursuivre (Act. VIII, 3). Mais comme cette persécution en dispersant les fidèles ne sert qu'à répandre au loin la semence de l'Évangile, Saul demande au grand prêtre et obtient des lettres qui l'autorisent à se rendre à Damas, à y faire arrêter les chrétiens, et à les amener prisonniers à Jérusalem, pour leur infliger les peines prononcées contre eux (Act. IX, 1, 2). Ne respirant donc que le meurtre des chrétiens, il se met en route; mais comme il approche de Damas, il est miraculeusement renversé par terre; la voix de JÉSUS-CHRIST se fait entendre à lui, et frappé de terreur et de respect, il se convertit. Il est ensuite baptisé à Damas, il recouvre la vue que lui avait ôtée l'éclat éblouissant de la lumière dont il avait été environné; il devient tout à coup le plus ardent et le plus intrépide propagateur de l'Évangile, et il commence ainsi son apostolat (*ibid.* 3 et seq.). Enfin après avoir essuyé les plus rudes travaux, échappé à mille dangers sans cesse renaissans, enduré avec courage, pour JÉSUS-CHRIST son nouveau maître, des peines de tout genre, et répandu parmi un certain nombre de peuples la religion chrétienne, il fut décapité à Rome, sous Néron, l'an 66, ou selon d'autres l'an 65 de l'ère vulgaire, et il trouva dans la palme du martyre la glorieuse récompense de ses mérites.

Les Épîtres que nous avons dans nos Bibles sous le nom de saint Paul, sont, comme nous l'avons déjà dit plus haut (t. I, pag. 93), au nombre de quatorze, savoir : une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Ga-

lates, une aux Éphésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon, et une aux Hébreux. Mais avant de traiter de chacune de ces Épîtres en particulier, nous croyons devoir les considérer dans quelques questions sous un point de vue général, afin surtout d'éviter de nombreuses redites.

CHAPITRE PREMIER.

DES ÉPÎTRES DE SAINT PAUL EN GÉNÉRAL.

Nous examinerons d'abord dans ce chapitre si les quatorze Épîtres que nous venons d'énumérer sont véritablement l'ouvrage de saint Paul, et si elles sont munies du sceau de l'autorité divine ; nous verrons ensuite l'ordre des temps dans lequel elles ont été composées ; puis nous exposerons les difficultés qui leur sont particulières, et la meilleure manière d'interpréter ces Épîtres. Enfin nous parlerons du style et de l'élocution de ces divins écrits, et nous en ferons connaître les principaux commentaires.

ARTICLE I.

De l'authenticité des Epîtres de saint Paul.

Parmi les quatorze Épîtres qui portent le nom de saint Paul, il en est plusieurs dont l'authenticité a été vivement contestée ou a paru suspecte ; nous citerons surtout l'Épître aux Hébreux, laquelle, il faut l'avouer, même dans l'antiquité n'a pas été universellement regardée comme l'œuvre du grand Apôtre. Cependant

nous ne balançons pas à soutenir dans la proposition suivante l'origine authentique des quatorze Épîtres en général, nous réservant toutefois de répondre, en temps et lieu, aux difficultés qu'on a opposées à l'authenticité de quelques-unes d'entre elles en particulier.

PROPOSITION.

Saint Paul est l'auteur des quatorze Epîtres qui portent son nom.

Si la vérité qu'exprime cette proposition n'est pas absolument de foi, on ne saurait cependant la nier sans une témérité extrême; les preuves suivantes peuvent, ce nous semble, en convaincre tout esprit raisonnable.

I. PREUVES EXTRINSÈQUES. Les monumens historiques de l'antiquité les plus respectables concourent tous à établir de la manière la plus solide l'origine authentique des Épîtres de saint Paul.

1. La première autorité de ce genre que nous pouvons invoquer est celle de saint Pierre. Dans sa deuxième Épître, ce prince des apôtres dit (III, 15, 16) : « Et croyez que la longanimité dont use Notre-Seigneur est pour votre bien, et c'est aussi ce que Paul, notre très-cher frère, vous a écrit selon la sagesse qui lui a été donnée; comme il fait aussi en toutes ses lettres où il parle de ces mêmes choses, et dans lesquelles il y a quelques endroits difficiles à entendre et que des hommes ignorans et légers détournent en de mauvais sens, aussi bien que les autres Écritures (1). » Rien ne saurait être

(1) Nous n'ignorons pas que l'authenticité de la seconde Épître de saint Pierre a été contestée elle-même; mais nous nous engageons

plus formel et plus explicite que ce témoignage. D'abord saint Paul a écrit aux Hébreux ; car nous prouverons plus bas que c'est aux Hébreux que saint Pierre adresse ses deux Épîtres ; en second lieu , saint Paul a écrit d'autres lettres ; troisièmement, ces lettres renferment des choses difficiles à comprendre ; ce qui caractérise parfaitement les écrits de l'apôtre des Gentils. Enfin, pour compléter cette preuve, nous ferons observer que dans ses deux lettres, saint Pierre fait une foule d'allusions évidentes à des passages contenus dans les différentes Épîtres de saint Paul, et qu'il en cite même assez souvent les propres expressions. Une simple confrontation des écrits de ces deux apôtres peut suffire pour en convaincre le lecteur.

Un second témoignage est celui de saint Clément, qui fut le troisième successeur de saint Pierre sur le siège de Rome, et qui avait beaucoup vécu avec les apôtres, spécialement avec saint Pierre et saint Paul. Dans sa première lettre adressée aux Corinthiens, ce saint pape cite formellement des passages pris des différentes Épîtres de saint Paul, où il emploie des tournures de phrase et des expressions qui sont évidemment empruntées des écrits que nous attribuons au grand Apôtre. Pour s'en convaincre facilement, le lecteur n'a qu'à comparer 1 Clem. n° II, vers. 3, avec Hebr. VIII, 11 ; 1 Clem. IX, 3, avec Hebr. XI, 5 ; 1 Clem. XII, 1, avec Hebr. XI, 31 ; 1 Clem. XVII, 1, avec Hebr. XI, 37 ; 1 Clem. XXI, 3, avec Philip. IV, 5 ; 1 Clem. XLIII, 1, avec Hebr. III, 5 ; 1 Clem. XLVI, 5, avec Rom. XII, 5 ; 1 Cor. XII, Ephes. IV,

vis-à-vis du lecteur à l'établir en son lieu de la manière la plus solide.

4. Au n° XLVII de cette même lettre, saint Clément ne se borne pas seulement à citer un passage des Épîtres que nous examinons, il dit expressément aux chrétiens de Corinthe : « Prenez l'Épître du bienheureux Paul l'apôtre. Quelle est la chose principale qu'il vous recommande au commencement des écrits qu'il vous a adressés ? » Le saint pape parle ensuite de quelques particularités qui font effectivement l'objet du commencement de la première Épître de saint Paul aux Corinthiens.

Un troisième témoin irrécusable qui dépose en faveur de l'authenticité des ouvrages qui portent le nom de saint Paul, c'est saint Ignace, originaire d'Antioche, instruit et converti par les apôtres et en particulier par saint Jean l'évangéliste, dont il fut le disciple. Cet illustre père rapporte dans ses lettres plusieurs passages de la première Épître de saint Paul aux Corinthiens. Il suffit en effet de comparer sa lettre aux Éphésiens, n° XVI, 1, 2, pour se convaincre que ce n'est qu'un pur extrait des versets 9 et 10 du chapitre VI de la première Épître que l'apôtre des Gentils avait écrite aux Corinthiens. De plus, les versets 1 et 2 du n° XVIII de la même lettre écrite par le saint évêque d'Antioche aux fidèles de l'église d'Éphèse, sont-ils autre chose qu'une imitation fidèle, non seulement des pensées, mais aussi des propres termes dont s'est servi saint Paul au chapitre I, versets 20 et 21 de sa première aux Corinthiens ? Enfin, dans sa lettre aux Romains (V, 2), saint Ignace rapporte littéralement une sentence qui se lit encore dans la première Épître aux Corinthiens (IV, 4).

Saint Polycarpe, autre disciple de saint Jean l'évangéliste, confirme encore, de la manière la plus positive,

l'authenticité des Épîtres dont nous nous occupons. Et d'abord ce saint, écrivant aux Philippiens, leur dit (III, 1, 2) : « Ni moi, ni aucun autre homme nous ne saurions atteindre à la sublime sagesse du bienheureux Paul, ce glorieux apôtre, qui, lorsqu'il était dans notre ville au milieu de ceux qui vivaient alors, y a prêché la parole de vérité avec un soin parfait et un zèle infatigable, et qui depuis, éloigné de vous, vous a écrit des lettres (1), où vous pouvez puiser tout ce qui vous est nécessaire pour avancer dans la foi que vous avez reçue, etc. » Saint Polycarpe donne immédiatement après des instructions qu'il emprunte aux écrits du grand Apôtre, et qu'il rapporte plus d'une fois presque mot pour mot, comme on peut le voir en comparant par exemple les versets 1 et 2 du n° IV de sa lettre avec la première Épître à Timothée, chap. VI, vers. 7, 10; en confrontant aussi n° V, 1, 5, avec le verset 7 du chapitre VI de l'Épître aux Galates, et le verset 10 du chapitre VI de la première aux Corinthiens. Mais ce ne sont pas là les seuls passages que saint Polycarpe ait empruntés aux Épîtres qui portent le nom de saint Paul. L'illustre docteur de l'église de Philippes en a puisé plusieurs autres à la même source. Ainsi, par exemple, lorsque traçant les devoirs des prêtres il dit entre autres choses « Qu'ils doivent avoir soin de faire le bien devant DIEU et devant les hommes (VI, 2), » il ne fait que répéter une

(1) Saint Paul peut avoir écrit plusieurs lettres aux Philippiens, mais il ne nous en est parvenu qu'une seule. Plusieurs critiques prétendent que saint Polycarpe comprend au nombre de ces lettres celles de l'apôtre saint Paul aux Thessaloniciens leurs voisins, qu'ils pouvaient avoir lues. Quoiqu'il en soit, on voit aisément que ce pluriel ne saurait en rien diminuer la force de notre preuve.

maxime qui se trouve littéralement dans l'Épître aux Romains (XII, 17) et dans la seconde aux Corinthiens (VIII, 21). De même quand, quelques lignes plus bas (VI, 5), il ajoute : « Nous devons tous paraître devant le tribunal du CHRIST, où chacun de nous rendra compte de soi-même, » il copie encore presque mot pour mot ce que nous lisons dans les mêmes Épîtres de saint Paul (Rom. XIV, 10; 2 Cor. V, 10). L'expression : *les grands hommes n'ont pas couru en vain* (IX, 1) appliquée à saint Ignace, et surtout à saint Paul, est une allusion manifeste à celle : *je n'ai point couru en vain*, dont s'était servi l'Apôtre dans son Épître à ces mêmes Philippiens (II, 16) auxquels saint Polycarpe adresse sa lettre. Mais cet illustre père rend un témoignage bien plus explicite de l'authenticité de l'Épître de saint Paul aux Philippiens, quand il leur dit (XI, 6) : « Vous avez eu le bienheureux Paul pour apôtre, et il vous a adressé une Épître. » Ce même témoignage, il le rend aussi à une autre Épître, lorsqu'il s'écrie (XI, 5) : « Quels sont ceux d'entre vous qui ignorent le jugement du Seigneur ? Ne savons-nous pas que les saints jugeront le monde ? ainsi que Paul nous l'apprend. » Nous lisons en effet dans la première Épître aux Corinthiens (VI, 2) : « Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde ? » Saint Polycarpe établit encore l'authenticité de l'Épître aux Éphésiens, puisqu'il cite (XII, 2) comme emprunté des Écritures ce précepte : « Que le soleil ne se couche point sur votre colère ; » précepte qui ne se lit en effet qu'au verset 26 du chapitre IV de cette Épître. De plus, quand il dit (XI, 4) : « Celui qui ne s'abstient point de l'avarice, tombera dans l'idolâtrie, » il avait évidemment en vue ces paroles qu'on trouve dans les Épîtres aux

Éphésiens (v, 5) et aux Colossiens (III, 5) : « Faites donc mourir... l'avarice qui est une idolâtrie. » Ajoutons que le commandement (XI, 3) : « Abstenez-vous de toute espèce de mal, » se lit en propres termes dans la première aux Thessaloniens (v, 22). Enfin l'expression : JÉSUS-CHRIST *et son Père qui l'a ressuscité d'entre les morts*, expression employée par saint Polycarpe (XII, 5), est absolument la même que celle dont s'est servi l'apôtre des Gentils au commencement de son Épître aux Galates, et qu'on ne rencontre nulle part ailleurs.

Nous pourrions encore alléguer parmi les disciples des apôtres, Hermas ; car quoiqu'on ne voie pas dans son ouvrage, comme dans ceux des autres pères apostoliques que nous venons de citer, des passages précis des Épîtres de saint Paul textuellement rapportés, il y fait beaucoup d'allusions manifestes, et il dit beaucoup de choses qui en sont clairement tirées ; nous produirons comme exemple incontestable de ce genre, les phrases : *Voulant paraître tout savoir, quoiqu'ils ne sachent absolument rien..... et bien qu'ils ne soient que des insensés, ils veulent passer pour des docteurs* (Pastor, l. III, similitudo IX, n. XX, vers. 1, 3) ; phrases qui ne diffèrent que par quelques synonymes de celles que nous lisons dans l'Épître de saint Paul aux Romains (I, 21, 22).

Dans l'âge qui a suivi celui des pères apostoliques, nous trouvons encore les témoins les plus irrécusables de l'authenticité des Épîtres de saint Paul. Et d'abord saint Justin cite une infinité d'endroits de ces divins écrits, tantôt en les rapportant textuellement, et tantôt en y faisant des allusions évidentes. Pour ne pas trop multiplier les exemples, nous nous bornerons aux suivans, comme suffisant pour prouver la thèse que nous soute-

nons. C'est ainsi qu'il cite (1) les propres paroles qui se lisent dans l'Épître aux Galates (IV, 4). Dans un autre endroit (2), il fait évidemment allusion au verset 12 du chapitre IV de cette même Épître, et il cite ce passage aussi bien que le précédent sous le titre d'Écriture ; *Ex multis Scripturæ locis*. Ailleurs il rapporte à la lettre les versets 4 et 5 du chapitre IV de l'Épître aux Philippiens en l'attribuant à saint Paul, qu'il désigne sous le nom de l'Apôtre (3). Ajoutons qu'il allègue encore comme faisant partie des saintes Écritures, ces paroles de l'Épître aux Hébreux : *Dans ces derniers jours il (DIEU) nous a parlé par son fils (1, 2)*. Citons encore quelques formules que le saint docteur n'a pu emprunter que des écrits qui portent le nom du grand Apôtre ; telles sont, par exemple, *le premier né de toute créature ; le premier né de toutes les choses qui ont été faites ; le premier né de DIEU et de toutes les créatures* ; ce qui, en effet, n'est autre chose que l'expression *le premier né de toute créature*, dont l'auteur de l'Épître aux Colossiens se sert (1, 15) pour désigner JÉSUS-CHRIST (4). Nous dirons de même des mots *l'homme de l'apostasie*, employés par l'illustre père (5) ; ils ne sont qu'une imitation pure et simple de ceux-ci : *l'homme de péché*, qui se trouvent dans la deuxième Épître aux Thessaloniens (II, 3), et qui sont immédiatement précédés de celui d'*apostasie*. Dans la lettre à Diognète, qu'on attribue non sans raison à

(1) Justin. *Quæst. et Resp. ad Orthodox.* pag. 433, édit. Paris, 1636.

(2) Justin. *Orat. ad Græc. édit. Benedict.* pag. 5.

(3) Justin. *Quæst. et Resp. ad Orthodox.* pag. 433.

(4) Justin. *Dialog. cum Tryph.* pag. 310, 311, 326.

(5) Justin. *Ibid.* pag. 336.

saint Justin, nous lisons : *L'Apôtre dit : « La science ense, mais la charité édifie (1) ; »* maxime prise mot pour mot de la première Épître aux Corinthiens (VIII, 1). Dans cette même lettre (pag. 497), l'auteur dit en parlant des chrétiens : *On les maudit et ils bénissent ;* et d'un autre côté, nous lisons encore dans la première aux Corinthiens (IV, 12) : *On nous maudit et nous bénissons.* Or l'allusion est d'autant plus claire et plus manifeste, que les deux écrivains ont employé les mêmes verbes grecs (*λοιδορεῖν, εὐλογεῖν*).

Hermias, qu'on croit assez généralement avoir écrit peu de temps après saint Augustin son ouvrage contre les philosophes païens, le commence par un passage de la première Épître aux Corinthiens (III, 19), passage qu'il fait précéder des mots : *Paul, le bienheureux apôtre, écrivant aux Corinthiens, leur dit, etc. (2).*

Athénagore, qui vivait dans le même siècle, rapporte sous le nom de *l'Apôtre*, ces paroles : *Il faut que ce corps corruptible..... soit revêtu de l'incorruptibilité ;* paroles que nous lisons en effet à la lettre dans la première Épître aux Corinthiens (XV, 53) ; et immédiatement après cette citation il ajoute : « Afin que les morts ayant été rendus à la vie par la résurrection, et ce qui avait été séparé ou entièrement détruit étant uni de nouveau, chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites par son corps. Or, cette dernière phrase est encore tirée mot pour mot du texte grec de la seconde Épître (V, 1) aux Corinthiens (3).

(1) *Epist. ad Diognetum in Opp. Justin. pag. 502.*

(2) Hermias, *in Derisione gentilium, pag. 175*, à la fin des œuvres de saint Justin de l'édition de Paris, 1636.

(3) Athenag. *De resurrect. mortuorum, pag. 61*, dans saint Justin.

Vers le même temps, Théophile, évêque d'Antioche, rend également témoignage à l'authenticité des écrits que nous attribuons à saint Paul. D'abord il cite sous le nom de la *divine parole* (ὁ θεῖος λόγος) les versets 1, 7, 8, du chapitre XIII de l'Épître aux Romains, et sous le même titre, les versets 1 et 2 du chapitre II de la première à Timothée (1). Ajoutons que lorsque ce même père dit (2) que DIEU accordera aux hommes qui cherchent l'immortalité par la pratique des bonnes œuvres, une vie éternelle, une joie, une paix, un repos et une abondance de biens, *que l'œil n'a point vus, que l'oreille n'a point entendus, et que le cœur de l'homme n'a jamais conçus*, il copie évidemment le chapitre II, verset 9 de la première aux Corinthiens; car bien que l'écrivain sacré ait eu en vue dans ce passage le texte d'Isaïe, LXIV, 4, on ne saurait prétendre avec quelque fondement que Théophile ait emprunté sa citation au prophète même, vu que l'auteur de l'Épître n'a fait qu'imiter l'endroit d'Isaïe, sans s'attacher aux expressions propres ni de l'hébreu, ni des Septante, tandis que Théophile emploie absolument les mêmes termes que ceux qui se lisent dans cette Épître. Enfin, nous ferons remarquer que Théophile (3) s'est servi de la formule (citée, il est vrai, par saint Justin) : *le premier né de toute créature*, telle que nous la lisons dans l'Épître aux Colossiens (I, 15).

Tertullien, qui florissait à la fin du second siècle, n'a pas une seule page qui ne contienne un et même assez ordinairement plusieurs passages des écrits de saint Paul.

(1) Theoph. *Ad Autolyicum*, l. III, pag. 126, dans saint Justin.

(2) *Ibid.* l. I, pag. 79.

(3) *Ibid.* l. II, pag. 100.

Les treize premières Épîtres y sont continuellement citées sous le nom de cet apôtre ; quant à la dernière, c'est-à-dire celle qui est adressée aux Hébreux, l'illustre père l'attribue à saint Barnabé,

Clément d'Alexandrie, contemporain de Tertullien, ne cite pas moins souvent que lui les lettres de saint Paul. Il n'emprunte rien, il est vrai, de l'Épître à Philémon, mais il allègue une multitude de passages différens de toutes les autres. Il faut remarquer que ce grand docteur fait presque toujours ses citations sous le nom de *l'Apôtre*. Et qu'on n'objecte pas que par cette expression il peut entendre saint Barnabé, qui était aussi apôtre, et auquel, comme nous venons de le remarquer, Tertullien attribuait l'Épître aux Hébreux ; vu que Clément emploie la même expression, non seulement quand il cite l'Épître aux Hébreux, mais encore lorsqu'il allègue toutes les autres. Or, ne serait-il pas souverainement ridicule de supposer que ce savant père ait attribué au seul Barnabé les treize lettres dont il reproduit des fragmens dans ses ouvrages ? D'ailleurs, ce qui détruit entièrement toute supposition de ce genre, c'est que le même docteur distingue parfaitement les deux apôtres ; car, après avoir rapporté plusieurs versets des Épîtres aux Éphésiens, aux Colossiens et de la première aux Corinthiens, sous le titre de *l'Apôtre envoyé de DIEU* (ὁ θεσπέσιος ἀπόστολος), il ajoute : « Bien plus, Barnabé, qui lui aussi a prêché la Parole conjointement avec l'Apôtre dans le ministère des Gentils, dit : *Je vous écris avec la plus grande simplicité, afin que vous puissiez me comprendre* (1). » Ces derniers mots se lisent en effet dans

(1) Clem. Alex. *Stromat.* l. v, pag. 683, edit. Potter.

l'Épître catholique de saint Barnabé (1). Enfin le même docteur (2) alléguant différens endroits de la première aux Corinthiens, nomme expressément *le saint apôtre Paul* (ὁ ἅγιος ἀπόστολος Παῦλος).

Comme les adversaires que nous combattons ici sont forcés d'avouer eux-mêmes que les Épîtres de saint Paul étaient unanimement reçues par les chrétiens au commencement du III^e siècle de l'Église, il est tout-à-fait inutile d'invoquer en leur faveur le témoignage des pères qui ont vécu dans les âges suivans. Autrement nous pourrions produire, dans la première moitié du III^e siècle, Origène, et dans la seconde saint Cyprien; car leurs écrits sont marqués à chaque page par une et même par plusieurs citations, dont la plupart faites sous le nom du grand Apôtre. Cependant si, vers le commencement du III^e siècle, Origène cite, comme faisant autorité, les Épîtres de saint Paul, il est visible qu'elles ne pouvaient avoir été récemment fabriquées; un critique aussi habile qu'Origène se serait bien gardé de donner pour authentique l'ouvrage d'un faussaire.

2. Tous les canons des Écritures saintes, même les plus anciens qui aient été dressés dans les différentes églises du monde chrétien, contiennent au moins les treize premières lettres de saint Paul et les attribuent à ce grand apôtre. Nous avons déjà parlé (tom. v, pag. 173, 174) d'un certain catalogue des livres sacrés découvert par Muratori dans la bibliothèque de Milan, et qui remonte au II^e siècle. Or ce catalogue admet éga-

(1) Barnab. *Ep. cath.* vi, 4.

(2) Clem. Alex. *Ibid.* pag. 685.

lement les treize premières Épîtres ; et quant à celle adressée aux Hébreux, elle est, selon l'auteur de ce catalogue, l'ouvrage d'un marcionite.

3. Toutes les anciennes versions du Nouveau-Testament, aussi bien que toutes les Bibles qui sont en usage dans l'Église de temps immémorial, contiennent les écrits du grand Apôtre comme étant authentiques et comme faisant partie des Écritures sacrées de la nouvelle alliance.

D'après des autorités aussi nombreuses et aussi imposantes, il est tout naturel qu'Eusèbe de Césarée, si versé dans la connaissance de l'antiquité, range sans hésitation (1) les Épîtres de saint Paul dans son catalogue des Écritures du Nouveau-Testament, parmi les livres dont l'authenticité était universellement admise (*ἐν ὁμολογουμένοις*). Quand nous disons les Épîtres de saint Paul, nous l'entendons seulement des treize premières ; car après avoir dit que les quatorze sont vraies et incontestables, le savant père ajoute qu'il ne veut pas cependant laisser ignorer que quelques-uns ne reçoivent pas l'Épître aux Hébreux (2).

4. Les hérétiques eux-mêmes rendent le témoignage le plus éclatant à l'origine authentique de ces Épîtres. Et bien qu'un petit nombre d'entre eux aient contesté l'inspiration de quelques-unes, parce qu'elles combattaient trop ouvertement leurs erreurs, ils n'ont cependant jamais nié qu'elles fussent l'ouvrage de saint Paul. Tels étaient par exemple les ébionites, qui les rejetaient toutes sans exception, parce qu'ils considéraient l'A-

(1) Euseb. *Hist. eccl.* l. III, c. xxv.

(2) *Ibid.* c. III.

pôtre comme un apostat et un déserteur de la loi, et les marcionites, qui n'admettaient point les deux Épîtres à Timothée, ni la lettre adressée à Tite (1).

Nous terminerons cette série de témoignages par une citation de Cellérier, laquelle peut être considérée comme un excellent résumé de tout ce qui s'y trouve. « Les treize premières Épîtres de saint Paul, dit cet écrivain, la première de saint Pierre, et la première de saint Jean, ont pour elles les preuves historiques les plus fortes qu'on puisse désirer. La plupart avaient en particulier, au moment de la formation définitive du canon, la tradition constante des églises spéciales auxquelles elles avaient été directement adressées. Lardner croit que dans les restes des ouvrages de saint Irénée, de Clément d'Alexandrie et de Tertullien seulement, on trouve des citations plus nombreuses et plus étendues du petit volume nommé le Nouveau-Testament, qu'on n'en pourrait trouver de tous les ouvrages de Cicéron pendant plusieurs siècles, et dans les écrits de tout genre. Les Épîtres de saint Paul, en particulier, sont citées ou indiquées dans presque tous les écrits des hommes apostoliques et des docteurs chrétiens de la génération qui lui succéda. S'il y a quelque chose d'historiquement prouvé sur le Nouveau-Testament, c'est que ces Épîtres, dès le 1^{er} siècle, étaient lues dans le culte public, comme ouvrages de saint Paul; et l'on ne peut découvrir, avant l'approche du v^e siècle, aucune tentative pour en supposer d'autres sous son nom (2). »

(1) Iren. l. 1, c. xxvi. Euseb. *Hist. eccl.* l. III, c. xxviii. Tertull. *Contr. Marcion.* l. v, c. II.

(2) J. E. Cellérier, *De l'origine authentique et divine du Nouveau-Testament*, pag. 257; 258. Genève, 1829.

II. PREUVES INTRINSEQUES. Les preuves de ce genre ne nous manquent pas. Du Voisin ayant très-bien traité cette matière, nous ne balançons pas à lui en emprunter plusieurs.

1. Si les Épîtres qui portent le nom de saint Paul n'étaient point authentiques, c'est-à-dire si elles étaient le fruit de l'imposture, respireraient-elles à chaque page, non seulement cette simplicité, cette sincérité, cet air de candeur qui charme et qui ravit, mais encore cette humilité, cette haine profonde du mensonge et du déguisement, cet amour de la vérité la plus pure, qui se communique si naturellement à l'âme du lecteur ? Jamais imposteur ne pourra feindre de si beaux sentiments, éprouver des impressions aussi vives et aussi justes. Aussi, quand on lit, même avec une légère attention, ces écrits admirables, il faut avoir perdu tout sentiment du vrai, pour ne pas rester convaincu que chaque mot est l'expression du cœur même du grand Apôtre, qui aime comme un père, qui caresse comme une tendre nourrice, qui souffre les douleurs violentes de l'enfantement d'une mère en travail, jusqu'à ce que JÉSUS-CHRIST soit formé dans les cœurs.

2. Le style même de ces Épîtres prouve encore d'une manière irrécusable leur origine authentique. En effet, nous n'y voyons pas un seul passage, pas une seule expression, non seulement qui soit en opposition avec le caractère personnel de saint Paul et avec l'époque à laquelle il a vécu, mais qui au contraire ne se trouve parfaitement conforme à l'un et à l'autre. Et d'abord, que dans toutes ces Epîtres il n'y ait rien de contradictoire soit au caractère de l'Apôtre, soit à son siècle, c'est un point absolument hors de doute et de contestation, puis-

que les plus grands adversaires du christianisme, tant anciens que modernes, qui ont attaqué si vivement l'authenticité des autres parties de l'Écriture, n'ont jamais objecté aucun passage de cette nature. Au contraire, les critiques les plus clairvoyans et les plus sévères y ont trouvé la plus exacte conformité. Saint Paul, comme nous l'avons dit au commencement de cette section, était natif de Tarse en Cilicie ; il avait été élevé à Jérusalem, aux pieds de Gamaliel, dans la science des Écritures et dans la tradition des Juifs ; par conséquent son grec doit porter l'empreinte du dialecte qui avait cours à Tarse ; il doit aussi être mêlé d'hébraïsmes, et son discours doit contenir beaucoup d'interprétations mystiques, très-usitées à cette époque chez les Juifs. Or, c'est là précisément ce qui frappe dans les Épîtres que nous avons sous le nom de cet apôtre. On y a remarqué des cilocismes ; et quiconque a la plus légère connaissance de la langue sainte, s'aperçoit aisément que la phrase est chargée d'hébraïsmes, et que l'auteur est un Juif qui pense en hébreu et qui s'exprime en grec. Aucun apôtre n'a fait un plus grand usage des interprétations allégoriques et ne paraît mieux informé des traditions des anciens Juifs. Comme saint Paul avait été nourri pendant long-temps dans le judaïsme et qu'il ne l'avait quitté que par conviction, on doit apercevoir dans ses écrits beaucoup de ménagemens pour ses anciens frères, et un zèle ardent pour les amener à la connaissance de l'Évangile. Or c'est encore ce qu'on rencontre à chaque page des Épîtres que nous lui attribuons ; car l'auteur y manifeste en toute occasion un amour de prédilection pour les Juifs, et se plaît à relever tous leurs avantages ; c'est par la véritable intelligence de la loi et des pro-

phètes qu'il cherche à les attirer à JÉSUS-CHRIST ; il argumente sans cesse d'après les Écritures et les sens mystiques admis par les Juifs ; ce qui se remarque de la manière la plus frappante dans les Épîtres aux Romains, aux Galates, et surtout dans celle qui est adressée aux Hébreux.

3. « Ajoutons, dit Du Voisin, qu'il n'est aucune de ces Épîtres qui ne justifie son origine par des caractères d'authenticité qu'il est impossible de méconnaître. Un exemple suffira pour indiquer ce nouveau genre de preuve. La première Épître aux Corinthiens suppose manifestement que les fidèles de cette église avaient consulté l'auteur sur divers points de la doctrine chrétienne, sur la célébration de l'Eucharistie, sur l'usage des viandes immolées, sur la virginité, le mariage, etc. La lettre que nous avons sous le nom de saint Paul contient les réponses à ces différentes questions, et de plus elle se rapporte nécessairement à l'état actuel de l'église de Corinthe, car il y est parlé du schisme qui divisait cette église, des abus qui s'y étaient glissés, de l'incestueux qui avait épousé la veuve de son père, des collectes qui se faisaient pour l'église de Jérusalem, etc. Or les Corinthiens ne pouvaient pas ignorer s'ils avaient consulté l'Apôtre sur les points dont l'éclaircissement se trouve dans cette Épître, et l'on ne pouvait pas leur en imposer sur l'état présent de leur église : d'un autre côté, les réponses à ces différentes questions ne pouvaient venir que de celui à qui elles avaient été proposées, et ce grand nombre d'instructions relatives à des circonstances particulières prouve évidemment que l'auteur de cette Épître était bien informé de tout ce qui se passait dans l'église de Corinthe.

4. « On peut aussi remarquer dans quelques-unes des Épîtres du Nouveau-Testament, plusieurs traits qui ne permettent pas de douter qu'elles n'aient été écrites avant la ruine de Jérusalem. Par exemple, dans l'Épître aux Romains, on prouve que les Gentils peuvent être sauvés sans la loi de Moïse; on relève les avantages de la foi pour humilier l'orgueil des Juifs, qui se glorifiaient dans la circoncision. Dans l'Épître aux Galates, on s'élève avec force contre les faux docteurs, qui voulaient allier les observances de la loi judaïque avec la religion de JÉSUS-CHRIST. L'auteur de l'Épître aux Hébreux fait une ample énumération des rites de la loi; il parle des prêtres et des lévites comme servant actuellement dans le temple.

5. « Enfin la conformité qui se trouve entre l'histoire du livre des Actes et les faits indiqués ou supposés dans les Épîtres attribuées à saint Paul, prouve tout à la fois et l'authenticité de ces Épîtres, et celle du livre des Actes. Les différentes Épîtres de saint Paul ne présentent aucune date certaine et déterminée; mais en étudiant la suite des voyages de l'Apôtre dans le livre des Actes, les interprètes sont parvenus à fixer le temps, ou du moins l'ordre dans lequel elles ont été composées. Ils ont rapproché ce qui est dit de ces voyages dans quelques Épîtres, de ce que l'auteur des Actes avait écrit sur le même sujet; et partout ils ont observé que saint Paul était parfaitement d'accord avec son historien, et que presque toujours le texte de l'un servait de commentaire à l'autre. Cette entière conformité entre des écrits d'une nature si différente, est une suite nécessaire de la vérité des faits et de la supposition où l'on reconnaît que saint Paul est auteur des Épîtres qui portent son nom,

et que l'histoire des Actes est l'ouvrage de saint Luc, compagnon de ses voyages. Mais il sera difficile d'en rendre raison, si l'on prétend que tous ces écrits ont été fabriqués après la mort de l'Apôtre. Certainement il y aurait quelque lieu de s'étonner que les faussaires eussent porté la finesse et la prévoyance jusqu'à se concerter dans des choses aussi légères, et sur lesquelles ils ne devaient pas s'attendre qu'on chercherait à les trouver en défaut. L'harmonie qui règne entre l'histoire des Actes et les Epîtres de saint Paul est réelle et constante : cependant, on ne peut la découvrir que par des observations très-déliées sur des passages comparés : observations qui sont dues à un raffinement de critique dont on n'avait pas l'idée avant le travail des interprètes sur l'Écriture (1). »

On objectera peut-être que cette conformité qu'on remarque entre les Actes des Apôtres et les Epîtres que nous attribuons à saint Paul pourrait bien n'être que l'œuvre d'un faussaire habile, qui, après avoir lu attentivement les Actes, se serait étudié à composer des Epîtres qui y fussent conformes. Mais, il faut bien le remarquer, s'il en était ainsi, la conformité des deux ouvrages serait l'effet d'un dessein prémédité, et par conséquent en confrontant avec soin les Actes et les Epîtres, on ne pourrait manquer d'apercevoir ce dessein. Or, William Paley, qui dans ses *Horæ Paulinæ* a fait cette confrontation avec le soin le plus minutieux, a démontré, de manière à satisfaire tout esprit raisonnable, que tous ces traits de conformité, qui sont en très-

(1) Du Voisin, *L'autorité des livres du Nouveau-Testament*, c. II, art. IV.

grand nombre, n'annoncent aucun dessein prémédité, puisqu'ils paraissent en quelque sorte fortuits, qu'ils sont assez souvent difficiles à découvrir, comme l'a judicieusement remarqué Du Voisin, et que pour les trouver, il faut confronter le livre des Actes non pas seulement avec un seul endroit, mais avec un grand nombre de passages des différentes Épîtres. Or, il est moralement impossible qu'un faussaire se soit donné autant de peine, et qu'il ait apporté dans ce travail une attention aussi soutenue et aussi minutieuse.

6. Parmi les ouvrages apocryphes recueillis par Fabricius, il se trouve un certain nombre de lettres qui portent le nom de saint Paul. Or la comparaison de ces lettres apocryphes avec les Épîtres que l'Église chrétienne reconnaît pour être l'œuvre du grand Apôtre, nous fournit un nouvel argument en faveur de l'authenticité de ces dernières. Il y a en effet une différence immense entre les unes et les autres. Ces lettres apocryphes sont : *la lettre aux Laodiciens*; *une troisième lettre aux Corinthiens*, traduite en arménien ; *les six de saint Paul à Sénèque*, et *les huit de Sénèque à saint Paul*. Or, premièrement, l'Épître aux Laodiciens n'est qu'un recueil de maximes qui se trouvent dans les autres Épîtres. Elle n'a paru d'ailleurs qu'au IV^e siècle et elle a été rejetée de tout le monde, *ab omnibus exploditur*, dit saint Jérôme (1); secondement la troisième Épître aux Corinthiens a été inconnue à toute l'antiquité, et elle n'est admise par personne, pas même par les Arméniens, dans la langue desquels elle se trouve traduite. En troisième lieu, quant aux lettres de saint Paul à Sénèque et de

(1) Hieron. *in Catalog.*

Sénèque à saint Paul, elles sont également rejetées par tous les critiques comme incontestablement supposées. Saint Jérôme et saint Augustin les citent (1) il est vrai, mais sans leur donner aucune autorité, aussi n'ont-elles jamais été reçues par l'Église. D'après ce qu'en rapporte saint Jérôme en particulier, il paraîtrait que celles que nous avons aujourd'hui sont les mêmes que celles qui étaient entre les mains de ce savant père. Or, celles que nous possédons n'ont ni la douceur du style de Sénèque, ni l'énergie et le beau feu des Épîtres de saint Paul. Ajoutons qu'on y trouve des faits en opposition avec la vérité de l'histoire, et que l'on croit avec assez de fondement que les unes et les autres sont sorties d'une même main (2). Or les Épîtres reçues dans l'Église chrétienne ont toujours été regardées comme l'œuvre même du grand Apôtre, et, il faut l'avouer, elles ne contiennent rien d'opposé à ce que l'histoire nous apprend, rien d'indigne du beau caractère de saint Paul.

III. PREUVE INDIRECTE. Par surcroît de preuve, et pour ne laisser aucun prétexte plausible aux adversaires que nous combattons ici, nous ajouterons qu'il est absolument impossible que les Épîtres que nous avons sous le nom de saint Paul aient jamais été supposées.

1. Considérons d'abord que ces divins écrits ne sont pas un livre obscur et sans conséquence, ou qui ne regarde tout au plus que quelques hommes privés. Ce sont au contraire des lettres généralement écrites à de grandes églises, à des sociétés nombreuses de chrétiens ;

(1) Hieron. in *Catalog. verb. SENECA*. Augustin. *Epist.* 153, ad *Macedon.*

(2) Lipsius, in *Vita Senecæ*, c. x.

et bien que quelques-unes soient immédiatement adressées à des particuliers, elles ont toutes une destination d'utilité publique, celle de régler la foi, les mœurs et la discipline de tous les fidèles. C'est un supplément à l'Evangile, c'est le développement et le perfectionnement du code religieux de la société chrétienne. Or, cela posé, il est permis de demander à nos adversaires comment toutes ces différentes églises auraient pu s'accorder aussi unanimement à reconnaître comme venant de saint Paul des lettres qu'il ne leur aurait réellement jamais adressées ? Comment auraient-elles pu accorder une autorité divine à des pièces dont la nouveauté pouvait si facilement déceler l'imposture ? Nous ne saurions nous empêcher de rapporter ici les réflexions si judicieuses de Du Voisin sur ce même sujet. Après avoir remarqué que dans toutes les Épîtres du Nouveau-Testament on n'aperçoit aucune trace d'un âge postérieur à celui des apôtres, le savant défenseur de nos livres saints ajoute : « Les Épîtres de saint Paul, qui, par leur nombre et par leur étendue, forment la plus grande partie de cette précieuse collection, sont presque toutes adressées aux églises établies dans les villes les plus célèbres du monde, à Rome, à Corinthe, à Éphèse, à Thessalonique, à Jérusalem, etc. Or, il est impossible que des écrits de cette nature aient été supposés sous le nom de cet apôtre. Nous demandons d'abord à ceux qui voudraient douter de leur authenticité, s'ils conviennent que saint Paul a fondé les églises auxquelles ces Épîtres sont adressées. S'ils nous accordent ce point, la dispute est terminée, et cet aveu nous donne tout l'avantage que nous prétendons tirer de l'authenticité des Épîtres de saint Paul. En effet, ces Épîtres ne renferment aucune preuve

de la divinité du christianisme, que ne présente également la seule existence des églises fondées par les apôtres ; nous ne défendons leur authenticité que pour forcer les incrédules à reconnaître l'origine de ces premières églises ; et puisqu'on nous accorde ce fait essentiel, il est inutile de contester sur les monumens qui lui servent de preuves. Mais si l'on ose nier que saint Paul soit le fondateur et l'apôtre des églises auxquelles sont adressées les Épîtres qui portent son nom, nous demanderons alors comment on a pu faire adopter aux fidèles des lettres que saint Paul n'avait pas écrites. Que d'obstacles n'eût-il pas fallu surmonter pour exécuter un si étrange projet ? D'abord, il fallait persuader à tous les chrétiens que saint Paul avait composé plusieurs Épîtres dogmatiques, quoique, jusqu'au moment où l'on commençait à les produire, on n'en eût jamais entendu parler ; il fallait tromper les habitans de Rome, d'Éphèse, de Corinthe, etc., et leur persuader que saint Paul était venu dans leur ville, qu'il y avait annoncé la doctrine de JÉSUS-CHRIST, et qu'un grand nombre de personnes avaient abandonné le judaïsme et l'idolâtrie pour embrasser la nouvelle religion ; il fallait que les premiers chrétiens reçussent des mains d'un homme obscur et sans autorité des écrits importans, dont les originaux auraient dû se trouver dans les archives de leurs églises, dont au moins les copies se seraient trouvées parmi les fidèles ; des écrits que l'on aurait dû lire dans les assemblées ecclésiastiques, et qui, par leur nature et dans l'intention de leur auteur, auraient dû servir de règle pour le dogme, pour la morale et pour la discipline ; et cependant ces mêmes écrits étaient absolument ignorés de ceux pour qui ils avaient été composés, à qui

ils étaient adressés, par qui l'on devait supposer qu'ils avaient été reçus : il fallait.... Mais qu'est-il besoin de réfuter une hypothèse qui se détruit d'elle-même? Ainsi, quelle que soit la réponse des incrédules à la question que nous leur avons proposée touchant l'apostolat de saint Paul, il faut nécessairement ou qu'ils adoptent une hypothèse remplie d'absurdités, ou qu'ils nous accordent un fait que nous regardons comme la conséquence la plus importante de l'authenticité des Épîtres du Nouveau-Testament (1). »

2. Nous demanderons à ceux qui prétendent que les Épîtres que nous avons sous le nom de saint Paul ont été supposées, à quelle époque ils placent cette supposition, et quel moyen a pu prendre le faussaire pour n'être point découvert, ni même pour laisser seulement soupçonner sa fraude. Serait-ce au second siècle que ces lettres auraient été fabriquées? Mais à cette époque elles se trouvaient déjà universellement répandues; car, comme nous l'avons prouvé à l'article précédent, les pères apostoliques, saint Clément, saint Ignace, saint Polycarpe, citent déjà une partie de ces divins écrits, et Hermas y fait les allusions les plus évidentes. Faut-il remonter jusqu'au premier siècle pour y trouver l'origine de l'imposture? Mais comment se fait-il que le prince des apôtres, saint Pierre lui-même, se soit trompé et ait trompé si grossièrement les fidèles auxquels il adresse sa deuxième Epître catholique (III, 15, 16), quand il leur rappelle que ce qu'il leur recommande, *saint Paul, son très-cher frère, le leur a déjà écrit selon la sagesse qui lui a été donnée, comme il fait aussi en toutes ses lettres*, etc.? Comment se fait-il encore que du vi-

(1) Du Voisin, *L'autorité du N. T. c. II, art. IV.*

vant de saint Paul une multitude de personnes et d'églises qu'il avait fondées ont cru recevoir de lui des lettres fabriquées par un imposteur ? Comment ni lui ni ses nombreux disciples n'ont-ils jamais élevé la voix pour démentir un mensonge aussi grossier, et qui devait nécessairement avoir les suites les plus funestes à la religion chrétienne, qu'ils venaient d'embrasser avec ardeur, et à laquelle le saint apôtre se sacrifiait si généreusement ? Mais nous croirions faire injure aux lecteurs si nous insistions davantage sur ce point ; les preuves si nombreuses et si démonstratives que nous venons de leur mettre sous les yeux ont dû porter la conviction la plus forte dans leurs esprits.

ARTICLE II.

De la divinité des Epîtres de saint Paul.

Les ébionites, comme nous l'avons dit à l'article précédent (pag. 16, 17), rejetaient la divinité de toutes les Epîtres de saint Paul, et d'autres hérétiques se bornaient à nier l'autorité divine de quelques-unes seulement. Les incrédules modernes et les critiques dits rationalistes soutiennent l'erreur des ébionites. C'est contre les uns et les autres que nous soutenons de notre côté, comme article de la foi catholique, la proposition suivante.

PROPOSITION.

Les Epîtres de saint Paul sont un livre divin.

Un livre dont la doctrine est révélée de Dieu, que toute la tradition a regardé comme divinement inspiré, et qui porte avec lui les caractères de cette inspiration, est vraiment divin. Or, les Epîtres de l'apôtre saint Paul réunissent tous ces avantages.

1. Saint Paul déclare formellement dans ses Épîtres qu'il ne tient pas sa doctrine des hommes, mais de la révélation de JÉSUS-CHRIST. Or, son témoignage doit nous suffire, à moins qu'on ne prouve qu'il est un imposteur, ou tout au moins un enthousiaste ou un insensé. Mais ces trois suppositions sont également inadmissibles. Et d'abord quel avantage pouvait-il avoir à tromper le monde par une criminelle imposture? car, comme le dit judicieusement Michaëlis : « Il vivait du travail de ses mains, et il perdit son crédit parmi les Juifs en prêchant l'Évangile; il se jeta lui-même dans l'inquiétude et le malheur; il fut enfin obligé de sceller sa doctrine de son sang. Si nous considérons encore le calme de l'âme qu'on ne peut feindre et qui perce dans toute la seconde Épître à Timothée, alors qu'il allait mourir, on ne peut le prendre pour un misérable imposteur déçu dans ses espérances (1). » En second lieu, on n'est pas mieux fondé à prétendre que saint Paul était un enthousiaste, et qu'il avait moins l'intention de tromper les autres qu'il ne se trompait lui-même. Car, si, comme on l'a avancé, l'apparition de JÉSUS-CHRIST à saint Paul sur la route de Damas fut une vision fantastique et le résultat de son imagination exaltée, comment se fait-il que ses compagnons virent et entendirent une partie de ce qui se passa? comment saint Paul put-il s'imaginer avoir opéré certains miracles qu'il n'avait jamais opérés? comment se persuada-t-il pendant plus de vingt ans qu'il faisait ce qu'il ne faisait point? et comment plusieurs milliers de personnes se joignaient-elles à lui pour croire le contraire de ce qu'elles voyaient? Troi-

(1) Michaëlis. *Introd. au Nouveau-Testament*, t. IV, pag. 128.

sièmement, quant à la supposition de folie et de démence, elle tombe d'elle-même en présence de ses œuvres et de ses écrits, qui sont marqués au coin de la plus haute sagesse. Et c'est d'ailleurs le témoignage que lui rend l'apôtre saint Pierre lui-même, lorsqu'il dit, comme nous l'avons déjà rapporté (pag. 5, 6), que saint Paul a écrit selon la sagesse qui lui a été donnée, et lorsqu'il met ses Epîtres (*ibid.*) au rang des Écritures. Enfin saint Paul a fait des miracles pour prouver l'autorité de son apostolat, et il en a pris à témoin les églises auxquelles il adressait ses lettres. Or DIEU ne permet pas des miracles pour autoriser les rêves d'un visionnaire et les mensonges d'un imposteur. Mais si saint Paul n'est ni un enthousiaste, ni un insensé, ni un imposteur, son témoignage devient irrécusable, et dès lors il est démontré qu'il a été véritablement inspiré de DIEU dans la composition de ses lettres.

2. La tradition a toujours reconnu la divinité des Épîtres de saint Paul. Et d'abord quand saint Clément pape, dans sa première lettre aux Corinthiens (voyez plus haut, pag. 7), appelle saint Paul le *bienheureux Paul l'apôtre*; c'est évidemment lui donner le titre d'inspiré. De plus, saint Polycarpe lui rend le même témoignage, lorsqu'il écrit aux Philippéens que *personne ne saurait atteindre à la sublime sagesse du bienheureux Paul, ce glorieux apôtre* (voyez pag. 9). Saint Justin ne se borne pas à donner le titre d'apôtre à saint Paul, quand il cite ses écrits, mais il rapporte sous le nom d'*Écriture sacrée* un passage de la première Épître aux Corinthiens, chapitre XI, verset 3 (1). Théophile, évêque

(1) Justin. *Quest. et Resp. ad orthodox.* pag. 447.

d'Antioche, comme nous l'avons encore remarqué un peu plus haut (pag. 13), allègue plusieurs versets de l'Épître aux Romains, en les appelant *la divine parole*. Tertullien cite encore les écrits de saint Paul comme étant d'une autorité divine. Clément d'Alexandrie, après avoir rapporté en preuve des doctrines qu'il enseigne plusieurs passages de différentes Épîtres, appelle saint Paul *l'apôtre envoyé de DIEU, le saint apôtre Paul* (Voyez pag. 14, 15). En parcourant les ouvrages des saints docteurs, on voit à chaque page qu'ils admettaient tous sans exception la divinité des Épîtres que nous attribuons à saint Paul. Tous les canons des divines Écritures dressés à différentes époques dans l'Église contiennent ces Épîtres. Elles étaient donc regardées comme inspirées. C'est ainsi qu'on les trouve dans les canons d'Origène, du concile de Laodicée, de saint Athanase, d'Eusèbe de Césarée et de saint Grégoire de Nazianze, pour l'Orient; pour l'Occident, dans les canons du concile de Carthage, du concile romain sous Gélase, de saint Augustin, de saint Jérôme, d'Innocent I, de saint Hilaire, de Cassiodore, etc. Si l'Épître aux Hébreux a éprouvé quelques contradictions dans l'Église latine, c'est parce qu'elle semblait favoriser les novatiens. Au reste, ces contradictions ont disparu dès que les églises latines, ayant examiné de plus près la tradition au sujet de cette Épître, n'ont plus conservé le plus léger doute sur sa canonicité. La plupart des hérétiques eux-mêmes les ont admises. Il n'y a guère que les ébionites et les cérinthiens qui les aient rejetées, parce qu'elles condamnaient trop visiblement leurs erreurs sur le judaïsme. Marcion ne recevait que dix Épîtres de saint Paul, et encore en avait-il retranché plusieurs endroits qui flétrissaient

son impiété. Enfin les gnostiques n'admettaient pas non plus comme divines les deux Épîtres à Timothée, et toujours pour le même motif. Ainsi, à l'exception de ces quatre sectes, les autres hérétiques, si nombreux dans les premiers siècles, admettaient l'inspiration des lettres du grand Apôtre. Or, peut-on imaginer une tradition plus universelle et plus ancienne, puisqu'elle remonte jusqu'à saint Clément pape et à saint Polycarpe, disciples et successeurs des apôtres ?

3. Les Épîtres de saint Paul portent en elles-mêmes des caractères de leur divine inspiration. A quelle source autre que celle de l'Esprit saint lui-même aurait-il pu puiser une doctrine aussi sublime et aussi admirable, une morale aussi belle et aussi pure que celle que nous trouvons en effet dans ces mêmes écrits ? Il n'a point reçu d'instructions des apôtres ; il n'a vu Pierre qu'en passant, et cependant il possède parfaitement la doctrine évangélique ; et non seulement il n'enseigne rien qui y soit contraire, mais ses écrits en sont le plus magnifique développement. Qui a pu lui révéler de si hauts et de si sublimes mystères dont les Évangiles ne contiennent pour ainsi dire que le germe ? Qui a, comme lui, expliqué la corruption de notre nature et l'existence du péché originel, la nécessité de la grâce, la gratuité de la justification chrétienne, l'insuffisance des cérémonies de la loi et des œuvres pour la produire, les mystères profonds de l'élection et de la glorification des élus, de la réprobation des Juifs et de l'élection des Gentils ; la divinité de JÉSUS-CHRIST, l'éternité, la perpétuité de son sacerdoce ; enfin, l'unité, l'infailibilité, la perpétuité de son Église jusqu'à la consommation des siècles ? Qui a pu lui apprendre encore la naissance des hérésies,

qu'il décrit si parfaitement, et dont il signale les erreurs particulières, etc.? Si de plus nous examinons les devoirs de la morale chrétienne qu'il a tracés dans son livre, nous les trouverons aussi clairement que solidement établis. Les devoirs des supérieurs et des inférieurs, des monarques et des sujets, des maîtres et des esclaves, des pasteurs et des brebis, des riches et des pauvres, des vieillards et des jeunes gens, ceux des hommes et des femmes, des vierges et des gens mariés; tous y sont exposés et exprimés avec une clarté, une précision, une sagesse, une force, une onction, qui ne permettent pas de douter que l'auteur n'ait eu le Saint-Esprit même pour maître.

D'après cet exposé, il n'est pas difficile de sentir que ce n'est pas sans motif que l'Église catholique a déclaré munies du sceau de l'autorité divine les Épîtres de l'apôtre saint Paul.

ARTICLE III.

De l'ordre des temps dans lequel furent composées les Épîtres de saint Paul.

Il n'est pas indifférent pour bien entendre les Épîtres de saint Paul de connaître l'ordre des temps dans lequel elles ont été écrites. On voit mieux par ce moyen comment le saint apôtre traite des mêmes matières d'une manière différente; comment il parle par exemple avec plus de ménagement des cérémonies légales dans l'Épître aux Romains, que dans celle qu'il a adressée aux Colossiens. Il devait condescendre au commencement et ensuite parler avec plus de fermeté. L'ordre selon lequel ces Épîtres sont disposées dans nos Bibles est fort

ancien, puisque saint Epiphane reproche à Marcion de l'avoir changé dans son *Apostolicon*. Mais il faut bien remarquer que cet ordre n'est nullement celui dans lequel elles furent composées par leur auteur. Tous les critiques et tous les interprètes conviennent unanimement qu'elles se trouvent rangées d'après la dignité des églises et des personnes auxquelles elles étaient adressées. « C'est pour cela, dit Michaëlis, que les Épîtres envoyées à des communautés sont placées avant celles qui étaient destinées à des individus. L'Épître aux Romains a eu le premier rang entre les premières, parce que Rome était la capitale du monde. Les deux Épîtres aux Corinthiens suivent immédiatement, parce que Corinthe était la principale ville de la Grèce lorsque l'ordre des Épîtres de saint Paul fut fixé. L'Épître aux Galates a la troisième place, parce qu'elle était adressée à toute une nation qui, quoique moins importante que les villes de Rome et de Corinthe, était estimée au-dessus d'autres simples cités. On plaça l'Épître aux Philippiens avant celles qui furent envoyées aux Colossiens et aux Thessaloniciens, non que Philippe fût réellement plus importante que Colosse ou Thessalonique, mais parce qu'on la prit mal à propos pour la principale ville de Macédoine, supposition due à une fausse interprétation des Actes (xvi, 12). Les Épîtres à Timothée ont le premier rang entre celles qui sont adressées à des individus, parce que Timothée était compagnon de saint Paul (1). »

L'Épître à Philémon, qui n'était qu'un simple fidèle,

(1) J. D. Michaëlis, *Introduction au Nouveau-Testament*, t. III, pag. 427, 428.

ne vient qu'après celle à Tite, évêque de Crète. Quant à l'Épître aux Hébreux, si elle occupe le dernier rang, c'est, au jugement de plusieurs critiques, parce que l'on n'a reconnu pleinement sa canonicité qu'après celle de toutes les autres (ce qui n'est pourtant qu'une simple conjecture). Lardner pense en conséquence qu'elle a été composée après toutes les autres. Quoiqu'il soit certain que les Épîtres de saint Paul n'ont pas été écrites selon l'ordre où elles se trouvent placées dans nos Bibles, cependant il n'est pas aisé d'assigner le temps précis où chacune d'elles a été composée (1). Tous les savans conviennent assez communément que la première Épître écrite par saint Paul est la première aux Thessaloniens. Vient ensuite la seconde, adressée aux mêmes Thessaloniens. Ussérius, Cappelle, Tillemont et Beausobre, mettent après l'Épître aux Galates. On place communément ensuite les deux aux Corinthiens ; puis celle aux Romains, et après les Épîtres aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, à Philémon, aux Hébreux. Quant à celle qui est adressée à Tite et aux deux qui portent le nom de Timothée, les critiques sont très-partagés. Au reste, comme l'a fait observer Michaëlis, il est plusieurs manuscrits grecs dans lesquels les écrits du grand Apôtre ne sont pas arrangés dans l'ordre le plus ordinaire ; par exemple, dans le manuscrit du Vatican, l'Épître aux Hébreux est placée immédiatement après la seconde aux Thessaloniens (2).

(1) Ainsi tout ce qu'on a dit à ce sujet doit être considéré comme de simples conjectures plus ou moins spécieuses.

(2) J. D. Michaëlis, *ibid.* pag. 428.

ARTICLE IV.

Des difficultés particulières aux Épîtres de saint Paul.

Il ne suffit pas de prévenir le lecteur que les Épîtres de saint Paul sont en général difficiles à comprendre, il faut encore lui découvrir les sources principales des difficultés qu'il y rencontre plus fréquemment que dans les autres livres de l'Écriture, et lui indiquer les moyens de faire disparaître le plus grand nombre possible de ces difficultés.

§ I. *Des principales sources des difficultés particulières aux Épîtres de saint Paul.*

Quand saint Pierre ne nous dirait pas (2 Petr. III, 16) qu'il se rencontre dans les Épîtres de saint Paul des endroits obscurs et difficiles, notre propre expérience suffirait pour nous convaincre de cette vérité. Ceux qui commencent la lecture de ces divins écrits se trouvent arrêtés presque à chaque pas. Tantôt c'est une locution dont ils ne pénètrent pas le sens; tantôt un raisonnement dont ils n'aperçoivent pas la justesse; tantôt une citation de l'Ancien-Testament, dont on a peine à saisir l'exactitude; tantôt enfin c'est un discours dont on ne découvre ni la suite, ni l'enchaînement. Ajoutez que la nature des choses qui y sont traitées ne contribue pas peu à en rendre l'intelligence difficile. Ainsi, outre les difficultés communes à toutes les Écritures, on peut assigner trois sources principales de difficultés particulières aux Épîtres de saint Paul.

1. Les choses qui se trouvent traitées dans ses lettres

étant d'une profondeur impénétrable, d'une sublimité à laquelle l'esprit humain ne saurait atteindre, et que la langue des hommes et même des anges ne saurait exprimer, est-il étonnant que la lecture présente une foule de difficultés ? La corruption de la nature humaine par le péché d'Adam, sa réparation par la mort de JÉSUS-CHRIST, la gratuité de la justification chrétienne, la prédestination des élus, la réprobation des méchants, l'excellence du sacerdoce de la loi nouvelle, sont autant de mystères dont ces Épîtres sont remplies. On ne peut les parcourir sans s'apercevoir à chaque instant que celui qui nous entretient est un homme qui est descendu du troisième ciel pour nous révéler des choses que non seulement l'œil n'a point vues, et que l'oreille n'a point entendues, mais que l'esprit de l'homme ne peut comprendre.

2. Une seconde source de difficultés vient du style. L'Apôtre, élevé aux pieds de Gamaliel, et connaissant beaucoup mieux la langue hébraïque ou syro-chaldaïque que la langue grecque, mêle beaucoup d'hébraïsmes dans son discours ; tantôt il confond les temps, et met le plus-que-parfait pour le prétérit, le prétérit pour le présent, le participe pour le verbe, l'infinitif pour l'impératif ; tantôt c'est un cas pour un autre, le substantif pour l'adjectif ; tantôt il fait un usage irrégulier des particules qui servent à lier le discours, les prenant selon la signification qu'elles ont en hébreu ; ce qui quelquefois jette tant d'obscurité dans son raisonnement, qu'on prendrait l'antécédent pour le conséquent, et la conclusion pour les prémisses ; tantôt enfin, il donne à certains mots une acception différente de celle qu'ils ont communément aujourd'hui. Ainsi, les termes de *foi*,

justice, loi, œuvre de péché, ne sont pas toujours pris dans le sens où nous les entendons généralement : ce qui a donné lieu à de graves erreurs parmi les protestans et même parmi quelques interprètes catholiques. De plus, le fréquent usage que l'Apôtre fait des différentes figures du langage, est une des causes qui empêchent de bien saisir sa pensée. Quelquefois, après s'être fait une question, il en supprime la réponse, comme aisée à comprendre, et continue son discours ; d'autres fois, prévoyant l'objection qu'on pourrait opposer à ce qu'il vient d'établir, il interrompt son discours pour la résoudre sur-le-champ, afin de ne rien laisser derrière lui sans réponse ; ensuite, sans en avertir, il rentre dans son sujet, mais de manière à faire croire qu'il a changé de matière.

3. Une troisième source de difficultés, ce sont les citations et l'emploi que fait saint Paul de l'Ancien-Testament. Quelquefois il tire de ces passages des conséquences dont nous avons peine à bien sentir toute la rigueur logique, parce que, considérés dans les endroits où ils sont pris, ces passages paraissent se rapporter à un objet différent de celui auquel l'Apôtre les applique. Vouloir prétendre que cet écrivain sacré les a toujours cités dans le sens littéral, serait exposer gratuitement l'inspiration dont il fut favorisé aux railleries du Juif et aux sarcasmes méprisans de l'incrédule. Aussi nos meilleurs interprètes ne font-ils pas difficulté d'avouer que le saint apôtre prend assez souvent ses allégations de l'Ancien-Testament dans un sens mystique que lui découvrait l'Esprit saint, ou qui était peut-être admis par la théologie des Juifs qu'il avait à combattre.

À ces trois sources de difficultés principales, on pour-

rait en ajouter une quatrième, l'ignorance où nous sommes du vrai point de la question qui existait entre saint Paul et ses adversaires. Ceux à qui il écrivait le connaissaient sans doute, voilà pourquoi il ne s'occupe nullement de le leur expliquer. De même, il lui arrive souvent de ne faire qu'effleurer les questions, parce qu'elles étaient très-connues de son temps. D'autres fois, il répond à des objections en se bornant à les indiquer. Assez fréquemment il suppose des principes avoués par ses adversaires dont il entendait la théologie, et quelquefois il combat ses adversaires par ces mêmes principes, et met en avant leurs propres explications de l'Écriture.

§ II. *Des moyens de lever les difficultés particulières aux Épîtres de saint Paul.*

Pour faire disparaître, sinon entièrement, du moins en partie, les sources de difficultés que nous venons de signaler, on peut employer les moyens suivans :

1. Invoquer avec soin les lumières du Saint-Esprit par la prière. L'homme étant incapable de s'élever, par les seules forces de son esprit, à la connaissance des choses divines qui sont contenues dans les Épîtres du grand Apôtre, il faut qu'il ait recours aux lumières de cet Esprit qui sonde les profondeurs de Dieu même. C'est le grand moyen qu'ont employé les pères; saint Thomas surtout en faisait un fréquent usage.

2. Se bien familiariser avant tout avec la manière d'écrire de l'Apôtre. Les lecteurs des Épîtres qui ne sont pas étrangers à la langue hébraïque le peuvent plus facilement; mais comme les commentateurs n'ont pas manqué de faire remarquer les idiotismes qui se

rencontrent dans cet ouvrage divin, on peut, en les lisant attentivement, en acquérir bientôt une connaissance suffisante, et se familiariser ainsi avec la phraséologie de l'Apôtre. Si l'on avait une traduction où tous ces hébraïsmes fussent clairement rendus dans notre langue, ce serait un grand secours; mais toutes nos versions, en commençant par la Vulgate, ayant conservé une partie de ces hébraïsmes, nous laissent souvent dans une obscurité profonde. Au reste, le meilleur moyen de se familiariser avec le style de saint Paul, c'est de lire son livre assidument et avec réflexion; il est bon surtout, en le lisant, de ne point trop s'arrêter à la division des chapitres et des versets. On comprendra à une seconde lecture bien des choses qui avaient échappé à la première; il en sera de même à une troisième; et bientôt on parviendra à entendre et à goûter ces divines lettres. Les pères n'avaient guère d'autre moyen pour les entendre, et nous voyons par leurs commentaires qu'ils y ont en général parfaitement réussi. Quant à la liaison et à l'enchaînement des raisonnemens, la méthode la plus utile pour l'entrevoir, c'est l'analyse. Le commentaire, trop long de sa nature, fait perdre de vue la suite des choses. Nous ferons à peu près la même observation par rapport à la paraphrase. Quoique moins prolix, elle ajoute souvent beaucoup trop au texte et ne laisse pas assez apercevoir l'ordre suivi par l'écrivain sacré; au lieu que l'analyse remonte au dessein général de l'auteur, fait ressortir la liaison de toutes les parties du discours avec ce dessein, démontre l'enchaînement des raisonnemens, la justesse des conséquences. Ainsi, les différentes parties du discours se tiennent liées l'une à l'autre, et conspirent toutes à ce que chaque terme con-

serve la signification qui lui est propre dans le lieu où il se trouve placé. Ce n'est pas le seul avantage que nous offre l'analyse ; elle détermine encore le sens des particules et des mots équivoques ; elle redresse les constructions irrégulières, supplée les ellipses et les réticences, fixe les énallages, signale les objections et les réponses, élague ce qui n'appartient pas au dessein général, transpose ce qui n'est point à sa place naturelle, pour le faire envisager sous son véritable point de vue, et le montrer là où il peut se trouver plus commodément à la portée du lecteur. « L'analyse, dit avec raison le père Mauduit, est la gloire des ouvrages judicieux ; elle y fait la même chose que l'anatomie dans le corps humain où il n'y a rien d'inutile. Elle découvre la justesse, la beauté, la proportion de toutes les parties entre elles et avec tout le corps, et elle fait voir que tout ce qui contribue à l'ornement ne laisse pas de servir à la nécessité (1). »

3. Pour résoudre les difficultés qui résultent des citations que saint Paul fait de l'Ancien-Testament, il faut remarquer 1° que l'Apôtre ne cite pas toujours l'Ancien-Testament pour en tirer une preuve ; c'est quelquefois une simple application qu'il fait des paroles des prophètes aux matières qu'il traite, à cause de quelque analogie qui se trouve entre elles. Ainsi, quand il applique (Rom. x) à la justification évangélique ce que Moïse a dit de la loi mosaïque, il n'est pas entièrement certain que ce soit là une prophétie dont il découvre le sens profond et caché ; car plusieurs habiles interprètes prétendent que le but de l'Apôtre, dans cette circonstance,

(1) *Les Épîtres de saint Paul analysées, tome VII, préface, pag. 12, 13. Toulouse, 1772.*

est tout simplement d'appliquer à l'Évangile ce qui avait été dit de la loi de Moïse, tout en convenant cependant que c'est une application aussi belle que rigoureusement juste. 2° Il faut remarquer encore que lorsque le grand Apôtre argumente d'après le sens qu'il donne à certains passages de l'Ancien-Testament, on n'est pas obligé de soutenir que ce sens soit le sens littéral, c'est-à-dire celui qui résulte des antécédens et des conséquens, parce qu'outre le sens littéral, il y a un sens mystique dont les Juifs reconnaissent l'existence, et que l'Esprit saint découvrait à l'Apôtre (1). Il est bien vrai que l'inspiration de saint Paul étant contestée par les Juifs, contre lesquels il disputait, cet apôtre ne pouvait argumenter d'après le sens qu'il donnait aux Écritures, en conséquence de cette inspiration; aussi ne s'appuyait-il pas précisément sur cette lumière surnaturelle que DIEU lui donnait du sens des Écritures, et qui se trouvait d'ailleurs prouvé par tous ses miracles, mais plutôt sur la doctrine des Juifs, qui admettaient communément ces sens mystiques; car on ne saurait nier que l'interprétation mystique ne fût très en vogue parmi les Juifs, au temps où vivaient les apôtres (2). Mais si les Juifs avaient le droit d'interpréter allégoriquement les Écritures, on n'a aucun motif valable de le refuser aux apôtres. La seule chose qu'on pouvait exiger d'eux par rapport à l'exercice de ce droit, c'est que dans l'interprétation mystique ils se conformassent aux règles admises par les docteurs juifs. Or, voici les trois

(1) Voy. ce que nous avons dit à ce sujet dans l'*Introduction générale* (t. 1, pag. 346-348).

(2) Voy. l'*Introduction générale*, loc. citat.

règles qu'ils admettaient : 1° Quand on lit une promesse faite au genre humain en général, on doit croire qu'elle sera accomplie par le Messie, qui doit être le bienfaiteur de toutes les nations. 2° Lorsque les paroles de l'Écriture, prises dans toute leur énergie, ne peuvent s'entendre de celui que la liaison du discours indique, il faut les appliquer au Messie. 3° Les docteurs juifs peuvent détacher des passages de la suite du discours, et y chercher des sens qui n'ont point de rapport aux paroles qui précèdent et qui suivent.

Guillaume Surenhusius a prouvé l'existence de cette coutume dans l'ouvrage qui a pour but de concilier les passages de l'Ancien-Testament cités dans le Nouveau, et qui, en conséquence, est intitulé *Βιβλὸς καταλλαγῆς*; principe dont convient le savant rabbin Abarbanel lui-même, puisqu'il avoue que les prédictions des prophètes ne sont pas toujours liées, et qu'à une délivrance présente succède souvent la promesse d'une grâce spirituelle. Au moyen de ces trois règles admises par les anciens Juifs, il n'y a pas de citation de l'Ancien-Testament qu'on ne puisse aisément justifier; par conséquent, saint Paul avait raison d'employer contre les Juifs ces sens spirituels, puisqu'il les donnait d'après les règles qu'ils avaient consacrées eux-mêmes.

ARTICLE V.

Du style et de l'élocution des Épîtres de saint Paul.

1. Les pères de l'Église, aussi bien que les critiques modernes, ont cru ne pouvoir trop relever le mérite littéraire des Épîtres de saint Paul, quoique tous ne les aient pas considérées absolument sous le même point

de vue, et qu'ils ne s'accordent pas toujours dans leurs jugemens sur certaines particularités. Et d'abord saint Augustin reconnaît qu'il était excellent dialecticien; que personne n'a raisonné avec plus de force (1), et que le lecteur sent dans ses lettres une éloquence vive et nerveuse, et une sagesse toute divine (2). Saint Chrysostome avoue qu'il n'entend jamais la lecture de ces divins écrits qu'il n'en soit comme transporté et hors de lui-même, quoiqu'il les entende chaque semaine, deux, trois ou quatre fois, et aussi souvent que l'on célèbre la mémoire des saints martyrs (3). « Dieu avait révélé à ce saint apôtre, dit-il ailleurs, la dispensation de sa providence et ses plus grands mystères. Il est comme un ciel où brille le soleil de justice, comme une mer très-pure et très-profonde, qui couvre des abîmes d'une sagesse infinie (4). » Dans un autre endroit, il attribue à la force du Saint-Esprit et à un miracle particulier de la grâce, la science et l'éloquence de saint Paul. « Avant sa conversion, dit-il, il ignorait la langue grecque, il n'avait aucune idée des connaissances humaines qui sont en honneur parmi les étrangers. Il ne savait que l'hébreu, qui était une langue méprisée de tout le monde et surtout des Romains. C'était un Cilicien, un pauvre faiseur de tentes, un ouvrier en cuir, mal vêtu et de mauvaise mine (5). » Quant à ce que dit le saint docteur que saint Paul ne savait pas le grec avant sa conversion, tous les critiques ne sont pas de son avis. Le même

(1) August. *Contra Crescon.* l. 1, c. XIV.

(2) August. *De doct. christ.* l. IV, c. VII.

(3) Chrysost. *Prolog. in Epistolas Pauli.*

(4) Chrysost. *De laudibus Pauli*, Homil. IV.

(5) Chrysost. *In 2 Timoth.* III, pag. 564, Homil. IV.

père, dans ses livres du Sacerdoce (1), s'élève contre ceux qui parlaient du saint Apôtre comme d'un homme sans lettres. Quoiqu'il avoue lui-même qu'il n'était point versé dans l'exercice de l'éloquence humaine, il soutient qu'il avait toute la science et toute la force nécessaires pour défendre avec avantage les dogmes de la foi. Si l'on veut comparer son éloquence à celle d'Isocrate, de Démosthène, de Thucydide, et de Platon; il faut reconnaître, comme saint Paul l'avoue lui-même, qu'il n'était pas savant dans l'art de parler, mais seulement dans la connaissance des vérités de la religion. Et toutefois quelle force d'éloquence n'a-t-il pas fait paraître lorsqu'il a été question de confondre les Juifs et les Gentils, de parler devant l'Aréopage, de conférer avec les philosophes! D'où vient qu'à Lystres on voulut lui offrir des sacrifices comme à Mercure, sinon à cause de son éloquence? D'où vient qu'encore aujourd'hui non seulement les chrétiens, mais les Juifs et les païens, le regardent avec admiration? N'est-ce pas à cause de ses Épîtres, où l'on trouve tant de force et de véritable éloquence? Saint Jérôme dit que ce vase d'élection est comme la trompette de l'Évangile, le rugissement du lion de Juda, le fleuve de l'éloquence chrétienne, qui découvre plutôt par des traits d'admiration que par ses expressions et ses paroles, les mystères du christianisme inconnus à toutes les races passées, et l'abîme de la sagesse de DIEU. « Aussi souvent que je lis ses Épîtres, ajoute-t-il, je crois entendre plutôt des éclats de tonnerre, que les discours d'un mortel. *Quem quotiescumque lego, videor mihi non verba, sed audire tonitrua* (2). »

(1) Chrysost. *De sacerdotio*, l. IV, pag. 75.

(2) Hieron. *Epist. LXI, ad Pamach.*

Ce même père croit que quand saint Paul disait (2 Cor. XI, 6) : *Si je ne sais pas parler, je ne manque pas au moins de science*, il parlait par modestie et par humilité. *Illi utrumque non deerat, sed unum humiliter renuebat* (1). Il montre ailleurs que l'habileté avec laquelle il présente ses raisonnemens et déduit les conséquences des principes qu'il a posés, lui mérite incontestablement le titre de dialecticien (2).

2. Nous ne finirions pas si nous voulions rapporter tout ce que les interprètes et les critiques modernes ont dit à la louange du style et de l'élocution de ces mêmes Épîtres. Nous pourrions citer Erasme, Grotius, et une foule d'autres ; mais nous nous bornerons aux suivans. « Saint Paul, dit Michaëlis, était né à Tarse en Cilicie, où le grec, et même le bon grec, était la langue du pays ; mais comme il était Juif, et qu'il lisait habituellement la version des Septante, on trouve des hébraïsmes dans son langage. Quoiqu'il paraisse avoir lu plusieurs des meilleurs auteurs grecs, on ne peut l'appeler rigoureusement un littérateur grec, si l'on en juge d'après ses Épîtres (3). Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que les productions du génie des Grecs ne lui étaient pas inconnues ; mais on n'est pas fondé à affirmer qu'il fut initié dans la philosophie des écoles célèbres de Tarse... Au milieu des hébraïsmes et des mots qui lui sont particuliers et que nous appellerons cilicisimes, jusqu'à ce qu'on trouve une expression préférable, il introduit les phrases les meilleures et les plus pures qu'on ne trouve

(1) Hieron. *Ad Marcellam, De Ephod. etc.*

(2) Hieron. *Ad Paulam, De alphabeto Psalm. cxviii.*

(3) Voy. le Dr. Thalemann dans son traité de l'*Érudition de l'apôtre saint Paul, comme Juif, et non comme Grec.*

que dans les auteurs classiques du premier rang... Saint Paul a tout l'air d'un Juif dont le style naturel n'était pas le grec classique, mais qui en lisant les bons auteurs avait insensiblement adopté plusieurs des meilleures expressions... Quoique saint Paul n'ait pas dans son style la tournure et les grâces de l'éloquence athénienne, il parle cependant avec facilité, et manie même avec délicatesse l'ironie et la satire; il semble avoir considéré comme au-dessous de lui le soin d'arranger ses périodes et avoir pris la première expression qui se présentait à son esprit. Il dictait ordinairement ses Épîtres; pénétré de ses devoirs apostoliques, il parlait avec plus de liberté qu'il ne l'aurait fait dans des compositions soignées. Il a dans sa manière d'argumenter la concision des Juifs : dans la chaîne des raisonnemens il faut que le lecteur supplée plusieurs anneaux (1), manière que l'on retrouve dans le Talmud, et que saint Paul avait probablement apprise à l'école de Gamaliel. Il n'a jamais voulu éviter de paraître Juif ou Cilicien, et il est sûr que la moitié de ses lecteurs se seraient crus méprisés s'il avait rejeté un langage qu'il parlait en commun avec eux. Nous n'avons qu'à nous rappeler que l'amour de Joseph pour l'éloquence grecque fut loin de plaire aux Juifs ses concitoyens. Cependant saint Paul a moins d'hébraïsmes qu'on n'en trouve dans les Septante et dans les autres livres du Nouveau-Testament; ses périodes, quoique sans art, sont plus longues; les parenthèses, si fréquentes dans ses écrits, ne sont point de l'idiome oriental, et il offre de nombreux exemples d'une pureté vraiment grecque. Si les discours que prononça

(1) Exemple, chap. ix aux Romains.

saint Paul (Act. xvii, 23-31 ; xxiv, 10-21 ; xxvi, 2-29) à Athènes et devant les gouverneurs romains de la Judée nous ont été fidèlement transmis ; s'ils ne sont pas la composition de l'historien (1), il faut qu'il ait pu parler un grec meilleur que celui que nous lisons dans ses Épîtres et ses harangues devant une assemblée juive. Il est vrai que l'on retrouve encore des hébraïsmes dans les discours qu'il adressait à un auditoire païen ; mais ils diffèrent de son style ordinaire d'une manière frappante. . . Or si saint Paul pouvait écrire avec plus de pureté qu'il ne le fait ordinairement , il faut qu'indépendamment de l'ardeur de son caractère et des flots d'idées qui remplissaient son esprit , il ait eu d'autres motifs pour ne pas écrire avec élégance. Il est vraisemblable qu'en préférant un style négligé à un style plus élégant , plus à la mode , mais peut-être moins énergique et moins précis pour les sujets qu'il avait à discuter, il voulait éviter de déplaire aux Juifs , au goût desquels il accommodait, lorsque cela était possible, ses enseignemens et sa manière, afin de les gagner à son parti , et il adoptait un langage déjà consacré pour les sujets religieux. Pour exprimer la doctrine chrétienne, il était convenable , nécessaire même , d'employer les expressions vénérables de la Bible, et les termes que la

(1) Remarquons bien que saint Luc, en attribuant lui-même à saint Paul les discours qu'il lui prête dans les Actes des Apôtres prouve suffisamment par là que c'est le grand Apôtre qui les a réellement composés, au moins quant au fond et aux pensées. Au reste, Michaëlis dit, à l'endroit même que nous citons : « Nous traiterons ce sujet plus au long dans l'Introduction aux Actes des Apôtres, où nous prouverons que saint Luc a répété avec exactitude les discours de saint Paul. »

pratique de la synagogue avait sanctionnés ; une fois qu'ils étaient admis dans la partie dogmatique de ses discours, une élégance attique dans les autres parties des Épîtres aurait fait un contraste inutile, surtout parce que le langage de saint Paul, lors même qu'il écrivait sans art, et sans faire attention à son style, est préférable à celui des Septante. Il avoue avec candeur à ses adversaires à Corinthe, qu'il n'a aucune prétention à l'art oratoire (1 Cor. I, 17; II, 1-13), ayant pour but, en prêchant l'Évangile, de convaincre le jugement, et non d'agir sur les passions (1 Cor. II, 4, 5). Mais on a tiré une conséquence bien extraordinaire en soutenant que son langage est vulgaire, parce qu'il se dit (2 Cor. XI, 6) *grossier dans le langage*. Le fils d'un citoyen romain qui s'était entretenu avec des gouverneurs et des princes, ne semblait pas devoir être exposé à une accusation de cette nature ; et si le langage de saint Paul eût été celui d'un homme vulgaire, Festus ne lui aurait pas reproché son trop de savoir (Act. XXVI, 24). Il y a une grande différence entre le grec-juif et le grec-plébéen ; on peut s'attendre au grec-juif de la part d'un Juif du plus haut rang et qui a reçu la meilleure éducation ; mais les Épîtres de saint Paul doivent à jamais éloigner de lui l'autre reproche ; ses harangues et ses écrits montrent beaucoup d'urbanité, et lorsqu'on lit ses ouvrages on observe que l'auteur joignait la connaissance du monde à un esprit cultivé. Aucun courtisan n'eût employé un tour plus fin qu'il ne le fait dans sa réponse à Agrippa (Act. XXVI, 29) ; et il n'est pas possible d'exprimer avec plus de délicatesse et de modestie son dessein de communiquer des grâces spirituelles, que dans le premier chapitre de son Épître aux Rom. 11, 12. Sa vivacité l'a

conduit quelquefois à employer des expressions sévères ; mais jamais il ne nomme ceux qu'il censure, et la censure à laquelle il a recours, quoiqu'elle blesse dans le vif, n'insulte jamais aux fautes qu'il ne visait qu'à corriger. Ce que sa situation avait de particulier l'obligea quelquefois à se louer lui-même ; mais quoique cela fût nécessaire, on voit qu'il sentait l'inconvenance de prononcer son propre panégyrique (1). »

Écoutons maintenant Cellérier : « Nous avons parlé, dit cet auteur, des parenthèses de saint Paul, de l'accumulation de ses idées, des empiètemens de ses phrases sur d'autres phrases, et de l'obscurité qui parfois en résulte ; mais nous n'avons rien dit du sentiment profond qui cause cet apparent désordre, et qui y porte tant de vie et d'intérêt. C'est un homme qu'opprime à la fois la multitude, la rapidité de ses idées et la puissance de ses affections. Le tout ensemble paraît souvent confus et entassé, mais je ne sais quoi de pur, d'élevé, de vivant, y attire les regards et y touche le cœur. Dans les entrailles de cette montagne inculte, brûle sans cesse un foyer secret qui la dévore et l'ébranle. Quelquefois le volcan semble s'assoupir et le feu s'éteindre, mais

n'est que contenu ; bientôt il se rallume, il soulève le poids qui le comprime, enfin il éclate et foudroie tout ce qui prétendait résister. Voilà, ce me semble, l'exacte image du style de saint Paul (2). Aussi tout est écrit d'un seul jet ; on ne peut découvrir dans ses phrases ni travail, ni artifice, ni même souci de la correction ; l'ar-

(1) J. D. Mic' aëlis, *Introd. au N.-T.* t. 1, pag. 212-219.

(2) Voy. par exemple, 1 Cor. III, IV, XII, 12.—XIII ; XXV, 29-34, et surtout 2 Cor. XI et XII.

rangement des mots est resté tel que la lettre l'a conçu. Des acclamations, des comparaisons, une grande variété de tons et de tournures animent le discours, et trahissent le sentiment énergique qui a tout inspiré. Des formes dramatiques viennent souvent rompre la monotonie de l'enseignement, et par leur vivacité suppléent à ce qui manque peut-être à la clarté des détails (1). L'écrivain met souvent en scène ceux auxquels il parle, et il rappelle leur histoire, mais il rappelle surtout la sienne, et se livre avec entraînement à ses propres impressions. S'il parle aussi fréquemment de lui-même, ce n'est pas sans doute par vanité ; personne après l'avoir lu ne pourrait l'en soupçonner ; mais c'est par ouverture de cœur, par zèle, et surtout par affection (2). Le sentiment qui le lie à ses disciples est si puissant que l'Apôtre est forcé de le laisser voir ; il écrit presque toujours sous l'inspiration des joies ou des amertumes qui lui viennent d'eux ; en vain essaye-t-il d'en comprimer un moment la franche expression, après quelque contrainte, il finit par s'y livrer avec une effusion entière. L'histoire antérieure de saint Paul formait d'ailleurs un élément si essentiel de sa prédication, ses souffrances et ses vertus étaient pour ses disciples un argument et un modèle d'une telle importance, sa vie avait été si étroitement liée à ses leçons, que, sous peine de laisser celles-ci incomplètes, il fallait bien que l'Apôtre ramenât souvent sur lui les regards de ses lec-

(1) Voy. par exemple, Rom. II, 1 et suiv. ; III, 1, 5, 9, 27-31 ; IV, 1, 9 ; VI, 1-3 ; VII, 1, 7, 14-25 ; VIII, 31-39 ; IX, 44-49, 30 ; XI, 1-15. Philip. III, 13, 14 ; 1 Cor. X, 22, 23.

(2) Voy. l'Épître aux Philippiens presque toute entière.

teurs (1). » Ailleurs, le même Cellérier analysant les pensées de Hug sur le style et l'élocution des Épîtres de saint Paul, dit en parlant de l'Apôtre : « Ses écrits sont l'expression de son caractère, ils trahissent un esprit original en possession d'un grand nombre d'idées ; une intelligence active qui donne toujours à ces idées une forme propre et individuelle, qui ramène quelquefois les mêmes, mais presque toujours d'une manière neuve ; un homme enfin éminemment doué pour transmettre aux autres ses pensées et ses impressions. Le ton passe sans peine du fort au doux, du sévère à l'affectueux, mais toujours avec naturel et vérité. Le langage est expressif et véhément ; les sentimens entraînants et élevés ; les idées entassées naissent les unes des autres avec une rapidité qui souvent laisse le lecteur en arrière. La scène est animée par les exclamations, les interrogations, les comparaisons dans lesquelles se complait l'auteur. Le style n'est jamais soigné. Les mots sont encore tels qu'ils tombèrent la première fois sous sa plume ; on y chercherait inutilement ce travail minutieux et élégant dont les Grecs faisaient tant de cas : ce style abonde au contraire en négligences, en phrases suspendues, en constructions obscures ; il est hérissé de parenthèses et de phrases incidentes : malgré cela, à n'envisager saint Paul que sous le point de vue littéraire, il serait impossible de ne pas le regarder comme un grand orateur. Saint Paul n'est le disciple d'aucun apôtre, et n'a pour maître dans la foi que l'Esprit de DIEU : il semble que son intelligence en prenne un vol plus hardi, et

(1) J. E. Cellérier., *De l'origine antique et divine du Nouveau-Testament*, pag. 302-305, Genève, 1829.

s'en élève avec plus de force et de rapidité à la grande idée d'une religion universelle : l'écolier des pharisiens ne partage aucun de leurs préjugés, et devient l'Apôtre des Gentils. Combien il est supérieur à ses premiers maîtres et à ses compatriotes, et quel caractère de divinité que le zèle de ce Juif pour la vocation et le salut des païens ! Dès que, par égard pour la synagogue, on porte quelque atteinte à leurs droits, pour les leur garantir il ne ménage personne, et saint Pierre lui-même devient l'objet de ses censures. Cette idée, ou plutôt ce sentiment dominant imprime à toute sa vie et à tous ses écrits une couleur particulière et décidée. Mais alors, nous dit-on, pourquoi ces déductions, ces raisonnemens qui rappellent l'école juive, chez celui qui prêchait les Gentils, et fondait la religion du genre humain tout entier ? Ce n'est pas seulement parce que les habitudes de sa jeunesse le portaient à ce genre de raisonnemens, c'est encore parce que cette manière était la plus propre à combattre et à persuader. Partout où il portait ses pas, c'était aux Juifs qu'il s'adressait les premiers, et il aurait eu la méthode de Socrate, la noblesse de Platon, et l'éloquence de Démosthène, que tout cela n'eût produit aucun effet sur les Juifs. Il fallait à la synagogue les idées et les raisonnemens auxquels elle était dès long-temps accoutumée. C'était d'ailleurs presque partout les prosélytes des Juifs qui avaient formé le premier noyau des églises de JÉSUS-CHRIST sorties du paganisme ; et, par cela même, celles-là aussi étaient déjà accoutumées aux raisonnemens du genre de ceux qu'employait l'Apôtre (1). »

(1) J. E. Cellérier, *Essai d'une introduction critique au IV. T.*, pag. 406-408.

Nous ne saurions mieux terminer cet article que par un passage de Bossuet, ce juge si compétent du mérite littéraire de saint Paul : « N'attendez donc pas de l'Apôtre, dit cet incomparable écrivain, ni qu'il vienne flatter les oreilles par des cadences harmonieuses, ni qu'il veuille charmer les esprits par de vaines curiosités. Écoutez ce qu'il dit lui-même : *Nous prêchons une sagesse cachée; nous prêchons un DIEU crucifié.* Ne cherchons pas de vains ornemens à ce DIEU qui rejette tout l'éclat du monde. Si notre simplicité déplaît aux superbes, qu'ils sachent que nous voulons leur déplaire, que JÉSUS-CHRIST dédaigne leur faste insolent, et qu'il ne veut être connu que des humbles. . . . C'est pour ces solides raisons que saint Paul rejette tous les artifices de la rhétorique. Son discours, bien loin de couler avec cette douceur agréable, avec cette égalité tempérée que nous admirons dans les orateurs, paraît inégal et sans suite à ceux qui ne l'ont pas assez pénétré ; et les délicats de la terre qui ont, disent-ils, les oreilles fines, sont offensés de la dureté de son style irrégulier ; mais . . . n'en rougissons pas. Le discours de l'Apôtre est simple, mais ses pensées sont toutes divines. S'il ignore la rhétorique, s'il méprise la philosophie, JÉSUS-CHRIST lui tient lieu de tout ; et son nom , qu'il a toujours à la bouche ; ses mystères, qu'il traite si divinement, rendront sa simplicité toute-puissante. Il ira, cet ignorant dans l'art de bien dire, avec cette locution rude, avec cette phrase qui sent l'étranger ; il ira en cette Grèce polie, la mère des philosophes et des orateurs, et, malgré la résistance du monde, il y établira plus d'églises que Platon n'y a gagné de disciples par cette éloquence qu'on a cru divine. Il prêchera JÉSUS dans Athènes, et le plus savant

de ses sénateurs passera de l'Aréopage en l'école de ce barbare. Il poussera encore plus loin ses conquêtes ; il abattra aux pieds du Sauveur la majesté des faisceaux romains, en la personne d'un proconsul, et il fera trembler dans leurs tribunaux les juges devant lesquels on le cite ; Rome même entendra sa voix ; et un jour cette ville maîtresse se tiendra bien plus honorée d'une lettre du style de Paul adressée à ses citoyens, que de tant de fameuses harangues qu'elle a entendues de son Cicéron. Et d'où vient cela?... C'est que Paul a des moyens pour persuader que la Grèce n'enseigne pas et que Rome n'a pas appris. Une puissance surnaturelle, qui se plaît de relever ce que les superbes méprisent, s'est répandue et mêlée dans l'auguste simplicité de ses paroles. De là vient que nous admirons dans ses admirables Épîtres une certaine vertu plus qu'humaine qui persuade contre les règles, ou plutôt qui ne persuade pas tant qu'elle captive les entendemens ; qui ne flatte pas les oreilles, mais qui porte ses coups droit au cœur. De même qu'on voit un grand fleuve qui retient encore coulant dans la plaine cette force violente et impétueuse qu'il avait acquise aux montagnes d'où il tire son origine ; ainsi cette vertu céleste qui est contenue dans les écrits de saint Paul, même dans cette simplicité de style, conserve toute la vigueur qu'elle apporte du ciel, d'où elle descend. C'est par cette vertu divine que la simplicité de l'Apôtre a assujetti toutes choses ; elle a renversé les idoles, établi la croix de JÉSUS, persuadé à un million d'hommes de mourir pour en défendre la gloire ; enfin, dans ses admirables Épîtres, elle a expliqué de si grands secrets, qu'on a vu les plus sublimes esprits, après s'être exercés long-temps dans les plus hautes spéculations où

pouvait aller la philosophie, descendre de cette vaine hauteur, où ils se croyaient élevés, pour apprendre à bégayer humblement, dans l'école de JÉSUS-CHRIST, sous la discipline de Paul (1). »

ARTICLE VI.

Des commentaires des Epîtres de saint Paul.

Nous nous attacherons moins, dans cet article, à donner la liste de tous les interprètes qui ont travaillé sur les Épîtres de saint Paul, qu'à faire connaître l'esprit de ceux qui peuvent être utiles ou dangereux à consulter. Nous rappellerons aussi aux lecteurs que nous passons sous silence bien d'habiles commentateurs qui ont interprété ou toute la Bible, ou au moins le Nouveau-Testament entier, parce que nous avons signalé ailleurs leurs ouvrages.

§ I. *Des commentateurs catholiques.*

1. Nous devrions citer en première ligne Origène ; mais il ne nous est resté de ce savant père qu'un commentaire sur l'Épître aux Romains, dont nous n'avons même que la traduction latine de Rufin, laquelle mérite peu de confiance, vu que son auteur s'est permis d'ajouter au texte original, et d'en retrancher ce qu'il a voulu. Nous passons donc, comme au plus ancien interprète après Origène, savoir, à Hilaire, diacre de l'Église romaine, qui vivait au iv^e siècle, sous le pape Libère. Son commentaire, qui n'embrasse que les treize

(1) Bossuet, *Panegyrique de saint Paul*, tom. XVI, pag. 257-260, édit. Lebel.

premières Épîtres (car le commentaire sur l'Épître aux Hébreux est pris de saint Chrysostome), et qui contient des passages peu corrects et d'autres manifestement erronés (Voy. Hieron. *in Catalog. c. xcvi*), a été inséré dans le tome II de la nouvelle édition de saint Ambroise, sous le nom duquel il avait toujours été cité. Sixte de Sienne caractérise parfaitement les commentaires d'Hilaire, quand il dit qu'ils sont brefs et concis pour ce qui peut concerner les mots, mais qu'ils méritent d'être pesés pour ce qui regarde le sens (1).

2. Saint Jean Chrysostome, que nous avons déjà donné pour un excellent interprète (t. v, pag. 348, 349), s'est surpassé lui-même dans ses commentaires sur les Épîtres de saint Paul, et surtout dans ses homélies sur l'Épître aux Romains; ouvrage dans lequel il est vraiment admirable, et qui, pour cela, passe à bon titre, parmi les critiques les plus compétens, pour un vrai chef-d'œuvre.

3. Après saint Jean Chrysostome, nous signalerons le savant Théodoret, qui s'est aussi distingué dans ce qu'il a écrit sur saint Paul; et bien que son commentaire ne soit qu'un abrégé de ceux de saint Jean Chrysostome, il mérite d'être lu avec soin, parce qu'il est plus court et qu'il éclaircit en peu de mots plusieurs difficultés de l'Apôtre, auxquelles il a donné un nouveau jour, comme l'a judicieusement remarqué R. Simon (2). Sixte de Sienne a très-bien représenté le caractère de ce savant commentateur, en disant qu'il explique le texte de saint Paul succinctement, élégamment, pieusement et avec

(1) Sixt. Sen. *Biblioth. Sanct. l. iv.*

(2) R. Simon, *Hist. crit. des principaux commentateurs du N. T.*, ch. xxii.

méthode, et que, par un art d'autant plus admirable que cela est très-difficile dans les écrits de saint Paul, il fait ressortir la liaison et la suite des pensées du grand Apôtre (1).

4. Nous avons déjà parlé de Théophylacte (tom. v, pag. 354) ; nous nous bornerons à dire ici que, comme les autres pères grecs, il n'est guère que l'abrégiateur de saint Chrysostome ; et nous ajouterons avec R. Simon, que Théophylacte est plus exact dans ses commentaires sur les Épîtres de saint Paul que dans celui qu'il a composé sur les Évangiles ; que dans les premiers il ne perd point de vue son texte par des interprétations subtiles et allégoriques, n'y mêlant aucune digression ni aucune réflexion qui ne vienne à propos à son sujet (2). — Quant à OEcuménien, sous le nom de qui nous avons une chaîne grecque sur les Actes des Apôtres et sur toutes les Épîtres, nous n'ajouterons rien à ce que nous avons déjà dit plus haut (t. v, pag. 454) sur le mérite de son ouvrage (3).

5. Saint Jérôme a aussi commenté les Épîtres de saint Paul aux Galates, aux Éphésiens, à Tite, à Philémon. Il avoue lui-même que les interprétations qu'il donne ne sont pas toutes de lui ; et en effet, ses commentaires ne sont presque que des extraits de ceux d'Origène, de Didyme, d'Apollinaire et de quelques autres anciens commentateurs grecs qu'il nomme dans ses préfaces, et dont il ne nous reste presque plus rien. Mais tout en rapportant les sentimens des autres, le saint docteur ne pré-

(1) Sixt. Sen. *Ibid.*

(2) R. Simon, *ibid.* c. xxviii.

(3) A la page 454 du tome v de cette *Introduction*, il s'est glissé une faute dans la note 2, où il faut lire, *ibid.*, c. xxxii, au lieu de xx qui s'y trouve.

tend pas les approuver tous, comme il l'a répondu à Rufin, qui lui objectait la contradiction et l'hétérodoxie de quelques-unes de ces interprétations. Mais comme le savant père insère dans ses commentaires et sans les flétrir d'aucune note particulière, de ces interprétations peu exactes, on doit lire son ouvrage avec précaution, et ne pas lui attribuer tous les sens qu'il rapporte. Ses commentaires sont néanmoins très-utiles, en ce qu'ils nous ont conservé ces anciennes interprétations qu'on ne trouve plus que là. Mais ce n'est pas là le seul profit que nous puissions en retirer; on y voit assez souvent des réflexions pleines d'érudition, de critique et de jugement; et quoique les pères grecs, selon la judicieuse remarque de R. Simon, aient cet avantage sur les pères latins, que les livres du Vieux-Testament ont été écrits dans leur langue, cependant saint Jérôme ne leur cède en rien là-dessus, étant lui-même très-versé dans la langue grecque; il a même eu des secours qui leur ont manqué à eux-mêmes, puisqu'il a su la langue hébraïque et qu'il avait étudié à fond la critique (1).—On trouve assez généralement à la fin des commentaires de saint Jérôme sur le Nouveau-Testament, un autre commentaire, ou plutôt de simples scholies sur toutes les Épîtres de saint Paul, à l'exception de celle aux Hébreux, que l'auteur cite néanmoins comme étant l'ouvrage du grand Apôtre. Cet ouvrage, qu'on attribue à Pélage, mérite, à la vérité, quelques éloges; mais il doit être lu avec précaution sur le péché originel et sur tout ce qui touche à la grâce, parce que l'auteur s'efforce de donner

(1) R. Simon, *ibid.* ch. xv, pag. 232.

aux paroles de saint Paul des sens qui favorisent ses erreurs (1).

6. Saint Augustin a commenté les Epîtres aux Romains et aux Galates; et quoique R. Simon soit en général très-peu favorable à ce saint docteur considéré comme interprète, il reconnaît cependant que dans ses commentaires sur saint Paul il est plus littéral et plus exact que dans ses autres ouvrages de cette nature; il déclare même que dans son travail sur l'Epître aux Galates, ce savant évêque s'est surpassé lui-même (2). Toutefois nous devons faire observer que le commentaire sur l'Epître aux Romains n'est pas exempt d'erreurs, que saint Augustin les a reconnues tout le premier dans son livre des *Rétractations*, et qu'il avoue qu'à l'époque où il l'écrivit, il n'avait pas encore assez approfondi la matière de la grâce.

7. Le nom de Primasius, évêque d'Adrumet, qui vivait en Afrique au milieu du vi^e siècle, figure en tête d'un commentaire sur les Epîtres de saint Paul. Jean Gagney, qui le premier a fait connaître ce commentaire au public, le préfère à tous ceux qui ont paru auparavant, soit en grec, soit en latin (3); l'auteur y a recueilli ce qu'il avait trouvé de meilleur dans les commentateurs latins qui l'avaient précédé, principalement dans saint Jérôme, saint Augustin et Pélage. Il suit saint Augustin quant à la doctrine; et quoiqu'il défende la grâce de JÉSUS-CHRIST contre Pélage, cependant il paraît à Sixte de

(1) Ce commentaire attribué à Pélage se trouve encore dans l'appendice des œuvres de saint Augustin, publiées par Leclerc, Amsterdam, 1703, fol.

(2) R. Simon, *ibid.* ch. xvii, pag. 258.

(3) Joan. Gagnæus, *Præfat. ad Franciscum*, 1.

Sienna donner un peu trop au libre arbitre et aux mérites de l'homme. Sa méthode est excellente; il n'est point ennuyeux par de longs commentaires, même dans les endroits les plus difficiles, dit Gagney (1).

8. Pierre Lombard, auteur du livre des *Sentences*, a aussi composé un savant commentaire ou plutôt, selon la judicieuse remarque de R. Simon, une chaîne sur toutes les Épîtres de saint Paul. Comme il était dialecticien et méthodique, il fait quelquefois l'analyse des paroles de son texte, qu'il éclaircit ensuite par les explications des anciens commentateurs; et quoiqu'il y mêle beaucoup de théologie, parce qu'il était très-versé dans cette science, il ne s'étend point, comme les scholastiques qui l'ont suivi, dans de longs et subtils raisonnemens (2). L'ouvrage de Pierre Lombard a été imprimé à Paris en 1535, in-fol., et en 1555, in-8°.

9. Albert le Grand, dans son commentaire sur les Épîtres de saint Paul aussi bien que dans celui qu'il a composé sur les Évangiles, suit à peu près la même méthode que Pierre Lombard, sinon qu'il est plus fécond en raisonnemens et en digressions. (Voy. Echard, t. I, *Biblioth. dominicanæ*, pag. 179.)—Saint Thomas d'Aquin, son disciple, est aussi auteur d'un commentaire sur toutes les Epîtres de Saint Paul, où l'érudition abonde. Le fond de son livre est, à la vérité, tiré des pères et des autres commentateurs; mais il en rapporte, pour l'ordinaire, plutôt le sens que les paroles; il raisonne beaucoup sur le texte sacré, et traite un grand nombre de questions scholastiques, qui font quelquefois perdre de vue la suite

(1) Joan. Gagn. *Ibid.*

(2) R. Simon, *ibid.* ch. XXXIII.

des pensées de l'auteur sacré. Le commentaire de saint Thomas a été souvent réimprimé en différens pays. Le Père Nicolai, dominicain, en a donné à Lyon, en 1689, in-fol., une édition dans laquelle il a corrigé un grand nombre de fautes qui s'étaient glissées dans les éditions précédentes, et il y a ajouté ses propres notes.

10. A la renaissance des lettres, on vit paraître plusieurs commentateurs de saint Paul, qui, quoique plus habiles critiques que les anciens, se sentirent néanmoins de la liberté de penser qu'avait introduite la réforme. On doit mettre de ce nombre les commentaires de Lefebvre d'Étaples, qui se fit protestant, et ceux d'Érasme, dont les explications furent censurées par la faculté de théologie de Paris; le cardinal Cajetan lui-même n'est pas exempt de censure, par la liberté de ses opinions. Jacques Sadolet, évêque de Carpentras et cardinal, a composé sur l'Épître aux Romains un commentaire très-estimé. « Bien qu'il s'applique au sens littéral des paroles de saint Paul, dit R. Simon, il est quelquefois un peu trop étendu, surtout quand il touche sur de certains passages qui avaient donné lieu aux disputes de son temps (1). »

11. Jean Gagney, dont nous avons déjà fait connaître le mérite comme interprète (voy. t. v, pag. 355), a fait sur saint Paul des scholies qui sont justement estimées. Ces scholies ont été publiées à Paris en 1633, in-8°.

12. Les notes ou scholies de Claude Guillaud, théologien de Paris et chanoine d'Autun, sont également très-estimées. Guillaud confère ensemble les interprétations des anciens commentateurs, et choisit les meilleures et

(1) R. Simon, *ibid.* c. xxxviii, pag. 553.

les plus littérales ; il s'applique à éclaircir les principales difficultés de son texte, sans se jeter dans des questions inutiles, gardant toujours un juste milieu entre les commentateurs qui donnent trop à la grammaire et à la critique, et à ceux qui s'étendent trop sur la théologie. Ces notes mériteraient d'être plus connues qu'elles ne le sont de nos jours. M. Garnier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, et juge si compétent dans cette matière, avoue qu'il s'en est servi utilement dans l'explication de saint Paul. Il faut remarquer que l'édition de Paris, 1550, in-8°, est plus complète et en même temps plus correcte que les précédentes.

13. Le commentaire du cardinal Tolet sur l'Épître aux Romains, comme tous ceux qui sont sortis de la plume de ce savant cardinal, mérite d'être consulté. R. Simon, tout en disant que Tolet est trop étendu et trop fécond en questions qui l'éloignent quelquefois de son sujet, le juge digne cependant d'occuper une place parmi les plus habiles commentateurs du Nouveau-Testament (1). Corneille Lapiere dit que dans ce commentaire Tolet fait preuve d'un grand jugement, et s'applique avec succès à montrer la suite et la liaison des paroles de l'Apôtre. Le savant critique ajoute qu'on trouve dans cet ouvrage plusieurs interprétations nouvelles (2). Le commentaire de Tolet a paru à Mayence en 1603, in-4°, seconde édition. — On peut joindre ici le savant commentaire du père Ribera sur l'Épître aux Hébreux. Ce docte jésuite, après avoir établi dans une préface l'autorité et l'authenticité de cette Épître, s'applique princi-

(1) R. Simon, *ibid.* c. xli, pag. 606.

(2) Corn. à Lapiere, *Comment. in Paul. initio.*

pablement à trouver le sens littéral, et à résoudre en même temps plusieurs questions importantes de théologie que lui fournit le texte de l'Apôtre. Le père Ribera est mort lorsqu'il achevait d'expliquer le cinquième verset du chapitre v de l'Épître aux Hébreux. Son commentaire, qui a été continué par ses confrères, a paru à Salamanque en 1598, et à Cologne en 1600, in-8°. — On trouve aussi des choses excellentes dans le grand commentaire que Louis Tena, théologien espagnol, a écrit sur la même Épître, mais il faut avouer qu'il se perd assez souvent dans une multitude de questions étrangères au texte qu'il commente. Son ouvrage, d'abord imprimé séparément à Tolède en 1611, in-fol., a été inséré ensuite dans la première édition des Grands Critiques de Londres, et dans la dernière, donnée à Francfort, 1698.

14. Le père Benoît Justiniani, jésuite, a composé sur toutes les Épîtres de saint Paul un excellent ouvrage, imprimé à Lyon, 1612, 1613, 2 vol. in-fol. Disons quelques mots sur la méthode qu'a suivie cet habile interprète dans son commentaire. Il commence par donner une paraphrase exacte de son texte, ensuite il ajoute des notes séparées, où il expose au long la pensée de saint Paul, en y mêlant plusieurs choses qui regardent la théologie, et principalement celle des anciens écrivains ecclésiastiques.

15. Adam Sasbout, cordelier, a aussi composé sur une partie des Épîtres de saint Paul un commentaire court, exact, judicieux, et qui par là même doit trouver sa place parmi les bons ouvrages faits sur saint Paul. Ce commentaire a été publié à Cologne, en 1608, in-fol.

16. On doit aussi mettre dans la même classe le commentaire de Guillaume Estius, professeur de Douai. Sa

méthode est excellente ; il commence par établir la véritable leçon du texte en conférant, avec beaucoup de critique et de discernement, les manuscrits grecs et la version syriaque ; ensuite il cherche la propriété et la véritable signification des mots, afin d'entrer plus facilement dans la pensée de l'écrivain sacré ; puis il résout les difficultés en s'attachant, dans ses explications, principalement à l'autorité de saint Augustin. Mais on peut reprocher à cet interprète d'être trop long, de mettre trop de théologie dans son commentaire ; et comme il était thomiste déclaré, il exprime quelquefois plutôt les opinions qu'on prête à saint Thomas que les pensées du saint Apôtre. On peut reprocher encore à Estius de vouloir trouver partout la grâce efficace, et d'expliquer d'une manière très-dure les textes de saint Paul sur la prédestination et la réprobation. — Le père Bence, de l'Oratoire, a fait du commentaire d'Estius un abrégé qui n'est pas exempt d'une partie des défauts dont nous venons de parler. — Jean van Gorcum a fait un excellent abrégé du commentaire d'Estius et de celui de Corneille Lapiere sur saint Paul. Cet abrégé a paru d'abord à Anvers, en 1620, in-8° ; mais la meilleure édition est celle de Louvain, 1754, in-8°, intitulée : *Epitome commentariorum Guilielmi Estii S. Th. Doctoris et Corn. à Lapide, è soc. Jesu theologi, in omnes D. Pauli Epistolâs, per Johannem a Gorcum, presbyterum, collecta. Editio nova, D. Pauli textu et G. Estii præfationibus aucta.* — Liberti Fromont, que nous avons cité plus haut (t. v, pag. 456), doit à Estius ce qu'il y a de meilleur dans son commentaire sur saint Paul ; il est plein d'explications théologiques, et comme il était favorable à la doctrine de Jansénius, on doit le lire avec précaution sur

le sens des passages qui ont rapport à la grâce et à la prédestination.

17. Les commentaires de Corneille Lapierre sont tous généralement estimés; mais, suivant R. Simon, celui qu'il a composé sur saint Paul l'emporte sur tous les autres, parce que l'auteur s'y montre plus exact et moins fécond en digressions; que les questions qu'il y traite sont aussi moins éloignées de son sujet, et qu'elles sont d'une plus grande utilité. « Il y avait dix-huit ans qu'il enseignait publiquement l'Écriture dans Louvain, poursuit R. Simon, lorsqu'il le publia, comme il nous l'apprend dans sa lettre à l'archevêque de Malines, à qui il a dédié cet ouvrage.... Il témoigne qu'il a travaillé continuellement à ce commentaire pendant plusieurs années, et qu'il y a eu en vue quatre choses : 1° D'être solide dans ses interprétations, cherchant toujours le véritable sens de saint Paul; 2° d'être court, ayant choisi pour cela ce qu'il a trouvé de meilleur dans les autres commentaires; 3° d'être méthodique, donnant d'abord en abrégé le plan de chaque chapitre, et rapportant les sentimens des principaux pères et des autres docteurs; après quoi il marque les interprétations qui lui paraissent les plus naturelles; 4° il fait profession d'être clair dans tout ce qu'il avance, et de se servir d'un style didactique; d'éviter les digressions et tout ce qui paraît trop recherché; à quoi il ajoute qu'il a tiré du texte grec, de l'hébreu, du syriaque, des pères et des autres docteurs, tout ce qui pouvait lui servir à éclaircir le véritable sens de l'Apôtre. » Après s'être demandé si ce commentaire répond entièrement à l'idée que l'auteur en a donnée, notre critique ajoute : « En général, pour ce qui est de sa solidité, il n'a pas fait assez le choix

des auteurs d'où il tire ses preuves, et il mêle quelquefois dans son discours des faits qui ont peu de vraisemblance. Il n'est pas des plus heureux à choisir toujours les interprétations les plus naturelles. Enfin, il aurait pu être beaucoup plus court, sans rien perdre de sa force... Il est plus judicieux dans les canons qu'il a mis au-devant de son commentaire, y ayant inséré plusieurs observations très-utiles (1). » Ces observations de R. Simon n'empêchent pas que le commentaire du savant jésuite ne soit un des meilleurs qui aient été composés sur saint Paul.

18. Isaac Habert, de Paris, et évêque de Vabres, a donné à Paris, en 1656, in-8°, une exposition des deux Épîtres à Timothée, de l'Épître à Tite et de celle à Philémon. Cet ouvrage est digne du talent et du savoir qui distinguaient Habert.

19. Le père Alexandre, dominicain, a écrit sur les Épîtres du grand Apôtre un commentaire littéral et moral, rempli de choses excellentes. Sans trop se livrer à la critique, il rapporte les différentes versions qui méritent d'être remarquées, ainsi que les divers sentimens des anciens et des nouveaux commentateurs, et il préfère les explications qui lui semblent les plus conformes à la lettre de l'Écriture, sans blâmer celles qu'il n'approuve pas. Ce commentaire a été imprimé à Paris en 1710, in-fol.

20. Le père Bernardin Picquigny, capucin, a composé sur saint Paul un commentaire latin, publié à Paris en 1703, in-fol., et dont on a donné depuis un abrégé

(1) R. Simon, *Hist. crit. des principaux commentateurs du N. T.* ch. XLIV.

en français, en 4 vol. in-12. Cet ouvrage, intitulé *Triplex expositio*, contient en effet trois parties, savoir : une analyse, qui, placée à la tête de chaque chapitre, en expose et le dessein et la suite ; une courte paraphrase, qui accompagne le texte de la Vulgate, l'explique et l'éclaircit ; enfin, un commentaire pour les endroits les plus difficiles, suivi d'un corollaire de piété. Le savant et judicieux M. Garnier regarde cet ouvrage comme le plus convenable aux ecclésiastiques qui sont trop occupés aux exercices du saint ministère pour trouver le temps de lire les grands commentaires.

21. Nous ne saurions trop conseiller la lecture des analyses de Michel Mauduit, prêtre de l'Oratoire, vu que l'auteur y fait preuve d'un esprit méthodique, d'un jugement droit et d'un grand savoir. Sa méthode consiste à montrer le plan de chaque Épître, ainsi que la suite et la liaison des raisonnemens ; d'élaguer ce qui interrompt l'ordre pour le mettre à sa place naturelle. Et il fait tout cela de manière à ce que le lecteur se trouve étonné de voir un si bel ordre et un enchaînement si rigoureux, dans ce qui lui avait semblé auparavant incohérent et confus. Ce qui donne un nouveau prix à cet ouvrage, ce sont les dissertations curieuses que l'auteur a placées à la fin de ses analyses. Ces dissertations ont pour but d'expliquer les endroits du texte sacré les plus obscurs et les plus difficiles, et de justifier le sens qu'il a donné dans ses analyses.

22. Le commentaire de D. Calmet est très-utile en ce qu'il réunit les interprétations des commentateurs modernes catholiques et protestans. Les dissertations qui sont à la tête des Épîtres de la Bible de Vence, et les analyses que Rondet y a données de toutes les Épîtres

de saint Paul , et principalement de celle aux Hébreux , peuvent aussi beaucoup servir. Comme l'Épître aux Romains est la plus profonde et la plus difficile de toutes, et qu'on peut facilement s'égarer sur la matière de la prédestination et de la réprobation dont traite l'Apôtre aux chapitres VIII et IX, on ne doit guère s'en rapporter à ce qu'en disent Estius et Mauduit ; il vaut mieux consulter Tolet et Corneille Lapière, éloignés de ces sentimens rigoureux qui alarment la piété. — On peut encore consulter les notes que le P. Lallemant, jésuite, a ajoutées à ses réflexions morales sur le Nouveau-Testament. Il ne manque pas de donner les interprétations opposées à celle des jansénistes, et il résout même avec clarté et brièveté plusieurs autres difficultés , soit critiques, soit théologiques, des Épîtres de saint Paul.

§ II. *Des commentateurs protestans.*

Les considérations générales que nous aurions à présenter ici sur les commentateurs protestans ont été déjà faites plus haut (t. v, pag. 362 et suiv.). Nous nous bornerons donc à signaler certains travaux publiés par des interprètes assez récents et qui jouissent d'une assez grande réputation parmi les critiques, surtout protestans.

1. Nous citerons d'abord les commentaires latins de Sebast. Schmidius sur les Épîtres aux Romains, aux Galates et aux Colossiens, avec une paraphrase de la première aux Corinthiens, des deux aux Thessaloniens, de la première à Timothée, enfin de celle à Philémon. Hambourg, 1704, in-4°.

2. S. J. Baumgarten a composé en allemand une

explication des lettres de saint Paul aux Éphésiens, aux Galates, aux Philippiens, aux Colossiens, à Philémon et aux Thessaloniens. Cette explication a été publiée avec des additions, par J. S. Semler, à Halle, 1767, in-4°.

3. Dans le Nouveau-Testament grec avec des notes, commencé par J. B. Koppe, et continué par plusieurs critiques allemands, tous imbus plus ou moins des principes de la nouvelle exégèse, se trouvent sur les Épîtres de saint Paul des commentaires qui sous quelques rapports contiennent de bonnes choses, mais qui sous beaucoup d'autres ne peuvent que donner de très-fausSES idées sur les écrits divins du grand Apôtre. Le dernier continuateur de Koppe qui ait traité les Épîtres est J. H. Heinrichs; on peut voir ce que nous avons dit de ce critique, tome v, pag. 460.

4. Plusieurs Anglais ont publié sur saint Paul des ouvrages où l'écrivain sacré est tout autrement traité que dans les commentaires des interprètes allemands. Nous nous bornerons à citer, comme nous ayant paru le plus remarquable, celui de J. Macknight, intitulé : *A new literal translation from the original greek, of all the Apostolical Epistles. With a commentary and notes, philological, critical, explanatory, and practical. To which is added, a history of the life of the apostle Paul. By James Macknight, D. D. Author of a Harmony of the Gospels, etc.* Nous ne connaissons que la seconde édition donnée à Londres, l'an 1806, en 6 vol. in-8°. Une lecture approfondie de cet ouvrage nous a confirmé dans l'idée avantageuse que nous en avait donnée feu Mgr. de Cheverus, archevêque de Bordeaux, qui en avait fait une étude toute particulière.

5. Olshausen, dont nous avons souvent cité le nom dans le tome v de cette *Introduction*, en traitant de l'authenticité des Évangiles, ne s'est pas borné à interpréter ces divins écrits, ainsi que les Actes des Apôtres, il a aussi composé depuis un commentaire sur les Épîtres de saint Paul. Nous croyons devoir répéter ici quelques observations analogues à celles que nous avons faites en parlant de ses premiers commentaires; c'est que cet écrivain, quoique très-opposé aux rationalistes, donne quelquefois des interprétations que n'admettent point les théologiens protestans dits orthodoxes, c'est-à-dire ceux qui s'en tiennent fidèlement aux principes de l'ancienne exégèse, beaucoup plus rapprochés de ceux des catholiques.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DE L'ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS.

L'Église des Romains, auxquels le grand Apôtre adresse cette lettre, fut fondée par saint Pierre, qui d'Antioche passa à Rome. Beaucoup d'interprètes et de critiques nous expliquent la chose autrement; ils prétendent que la foi fut portée à Rome non par saint Pierre, qui n'y alla jamais, mais par quelques Juifs convertis qui, témoins du miracle de la Pentecôte, se retirèrent dans cette ville pendant la persécution qui suivit la mort de saint Étienne. Mais en disant que saint Pierre n'est jamais allé à Rome, ils combattent non seulement la tradition de l'Église romaine, qui dans tous les temps a regardé saint Pierre comme son premier évêque, mais

encore celle de tous les pères sans exception , même des plus anciens, tels que Papias, saint Ignace, Caius , Denis de Corinthe, saint Irénée, Origène, Tertullien, Clément d'Alexandrie ; ils combattent de plus l'autorité de tous les monumens ecclésiastiques. Les hérétiques, que les pères réfutaient par la succession des évêques de Rome , ont-ils jamais osé dire qu'ils ne succédaient point à saint Pierre ? Les Grecs schismatiques, et Photius lui-même, si versé dans la connaissance des monumens ecclésiastiques, n'ont jamais osé nier l'apostolat de saint Pierre à Rome, source de toute la prééminence de cette Eglise dont ils ne voulaient plus reconnaître l'autorité. Aussi les protestans les plus célèbres, tels que Grotius, Ussérius, Blondel, Scaliger, Pearson, etc., vaincus par la force de la vérité, ont-ils réfuté leurs coréligionnaires sur ce point.

ARTICLE I.

Du texte original de l'Épître de saint Paul aux Romains.

Plusieurs critiques, parmi lesquels on compte le P. Salmeron, le P. Hardouin et Corneille Lapière, ont prétendu que l'Épître aux Romains avait été composée originairement en latin. La raison principale sur laquelle ces savans se fondent dans leur prétention, c'est qu'il n'est nullement vraisemblable que saint Paul, qui avait le don des langues, n'ait pas écrit aux Romains dans leur propre idiome. Mais cette raison ne nous paraît pas solide ; car, comme l'a judicieusement remarqué D. Ceillier, après une multitude de critiques : « La langue grecque était alors si commune dans le monde et si familière dans Rome, que les femmes mêmes l'entendaient

et la parlaient (1). D'ailleurs il est à remarquer que sous le nom de Romains l'Apôtre n'entend pas seulement ceux qui étaient nés dans Rome, ni les naturels de cet empire, mais tous les infidèles de quelque nation que ce pût être que le commerce et la nécessité des affaires y avait attirés. C'est pourquoi dans l'adresse de sa lettre il ne dit pas : *A vous tous, Romains*, mais à tous ceux qui sont à Rome; chéris de DIEU et saints par la vocation. Paroles qui regardent également tous les fidèles, soit Juifs, soit Gentils, qui pouvaient être alors répandus dans l'empire romain. Il était donc convenable qu'il leur écrivît en grec, qui était la langue la plus commune en ce temps dans l'empire (2). »

ARTICLE II.

Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul aux Romains.

1. Origène et Théodoret ont prouvé que l'Épître aux Romains avait été écrite de Corinthe, lorsque saint Paul se préparait à faire son voyage à Jérusalem, pour y porter les aumônes qu'il avait ramassées dans la Grèce et la Macédoine. Or, voici les raisons sur lesquelles se fondent les plus habiles interprètes pour soutenir après

(1) « Omnia Græce;
Cum sit turpe magis nostris nescire latinè.

(JUVENAL. *Satir.* VI.) »

— Nous pouvons ajouter d'autres passages qui prouvent cette même vérité. Juvénal dit encore (*Satir.* VI, 185) :

Se non putat ulla
Formosam, nisi quæ de Thusca Græcula facta est.

Et nous lisons dans Cicéron : *Græca leguntur in omnibus fere gentibus : Latina suis finibus, exiguis sane continentur* (*Pro Arch. poet.*).

(2) D. Ceillier, *Hist. générale des auteurs sacrés*, etc., t. I, pag. 390.

eux cette opinion. Premièrement cette lettre fut apportée par Phébé, diaconesse de Cenchrée, bourg qui servait de port à la ville de Corinthe, du côté de l'Hellespont et de l'Asie. En second lieu, saint Paul dit assez clairement lui-même que c'est à Corinthe qu'il a écrit sa lettre, puisque d'un côté il nomme Timothée et Sosipater, qui étaient avec lui lorsqu'il vint d'Achaïe à Jérusalem (Act. xx, 4), et que de l'autre il fait mention de Caius, son hôte (Rom. xvi, 24), et d'Éraste, personnages qui tous deux étaient habitans de Corinthe (1 Cor. i, 14. 2 Timoth. iv, 2). Troisièmement, enfin, les manuscrits grecs le portent expressément, et c'est aussi le sentiment de tous les interprètes. Pour bien comprendre ce que nous venons de dire, il faut remarquer que saint Paul est allé deux fois à Corinthe : la première quand il fonda cette église ; la seconde, lorsque après être sorti d'Éphèse il alla en Macédoine et demeura trois mois en Grèce. Il n'est nullement vraisemblable qu'il ait pu demeurer tant de temps en Grèce sans visiter Corinthe, où il s'était proposé si souvent d'aller. Or, il ne s'agit point du temps de son premier voyage, mais du second, et cela paraît être de toute évidence ; car, 1° l'Apôtre dit (xv, 2-23), qu'il part pour porter à Jérusalem les aumônes de la Macédoine et de l'Achaïe. Or, quand il partit de Corinthe pour la première fois, il n'alla point à Jérusalem pour y porter des aumônes, mais pour y célébrer une fête ; 2° Timothée et Sosipater étaient avec lui, puisqu'il envoie leurs salutations aux Romains (xvi, 21). Mais ces personnages ne l'accompagnaient point lorsqu'il quitta Corinthe pour la première fois ; tandis que nous lisons dans les Actes qu'ils l'accompagnaient au moment où il quitta la Grèce pour

venir à Jérusalem y porter les aumônes recueillies dans la Macédoine et dans l'Achaïe (Act. xx, 2-4) ; 3° lorsque saint Paul vint à Corinthe la première fois, il y trouva Aquila et Priscille. Or, dans le temps où il écrivit cette lettre, Aquila et Priscille étaient à Rome, puisqu'il prie les Romains de les saluer en son nom. Ainsi il paraît incontestable que cette lettre n'a pu être écrite dans le premier voyage, et qu'il faut en rapporter la composition au second.

2. Quant au temps précis où saint Paul écrivit cette Épître, les critiques sont partagés d'opinions ; les uns en rapportent la composition à l'an 52, d'autres à l'an 57 ; le plus grand nombre, selon qu'il nous a semblé, à l'an 58 ; et parmi ceux-là se trouvent Baronius, Michaëlis, Benson et Lardner (1) ; quelques-uns, enfin, tels que Usser et Hug, la placent à l'an 60, qui correspond à la cinquième année du règne de Néron. Dans l'analyse qu'il fait de ce dernier critique, Cellérier dit : « Après avoir écrit en Macédoine la seconde aux Corinthiens, Paul va à Corinthe et passe trois mois en Grèce (Act. xx, 2, 3). C'est pendant ce temps, au commencement de l'an 60, qu'il écrit aux Romains. Cela résulte clairement de Rom. xv, 25, et d'autres passages qui nous donnent là-dessus des indices assez remarquables (2). » Mais ces témoignages,

(1) Cette opinion a été discutée et soutenue avec talent par J. F. Flatt dans une dissertation intitulée : *De tempore quo Pauli Epistola ad Romanos scripta sit*. Tubing. 1789. Cette dissertation a été reproduite dans le *Sylloge Commentationum theologicarum* (vol. II, pag. 54-74). de Pott et Ruperti.

(2) J. E. Cellérier, *Introd. au Nouveau-Testament*, pag. 417. Compar. J. L. Hug, *Einleitung in die Schriften des N.-T.* Th. II, § 111, 112. *Zweyte Auflage*.

qui sont Rom. xv, 23-30; Act. xix, 21, et Rom. xvi, 1, 2, prouvent seulement, comme il résulte de l'exposé même de Hug et de Cellérier, que saint Paul témoigne le projet d'aller prochainement à Rome, qu'il énonce la même intention pour le moment où il aura terminé son voyage en Macédoine, en Achaïe et en Palestine; qu'il recommande à l'Église de Rome Phébé, diaconesse de Cenchrée, et qui devait porter sa lettre en Italie. Il est vrai que suivant le système chronologique de Hug sur les Actes des Apôtres (1), on peut en venir à cette conséquence; mais pour cela il faut adopter les calculs de ce critique, lesquels, on doit en convenir, ne manquent pas d'une certaine apparence de vérité.

ARTICLE III.

De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Paul, aux Romains (2).

1. L'Église de Rome, composée de Gentils convertis et de Juifs devenus chrétiens, était troublée par une grave et dangereuse contestation. Les Juifs, fiers de leur naissance et des promesses faites à leurs pères, et qui ne connaissaient point d'autre justice que celle qui venait de l'observation des pratiques légales, regardaient les Gentils comme des nations immondes, prétendant qu'ils ne devaient avoir aucune part à la grâce de la nouvelle alliance; ou du moins qu'on ne pouvait les admettre à la lumière de l'Évangile sans les obliger à la circonci-

(1) Voy. ce système rapporté dans le tome v, pag. 509-511 de cette *Introduction*.

(2) D. Ceillier nous ayant paru très bien exposer l'occasion et le sujet de plusieurs Épîtres, nous lui avons emprunté une partie de ce que nous dirons sur cette matière.

sion et aux autres œuvres prescrites par la loi de Moïse. De leur côté, les Gentils, relevant avec orgueil l'excellence de la philosophie, qui leur avait fait connaître et pratiquer la plupart des préceptes de la morale sans le secours de la révélation et de la loi, reprochaient aux Juifs leur longue ingratitude et leurs fréquentes prévarications. Ils soutenaient qu'il était plus juste qu'ayant adoré JÉSUS-CHRIST aussitôt qu'ils l'avaient connu, ils fussent préférés à ceux qui, en récompense de ce qu'il s'était manifesté à eux les premiers, l'avaient rejeté et crucifié. Pour mettre un terme à ces disputes, qui pouvaient causer quelques schismes, saint Paul crut qu'il était nécessaire de leur écrire et de travailler à ôter aux uns et aux autres tout sujet de vanité.

2. D'abord il humilie les Gentils en leur montrant que les lumières dont ils se glorifiaient n'avaient servi qu'à les rendre plus coupables, puisque ayant connu DIEU, ils ne l'avaient pas glorifié comme DIEU. Il réprime ensuite l'orgueil des Juifs en leur prouvant qu'ils n'étaient pas plus dignes de la grâce de l'Évangile que les Gentils, puisqu'ils étaient également enveloppés dans le péché; que la vraie circoncision est celle du cœur, et que tous les hommes, sans distinction, ont besoin de la puissance de DIEU; puis il fait voir, par l'exemple d'Abraham, que la vraie justice vient de la foi agissante par la charité; que les œuvres sans la foi en JÉSUS-CHRIST sont inutiles, et que par conséquent personne n'est en droit de se glorifier. Il passe de là au mystère de la prédestination et de la réprobation, joignant toujours aux dogmes de la foi d'excellens préceptes de morale, et les principes de la vie et de la piété chrétienne. Sur la fin de son Épître il

exhorte les Romains à la paix, et prie DIEU, auteur de la paix et de la concorde, de demeurer avec eux et de leur accorder l'esprit d'union et de charité. Le dernier chapitre ne contient que des recommandations et des civilités de sa part et de la part de l'église de Corinthe. Les noms grecs de ceux qu'il salue font voir que la plupart étaient venus de Grèce et d'Orient.

ARTICLE IV.

Des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul aux Romains.

Cette Épître est remplie de morceaux d'une éloquence vraiment admirable. Nous signalerons surtout les suivans comme dignes d'une attention toute particulière.

1. Au chapitre 1^{er}, saint Paul fait une description aussi énergique que vraie de l'aveuglement et des désordres affreux des philosophes païens, et de la corruption profonde de toute la gentilité. Il est difficile de tracer en raccourci un tableau plus vif, plus complet et plus conforme aux mœurs du temps, que celui que nous offre en quelques traits le saint Apôtre. Voyez depuis le verset 18 jusqu'à la fin.

2. Le chapitre II contient une apostrophe qui ne le cède en éloquence à aucune de celles qui se trouvent dans toute la Bible. D'un bout à l'autre, l'Apôtre est aux prises avec le Juif orgueilleux. Il le presse sans relâche; tantôt il lui reproche de faire lui-même ce qu'il condamne dans le Gentil; et de s'imaginer qu'il échappera ainsi au jugement de DIEU; de mépriser les richesses de la bonté divine qui l'attend à la pénitence, et d'entasser sur son âme coupable des trésors de colère; tantôt

il lui oppose le païen , qui sans avoir reçu la loi la pratique dans son cœur ; tantôt, enfin, il ne relève et n'exagère tous ses avantages au-dessus du Gentil que pour retomber sur lui avec plus de force.

3. Au chapitre IV, 17-22, saint Paul fait une peinture magnifique de la foi d'Abraham, qui espère contre toute espérance, qui croit en celui qui non seulement rend la vie aux morts, mais qui appelle les choses qui sont comme celles qui ne sont pas. Le saint patriarche, malgré son âge avancé et la stérilité de Sara, n'hésite point dans sa confiance en la promesse divine, pleinement convaincu que DIEU est assez puissant pour exécuter tout ce qu'il a promis.

4. Le chapitre V, 12-21, nous offre un beau parallèle entre Adam, source de notre perte, et JÉSUS-CHRIST, principe de notre justice et de notre salut. L'un, par sa désobéissance, introduit le péché dans le monde, et avec le péché la mort. L'autre, par son obéissance jusqu'à la fin, apporte la justice qui nous donne la vie, et avec la justice, la gloire éternelle.

5. Dans le chapitre VI, l'écrivain sacré, au moyen d'une belle comparaison empruntée du baptême, nous montre qu'après être morts avec JÉSUS-CHRIST, nous sommes ressuscités avec lui pour ne plus mourir ; que nos membres, qui sous l'ancienne loi n'ont produit que des fruits de mort, ne doivent plus produire, sous la loi de grâce, que des fruits de justice et de vie éternelle.

6. Dans le chapitre VII, c'est encore une élégante comparaison prise du mariage, pour montrer qu'ayant été unis à la loi, avec laquelle nous n'engendrions que des enfans de mort, la loi, qui était comme notre première épouse, étant morte par le sacrifice de JÉSUS-

CHRIST, nous appartenons maintenant à un meilleur époux avec lequel nous produisons des fruits d'immortalité. L'Apôtre fait ensuite la description la plus vive de l'empire de la concupiscence; il découvre dans l'homme qui s'y trouve assujetti deux lois et deux hommes contraires, l'un qui fait ce que l'autre condamne; l'un qui aime et approuve le bien, l'autre qui se laisse entraîner au mal. Jamais ancien philosophe n'a imaginé une peinture de la corruption du cœur humain semblable à celle que retrace ici le grand Apôtre; jamais aucun d'entre eux n'a employé des couleurs aussi vives et aussi naturelles. Qui oserait, par exemple, mettre en comparaison la fameuse maxime : *Video meliora proboque, deteriora sequor* ?

7. Le chapitre VIII nous présente le contraste le plus frappant; d'un côté, c'est l'affreuse description de la corruption de l'homme par le péché, et de l'autre le riant tableau de la régénération de cette même créature par la grâce de JÉSUS-CHRIST. Dans ce dernier tableau, l'éloquent écrivain, par une belle prosopopée, rend toute la nature sensible aux espérances des enfans de DIEU. On croit l'entendre gémir; il semble au lecteur qu'il est présent aux douleurs de l'enfantement qu'elle endure jusqu'à ce que cette gloire soit manifestée. Mais rien n'est beau, rien n'est sublime comme la manière dont saint Paul nous représente la force du lien qui unit l'homme à JÉSUS-CHRIST par l'amour.

8. Dès le commencement du chapitre IX on se sent attendri; l'Apôtre communique au lecteur les sentimens de cette vive charité qu'il éprouve pour ses frères les descendans d'Israel, à qui appartiennent l'adoption des enfans de DIEU, sa gloire, son alliance, sa loi, son

culte et ses promesses. Ajoutons qu'il ne pouvait peindre en termes plus convenables et la tristesse qui l'accable et la douleur cruelle et incessante qui brise et déchire son cœur à la pensée de la perte de ses frères selon la chair.

9. Il ne faut point passer sous silence le beau parallèle que l'Apôtre établit au chapitre X, entre la justice de la loi et celle qui vient de DIEU par la foi. Ses raisonnemens sont pressans et serrés, ses motifs déduits avec une habileté extrême, et ses preuves toutes tirées de l'Ancien-Testament; ce qui les rendait puissantes et irrécusables aux yeux des Juifs.

10. Dans le chapitre XI, il est tout occupé à ouvrir le cœur du Juif à l'espérance et à la consolation en lui annonçant sa conversion entière. Et pour cela il emploie l'image la plus gracieuse; il le compare à la branche de l'olivier franc qui, contre sa nature, en a été retranchée; et le Gentil à la branche de l'olivier sauvage, qui, également contre sa nature, a été greffée sur la tige des patriarches et des prophètes (1). On ne peut s'empêcher d'être frappé d'admiration quand on lit la belle exclamation qui termine si à propos ce chapitre (vers. 33-36).

11. Enfin nous citerons encore le chapitre XII comme beau morceau littéraire. Saint Augustin dit : qu'il peut passer pour un chef-d'œuvre d'éloquence dans le genre modéré. Grotius affirme : que le chapitre entier est dans le style d'Isocrate, par l'égalité ou l'opposition des membres de phrases. De son côté, Érasme prétend : que

(1) On trouve expliquée dans les commentateurs la difficulté que présente cette comparaison lorsqu'on la considère sous le point de vue de l'agriculture.

dans tout saint Paul il n'y a point d'endroit où il se trouve plus d'art, plus d'éclat. Ce critique fait remarquer en même temps avec quelle dignité l'Apôtre énonce la distribution des dons conférés par l'Esprit saint et les qualités de ceux qui les dispensèrent aux fidèles. Il admire la douceur et l'harmonie des paroles mêmes qui composent les membres de la période mis en correspondance ou en opposition. Enfin, selon Érasme, la similitude ou le contraste de ces différens membres donne au discours de l'éloquent apôtre une telle harmonie, qu'il n'y a point de chant qui l'égale en douceur.

CHAPITRE TROISIÈME.

DES ÉPÎTRES DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

Corinthe, capitale de l'Achaïe, se trouvait située près de l'isthme qui joint le Péloponnèse au reste de la Grèce. Elle avait deux ports, l'un sur la mer d'Ionie, l'autre sur la mer Égée; ce qui lui facilitait le commerce avec l'Asie et l'Italie. C'était une des plus opulentes villes de la Grèce. Ruinée par le général romain Mummius, elle se releva et devint assez florissante pour mériter le nom de capitale de la Grèce. Jules César contribua beaucoup à sa restauration en y envoyant une colonie romaine. Elle était, au temps de saint Paul, une des premières cités par ses richesses, par la culture des arts et de la philosophie, et par le luxe de ses habitans. La volupté et la débauche, compagnes inséparables de l'opulence et du commerce avec les étrangers, y régnaient avec une extrême licence. Ce fut dans cette ville, gâtée

par une mauvaise philosophie, corrompue par le luxe et les arts, et de plus livrée à la plus infâme débauche, que saint Paul vint annoncer les mystères et la morale de JÉSUS-CHRIST. Il y convertit un grand nombre de Gentils; quelques Juifs, entre autres Crispe, un des chefs de la synagogue; mais la plupart résistèrent à sa prédication et blasphémèrent le nom de JÉSUS-CHRIST. Apollon, Juif d'Alexandrie, y vint ensuite d'Éphèse, où Aquila et Priscille l'avaient instruit dans la voie du Seigneur; et comme il était éloquent et puissant dans les Écritures, il fut fort utile à ceux qui avaient embrassé la religion chrétienne.

Nous avons deux Épîtres de saint Paul adressées aux Corinthiens (1). Nous en parlerons séparément dans deux articles.

(1) Comme on lit au chapitre v, vers. 9-11 de la première de ces deux Épîtres : *Scripti vobis in Epistola: Ne commisceamini fornicariis*, etc., *non utique fornicariis hujus mundi*, etc... *Nunc autem scripsi vobis non commisceri*, etc., Michaëlis, Beausobre, Rosenmüller et la plupart des critiques protestans, prétendent qu'il s'agit d'une première lettre dans laquelle l'Apôtre défendait aux Corinthiens d'avoir commerce avec les fornicateurs, et comme les Corinthiens étendaient cette défense à tous les fornicateurs, même païens, saint Paul explique dans cette Epître le vrai sens de ces paroles en les limitant aux chrétiens. Mais saint Jean Chrysostome, Théophylacte, Théodore, etc., l'entendent de la lettre même qu'il leur écrit, et supposent qu'ayant condamné le commerce qu'ils avaient avec l'incestueux et craignant qu'ils n'étendissent trop cette défense, il l'explique et la limite immédiatement après aux seuls fornicateurs chrétiens. Les interprètes qui soutiennent ce dernier sentiment, disent en leur faveur que le prétérit grec ἔγραψα, j'ai écrit, peut très-bien se rendre par le présent, et ils produisent plus de cent exemples du Nouveau-Testament, où le passé est mis pour le présent. Ils disent encore

ARTICLE I.

De la première Épître de saint Paul aux Corinthiens.

Quelle que soit l'opinion qu'on adopte par rapport à la lettre dont nous venons de parler dans la note précédente, nous pouvons considérer celle qui nous occupe dans cet article comme étant la première des deux qui sont seules parvenues jusqu'à nous.

§ I. *Du lieu et du temps où fut composée la première Épître de saint Paul aux Corinthiens.*

1. La souscription grecque qui porte que cette Épître fut écrite de Philppes doit être considérée comme une leçon vicieuse. Cette souscription ne se lit en effet ni dans le manuscrit alexandrin, ni dans le grec et le latin de l'exemplaire de Clermont, ni dans le grec de saint Germain (quoiqu'il se lise dans le latin du même manuscrit), ni dans quelques autres qui jouissent également d'une grande autorité dans la critique. Ainsi, on ne peut admettre que saint Paul ait composé cette Épître à Philppes, à moins qu'il n'y ait des raisons solides qui le démontrent : or, tout au contraire concourt à prouver que c'est pendant qu'il était à Éphèse que le grand Apôtre l'a écrite ; et d'abord les exemplaires latins portent communément qu'elle fut écrite de cette dernière ville. En second lieu, saint Paul dit expressément dans cette même lettre (XVI, 8, 9) : « Je

que le texte grec porte à la lettre : *dans l'Épître* (ἐν τῇ ἐπιστολῇ) ; ce qui semble désigner la lettre présente.

demeurerai à Éphèse jusqu'à la Pentecôte, car une porte grande et utile (1) m'y a été ouverte, et beaucoup d'adversaires s'y élèvent contre moi.» Or, ce passage suffit seul pour prouver que saint Paul était non à Philippes, mais à Éphèse, lorsqu'il a écrit sa première lettre aux Corinthiens. On pourrait objecter qu'au verset 5 du même chapitre XVI, l'Apôtre semble dire clairement qu'il est à Philippes, et que par conséquent les manuscrits grecs dont nous venons de parler portent la vraie leçon par rapport au lieu où saint Paul se trouvait lorsqu'il a composé cette Épître. Nous convenons qu'à ne considérer que le texte grec du chapitre XVI, 5, il est impossible, quoi qu'en disent les interprètes, de ne pas l'entendre du séjour actuel de l'Apôtre à Philippes; mais comme, en le prenant au pied de la lettre, il se trouve en contradiction avec les versets suivans 8 et 9, dont le sens, très-clair en lui-même, est confirmé par d'autres passages nullement douteux; il faut nécessairement lui donner une interprétation moins littérale (quoique pourtant légitime) qui s'accorde avec celui de ces autres passages. Or, c'est ce qu'on peut faire en traduisant comme la Vulgate le présent *διέρχουμαι* par le futur *pertransibo*. Troisièmement, au verset 19 de ce même chapitre XVI, l'Apôtre dit aux Corinthiens: « Les églises d'Asie vous saluent.» Or, c'est Éphèse et non point Philippes qui se trouve en Asie. Quatrièmement enfin, saint Paul ajoute immédiatement après: « Aquila et Priscille, et l'église qui est dans leur maison, vous

(1) Le mot grec que nous rendons par *utile* est *ενεργής*. Voy. le Dictionn. du Nouv.-Test. de Schleusner, ou bien le *Lexicon manuale gr. lat. in libros N.-T.* de C. G. Bretschneider. Lips. 1831.

saluent.» Or, Aquila et Priscille devaient se trouver alors à Éphèse, puisque l'Apôtre les y avait laissés pendant le voyage qu'il fit à Césarée, à Jérusalem, etc. (Act. XVIII, 19 et seq.), et qu'après ce voyage il revint à Éphèse, où il passa plus de deux ans (Act. XIX, 1, 10). En disant plus de deux ans, nous supposons, ce qui est très-probable, que le texte des Actes des Apôtres qui porte le chiffre de deux ans seulement, n'y a pas compris les trois mois au moins pendant lesquels saint Paul avait fréquenté la synagogue des Juifs à Éphèse.

2. Quant au temps auquel saint Paul écrivit cette lettre, il paraît certain que ce fut sur la fin de son séjour à Éphèse, puisque d'un côté il ne devait demeurer que jusqu'à la Pentecôte dans cette ville (1 Cor. XVI, 8), et que de l'autre il semble aussi qu'elle fut écrite immédiatement avant la Pâque qui précéda cette solennité, comme on peut tout naturellement le conclure des versets 7 et 8 du chapitre V, qui sont une allusion manifeste à la fête de Pâques. Mais à quelle année de l'ère chrétienne correspond la dernière année du séjour de saint Paul à Éphèse? Presque tous les critiques et tous les interprètes pensent que c'est à la cinquante-septième; Hug s'est déclaré pour la quatrième du règne de Néron, c'est-à-dire pour l'an 59 de JÉSUS-CHRIST.

§ II. *De l'occasion et du sujet de la première Epître de saint Paul aux Corinthiens.*

1. L'Église de Rome ne fut pas la seule qui éprouva des troubles et des divisions intestines; celle de Corinthe avait été aussi troublée quelque temps auparavant par les jalousies que l'esprit de discorde avait inspirées

aux fidèles de cette ville. Accoutumés aux disputes des philosophes divisés en plusieurs sectes dont chacune prenait le nom de son auteur, les uns disaient : Je suis disciple de Paul ; d'autres : Je suis disciple d'Apollon ; d'autres, de Pierre ; d'autres, de JÉSUS-CHRIST ; et chacun d'eux affectait de relever le mérite de son parti au préjudice des autres. Ils souffraient encore dans leur assemblée un des fidèles de Corinthe qui avait commis un inceste avec sa belle-mère ; et quelques-uns d'entre eux plaidaient devant des juges païens au lieu de prendre des arbitres chrétiens pour terminer leurs différends. Un autre désordre, c'est que dans les repas de charité qui accompagnaient la célébration de l'Eucharistie, les riches mangeaient séparément ce qu'ils avaient apporté, et méprisaient les pauvres. Enfin il s'en trouvait qui tiraient vanité des dons surnaturels, et qui affectaient de parler des langues inconnues dans les assemblées. Saint Paul, averti de tous ces désordres par des personnes de la maison de Chloé, qui le lui mandèrent apparemment par le moyen de Stephanas, de Fortunat et d'Achaïque ; et consulté d'ailleurs par l'église de Corinthe sur plusieurs articles, en particulier sur la continence et le mariage, et sur les viandes immolées aux idoles, se crut obligé de leur écrire pour apaiser leurs disputes, régler leurs mœurs et décider leurs doutes.

2. Afin de réprimer leur orgueil, qui était la source des divisions qui régnaient entre eux, il leur fait voir dès le commencement de son Épître, que loin d'être savans et sages comme ils se le persuadaient, ils sont encore grossiers et charnels, puisqu'au lieu de s'attacher à JÉSUS-CHRIST, auteur de tout bien, ils s'atta-

chent à ses ministres. Il se sert encore pour les humilier de la coupable condescendance dont ils ont usé envers l'incestueux, et pour qu'un si grand crime ne demeure pas impuni, il se joint d'esprit à eux pour le livrer à Satan. Venant ensuite à ceux qui plaidaient devant les infidèles, il les en reprend vivement, et les exhorte à souffrir plutôt les injustices que de plaider. Quant aux questions que les Corinthiens avaient proposées, saint Paul répond que chacun doit demeurer dans la condition où la foi l'a trouvé; que le mariage est un remède à l'incontinence; que la virginité est préférable au mariage; qu'une veuve peut se remarier; que les idoles n'étant rien, les viandes qui leur sont offertes ne peuvent être défendues; qu'il n'en faut pas manger néanmoins contre sa conscience, ni lorsque quelqu'un s'en scandalise. Il leur donne ensuite divers réglemens ecclésiastiques; il ordonne aux hommes de prophétiser et de prier la tête nue, et aux femmes la tête voilée; il les reprend de célébrer la Cène du Seigneur avec peu de respect, et leur met devant les yeux le crime et la punition de ceux qui le reçoivent indignement; enfin il leur fait voir que c'est mal à propos qu'ils tirent vanité des dons surnaturels, puisqu'ils sont inutiles sans la charité. Cette Épître, quoique fort longue, ne renferme pas tous les réglemens que l'Apôtre avait dessein de faire pour l'église de Corinthe; ce qui paraît par ce qu'il dit à la fin du chapitre XI : *Je réglerai les autres choses lorsque je serai venu.*

§ III. *Des beautés littéraires de la première Epître de saint Paul aux Corinthiens.*

La première Épître de saint Paul aux Corinthiens nous offre à chaque page des morceaux d'un grand mérite littéraire. On peut en juger par les suivans.

1. Rien, par exemple, n'est plus beau et plus éloquent que le tableau de la vertu du mystère de la Croix, tel que l'Apôtre nous le retrace au chapitre I, versets 18-29. Tout le monde sait comment Bossuet et Bourdaloue ont développé ce chapitre, l'un dans son Histoire universelle, et l'autre dans un de ses sermons.

2. Le chapitre II mérite aussi quelque attention de la part du littérateur, à cause de la manière pleine d'habileté et d'adresse avec laquelle saint Paul se représente annonçant le mystère de JÉSUS crucifié. Il ne vient point avec le crédit et la puissance des hommes, mais dans un état de faiblesse, de crainte et de tremblement. Il n'a point recours aux discours persuasifs de l'éloquence humaine, mais à la grâce et à la vertu de l'Esprit saint, qui rend efficaces ses moindres paroles.

3. Le chapitre III est remarquable par les métaphores les plus naturelles et les comparaisons les plus heureuses; il suffit d'y jeter les yeux pour s'en convaincre.

4. Il est impossible de ne pas être frappé d'admiration en voyant au chapitre IV l'idée grande et magnifique que saint Paul nous donne d'un apôtre de JÉSUS-CHRIST. Il y a dans toute cette description un ton de noblesse et de majesté digne du sujet. Cette description est suivie (vers. 9-14) du tableau le plus vif et le plus animé des persécutions et des souffrances des apôtres, mises en

opposition avec l'abondance et la prospérité soit des Corinthiens eux-mêmes, soit de leurs faux apôtres. Tout est admirable sans doute dans ce rapprochement ; le style et la diction, par exemple, semblent ne rien laisser à désirer ; mais ce qui mérite surtout l'admiration du lecteur, c'est l'art avec lequel l'écrivain sacré a su le ménager et l'employer. Il avait besoin d'humilier les Corinthiens ; or, rien n'était plus propre à cette fin qu'un pareil contraste, et l'Apôtre était si sûr d'obtenir ce résultat, qu'après avoir exposé aux Corinthiens ce motif d'humiliation, il se croit obligé de relever leur courage et de les consoler, en leur disant que ce n'est point pour les confondre qu'il leur parle ainsi ; que son but unique est de les instruire ; qu'il est toujours leur père ; que lui seul les a engendrés à JÉSUS-CHRIST.

5. Le chapitre v contient des réprimandes et des reproches exprimés de la manière la plus énergique. Le sentiment de l'indignation qu'éprouve une âme juste et pure à la vue de certains crimes honteux, ne saurait être dépeint sous des couleurs plus hideuses et par là même plus naturelles. A moins d'avoir perdu tout sentiment, il est impossible de jeter un regard sur le tableau qu'en fait l'Apôtre sans en concevoir une vive horreur. Mais on peut remarquer surtout avec quelle adresse oratoire et avec quel heureux choix d'images il profite de la fête de Pâques qui se célébrait alors, pour apprendre aux Corinthiens à se purifier du mauvais levain qui aigrissait toute la pâte, et à manger le véritable agneau pascal avec les azymes de la sincérité et de la pureté.

6. Le chapitre vi étincelle en beautés de différens genres. D'abord (vers. 1-12) ce sont des apostrophes faites avec une force et une véhémence inconnues à

Démosthène lui-même. Aussi le P. Grenade, dans sa *Rhétorique sacrée*, le donne-t-il comme un modèle de l'invective la plus animée.

7. Le chapitre IX abonde en beaux mouvemens oratoires. Ce qui est de nature surtout à frapper le lecteur, c'est cette description rapide des privations que saint Paul s'est imposées pour le salut de ses frères. Lui, qui est apôtre, qui a vu JÉSUS-CHRIST ressuscité; lui dont les Corinthiens sont l'œuvre et le sceau de son apostolat, n'a pas voulu subsister à leurs dépens; lui qui a fait la guerre au milieu d'eux, n'a pas voulu du salaire; lui qui a planté la vigne, n'a pas voulu manger des fruits; lui qui a nourri le troupeau, en a abandonné aux autres le lait et la toison; lui qui a foulé les grains avec tant de labour, a eu la bouche liée, malgré l'ordonnance de la loi (Deut. XXV, 4); lui qui a travaillé dans le sanctuaire et sacrifié sur l'autel, n'a pas voulu manger des victimes; lui qui était libre à l'égard de tous, s'est fait Juif avec les Juifs, Gentil avec les Gentils, faible avec les faibles; en un mot, il s'est fait tout à tous, pour les gagner tous à JÉSUS-CHRIST. Semblable à l'athlète qui court dans l'arène, il s'est abstenu de toutes choses; il ne court pas au hasard, il ne donne pas des coups en l'air; il châtie son corps et le réduit en servitude, de peur qu'il ne soit privé de cette couronne incorruptible, l'objet de tous ses travaux.

8. Nous trouvons au chapitre X le rapprochement le plus ingénieux de l'état des Israélites dans le désert avec celui des chrétiens dans l'Église.

9. Au chapitre XI, l'écrivain sacré nous représente le crime de la communion indigne sous les traits les plus effrayans (vers. 29). Bien plus, comme si le langage

ordinaire ne pouvait suffire à exprimer fidèlement ses pensées, il crée des expressions tout-à-fait nouvelles. « Celui, dit-il, qui commet ce crime se rend coupable du corps et du sang de JÉSUS-CHRIST; il s'incorpore la damnation; il confond la nourriture des anges avec la pâture de l'animal immonde. »

9. Il suffit au lecteur même le moins attentif de jeter un coup d'œil sur le chapitre XII pour sentir combien est belle, juste et admirablement exprimée la comparaison que l'auteur sacré y établit entre l'Église et le corps humain.

10. Que dire de la description que saint Paul fait de la charité au chapitre XIII ? Est-il rien dans aucun livre, nous ne disons pas qui égale cette peinture inimitable, mais seulement qui en approche ? Non, jamais un mortel n'a parlé ainsi ; c'est évidemment l'Esprit saint, le DIEU de charité lui-même qui a prononcé ces sublimes oracles, et qui les a dictés à l'Apôtre son organe. Que les maximes des philosophes les plus vantés, que les discours des rhéteurs les plus éloquens, paraissent stériles, pâles et froids, quand on les compare à ce chapitre de saint Paul !

11. Enfin, nous ferons remarquer encore que le chapitre XV est plein de beautés de plus d'un genre. Tantôt ce sont les raisonnemens les plus serrés et les plus énergiques ; tantôt les apostrophes les plus véhémentes ; tantôt les tours les plus vifs et les plus animés ; tantôt, enfin, les images les plus brillantes. Si JÉSUS-CHRIST est ressuscité des morts, comme tant de témoignages nous en assurent, comment soutenir que les morts ne peuvent ressusciter ? Car si les morts ne ressuscitent pas, JÉSUS-CHRIST n'est point ressuscité. Dès lors notre

prédication est vaine et votre foi est vaine aussi; vous êtes même encore sous le poids de vos péchés. Tous ceux qui sont morts en JÉSUS-CHRIST sont donc perdus sans ressource. Avec quelle force il réfute ses adversaires ! Insensés ! vous me demandez comment les corps ressusciteront ! Savez-vous comment le grain qui pourrit et meurt dans la terre reprend une nouvelle vie et renaît avec de si brillantes couleurs ? Vous demandez avec quel corps les morts renaîtront de la poussière ; mais celui qui a mis dans les corps des animaux terrestres une variété si admirable ; celui qui fait briller chaque astre du ciel d'un éclat différent ne pourra-t-il donc pas leur donner un corps proportionné à la gloire à laquelle il les destine ? Ici l'Apôtre nous montre dans un riche tableau l'incorruptibilité succédant à la corruption, la gloire à la difformité, la force à la faiblesse, un corps tout spirituel à un corps charnel et animal qui, après avoir porté en Adam l'image de l'homme terrestre, reçoit par JÉSUS-CHRIST l'image de l'homme céleste. Puis, nous transportant au jour où aura lieu cette merveilleuse transformation, il fait retentir à nos oreilles le son de la trompette, et passer devant nous tous les morts ressuscitant en un clin d'œil. A la vue de cette résurrection, il se rappelle l'oracle d'Isaïe : *La mort a été absorbée par une victoire* ; et s'adressant à cette ennemie vaincue par une provocation toute naturelle, il lui demande du ton le plus insultant : O mort ! où est ta victoire ? ô mort ! où est ton aiguillon ? Mais l'écrivain sacré sentait à merveille que son lecteur serait impatient de savoir quel était le puissant vainqueur qui avait détruit la mort à jamais ; de là cette exclamation qui est un vrai cri de triomphe : Grâces à DIEU,

qui par JÉSUS-CHRIST nous donne une si éclatante victoire sur le péché et sur la mort !

ARTICLE II.

De la deuxième Épître de saint Paul aux Corinthiens.

Les questions que nous avons examinées à l'article précédent sont toutes applicables à celui-ci.

§ I. *Du lieu et du temps où fut composée la deuxième Épître de saint Paul aux Corinthiens.*

1. Il est certain que cette Épître a été composée en Macédoine ; nous en avons la preuve dans plusieurs passages du texte même (2 Cor. II, 13 ; VII, 5, 6 ; IX, 2) ; et il y a beaucoup d'apparence que l'Apôtre se trouvait à Philippes lorsqu'il la composa ; c'est du moins ce que nous apprennent les souscriptions de la plupart des manuscrits grecs. Il est vrai que quelques exemplaires portent que ce fut de Troade, dans l'Asie-Mineure ; mais ce témoignage, opposé à celui du plus grand nombre des manuscrits, et surtout aux passages si formels de l'Épître elle-même, ne saurait être de la moindre autorité.

2. En rapprochant les différentes circonstances historiques, les critiques et les interprètes ont, en général, admis comme à peu près certain que cette seconde lettre avait été composée un an après la première, c'est-à-dire que l'Apôtre a dû l'écrire dans le courant de l'année 58 de l'ère chrétienne. Hug, au contraire, d'après le résultat de ses calculs chronologiques sur la vie apostolique de saint Paul, a cru pouvoir affirmer que les

deux Épîtres aux Corinthiens ont été écrites dans la même année, c'est-à-dire l'an 59, comme nous l'avons vu à l'article précédent. Or, voici comment ce critique raisonne pour prouver que les deux Épîtres ont été réellement composées dans la même année. Saint Paul attendait Tite à Éphèse, où il ne devait demeurer que jusqu'à la Pentecôte de cette année; il fut même obligé de quitter cette ville avant ce terme, à cause de la persécution de Démétrius, pour aller à Troade, dans l'espoir d'y rencontrer Tite; mais comme il ne l'y trouva point, et que d'ailleurs il était impatient de le revoir pour apprendre des nouvelles de l'église de Corinthe, il ne voulut point s'y arrêter, et il passa incontinent en Macédoine. Or, il paraît presque certain, par toutes ces circonstances, que c'est dans le courant de cette année qu'il rencontra Tite; et comme il ne tarda pas à écrire pour la seconde fois aux Corinthiens, ce doit être vers la fin de l'an 59 qu'il composa cette deuxième lettre, et pendant qu'il était encore en Macédoine.

§ II. *De l'occasion et du sujet de la deuxième Epître de saint Paul aux Corinthiens.*

1. Saint Paul ayant passé d'Éphèse en Macédoine, c'est là que Tite vint le trouver, et qu'il le consola par les bonnes nouvelles qu'il lui apporta de Corinthe. Il lui raconta en effet combien les habitans de cette ville avaient été touchés de sa lettre précédente, le regret qu'ils avaient de son absence, leur soumission entière à ses avis, leurs larmes et leur zèle pour soulager par leurs aumônes les pauvres de Jérusalem. L'Apôtre, assuré par ce récit du succès de sa première lettre, crut qu'il était à propos

d'en écrire une seconde à ces fidèles disciples. Or, il adressa cette deuxième Épître en son nom et au nom de Timothée non seulement à l'église de Corinthe, mais encore aux fidèles de toute l'Achaïe.

2. D'abord l'Apôtre s'excuse de n'être pas encore allé les voir, sur les travaux et les persécutions qu'il a eus à souffrir dans l'Asie, et sur la crainte qu'il avait de contrister par ses réprimandes ceux d'entre eux qui ne s'étaient pas encore corrigés. Il ajoute qu'à leur prière, il lève l'excommunication de l'incestueux, dans la crainte que l'excès de la douleur ne le jette dans le désespoir et dans l'apostasie. Il réfute ensuite les calomnies que quelques faux apôtres avaient répandues contre lui; et pour le faire d'une manière plus sensible, il relève l'excellence de son ministère, et fait voir que sa conduite est beaucoup au-dessus de celle de ces séducteurs, qui abusaient de la crédulité et de la piété des fidèles. Il s'applique surtout à faire ressortir les travaux et les peines qu'il a endurés pour l'Évangile, et il n'oublie pas les révélations dont DIEU l'avait favorisé. Après s'être ainsi justifié, il avertit les Corinthiens qu'il n'a parlé de lui-même que pour les édifier; et il les exhorte à se comporter de telle manière, que lorsqu'il ira les visiter il ne soit pas obligé d'user envers eux de sévérité.

§ III. *Des beautés littéraires de la deuxième Épître de saint Paul aux Corinthiens.*

Cette Épître, dans son ensemble, forme une des apologies sacrées les plus belles et les plus éloquentes. A l'exception de deux chapitres seulement où il est question de l'aumône, tout le reste a trait à la justification

que l'Apôtre y fait de son ministère. Dans les sept premiers chapitres, pour s'insinuer dans l'esprit des Corinthiens, il ne parle pas expressément de lui-même, il semble qu'il n'a pour but que de justifier en général le ministère apostolique et ceux qui l'exercent. Cependant une lecture attentive fait aisément découvrir que cette apologie générale est toute en sa faveur, et qu'elle détruit, sans qu'on s'en aperçoive, une grande partie des préventions que ses ennemis avaient données de sa personne. Mais au chapitre x, quand il s'est insinué dans l'esprit des Corinthiens, il renonce à ces ménagemens, à cette délicatesse; il ne craint plus de parler de ses avantages particuliers, qui étaient incontestables; il écrase, pour ainsi dire, ses adversaires de tout le poids de sa supériorité; il les démasque; il met à nu leur turpitude; il les pousse avec une véhémence et une liberté tout apostolique; et après s'être ainsi justifié, il prend le ton de maître, et leur annonce qu'il va venir comme leur juge, et leur faire sentir toute la vertu de JÉSUS-CHRIST, qui opère en sa personne. Mais parcourons l'un après l'autre les plus beaux morceaux de cette éloquente apologie.

1. C'est d'abord (II, 14-16) une élégante comparaison des apôtres avec un parfum. DIEU assure leur triomphe malgré les persécutions des hommes, et leur fait répandre partout la bonne odeur de JÉSUS-CHRIST. Plus on broie les parfums, plus ils répandent d'odeur; plus on persécute les apôtres, plus ils embaument tous les lieux de la connaissance du Sauveur.

2. Au chapitre III nous trouvons un brillant parallèle entre le ministère judaïque et le ministère évangélique. D'un côté, c'est la lettre qui tue; de l'autre, l'esprit qui

vivifie. Le premier ministère était accompagné d'une gloire qui éblouissait à la vérité les yeux charnels ; mais le second est bien plus magnifique encore par les dons que l'Esprit saint répand dans les âmes. La gloire de l'un est changeante comme la figure qui passe ; la gloire de l'autre immuable comme la vérité qui demeure toujours. Enfin , d'un côté , c'est Moïse obligé de voiler son visage tout rayonnant des clartés qu'il a puisées dans son commerce avec la Divinité , et laissant sur les yeux du Juif charnel le voile épais qui l'empêche de découvrir JÉSUS-CHRIST ; de l'autre , ce sont les apôtres qui , n'ayant plus de voile sur le visage , contemplant par l'Esprit saint , qui les a délivrés de la servitude des figures , toute la gloire de JÉSUS-CHRIST qui rejailit de toutes les Écritures , et s'élèvent de clartés en clartés jusqu'à ce qu'ils soient transformés en sa divine image.

3. Le chapitre IV contient plusieurs contrastes exprimés de la manière la plus heureuse. Ce sont d'abord les persécutions des apôtres mises en opposition avec le secours miraculeux qui les en délivre (vers. 8) ; puis c'est l'homme extérieur, s'altérant et se détruisant sans cesse , comparé à l'homme intérieur, se renouvelant chaque jour et se fortifiant de toutes ses pertes (vers. 16) ; enfin , c'est le contraste entre une tribulation légère qui ne dure qu'un moment et le poids immense d'une éternelle gloire (vers. 17).

4. Au chapitre V, l'Apôtre compare notre corps à une tente qu'on ne dresse que pour une nuit, et à laquelle doit succéder une maison qui ne sera point faite de la main des hommes et qui doit demeurer éternellement. Cette comparaison , outre qu'elle est aussi belle que juste en elle-même , a ici un mérite tout particulier, c'est de

reproduire habilement les idées de Pythagore et des autres anciens philosophes, auxquelles les Corinthiens étaient très-accoutumés.

5. Au chapitre VI, après un tableau vif et rapide de ses persécutions, tableau où se trouvent groupés ensemble les tribulations, les nécessités, les angoisses, les plaies, les prisons, les séditions, les travaux, les veilles, les jeûnes, la douceur, la patience, l'honneur et l'ignominie, la gloire et l'infamie, la tristesse et la joie, la pauvreté et les richesses, enfin la mort et la vie, saint Paul s'adresse à ses chers Corinthiens, pour lesquels il endure tant de souffrances : « O Corinthiens, ma bouche s'ouvre pour vous, et mon cœur se dilate de tendresse; mes entrailles ne sont point resserrées pour vous, mais les vôtres le sont à mon égard. Rendez-moi donc amour pour amour : je vous parle comme à mes enfans; dilatez donc aussi pour moi vos cœurs. » Certes, il faut en convenir, rien ne saurait être plus tendre et plus pathétique que cette exhortation.

6. Dans le chapitre VII, l'Apôtre revient encore sur son ardente charité, qu'il exprime toujours d'une manière aussi touchante : « Recevez-nous dans vos cœurs : avons-nous fait tort à aucun de vous? avons-nous séduit ou circonvenu l'esprit de personne? » Il ne parle pas des services rendus, mais des torts qu'on sait bien qu'il n'a pas faits, et qu'on ne peut reprocher qu'à ses adversaires. Mais craignant d'avoir indisposé par cette piquante ironie l'esprit de ses chers enfans, il corrige aussitôt ce que son discours pouvait avoir d'amer, en leur témoignant que son dessein n'est pas de les condamner, puisqu'ils sont dans son cœur à la mort et à la vie. Il leur parle avec liberté, comme un père à ses

enfans, avec amour, confiance, estime; leur prompt obéissance fait déjà toute sa gloire; il en est rempli de consolation et il en surabonde de joie, malgré les tribulations qui le pressent. Pour se les concilier davantage, il leur rappelle le récit que Tite lui a fait, et de la douleur qu'ils ont éprouvée, et des larmes qu'ils ont répandues à la seule pensée qu'ils avaient contristé son cœur, et de leur zèle à réparer le scandale donné, et de l'émulation dont ils brûlent pour sa gloire, enfin du désir ardent qu'ils ont de le revoir. Ainsi, il n'éprouve plus de regret de les avoir affligés, puisque cette affliction a été selon DIEU, et leur a procuré de si grands avantages. Il n'oublie pas l'intérêt qu'ils ont inspiré à Tite, dont le cœur est tout pour eux, quand il se rappelle l'obéissance qu'ils lui ont rendue, et le respectueux tremblement avec lequel ils ont reçu ses ordres. Il faut l'avouer encore, il y a en tout cela une habileté et un talent oratoire vraiment admirables.

7. Mais qui pourrait assez admirer l'adresse avec laquelle le saint Apôtre engage (VIII, IX) les Corinthiens à préparer les fruits de leur charité? Il leur propose d'abord l'exemple des Macédoniens, exemple d'autant plus propre à faire une impression vive sur leurs cœurs, que les Macédoniens étaient très-pauvres eux-mêmes. Eh bien, malgré leur pauvreté, ils ont déjà recueilli d'abondantes aumônes; ils ont donné non pas selon leurs moyens, mais bien au-delà; ils se sont portés à ces excessives largesses d'eux-mêmes et sans y être exhortés; ils ont été même jusqu'à le conjurer de ne pas refuser leurs aumônes; non seulement ils ont donné ce qu'ils possédaient, mais ils ont offert leurs personnes pour secourir leurs frères; et les Corinthiens, si riches

et si opulens , fermeraient l'oreille aux prières et aux instances de Tite et de Paul, et ils refuseraient les modiques secours qu'on leur demande ! Mais remarquons ici une nouvelle précaution oratoire ménagée avec la plus grande habileté : l'Apôtre ne veut pas leur en faire un précepte ; il se borne à les y inviter, en réveillant cette charité qui leur est si naturelle, par l'exemple de la sollicitude incomparable des fidèles de Macédoine. Mais ce n'est pas tout : il leur propose un autre modèle bien plus touchant, celui de JÉSUS-CHRIST, qui, possédant tous les trésors du ciel et de la terre, s'est fait pauvre pour les enrichir ; et ici encore où il semble qu'un pareil exemple lui donnait droit de commander, c'est un simple conseil qu'il se contente de leur donner, conseil qui d'ailleurs est nécessaire pour maintenir leur réputation et satisfaire à des engagements qu'ils se sont imposés eux-mêmes, et qu'ils ont depuis un an commencé de remplir. Ce dernier motif surtout devait naturellement être du plus grand poids aux yeux des Corinthiens : aussi, l'Apôtre, en habile orateur, ne manque pas d'y insister. C'est pourquoi il leur observe qu'ayant devancé les autres églises dans les offres généreuses qu'ils ont faites, il ne conviendrait pas qu'ils restassent en arrière lorsqu'il s'agit de l'exécution ; et pour donner à ce motif déjà si puissant une force irrésistible, il leur montre combien il est facile de satisfaire à leurs engagements, puisqu'on ne leur demande qu'un modique secours, qui ne peut être qu'un bien faible sacrifice pour des hommes riches et opulens comme ils le sont, et que ce modique secours est destiné à soulager l'indigence extrême de leurs frères, qui, riches en trésors de la grâce, pourront à leur tour les enrichir des secours spirituels qui

leur manquent ; enfin , ne voulant point laisser au refus le plus léger prétexte, il leur assure que leurs aumônes seront fidèlement remises, et qu'il répond de la fidélité de ceux à qui ils doivent les confier. Et ici il fait le plus bel éloge de Tite, de saint Luc et de l'autre frère qu'il a chargés de porter leurs aumônes. Il est d'un orateur habile, quand il a pu exposer des motifs si pressans, de ne point en chercher de nouveaux ; autrement il s'exposerait par cette sorte de méfiance à indisposer les esprits contre lui ; il doit au contraire supposer qu'on a goûté ses raisons. Or, c'est ici encore que le talent oratoire de saint Paul a droit à notre admiration. L'Apôtre en effet regarde comme superflu d'en dire davantage aux Corinthiens sur ce point ; il connaît tout leur zèle ; il s'en glorifie devant les autres églises auxquelles il l'a proposé plus d'une fois pour modèle ; c'est ce même zèle qui a déjà enflammé tous les cœurs du désir de secourir les pauvres de Jérusalem. S'il leur envoie des disciples pour recueillir leurs aumônes , ce n'est pas qu'il doute de leur charité , mais c'est dans la crainte que le retard ne nuise à la bonne réputation qu'il leur a faite , et qu'il n'ait à rougir auprès des Macédoniens des éloges qu'il leur a prodigués. Peut-on rien voir de plus adroit, de plus fin, de plus insinuant, de plus pressant ? Cependant, de peur que l'avarice si naturelle au cœur de l'homme ne nuise à la perfection de leur aumône , il leur en trace les conditions. Il veut qu'elle soit non seulement prompte , comme il vient de l'expliquer, mais encore abondante et faite avec joie ; et pour les exciter à donner ainsi , il leur représente que l'aumône ne les appauvrira jamais, parce que, selon la promesse de l'Écriture , la libéralité de celui qui dis-

tribue son bien aux pauvres ne s'épuise jamais ; que DIEU multipliera les graines de leur semence et fera croître de plus en plus les fruits de leurs largesses. Outre ces avantages temporels , il leur fait remarquer les fruits de grâce qui en reviendront, puisque les fidèles de Jérusalem glorifieront DIEU de leur charité, et offriront en leur faveur les plus ardentes prières. Mais rien de tout ce que nous venons de voir ne nous a paru aussi digne d'admiration que le trait par lequel l'Apôtre termine son discours. Pour mieux prouver aux Corinthiens toute la confiance qu'il a en leurs généreuses dispositions, il regarde comme déjà faites les aumônes qu'ils ont promises ; il en prend DIEU lui-même à témoin, en s'écriant tout transporté de joie : DIEU soit loué de son ineffable don !

8. Les chapitres X et XI nous offrent plusieurs tableaux qui ne peuvent que nous donner une grande idée du talent de saint Paul comme écrivain. Le succès de ses prédications évangéliques dépendant en partie de sa réputation, que de faux docteurs attaquaient violemment, le saint Apôtre se trouve réduit à la nécessité de faire son apologie. Or, qui ne sent combien cette tâche devait être difficile et délicate ? Cependant saint Paul s'en est acquitté de manière à persuader le contraire. Comment en effet n'aurait-il pas réussi en prenant un tour si ingénieux et des moyens si efficaces ? Il commence en conjurant les Corinthiens, par la douceur et la modestie de JÉSUS-CHRIST dont il est l'imitateur, de ne pas le forcer à sortir de son caractère et à déployer contre ses accusateurs cette sévérité qu'on lui fait un crime d'avoir exercée contre l'incestueux ; les armes qu'il emploie sont terribles : elles renversent les conseils de la

sagesse humaine et toute hauteur qui s'élève contre la science de DIEU ; ainsi, il a en main tout le pouvoir nécessaire pour réprimer leur désobéissance. Il ajoute qu'à ne considérer même que les marques extérieures de sa mission évangélique, il est plus l'apôtre de JÉSUS-CHRIST que ses adversaires qui s'arrogent fastueusement ce titre, et qu'il peut sans rougir se glorifier encore plus qu'eux de cette puissance que le Seigneur lui a donnée pour édifier et non pour détruire. La suite du discours de saint Paul (IX) n'est pas moins remarquable. Obligé de revenir encore sur de fausses accusations que ses ennemis multipliaient contre lui et de s'en venger, il continue son apologie, mais avec une adresse et une habileté toujours nouvelles. Il suffit d'indiquer les motifs de justification qu'il fait valoir en sa faveur pour être convaincu que les Corinthiens ne pouvaient s'empêcher de lui pardonner ces éloges qu'il se donne à lui-même. Il conjure donc les Corinthiens d'excuser sa folie, parce qu'on pardonne ordinairement quelque trait de folie à ceux qui sont transportés d'une ardente jalousie et saisis d'une crainte violente, et que ce sont précisément là les deux sentimens qui dominent son cœur. En effet, d'un côté il les aime avec cette passion extrême, puisqu'il les a fiancés comme une jeune vierge à JÉSUS-CHRIST, l'unique époux de leurs âmes, auquel il doit répondre de leur pureté, et entre les mains duquel il doit les remettre aussi chastes qu'une épouse doit l'être ; et de l'autre, il craint que le serpent qui a séduit Ève ne corrompe leur pureté. Après tout, les faux docteurs qui les abusent ne peuvent leur annoncer un autre Évangile ni leur donner un esprit plus parfait que celui qu'ils ont déjà reçu ; et tout barbare

et grossier qu'il est lui-même dans son style, il ne le cède point aux plus grands apôtres dans la connaissance de JÉSUS-CHRIST, qui l'a instruit de sa propre bouche. Après quelques mots très-bien dits sur sa conduite pleine d'un désintéressement qui doit confondre tous leurs faux apôtres, il dépeint ces nouveaux docteurs sous les couleurs les plus naturelles; puis, voulant se faire excuser des éloges qu'il est encore obligé de se donner, il a recours à un motif auquel les Corinthiens ne sauraient résister; il leur représente qu'au surplus ils souffrent avec la plus grande patience les vexations et les outrages de leurs faux apôtres. Il avoue, par une piquante ironie, qu'à sa honte il n'a pas autant de hardiesse; mais il ajoute que sur tout le reste il possède les avantages dont ils se glorifient, et il en a plusieurs dont ils ne sauraient se vanter. Ici l'Apôtre trace le tableau le plus rapide et le plus animé de toutes les peines et de tous les travaux de sa vie apostolique.

9. Les chapitres suivans (XII, XIII) contiennent plusieurs descriptions tantôt brillantes, tantôt graves et sévères, suivant la nature des sujets, mais qui toutes charment le lecteur. On peut même dire que dans toute cette admirable pièce d'éloquence, le zèle de l'Apôtre, qui prend pour ainsi dire toutes les formes, est aussi exprimé sous les couleurs les plus variées; cependant il faut bien se garder d'aller y chercher la marche didactique de l'apologie. La sainte passion dont l'Apôtre est possédé n'aurait pu s'y assujettir: c'est pourquoi on y voit se succéder constamment les mouvemens les plus brusques et les plus disparates; mais tous ces mouvemens, si désordonnés en apparence, frappaient tous au but, qui était de démasquer les faux apôtres, de justifier

saint Paul dans l'esprit des Corinthiens, et de lui faire regagner parmi eux une autorité qu'il ne voulait exercer que pour leur bonheur.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DE L'ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX GALATES.

Les Galates étaient descendus d'une tribu de Gaulois qui avaient autrefois envahi la Grèce, et qui s'étaient ensuite établis dans une province de l'Asie-Mineure. La Galatie faisait autrefois partie de la Phrygie, et ce fut deux siècles et demi avant JÉSUS-CHRIST qu'elle fut occupée par les Gaulois dits *Trocmi* et *Tolistoboi*, et par la peuplade celtique nommée *Tectosages*. De là elle reçut le nom de *Gallogrèce*. Les Galates conservèrent leur langage gaulois jusqu'au v^e siècle, comme l'affirme saint Jérôme, qui rapporte que leur dialecte était presque absolument le même que celui des habitans de Trèves (1). Ils vécurent selon leurs propres lois jusqu'à ce qu'ils devinrent une province romaine gouvernée par un propréteur; ce qui arriva sous l'empire de César Auguste. A ces Gaulois d'origine se joignirent d'autres nations attirées par la fertilité du sol, et même plusieurs Juifs. « Les Galates, dit Tillemont, originaires des endroits les plus barbares des Gaules, avaient encore alors beaucoup de rudesse et de grossièreté, pour ne pas dire de bêtise. C'est pourquoi ils ont toujours été faciles à tromper et susceptibles de beaucoup d'erreurs, comme

(1) Hieron. *Proleg. in Epist. ad Gal.* l. II.

la suite de l'Histoire ecclésiastique le montrera (1). » Le livre des Actes des Apôtres fait mention de deux voyages de saint Paul en Galatie : le premier, ch. XVI, 4-6 ; le second, ch. XVIII, 23. Or, l'Apôtre n'y planta point la foi dans ce second voyage, puisqu'il ne fit qu'y confirmer les Galates. De là, on prétend communément que ce fut dans son premier voyage ; et quoique le livre des Actes ne témoigne point précisément que saint Paul y ait prêché en cette occasion, on peut le conclure avec vraisemblance. Car, puisque étant venu dans la Galatie et dans la Phrygie, l'Esprit de DIEU lui défendit seulement de prêcher la foi dans l'Asie proconsulaire, on peut en inférer que puisqu'il n'avait point reçu la même défense pour la Galatie, il est vraisemblable qu'il y prêcha l'Évangile, d'autant plus qu'au second voyage ils avaient déjà reçu la foi. Cependant quelques interprètes prétendent qu'il pourrait bien se faire que saint Paul les eût évangélisés pour la première fois quand il prêcha en Lycaonie et dans les pays d'alentour (Act. XIV, 6) ; car, disent-ils, la Galatie était voisine de la Lycaonie. D'ailleurs, ajoutent ces mêmes interprètes, il paraît que les Galates connaissaient saint Barnabé, qui n'était point du voyage rapporté au chapitre XVI, mais du voyage que saint Paul fit en Lycaonie et dans les pays voisins. Nonobstant cela, il faut convenir que la supposition de ce prétendu voyage n'est nullement fondée, le livre des Actes ne parlant point expressément de la Galatie, qui était assez éloignée de Lystres ; et de plus les Galates pouvaient avoir entendu parler de saint

(1) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. 1, pag. 254, 2^e édit.

Barnabé sans qu'il eût été parmi eux, vu qu'il était aussi connu parmi les Gentils que les apôtres eux-mêmes.

ARTICLE I.

Du temps et du lieu où fut composée l'Épître de saint Paul aux Galates.

Il y a un très-grand partage d'opinions sur le temps et sur le lieu où fut composée l'Épître aux Galates ; et il faut convenir que les divers partisans de ces opinions ne manquent pas de raisons au moins fort spécieuses pour les soutenir. Nous ne pouvons que nous borner à exposer les principales et à indiquer ce qui nous a paru le plus probable sur cette matière.

1. Quant au temps de la composition de cette Épître, Michaëlis le place à l'an 49 de JÉSUS-CHRIST, Louis Capelle à l'an 51, Pearson et Hug à l'an 57; Mill, Fabricius, Moldenhawer et plusieurs autres, à l'an 58; Vantil, Benson, Lardner, etc., à l'an 53; D. Calmet, vers l'an 55; et Bertholdt, à l'an 56 (1), ou, au plus tard, au commencement de l'an 57 (2). Beausobre, Rosenmüller et A. Clarke sont balancés entre les années 52 et 53; de même qu'Eichhorn entre les années 57 et 58. Enfin, plusieurs auteurs, tant anciens que modernes, se sont déclarés pour l'époque où saint Paul était prisonnier

(1) « So scheint es gewiss zu seyn, dass Paulus zu Ephesus in J. 56 den Brief an die Galater geschrieben hat (*Einleit. Th. vi. S. 2771*). »

(2) Das Resultat dieser Untersuchung ist also : Paulus hat den Brief an die Galater bald nach seiner zweiten Reise durch Galatien wahrscheinlich in der Stadt Ephesus in J. 56 oder vielleicht erst zu Anfange des Jahres 57 geschrieben (*Ibid. Seit 2782*). »

à Rome; opinion qui semble n'avoir aucun degré de probabilité, comme nous allons le voir quelques lignes plus bas. Pour nous, adoptant sur cette matière le sentiment de quelques anciens critiques, que Bertholdt a développé et présenté depuis d'une manière très-satisfaisante, nous pensons que les considérations suivantes, puisées plus particulièrement dans les circonstances historiques, peuvent jeter un certain jour sur cette question, et rendre plus facile la solution du problème. D'abord on peut regarder comme assez certain que saint Paul, au temps où il écrivit cette Épître, avait déjà prêché deux fois l'Évangile aux Galates. L'Apôtre lui-même le dit expressément (IV, 13) : *Evangelizavimus vobis prius*. Or, cette première prédication en suppose une seconde postérieure. De plus, il oppose l'effet de cette première prédication à celui de la deuxième. Dans la première il a été reçu avec la plus grande affection, et dans la seconde il est devenu leur ennemi en leur disant la vérité. En second lieu, il paraît hors de doute que c'est aussitôt après cette seconde visite qu'ils avaient embrassé la circoncision : *Tam cito transferimini in aliud Evangelium* (1, 6). Ainsi on peut, sans crainte de se tromper, rapporter la composition de cette Épître à quelques mois seulement après le temps de cette seconde visite. Or, cette seconde visite arriva quand saint Paul, revenant d'Antioche, passa par la Galatie pour retourner à Éphèse; et comme il écrivait aux Galates quelques mois après, ce doit être dans le courant de cette même année, qui correspond à l'an 56 ou 57 (1).

(1) En transcrivant, dans le tome v de notre *Introduction*, le *Tableau de la chronologie des Actes*, suivant les calculs de Hug, nous

On objecte, il est vrai, contre ce sentiment, que saint Paul, dans l'Épître aux Galates, ne faisant aucune mention du concile de Jérusalem, dont l'autorité était si propre à réfuter ses adversaires, a dû écrire cette lettre avant ce concile, par conséquent plusieurs années avant son retour à Éphèse, et même avant son voyage dans la Galatie. Mais cette objection n'est pas bien solide; car, 1° si saint Paul avait réellement écrit aux Galates avant le concile de Jérusalem, il aurait fait deux voyages différens dans la Galatie. Mais on ne voit nulle part aucune trace d'un second voyage; vu que le chapitre XIV, 6 des Actes des Apôtres ne prouve nullement l'existence de ce deuxième voyage, comme nous venons de le remarquer. 2° Saint Paul dit lui-même dans l'Épître aux Galates (II, 1-7) : qu'il est revenu à Jérusalem après quatorze ans, qu'à cette époque il avait déjà évangélisé les Gentils, et qu'il fut reconnu par les apôtres pour apôtre des Gentils, comme Pierre l'était des Juifs. Or, tout cela n'a pu arriver qu'après le concile de Jérusalem; donc l'Épître a dû être écrite après cette époque. 3° Quant au silence de saint Paul par rapport à ce concile, on peut, ce semble, l'expliquer facilement par la supposition que les docteurs judaïsans qui avaient endoctriné les Galates n'en respectaient pas l'autorité; supposition qui assurément n'a rien d'impossible ni même d'in vraisemblable.

avons oublié un petit alinéa à la page 510, immédiatement après la ligne 20. Le lecteur peut facilement y suppléer par les mots suivans : A la deuxième année du règne de Néron, qui est la cinquante-septième de JÉSUS-CHRIST, saint Paul parcourt la Galatie et la Phrygie; il revient à Éphèse et y séjourne (Act. XVIII, 23 ; XIX, 8).

2. Les opinions qui divisent les critiques et les interprètes sur la question du lieu où fut composée l'Épître aux Galates ne sont ni moins nombreuses ni moins variées. Théodoret et saint Jérôme (1), suivis de plusieurs modernes, pensent que c'est de Rome, lorsqu'il y était dans les liens, que saint Paul l'a écrite; mais nous venons de voir qu'elle a dû être adressée aux Galates peu de temps après la seconde visite de l'Apôtre à ce peuple (1, 6). Or, cette date est absolument inconciliable avec celle de sa captivité à Rome, qui n'eut lieu que bien des années plus tard. D'ailleurs, comme le remarque judicieusement Macknight, quand on considère que dans les autres Épîtres composées dans sa première captivité à Rome, saint Paul fait très-souvent mention de ses liens; et que dans celle qui est adressée aux Galates, il n'en dit pas un seul mot (*not said a word*), on ne peut que rejeter l'opinion de Théodoret (2). On pourrait, à la vérité, objecter ces paroles du chapitre vi, 17: *Que personne ne me fasse de peine, car je porte les stigmates de JÉSUS-CHRIST sur mon corps.* « Mais comme le dit très-bien D. Calmet: Ne porta-t-il pas pendant toute sa vie la mortification de JÉSUS-CHRIST sur lui-même (2 Cor. iv, 10)? et ne fut-il pas en cent occasions exposé aux coups, aux violences, aux blessures, aux dangers (3)? » Ainsi on ne saurait conclure de ce passage, que saint Paul était dans les fers à Rome lorsqu'il a composé sa lettre aux Galates. On pourrait objecter encore

(1) Théodoret. *in Paul. prolog.* pag. 5. Hieron. *in Galat.* v, 11.

(2) J. Macknight, *A new translation from the original greek of all the apostolical Epistles, etc.* Vol. III, pag. 84, 2^e édit.

(3) D. Calmet, *Préface sur l'Épître de saint Paul aux Galates*, pag. 1v.

que les souscriptions grecques portent assez généralement la date de Rome; mais nous pourrions répondre à notre tour, que ces souscriptions ne sont point authentiques; c'est chose dont conviennent les meilleurs interprètes. D'ailleurs on ne les lit pas dans les très-anciens manuscrits connus sous le nom de saint Germain et de Clermont, ni dans plusieurs autres qui jouissent d'une assez grande autorité dans la critique. L'enfant et Beausobre, Lardner, Benson, Fabricius, etc., veulent que l'Apôtre ait écrit cette lettre de Corinthe; Mill, de Troade; Bèze et Macknight, d'Antioche. Enfin, saint Grégoire le Grand, Louis Cappelle, Usser, Pearson, Witsius, Wall, D. Calmet, Eichhorn, Hug, Bertholdt et une foule d'autres critiques, soutiennent que c'est d'Éphèse qu'elle fut envoyée aux Galates. Outre que les anciens manuscrits latins portaient le nom de cette ville, un examen attentif des circonstances historiques du voyage de l'Apôtre rend très-vraisemblable cette dernière opinion.

ARTICLE II.

De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Paul aux Galates.

Peu de temps après le voyage que saint Paul avait fait en Galatie, où, pour nous servir de ses propres paroles, il avait été reçu comme un ange du ciel ou JÉSUS-CHRIST lui-même, il apprit que ces peuples s'étaient laissés séduire par quelques Juifs convertis. Ces faux docteurs leur avaient persuadé qu'il ne suffisait pas de croire en JÉSUS-CHRIST pour être sauvé, mais qu'il fallait encore recevoir la circoncision et observer les autres cérémonies de la

loi judaïque. Ils alléguaient pour cela l'exemple de saint Pierre, de saint Jacques et de saint Jean, qui, par condescendance pour la faiblesse des Juifs nouvellement convertis à la foi, avaient souffert qu'ils observassent encore plusieurs pratiques de la loi de Moïse. Mais comme saint Paul avait enseigné le contraire, ils s'efforçaient de diminuer son autorité, voulant le faire passer pour un apôtre du second rang, qui était obligé de se conformer aux premiers apôtres, appelés et instruits par JÉSUS-CHRIST même. Pour dissiper ces calomnies et réfuter ces erreurs, saint Paul se crut obligé d'écrire aux Galates une lettre véhémement, dans laquelle il commence par leur reprocher avec force d'avoir abandonné la saine doctrine; puis il déclare qu'il est apôtre, non par la vocation des hommes, mais par celle de JÉSUS-CHRIST, non plus passible et mortel sur la terre, mais ressuscité et glorifié dans le ciel; qu'il n'a reçu sa doctrine d'aucun homme, mais de DIEU seul; que néanmoins il est parfaitement d'accord avec les autres apôtres. Il rapporte ensuite comment il résista à saint Pierre, qui, en se séparant des Gentils convertis, semblait vouloir les obliger à judaïser; puis venant à l'erreur dont on avait imbu l'esprit des Galates, il la réfute en montrant que la loi de Moïse ne justifiait point par elle-même, qu'elle n'était qu'une préparation à la grâce qui devait venir par la foi; que quiconque a reçu le baptême de JÉSUS-CHRIST est mort à la loi; que si la loi justifiait, JÉSUS-CHRIST serait mort en vain; qu'Abraham n'a point obtenu la justice par la circoncision, mais par la foi qu'il a eue aux promesses de DIEU, et cela avant même que d'avoir été circoncis, et avant que la loi n'eût été donnée aux Hébreux; que le temps de la foi et de la grâce étant venu, il n'y a plus

de distinction de Juif ou de Gentil, de libre ou d'esclave, d'homme ou de femme, étant tous un en JÉSUS-CHRIST, tous enfans d'Abraham et héritiers des promesses; que la circoncision ne sert plus de rien, mais que tout mérite, tout avantage vient de la foi qui opère par la charité, car l'amour du prochain renferme toute la loi. Dans les deux derniers chapitres, il donne aux Galates d'excellens avis pour la conduite de leur vie, et il les exhorte à se conduire selon l'esprit et non selon la chair; à conserver l'union, à se supporter les uns les autres, à se garder du levain des faux docteurs, et à contribuer généreusement à la subsistance de ceux qui les conduisent et qui leur enseignent les vérités du salut.

On voit aisément par cet exposé, que dans l'Épître aux Galates, saint Paul s'attache plus particulièrement à prouver trois choses, savoir: la vérité de son apostolat, la conformité de sa prédication avec celle des autres apôtres, et enfin, l'inutilité des cérémonies légales pour la justification. Ainsi, la différence qu'il y a entre l'objet de la lettre aux Galates et celui de l'Épître aux Romains, est, comme l'a remarqué saint Augustin, que dans l'Épître aux Romains, il établit d'une manière générale que la justification ne vient ni des œuvres de la nature ni de celles de la loi, mais de la foi en JÉSUS-CHRIST; au lieu que dans l'Épître aux Galates, il a pour but de prouver qu'il ne faut pas mêler l'observance des cérémonies légales à la pratique de l'Évangile, puisque la grâce de JÉSUS-CHRIST suffit seule à la justification; que, de plus, la foi en JÉSUS-CHRIST ne servirait de rien, si l'on croyait qu'elle ne suffit pas seule, et qu'il fallût y joindre encore la pratique de la circoncision. Ainsi, l'épître aux Galates est comme le complément de

l'Épître aux Romains. Elle est plus simple et moins difficile à comprendre, parce que les Galates étant moins instruits, l'Apôtre a dû prendre un ton moins élevé, afin de se mettre à leur portée.

ARTICLE III.

Des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul aux Galates.

Les Galates, auxquels saint Paul écrit cette Épître, étaient, comme nous l'avons déjà remarqué au commencement de ce chapitre, des hommes rudes et grossiers. Si donc l'Apôtre en leur écrivant emprunte un style et une diction inférieurs au style et à la diction qu'il a employés dans ses lettres aux Romains et aux Corinthiens, il fait preuve d'un tact et d'une habileté oratoires que l'on regrette quelquefois de ne pas trouver dans des orateurs qui d'ailleurs ont un certain talent. Cependant nous ne prétendons pas par cette réflexion demander une sorte d'excuse en faveur de l'Épître aux Galates, comme si nous doutions de son mérite littéraire. Nous avons d'autant moins besoin de recourir à cette précaution, que cette même lettre est généralement écrite, comme nous venons de le dire, dans le ton et le style le plus approprié au caractère et aux facultés des personnes auxquelles saint Paul s'adressait; elle contient plusieurs morceaux vraiment remarquables.

1. Le portrait que l'Apôtre trace des faux apôtres qui s'efforçaient, par tous les moyens possibles, de semer de fausses doctrines dans le champ où il avait semé lui-même le bon grain de la vérité évangélique, ne laisse

rien à désirer sous le rapport de la fidélité et du naturel, bien que les différens traits dont il se compose ne soient point réunis en un seul tableau, mais qu'ils se trouvent dispersés çà et là dans les diverses parties de l'Épître (Voyez chap. I, 7-9; III, 1 et suiv.; IV, 17; V, 1-12). Ainsi, dans sa lettre aux Romains (XIV, 15), et en plusieurs autres endroits de ses écrits, ayant à combattre plutôt des frères timides et engagés dans une mauvaise voie que des faux apôtres proprement dits, il blâme leurs erreurs, mais avec tant de modération et de douceur, que son ton et son style sont ceux d'un ami qui exhorte et encourage, tandis qu'ici c'est un censeur sévère qui invective avec force contre des imposteurs pleins d'audace et de témérité. « Saint Paul dans son Épître aux Galates, remarque Michaëlis, parle de leurs séducteurs en termes plus sévères qu'il ne l'avait fait en d'autres occasions, surtout au chapitre I, 8-9. On peut dire que comme cette Épître est la première que saint Paul ait écrite (1), le feu de la jeunesse s'y montre plus que dans aucune autre; et que comme il l'écrivit de sa

(1) Michaëlis pense en effet que la lettre aux Galates fut écrite avant le départ de saint Paul pour Thessalonique, presque immédiatement après son premier voyage en Galatie, l'an 49, et par conséquent la première de toutes, mais cette opinion nous semble très-peu probable (Voy. ce que nous avons dit sur ce sujet à l'article 1). Mais quoi qu'il en soit de cette question, Michaëlis trouvait dans la peinture des séducteurs, une verve et une vivacité dignes d'un écrivain qui a toute la force et toute la vigueur de la jeunesse; ce qui suffit pour la thèse que nous soutenons ici. D'ailleurs le savant critique ajoute immédiatement que le sujet lui-même était propre à fournir à saint Paul les expressions les plus énergiques, indépendamment de toute autre circonstance.

propre main, et ne la dicta point, selon qu'il le fit ensuite, l'Apôtre céda plus facilement à la chaleur et à l'entraînement qui lui étaient naturels. Mais si nous réfléchissons que les séducteurs des Galates étaient bien différens des frères timides dont il parle ailleurs, il aurait pu employer la même sévérité d'expression dans quelque époque et sous l'empire de quelque circonstance qu'il eût écrit. En effet, la propagation du christianisme ne pouvait pas rencontrer un obstacle plus grand que celui que ces gens jetaient sur sa route ; car ils ne se contentaient pas d'embarrasser la religion du CHRIST de cérémonies absolument hors d'usage, mais ils attachaient à leur observance le salut éternel (1). »

2. L'apologie que saint Paul fait de sa doctrine présente encore un tableau digne de toute notre attention. L'écrivain sacré fait valoir les raisons les plus fortes, les motifs les plus puissans pour la venger de toutes les attaques de ses ennemis. Et comme les faux docteurs et ses adversaires lui disputaient surtout son titre d'apôtre, prétendant qu'il n'était qu'un simple envoyé des apôtres qui n'avait ni bien reçu leur esprit, ni bien retenu leur doctrine, et que cette seule inculpation, si elle était fondée, anéantissait la mission de saint Paul, il commence par établir son caractère en se donnant la qualité d'apôtre, envoyé non de la part des hommes ou des autres apôtres, mais de la part de DIEU même, ni par l'entremise d'aucun homme mortel, mais par celle de JÉSUS-CHRIST même glorieux et tel que DIEU l'a ressuscité d'entre les morts ; ce qui le met en quelque sorte au-dessus même de ses collègues, puisque c'est

(1) J. D. Michaëlis, *Introduction au N.-T.*, t. III, pag. 452.

pendant sa vie mortelle et passagère que le Sauveur les avait appelés à la dignité apostolique. Ce début, remarquons-le bien, n'a pas seulement le mérite d'un exorde ménagé avec un art et une adresse vraiment oratoires, il a encore celui d'un sujet exprimé de la manière la plus grande et la plus noble.

3. On n'imagine rien de plus tendre et de plus touchant que le ton avec lequel saint Paul fait un appel aux cœurs de ses chers Galates ; il leur assure qu'ils ne l'ont point offensé, qu'il est toujours leur père. Il va plus loin encore, et pour leur donner une idée de l'amour qu'il leur porte, il se représente à eux sous l'image d'une mère qui éprouve de nouveau pour eux les douleurs de l'enfement, afin de former dans leurs cœurs JÉSUS-CHRIST qui s'y trouve tout défiguré. Il ne sait quel langage il doit leur tenir ; il voudrait être au milieu d'eux pour accommoder à leurs besoins le ton de sa voix, le choix de ses paroles (IV, 19-20). Il leur rappelle avec beaucoup d'adresse que lorsqu'il leur a prêché l'Évangile, ils l'ont comblé de toutes les marques d'affection, qu'ils l'ont reçu comme un ange de DIEU, comme JÉSUS-CHRIST même ; qu'enfin ils l'aimaient jusqu'à être disposés à s'arracher les yeux, s'il eût été possible, pour les lui donner (IV, 13-15).

CHAPITRE CINQUIÈME.

DE L'ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX ÉPHÉSIENS.

Éphèse, ville d'Ionie, métropole de l'Asie-Mineure, était fort adonnée au culte des idoles, surtout à celui

de Diane *multimammia*, que les Grecs regardaient comme la nourrice de tous les animaux (1). Elle n'était pas moins adonnée à la magie, comme le prouve le grand nombre de livres relatifs à cette superstition qui y furent brûlés par saint Paul en un jour, et dont la valeur, selon saint Luc (Act. XIX, 19) s'élevait à cinquante mille deniers, qui, s'il s'agit des deniers romains, équivalent à 25,000 francs de notre monnaie. On sait d'ailleurs que les *Ἐφέσια γράμματα*, ou *caractères éphésiens*, étaient passés en proverbe, et signifiaient des caractères magiques. Saint Paul vint à Éphèse pour la première fois à son retour de Corinthe à Jérusalem. Il y prêcha dans la synagogue, et n'ayant pu y faire un long séjour, il y laissa Aquila et Priscille. Il y revint bientôt après et y donna le baptême de JÉSUS-CHRIST à quelques disciples qui n'avaient reçu que celui de Jean. Il entra ensuite dans la synagogue, où il prêcha pendant trois mois; mais comme quelques-uns décriaient sa doctrine, il se retira avec ses disciples dans l'école d'un nommé Tyran, où, pendant deux ans entiers, il ne cessa de prêcher l'Évangile, et opéra un grand nombre de prodiges, jusqu'à ce que la sédition excitée par l'orfèvre Démétrius l'obligea de quitter cette ville et de passer en Macédoine.

(1) Il existait autrefois à Éphèse un temple de Diane, fameux dans tout l'univers par son antiquité, sa magnificence et sa vaste étendue; il était regardé comme une des sept merveilles du monde. Erostrate ou Eratostrate y mit le feu la nuit même de la naissance d'Alexandre le Grand, dans l'espoir d'immortaliser son nom.

ARTICLE I.

Des personnes auxquelles fut adressée l'Épître qui porte le nom des Ephésiens.

Mill, Benson, Wetstein, Paley et plusieurs autres savans, ont prétendu que cette lettre n'avait point été adressée aux Ephésiens, mais aux Laodicéens. Voici les motifs sur lesquels ils fondent leur opinion. 1° Il est hors de toute vraisemblance que saint Paul écrivant à une église qu'il avait formée, où il avait prêché deux ans, où il avait souffert tant d'oppositions de la part des Juifs, et une si vive persécution de la part des païens, n'ait pas mentionné quelqu'une de ces circonstances, ou du moins n'y ait pas fait quelque allusion, ce qu'il ne manque jamais d'observer dans ses autres Épîtres, et ce qu'il pratique plus d'une fois même dans le peu de paroles qu'il adresse aux prêtres d'Éphèse assemblés à Milet; 2° l'Apôtre, contre sa coutume, ne donne dans cette Épître aucune salutation : or, pouvait-il manquer de saluer en particulier quelques personnes d'une église où il avait demeuré plus de deux ans ? n'y avait-il pas des amis et des connaissances ? sa tendre charité pour eux pouvait-elle les oublier ? 3° Timothée, qu'il avait établi évêque d'Éphèse, se trouvait alors avec lui. Tout le monde convient que cette lettre a été écrite dans le même temps que celle aux Colossiens, laquelle fait mention expresse de la présence de Timothée. Or, peut-on supposer qu'il ait omis le nom de ce même Timothée en écrivant à une église où il était en singulière vénération, et dont il avait été établi évêque ? 4° Au chapitre I, verset 15, l'auteur remercie DIEU d'avoir eu connais-

sance de la foi et de l'amour qu'ont pour JÉSUS-CHRIST les fidèles auxquels il écrit. Mais s'il avait adressé sa lettre aux Éphésiens, il n'aurait pas eu besoin d'appréhender ces choses par le rapport des autres, puisqu'il les avait vues de ses propres yeux, et qu'après DIEU il en était la principale cause. 5° Au chapitre III, verset 23, l'auteur de l'Épître dit à ses lecteurs qu'ils ont appris la dispensation de la grâce qui lui a été confiée comme apôtre des Gentils, et qu'ils peuvent, en lisant cette lettre, se persuader des lumières que DIEU lui a données sur le grand mystère de la vocation des Gentils. Or, les Éphésiens n'avaient pas besoin que des étrangers leur apprissent que saint Paul était l'apôtre des Gentils. Les prédications qu'il avait constamment faites parmi eux pendant plus de deux ans leur avaient montré, encore mieux que ne le pouvait faire sa lettre, quelle était son intelligence dans le grand mystère de la vocation des Gentils à la foi; d'où il résulte évidemment que saint Paul n'a point écrit aux Éphésiens, mais bien à quelque église qu'il n'avait jamais visitée, comme, par exemple, celle de Laodicée. 6° Ce qui confirme ce sentiment, c'est qu'il paraît que saint Paul avait écrit aux Laodicéens en même temps qu'il écrivit aux Colossiens, puisqu'il recommande à ceux-ci (Coloss. IV, 16) de lire la lettre qu'il a écrite aux Laodicéens : *Et eam quæ Laodicensium est, vos legatis*. Et en effet Marcion prétendait que cette Épître était adressée non aux Éphésiens, mais aux Laodicéens (1); enfin saint Basile dit expressément que

(1) « Prætereo hic et de alia Epistola, quam nos ad Ephesios præscriptam habemus, hæretici vero ad Laodiceos (Tertull. *Contra Marcion. l. v, c. xi*). »

les anciens manuscrits lisaient simplement : Paul...aux saints qui sont, et aux fidèles en JÉSUS-CHRIST (τοῖς ἁγίοις τοῖς οὖσι, καὶ πιστοῖς ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ), au lieu de : aux saints qui sont à Ephèse (1). Enfin saint Jérôme, dans son commentaire sur l'Épître aux Éphésiens, fait une remarque qui, au jugement de Vallarsi, son dernier éditeur, suppose que les mots *in Epheso* ne se trouvaient pas dans le texte (2).

Ces raisons, quoiqu'elles aient fait impression sur d'habiles critiques, ne nous ont nullement paru assez solides pour nous faire abandonner le sentiment contraire, qui a toujours été généralement reçu par tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière. Voici, au reste, nos preuves; le lecteur peut juger si elles ne l'emportent point sur tous les argumens de nos adversaires : « 1° Que la leçon à Ephèse soit authentique, dit Michaëlis, nous devons le conclure de ce qu'elle est confirmée par l'autorité de tous les manuscrits grecs que l'on a comparés jusqu'ici, de toutes les versions anciennes et des pères grecs, qui, comme Lardner l'a prouvé, embrassent unanimement l'opinion que l'Épître a été écrite aux Éphésiens, et n'ont mis dans aucun cas à Laodicée, à la place de à Ephèse, dans cet endroit. Les manichéens même n'ont point cité d'autres leçons, quoiqu'ils fussent en général disposés à faire des altérations au Nouveau-Testament (3). » Il faut avouer pourtant que le manuscrit du Vatican ne contient les mots

(1) Basil. *Adversus Eunomium*, l. II.

(2) Hieron. *Comment. in Ephes.* I. Voy. aussi la note de Vallarsi sur ce passage.

(3) J. D. Michaëlis, *Introduction au N.-T.* t. IV, pag. 55.

à Ephèse qu'à la marge, quoique de première main (1); mais cela n'ôte pas à tous les autres exemplaires leur autorité. 2° Saint Ignace, martyr, dit expressément dans sa lettre aux Éphésiens que saint Paul leur a écrit, et que dans toute son Épître il leur rappelle les mystères dont ils sont participans; ce qui convient parfaitement à l'Épître qui nous occupe, puisqu'elle traite d'une manière particulière du grand mystère de la vocation des Gentils. Mais laissons encore parler ici Michaëlis, dont les argumens nous ont paru sans réplique : « L'autorité des pères grecs, dit donc ce savant, est, dans ce cas particulier, d'un poids bien plus grand que dans la plupart des autres questions critiques : elle est ici décisive. Le témoignage d'Ignace est seul suffisant; non seulement il vivait du temps de saint Paul, mais il était particulièrement lié avec les Éphésiens, auxquels il écrivit une Épître; il avait alors auprès de lui plusieurs membres de l'église d'Ephèse, Burrhus, qui était diacre à Ephèse, Crocus, Euphus et Fronto (2). Dans cet état des choses, il est absolument impossible qu'Ignace n'ait pas su si l'Épître appelée *Épître de saint Paul aux Ephésiens* était ou n'était pas adressée aux Éphésiens. Il est sûr qu'Ignace considérait cette Épître comme leur étant adressée. Dans le douzième chapitre de l'Épître qu'il leur écrivit lui-même, il les appelle *initiés dans les mystères de saint Paul* (Παύλου συμμύσται τοῦ ἡγιασμένου); il ajoute : *qui dans toute l'Épître se souvient de vous en JÉSUS-CHRIST*. L'expression que nous rendons par *toute*

(1) Hug, *De antiquitate codicis Vaticani*, pag. 26.

(2) Voy. Lardner, *The supplement of the first Book of the second part of the credibility of the Gospel history*. Vol. II, pag. 408.

l'Épître (πάση ἐπιστολή) ne peut pas signifier *dans chaque Épître*, car saint Paul ne parle pas des Éphésiens dans toutes ses Épîtres; en conséquence, on doit les traduire, *dans toute l'Épître*, et Ignace doit entendre par ces mots, une Épître unique et particulière que les Éphésiens avaient reçue de saint Paul. Les mots *se souvient de vous en JÉSUS-CHRIST* (μνημονεύει ὑμῶν ἐν Χριστῷ), qui sont un peu obscurs, reçoivent une grande lumière de notre Épître aux Éphésiens. Dans toute cette Épître, saint Paul loue la société à laquelle il écrit, sans y mêler aucun reproche, et il y parle des grands avantages dont comme chrétienne elle jouissait en JÉSUS-CHRIST. Les mots *en JÉSUS-CHRIST, par JÉSUS-CHRIST, par le bien-aimé*, etc., reviennent incessamment dans cette Épître, et d'une manière qui n'est point familière à saint Paul, d'où vient qu'ils sont en quelque sorte les marques distinctives de cette Épître (1). » Nous pensons comme Michaëlis; le témoignage de saint Ignace est seul suffisant; aussi, sans citer les autres docteurs de l'Église qui confirment la thèse que nous défendons, nous nous bornerons à faire observer avec Lardner « que saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, saint Cyprien, écrivains du second et du troisième siècle, citent cette Épître comme écrite aux Ephésiens, aussi franchement et aussi clairement qu'ils le font pour les Épîtres aux Romains, aux Galates, aux Corinthiens, ou comme plusieurs autres reconnues pour être de saint Paul; et que celle-ci est citée de la même manière par

(1) J. D. Michaëlis, *ibid.* pag. 55-57. Cette dernière observation, qui est très-importante pour expliquer les paroles de saint Ignace, a échappé à Pearson et à Lardner.

tous les écrivains de chaque siècle, soit grecs, soit latins, soit syriens (1).»

Quant aux invraisemblances que nos adversaires trouvent dans la lettre, en supposant qu'elle ait été adressée aux Éphésiens, elles n'ont échappé ni aux anciens pères, ni aux auteurs ecclésiastiques; et cependant elles ne les ont pas empêchés de regarder cette même Épître comme adressée aux Éphésiens. Lors même que ces invraisemblances seraient aussi fortes qu'on veut bien le supposer, pourraient-elles, en bonne critique, prévaloir sur tant de témoignages? mais une hypothèse aussi simple que naturelle, et qui par cela même se trouve généralement reçue aujourd'hui, les fait complètement disparaître. Cette hypothèse consiste à dire que cette Épître ne fut pas adressée exclusivement aux Éphésiens ou aux Laodicéens, mais que c'était une lettre encyclique destinée non seulement aux uns et aux autres, mais encore à plusieurs autres églises de l'Asie-Mineure auxquelles l'Apôtre n'avait pas prêché l'Évangile, mais que Tychique, en la portant, visita pendant son voyage, après avoir été chargé par saint Paul de s'informer de l'état de ces diverses sociétés chrétiennes (Ephes. VI, 21-22; Coloss. IV, 7-8). Or, quand on écrit des lettres encycliques destinées à plusieurs églises, on se renferme ordinairement dans des généralités, et on ne dit uniquement que ce qui peut convenir à toutes ces églises. Cela une fois admis, saint Paul n'a dû ni faire d'allusion aux circonstances de son séjour à Éphèse, ni envoyer des salutations, ni joindre à son nom celui de Timothée, lié seulement avec l'église d'Éphèse, ni supposer que ceux à qui il écrit l'avaient jamais vu. Il faut

(1) Lardner, *Ibid.*

remarquer que, suivant cette même hypothèse, saint Paul aurait eu plusieurs copies de cette Épître pour les différentes églises, et que dans chaque Épître, après les mots *aux saints qui sont*, il aurait ajouté le nom de l'église particulière à laquelle la copie devait être envoyée; de sorte que dans la copie destinée aux Éphésiens il aurait écrit : *aux saints qui sont à Ephèse*; et dans celle qu'il réservait aux Laodicéens : *aux saints qui sont à Laodicée*; et ainsi de toutes les autres. Par ce moyen, on comprend aisément que Marcion ait pu voir quelque part un ou plusieurs exemplaires avec l'inscription à *Laodicée* (1).— Il n'est nullement démontré que saint Basile dise que les anciens manuscrits et ceux qu'il pouvait avoir lui-même sous les yeux ne portaient pas l'expression à *Ephèse*. Au contraire, si on

(1) Tertullien accusait Marcion d'avoir interpolé le titre de cette lettre : « *Ecclesiæ quidem veritate Epistolam istam ad Ephesios habemus emissam, non ad Laodiceos: sed Marcion ei titulum aliquando interpolare gesiit, quasi et in isto diligentissimus explorator. Nihil autem de titulis interest, cum ad omnes Apostolus scripserit, dum ad quosdam (Contr. Marcion. l. v, c. xvii).* » Mais on ne voit pas le motif qui aurait pu porter Marcion à corrompre ce titre; d'autant plus qu'il ne rejetait pas la lettre aux Éphésiens, comme on peut le voir dans saint Epiphane (*Hæres. XLII, n. VII, pag. 310. Parisiis, 1622*), qui, dans l'énumération des dix Épîtres admises par cet hérétique, place celle aux Éphésiens en septième ligne (*ἑβδόμη πρὸς Ἐφεσίους*). Saint Epiphane ajoute immédiatement : « Marcion a aussi quelques fragmens d'une Épître qui porte le nom d'Épître aux Laodicéens; » mais ce père paraît avoir mal compris le texte de Marcion, qui n'admettait vraisemblablement qu'une Épître sous deux titres différens. Il est certain du moins qu'il cite comme étant pris par cet hérétique d'une Épître aux Laodicéens, un passage qui se trouve textuellement dans l'Épître aux Éphésiens, chap. IV, vers. 5 (Epiphan. *Ibid. pag. 319*), comme ce père en fait lui-même ailleurs (pag. 374) la remarque.

examine avec soin les paroles de son texte, on en tirera une toute autre conséquence. Et d'abord saint Basile, au commencement même du passage qu'on nous oppose, appelle l'Épître à laquelle il emprunte sa citation *Épître aux Ephésiens* (τοῖς Ἐφεσίοις ἐπιστέλλων). Ainsi, nous pouvons légitimement supposer que l'expression à *Ephèse* n'était point omise dans le manuscrit du saint docteur. Quant aux mots : *c'est ainsi que nous avons trouvé dans les anciens exemplaires*, rien ne prouve que l'illustre père ait voulu par là faire remarquer que son manuscrit ainsi que les anciennes copies ne portaient pas la leçon à *Ephèse*; au contraire, le contexte semble autoriser à penser que lorsque saint Basile en appelait aux anciens manuscrits, comme toute son attention se portait sur les mots *qui sont*, et que tout son argument était fondé là-dessus, c'était uniquement pour établir que l'expression *qui sont*, expression à laquelle il attachait une si grande importance, se trouvait réellement dans le texte; car, d'un côté, il ne se borne pas à dire : *c'est ainsi que nous avons trouvé dans les anciens exemplaires*, mais il dit aussi et immédiatement auparavant : *c'est ainsi que nos prédécesseurs nous l'ont transmis*; par où il confond la leçon commune et la leçon des anciens manuscrits. De l'autre côté, il n'est pas invraisemblable que de même que nous trouvons (Coloss. 1, 2) *aux saints à Colosses*, sans l'expression *qui sont* (οἷσιν), de même aussi, du temps de saint Basile, il a pu se trouver des copies de l'Épître aux Ephésiens qui eussent omis ce mot significatif, et dans lesquelles on ne lût seulement que les mots *aux saints à Ephèse*. Cette explication se trouve jusqu'à un certain point confirmée par le passage même de saint Jérôme que nos adversaires nous objectent;

car ce savant père, censurant en passant l'opinion de saint Basile, dit que quelques-uns faisaient une remarque plus curieuse que solide sur ces paroles : *aux saints qui sont*, comme si l'Apôtre voulait marquer que les chrétiens d'Éphèse étaient en quelque sorte essentiellement saints, comme il fut dit de DIEU à Moïse (Ex. III, 14) : *Je suis celui qui est* (1). Ainsi, quand bien même la leçon à *Ephèse* se serait trouvée dans tous les manuscrits de saint Basile, elle n'aurait pas pu l'empêcher de raisonner sur ce passage de saint Paul, comme il l'a fait. Au surplus, dans le cas même où cette expression aurait manqué (ce qu'on peut légitimement inférer de l'observation que saint Jérôme fait immédiatement après (2), savoir, que d'autres pensent qu'il est écrit non pas simplement à *ceux qui sont*, mais à *ceux qui sont à Ephèse saints et fidèles*), on ne serait nullement en droit d'en conclure que notre Épître n'était pas adressée aux Éphésiens ; car nous pourrions encore supposer avec d'habiles critiques qu'immédiatement après les mots *aux saints qui sont*, saint Paul aurait laissé un espace en blanc pour être rempli dans chaque copie de sa lettre par le nom d'une église particulière ; dès que cette église se trouverait déterminée, ou bien aussitôt que la copie arriverait au lieu de sa destination. Il résulte de toute cette discussion que ce n'est pas

(1) « Quidam curiosius, quam necesse est, putant, ex eo quod Moysi dictum sit: *Hæc dices filiis Israël: Qui est misit me*, etiam eos qui Ephesus sunt, sancti et fideles, *Essentiæ* vocabulo nuncupatos, ut ab eo *qui est*, hi *qui sunt* appellentur (*Comment. in Ephes. 1, 1.*). »

(2) « Alii vero simpliciter non ad eos *qui sunt*, sed *qui Ephesi* sancti et fideles *sunt*; scriptum arbitrantur (Hieron. loc. citat.). »

à tort que cette lettre de saint Paul porte à l'adresse le nom des Éphésiens.

« Si l'on demandait, dit Michaëlis, pourquoi le nom d'*Ephèse* a été mis dans tous les manuscrits du texte grec et dans toutes les anciennes versions, à l'exclusion de Laodicée et des autres noms que l'Apôtre pouvait avoir écrits dans plusieurs copies, je répondrai que lorsque les diverses parties du texte grec furent réunies en un volume, la copie insérée dans cette collection doit avoir été prise à Éphèse, et la conséquence nécessaire a été que dans les copies subséquentes du texte grec faites sur cette collection, la leçon à *Ephèse* est devenue la leçon invariable, quoique l'on eût pu trouver à *Laodicée* dans quelques copies de cette Épître qui existaient au second siècle (1). » Cette explication de Michaëlis est assurément très-admissible ; cependant, beaucoup de critiques dont nous adoptons volontiers le sentiment en donnent une autre ; ils supposent qu'Éphèse étant la métropole de toutes les églises d'Asie auxquelles saint Paul destinait cette lettre encyclique, et cette Épître devant avoir son inscription aussi bien que toutes les autres lettres de l'Apôtre, il convenait de lui donner pour titre : *Épître aux Ephésiens*. C'est la judicieuse remarque qu'a faite entre plusieurs écrivains J. C. Huth dans une dissertation où il traite fort au long cette matière (2).

(1) J. D. Michaëlis, *Introduction au N. T.* t. IV, pag. 70.

(2) « Nostra opinione Epistola ad Ephesios circularis fuit, ad commune Asiæ comprimis Lydianæ emissa, nominatim tamen tantum Ephesiis inscripta, quod civitas eorum Asiæ metropolis esset (*Epistola ex Laodicea in Encyclica ad Ephesios adservata*, col. IV, 16. *Diss.* pag. 41, *Erlangæ*, 1751, in-4°). »

Si nous nous sommes autant étendus sur cette question, c'est que nous étions convaincu que l'authenticité même de l'Épître y était intéressée ; car, dans l'hypothèse qu'elle ait été écrite soit aux seuls Laodicéens, soit aux Éphésiens, à l'exclusion des fidèles de toute autre église, on en établirait difficilement l'origine authentique, vu que d'un côté l'Église et la tradition n'ont jamais reconnu une lettre aux Laodicéens différente de celle qui nous occupe en ce moment, comme le remarque saint Épiphane lui-même, lorsqu'il reproche à Marcion de citer en preuve comme emprunté de l'Épître aux Laodicéens, laquelle ne se trouve nulle part dans les écrits de saint Paul, un passage qui appartient incontestablement à l'Épître aux Éphésiens (1), et que, d'un autre côté, nous lisons dans cette même Épître aux Éphésiens des choses qui ne sauraient convenir aux chrétiens d'Éphèse.

ARTICLE II.

Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul aux Ephésiens.

1. Tout le monde convient que l'Épître de saint Paul aux Éphésiens a été écrite de Rome, dans le temps que l'Apôtre y était prisonnier. Or, cet accord unanime est fondé non seulement sur l'autorité de toutes les souscriptions des manuscrits grecs qui le portent ainsi, mais en-

(1) « Neque enim infelici Marcioni visum est ex Epistola ad Ephesios auctoritatem illam asserre : sed ex ea ad Laodiceos, quæ nusquam apud Apostolum cernitur (Epiph. *Hæres.* XLII, n. XII, pag. 375). »

core sur le témoignage de saint Paul lui-même, qui dans sa lettre parle souvent de ses liens (Ephes. III, 1; IV, 1; VI, 20).

2. Le même accord ne règne pas entre les critiques et les interprètes sur le temps précis auquel saint Paul composa cette Épître. Et avant de faire connaître les différentes opinions qu'ils ont émises, il faut se rappeler ce que l'on admet généralement sur la captivité du grand Apôtre à Rome, savoir : qu'il fut deux fois prisonnier dans cette capitale ; la première, après qu'il eut été arrêté par les Juifs à Jérusalem, l'an 7, ou selon la chronologie de Hug, l'an 8 du règne de Néron ; et la seconde, lorsque étant revenu à Rome, il y fut arrêté cinq ans après par les ordres du même empereur, et y souffrit le martyre l'année suivante. Or, Baronius, Estius, Tillemont et plusieurs autres placent la composition de notre Épître à la seconde captivité ; et d'un autre côté, Théodoret, Grotius, D. Calmet, le père Mauduit, etc., la mettent pendant la première. Ce dernier sentiment nous a paru le plus probable ; car, comme le remarque très-bien D. Calmet, « l'Apôtre ne dit rien de sa mort prochaine, et il prie les Éphésiens de l'aider auprès de DIEU par leurs prières, afin que le Seigneur lui donne la force et la confiance de prêcher l'Évangile avec liberté (VI, 19) ; ce qui insinue qu'il a encore espérance d'être délivré et de prêcher l'Évangile comme auparavant. De plus, il envoie cette lettre, de même que celle aux Colossiens, par le diacre Tychique ; et dans l'une et dans l'autre il se sert des mêmes termes pour recommander ce disciple aux Éphésiens et aux Colossiens, à la fin de l'une et de l'autre lettre (Compar. Ephes. VI, 21, 22, et Coloss. IV, 7, 8). Or, celle aux Colossiens est constamment du pre-

mier voyage de saint Paul à Rome ; donc celle aux Éphésiens en est de même (1). » Les partisans de l'opinion contraire nous opposent l'autorité de saint Jérôme, et objectent de plus que saint Paul ne fait pas mention d'Onésime et de Timothée, comme dans l'Épître aux Colossiens et dans toutes les autres qui ont été écrites pendant le premier séjour de l'Apôtre à Rome. Mais ces difficultés ne sont pas péremptoires. D'abord il est bien vrai que saint Jérôme exprime quelque doute si saint Paul n'avait point déjà été en Espagne avant que d'écrire aux Éphésiens, comme le remarque Tillemont (2) ; mais aussi, suivant l'observation de D. Calmet, le même saint Jérôme, sur le chapitre III, verset 1, dit expressément que cette Épître a été écrite de Rome en même temps que celle à Philémon, aux Colossiens et aux Philippiens, lesquelles sont indubitablement de son premier voyage à Rome (3). Quant à la seconde difficulté, on peut aisément la faire disparaître en disant que l'Épître aux Éphésiens ayant pu être écrite la première des trois, et avant la conversion d'Onésime et l'arrivée de Timothée à Rome, il n'y a rien d'étonnant que saint Paul n'ait pas fait mention de ces deux personnages ; ou bien en faisant observer que cette Épître étant encyclique, et devant être envoyée à plusieurs églises qui ne les connaissaient pas comme celle de Colosses, il ne convenait pas que l'Apôtre les y nommât.

(1) D. Calmet, *Préface sur l'Épître de saint Paul aux Éphésiens*, pag. 81, 82.

(2) Tillemont, *note LXXVIII sur saint Paul*.

(3) D. Calmet, *ibid.* pag. 82, note 6.

ARTICLE III.

Du sujet, de l'occasion et du but de l'Épître de saint Paul aux Ephésiens.

1. Dans cette Épître, l'Apôtre relève la bonté avec laquelle DIEU a rétabli toutes choses par JÉSUS-CHRIST. Il insiste sur la vocation à la foi, purement gratuite à l'égard de tous les hommes, mais principalement à l'égard des Gentils. Il leur en explique les principaux mystères, la rédemption et la justification par la mort du Seigneur, la prédestination à la gloire, et la réunion des Gentils et des Juifs en un seul corps, dont JÉSUS-CHRIST est le chef. Ensuite, il marque les grâces différentes dont ce divin Sauveur a comblé son Église, et les divers ministères qu'il a établis pour la former; puis il exhorte les Ephésiens à vivre dans l'union et la paix, à se revêtir de l'homme nouveau, à imiter DIEU et son Fils dans l'amour qu'ils ont eu pour les hommes, et à se garder des mauvaises doctrines et des œuvres de ténèbres. Vers la fin, il dit en parlant du mariage, que c'est un grand sacrement en JÉSUS-CHRIST et en l'Église, parce que l'union de deux personnes en une même chair, selon l'institution divine, est l'image de l'amour parfait de JÉSUS-CHRIST pour son Église. Il passe de là aux obligations réciproques des époux, des enfans, des maîtres et des serviteurs; enfin, il les exhorte encore à demeurer constans dans la foi, malgré les dangers auxquels ils sont exposés; et il termine sa lettre par des salutations, en leur demandant leurs prières, afin que DIEU lui accorde le courage et la liberté nécessaire pour an-

noncer comme il faut l'Évangile au milieu des persécutions auxquelles il se trouve en butte.

2. Il est d'autant plus difficile de déterminer d'une manière bien précise l'occasion qui a donné lieu à saint Paul d'écrire cette lettre, qu'elle ne contient aucune circonstance particulière qui pourrait nous la faire découvrir. En effet, l'Apôtre n'y signale spécialement aucun abus; il n'y combat aucune erreur en particulier, et on ne voit pas clairement qu'il soit aux prises avec aucune espèce d'adversaires; seulement il paraît s'élever en général non seulement contre les chrétiens qui judaïsaient, mais aussi contre les païens qui, quoique convertis au christianisme, n'étaient pas entièrement guéris de leur penchant à l'idolâtrie, à la magie et aux désordres du libertinage.

3. Quant au but particulier que l'auteur s'est proposé, une lecture attentive de cette Épître montre qu'il a voulu écrire une lettre encyclique aux églises d'Asie, dont Éphèse était la métropole, pour les confirmer dans la pureté de la foi, et les engager à se maintenir dans de bonnes mœurs. Il a pu aussi avoir en vue de prémunir les fidèles contre une foule de philosophes, de magiciens disciples de Simon et de Juifs mal convertis; mais on doit remarquer qu'il ne dispute cependant point contre eux, se contentant d'expliquer la doctrine et la morale évangélique, dont sa lettre peut être considérée comme un excellent abrégé.

ARTICLE IV.

*De l'authenticité de l'Épître de saint Paul aux
Éphésiens.*

Quelques critiques modernes ont prétendu que l'Épître aux Éphésiens paraissait n'être pas l'ouvrage de saint Paul. Ils se sont fondés dans leur opinion sur le style de cette Épître et sur la doctrine qu'elle contient. A les entendre, le style est en effet tout-à-fait différent de celui des autres Épîtres; les périodes sont longues, la construction embarrassée, au point qu'on ne sait à quoi rapporter plusieurs membres de phrases. L'Épître aux Colossiens, qui a été écrite au temps que l'on assigne à la composition de celle-ci, n'offre pas les mêmes difficultés de construction. En second lieu, l'auteur de la lettre aux Éphésiens semble combattre les gnostiques. Or, ces hérétiques n'avaient pas encore paru à l'époque où vivait l'Apôtre saint Paul. Nous pourrions nous borner à dire, pour résoudre ces objections, que toute l'antiquité ayant unanimement reconnu cette Épître comme étant l'ouvrage de saint Paul, des difficultés aussi légères ne sauraient en bonne critique prévaloir contre la tradition de toutes les églises tant hérétiques que catholiques. Mais nous pouvons répondre directement à la double difficulté qu'on nous oppose. Et d'abord nous dirons, sans qu'on puisse légitimement nous démentir, que la différence du style vient de la nature même du sujet et de l'enthousiasme divin qui inspirait l'Apôtre. En effet, il donne un résumé de tout ce qu'il y a de plus grand et de plus sublime dans la religion. Il n'est donc pas étonnant que les paroles se pressent sous sa plume,

que les périodes s'allongent pour exprimer d'une manière complète le torrent de ses pensées, enfin que, rempli de son objet, il néglige la régularité de la construction. Qu'on le remarque bien, ce n'est pas un sophiste qui procède avec méthode et qui s'étudie à diviser son sujet avec un certain art, c'est un homme inspiré qui communique des mystères qu'il a vus dans le ciel, et qu'une bouche humaine ne saurait dignement exprimer. D'ailleurs, si l'Épître aux Éphésiens diffère pour la construction des phrases de celle aux Colossiens, elle s'en rapproche infiniment sous plusieurs autres rapports. « Ces deux Épîtres, dit W. Paley, nous présentent leur auteur prisonnier pour la cause de l'Évangile; et l'une et l'autre traitent à peu près du même objet. Elles sont donc nécessairement écrites par la même personne, environ dans le même temps, sur un même sujet, et portées par le même messager. Or, tous les sentimens qui y sont exprimés, l'ordre et le style des deux écrits, répondent à ce qu'on pourrait attendre de cette identité. Le sommaire de la doctrine des deux Épîtres est l'union des Juifs et des Gentils sous la dispensation chrétienne; et cette doctrine est établie dans l'une et dans l'autre par les mêmes argumens, ou, pour mieux dire, par les mêmes similitudes (1). *Un seul chef, un seul corps, un seul nou-*

(1) « Je suis porté à croire que saint Paul a été souvent accusé de raisonner d'une manière inconséquente, parce qu'on a pris pour des raisonnemens ce qui n'est autre chose que de simples éclaircissemens. Il ne faut pas au reste lire ses ouvrages comme ceux d'un homme dont la croyance repose uniquement sur les choses que nous trouvons dans ses écrits. En adoptant la certitude de sa doctrine, comme prouvée et reposant sur la révélation qu'il avait eue, il la présente souvent à ses lecteurs sous des images ou des allégories dans

vel homme, un seul temple; sont, dans les deux Épîtres, des figures sous lesquelles il représente la société des chrétiens et leurs relations avec JÉSUS-CHRIST (1). La distinction très-ancienne, et comme on croyait, ineffaçable entre les Juifs et les Gentils, est déclarée dans les deux Épîtres *actuellement abolie par la croix*. Outre cet accord qui se trouve entre le contenu général de ces deux Épîtres, ainsi que de la marche et de la vivacité des idées qui les ont inspirées, on doit encore s'attendre à trouver dans des lettres écrites dans de pareilles circonstances, une plus grande conformité de style et de diction, qu'entre d'autres lettres qui, quoique de la même personne, auraient été écrites à des époques ou dans des circonstances différentes. On doit y trouver naturellement un certain nombre des mêmes expressions et souvent des phrases presque entièrement semblables, parce qu'en écrivant une seconde lettre (n'importe à qui elle soit adressée), l'auteur aura encore la mémoire fraîche de ce qui l'animait quand il écrivit la première. Cette répétition ou ressemblance se rencontre dans les passages suivans (2). » Ici, le savant critique

lesquelles il suffit de trouver une analogie, ou quelquefois une allusion poétique, pour la reconnaître. »

(1) « Comparez Ephes. 1, 22, 14, 15, 11, 15, avec Coloss. 1, 18, 11, 19, 11, 10, 11; ainsi que Ephes. 11, 14, 16, 20, avec Coloss. 11, 14, 1, 18, 21, 11, 7. »

(2) W. Paley; *La vérité de l'histoire de saint Paul telle qu'elle est rapportée dans l'Écriture, prouvée par la comparaison des Épîtres qui portent son nom, avec les Actes des Apôtres et avec les Épîtres entre elles. Traduit de l'anglais sur la 10^e édition, pag. 178-180. Paris, 1821.* C'est le même ouvrage que l'on cite ordinairement sous le titre de *Horæ Paulinæ*, titre qu'il porte dans l'original anglais.

montre avec un certain développement que cette conformité règne entre Ephes. I, 7, 10, et Coloss. I, 14, 20; entre Ephes. III, 2, et Coloss. I, 25; entre Ephes. V, 19, et Coloss. III, 16; entre Ephes. VI, 29, et Coloss. IV, 8; entre Ephes. I, 19 : II, 5, et Coloss. II, 12, 13; entre Ephes. IV, 2-4, 16, 32, et Coloss. III, 12-15 : II, 19 : III, 13; entre Ephes. IV, 22-24, et Coloss. III, 9, 10; entre Ephes. V, 6, 8, et Coloss. III, 6, 8; entre Ephes. V, 15, 16, et Coloss. IV, 5; entre Ephes. VI, 19, 20, et Coloss. IV, 3, 4; entre Ephes. V, 22-VI, 1-9, et Coloss. III, 18-IV, 1; entre Ephes. IV, 24, 25, et Coloss. III, 9, 10; entre Ephes. V, 20-22 et Coloss. III, 17, 18. Après ces rapprochemens, Paley continue en disant : « Il serait inutile de pousser plus loin la comparaison entre ces deux Épîtres. Ce que nous avons observé jusqu'ici nous prouve invinciblement qu'il n'y a pas deux autres Épîtres dont les circonstances indiquent, comme dans celles-ci, qu'elles ont été écrites à la même époque ou environ. Il n'y en a point qui présentent autant de rapports entre elles; et si l'individu auquel nous attribuons ces deux Épîtres est en effet saint Paul, et qu'elles aient été envoyées à leur destination respective par le même messenger, il y a, à tous égards, toute la concordance à laquelle on devait s'attendre. Si ces Épîtres étaient l'ouvrage de l'imposture, ou la mention qui est faite dans l'une et dans l'autre de Tychicus, comme portant ou accompagnant ces lettres, y aurait été insérée pour établir la concordance, ou les Épîtres elles-mêmes auraient été arrangées relativement à cet effet, ou enfin la concordance qui se trouverait entre ces deux produits de l'imposture et les observations que nous avons faites sur leur date ne serait que l'effet du hasard.

Mais aucune de ces trois suppositions ne saurait être adoptée par ceux qui liront ces Épîtres avec soin, et qui feront attention aux divers exemples que nous avons cités et aux réflexions dont nous les avons accompagnés (1). » Ainsi, les caractères intrinsèques de l'Épître aux Éphésiens et en particulier le style, militent en faveur de son authenticité. Secondement, nos adversaires seraient bien en peine de prouver que dans cette Épître l'auteur se propose de réfuter les gnostiques; car tout ce qu'il dit peut aisément s'entendre des philosophes adonnés à la magie et des docteurs judaïsans; et s'il a véritablement touché les erreurs particulières de ces hérétiques, c'est que les germes de ces fausses doctrines existaient déjà de son temps (2). Nous pourrions ajouter qu'il n'est nullement prouvé que les gnostiques sont postérieurs à saint Paul. Enfin, dans la double hypothèse et que l'Apôtre parle réellement des gnostiques dans son Épître, et que ces hérétiques n'ont commencé à paraître que dans le II^e siècle, on ne serait pas autorisé pour cela à rejeter l'authenticité de cette lettre; car il resterait à expliquer comment la tradition de toutes les églises orthodoxes et hétérodoxes a toujours été aussi constante et aussi unanime en faveur de son origine apostolique, et à montrer que les caractères intrinsèques dont nous venons de parler sont de nulle valeur. Ainsi, en admettant ces deux hypothèses, la seule conséquence qu'il soit permis d'en tirer, c'est, qu'éclairé par les lumières de l'esprit prophétique, le saint apôtre

(1) W. Paley, *ibid.* pag. 200, 201.

(2) Voyez à ce sujet quelques réflexions judicieuses dans Cellérier, *Introd. au Nouveau-Testament*, pag. 424, 425.

ayant prévu l'apparition des erreurs des gnostiques dans l'Église, les réfutait par avance. Il résulte évidemment de cette discussion, que les difficultés proposées par nos adversaires n'infirmement en rien l'authenticité de l'Épître aux Éphésiens.

ARTICLE V.

Du style et des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul aux Éphésiens.

1. « Les pères et les interprètes, dit avec raison D. Calmet, reconnaissent que cette Épître est une des plus difficiles et peut-être la plus difficile de toutes les Épîtres de saint Paul. Le style en est embarrassé, l'expression dure, les périodes excessivement longues; ajoutez à cela la grandeur et l'élévation de la matière qui y est traitée (1). » Michaëlis donne sur le même sujet quelques détails utiles à connaître. « Quant au style de cette Épître, dit ce savant critique, il faut remarquer qu'il y a en elle une particularité qui la rend en quelque degré plus difficile à être comprise qu'aucune autre des Épîtres de saint Paul. Chaque mot pris à part est fort intelligible; mais les phrases sont si longues, et les membres dont chaque phrase est composée sont en même temps si courts, qu'ils sont susceptibles de constructions différentes sans qu'il soit facile de déterminer quelle est la véritable. Si l'on prenait donc un passage de cette Épître sans ponctuation, quelques-uns la mettraient à un en-

(1) D. Calmet, *Préface sur l'Épître de saint Paul aux Éphésiens*, pag. 84. Compar. Chrysost. *Prolog. in Epist. ad Ephes.* Hiéronym. *Prolog. in l. 1, iii, et iii cap. iv*, pag. 369.

droit, et d'autres à un autre; et ce qui augmente la difficulté, c'est que dans nos éditions ordinaires du texte grec, les points sont placés avec moins de jugement dans cette Épître que dans les autres. L'Épître aux Colossiens contient aussi en quelques endroits de longues périodes avec des membres courts, mais non pas au même degré que dans l'Épître aux Éphésiens (1). »

2. Ces défauts de style qu'on remarque dans l'Épître aux Éphésiens n'empêchent point qu'elle n'offre plusieurs morceaux d'une grande beauté. Et d'abord, conçoit-on rien de plus noble et de plus sublime que la manière dont il décrit (chap. 1) les merveilles de la prédestination et de la justification des saints? Ajoutons qu'il n'oublie aucun des traits qui peuvent rendre son tableau plus grand et plus magnifique. Ainsi, il fait ressortir l'élection toute gratuite de DIEU, la prédestination éternelle, l'adoption divine, la rédemption de JÉSUS-CHRIST, les bénédictions célestes dont elle a été la source, les richesses de la grâce, les dons de la sagesse et de l'intelligence, l'Esprit saint marquant ses enfans de son sceau divin, JÉSUS-CHRIST, le chef de l'Église et du ciel et de la terre, voyant s'abaisser sous ses pieds les principautés, les puissances et les dominations. Quant au défaut d'ordre et de liaison dans les pensées et au désordre apparent des constructions, loin de nuire à la beauté de cette description, elles lui donnent un nouveau mérite, en nous représentant sous ses véritables couleurs une âme extatique, qui descend du troisième ciel pour annoncer aux hommes des mystères que la langue humaine ne saurait exprimer.

(1) J. D. Michaëlis, *Introduction au N. T.* t. IV, pag. 87.

3. L'Apôtre n'est pas moins éloquent (chap. II) lorsqu'à la peinture la plus vive et la plus naturelle de notre dépravation et de notre mort il oppose le DIEU riche en miséricorde, qui, poussé par un amour excessif, nous vivifie, nous ressuscite, nous fait asseoir à sa droite au plus haut des cieus, formant en nous la nouvelle créature, nous préparant les œuvres saintes qui doivent nous sanctifier. Mais ce que nous devons encore admirer dans le même chapitre, c'est le beau contraste entre le Gentil, étranger aux promesses, sans CHRIST et sans DIEU en ce monde; et ce même Gentil devenu par JÉSUS-CHRIST le citoyen de la cité sainte et l'habitant de la maison de DIEU, réuni en JÉSUS-CHRIST, la pierre angulaire, au peuple Juif, pour ne plus former qu'un saint temple consacré à la gloire du Seigneur.

4. Le chapitre III contient encore un beau morceau (vers. 14-19); c'est le vœu que saint Paul adresse au Père céleste de fortifier par son Esprit les Éphésiens dans l'homme intérieur, de faire habiter JÉSUS-CHRIST dans leurs cœurs, de les affermir dans la foi, de les enraciner dans la charité, afin qu'ils puissent comprendre l'étendue du grand mystère de l'amour divin, et qu'ils soient comblés de toute la plénitude de DIEU.

5. Nous trouvons au chapitre IV une exhortation dans laquelle l'auteur sacré expose ses motifs avec beaucoup d'art et d'habileté. Il y a dans son début quelque chose de tendre et de touchant qui va jusqu'au fond de l'âme; c'est par les chaînes mêmes qu'il porte pour la cause du Seigneur, qu'il conjure les Éphésiens de pratiquer fidèlement les vertus chrétiennes: *Obsecro itaque vos, ego vincetus in Domino*. Dans ses comparaisons, il emploie des images toujours simples et naturelles, quelquefois

même très-gracieuses ; telle est par exemple celle du verset 14. Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est le portrait qu'il trace des Gentils (17, 18). Ils ne suivent que la vanité de leurs pensées ; leur esprit est enveloppé de ténèbres épaisses ; plongés dans une ignorance profonde et dans l'aveuglement de leur cœur, ils sont éloignés de la vie de DIEU. Ayant perdu tout remords et tout sentiment, ils se livrent à toutes sortes de désordres les plus honteux.

6. Au chapitre v, versets 25 et suivans, l'Apôtre nous dépeint sous les traits les plus touchans l'amour de JÉSUS-CHRIST pour son Église. Ce divin Sauveur a aimé son Église jusqu'à se livrer à la mort pour elle ; il la purifie par le baptême de toutes souillures ; il la sanctifie ; il l'embellit d'une beauté parfaite, exempte de rides et des moindres défauts ; il la nourrit même de sa chair, et il la réchauffe dans son sein. Pour se joindre à elle, il quitte le sein de son Père céleste ; il s'unit donc à elle, comme un époux à son épouse, et son union est indissoluble et éternelle.

7. Saint Paul nous met encore sous les yeux (vi, 10 et suiv.) la plus belle peinture des ennemis du soldat chrétien. Ce n'est pas seulement la chair et le sang, ce sont les principautés et les puissances de l'enfer, tous les princes de cet empire ténébreux, tous les esprits de malice, qui, répandus dans l'air, planent sur nos têtes. Pour résister à ces terribles ennemis, nous avons besoin d'armes spirituelles et toutes divines. Ici l'Apôtre décrit toutes les pièces de cette armure du soldat chrétien : la vérité doit être la ceinture de ses reins, et la justice sa cuirasse ; l'intrépidité sera sa chaussure ; la foi, le bouclier qui repoussera et éteindra les traits enflammés de l'ennemi ;

l'espérance du salut, le casque qui couvrira sa tête; la parole de DIEU, le glaive dont il transpercera tout ce qui lui fera résistance. Voici la réflexion que fait Michaëlis au sujet de cette description: « Au chapitre VI, verset 13-16, saint Paul emploie une longue métaphore tirée des diverses parties d'une armure offensive et défensive, à l'égard de laquelle j'ai quelques doutes. On peut demander si cette longue métaphore n'était point l'effet de la situation de saint Paul au moment où il écrivit cette Épître, étant à Rome sous la surveillance des gardes du corps de l'empereur? Comparez Act. XXVIII, 16, avec Philipp. I, 13 (1). » Il nous a paru assez probable que cette question de Michaëlis devait se résoudre par l'affirmative.

CHAPITRE SIXIÈME.

DE L'ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX PHILIPPIENS.

Philippes, ville de Macédoine, près du fleuve Strymon, faisait partie de l'ancienne Thrace. C'est la première ville d'Europe où l'Apôtre ait annoncé l'Évangile. Selon saint Luc (Act. XVI, 12), c'était une colonie romaine. Ce témoignage se trouve confirmé par l'inscription suivante qu'on lisait sur une médaille de cette ville: COL. JUL. AUG. PHIL., et qui se trouve citée dans les Médailles d'airain de le Vaillant (tom. I, pag. 160); dans les Mélanges de Spon (pag. 173), et par un passage de l'Histoire naturelle de Pline (liv. IV, chap. II). Cette ville s'appelait anciennement *Crenides*, à cause de

(1) J. D. Michaëlis, *Introduction au N. T.* t. IV, pag. 87, note.

ses nombreuses sources qui formaient une petite rivière, dont il est parlé dans le livre des Actes (xvi, 13); mais elle reçut plus tard le nom de Philppes, du père d'Alexandre le Grand, qui la fortifia. Ce fut Jules César qui y envoya une colonie romaine, et Auguste qui la rebâtit et l'agrandit. Pendant son séjour à Philppes, saint Paul y fit des conversions. Accusé devant les magistrats de vouloir introduire dans la ville une religion nouvelle, il fut mis en prison; là il fit une nouvelle conversion, celle du geôlier, qu'il baptisa avec toute sa famille; et il fut bientôt relâché comme étant citoyen romain. Les magistrats le prièrent même de se retirer de leur ville; ce qu'il fit en se rendant à Thessalonique. Mais l'Apôtre fit depuis deux autres voyages à Philppes: l'un, quand il quitta Éphèse pour passer en Macédoine (Act. xx, 1); et l'autre, lorsque, revenant de Corinthe, il passa de nouveau en Macédoine, et s'embarqua à Philppes pour aller à Jérusalem (Act. xx, 6). Plusieurs critiques ont même pensé, et ce n'est peut-être pas à tort, qu'il revint encore à Philppes après qu'il eut été relâché de sa prison à Jérusalem.

ARTICLE I.

De l'unité de composition dans l'Épître de saint Paul aux Philippiens.

Heinrichs, sans nier que toute cette Épître soit l'ouvrage de saint Paul, a prétendu que c'était un composé de deux Épîtres différentes, dont l'une, qui comprend les deux premiers chapitres, aurait été écrite par l'Apôtre à l'église entière de Philppes, et l'autre, qui embrasse les deux derniers, à l'exception des versets 21-23

du chapitre IV (1), serait adressée ou aux amis de saint Paul ou seulement au clergé. Suivant le même critique, on a écrit ensemble et à la suite l'une de l'autre ces deux lettres; et de là on s'est cru obligé à les réunir ensemble en ajoutant au tout la formule de salutation qui forme les trois versets du chapitre IV; ce qui a fait croire qu'il n'y avait réellement qu'une seule et même Épître adressée aux Philippiens (2). Le fameux théologien de Heidelberg, Paulus, a embrassé l'opinion de Heinrichs, dont il diffère seulement en ce qu'il prétend que la seconde lettre se termine au verset 9 du chapitre IV, et que tout le reste de ce chapitre fait partie de la première lettre adressée à toute l'église de Philippiens (3). D'un autre côté, Krause pense avec Grotius, que les chapitres III et IV sont une espèce d'addition à la lettre aux Philippiens, l'Apôtre n'ayant pas eu l'intention d'abord de leur en dire plus que ce qui est contenu dans les deux premiers chapitres, parce qu'Épaphrodite, qui devait porter sa lettre, allait partir; mais ayant ajouté le reste par suite du retard qu'éprouva le départ d'Épaphrodite (4). Ces différentes hypothèses n'ont aucun fonde-

(1) La seconde Épître commence d'après Heinrichs aux mots $\tau\acute{\alpha}\ \alpha\upsilon\tau\acute{\alpha}$ qui se lisent au chap. III, verset 1, et l'expression $\tau\acute{\omega}\ \lambda\omicron\iota\pi\delta\upsilon$, etc., qui précède immédiatement dans le même verset, appartient à la première Épître.

(2) Heinrichs, *Prolegom. in Epist. Pauli ad Philippenses*, pag. 33 et seq. et alibi passim.

(3) *Heidelberger Jahrbücher der. Litteratur, fünfter Jahrgang, siebentes Heft, Seit. 702 ff.*

(4) J. Fr. Krause a soutenu cette opinion dans un ouvrage intitulé : *An Epistola Pauli ad Philippenses in duas epistolas easque diversis hominibus scriptas dispescenda sit? Dissertatio critico-exegetica. Regiomonte 1811.* Cet ouvrage a été depuis réimprimé dans les *Opus-*

ment solide. Leurs auteurs ne les ont imaginées que parce qu'ils ont cru voir dans les premiers mots du chapitre III une formule de salutation qui ne se met jamais qu'à la fin d'une lettre; mais ils se sont évidemment trompés; le sens de cette phrase que nos adversaires allèguent est sans aucun doute: *Au reste, mes frères, réjouissez-vous dans le Seigneur*; et par conséquent elle ne saurait en aucune manière exprimer par elle-même la conclusion d'une Épître; car d'abord τὸ λοιπὸν n'est qu'une expression adverbiale qui répond au latin *cæterùm* et à notre *au reste*, et qui s'emploie très-souvent comme une formule de transition dans un seul et même discours aussi bien que dans une seule et même composition écrite. Nous ajouterons même qu'on ne s'en sert ordinairement que pour reprendre le fil du discours qu'on avait interrompu, et par conséquent continuer le même sujet, comme on l'a déjà remarqué avant nous (1). Ensuite, le verbe χαίρειν signifie incontestablement ici *se réjouir* (*gaudere, lætari*), puisque c'est le sens primitif de ce verbe, et que rien dans ce passage n'oblige à lui donner une autre signification. Ajoutez que l'expression que nous traduisons par *se réjouir dans le Seigneur*, et dont l'Apôtre se sert ici, est encore employée dans plusieurs autres endroits de cette même lettre (IV, 4, 10). Ajoutez encore que la phrase χαίρετε

cules théologiques de Krause, lesquels ont paru également à Kœnigsberg, en 1818.

(1) α Τὸ λοιπὸν, dit Bretschneider, initio sermonis ponitur, ut transitum faciat ad alia: *cæterum, præterea, quod reliquum est*; Ephes. VI, 10. Philip. III, 1, IV, 8. 1 Thess. IV, 1 (ubi Griesbachus τὸ delevit), 2 Thess. III, 1 (*Lexic. man. græco-lat. in lib. N. T. pag. 247, voc. Λοιπός*). Voyez aussi Bertholdt, *Einleitung*, § 773, *Seit* 3435.

ἐν Κυρίῳ, ou *réjouissez-vous dans le Seigneur*, que nos adversaires regardent comme une formule qui termine au chapitre III, verset 1, la prétendue première lettre, se lit textuellement au chapitre IV, verset 4, où évidemment elle n'est pas employée comme formule de conclusion, et où elle a aussi incontestablement le sens de *se réjouir*, sens que lui ont donné généralement tous les interprètes et tous les traducteurs par tout où elle se rencontre (1). Enfin, rien dans tout ce que nous savons de l'histoire de saint Paul n'autorise à dire que ce saint Apôtre fut obligé de terminer sa lettre à la hâte à cause du départ prochain d'Épaphrodite; rien encore ne nous dit que ce départ fut reculé sans qu'on s'y attendît. Il paraît au contraire, par ce que dit saint Paul dans cette même Épître (II, 25), que c'est lui qui régla le moment du départ d'Épaphrodite. Ainsi il n'y a aucun motif suffisant de prétendre que l'Épître aux Philippiens est un composé de deux autres lettres adressées à différentes personnes, ni de soutenir que saint Paul n'en composa d'abord que les deux premiers chapitres, dans le dessein de la clore en cet endroit, et qu'ayant ensuite changé de dessein, il ajouta les deux derniers.

ARTICLE II.

Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul aux Philippiens.

1. Il paraît tout-à-fait certain que cette lettre a été composée à Rome, où saint Paul était en prison, car il

(1) Voyez J. Fr. Schleusner, *Novum lexic. græco-lat. in N. T.* t. II, pag. 1286, et Bretschneider, *ibid.* pag. 439.

y fait mention plus d'une fois de ses liens, qui étaient devenus célèbres jusque dans le palais de l'empereur, et y avaient opéré des conversions; et à la fin, il envoie les salutations des fidèles qui appartenaient à la maison de César. Cependant plusieurs critiques se sont inscrits en faux contre ce sentiment. Ils ont prétendu que le mot *prétoire* ne signifiait pas toujours le lieu où était casernée la garde de l'empereur, mais la maison où se tenait le gouverneur de la province; et que par les gens de la maison de César, il fallait entendre les officiers romains qui se trouvaient dans la maison du gouverneur. En partant de ce principe, Oeder croit que l'Épître a été écrite de Corinthe (1), et Paulus qu'elle l'a été de Césarée, où saint Paul fut détenu deux ans captif avant d'aller à Rome (2). Mais pourquoi s'éloigner du sentiment de toute l'antiquité, sentiment qui d'ailleurs paraît bien plus naturel, pour recourir à des hypothèses qui sont hérissées de difficultés? Car d'abord, où lit-on que saint Paul ait été dans les chaînes à Corinthe? Il fut à la vérité traîné par les Juifs devant le tribunal de Gallien, mais il n'était point dans les chaînes; et s'il fut lié, sa détention ne dura pas plus de deux heures. En second lieu, saint Paul dit expressément aux Philippiens (II, 24), qu'il se promet de la bonté du Seigneur, qu'il ira lui-même les voir bientôt. Or, comment l'Apôtre, pendant sa détention à Césarée, après avoir appelé à César, et sur le point de partir pour Rome, pouvait-il concevoir de

(1) G. I. Oeder, *Program. de tempore et loco scriptæ Epistolæ ad Philippenses*. Onoldi, 1731.

(2) J. E. G. Paulus, *Program. de tempore scriptæ prioris ad Timotheum atque ad Philippenses Epistolæ Paulinæ*. Jence, 1799.

telles espérances? Nous n'insisterons pas davantage sur ce point; le lecteur, curieux de voir une réfutation plus étendue de ces deux opinions, peut consulter Bertholdt (1).

2. Reste à résoudre la question du temps dans lequel fut composée l'Épître aux Philippiens; est-ce pendant le premier ou le second emprisonnement de saint Paul à Rome? Nous pensons qu'il ne peut être question de ce dernier emprisonnement, puisque l'Apôtre dit dans l'Épître même qu'il commence à jouir d'une plus grande liberté, et qu'il manifeste aux Philippiens l'espérance de sa délivrance prochaine, et de pouvoir retourner parmi eux; sentimens qu'il n'a pu avoir au temps de sa seconde détention, pendant laquelle il était plus étroitement gardé, et qui fut bientôt suivie de son martyre. On peut même dire que notre Épître fut une des dernières écrites de Rome. L'allègement de sa prison, les progrès qu'avait faits sa prédication jusque dans la maison de César, l'espérance qu'il avait de retourner prochainement parmi les Philippiens, tout annonce que sa captivité était sur le point de finir. De plus, il paraît que saint Luc, qui avait demeuré environ deux ans à Rome, et dont il fait une mention expresse dans ses Épîtres aux Colossiens et à Philémon, en était parti, autrement il n'eût pas manqué d'en parler aux Philippiens, auxquels cet apôtre était très-connu, puisqu'il les avait visités plus d'une fois dans les voyages que saint Paul y avait faits avec lui. « Cette Épître, dit Cellérier, fut décidément écrite à la fin du séjour de saint Paul à Rome, l'an 65. Aux preuves qu'en donne Michaëlis, on peut ajouter

[(1) Bertholdt, *Einleitung*, § 732, *Seit.* 3407 ff.

une circonstance qui démontre au moins que Paul était depuis fort long-temps à Rome au moment où il l'écrivait. Nous voyons, II, 25, 26, que les Philippiens avaient envoyé Épaphrodite à Rome, auprès de saint Paul; que celui-ci avait été très-malade, et que le bruit de sa maladie était parvenu aux Philippiens; qu'Épaphrodite, à son tour, avait appris l'inquiétude des Philippiens sur son compte et en avait eu du chagrin. Voilà donc au moins trois communications différentes avec Philippes, depuis que saint Paul séjournait à Rome. Cela emporte nécessairement un temps assez long, quoique indéterminé (1). »

ARTICLE III.

De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Paul aux Philippiens.

Ce ne fut point la réforme d'aucun abus qui donna lieu à saint Paul d'écrire cette lettre. Les Philippiens conservèrent, au contraire, pour la personne et la doctrine de l'Apôtre, un zèle et une fidélité qui ne se démentirent jamais. Ils ne voulurent point écouter les docteurs du judaïsme, qui allaient partout sur ses pas corrompre par le mélange de la religion judaïque la doctrine de l'Évangile qu'il y avait semée; et l'Apôtre resta toujours si persuadé de la sincérité de leur attachement, que, par un privilège singulier, ils furent les seuls, depuis qu'il eut quitté la Macédoine, de qui il voulut bien recevoir quelque subsistance dans ses besoins. Il est même vraisemblable qu'ils l'assistèrent

(1) J. E. Cellérier, *Introduction au Nouveau-Testament*, pag. 428.

encore pendant son séjour à Corinthe; et dès qu'ils apprirent qu'il était prisonnier à Rome, ils lui députèrent Épaphrodite, leur évêque, tant pour lui porter de l'argent que pour l'aider de sa personne en leur nom. Épaphrodite étant arrivé à Rome, chercha saint Paul et le servit au péril de sa vie. Il tomba même dangereusement malade, et fut obligé de demeurer assez long-temps à Rome. Les Philippiens ayant été informés de sa maladie, en conçurent une vive affliction. Aussi était-il à peine guéri qu'il se hâta de s'en retourner à Philippi. Saint Paul, en le renvoyant, le chargea de cette lettre, dans laquelle il leur expose les sentimens dont il est animé pour eux; il les instruit de sa situation et des progrès de l'Évangile, et employant les expressions les plus tendres, il les exhorte à persévérer dans la foi et dans l'exercice des vertus chrétiennes.

ARTICLE IV.

Du style et des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul aux Philippiens.

1. D. Calmet dit que cette Épître est d'un style plus coulant et plus aisé, écrite avec un esprit plus ouvert et plus content que les autres, quoique saint Paul fût alors dans les liens (1). Nous souscrivons sans peine à ce jugement, et nous ajoutons même qu'elle est un vrai chef-d'œuvre de cette éloquence tendre et affectueuse qui était si naturelle au cœur de saint Paul. Mais nous ne saurions donner une plus juste idée du mérite littéraire de cette pièce si remarquable, qu'en citant les

(1) D. Calmet, *Préf. sur l'Épître aux Philippiens.*

morceaux mêmes que nous regardons comme dignes de l'admiration la plus vive.

2. L'éloquent Apôtre retrace de la manière la plus touchante, au chapitre I, les sentimens dont il est animé pour ses chers chrétiens de l'église de Philippi. Il ne cesse de rendre grâces à DIEU de leur vocation; il prie sans cesse pour leur persévérance; il a cette confiance que celui qui a commencé en eux la bonne œuvre la conduira à sa perfection. Il les porte tous dans son cœur au milieu de ses chaînes. Il prend DIEU à témoin de la tendresse dont il les aime dans les entrailles de JÉSUS-CHRIST. Il demande que leur charité abonde en lumière et en intelligence, et qu'ils soient rassasiés de tous les fruits de la justice. Quoique JÉSUS-CHRIST soit toute sa vie, et que la mort soit pour lui un gain, l'avantage qu'il peut encore procurer à ses chers enfans fait qu'il ne sait quoi choisir. Il se trouve pressé par deux désirs contraires; il souhaite ardemment que les liens de son corps soient rompus pour se réunir à JÉSUS-CHRIST, et d'un autre côté il voudrait demeurer sur la terre pour être encore utile à ses frères; toute sa joie serait de se voir répandu comme une libation sur la victime et le sacrifice de leur foi.

Il n'est pas moins admirable dans sa manière d'exhorter les Philippiens à l'humilité par l'exemple de JÉSUS-CHRIST (II, 5-11). Celui qui était participant à la nature de DIEU, qui de droit était égal à lui, s'est anéanti en prenant la nature de serviteur; il s'est humilié encore plus profondément quand il a obéi jusqu'à la mort de la croix. A la profondeur de ses abaissemens succède la plus grande gloire. DIEU se plaît à l'exalter par sa résurrection et par son ascension; il lui donne un nom au-

dessus de tout nom ; tout genou fléchit devant lui au ciel, sur la terre et dans les enfers, et toute langue confesse qu'il est à la droite de son Père.

Lorsqu'il cherche à prémunir les Philippiens contre les faux apôtres (III, 2, 18, 19), il se montre plein d'une noble vivacité dans la manière dont il les caractérise. Ce sont des animaux immondes, des ouvriers d'iniquités, des ennemis de la croix de JÉSUS-CHRIST, des hommes qui font un dieu de leur ventre, plongés dans les plaisirs des sens, et qui mettent leur gloire dans leur propre honte. Mais avec quelle adresse il relève ses avantages selon la chair, qu'il a sacrifiés et qu'il regarde comme une perte, pour connaître JÉSUS-CHRIST et être revêtu de la justice (vers. 3-17, 20, 21) ! Il avoue qu'il est loin de se croire arrivé à la perfection ; mais, semblable à l'athlète qui court dans la carrière, il fait peu de cas de l'espace qu'il a parcouru, et s'élançe avec ardeur vers celui qui lui reste à parcourir encore. Il court incessamment vers le but de la carrière pour atteindre la couronne qui lui est réservée. Sa conversation est dans les cieux, d'où il attend le Sauveur, qui transformera son corps vil et abject dans toutes les splendeurs de son corps glorieux.

CHAPITRE SEPTIÈME.

DE L'ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX COLOSSIENS.

Colosses, dans la Phrygie, près de Laodicée et d'Hieropolis, était une ville très-considérable du temps d'Hérodote et de Xénophon ; mais à l'époque où vivait saint Paul, elle devait avoir beaucoup perdu de son ancienne

grandeur, car Strabon la classe parmi les petites villes de Phrygie, par opposition aux grandes cités, entre lesquelles il nomme Laodicée. Pline dit bien qu'elle était au nombre des villes célèbres de la Phrygie; mais le mot *oppidum* dont il se sert pour la désigner ne signifie pas dans le langage de cet écrivain une cité proprement dite. Quant à Ptolémée, il n'en a fait mention ni dans son catalogue des villes ni dans sa carte géographique. Au reste, Colosses a été entièrement détruite, aussi bien que Laodicée et Hiérapolis, par un tremblement de terre qui arriva dans les dernières années de Néron. On croit communément que saint Paul n'avait point prêché l'Évangile à Colosses, mais que les Colossiens avaient été convertis à la foi par Épaphras; et que s'il leur écrivit cette Épître, c'est parce que Épaphras, qui se trouvait prisonnier avec lui à Rome, lui ayant raconté ce qui concernait cette église, il jugea convenable, en sa qualité d'Apôtre des Gentils, de la leur adresser. Théodoret est cependant d'avis que saint Paul avait prêché à Colosses; et Lardner, dans ses *Supplémens à la crédibilité de l'histoire évangélique*, s'est efforcé de rendre ce sentiment plausible; mais les raisons de ce savant critique ne paraissent pas convaincantes; et il faut avouer qu'il donne après Théodoret une interprétation bien forcée à ces paroles (II, 1): « Car je veux que vous sachiez combien est grande ma sollicitude pour vous, pour ceux qui sont à Laodicée, et pour tous ceux qui n'ont jamais vu mon visage. » En effet, ces paroles, qui semblent évidemment ranger les Colossiens et les Laodicéens au nombre de ceux qui n'avaient jamais vu l'Apôtre, et sur lesquelles insistent tous les interprètes après saint Chrysostome, n'expriment, se-

lon Lardner, qu'une opposition entre les Colossiens et ceux qui n'avaient jamais joui de sa présence. Mais est-il permis de supposer ainsi une antithèse que les paroles de l'Apôtre n'expriment pas, et cela contre le sentiment unanime de toute l'antiquité, qui n'y a vu au contraire qu'une association des Colossiens à ceux qui n'avaient jamais vu l'Apôtre? Les argumens que Lardner tire du livre des Actes, où il est dit que saint Paul prêcha en Phrygie, ne sont nullement concluans, puisqu'il peut avoir prêché en Phrygie sans pour cela avoir évangélisé toutes les villes de cette province, et surtout Colosses, qui paraît avoir été une des moins considérables (1).

ARTICLE I.

Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul aux Colossiens.

1. Il n'y a aucune raison de douter que saint Paul fût à Rome lorsqu'il composa cette Épître, et d'abord la souscription le porte. En second lieu le texte prouve également, puisque l'Apôtre y dit dans les termes les plus formels qu'il est dans les liens au moment où il écrit sa lettre. Saint Grégoire le Grand croit, à la vérité, qu'il l'écrivit d'Éphèse, où il était en prison (2); mais

(1) Le manuscrit du Vatican, l'Alexandrin, le *Codex Ephremi* et beaucoup d'autres, ainsi que les versions copte, syriaque, enfin Origène et quelques autres anciens pères, lisent *Colasses*, mais il semble, malgré toutes ces autorités, que cette leçon est fautive, et que le vrai nom de la ville à laquelle saint Paul adresse sa lettre est *Colosses*, selon que la nomment Hérodote, Xénophon, Pline, Strabon, et comme le portent toutes les médailles.

(2) Greg. *Moral. in Job. l. xxx, c. viii.*

cette opinion n'a pas plus de fondement que l'autorité de la version copte, laquelle porte que ce fut d'Éphèse. De là vient que l'une et l'autre n'ont jamais été d'aucun poids dans la critique biblique.

2. Quant au temps auquel saint Paul composa son Épître aux Colossiens, on convient généralement que ce fut pendant sa première captivité à Rome; mais il n'y a pas un aussi grand accord sur l'année même où elle fut écrite. Les uns, tels que Lardner, Tillemont, D. Calmet et la plupart des critiques, en placent la composition à l'an 62 de JÉSUS-CHRIST; d'autres, comme Hug, la font descendre jusqu'à l'an 64, ou bien au commencement de l'an 65; mais il faut remarquer que cette différence vient uniquement de ce que les critiques ne fixent pas tous de la même manière la chronologie des voyages de saint Paul. Nous ne chercherons pas à établir l'ordre rigoureux qu'elle doit tenir parmi les autres Épîtres que le grand Apôtre composa à Rome pendant sa captivité; il nous semble que cette question de chronologie présente un problème dont la solution exigerait au moins quelques données probables. Or, il faut convenir que nous n'en avons aucune.

ARTICLE II.

De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Paul aux Colossiens.

1. Épaphras, selon toute apparence disciple de saint Paul et fondateur de l'église de Colosses, étant venu à Rome pour y visiter l'Apôtre dans sa prison, et probablement pour conférer avec lui sur quelques affaires, lui apprit que les habitans de cette ville s'étaient con-

vertis à la foi, mais que de faux docteurs travaillaient à corrompre la doctrine de l'Évangile. Or, ces faux docteurs étaient des disciples de Simon le magicien, qui niaient que JÉSUS-CHRIST fût l'auteur du salut, et qui voulaient qu'on rendit un culte aux anges, comme aux véritables médiateurs entre DIEU et l'homme, etc. C'étaient encore des *apôtres philosophes*, qui, s'appuyant sur les principes de Platon, et armés de toutes les arguties d'une philosophie ténébreuse, altéraient la pureté de la foi; c'étaient aussi des Juifs convertis qui s'efforçaient d'introduire parmi les Colossiens la pratique des observances légales (1).

(1) Nous pensons volontiers avec Janssens, à qui nous avons emprunté le fond de cet article, que les faux docteurs dont parle saint Paul comprenaient ces trois classes d'hommes. Michaëlis prétend que cette Épître semble surtout être dirigée contre de fausses doctrines morales qui paraissent être celles des esséniens. « Mais, quoiqu'il en dise, remarque judicieusement Cellérier, ceux-ci avaient des mœurs aussi pures que les hommes que l'Apôtre combat paraissent les avoir corrompues (*Introd. au IV. T. pag. 425*). » Immédiatement avant cette réflexion, Cellérier dit : Hug y retrouve les nouveaux platoniciens, mais il cherche et réussit bien moins dans cette discussion à prouver sa thèse qu'à montrer une science étendue et un esprit adroit. » Nous ne saurions souscrire à ce jugement; et il nous semble que Cellérier l'a lui-même singulièrement réformé, lorsqu'il dit quelques lignes plus bas (pag. 425) : « Et à vrai dire, toutes les sectes, moitié philosophiques, moitié religieuses, qui à cette époque fermentaient dans l'Orient, et jetèrent bientôt dans le christianisme des idées fausses et de pernicieuses semences, avaient une couleur uniforme, une physionomie semblable et une parenté réelle. » Car, s'il en était réellement ainsi à l'époque où saint Paul écrivait, on ne voit pas comment Hug se serait trompé en prenant les nouveaux platoniciens pour les faux docteurs qui s'efforçaient de corrompre la doctrine de l'Évangile.

2. Dans les deux premiers chapitres qui forment la première partie de sa lettre, et qui sont tout dogmatiques, saint Paul témoigne aux Colossiens la grande joie qu'il a ressentie en apprenant leur conversion et la ferveur de leur zèle. Il fait ensuite l'éloge d'Épaphras; puis il enseigne que JÉSUS-CHRIST est l'unique médiateur entre DIEU et l'homme, et que ce n'est que par lui qu'on peut obtenir le salut. Il exhorte les Colossiens à ne pas se laisser séduire par l'éloquence trompeuse et les grands mots des faux apôtres, à ne suivre que JÉSUS-CHRIST, à qui tous les anges sont soumis, et en qui ils ont été convertis et baptisés. Dans les deux derniers chapitres, c'est-à-dire dans la seconde partie, qui est toute morale, l'Apôtre donne aux Colossiens un excellent abrégé de tous les devoirs de la vie chrétienne, et il les exhorte à s'instruire et à s'édifier les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, et à diriger toutes leurs actions et toutes leurs paroles au nom de JÉSUS-CHRIST.

Au chapitre IV, verset 16, saint Paul dit : « Lorsque cette lettre aura été lue parmi vous, ayez soin qu'elle soit aussi lue dans l'église de Laodicée, et qu'on vous lise de même celle des Laodicéens. » Quelques commentateurs ont cru pouvoir conclure de ce passage, que saint Paul avait aussi adressé une *Épître aux Laodicéens*; mais ce qui fait croire qu'ici l'Apôtre veut parler d'une lettre à lui adressée par les Laodicéens, c'est d'abord que s'il leur avait écrit, il les aurait salués lui-même directement dans sa lettre, et n'aurait pas dit aux Colossiens de les saluer de sa part, comme on le voit au verset 15; ensuite, c'est que dans le texte grec, au lieu de *eam quæ Laodicensium est*, que porte la Vulgate, et

qui en effet signifie mot à mot *la lettre des Laodicéens*, on lit : τὴν ἐκ Λαοδικείας, *la lettre écrite de Laodicée.*

ARTICLE III.

Des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul aux Colossiens.

Quoique de fort peu d'étendue, l'Épître aux Colossiens nous offre plusieurs morceaux littéraires dignes d'être remarqués.

1. Nous signalerons en premier lieu (1, 11) une description magnifique de l'excellence de JÉSUS-CHRIST. Il est non seulement le premier-né de toutes les créatures, le chef des hommes et des anges, possédant en lui tous les trésors de la science et de la sagesse de DIEU, mais encore le créateur des choses visibles et invisibles, des trônes, des puissances, des principautés et des dominations, l'image substantielle de DIEU, en qui habite substantiellement toute la plénitude de la Divinité.

2. Nous ferons remarquer encore que c'est avec les figures les plus vives et sous les couleurs les plus appropriées à son sujet, qu'il exprime (1, 11) l'efficacité de la rédemption. C'est par JÉSUS-CHRIST qu'il a plu au Père céleste de se réconcilier toutes choses; c'est par son sang répandu sur la croix, qu'il a voulu pacifier la terre et le ciel. C'est ainsi que le CHRIST lui-même a arraché des mains de son Père irrité la cédule de mort portée contre nous, pour l'effacer et la détruire; et qu'ayant terrassé et dépouillé les puissances infernales, il les a attachées à son char de triomphe.

3. Qui n'admirerait les images grandes et nobles que l'écrivain sacré emploie quand il décrit la vie nouvelle

des chrétiens (III , 1-3) ? « Si vous êtes ressuscités avec JÉSUS-CHRIST , dit-il , cherchez les choses qui sont dans le ciel , où JÉSUS-CHRIST est assis à la droite de son Père ; goûtez les choses qui sont dans le ciel , et non celles qui sont sur la terre ; car vous êtes morts avec JÉSUS-CHRIST , votre vie est cachée avec lui en DIEU . Quand JÉSUS-CHRIST , qui est votre vie , paraîtra , alors vous paraîtrez avec lui dans la gloire ! »

4. Mais quel est le lecteur qui ne se sent ému jusqu'au fond de l'âme , lorsqu'il voit avec quelle onction vive et touchante l'éloquent Apôtre exhorte les Colossiens à se dépouiller du vieil homme pour se revêtir de l'homme nouveau , à prendre des entrailles de miséricorde , à se revêtir de bonté , de patience , de modestie , de charité et de paix !

CHAPITRE HUITIÈME.

DES ÉPÎTRES DE SAINT PAUL AUX THESSALONICIENS.

Thessalonique , qui s'appelait anciennement Thermes , nom qu'elle porta jusqu'à ce que Philippe l'eût changé à l'occasion d'une victoire sur les Thessaliens , était , du temps de saint Paul , la capitale de la Macédoine . Cette ville a toujours été très-peuplée de Juifs , et aujourd'hui même ils y sont en grand nombre . C'est là que saint Paul vint annoncer l'Évangile au sortir de Philippes . Il y prêcha dans la synagogue pendant trois sabbats ; il y convertit quelques Juifs , et un plus grand nombre de Gentils , de prosélytes et de femmes de qualité . Ces progrès irritèrent les Juifs incrédules . Ils ameutèrent le

peuple, et vinrent en tumulte à la maison de Jason, où logéaient Paul et Silvain ou Silas; et ne les ayant point trouvés, ils traînèrent Jason et quelques-uns de leurs frères devant le magistrat romain, les accusant de révolte contre César. Ceux-ci ayant donné une caution furent mis en liberté. Les fidèles voyant cette persécution firent partir Paul et Silas pour Bérée. Mais la persécution des Juifs les y poursuivant encore, saint Paul fut conduit par mer à Athènes, d'où il leur envoya Timothée, afin de les confirmer dans la foi dans laquelle il n'avait pas eu le temps de les affermir lui-même. Timothée ayant rempli sa mission, vint avec Silas rejoindre saint Paul à Corinthe, où il s'était retiré au sortir d'Athènes.

C'est à ces chrétiens de Thessalonique que l'Apôtre adresse les deux lettres qui font l'objet des deux articles suivans.

ARTICLE I.

De la première Epître de saint Paul aux Hébreux.

Pour bien comprendre plusieurs des questions que nous allons traiter dans cet article, il faut avoir présens à l'esprit les détails historiques que nous venons de donner.

§ I. *Du lieu et du temps où fut composée la première Epître de saint Paul aux Thessaloniens.*

1. Quelques pères, fondés sans doute sur la souscription de cette Epître, ont pensé qu'elle avait été écrite d'Athènes; mais on peut regarder comme certain que

ce fut de Corinthe. Car nous savons par le livre des Actes (xviii, 1-5) que ce fut non à Athènes, mais à Corinthe que Timothée vint trouver saint Paul; et d'un autre côté l'Épître elle-même nous apprend que l'Apôtre ne l'écrivit qu'après que Timothée l'eut rejoint, puisqu'elle porte textuellement : *Mais Timothée étant revenu vers nous après vous avoir vus, nous ayant rendu un bon témoignage de votre foi et de votre charité, et du souvenir plein d'affection que vous avez sans cesse de nous, etc.* (III, 6). De là Michaëlis a dit avec raison : « Comme saint Paul fait mention dans sa première Épître aux Thessaloniens, non seulement du départ de Timothée pour Thessalonique, mais aussi de son retour (1 Thess. III, 1-6), il en résulte que cette Épître n'a pas été écrite à Athènes, comme la souscription le porte, mais à Corinthe, où saint Paul passa une année et demie (1). »

2. Il résulte de ce que nous venons de dire que c'est pendant son séjour à Corinthe que saint Paul composa cette première Épître aux Thessaloniens. Les critiques pensent généralement qu'elle fut écrite l'an 52 ou 53 de JÉSUS-CHRIST; Hug se borne à dire qu'elle fut composée pendant les dix-huit mois que l'Apôtre passa à Corinthe, c'est-à-dire, selon son système chronologique, dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis l'automne de l'an 54 au printemps de l'an 55. Michaëlis, sans prétendre fixer l'année, pense pourtant que, d'après plusieurs passages de cette Épître même (I, 7-10; II, 17, 18), il est évident qu'elle ne fut écrite que pendant la dernière partie du séjour de saint Paul à Corinthe, et

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N. T. t. III, pag. 460.*

après qu'il eut fait diverses excursions de cette ville. Le savant critique ajoute que si l'Épître aux Galates a été écrite à la fin de l'année 49, il est probable que la première aux Thessaloniens le fut environ l'an 51 (1). » Nous dirons à notre tour que c'est contrairement à l'opinion commune que Michaëlis place la composition de l'Épître aux Galates avant celle de la première aux Thessaloniens, et que les calculs de Hug nous ont paru mieux fondés.

§ II. *Du sujet et du but de la première Epître de saint Paul aux Thessaloniens.*

1. Timothée, à son retour à Corinthe, ayant informé saint Paul de ce qui se passait à Thessalonique, cette Épître roule tout naturellement, soit sur les points principaux de ce rapport, tels que l'état satisfaisant de cette église, le besoin d'instruction qu'avaient plusieurs fidèles par rapport à l'état des morts, à l'avènement du Seigneur et au jugement dernier, soit sur l'inquiétude et les inquiétudes de quelques-uns, et sur l'oisiveté et la nonchalance de quelques autres. De là, saint Paul félicite les Thessaloniens de leur persévérance dans la foi; il leur dit que dans les autres églises on ne parle de la leur qu'avec éloge, que c'est avec une vive peine qu'il s'est vu forcé de les quitter; il leur dit encore qu'impatient de savoir de leurs nouvelles, il a envoyé Timothée pour connaître leurs dispositions. Il ajoute que Timothée étant revenu, lui a rendu un si bon témoignage de leur foi, qu'il a éprouvé la plus douce consolation au milieu de ses maux. Il leur donne en même temps les

(1) J. D. Michaëlis, *Ibid.* pag. 461, 462.

instructions dont ils avaient besoin sur l'état des morts, l'avènement du Seigneur et le jugement dernier ; puis il les exhorte à pratiquer fidèlement la chasteté, la charité mutuelle, la vigilance, la patience ; et, après leur avoir recommandé différens devoirs particuliers, il se recommande lui-même à leurs prières, et finit en les conjurant de faire lire cette lettre devant tous leurs frères, et en leur souhaitant à tous la grâce de JÉSUS-CHRIST.

2. On voit par cet exposé que le but de saint Paul dans cette lettre est d'exciter les Thessaloniens à persévérer avec courage dans la foi, et à s'y perfectionner sans se laisser abattre par les obstacles et les tribulations qui s'opposent à leurs généreux efforts, d'instruire de certaines vérités importantes ceux qui les ignorent, d'affermir dans la foi ceux qui doutent encore, et de reprendre, mais avec une grande douceur, ceux qui s'égarent dans la mauvaise voie.

§ III. *Des beautés littéraires de la première Epttre de saint Paul aux Thessaloniens.*

1. Les trois premiers chapitres de cette lettre nous offrent un modèle achevé de cette éloquence persuasive et insinuante que possédait si bien le grand Apôtre. Il ménage avec une adresse et une habileté incroyables toutes les considérations les plus propres à engager les Thessaloniens à persévérer dans la foi. Mais ce qu'il y a de plus admirable encore, c'est que dans son discours chaque circonstance porte avec elle un motif particulier et des plus puissans pour les faire demeurer fermes et inébranlables dans la religion qu'ils ont em-

brassée. Ainsi, il leur représente que ce n'est pas à la légère qu'ils se sont enrôlés sous l'étendard de l'Évangile; ils y ont été portés et par les miracles les plus étonnans, et par les effusions les plus abondantes de l'Esprit saint, et par d'autres motifs de crédibilité les plus convaincans. Il leur rappelle qu'ils l'ont reçu au milieu des persécutions, et que leur conversion a eu tant d'éclat, que c'est d'eux que la foi s'est répandue dans tous les lieux; de sorte que toutes les églises célèbrent à l'envi ce triomphe de la grâce, et que, dans l'Achaïe et la Macédoine surtout, les chrétiens se les proposent mutuellement comme des modèles à imiter. Quel motif en effet de ne pas abandonner une religion qu'ils ont embrassée avec tant d'éclat! Pourraient-ils désertir cette cause sacrée sans se couvrir d'ignominie et d'opprobre, sans passer aux yeux de DIEU et des hommes pour de vils et de lâches parjures? Mais ce n'est pas tout: l'Apôtre presse encore les Thessaloniens en leur proposant un motif bien propre à faire une vive impression sur leur cœur. Ainsi, il leur représente que c'est au milieu des persécutions, que c'est sans mélange d'erreurs, sans aucun mobile d'avarice, mais avec le plus parfait désintéressement, et en travaillant de leurs propres mains, que les apôtres leur ont annoncé l'Évangile; c'est avec amour, étant prêts à leur sacrifier leur propre vie; c'est avec la tendresse d'une nourrice qui réchauffe ses enfans dans son sein; c'est comme un père tendre qui exhorte ceux auxquels il a donné le jour; en un mot, c'est de la manière la plus sainte, la plus juste et la plus irréprochable, qu'ils ont exercé leur ministère sacré au milieu d'eux. Or, comment abandonner une religion prêchée par de pareils

apôtres? Saint Paul va plus loin encore; la source de son éloquence est inépuisable; il met les Thessaloniens dans l'impossibilité de résister à ses prières sans se rendre coupables de l'insensibilité la plus révoltante. Malgré l'espace immense qui le sépare d'eux, il ne les oublie point; il rend au contraire de continuelles actions de grâces à DIEU de leur conversion. Plus d'une fois il a voulu aller les visiter; ils sont son espérance, sa joie et sa couronne. Il s'est séparé de ce qu'il avait de plus cher en leur envoyant Timothée; il a été comblé de joie en apprenant de sa bouche qu'ils persévèrent dans la foi, et cette persévérance est toute sa vie : aussi il ne sait comment en rendre de dignes actions de grâces à son DIEU. Il brûle de les voir; il demande nuit et jour cette grâce au Seigneur; il prie que DIEU, en attendant, augmente leur charité, affermisse leurs cœurs, et les maintienne dans une intégrité irréprochable jusqu'au jour de l'avènement de JÉSUS-CHRIST. Or, dans tous ces discours y a-t-il une seule parole qui ne porte coup, et qui ne laisse dans l'âme des Thessaloniens un aiguillon puissant pour les faire persévérer dans la foi jusqu'à la fin ?

2. Le chapitre v contient plusieurs comparaisons dans lesquelles saint Paul emploie des images aussi justes que frappantes. Telle est celle où il représente le jour du Seigneur sous l'emblème d'un voleur qui arrive à l'improviste pendant la nuit; telle est encore celle d'une femme surprise tout-à-coup par les douleurs de l'enfantement, symbole fidèle des méchans qu'une ruine subite et imprévue vient envelopper au moment même où ils se félicitaient de leur paix et de leur sûreté.

ARTICLE II.

De la deuxième Épître de saint Paul aux Thessaloniens.

Si nous ne répétons pas ici les détails historiques sur l'église de Thessalonique déjà donnés au commencement de l'article I; nous engageons le lecteur à ne pas les perdre de vue dans la plupart des questions que nous allons traiter.

§ I. *Du lieu et du temps où fut composée la deuxième Épître de saint Paul aux Thessaloniens.*

1. Nous avons prouvé à l'article précédent (page 163) que la première Épître aux Thessaloniens avait été écrite de Corinthe. Or, ce fut dans cette même ville que saint Paul composa la deuxième, puisque comme la première elle porte en tête le nom de Silvain et de Timothée, qui paraissent avoir quitté pour long-temps saint Paul au départ de cette ville. Tel est le sentiment commun des critiques et des interprètes. Ainsi, nous regardons comme peu exactes les souscriptions grecques qui portent que cette Épître fut écrite de Rome. Nous dirons la même chose du témoignage de l'auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, d'Œcuménius et de quelques manuscrits grecs, suivant lesquels elle aurait été composée à Rome (1); et ici nous pouvons ajouter qu'on ne trouve dans notre Épître aucun caractère qui favorise cette opinion. Son silence absolu

(1) Voyez les variantes de Mill à la fin du texte de cette Épître.

sur ses liens doit être considéré au contraire comme une preuve suffisante qu'elle n'a pas été écrite de cette capitale de l'empire romain. D'après la version syriacque, elle aurait été envoyée de Laodicée de Pisidie par Tychique; mais cette opinion n'étant fondée sur aucune preuve, a été entièrement abandonnée.

2. Tout le monde convient que cette Épître a été composée peu de temps après la première. « La conformité de la matière qui est traitée dans l'une et dans l'autre, dit très-bien D. Calmet, les explications qui se trouvent dans celle-ci, et qui sont des suites de ce qui est marqué dans la première; enfin, les noms de Silvain et de Timothée qui se lisent à la tête de l'une et de l'autre Épître, font juger qu'elles sont toutes deux écrites du même lieu, et à peu de distance l'une de l'autre. Saint Paul ayant demeuré dix-huit mois à Corinthe, a eu le loisir d'y recevoir des nouvelles de l'église de Thessalonique, et de satisfaire aux difficultés que les fidèles lui proposaient. L'Apôtre leur avait témoigné par sa première lettre une grande envie de les voir (1 Thess. II, 17, 18; III, 10); n'ayant pu exécuter ce dessein, il y suppléa en quelque sorte par celle-ci qu'il leur écrivit (1). »

On lit au chapitre IV, verset 17 de notre Épître: « Je vous salue de ma propre main, moi Paul; c'est là mon seing dans toutes mes lettres; j'écris ainsi. » De ce passage Grotius a conclu que c'était la première Épître que saint Paul avait écrite aux Thessaloniens, puisqu'il leur enseignait le moyen de distinguer les Épîtres authentiques de celles que l'on fabriquait sous son nom.

(1) D. Calmet, *Préf. sur la deuxième épître aux Thessaloniens.*

« Mais, comme le remarque Michaëlis, cette conclusion n'est pas fondée, parce qu'un écrivain ne regarde pas toujours comme nécessaire de donner dans sa première missive des gages de son authenticité ; au contraire, il est plus vraisemblable qu'il aura fait cela après qu'on aura supposé des lettres sous son nom, et non pas dès le commencement de sa correspondance (1). » Le verset 2 du chapitre II nous apprend en effet que parmi les moyens que les faux apôtres mettaient en œuvre pour jeter les fidèles de Thessalonique dans le trouble, ils supposaient sous le nom de saint Paul des lettres dans lesquelles ils lui faisaient dire ce qu'ils voulaient persuader au peuple.

§ II. *De l'occasion et du sujet de la deuxième Épître de saint Paul aux Thessaloniens.*

1. Nous avons vu à l'article précédent (page 164) que dans sa première Épître aux fidèles de Thessalonique, saint Paul avait parlé des idées erronées que quelques-uns d'entre eux s'étaient formées par rapport au jugement dernier. A l'arrivée de cette première lettre à Thessalonique, les faux docteurs soutinrent avec plus d'acharnement encore que le jour du jugement dernier approchait, soit qu'ils eussent mal compris ce qui dans la première Épître était relatif à ce jour, soit, comme il le paraît par le chapitre II, 2, et le chapitre III, 17, qu'ils se targuassent de quelque révélation, et prétendissent que c'était faussement qu'on attribuait cette Épître à saint Paul. C'est donc pour réprimer ces faux

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N. T.* t. III, pag. 467, 468.

apôtres, et pour combattre les erreurs qu'ils répandaient, que saint Paul adresse cette seconde Épître aux Thessaloniens.

2. Quant au sujet contenu dans cette Épître, il a les plus grands rapports avec celui qui est renfermé dans la première. Saint Paul y exhorte les Thessaloniens à persévérer, même au milieu des afflictions, dans la foi qu'ils ont embrassée; il les avertit de ne point écouter ces faux docteurs qui répandent le bruit que le jour du jugement dernier est proche; il leur fait entendre que ce jour sera précédé d'une apostasie universelle, et que c'est alors que paraîtra l'Antechrist. Il réprimande, mais avec plus de force qu'il ne l'avait fait dans sa première lettre, les oisifs et ceux qui se livrent à des inquiétudes déraisonnables, et il les invite à mener une vie chrétienne, paisible et occupée. Il veut qu'on les distingue et qu'on se sépare d'eux, afin que, couverts de honte, ils soient portés plus efficacement à s'en corriger. Enfin il leur envoie sa signature, pour qu'ils puissent à l'avenir distinguer ses lettres de celles qu'on voudrait faussement lui attribuer.

§ III. *De l'intégrité de la deuxième Épître de saint Paul aux Thessaloniens.*

Dans ces derniers temps, Schmidt, sans nier l'authenticité de toute la deuxième Épître de saint Paul aux Thessaloniens, a essayé de montrer qu'une partie au moins avait été interpolée. Voici les remarques qu'il fait à ce sujet: 1° Dans cette deuxième lettre, il n'y a pas l'ombre d'une citation de la première; ce qui est d'autant plus inexplicable, que ces deux lettres ont dû être

écrites à des époques très-rapprochées. 2° Dans cette même seconde Épître, saint Paul prévient ses lecteurs contre une opinion qui s'était répandue, savoir : Que le retour de JÉSUS-CHRIST était très-proche ; et il donne à entendre qu'il a déjà été question de cette opinion dans une Épître qui a circulé sous son nom parmi les Thessaloniens. Or, c'est dans la première lettre aux Thessaloniens qu'il en est question ; d'où il résulterait que cette première lettre, loin d'être authentique, n'est qu'un écrit supposé. Mais comme cette hypothèse ne saurait être admise, vu que le contenu de cette Épître, aussi bien que sa forme, décèlent évidemment un ouvrage de saint Paul, il s'ensuit que c'est l'authenticité de la seconde qu'on doit mettre en question. 3° Comment saint Paul, à une époque telle que celle où il a dû composer sa seconde Épître aux Thessaloniens, aurait-il pu se trouver dans le cas d'un écrivain auquel on attribue faussement des lettres ? A cette époque, en effet, il n'était pas reconnu pour épistolographe. 4° Le seing, qui se lit au chapitre III, verset 17, montre clairement qu'il n'a été mis que dans le dessein de faire passer cette seconde lettre pour l'ouvrage de saint Paul. 5° Dans aucune autre lettre de saint Paul on ne trouve rien qui ressemble le moins du monde aux rêveries sur l'Antechrist qui se lisent dans la deuxième aux Thessaloniens. 6° Saint Paul, dans tous ses autres écrits, représente comme très-prochaine l'apparition de JÉSUS-CHRIST. Or, n'est-il pas inconcevable qu'il dise le contraire dans cette même lettre (II, 2) ? 7° Il faut donc refuser au moins à saint Paul les douze premiers versets du chapitre II, et les considérer comme une interpolation faite par une main postérieure ; car on peut les retrancher sans qu'on s'a-

perçoive qu'il y ait une lacune; au contraire, le treizième verset se lie très-bien à la fin du chapitre I. Il y avait au II^e siècle une classe d'hommes qui colportaient de pareilles rêveries sur l'Antechrist. Ils penchaient beaucoup vers le montanisme. A cette classe appartenaient Irénée et Tertullien. Ces douze versets viennent peut-être de cette secte; ce qui est certain, c'est qu'Irénée et Tertullien sont les premiers qui les aient cités (1).

Toutes ces difficultés en général sont bien faibles, et plusieurs d'entre elles n'ont pas même la plus légère vraisemblance en leur faveur. 1^o Et d'abord, nous demanderons à Schmidt en vertu de quel principe il prétend que c'était pour saint Paul une nécessité que de citer sa première lettre dans sa seconde? D'ailleurs, le critique que nous combattons n'aurait-il pas soutenu que les citations elles-mêmes étaient ménagées par le faussaire dans le dessein de faire passer sa composition pour l'ouvrage de saint Paul, comme il l'a prétendu de la signature qui se lit au chapitre III, verset 17? Au reste, il y a quelque apparence que lorsque le grand Apôtre dit aux Thessaloniens (2 Thess. II, 14) : « Conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par *notre lettre*, » il ne l'entend pas seulement de cette seconde lettre, mais aussi de la première. 2^o Saint Paul affirme, à la vérité, dans sa pre-

(1) *Vermutungen über die beiden Briefe an die Thessalonicher*, in J. C. E. Schmidts *Bibliothek für Kritik, Exegese und Kirchengeschichte*, B. II, S. 380 ff. Compar. du même auteur : *Einleitung in das N. T. Th. II*, S. 256 ff. Nous empruntons à Bertholdt (*Einleit.* § 748) l'exposé et le fond de la réfutation des conjectures de Schmidt que nous avons reproduits ici, mais avec des modifications.

mière Épître (iv, 15 et suiv.), que lui, ainsi que tous les hommes de son époque et des temps postérieurs, seront témoins de l'avènement de JÉSUS-CHRIST. Il ajoute bien que cet avènement arrivera à l'improviste, en les surprenant au moment même où ils s'y attendaient le moins (v, 3); mais il ne dit pas qu'il aura lieu dans quelques mois, dans un an ou dans deux. Depuis que l'Apôtre avait adressé sa première lettre, il s'était répandu une opinion sur ce sujet dans une partie des chrétiens de Thessalonique, c'est que la venue du Seigneur était très-proche; mais, et nous venons de le prouver, rien dans cette première Épître n'autorisait cette opinion. Cependant, comme elle avait jeté dans un certain nombre de fidèles le trouble et l'alarme, il crut devoir leur en montrer la fausseté dans cette seconde Épître. Ainsi, ce n'est nullement dans la première Épître aux Thessaloniens que la venue du Seigneur est représentée comme devant s'accomplir très-prochainement; et par conséquent, lorsque saint Paul recommande aux chrétiens de Thessalonique de ne pas se troubler en croyant sur la foi de quelque lettre regardée comme venant de lui (*per epistolam tanquam per nos missam*), que le jour du Seigneur est proche, il veut parler d'une lettre supposée sous son nom, ou bien, à la rigueur, de sa première Épître, mais en tant qu'on en avait mal interprété le sens. Dans ce dernier cas, il faut bien le remarquer, l'Apôtre ne ferait naître aucun doute sur l'authenticité de la première Épître; car on pourrait traduire la particule grecque *ὥς* par *en tant que* (*ut, utpote*), ou bien la regarder comme purement redondant, ce qu'ont fait plusieurs interprètes. Ainsi, d'un côté, ce n'est pas dans la première Épître aux Thes-

saloniciens que l'avènement du Seigneur est présenté comme très-prochain ; et de l'autre, ce qui est dit dans la deuxième (II, 2) ne peut en aucune manière être regardé comme de nature à jeter du doute sur l'authenticité de la première. 3° Lorsque saint Paul écrivit cette seconde lettre, il en avait déjà adressé une première aux chrétiens de Thessalonique. Or, un faussaire qui voulait mettre le nom de l'Apôtre en tête d'une circulaire apocryphe avait-il besoin pour commettre une imposture de ce genre que saint Paul eût écrit plus d'une lettre ? 4° C'est bien arbitrairement que Schmidt suppose que le seing qui se lit au chapitre III, verset 17, n'y a été mis dans le dessein de faire passer cette deuxième lettre pour l'ouvrage de saint Paul. Il est bien plus naturel au contraire de supposer avec tous les interprètes, que l'Apôtre a voulu seulement par là faire connaître aux Thessaloniciens à quelle marque ils reconnaîtraient que ses lettres étaient authentiques ; précaution qui était d'autant plus utile, qu'ils avaient laissé circuler une lettre apocryphe sans s'apercevoir qu'elle était supposée. 5° Il plaît à notre adversaire de traiter de rêveries ce que dit saint Paul de l'Antechrist. S'il était conséquent, il devrait traiter ainsi tout ce que JÉSUS-CHRIST lui-même et ses Apôtres ont dit du démon dans l'Évangile et les autres parties du Nouveau-Testament. Mais répondons directement à son objection. Saint Paul, à la vérité, ne parle pas aussi expressément de l'Antechrist dans aucune autre de ses Épîtres ; mais c'est uniquement parce que l'occasion ne s'y présente pas. Cependant il n'y a pas le plus léger doute qu'il ne le mette au nombre des ennemis du Sauveur, lorsqu'il dit dans sa première aux Corinthiens (xv, 24-26) : « Et alors vien-

dra la consommation quand il aura remis son royaume à DIEU son Père, et qu'il aura détruit tout empire, toute domination et toute puissance; car il doit régner jusqu'à ce qu'il lui ait mis tous ses ennemis sous les pieds.»

6° Nous défions Schmidt de nous montrer dans toutes les Épîtres de saint Paul un seul endroit où le grand Apôtre annonce comme très-prochaine la venue de JÉSUS-CHRIST. Il dit bien, comme nous venons de le remarquer quelques lignes plus haut, que cet événement arrivera à l'improviste, en un clin d'œil; mais il suppose plutôt que ce ne sera que dans un avenir éloigné.

7° Tous les argumens de Schmidt n'ayant aucune solidité, nous devons tirer une conséquence opposée à la sienne. Ainsi donc, rien n'empêche de regarder les douze premiers versets du chapitre II comme venant de la main de saint Paul; et nous sommes convaincus que si on les retranchait, il y aurait une lacune dans le sens; car il suffit de rapprocher le chapitre II, 13, du chapitre I, 12, pour voir qu'il n'y a entre eux ni suite ni liaison. Quant aux prétendues rêveries sur l'Antechrist, nous le répétons, on en trouve de semblables dans les discours de JÉSUS-CHRIST et dans les écrits des Apôtres; ainsi, on n'a pas besoin de descendre jusqu'au montanisme pour en trouver, et pour leur attribuer la composition des douze versets qui offusquent si fort notre adversaire. Enfin, de ce que saint Irénée et Tertullien les ont cités les premiers, il n'est nullement permis de conclure qu'ils sont de l'invention des montanistes, la chose est évidente; il serait bien plus naturel au contraire d'en inférer leur authenticité. Ainsi, il n'y a aucune raison légitime de contester à saint Paul la moindre partie de sa seconde Épître aux Thessaloniens.

§ IV. *De la divinité et des beautés littéraires de la deuxième Epître de saint Paul aux Thessaloniens.*

1. Nous avons déjà démontré la divinité de toutes les Épîtres de saint Paul (pag. 28-33); et si nous parlons ici de l'autorité divine de la deuxième aux Thessaloniens, ce n'est pas pour la défendre de quelques attaques particulières dirigées contre elle, c'est seulement pour faire voir sur quelle base certains protestans ont prétendu l'établir. « Outre toutes les autres marques d'autorité que cette lettre a incontestablement avec les autres Épîtres apostoliques, dit Horne, elle en a une qui lui est particulière, c'est la manière exacte dont elle représente le pouvoir papal, lorsqu'elle nous le dépeint sous les traits de l'*homme de péché* et du *mystère d'iniquité*. Car, quand on considère combien les principes qui se trouvent exposés dans cette deuxième lettre sont en opposition directe avec l'esprit du christianisme, on peut croire en toute sûreté qu'ils n'ont pas toujours prévalu dans l'Église chrétienne; et par conséquent une pareille prédiction, qui d'ailleurs répond si exactement à toutes les circonstances de l'événement, doit être considérée comme portant évidemment en elle le caractère d'une véritable prophétie et comme une preuve indubitable que son auteur a écrit sous l'influence de l'inspiration divine (1). » On a peine à croire qu'un critique ait pu écrire de pareilles choses au XIX^e siècle. Cependant Horne n'est pas le seul qui ait eu ce courage; il

(1) Thom. Hartwell Horne, *A introduction to the critical study of the holy Scriptures*, vol. IV, pag. 390. Third edition. London 1822.

cite lui-même, comme ayant déjà employé cette preuve, Doddridge, l'évêque Newton, Benson, Macknight et A. Clarke. Le lecteur nous dispensera sans doute de perdre notre temps à réfuter des absurdités qui se réfutent assez d'elles-mêmes.

2. Quoique la deuxième Épître de saint Paul aux Thésaloniciens soit la plus courte de toutes celles que l'Apôtre a écrites, elle ne le cède en rien à aucune pour la sublimité des pensées. Les beaux morceaux qu'on peut surtout remarquer sont la peinture vive et animée du dernier avènement de JÉSUS-CHRIST et le tableau admirable du caractère de l'Antechrist.

CHAPITRE NEUVIÈME.

DES DEUX ÉPÎTRES A TIMOTHÉE.

Timothée, disciple de saint Paul, était de Lystres, ville de Lycaonie dans l'Asie-Mineure; sa mère, nommée Eunice, était Juive; son père était un Gentil prosélyte. Il fut élevé dès l'enfance dans les lettres saintes, par les soins d'Eunice, sa mère, et de Loïs, sa grand'mère, qui toutes deux étaient chrétiennes, et que saint Paul loue beaucoup à cause de leur foi et du soin avec lequel elles avaient donné une sainte éducation à leur fils. Timothée était déjà du nombre des fidèles lorsque saint Paul vint à Lystres. Les chrétiens de cette ville aussi bien que ceux d'Icone lui ayant rendu les plus avantageux témoignages en sa faveur (Act. xvi, 1), et sa vocation au ministère évangélique étant de plus autorisée par une révélation prophétique (1 Tim. iv, 4), le grand Apôtre le prit avec

lui et lui imposa les mains (2 Tim. 1, 6). Cependant, afin qu'il lui fût plus utile pour la conversion des Juifs, il jugea convenable de le faire circoncire; ce qui ne pouvait autoriser la nécessité de la circoncision pour les Gentils, puisque Timothée n'était de race de gentils qu'en partie, sa mère seule étant Juive de naissance. Depuis ce temps, Timothée devint le disciple chéri de saint Paul; il l'accompagnait assez souvent dans ses voyages, où il ne se séparait de lui que pour aller dans différens lieux remplir les commissions dont le chargeait l'Apôtre. Son nom se trouve joint à celui de saint Paul dans plusieurs de ses Épîtres, comme dans les deux aux Thessaloniens, dans la dernière aux Corinthiens, dans celles aux Philippiens, aux Colossiens et à Philémon. Ainsi, il se trouvait à Rome au temps de la première captivité du grand Apôtre; il partagea même sa prison; et après en avoir été délivré, il passa en Orient avec lui, fut établi évêque d'Éphèse, où il reçut la palme du martyre, l'an 99, selon Tillemont.

Les deux lettres à Timothée, aussi bien que celle à Tite, sont appelées *Lettres pastorales*, parce que les sujets qui y sont traités roulent en général sur les devoirs des pasteurs de l'Église.

ARTICLE I.

De la première Epître de saint Paul à Timothée.

§ I. *Du lieu et du temps où fut composée la première Epître de saint Paul à Timothée.*

1. Il est difficile d'assigner d'une manière précise le lieu où se trouvait saint Paul lorsqu'il a écrit cette pre-

mière Épître à Timothée. Les souscriptions grecques portent qu'elle fut écrite de Laodicée, capitale de la Phrygie Pacatienne; mais on sait que ces souscriptions n'ont par elles-mêmes aucune valeur critique, comme étant assez récentes. Nous en avons la preuve ici même, puisqu'il est constant que le nom de Phrygie Pacatienne était absolument inconnu avant l'empire de Constantin. Paulus a essayé de prouver que l'Apôtre l'a composée pendant qu'il était en prison à Césarée (1); mais cette opinion n'étant appuyée d'aucune raison solide, n'a pas fait de partisans. Il paraît assez probable que saint Paul l'a écrite de Macédoine; c'est du moins ce qu'il semble permis d'inférer de ces paroles du chapitre 1, verset 3 : *Je te prie, comme je l'ai déjà fait lorsque je suis parti pour la Macédoine, d'avertir, etc.* Ajoutons que tel est le sentiment de Théodoret et celui de l'auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase (2).

2. Quant au temps de la composition de cette Épître, les critiques sont partagés d'opinion; les uns, tels que Benson, Michaëlis et Hug, pensent qu'on doit la placer entre les deux Épîtres aux Corinthiens, lorsque saint Paul fut contraint de sortir d'Éphèse après la sédition de Démétrius. Ce dernier critique, qui a ajouté de nouvelles considérations à celles de Benson, explique ainsi son sentiment. Il paraît par l'Épître elle-même qu'elle a été écrite aussitôt après que saint Paul eut quitté Éphèse pour aller en Macédoine (1 Tim. 1, 3); mais d'après le livre des Actes, saint Paul a fait deux voyages à Éphèse; le

(1) Paulus, *Commentatio de tempore scriptæ prioris ad Timotheum atque ad Philippenses epistolæ Paulinæ.* Ienæ 1799.

(2) Theodor. *Præf. in Roman.* Athan. *Synops.*

premier, dont il est parlé dans les Actes, XVIII, 19-23; le second, dont il est fait mention dans le même livre aux chapitres XIX, XX. Or, il ne s'agit point du premier voyage, puisque l'Apôtre sortit d'Éphèse pour revenir à Jérusalem; donc il s'agit du second, lorsque, selon les Actes même, il passa en Macédoine; à moins qu'on ne veuille supposer un troisième voyage fait par l'Apôtre peu de temps après sa captivité à Rome. Mais cette conjecture ne saurait avoir aucun fondement, comme on va le voir. En effet, saint Paul suppose dans cette Épître, que l'église d'Éphèse n'avait point de ministres désignés, puisqu'il donne des règles pour les choisir. Or, elle en avait après sa captivité, puisque nous lisons dans les Actes des Apôtres, que lorsqu'il passa à Milet, il manda ses pasteurs pour les instruire de leurs obligations. Au lieu donc de recourir à cette époque incertaine, il vaut mieux s'arrêter à celle du livre des Actes. On a opposé à cette opinion plusieurs difficultés. Ainsi on a dit: 1° Saint Paul, à cette époque, n'a pu laisser Timothée à Éphèse, puisque, selon le livre des Actes (XIX, 22), il l'avait déjà envoyé à Corinthe. 2° On a dit encore: Saint Paul ne devait demeurer à Éphèse que jusqu'à la Pentecôte; et encore il fut obligé, à cause de la sédition de Démétrius, d'accélérer son départ. Or, comment Timothée, qui était encore à Corinthe vers la fête de Pâques, a-t-il pu arriver assez tôt pour retrouver saint Paul avant la Pentecôte? 3° Enfin on a dit aussi: Timothée ne demeura pas à Éphèse, selon le commandement de l'Apôtre, puisqu'il se trouva en Macédoine avec lui lorsqu'il écrivit sa seconde lettre aux Corinthiens, et qu'il l'accompagna toujours depuis. — A ces difficultés, Hug répond: 1° Timothée, quoique

envoyé à Corinthe, put être de retour avant que saint Paul eût quitté Éphèse, puisque après son départ il y resta encore un certain temps, *ipse remansit ad tempus in Asia*. 2° Pour venir de Corinthe à Éphèse par mer il ne fallait que seize jours, et par terre il en fallait trente et un. Or, en supposant qu'il ne soit parti que trois jours après Pâques, il sera arrivé, dans la première hypothèse, trente et un jours avant la Pentecôte; et dans la deuxième, seize jours; ce qui est plus que suffisant pour qu'il ait pu rencontrer saint Paul à Éphèse. 3° Pour remplir la mission qu'il avait reçue de son maître, Timothée n'avait pas besoin d'un temps considérable; car il ne s'agissait pour lui que de désigner les ministres de l'Église, que de donner aux fidèles les instructions que contient l'Épître, et d'avertir quelques docteurs de réformer leur doctrine; ce qui, en effet, ne demande pas un temps bien considérable. Hug ajoute, que la persécution qui força saint Paul de quitter Éphèse put aussi forcer Timothée, qui était connu de tout le monde pour son disciple, d'en sortir plus tôt qu'il ne se le proposait; et que, dans l'hypothèse qu'il eût demeuré deux mois à Éphèse, ce qui était bien suffisant pour accomplir sa mission, il lui en restait encore deux autres pour rejoindre saint Paul en Macédoine. Enfin, le même critique fait observer que l'époque qu'il a adoptée se concilie mieux avec ce que dit saint Paul de la grande jeunesse de Timothée, que l'époque postérieure à la délivrance de la seconde captivité, c'est-à-dire plus de six ans après. C'est d'après ces motifs que Hug place la composition de la première Épître à Timothée entre les deux lettres aux Corinthiens, c'est-à-dire, d'après son système chronologique, dans l'année 59 de JÉSUS-

CHRIST (1). Les partisans de l'opinion adoptée par Hug font valoir une autre raison dont il n'a tenu lui-même aucun compte. Ils disent que saint Paul, en prenant congé des pasteurs d'Éphèse, lorsqu'il les manda à Millet, leur prédit qu'ils ne verraient pas tous son visage (Act. xx, 25), et que par conséquent l'Apôtre n'a pas pu retourner à Éphèse, car il se serait trompé dans sa prédiction.

D'un autre côté, beaucoup de critiques, parmi lesquels figurent Pearson, Leclerc, Mill, Paley, Macknight, soutiennent que cette Épître n'a été écrite par saint Paul qu'après sa délivrance de son emprisonnement à Rome, c'est-à-dire l'an 64 ou 65 de l'ère chrétienne. Leurs motifs, outre ceux dont nous venons de parler en exposant l'opinion de Hug, et auxquels ce critique a répondu, sont la souscription grecque qui porte qu'elle a été écrite de Laodicée, ce qui est dire que ce fut après l'emprisonnement de saint Paul; car avant cette époque il n'était jamais allé à Laodicée (Coloss. II, 1). Mais nous avons déjà fait remarquer que cette souscription n'était d'aucune valeur critique.

Nous penchons beaucoup pour la première opinion; nous trouvons cependant que plusieurs des raisons données à l'appui ne sont pas bien solides. Ainsi, par exemple, même après sa captivité de Rome, saint Paul a pu dire à Timothée, quoique âgé alors de trente-cinq ans environ : *qu'on ne méprise point ta jeunesse* (IV, 12); parce que cette recommandation ne paraît pas déplacée, dès que l'on considère que Timothée devait gouverner une église aussi importante et exercer un ministère

(1) Hug. *Einleit. in die Schriften des N. T. Th.* II, § 103.

aussi grave, et que saint Paul avait près de soixante ans lorsqu'il fit cette recommandation. D'ailleurs, comme le remarque très-bien Macknight d'après Aulu-Gelle (l. x, c. XXVIII), lorsque Servius Tullius classa le peuple romain, il divisa leur âge en trois périodes, savoir, l'enfance, qu'il fixa à dix-sept ans ; la jeunesse, qui s'étendait depuis dix-sept jusqu'à quarante, et la vieillesse, qui comprenait le reste de la vie (1). De même l'Apôtre a pu retourner à Éphèse sans que pour cela il se soit trompé dans sa prédiction. Car, il faut l'avouer, le vrai sens du passage n'est point comme le rendent ordinairement les critiques et les interprètes : *aucun de vous tous ne verra plus mon visage, mais vous ne verrez plus vous tous*, etc. (οὐδέτις ὄψεσθε... ὑμεῖς πάντες), c'est-à-dire que plusieurs, soit des pasteurs d'Éphèse, soit de tous les fidèles d'Asie, parmi lesquels *il a passé en prêchant le royaume de DIEU*, ne devaient plus le revoir ; ce qui se conçoit aisément, sa captivité n'ayant fini que six ou peut-être même huit ans après cette prédiction. Paley donne une autre raison qui n'est pas à mépriser. Après avoir rapporté la prédiction qui se lit au verset 25 du chapitre XX des Actes, il ajoute : « Dans les vingt-deuxième et vingt-troisième versets du même chapitre, c'est-à-dire deux versets avant, l'Apôtre fait la déclaration suivante : Et maintenant étant lié par l'Esprit, je m'en vais à Jérusalem, ne sachant pas ce qui m'y doit arriver, si ce n'est que le Saint-Esprit m'avertit de ville en ville que des liens et des afflictions m'attendent. » Cet avertissement du Saint-Esprit était incontestablement prophétique et surnaturel ; mais il se bornait à

(1) Macknight, *Preface to 1 Timothy*, vol. iv, p. 160.

lui prédire que les liens et les afflictions l'attendaient. Voilà , selon moi , tout ce que le Saint-Esprit lui faisait connaître par une communication extraordinaire, tandis que le reste était des conclusions que l'Apôtre tirait lui-même des avertissemens réitérés et distincts des dangers qui l'attendaient dans peu ; et l'expression *je sais*, que l'Apôtre emploie en cette occasion, n'est peut-être pas une assertion aussi positive et aussi absolue que nous pourrions le supposer au premier coup d'œil ; car dans le premier chapitre de l'Épître aux Philippiens il dit : « Je suis persuadé que j'y demeurerai (dans ce corps), et même que je demeurerai quelque temps avec vous pour votre avènement dans la foi et pour votre joie, afin que vous ayez en moi un sujet de vous glorifier de plus en plus en JÉSUS-CHRIST, lorsque je serai de retour auprès de vous. » Et cependant, malgré cette déclaration positive, il parle de la même circonstance dans le second chapitre de cette même Épître, où il s'exprime avec une espèce de doute et d'incertitude : « J'espère donc vous l'envoyer (Timothée) *dès que j'aurai vu l'état de mes affaires*, et j'ai la confiance dans le Seigneur que j'irai moi-même vous voir bientôt. » Dans l'un des versets précédens il témoigne encore plus d'incertitude sur son sort futur, s'imaginant qu'on pourrait bien lui faire souffrir le martyre : « Mais quand même je devrais répandre mon sang sur la victime et le sacrifice de votre foi, je m'en réjouirai, etc. »

§ II. *De l'occasion et du sujet de la première Épître de saint Paul à Timothée.*

1. Saint Paul, dans son zèle infatigable, voulant donner à son disciple Timothée de plus amples instructions sur

tous les devoirs de son ministère, sur le gouvernement et la discipline de l'Église, lui adressa cette Épître.

2. Il commence par avertir son disciple de s'opposer aux mauvais docteurs qui, ayant fait naufrage dans la foi, semaient des erreurs dans les églises, et causaient du trouble et des dissensions entre les fidèles par de vaines disputes, par des combats de mots, et par des généalogies sans bornes également éloignées de la charité et de la simplicité du christianisme. Il lui recommande, à titre d'obligation, de prier pour les princes mêmes païens, puisque c'est à eux que sont confiés l'ordre de l'état et la tranquillité publique. Il passe en revue les qualités qu'il doit exiger de ceux qu'il destina aux fonctions d'évêques, de prêtres, de diacres, etc. Il lui prescrit aussi la manière chrétienne dont les veuves doivent se conduire, comment il doit se conduire lui-même à leur égard, et envers les personnes de tout âge et de toute condition. Il lui donne ensuite quelques avis personnels, comme d'être doux envers tout le monde, mais principalement envers les personnes âgées, et de vivre avec tant de gravité, de prudence et de circonspection, que personne n'ait lieu de mépriser sa jeunesse. Il l'exhorte surtout à s'appliquer à la lecture et à l'instruction, et à garder dans toute sa pureté le dépôt de la saine doctrine. Saint Paul annonce aussi dans cette Épître les hérésies qui devaient s'élever dans le temps à venir; il désigne principalement deux erreurs: l'une qui sera d'interdire et de condamner le mariage, et l'autre de défendre l'usage de certaines viandes. Sans s'arrêter à la première erreur, qui se détruit d'elle-même, l'Apôtre se borne à réfuter la seconde.

§ III. *De l'authenticité de la première Épître de saint Paul à Timothée.*

Il semble que les preuves extrinsèques et intrinsèques qui militent en faveur de l'authenticité de la première Épître de saint Paul à Timothée ne laissent rien à désirer. Cependant, plusieurs critiques modernes ne partagent pas cette opinion ; car ils se sont posés en adversaires de cette origine authentique. Parmi ces critiques, nous citerons surtout Schleiermacher, qu'a suivi Eichhorn, mais en étendant ses doutes jusqu'à la deuxième Épître à Timothée, et même à celle que l'Apôtre a adressée à Tite (1). Nous avouons franchement que leurs raisons font preuve d'esprit bien plus que de logique : aussi est-il constant que si d'un côté ils sont parvenus à réunir quelques partisans, de l'autre ils ont été réfutés victorieusement par des écrivains dont plusieurs ne doivent point paraître suspects aux partisans mêmes des principes de la critique moderne. Ainsi, sans parler de Hug, auteur catholique, nous pouvons nommer Henri Planck et Bertholdt, dont le premier a combattu Schleiermacher, et le second a répondu à l'un et à l'autre (2). Comme Schleiermacher a choisi spécialement la première Épître à Timothée pour en faire

(1) Fried. Schleiermacher, *Ueber der sogenannten ersten Brief des Paulos an den Timotheos. Ein Kritisches Sendschreiben.* Berlin. 1807. Eichhorns *Einleit.* in das *N. T. B.* III, *Seit.* 329 ff.

(2) Heinr. Plancks *Bemerkungen über den ersten Brief an den Timotheos, in Beziehung auf das Kritische Sendschreiben von Hrn. Prof. Fr. Schleiermacher.* Gættingen, 1808. Bertholdts *Einleit.* § 755.

l'objet de ses attaques , c'est ce téméraire critique que nous allons essayer de réfuter. Schleiermacher s'est donc inscrit en faux contre l'authenticité de cette lettre ; et voici les raisons qu'il allègue en faveur de son opinion : 1° cette lettre contient plusieurs expressions, ou qu'on ne rencontre point dans les autres Épîtres du grand Apôtre, ou qui s'y trouvent employées en des sens différens ; 2° la comparaison de cette première Épître avec la deuxième et avec celle qui est adressée à Tite, montre jusqu'à l'évidence qu'elle a pour auteur un plagiaire qui s'est efforcé de donner de nouveaux tours aux expressions de l'Apôtre, et qui souvent n'a pas compris suffisamment l'original qu'il voulait imiter ; 3° dans cette première à Timothée, Alexandre est joint à Hyménée (I, 20), et représenté comme un faux docteur, tandis que dans la deuxième, c'est un certain Philète qui se trouve accolé à Hyménée (II, 17) ; de plus, Alexandre ne paraît point avoir été un faux docteur, mais simplement un ouvrier en cuivre et persécuteur de saint Paul (III, 14) ; 4° enfin il y a une contradiction manifeste entre le langage tenu par saint Paul aux prêtres d'Ephèse dans son discours rapporté au livre des Actes (xx), et ce qu'il dit ici dans cette lettre ; car dans ce discours l'Apôtre annonce qu'aussitôt après son départ il s'élèvera de faux docteurs (vers. 29, 30), et au chap. iv, vers. 1 de cette Épître il dit que ce ne sera que dans des temps à venir,

Il n'est pas difficile, ce nous semble, de démontrer toute la faiblesse de ces argumens. 1° Est-il une seule Épître de saint Paul à laquelle on ne puisse appliquer la prétendue particularité que notre adversaire objecte contre celle-ci ? Que d'*apax legomena*, ou de mots qui ne

se lisent qu'une seule fois ! On en compte 54 dans l'Épître aux Philippiens, 57 dans la lettre aux Galates, 145 dans les deux Épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens, 63 dans la deuxième à Timothée, 44 dans l'Épître adressée à Tite, 6 dans celle que l'Apôtre a écrite à Philémon et qui a si peu d'étendue (1). Ainsi, il n'est pas étonnant que dans la première Épître à Timothée il s'en trouve 81, et par conséquent cette circonstance n'établit nullement une preuve contre son authenticité ; et d'ailleurs, sur quoi fondé Schleiermacher prétendrait-il que l'Apôtre a toujours dû employer les mêmes expressions et ne jamais varier son style ? Si c'était là un motif suffisant de lui contester sa lettre à Timothée, nous serions en droit de rejeter l'authenticité des ouvrages profanes, tant anciens que modernes, qu'on attribue généralement aux auteurs dont ils portent les noms. Ajoutons que ces expressions nouvelles qui ont si fort choqué notre adversaire sont toutes en harmonie avec le style du Nouveau-Testament et avec celui de saint Paul même. Enfin, tout l'ensemble de la diction, les énumérations, les transitions, les longues parenthèses, la vivacité des tours, qualités de style qu'on remarque dans les autres Épîtres, dominant également dans celle-ci. 2° La seconde difficulté proposée par Schleiermacher n'a pas plus de solidité. En effet, pour peu qu'on ait étudié la manière d'écrire de saint Paul, on ne peut s'empêcher de remarquer que toutes les fois qu'il revient sur une matière qu'il a déjà traitée, il se plaît à donner de nouveaux tours à ses expressions ; et

(1) H. Planck, dont nous venons de parler, est l'auteur de ces calculs.

qu'on ne croie pas que cette manière appartienne exclusivement à saint Paul ; on la trouve constamment dans la plupart des auteurs sacrés qui ont écrit dans le genre didactique ou prophétique ; c'est même un des traits caractéristiques de l'éloquence propre à leurs compositions. Mais il est un argument qui doit avoir le plus grand poids aux yeux de notre adversaire. L'Épître aux Éphésiens et celle qui est adressée aux Colossiens passent généralement et à bon droit pour être l'ouvrage de saint Paul ; Schleiermacher le reconnaît lui-même. Or, ce savant critique sait aussi bien que nous que ces deux Épîtres ont absolument le même défaut qu'il a cru remarquer dans la première lettre adressée à Timothée. Quant au reproche qu'il fait au prétendu plagiaire de n'avoir pas souvent compris l'original qu'il voulait imiter, ce n'est évidemment point un argument *à priori* ; on ne saurait y voir en bonne critique autre chose qu'une conséquence nécessaire de ses idées préconçues contre l'authenticité de cette Épître ; conséquence qui ne repose d'ailleurs elle-même que sur une fausse interprétation des textes. 3^e Pour que la troisième difficulté pût faire naître un doute légitime sur l'origine authentique de la première Épître à Timothée, il faudrait qu'il fût bien constaté que dans les deux il s'agit du même Alexandre ; ou bien il faudrait prouver que l'Alexandre dont il est question dans la seconde , quoique ouvrier en cuivre et persécuteur de saint Paul , n'a pu travailler de concert avec Hyménée pour propager de fausses doctrines ; ou bien enfin il faudrait démontrer que l'Apôtre, qui dans la première Épître a joint le nom de ce même Alexandre à celui d'Hyménée, n'a eu aucune raison particulière d'en user autrement dans la deuxième,

et d'associer plutôt Philète à ce dernier. Or, Schleiermacher ne saurait y parvenir. D'abord, plusieurs critiques soutiennent qu'il s'agit dans les deux Épîtres de deux Alexandre différens ; et a-t-on jusqu'ici réfuté leur opinion par des argumens plausibles ? En second lieu, en partant même de l'hypothèse qu'il ne s'agit dans les deux lettres que d'un seul personnage, rien n'empêche de supposer que le même Alexandre, ouvrier et ennemi de saint Paul, ne se soit réuni à Hyménée pour répandre des doctrines opposées à celles de l'Apôtre, comme le dit la première Épître, et que, voyant ensuite que ces doctrines allaient jusqu'à combattre le dogme de la résurrection des morts, il s'en soit séparé, ou que du moins il ne se soit pas montré son partisan aussi zélé et aussi ardent. Troisièmement, enfin, il est possible que Philète, qui niait la résurrection (2 Tim. II, 17, 18), s'étant déclaré plus ouvertement contre cette doctrine fondamentale de la foi chrétienne, le saint Apôtre ait cru devoir le signaler dans sa deuxième lettre, en joignant pour cette raison même son nom à celui d'Hyménée, qui rejetait également ce dogme sacré. 4^o Quant à la contradiction que notre adversaire prétend trouver entre les Actes des Apôtres et l'Épître qui nous occupe, elle n'a au fond aucune réalité. Il suffit en effet de jeter un simple coup d'œil sur les deux passages pour voir que saint Paul n'y parle nullement des mêmes faux docteurs. En effet, dans son discours aux chefs de l'église d'Éphèse, le grand Apôtre annonce à ces pasteurs qu'après son départ des loups ravissans ravageront leur troupeau, et qu'il s'élèvera dans leur sein même des hommes éméraires qui publieront des doctrines corrompues, afin d'attirer des disciples à leur suite. Or, quand il

écrivit sa première lettre à Timothée, de faux docteurs existaient effectivement à Ephèse, puisqu'il recommande avec la plus vive sollicitude à ce disciple bien-aimé de s'opposer au progrès de leurs mauvaises doctrines, en ajoutant qu'il les a frappés eux-mêmes d'excommunication (1 Tim. I, 3-20). Donc, ceux qu'il signale au chapitre IV, verset 1 de cette Épître, comme devant paraître dans des temps à venir (ἐν ὑστέροις καιροῖς), ne sauraient être les mêmes hérétiques. On croit avec toute vraisemblance que ces imposteurs dont saint Paul, éclairé par une lumière prophétique, prédit l'apparition dans des temps futurs, et auxquels il reproche d'interdire le mariage et l'usage des viandes que DIEU avait pourtant créées pour les hommes (verset 3), sont les marcionites et les manichéens, qui condamnaient en effet le mariage, et soutenaient que le vin et la chair étaient de leur nature quelque chose de mauvais dont on ne peut se servir sans péché. Il résulte de cette discussion que les difficultés alléguées par Schleiermacher n'ont aucune valeur critique, et que par conséquent l'authenticité de la première Épître de saint Paul à Timothée reste toujours élevée au-dessus de toute espèce de doute et de toute objection, comme l'a très-bien dit Bertholdt des deux autres Épîtres pastorales du grand Apôtre (1).

(1) Die Aechtheit der drei Pastoralbriefe Pauli ist also über alle Zweifel und Einwendungen erhaben (Bertholdts *Einleit.* Seit. 3603.)»

§ IV. *Des beautés littéraires de la première Epître de saint Paul à Timothée.*

Quoique la première Épître à Timothée ne nous offre rien de bien saillant sous le rapport littéraire, nous pouvons cependant signaler à l'attention du lecteur les morceaux suivans.

1. Le verset 16 du chapitre III contient un tableau du mystère de l'incarnation, dans lequel la beauté et la noblesse des expressions répondent parfaitement à la sublimité du sujet. En effet, ce grand mystère d'amour nous y est représenté comme confié spécialement à la garde de l'Église, qui est la colonne de la foi et le fondement de la vérité; c'est le mystère d'un DIEU manifesté dans la chair, mais déclaré tel par les opérations du Saint-Esprit; c'est un mystère manifesté aux anges, à la crèche, au jour de la tentation, au jardin des Olives, et au jour de l'ascension; c'est un mystère prêché à tous les peuples par les apôtres, dont la voix avait déjà retenti jusqu'aux extrémités de l'univers; c'est un mystère qui a été cru et adoré par les Gentils, comme en faisaient foi tant d'églises florissantes; enfin, c'est un mystère reçu dans la gloire avec une magnificence que l'esprit de l'homme ne peut concevoir.

2. La peinture du faux docteur (VI, 4, 5) n'est point sans quelque mérite. « Il est enflé d'orgueil; il ne sait rien; mais il est tourmenté d'une maladie d'esprit qui l'emporte en des questions et des combats de paroles, d'où naissent l'envie, les contestations, les médisances, les mauvais soupçons, les disputes pernicieuses d'hom-

mes qui ont l'esprit corrompu et qui sont privés du flambeau de la vérité. »

3. L'exhortation à Timothée, qui se trouve au verset 12 de ce même chapitre, nous offre une belle comparaison : Sois fort et courageux dans le saint combat de la foi ; efforce-toi de remporter le prix de la vie éternelle, à laquelle tu as été appelé, et pour laquelle tu as si noblement confessé la foi devant de nombreux témoins.

4. On ne saurait mieux peindre la majesté du Très-Haut (VI, 14, 15). DIEU est le seul puissant, le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs ; il possède seul l'immortalité ; il habite une lumière inaccessible ; jamais mortel ne l'a vu, jamais mortel ne le verra ; à lui appartiennent l'honneur et l'empire dans l'éternité.

ARTICLE II.

De la deuxième Epître de saint Paul à Timothée.

Les questions que nous avons à traiter ici sont les mêmes que celles dont nous nous sommes occupé à l'article précédent, et plusieurs d'entre elles présentent les mêmes difficultés.

§ I. *Du lieu et du temps où fut composée la deuxième Epître de saint Paul à Timothée.*

1. Les exemplaires coptes et le manuscrit alexandrin portent que la deuxième Épître de saint Paul fut écrite de Laodicée. Mais les critiques ont justement regardé ces deux autorités comme n'étant d'aucune valeur ; et ils s'accordent généralement tous à dire que cette lettre a

été composée à Rome pendant que le saint Apôtre était en prison. Et en effet, plusieurs particularités qui se trouvent dans l'Épître elle-même montrent assez clairement qu'elle a été composée dans cette ville même; car, au chapitre 1, verset 8, saint Paul dit expressément qu'il est captif pour JÉSUS-CHRIST. De même, aux versets 16 et 17 du même chapitre, il dit encore qu'Onésiphore, sans rougir de ses chaînes, étant venu à Rome, l'a recherché avec beaucoup de soin, et lui a rendu toutes sortes de services.

2. Les critiques sont très-partagés d'opinion par rapport au temps où cette Épître fut composée. Les uns, tels que Benson, Paley, Michaëlis, Georges Rosenmüller, Bertholdt, etc., prétendent que saint Paul l'écrivit pendant sa seconde captivité; d'autres, au nombre desquels on compte Estius, Hammond, Lightfoot, Lardner et Hug, soutiennent au contraire que ce fut durant le premier emprisonnement. Il faut convenir que les motifs qu'on allègue de part et d'autre sont très-spécieux, et que par conséquent la victoire elle-même paraît fort douteuse. En exposant le sentiment de Hug, nous ferons suffisamment connaître les preuves de l'opinion contraire (1). Ce savant critique prétend donc que

(1) Cellérier dit au sujet de cette discussion, et en parlant de cette seconde Épître : « Hug croit qu'elle a été écrite pendant le premier emprisonnement de Paul, supposition d'autant plus bizarre qu'il admet que l'Apôtre n'a été mis à mort que dans une seconde captivité. Il déploie beaucoup de talent pour éluder les objections accablantes auxquelles cette hypothèse ne peut se soustraire. Il émet beaucoup d'idées ingénieuses et nouvelles, mais rien d'assez fort pour que j'ajoute ici quelque chose à la discussion impartiale et complète que Michaëlis a établie sur cette matière (*Introd. au N. T.* p. 438). » Nous

la deuxième Épître à Timothée fut écrite lorsque saint Paul subissait son premier emprisonnement à Rome, et il se fonde principalement sur ces deux motifs. Premièrement, les circonstances où se trouvait saint Paul au temps où il a écrit cette deuxième Épître sont les mêmes que celles de sa première captivité. En second lieu, rien ne prouve qu'il ne s'agit réellement pas de cette première captivité. Et d'abord, comme le premier emprisonnement de saint Paul dura deux ans, on peut aisément supposer que Timothée ne se trouvait pas avec lui à Rome au commencement de cette captivité, puisqu'il n'y était point quand l'Apôtre écrivit l'Épître aux Éphésiens; mais il s'y trouva après, car c'est en son nom que les Épîtres aux Philippiens, aux Colossiens et à Philémon ont été écrites; de plus, saint Luc, saint Marc et Tychique se trouvaient à Rome avec saint Paul. Enfin, l'Apôtre jouissait d'une grande liberté dans ses liens, puisqu'il recevait et envoyait des lettres aux églises. Or, toutes ces circonstances sont les mêmes que celles où se trouvait l'Apôtre à l'époque où il écrivit la seconde à Timothée. Paley lui-même, quoique partisan de l'opinion contraire, est forcé d'avouer que « l'Épître fait mention de noms et de circonstances qui ont des rapports avec les dates et les récits du premier emprisonnement (1). » D'où il résulte que cette lettre a été composée pendant la première captivité. Secondement, rien ne prouve qu'il ne s'agit pas du premier emprisonnement; convenons que les preuves de Hug ne sont pas péremptoires; mais d'un autre côté elles ne nous ont point paru aussi faibles qu'à Cellérier.

(1) W. Paley, *Horæ Paulinæ*, ou la vérité de l'histoire de saint Paul, pag. 291, 292.

ment. On objecte à la vérité ces paroles : *Eraste est resté à Corinthe*. Mais ces paroles ne supposent pas nécessairement que saint Paul eût passé à Corinthe ; elles supposent seulement qu'Éraste, qui, à raison des liaisons qu'il avait avec saint Paul, ou peut-être en vertu d'une promesse qu'il avait faite, devait venir le joindre à Rome, était resté à Corinthe, où il était trésorier. On objecte encore cette phrase : *J'ai laissé Trophime malade à Milet* ; ce qui suppose que saint Paul, venant de Rome, y avait passé ; supposition tout-à-fait fautive dans le cas où il s'agirait de la première captivité, saint Paul n'ayant point alors touché à Milet. Hug répond à cette difficulté, qui est la plus considérable, que le mot grec ἀπέλειπον peut signifier *ils ont laissé* ; ce qui s'entend de ceux qui venaient à Rome défendre saint Paul, comme c'était l'usage en pareil cas, et qui furent contraints de laisser à Milet, Trophime, qui aurait pu être si utile pour défendre saint Paul, ayant été le témoin et l'occasion du tumulte suscité à Jérusalem contre l'Apôtre. On dit encore que saint Paul parle dans cette lettre de sa mort prochaine ; mais cela doit s'entendre du commencement de la première captivité, où il était presque sans espérance. D'ailleurs, à cette époque, il n'était pas sans quelque espoir, puisqu'il se dit délivré de la gueule du lion, et qu'il engage Timothée à le joindre et à lui apporter ses livres et ses papiers. Ainsi, d'après Hug, cette Épître a été écrite après l'Épître aux Éphésiens et avant celle aux Colossiens. — Bertholdt objecte qu'au temps où saint Paul écrivait cette Épître, Timothée avait déjà été à Rome, puisqu'il lui envoya les salutations de quatre chrétiens de cette cité, qui étaient de sa connaissance. Mais qui pourrait démontrer que ces quatre Romains

n'avaient pas vu Timothée ailleurs qu'à Rome? Ne sait-on point que dans ces temps-là c'était une coutume assez reçue de voyager en Palestine ou en Asie? — On pourrait encore objecter que dans le temps où a été écrite la seconde Épître à Timothée, Tychique était parti pour Éphèse, et que Démas avait quitté saint Paul pour aller à Thessalonique (iv, 9, 12); et que cependant, au temps de la première captivité, Tychique et Démas étaient avec saint Paul. Mais il est facile de répondre à cette difficulté, en disant, 1° que Tychique, après avoir porté à Éphèse la lettre adressée par l'Apôtre aux chrétiens de cette église, revint à Rome pour porter l'Épître aux Colossiens. 2° Que Démas, qui, par quelque motif temporel, avait quitté saint Paul au commencement de sa première captivité, revint à Rome avant qu'elle fût finie, et se trouvait avec saint Paul quand il écrivit ses Épîtres aux Colossiens et à Philémon. Ainsi on peut, à la rigueur, s'en tenir avec Hug à la date de la première captivité, et fixer la composition de l'Épître à l'année qui, selon le système chronologique adopté par ce critique, répond à la 56° de l'ère chrétienne.

§ II. *Du sujet et du but de la deuxième Épître de saint Paul à Timothée.*

Le but de saint Paul dans cette lettre ressort assez du sujet même qu'elle contient. L'Apôtre y exhorte Timothée à rallumer le feu de la grâce de DIEU qu'il avait reçue dans son ordination, c'est-à-dire à concevoir une nouvelle ferveur pour annoncer sans crainte l'Évangile, et s'acquitter de ses autres devoirs d'évêque avec un zèle digne de toutes les grâces dont DIEU l'avait comblé. En-

suite il l'avertit d'éviter les vains discours et les questions déplacées, parce qu'elles sont une source de contestations qui ne conviennent pas à un serviteur du Seigneur; car il doit être modéré envers tout le monde, et reprendre avec douceur ceux qui résistent à la vérité, dans l'espérance que DIEU les convertira par sa grâce. Il lui prédit qu'à la fin des temps il s'élèvera de faux docteurs adonnés à toutes sortes de vices, qui, sous les dehors de la piété, en ruineront la vérité et l'esprit. Quant à Timothée, il lui recommande de remplir avec courage et persévérance les devoirs de son ministère, sans se laisser intimider par les persécutions, et même, s'il le faut, de se préparer au martyre. Après l'avoir pressé de se rendre à Rome le plus promptement possible, il lui annonce que le jour de sa mort approche; circonstance qui a donné lieu aux anciens pères de regarder cette Épître comme le testament de saint Paul.

§ III. *De l'authenticité de la deuxième Épître de saint Paul à Timothée.*

La deuxième Épître de saint Paul à Timothée ne réunit pas moins de preuves en faveur de son origine authentique que la première. Nous ajouterons que du moment où l'authenticité de la première est reconnue, l'autorité de la deuxième ne saurait être douteuse; car ces deux écrits viennent incontestablement de la même main. C'est une vérité qu'Eichhorn lui-même a portée jusqu'au plus haut degré de l'évidence, en montrant que ces deux Épîtres, en y joignant celle à Tite, ont, dans la langue, les idées et la manière, la plus grande affinité (1). Mais

(1) Eichhorn, *Einleit. in das N. T. B.* III, *Seit.* 315.

par cela même, ce critique n'admettant pas l'authenticité de la première à Timothée, a dû rejeter également celle de la deuxième; et c'est réellement ce qu'il a fait. Nous ne nous attacherons point à combattre toutes les raisons qu'il allègue en faveur de son opinion, car la plupart se trouvent déjà réfutées par ce que nous avons dit en répondant aux argumens de Schleiermacher contre l'authenticité de la première à Timothée, et toutes les autres ne sont que de vaines chicanes qui ne sauraient former une objection sérieuse. Ainsi, pour en citer un exemple, notre adversaire suppose que saint Paul n'a été qu'une seule fois prisonnier à Rome; et il part de là pour montrer qu'il est impossible que cet Apôtre ait composé lui-même sa seconde lettre à Timothée, comme si ce second fait dépendait absolument du premier. Quant au second emprisonnement, qu'il traite de chimère, il est généralement admis par tous les critiques et tous les interprètes. « C'était, dit avec raison Paley, une tradition généralement reçue dans l'Église primitive, que saint Paul avait été deux fois à Rome; que chaque fois il y fut emprisonné, et qu'au bout de ce second emprisonnement il y souffrit le martyre. Cette opinion des deux voyages de saint Paul à Rome est attestée par nombre d'allusions qui se trouvent dans cette seconde Épître à Timothée, en les comparant à ce que l'Apôtre écrivait dans d'autres lettres qu'on prétend également avoir été écrites de Rome (1). » Après avoir poursuivi en détail chacune des objections d'Eichhorn, Bertholdt termine ainsi la discussion. « L'authenticité de cette deuxième

(1) W. Paley, *Horæ Paulinæ ou la vérité de l'histoire de saint Paul*, p. 286.

Épître de saint Paul à Timothée se trouve ainsi plus d'une fois révoquée en doute par Eichhorn. Cependant, quand on considère les preuves positives qui parlent en sa faveur, on ne peut s'empêcher de la regarder comme entièrement certaine. Je passe volontiers sous silence le témoignage des plus anciens pères de l'Église; mais je veux faire remarquer que la lettre elle-même contient bien des particularités qui ne permettent pas de la confondre avec un écrit supposé. Un faussaire, par exemple, se serait-il jamais avisé de nommer par son propre nom sa mère, et qui plus est, sa grand'mère (I, 5)? Pourquoi aurait-il imaginé un voyage d'Onésiphore à Rome (I, 16); un autre voyage fait par saint Paul à Corinthe (IV, 20), à Troade (vers. 13), et à Milet (vers. 20)? Car, dans l'hypothèse d'Eichhorn, ces deux voyages sont une pure fiction, et le faussaire se compromettrait grandement par une pareille conduite; il fournissait lui-même le moyen le plus efficace de faire apercevoir son imposture, puisque personne ne connaissait ces particularités. Comment aurait-il pu songer à une chose aussi pué- rile, que de lui recommander de lui apporter avec lui à Rome la cassette de livres (*Bücherfutteral*) qu'il avait laissée à Troade (IV, 13)? Ajoutez à cela qu'il nomme l'individu chez lequel il a demeuré. Or, où il y avait à Troade un homme du nom qu'il désigne, ou il n'y en avait pas. S'il n'y en avait point, par cela seul qu'il aurait dit Carpus, il se trahissait lui-même de la manière la plus inconsidérée, en dévoilant à tous les yeux la supposition de son Épître (1). »

(1) Bertholdt, *Einleit. in das N. T. Seit.* 3594, 3595.

§ IV. *Des beautés littéraires de la deuxième Epître de saint Paul à Timothée.*

La seconde Épître à Timothée renferme de beaux morceaux littéraires de plus d'un genre. On y remarque en effet de belles comparaisons, des descriptions où les objets sont peints au naturel, et des exhortations où l'âme du saint Apôtre se dévoile toute entière.

1. Le chapitre II contient plusieurs comparaisons admirables que l'Apôtre emploie pour engager Timothée à se bien acquitter des devoirs de son ministère. La première est celle du soldat, qui une fois engagé dans la milice ne s'embarrasse plus dans les emplois de la vie civile, et n'a d'autre occupation que de plaire au général sous les drapeaux duquel il s'est enrôlé; la seconde est celle de l'athlète, qui combat vaillamment dans l'arène, et qui n'obtient la couronne qu'après s'être conformé à la loi des combats; la troisième est celle du laboureur, qui ne peut recueillir les fruits de son champ s'il ne l'a point cultivé auparavant à la sueur de son front. Outre la beauté qui frappe dans ces comparaisons, on ne peut s'empêcher d'admirer leur exactitude rigoureuse dès qu'on en fait l'application au sujet. On sent en effet que le ministre sacré de la religion doit être étranger aux affaires séculières, combattre dans l'arène évangélique en se conformant aux lois de la milice sainte, ensemençer le champ de l'Église pour avoir la consolation d'en recueillir des fruits abondans. Enfin, le même chapitre renferme une quatrième comparaison digne de remarque, c'est celle où l'Église est comparée à un superbe palais dont le fondement demeure ferme,

qui porte écrite en caractères éclatans la céleste inscription qui en assure à jamais la permanente immobilité, qui enfin contient toutes sortes de vases, les uns d'or et d'argent, les autres d'une matière moins précieuse, mais qui tous servent au dessein du grand maître qui l'habite.

2. Au chapitre III nous trouvons un tableau où l'Apôtre nous dépeint les hérétiques sous des couleurs vives et animées. Ce sont des hommes enivrés d'eux-mêmes, dévorés par la cupidité et par la passion d'une fausse gloire; ils sont de plus superbes, médisans, désobéissans, ingrats et impies; ce n'est pas tout, ils se montrent en toute occasion ennemis de la paix, calomniateurs, intempérans, inhumains, traîtres, insolens, enflés d'un vain orgueil; ils recherchent les plaisirs de la volupté plutôt que DIEU lui-même; ils ont l'apparence de la piété, tandis qu'ils en ruinent la vérité et l'esprit. Hommes séducteurs, ils s'introduisent adroitement dans les familles pour séduire un sexe fragile, et ils entraînent à leur suite une multitude de femmes chargées de péchés et possédées de mille passions. Ajoutez qu'ils ne peuvent se rendre à la vérité, et qu'ils résistent à son évidence comme Jannès et Mambré résistèrent à tout l'éclat des miracles de Moïse. L'Apôtre termine par une menace terrible qui couronne admirablement bien cette description. Mais, dit-il, quoique leur doctrine gagne comme la gangrène, leurs progrès ne seront pas de longue durée, et leur folie ne tardera pas à être connue de tous, comme celle des magiciens qui s'opposèrent à Moïse.

3. La manière dont saint Paul exhorte Timothée à prêcher l'Évangile (IV, 1, 2) est de nature à faire sur

l'esprit et le cœur de ce cher disciple une impression vive et profonde. C'est devant DIEU, c'est devant JÉSUS-CHRIST, qui jugera les vivans et les morts dans son avènement, qu'il le conjure de presser les hommes à temps et à contre-temps, de reprendre, de supplier, de menacer, mais avec un zèle tempéré de douceur et de patience. — Dans ce même chapitre (vers. 6 et suiv.), on lit la description la plus touchante. L'Apôtre se met lui-même en scène; il se représente au temps où il était en prison à Rome; il est comme la victime qui a déjà reçu la libation pour être immolée; le temps de la dissolution est proche; il a généreusement combattu; il a fidèlement achevé sa course; il ne lui reste plus qu'à attendre la couronne de justice, que le Seigneur, comme un juste juge, lui rendra au dernier jour.

CHAPITRE DIXIÈME.

DE L'ÉPÎTRE DE SAINT PAUL A TITE.

Tite était né de parens païens (Gal. II, 1-3); saint Paul, après sa conversion, se l'attacha comme collaborateur et compagnon de voyage. La question des observances légales s'étant élevée, il l'emmena avec lui à Jérusalem (*ibid.*), et de là l'envoya à Corinthe pour les affaires de l'Église (2 Cor. VII, 6-15). Tite y fit un second voyage, à la prière de saint Paul, pour porter sa seconde Épître aux chrétiens de cette ville (*ibid.* VIII, 16-17). Il vint ensuite le trouver à Rome, d'où l'Apôtre l'envoya en Dalmatie (2 Tim. IV, 10). Saint Paul le nomma évêque de l'île de Crète (aujourd'hui l'île de

Candie), où il le chargea d'établir des prêtres (*presbyteros*) dans les villes (Tit. I, 5), c'est-à-dire des évêques; suivant saint Jérôme, commentant ce passage, on appelait aussi les évêques *presbyteri*, mot que nous ne traduisons aujourd'hui que par celui de *prêtres*.

ARTICLE I.

Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul à Tite.

1. Il n'est pas aisé de fixer le lieu où saint Paul composa son Épître à Tite. Hug prétend que c'est à Éphèse, lorsque l'Apôtre y vint de Corinthe. Voici les raisons sur lesquelles il fonde son sentiment : 1° Avant d'écrire cette lettre, saint Paul était allé en Crète, où il avait laissé Tite (I, 5). Or, il a pu aller en Crète dans ce voyage, et il a pu aisément y aller en s'embarquant à Corinthe, soit parce que le vaisseau qui le porta à Éphèse devait par des raisons de commerce s'arrêter en Crète, soit parce qu'il y fut porté par une tempête. 2° Au temps où l'Apôtre arriva à Éphèse la première fois, il y trouva Apollon, qui reçut des lettres de recommandation pour les fidèles de Corinthe, où il voulait aller (Act. XVIII, 24, 27). Or, saint Paul, dans l'Épître à Tite, lui recommande aussi Apollon, qui allant à Corinthe put passer aussi par l'île de Crète (Tit. III, 13). 3° Saint Paul dit dans l'Épître qu'il se propose de passer l'hiver à Nicopolis, et il invite Tite à l'y venir voir (III, 12). Or, l'Apôtre, dans le voyage dont nous parlons, après s'être rendu à Jérusalem pour y célébrer la fête de Pentecôte, vint à Antioche, et visita ensuite la haute Asie, la Galatie et la Phrygie, de manière qu'il passa

l'hiver dans l'Asie-Mineure. D'un autre côté, nous trouvons une ville appelée Nicopolis, entre Antioche et Tarse, où il put se rendre pour passer l'hiver. Tite put aisément connaître par le cours du voyage de saint Paul, de quelle Nicopolis il voulait parler, car il y avait plusieurs villes de ce nom.

Beaucoup d'interprètes, tant anciens que modernes, croient au contraire que cette lettre fut écrite de Nicopolis, parce que, comme nous venons de le voir, saint Paul dit au chapitre III, verset 12, qu'il se propose de passer l'hiver dans cette ville, et qu'il invite Tite à venir l'y rejoindre. Mais comme il y avait plusieurs Nicopolis, la question est de savoir quelle peut être de ces différentes villes celle que l'Apôtre avait en vue. La souscription de l'Épître porte : *Nicopolis de Macédoine*; et c'est ainsi que l'ont entendu saint Chrysostome et Théodoret, suivi de plusieurs interprètes et critiques modernes; mais cette opinion présente de graves difficultés. « Certainement c'est une erreur, dit à ce sujet Michaëlis; car on entend par Nicopolis de Macédoine la ville qui était située sur la rivière Nessus, que l'on distinguait des autres villes de ce nom par le titre de Nicopolis sur le Nessus, laquelle dépendait de la Thrace. Mais cette ville fut bâtie par l'empereur Trajan, et par conséquent elle n'existait pas du temps de saint Paul (1). Quand saint Paul écrivit l'Épître à Tite, il revenait de voyage. Ainsi, la Nicopolis où il écrivit ne pouvait pas être fort éloignée de la mer; d'où il paraît que Nicopolis vers l'Hémos (2) et Nicopolis sur l'Ister ne peuvent avoir

(1) Voyez les notes de Mill sur la souscription de cette Épître.

(2) Cellarii *Geograph.* i. 1.

été le lieu d'où il écrivit, quoique Théophylacte pense que ce soit de la dernière (1); ce serait bien moins encore Nicopolis en Arménie ou toute autre ville de ce nom au centre de l'Asie-Mineure. Saint Paul ne pouvait entendre non plus Nicopolis d'Égypte, située auprès d'Alexandrie (2); car, comme ce n'était point la coutume de saint Paul de passer beaucoup de temps dans une petite ville, ce qui aurait nui à la propagation de l'Évangile, il aurait passé l'hiver à Alexandrie plutôt que dans une petite ville du voisinage, s'il eût été en Égypte. De toutes les villes qui ont porté le nom de Nicopolis, la plus fameuse est celle qui est située en Épire, vis-à-vis le promontoire d'Actium, et qu'Auguste bâtit en mémoire de sa victoire sur Antoine. C'est, selon moi, la Nicopolis que saint Paul avait en vue. Il y avait encore deux villes de ce nom, l'une en Bithynie, l'autre en Cilicie (3), qui n'auraient pas été mal placées si saint Paul eût fait voile d'Éphèse quand il vint en Crète et revint de Crète dans l'Asie-Mineure. Ainsi, ces deux villes ne doivent pas être omises dans la recherche que nous faisons à présent (4). »

Si on veut remonter à la source, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'opinion de ceux qui pensent que l'Épître à Tite a été composée dans une ville du nom de Nicopolis est uniquement fondée sur une méprise de traduction. En effet, on suppose que saint Paul se trouvait à Nicopolis quand il écrivit cette Épître,

(1) Theophyl. in *Tit.* iii, 12,

(2) Voy. Cellarii *Africa*, pag. 14.

(3) Voy. Cellarii *Geograph.* t. ii.

(4) J. D. Michaëlis, *Introd. au N. T.* t. iii, pag. 473, 474.

parce qu'il engage Tite à venir le joindre dans cette ville. En thèse générale, une pareille conclusion ne serait nullement logique ; car toute personne qui écrit une lettre peut fort bien assigner pour rendez-vous un lieu autre que celui où elle se trouve au moment qu'elle écrit. Il y a même une raison particulière de penser que saint Paul en usait ainsi, puisqu'il était continuellement en voyage. Mais cette supposition, déjà si naturelle et si probable, devient un fait positif et irrécusable dès que l'on consulte le texte de l'écrivain sacré, puisqu'il porte à la lettre : « Lorsque je t'aurai envoyé Artémas, tu te hâteras de venir me trouver à Nicopolis, car c'est là que j'ai résolu de passer l'hiver (Tit. III, 12). » Le mot grec ἐκεῖ employé par saint Paul ayant toujours le sens de là (*ibi*) et ne signifiant jamais ici (*hic*), est, autant qu'il nous a semblé, une preuve irrécusable que saint Paul ne se trouvait pas à Nicopolis quand il a écrit sa lettre à Tite (1). Quant à nous, nous avouons franchement, comme l'a déjà fait Bertholdt, qu'il paraît impossible de déterminer le lieu où l'Épître à Tite a été composée (2), vu que les données fournies par les circonstances historiques sont tout-à-fait insuffisantes pour la solution de ce problème. Nous croyons cependant que l'opinion de Hug est celle qui présente le moins de difficultés.

2. On est encore plus partagé sur la date de cette

(1) Voy. pour le mot ἐκεῖ, J. Fr. Schleusner, *Novum lexicon gr. lat. in N. T.* ou bien C. G. Bretschneider, *Lexic. manuale gr. lat. in libros N. T.*

(2) « Der Ort, wo er ihn schrieb, kan nicht genannt werden (Bertholdt, *Einleit. Seit.* 3627). »

Épître. De là , parmi les interprètes et les critiques , les uns la rapportent au temps qui a précédé la première captivité de saint Paul à Rome , et les autres au temps qui a suivi cette captivité. Les circonstances rapportées dans l'Épître et qui sont un voyage de saint Paul dans l'île de Crète , où il laissa Tite en partant , et un séjour du saint Apôtre à Nicopolis , où il ordonnait à Tite de venir le joindre , ne sauraient servir à la fixer d'une manière précise , puisque ni l'un ni l'autre ne sont rapportés dans le livre des Actes. Ceux qui la rapportent au temps qui a précédé le premier emprisonnement de l'Apôtre à Rome sont obligés de dire que saint Luc n'a pas rapporté tous les voyages de saint Paul , et que par conséquent le grand Apôtre a très-bien pu , dans quelques circonstances que saint Luc n'a pas jugé à propos de nous décrire , aller dans l'île de Crète et y laisser Tite , et ensuite lui écrire cette Épître. Les uns , comme Lardner , pensent que ce fut quand il sortit d'Éphèse pour aller en Macédoine vers l'an 56 ; d'autres , parmi lesquels on compte Michaëlis et Hug , croient que ce fut quand il quitta Corinthe la première fois , et qu'ils s'embarqua à Cenchrée pour aller à Éphèse. Ce dernier fait correspondre cette date avec la première année du règne de Néron , c'est-à-dire , selon son système chronologique des Actes , avec la cinquante-sixième de JÉSUS-CHRIST. Michaëlis dit que « dans l'ordre chronologique des Épîtres de saint Paul , celle qui fut adressée à Tite doit être placée entre la seconde Épître aux Thessaloniens et la première Épître aux Corinthiens (1). » Or , d'après ce même critique , la deuxième aux Thessaloniens fut écrite très-

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au IV. T. t. III, pag. 472.*

peu de temps après la première, c'est-à-dire vers la fin de l'an 51 ou au commencement de l'an 52, et la première aux Corinthiens le fut aux environs de l'an 57. Hug et Michaëlis font remarquer que dans ce voyage par mer de Cenchrée à Éphèse, saint Paul put toucher à l'île de Crète, et éprouver pendant sa navigation les naufrages dont il est parlé dans la deuxième Épître aux Corinthiens. D'autres regardent comme plus vraisemblable qu'il s'agit dans cette Épître d'un voyage dans l'île de Crète qui eut lieu quand le grand Apôtre, après être délivré de prison, retourna en Orient, et que par conséquent la lettre a été écrite dans ce temps, vers l'an 66 ou 67. Pour établir leur opinion, ils disent premièrement, qu'il n'est guère à supposer que saint Luc ait passé sous silence l'arrivée et la prédication de saint Paul dans une ville aussi grande et aussi importante que l'était l'île de Crète; ils disent, en second lieu, que tout le monde convient que l'Épître à Tite a été composée dans un temps très-voisin de celui de la première à Timothée. Or, ils regardent comme prouvé que cette Épître à Timothée a été écrite après la première captivité de l'Apôtre à Rome; d'où ils infèrent qu'il faut rapporter la composition de l'Épître à Tite au même temps. Tel est le sentiment de Paley, du père Mauduit, de Tillemont, de Rondet et de plusieurs autres. Malgré ces raisons, nous serions plus porté à embrasser l'opinion de Michaëlis et de Hug.

ARTICLE II.

Du sujet et du but de l'Épître de saint Paul à Tite.

1. Saint Paul donne ici à Tite des instructions qui sont à peu près les mêmes que celles qu'on lit dans la première Épître à Timothée. Il avertit particulièrement Tite de reprendre sans ménagement les hommes qui étaient naturellement durs, obstinés, gourmands et paresseux comme les Crétois; d'empêcher qu'ils ne se laissent aller aux illusions des docteurs juifs; d'inspirer aux chrétiens l'obéissance et la soumission qui sont dues aux princes et aux magistrats; d'éviter un hérétique après l'avoir averti une première et une seconde fois. Il lui permet d'élever au sacerdoce des hommes mariés, à cause des anciennes lois de Crète (Strabon, l. x), qui obligeaient tous les citoyens à se marier dès leur jeunesse; mais il veut qu'il prenne garde en même temps que les enfans de ceux qu'il élèvera à cette dignité ne soient pas débauchés. Il lui mande ensuite de venir le trouver à Nicopolis, où il avait résolu de passer l'hiver; mais en même temps il lui recommande de ne point partir de Crète qu'il ne lui ait envoyé Artémas ou Tychique pour remplir sa place. En attendant, il le prie de faire partir incessamment Zénas, le docteur de la loi, et Apollon, et de pourvoir à leur voyage, en sorte qu'il ne leur manque rien de la part des fidèles, qui doivent ménager ces occasions de prendre part aux bonnes œuvres, selon que la nécessité le demande, pour que leur foi ne soit pas stérile. Enfin, il salue Tite de la part de tous ceux qui sont avec lui, et il le prie de saluer de sa part tous

ceux qui ont pour lui cette affection sainte qui ravit les cœurs par l'esprit de la foi.

2. On voit aisément par cet exposé que le but de saint Paul dans cette Épître a été de donner à Tite, son disciple, de plus amples instructions sur le ministère sacré qu'il lui avait confié.

ARTICLE III.

De l'authenticité et de la divinité de l'Épître de saint Paul à Tite.

1. Eichhorn a aussi prétendu que l'Épître à Tite n'était point de la main de saint Paul. Nous répéterons ici la réflexion que nous avons déjà faite au chapitre précédent (pag. 200), par rapport à l'authenticité de la seconde Épître à Timothée, savoir : Que la plupart des raisons mises en avant par ce critique pour étayer son opinion se trouvent déjà réfutées par ce que nous avons dit en répondant aux argumens de Schleiermacher contre l'authenticité de la première à Timothée; et que quant aux autres, ce ne sont que de vaines chicanes, qui aux yeux d'une saine critique ne sauraient avoir même l'apparence d'une objection sérieuse. Au surplus, les lecteurs curieux d'en savoir davantage peuvent consulter Bertholdt, dont le témoignage doit avoir d'autant plus de poids sur une question de cette nature, que cet écrivain est très-porté lui-même à attaquer sans ménagement l'autorité des livres canoniques pour peu qu'elle lui semble douteuse par quelque endroit; et c'est immédiatement après avoir exposé et réfuté les difficultés opposées par Eichhorn à l'origine authentique de cette même Épître à Tite, qu'il dit expressément que l'au-

l'authenticité des trois lettres pastorales de saint Paul est au-dessus de toute espèce de doutes et d'objections (1).

2. Les preuves par lesquelles nous avons établi plus haut (pag. 28 - 33) l'autorité divine des Épîtres de saint Paul en général, sont certainement applicables en tout point à celle que le grand Apôtre a écrite à son cher disciple Tite. Cependant quelques-uns ont cru remarquer dans cette dernière des particularités qui ne permettent pas de la regarder comme l'ouvrage d'un écrivain favorisé de l'inspiration divine. Ainsi, par exemple, l'auteur cite un poète païen; il va même jusqu'à lui donner le titre de prophète, et à dire que son témoignage est véritable (1, 12, 13). A moins que nous nous fassions illusion, ces difficultés ne sauraient en aucune manière nuire à l'inspiration dont saint Paul fut favorisé en écrivant cette Épître. Et d'abord, il n'y a absolument aucune raison de prétendre qu'un auteur divinement inspiré ne doive pas citer un poète profane; il suffit que cette citation soit véritable et serve à son dessein. De même que les auteurs sacrés emploient des raisons purement naturelles, ils peuvent aussi alléguer des autorités purement humaines. En second lieu, saint Paul a raison d'appeler Épiménides prophète des Crétois, puisqu'il était de ce pays, et qu'il jouissait parmi les siens du titre de prophète. « Les Grecs et en général les païens, dit avec raison D. Calmet dans son commentaire, considéraient leurs poètes à peu près de même que les Hébreux considéraient leurs prophètes. Ils leur donnaient l'inspiration, l'enthousiasme et quelquefois la connaissance de l'avenir. Les oracles ne se

(1) Bertholdt, *Einleit. in das N. T.* § 757.

rendaient guère qu'en vers. On s'imaginait que les poètes étaient remplis d'une fureur divine et animés d'une divinité particulière : *Noster Ennius sanctos appellat poetas, quod quasi deorum aliquo dono atque munere commendati nobis esse videantur* (1). On les regardait comme les favoris des dieux et comme les dépositaires de leurs secrets. Aristote, parlant d'Épiménides, semble en faire un prophète, aussi bien que saint Paul. Il ne lui accorde pas la connaissance des choses futures, mais celle des choses passées et inconnues (2). Les Crétois lui rendirent des honneurs divins après sa mort (3); et l'histoire raconte plusieurs prédictions qu'il avait faites des choses futures et éloignées (4)... C'est apparemment ces choses vraies ou fausses qui lui ont fait donner par saint Paul le nom de prophète, et par Platon, long-temps auparavant, le nom de divin et d'ami des dieux (5). Cicéron reconnaît aussi qu'Épiménides a prédit l'avenir, étant animé par une fureur divine (6). » Mais, il faut bien le remarquer, saint Paul n'appelle pas Épiménides prophète d'une manière absolue, mais prophète des Crétois; de même qu'Élie donnait cette qualité aux prophètes de Baal. Troisièmement, saint Paul a pu canoniser la maxime qu'il emprunte de cet écrivain païen, parce que, abstraction faite de l'occasion d'après laquelle il la cite, elle est très-véritable, puisqu'il est constant que

(1) Cicero, *Orat. pro Archia poeta.*

(2) Aristot. *Rhetor. l. III, c. XVII.*

(3) Plutarch. *In Solone.*

(4) Voyez Diog. Laërt. *l. I.* Plutarch. *In Solone.* Plato, *De legib. l. II.*

(5) Ἄνθρω θεῖος. Plato, *De legib. l. II.*

(6) Cicero, *De divinat. l. I.*

les Crétois étaient adonnés aux trois vices qu'il leur reproche. Ce peuple était en particulier si adonné au mensonge, qu'on disait en proverbe : *Un Crétois, il cré-tise, cré-tiser avec les Crétois, pour un menteur, il ment, tromper avec les fourbes et les menteurs* (1). Quant aux deux autres défauts que saint Paul reproche aux Corinthiens, d'après Épiménides, Polybe nous affirme qu'ils régnaient généralement parmi eux (2).

ARTICLE IV.

Des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul à Tite.

Le peu d'étendue qu'a l'Épître de saint Paul à Tite et le sujet que l'Apôtre y traite ne prêtent guère à l'éloquence. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si nous n'y trouvons ni ces beaux mouvemens d'ailleurs si communs et si familiers à l'auteur, ni ces tableaux vifs et animés qui ravissent le lecteur dans tous ses autres écrits, ni enfin de ces descriptions si admirables par les belles couleurs dont il revêt les objets divers qu'il veut dépeindre. Cependant il faut convenir que dans l'ensemble de l'Épître, saint Paul emploie un style si simple et si coulant, que l'on éprouve un certain charme à lire les sages conseils et les exhortations paternelles qu'il y dispense avec un naturel vraiment admirable. On peut remarquer aussi qu'aux versets 13, 14 du chapitre II, le sujet s'élevant au-dessus de la matière traitée dans

(1) Plutarch. *In Æmilii vita*. Diogenianus, *In Parœmiis*. Ovid. *De arte amandi*, I, 297.

(2) Polyb. l. VI, c. XLVI. Voyez aussi Pollux, *Onomasticon*, l. IX, . IV.

le reste de l'Épître, l'expression prend aussi sous la plume de l'Apôtre quelque chose de noble, de grand et de majestueux. Mais ceci se voit d'une manière plus frappante encore au chapitre III, versets 3-8, où l'écrivain sacré touche à l'auguste mystère de l'incarnation; car après avoir tracé sous ses véritables couleurs le triste et lugubre tableau de l'état malheureux où nous étions avant la venue de JÉSUS-CHRIST, il nous décrit en un style parfaitement assorti à son sujet, la bonté et la charité de DIEU, nous apparaissant comme un soleil levant pour dissiper nos ténèbres et nous échauffer de ses divins rayons, nous régénérant par le baptême, nous donnant une nouvelle vie par l'effusion abondante de l'Esprit saint, afin qu'étant justifiés par la grâce de JÉSUS-CHRIST, nous soyons, selon l'espérance qu'il nous a donnée, les héritiers de sa gloire.

CHAPITRE ONZIÈME.

DE L'ÉPÎTRE DE SAINT PAUL A PHILÉMON.

Philémon, riche habitant de Colosses, avait été instruit par Archippe, selon Théodoret (1), ou bien par Épaphras, évêque de Colosses, comme le pense D. Calmet (2), ou bien enfin, en supposant qu'il demeurât à Éphèse, par saint Paul lui-même, ce qui est le sentiment de Grotius (3), et ce que semble confirmer le verset 18, où l'Apôtre lui dit : *Pour ne pas dire que vous*

(1) Theodor. *ad Philem. vers. 1.*

(2) D. Calmet, *Préf. sur l'Épître de saint Paul à Philémon.*

(3) Grotius, *ad Philem. vers. 1.*

vous devez tout à moi. Il est possible du moins que Philémon y ait demeuré lorsque saint Paul y prêchait, ou qu'il l'ait entendu dans quelque autre endroit qu'à Colosses. Quoiqu'il en soit de cette question, Philémon avait fait de si grands progrès dans la vertu, que sa maison était devenue comme une église, par la piété qu'il avait inspirée à toute sa famille et par les bonnes œuvres qui se pratiquaient chez lui.

ARTICLE I.

Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul à Philémon.

Tous les interprètes conviennent qu'elle a été écrite lorsque saint Paul était dans les liens, puisqu'il le dit expressément dans le corps de cette Épître. On convient encore que c'est dans le temps de sa première prison, puisqu'il a de si fortes espérances d'être délivré bientôt, qu'il prie Philémon de lui préparer un logement. Elle fut de plus composée dans le même temps que celle aux Colossiens, puisque les mêmes personnes, c'est-à-dire Timothée, Épaphras, Aristarque, Marc, Démas et Luc, étaient avec lui à Rome lorsqu'il écrivit ces deux Épîtres. Or, nous avons prouvé que l'Épître aux Colossiens fut écrite au temps de la première prison; ainsi, il paraît certain que saint Paul envoya celle à Philémon quelque temps avant d'être délivré de sa première prison, vers la fin de l'an 62, ou bien l'an 64, ou au commencement de l'an 65, selon Hug.

ARTICLE II.

De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Paul à Philémon.

Philémon avait un esclave nommé Onésime, qui, loin de profiter des bons exemples qu'il avait sous les yeux dans la maison de son maître, n'en devint que plus méchant. Ayant volé Philémon, il se sauva à Rome, où DIEU permit qu'il trouvât saint Paul, qui y était prisonnier. Le saint Apôtre, qui savait se faire tout à tous pour gagner tout le monde à JÉSUS-CHRIST, reçut Onésime avec une charité et une tendresse vraiment paternelle; il l'instruisit de la doctrine de l'Évangile, le convertit à la foi et lui donna le baptême. Après l'avoir retenu quelque temps auprès de lui, soit pour recevoir ses services, soit pour le fortifier dans la foi, saint Paul résolut de le renvoyer à son maître; et pour qu'il en fût favorablement reçu, il lui écrivit cette Épître dont Onésime lui-même fut porteur, et dans laquelle il s'attacha surtout à lui exposer les motifs qui devaient l'engager à lui faire grâce et à se réconcilier entièrement avec lui.

ARTICLE III.

De l'authenticité et de la divinité de l'Épître de saint Paul à Philémon.

Quelques personnes, au rapport de saint Jérôme (1), niaient que cette Épître fût l'ouvrage de saint Paul,

(1) Hieron. *Proœm. in Epist. ad Philem.*

sous prétexte qu'il n'était pas convenable au caractère d'un apôtre qui traite des matières si hautes et si sublimes, de descendre dans des détails si bas et si vulgaires. Ces personnes du moins prétendaient que cette lettre n'avait pas été divinement inspirée à son auteur ; car, disaient-elles, tous les discours que les apôtres tenaient dans le commerce ordinaire de la vie n'étaient pas divinement inspirés ; il n'y avait réellement d'inspiré que ce qu'ils enseignaient aux fidèles touchant la foi et les mœurs. Or, l'unique objet de cette Épître n'est qu'une chose purement humaine et domestique, c'est-à-dire la réconciliation d'un maître avec son esclave. « Mais, dit très-bien D. Calmet, les pères ont solidement répondu à ces faibles objections, ayant fermé la bouche à ces esprits critiques par l'autorité de l'Église, qui l'a toujours reconnue pour un ouvrage de saint Paul et un écrit inspiré ; en montrant que Marcion lui-même n'avait pas osé la rejeter du nombre des Épîtres de l'Apôtre ; que ce n'est pas la grandeur des pièces qui fait leur authenticité, puisque dans l'Ancien-Testament nous avons des prophètes dont les écrits ne sont pas plus longs que cette Épître ; que l'Esprit saint n'animait pas moins saint Paul lorsqu'il saluait les fidèles et qu'il s'acquittait de ce que l'honnêteté ou la reconnaissance demandait de lui, que quand il écrivait les plus hauts mystères. S'il fallait rejeter toutes les lettres où il parle de ses affaires particulières, et où il entre dans certains détails qui ne regardent que sa personne, il y en aurait peu qui fussent réservées. Enfin on trouve ici plusieurs excellentes leçons pour les maîtres et pour les serviteurs. Les évêques y voient le soin qu'ils doivent avoir de tous ceux qui sont confiés à leurs soins, et tous les

fidèles y rencontrent plusieurs sujets de consolation et d'édification pour eux-mêmes (1). » Nous ajouterons, nous, que les saints savent descendre à ce qu'il y a de plus bas quand la charité l'exige ; si le Fils de DIEU lui-même s'est fait esclave et s'est abaissé jusqu'aux pieds de ses disciples, son apôtre pourra bien, sans déroger à sa dignité, se rabaisser aux soins que demande un esclave, et supplier Philémon en sa faveur. Nous ajouterons de plus que toute l'Épître porte le caractère et l'empreinte du style et des sentimens de l'Apôtre. Nous retrouvons dans le discours aux prêtres d'Éphèse, dans celui qui fut prononcé devant le roi Agrippa, de même que dans les Épîtres aux Romains, aux Galates, aux Philippiens, dans la deuxième aux Corinthiens, en un mot dans presque toutes les Épîtres, de semblables exemples de cette éloquence tendre et pathétique qui s'adresse aux sentimens et aux affections de ceux qu'il veut persuader. Ces tendres effusions tirées de ses souffrances et de ses liens précèdent ordinairement un commandement, adoucissent un reproche, ou tempèrent l'âpreté d'une vérité désagréable.

ARTICLE IV.

Des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul à Philémon.

Tous les interprètes, soit anciens, soit modernes, conviennent unanimement que cette lettre nous offre un modèle parfait d'éloquence : aussi saint Jérôme et saint Chrysostome, juges si compétens en pareille matière,

(1) D. Calmet, *Préf. sur l'Épître de saint Paul à Philémon.*

l'ont regardée comme un vrai chef-d'œuvre. Érasme, si digne appréciateur des beautés littéraires de l'antiquité et si bon littérateur lui-même, dit que Cicéron n'eût pas été plus éloquent s'il avait eu ce sujet à traiter (1). Cette Épître est en effet un chef-d'œuvre dans le genre persuasif, puisque depuis le commencement jusqu'à la fin il n'y a pas un mot qui ne serve à disposer Philémon à pardonner à Onésime. La salutation, l'exorde, la proposition du sujet, la conclusion, tendent à cette fin et sont toutes dirigées vers ce but. Ajoutons que saint Paul l'a fait avec tant d'adresse et d'habileté, que non seulement Philémon reçut Onésime dans ses bonnes grâces, mais qu'il le renvoya peu de temps après à Rome auprès de l'Apôtre, afin qu'il continuât de lui rendre toutes sortes de services. Mais examinons quels moyens oratoires saint Paul employa pour si bien réussir. L'Apôtre, voulant donc réconcilier Philémon avec Onésime, a recours à des moyens si forts et si pressans, qu'ils seraient capables d'amollir le cœur le plus dur; or, ces moyens de persuasion sont tirés de Philémon et de ce qui le concerne, de saint Paul lui-même et d'Onésime.

1° Et d'abord comment Philémon ne se rendrait-il pas à ce que saint Paul désire, puisque ce saint Apôtre fait un si grand cas de lui, qu'il l'appelle son bien-aimé, son coopérateur dans l'œuvre de l'Évangile? com-

(1) « Quid festivius dici poterat vel ab ipso Tullio in ejusmodi argumento? Nisi quod quidam nomine duntaxat christiani, animo infessissimi CHRISTO, nihil eruditum putant, nihil elegans, nisi quod idem est ethnicum, et universum florem simul periisse existimant, si quid de CHRISTO fuerit admixtum, quod illius sapuit doctrinam, cum ea sit prima eloquentiæ pars, sermonem rebus accommodasse. »

ment oserait-il refuser ce léger acte de charité à un membre de sa famille, lui dont la foi en JÉSUS-CHRIST et la charité envers tous les fidèles étrangers à sa maison sont si éclatantes? cette charité qui a rafraîchi si souvent les entrailles de tant de malheureux, et qui suffit pour consoler Paul dans ses liens. Au reste, ce n'est pas lui seul qu'il intéresse à cet acte de charité, c'est Appia sa tendre épouse, c'est Archippe son ami, son parent; c'est toute sa maison, c'est toute l'Église qui s'assemble chez lui. Il ne les salue si tendrement les uns après les autres que pour qu'ils se joignent à lui, et viennent solliciter la même faveur.

2° Quel est celui qui demande? c'est Paul, l'Apôtre de JÉSUS-CHRIST; c'est Paul déjà vieux, qui a blanchi dans les travaux apostoliques; c'est Paul chargé de chaînes pour le nom de JÉSUS-CHRIST; c'est Paul, qui certainement a droit de commander à un disciple qu'il a formé, et qui pourrait exiger ce léger sacrifice de celui qui lui doit tout, mais qui aime mieux prier que de commander, afin que le service soit plus volontaire; c'est Paul, qui ne demande pour tous les avantages qu'il a procurés à Philémon que ce léger bienfait, qui présume si avantageusement de sa docilité, qu'il espère qu'il en fera beaucoup plus qu'il ne demande; c'est enfin Paul qui fait des souhaits si heureux à Philémon, qui se souvient continuellement de lui, qui le recommande sans cesse à DIEU dans ses prières, qui rend des actions de grâces des effets éclatans que sa charité produit dans l'Église, qui est rempli de joie de ce que cette charité se répand également sur tous les fidèles. Que pourrait donc refuser Philémon à un maître si saint, si vénérable, si bienfaisant et si affectionné?

3^o Onésime est le fils bien-aimé de saint Paul , c'est un enfant qu'il a engendré dans sa vieillesse et dans ses liens ; c'est en quelque sorte le fils de sa douleur ; mais il est bien différent de ce qu'il était autrefois ; devenu maintenant, d'esclave inutile et pernicieux, un serviteur docile capable d'aider utilement Philémon et Paul lui-même. Il lui renvoie cet esclave fugitif, non pas chargé de chaînes et escorté par des soldats, mais venant de lui-même se ranger sous sa dépendance. Il eût pu le retenir auprès de sa personne pour lui rendre dans les fers les services que Philémon s'estimerait heureux de lui rendre lui-même ; mais il le lui renvoie , afin qu'il ait tout le mérite d'une œuvre qui sans cela pourrait paraître forcée. Il avoue que c'est un esclave fugitif qui l'a abandonné sans raison ; mais sa fuite est une faute heureuse , puisque pour un moment d'absence il va le recouvrer pour toujours, non plus comme un esclave, mais comme un frère et un frère doublement cher, d'un côté par la profession de la même foi, et de l'autre par les liens qui vont le réunir à sa famille. Il ne dissimule point qu'en fuyant il a pu lui causer quelque dommage ; mais Paul , à qui Philémon doit tout et qui a droit de tout exiger de lui, veut bien en répondre lui-même, et il lui envoie cette lettre pour caution.

Après ces motifs si propres à persuader vient la conclusion, qui ne saurait être plus touchante : O mon frère, que je reçoive donc de toi , qui es mon fils , ce léger fruit de tant de services rendus ; accorde ce soulagement à mon cœur paternel. J'ai pris la liberté de t'écrire, plein de confiance en ta docilité filiale, et je suis fortement convaincu que ta charité, qui m'est si connue, en fera beaucoup plus que je n'en demande, c'est-à-

dire tu n'exigeras rien de moi pour Onésime, tu lui rendras tes bonnes grâces, et tu me le renverras, si je te le demande. L'Apôtre est si persuadé du dévouement de Philémon, qu'il lui mande en toute confiance de lui préparer un logement, parce qu'il espère que DIEU, après l'avoir bientôt délivré de ses liens, le rendra à sa famille et même à toute l'Église de Colosses, par le mérite de leurs prières.

On ne saurait citer dans tous les monumens sacrés et profanes un morceau qui renferme en si peu de paroles tout ce que l'éloquence du cœur peut dire de plus touchant et de plus persuasif. Aussi Érasme a-t-il eu grandement raison de dire, comme nous l'avons déjà remarqué au commencement de cet article, que Cicéron lui-même n'aurait rien pu écrire de plus éloquent, s'il eût eu à traiter cette matière (1).

CHAPITRE DOUZIÈME.

DE L'ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX HÉBREUX.

De toutes les Épîtres de saint Paul, il n'en est pas une seule qui ait donné autant de peine aux interprètes et aux critiques, et qui ait fourni plus de matière à la discussion ; car non seulement on a élevé des doutes sur son authenticité, son autorité divine, et on a beaucoup disputé sur le lieu et le temps où elle a été composée,

(1) On peut voir dans les dernières éditions de la Bible de Vence une analyse très-détaillée de cette Épître envisagée sous le rapport oratoire.

et sur la langue dans laquelle elle a été écrite , mais encore on a mis en question sa nature même et les personnes auxquelles elle était adressée. Nous présenterons au lecteur ce qui dans cette matière nous a paru devoir lui être plus utile.

ARTICLE I.

De la nature de l'Épître de saint Paul aux Hébreux.

Il est plus important qu'on ne se le figure peut-être au premier abord, de bien déterminer quelle est la nature de l'écrit qui porte le titre de *lettre aux Hébreux* ; car c'est uniquement en partant d'une fausse idée qu'ils s'étaient formée de la nature de cet ouvrage, que certains critiques ont cru devoir en attaquer l'authenticité ; que si leur raisonnement présente au fond peu de solidité, il a pourtant quelque chose de spécieux. Nous allons donc essayer d'expliquer d'une manière exacte et précise en quoi consiste cet écrit divin. « Comme la formule usitée dans les Épîtres grecques manque au commencement de celle que nous appelons Épître aux Hébreux, dit Michaëlis, on demande si malgré la suscription *Épître aux Hébreux*, c'est réellement une Épître envoyée à une société particulière ou à quelques sociétés, ou seulement une dissertation destinée à tous les lecteurs, surtout plusieurs sujets y étant discutés d'une manière étendue, comme dans un ouvrage que l'auteur se propose de donner au public. Mais il y a diverses preuves qui militent en faveur de la première supposition, et qui montrent que c'était réellement une Épître adressée à certaines personnes ; car on y rencontre non seulement la seconde personne du pluriel, ce qui n'est

pas une preuve, mais on y voit aussi que l'auteur fait allusion à quelques circonstances particulières, chap. v, 11, 12; vi, 9, 10; x, 32-34, et surtout chap. XIII, 23, 24, qui contient la promesse d'une visite et des salutations (1). » De ces quelques mots de Michaëlis, qui nous ont paru très-justes, on peut conclure que l'Épître aux Hébreux tient en partie d'une lettre ou épître proprement dite, et en partie d'un traité ou espèce de dissertation; mais il faut avouer que ce dernier genre domine dans l'ouvrage, tandis que le premier s'y montre beaucoup plus rarement. Généralement parlant, l'emploi de la seconde personne du pluriel n'est pas un indice certain que l'auteur qui le fait adresse directement la parole à quelqu'un. C'est un moyen oratoire dont on se sert ordinairement pour fixer davantage l'attention du lecteur; mais, comme le remarque judicieusement Michaëlis, il est dans l'ouvrage que nous examinons plusieurs passages qui ne sont nullement des observations générales, mais des traits particuliers qui ne doivent nécessairement s'appliquer qu'à des individus auxquels l'auteur s'adresse directement. Il suffit, pour s'en convaincre, de confronter les versets du texte que nous venons de rapporter dans la citation de Michaëlis. Ainsi, on ne saurait douter que l'Épître aux Hébreux n'appartienne en partie au genre épistolaire; mais nous avons ajouté qu'elle était aussi en partie une sorte de traité, et c'est encore une vérité incontestable, puisque cet écrit n'a point ce ton familier qui caractérise une lettre proprement dite, mais que sa forme, sa marche générale et son style sont ceux d'un traité didactique. D'ailleurs, il suffit de jeter un

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au IV. T. t. iv*, pag. 137, 138.

coup d'œil sur le contenu de cette composition pour s'apercevoir que le sujet qui y est traité, aussi bien que le but que l'orateur s'y propose, exigeaient impérieusement la forme qu'elle a reçue.

ARTICLE II.

Des personnes auxquelles fut adressée l'Épître de saint Paul qui porte le nom des Hébreux.

Newton pensait que par les Hébreux nommés en tête de cette Épître, il faut entendre les Juifs convertis qui, ayant quitté Jérusalem peu de temps avant sa destruction, se trouvaient dispersés dans l'Asie-Mineure (1). D'autres ont imaginé qu'il s'agissait des chrétiens, Hébreux d'origine, qui habitaient l'Espagne, la Galatie, la Macédoine ou Rome, ou bien enfin ceux qui résidaient en Palestine. Mais le sentiment le plus généralement reçu est que cette lettre a été écrite principalement aux Juifs de Palestine, avec l'intention néanmoins qu'elle fût communiquée aux autres Juifs dispersés. Cette opinion nous ayant paru la plus probable, nous la soutenons dans la proposition suivante.

PROPOSITION.

L'Épître de saint Paul aux Hébreux a été adressée principalement aux Juifs de Palestine, mais avec intention qu'elle fût communiquée aux autres Juifs qui vivaient hors de la Palestine.

On peut facilement démontrer la vérité de notre proposition par des preuves extrinsèques et intrinsèques.

(1) Isaac Newton's *Observations on the Apocalypse of saint John*, p. 244.

1. **PREUVE EXTRINSÈQUE.** Tous les anciens docteurs de l'Église, parmi lesquels nous pouvons citer Clément d'Alexandrie, saint Jérôme, Eutychius, saint Chrysostome, Théodoret, Théophylacte, pensaient que la lettre aux Hébreux fut envoyée aux Juifs convertis qui habitaient la Judée, et qui, au temps de saint Paul, étaient appelés Hébreux pour les distinguer des Juifs qui vivaient dans le pays des Gentils, et qui s'appelaient Hellénistes ou Grecs (Act. VI, 1; IX, 29; XI, 20). Lardner assure qu'il n'a trouvé aucun auteur qui ait soutenu le contraire. Ainsi on doit regarder ce sentiment comme étant l'opinion générale de toute l'antiquité. Ajoutons que la plupart des critiques modernes ne pensent pas autrement.

II. **PREUVES INTRINSÈQUES.** La première preuve de ce genre, c'est le détail dans lequel entre l'auteur sur les cérémonies, le temple, les sacrifices. Cela seul en effet montre assez clairement que cet écrivain parle à des Juifs de Jérusalem; car il n'y avait guère que là que le peuple auquel l'Épître est adressée pouvait avoir une connaissance exacte de toutes ces particularités. Une seconde preuve intrinsèque peut-être plus forte encore, c'est l'état de persécution où se trouvaient ceux à qui la lettre est adressée. Plusieurs de leurs pasteurs avaient scellé la foi de leur sang; d'autres avaient été persécutés et avaient donné de grands exemples de patience et de constance aux fidèles; un grand nombre avaient été chargés de chaînes, dépouillés de leurs biens. La persécution avait été si violente, qu'il y avait à craindre qu'ils ne tombassent dans l'apostasie; et voilà pourquoi il leur représente si fortement les suites d'un pareil malheur, et les difficultés presque insurmontables de le réparer.

Or, il est évident que toute cette peinture ne convient qu'aux Juifs de Jérusalem ; car, à cette époque, l'Eglise naissante n'avait pas été très-persécutée dans l'empire romain. Jérusalem et quelques villes voisines avaient été seules les théâtres de ces violences. Ce n'était qu'à Jérusalem ou dans les derniers temps du gouvernement de Félix que la persécution s'était tellement échauffée, qu'il y avait pour plusieurs un danger imminent d'apostasier. Enfin il y a encore dans la lettre elle-même plusieurs preuves non équivoques que l'Apôtre écrit à une église particulière et non à des hommes dispersés, comme, par exemple, quand il promet aux Hébreux d'aller les voir ; car peut-on raisonnablement supposer qu'il avait l'intention d'aller visiter tous les Juifs répandus dans les provinces de l'empire romain ? Voyons maintenant les objections qu'on a faites contre ce sentiment.

Difficultés proposées contre la proposition précédente, et Réponses à ces difficultés.

Obj. 1° L'Apôtre, objecte-t-on, suppose que ceux à qui il écrit ont fait et font encore des aumônes aux saints (vi, 10). Or, cela ne saurait s'entendre des Juifs de Jérusalem, qui vivaient des aumônes des autres Juifs dispersés : ainsi ce sont les Juifs dispersés que l'Apôtre avait uniquement en vue.

Rép. Quoique les Juifs de Jérusalem fussent pauvres et eussent besoin des aumônes des fidèles, on ne peut légitimement en conclure qu'ils ne fissent pas eux-mêmes des charités à leurs frères. Les églises de Macédoine étaient très-pauvres, et cependant, comme le dit l'Apôtre dans sa deuxième aux Corinthiens (viii), leur ex-

trême pauvreté avait abondé en libéralité. Pourquoi les Juifs de Jérusalem n'auraient-ils pas pu faire la même chose? et n'en voyons-nous pas un bel exemple dans Tabithe, qui était de Palestine, et qui néanmoins était remplie de bonnes œuvres et prodiguait les aumônes (Act. IX, 36)? On sait que plusieurs fois l'année les Juifs de toutes les provinces se rendaient à Jérusalem pour la célébration de certaines fêtes. Or les Juifs de cette ville n'étaient-ils pas dans une espèce de nécessité de recevoir les étrangers et de secourir les pauvres?

Obj. 2° Saint Paul promet aux Juifs à qui il s'adresse d'aller les voir (XIII, 23). Or, conçoit-on que cet apôtre ait pu penser sérieusement à retourner à Jérusalem, où il avait été si maltraité, où il avait encore tant d'ennemis? Donc ce n'est pas aux Juifs de Jérusalem qu'il écrit cette lettre; mais bien à ceux de quelque autre ville.

Rép. Quand on a étudié le caractère de saint Paul, on est loin de regarder comme impossible qu'il ait voulu revenir à Jérusalem pour y revoir les chrétiens qu'il avait si souvent visités et soulagés par ses aumônes. La crainte des persécutions n'était pas capable d'ébranler son courage. D'ailleurs les choses étaient bien changées à son égard. Il avait comparu à Rome devant le tribunal de César, et il avait été acquitté par l'empereur lui-même. Or quel est le Juif qui eût été assez hardi pour persécuter un homme qui était sous la sauvegarde des gouverneurs romains? De plus, s'il y avait du danger, il pouvait ne se faire connaître que des chrétiens, ne donner aucun sujet de plainte aux Juifs, ne faire qu'un court séjour à Jérusalem, et se rendre de là à Éphèse; ce que saint Chrysostome suivi de plusieurs modernes assure qu'il a réellement fait.

Obj. 3° Si saint Paul a écrit aux Juifs de Palestine, on ne pourra plus dire qu'il a écrit aux mêmes personnes que saint Pierre, qui, de l'aveu de tout le monde, a écrit aux Juifs de la dispersion. Par conséquent, on ne pourra plus se servir de l'autorité de saint Pierre pour prouver que saint Paul a écrit l'Épître aux Hébreux.

Rép. Il s'ensuivrait seulement que l'argument tiré de la deuxième Epître de saint Pierre n'est pas fondé, et effectivement plusieurs modernes, entre autres Lardner, ne font pas difficulté de l'abandonner. Mais on peut encore le défendre en disant, comme nous l'avons fait dans l'énoncé de notre proposition, que bien que saint Paul écrivit principalement pour les Juifs de Palestine, cependant il écrivait aussi pour l'instruction de tous les Juifs, et que son intention était que cette lettre leur fût communiquée. D'après cette hypothèse, admise par Lardner lui-même, il sera vrai de dire que saint Paul a écrit à tous les Juifs, non seulement à ceux de Palestine, à qui la lettre était principalement adressée, mais à tous les Juifs dispersés à qui l'Apôtre voulait que sa lettre fût communiquée. Alors aussi il sera vrai de dire que saint Paul a écrit aux mêmes personnes que saint Pierre. Le sentiment de Lardner qui veut que saint Pierre se soit adressé non pas aux Juifs mais aux Gentils, nous paraît très-improbable. Outre qu'il est opposé au sentiment commun, il combat la notion propre du mot *διασπορά* *dispersion*, qui ne se dit que des Juifs dispersés, comme on peut le voir dans les dictionnaires du Nouveau-Testament de Schleusner et Bretschneider.

Obj. 4° L'Épître aux Hébreux a été écrite en grec. Or, si elle avait été adressée aux Juifs de Jérusalem, elle aurait dû avoir été écrite en hébreu.

Rép. Que l'Épître aux Hébreux ait été écrite en grec ou en un autre idiome, c'est une question dont nous nous occuperons à l'article suivant. Mais en supposant qu'elle ait été réellement composée en grec, l'objection n'est pas pour cela invincible ; car, comme nous venons de le dire dans notre réponse à l'objection précédente, quoique spécialement adressée aux Juifs de Palestine, l'Épître aux Hébreux était aussi destinée pour l'usage général de tous les autres Juifs. Or, dans cette hypothèse, elle a très-bien pu être écrite en grec, qui était la langue commune de ces derniers et qui était aussi très-aisément entendue par les Juifs de Palestine. C'est ainsi qu'à l'exception de saint Matthieu tous les auteurs sacrés du Nouveau-Testament (1) ont composé leurs ouvrages en grec, quoique plusieurs écrivissent à des Juifs, comme par exemple saint Jacques et saint Pierre, et que la première lettre de saint Jean, aussi bien que celle de saint Jude, semblent être aussi adressées à des Juifs convertis. Il résulte de ces faits que dans la supposition même que l'Épître aux Hébreux aurait été originairement écrite en grec, on ne serait pas en droit pour cela d'en inférer qu'elle n'a pas été adressée aux Juifs de Palestine.

(1) Nous avons prouvé dans le tome v, pag. 112 et suiv., que le texte original de l'Évangile de saint Matthieu était hébreu. Depuis l'impression de ce tome v, nous avons eu sous les yeux de nouvelles tentatives faites par des critiques tout-à-fait récents dans le but de prouver que l'évangéliste avait écrit primitivement en grec. Plusieurs de leurs argumens sont au moins très-spécieux, il faut en convenir ; cependant nous n'avons pas cru devoir abandonner notre sentiment, fondé sur des preuves positives si fortes et si solides.

ARTICLE III.

Du texte original de l'Épître de saint Paul aux Hébreux.

Il y a deux opinions principales sur le texte original de l'Épître de saint Paul aux Hébreux ; l'une veut que cette Épître ait été composée en hébreu et traduite en grec par saint Luc ou saint Barnabé, et l'autre qu'elle l'ait été primitivement en grec. La première a été soutenue par les pères de l'Église, Clément d'Alexandrie, Euthalius, Théodoret, Théophylacte, saint Jérôme, et, suivant quelques-uns, par Origène, et dans ces derniers temps par Bahrtdt, Michaëlis et quelques autres, tous fondés sur ce que : 1^o saint Paul a dû écrire aux Hébreux dans leur propre langue ; 2^o en supposant que nous n'ayons qu'une traduction, on rend facilement raison de la différence du style et de l'éloquence de l'Épître. La diversité du style venant du traducteur, et l'éloquence de ce que saint Paul composait dans sa propre langue a dû écrire d'une manière plus éloquente que quand il composait en grec, qui était pour lui une langue étrangère ; 3^o la ressemblance du style avec celui de saint Luc, que plusieurs anciens ont regardé en conséquence comme le traducteur grec de cette Épître. La seconde opinion a été adoptée par presque tous les critiques et les interprètes modernes qui ont traité cette question, et c'est celle que nous regardons nous-même aujourd'hui comme la plus probable (1). Voici nos motifs.

(1) Dans le tome 1, pag. 145 de cette *Introduction*, nous avons dit

1. Si saint Paul avait composé cette Épître en hébreu, l'original hébreu aurait dû exister dans les premiers temps du christianisme ; on eut dû en conserver quelques copies, comme on l'a fait par rapport au texte hébreu de l'Évangile selon saint Matthieu. Or, cependant personne ne témoigne avoir jamais vu ce prétendu original. Il a échappé aux recherches de Clément d'Alexandrie, d'Origène, d'Eusèbe, de saint Jérôme, de saint Epiphane, qui tous étaient si curieux d'anciens monumens. Photius, qui avait lu tant d'ouvrages ecclésiastiques lesquels pour la plupart n'existent plus, ne nous dit nulle part qu'aucun ancien ait cité ou connu ce prétendu original. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'existait pas au second siècle ; car si elle eût existé, le traducteur syrien n'aurait pas manqué de s'en servir dans sa version, tandis qu'il est visible qu'il n'a eu que le texte grec sous les yeux lorsqu'il a composé sa traduction.

2. Le style prouve assez clairement encore que cette Épître n'a pas été écrite originairement en hébreu ; car en ce cas, on y trouverait les tours et les couleurs de la diction hébraïque, comme on les découvre aisément à

que l'Épître de saint Paul aux Hébreux avait été composée en hébreu. Cette opinion nous avait été suggérée tant par le sentiment des anciens pères et par plusieurs argumens de Michaëlis qui tout d'abord nous avaient paru d'une grande force, que par la persuasion où nous étions, que les mêmes raisons qui prouvaient que l'Évangile de saint Matthieu avait été originairement écrit en hébreu, prouvaient également que c'était en cette langue que saint Paul avait composé son Épître aux Hébreux. Un examen plus approfondi de la question a modifié nos idées et nous a fait embrasser au moins comme plus probable l'opinion de ceux qui soutiennent que le texte original de cette Épître était en grec.

travers la traduction grecque du livre de l'Ecclésiastique; au lieu qu'on y aperçoit uniquement les caractères du style hellénistique. De même que saint Jérôme prouve par ce moyen que le livre de la Sagesse et le deuxième des Machabées ont été composés en grec, de même aussi ces caractères de l'éloquence grecque qui se trouvent plus abondamment dans l'Épître aux Hébreux doivent être considérés comme une preuve manifeste que le grec en est le texte original. Ajoutons que si cette Épître eût été primitivement écrite en hébreu, on y trouverait certainement plus d'hébraïsmes que dans les autres Épîtres; l'auteur n'y expliquerait point l'étymologie des mots hébreux; enfin on n'y verrait point tant de jeux de mots qui ne se conservent qu'en grec.

3. Si saint Paul avait écrit en hébreu, il n'aurait pas manqué de citer l'Ancien-Testament selon le texte hébreu. Or cependant il le cite toujours selon la version des Septante; et la preuve irrécusable que c'est saint Paul lui-même et non son traducteur qui cite les Septante, c'est que si on mettait à la place des passages cités ce que contient le texte hébreu, les raisonnemens qu'en tire l'Apôtre seraient moins forts et moins concluans. Ainsi, par exemple, au chapitre x, 5, saint Paul allègue un passage du Psaume xxxix, 7, pour prouver que DIEU ne veut plus des oblations anciennes, mais qu'il ne peut être satisfait que par l'oblation du corps de JÉSUS-CHRIST. Il semble nécessaire pour la perfection du raisonnement de l'Apôtre, que le texte d'après lequel il argumente contienne quelque chose relativement au corps de JÉSUS-CHRIST. Or ce quelque chose se trouve précisément dans la version grecque des Septante, où nous lisons : *Corpus autem aptasti mihi*. Tandis que

dans l'hébreu cette phrase est remplacée par celle-ci : *Aures aperuisti mihi*. De même au chapitre VIII, 8, après avoir rapporté un passage de Jérémie (XXXI, 31) où DIEU promet une alliance nouvelle, l'Apôtre en fait l'application au Nouveau-Testament. Raisonnant ensuite d'après cette notion de Testament qu'il donne à la nouvelle alliance, il en conclut que pour qu'il ait valeur, il faut que la mort du testateur intervienne (IX, 16). S'il avait cité le passage de Jérémie selon l'hébreu, il n'aurait certainement pas fait un pareil raisonnement ; car le mot *Berîth* (ברית) qui se trouve dans le texte hébreu du prophète ne signifie jamais Testament, au lieu que s'il cite les Septante, le mot *διαθήκη*, outre la signification d'alliance, aura encore celle de Testament.

4. Ce sentiment, quoiqu'il soit moins commun chez les anciens, n'a pas cependant été inconnu de l'antiquité. Origène, malgré le sentiment de ces mêmes anciens, pensait que l'Épître avait été composée primitivement en grec, puisqu'il croyait que saint Paul avait fourni les pensées et qu'un autre les avait exprimées en grec (1). Tous ceux qui niaient que l'Épître fût de saint Paul, à cause de la diversité du style, croyaient sans doute que le grec n'était pas une traduction ; car dans cette hypothèse la diversité se serait expliquée très aisément. Au reste, le sentiment de ceux qui croyaient que l'Épître avait été écrite en hébreu ne venait point d'une tradition. Il n'avait été adopté que pour expliquer la différence du style ; ou parce que l'Épître étant adressée aux Hébreux, ils concluaient mal à propos qu'elle avait dû être écrite dans leur langue.

(1) Origen. apud Euseb. *Hist. Eccles.* l. VI, c. XXV, sub. fin.

5. Enfin les raisons du sentiment opposé ne sont pas convaincantes. Et d'abord il est facile de rendre raison de la diversité du style par un moyen différent de celui que font valoir nos adversaires. On peut, par une supposition toute naturelle, l'attribuer soit à la nature de l'ouvrage qui, comme nous l'avons déjà remarqué à l'article 1 (pag. 226), étant moins une lettre qu'un traité didactique, a dû prendre un ton plus relevé; soit à une plus grande application de l'Apôtre, qui ayant plus de loisir et ayant affaire à des personnes prévenues contre sa doctrine, a travaillé son ouvrage avec plus de soin; soit enfin à l'élévation du sujet. En second lieu, la raison que saint Paul écrivant aux Hébreux a dû leur écrire en sa propre langue n'est pas convaincante. Le but de l'Apôtre était à la vérité d'écrire aux Juifs de Palestine, comme nous venons de le prouver à l'article précédent; mais son intention était aussi que sa lettre fût lue par les autres Juifs même hellénistes. Ainsi il a dû l'écrire en grec, qui était la langue vulgaire de ces derniers Juifs et qui était aussi compris par les Juifs de Jérusalem, comme le témoignent de la manière la plus positive et positive Joseph et le Talmud. « On s'imagine, dit très-bien D. Calnet, que saint Paul savait beaucoup mieux l'hébreu que le grec. L'hébreu, dit-on, était sa langue naturelle. Nous parlons toujours mieux notre langue naturelle qu'une langue étrangère. Il y a dans cette supposition deux faussetés : 1° La langue naturelle de saint Paul était la langue grecque, que l'on parlait à Tarse, capitale de la Cilicie, ville célèbre, et qui se piquait alors de politesse et de science, de même qu'Athènes et Alexandrie (Strabon, l. XVI). Saint Paul n'était pas ignorant en grec. L'obscurité de ses Épîtres ne vient pas tant de l'igno-

rance de cette langue que de la vivacité de son génie et de l'élévation et de la multitude de ses pensées. Il ne paraît nullement que ce soit la langue hébraïque qui lui ait gâté le style. Cette langue aurait peut-être été plus propre à le rendre clair et serré, la langue hébraïque ne souffrant point ces transpositions et ces renversements qui rendent souvent son grec malaisé à entendre. L'hébreu était donc plutôt sa langue d'étude et le grec sa langue naturelle. 2° Il n'est pas toujours vrai que nous parlions mieux notre langue naturelle qu'une langue apprise par l'étude. On a une infinité d'expériences du contraire. Ainsi, quand on avouerait que saint Paul n'a su le grec que par étude, il ne s'ensuivrait pas qu'il le sût et qu'il le parlât plus mal que le syriaque, que l'on supposerait être sa langue naturelle (1). » La troisième raison de nos adversaires est bien peu solide, puisque Lardner, ce juge si compétent, assure qu'il y a plus de différence entre le style de saint Luc et celui de cette Épître qu'entre le style de cette même Épître et celui des autres Epîtres de saint Paul. Ajoutons que cette ressemblance de style est si peu frappante, qu'un grand nombre d'anciens et de modernes ont cru y remarquer quelque affinité avec celui de saint Clément. Or rien de plus différent que le style de saint Luc et celui de ce saint pape.

(1) D. Calmet, *Préf. sur l'Épître aux Hébreux*, art. II.

ARTICLE IV.

Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul aux Hébreux.

1. Il est impossible de déterminer au juste le lieu où l'Apôtre a écrit cette Épître. L'inscription qui porte qu'elle a été composée à Rome n'a aucune autorité, puisqu'elle ne se trouve pas dans les plus anciens manuscrits et qu'elle admet une grande variété de leçons, les exemplaires portant ou Rome ou Athènes, ou simplement l'Italie. Il paraît très-probable que l'Apôtre était délivré de ses premiers liens, ou que du moins il était sur le point d'en être délivré, puisqu'il espère revoir bientôt les Hébreux. Il paraît même vraisemblable qu'il n'était plus à Rome, mais en quelque lieu d'Italie, puisqu'il dit *les frères d'Italie vous saluent*. S'il eût été à Rome, il semble qu'il aurait dû dire *les frères de Rome vous saluent*. De là presque tous les interprètes conviennent qu'elle a été écrite de Rome ou de quelque lieu d'Italie. Nous regardons comme plus vraisemblable que c'est de quelque autre lieu d'Italie que l'Apôtre ne nomme pas. Car, outre les raisons déjà données, il est difficile que si elle eût été écrite de Rome, la tradition sur l'authenticité de cette Épître se fût si facilement obscurcie, à moins qu'on ne suppose, ce qui n'est guère vraisemblable, qu'il l'a écrite si secrètement, que cette église qu'il gouvernait n'en a rien su. Mais dans quel lieu particulier de l'Italie l'a-t-il écrite, c'est ce qu'il est impossible de déterminer.

2. Quant au temps, il est certain qu'il l'a écrite avant la destruction du temple. Car, outre que l'Apôtre n'a pas

survécu à cette destruction, il suppose clairement dans cette Épître que le temple existait, que les sacrifices s'y offraient encore; et s'il l'a écrite d'Italie après sa délivrance, ce fut nécessairement l'an 10 de Néron, que presque tous les critiques et tous les chronologistes font correspondre avec l'an 63 de JÉSUS-CHRIST, et Hug avec la 65^e.

ARTICLE V.

Du sujet et du but de l'Épître de saint Paul aux Hébreux.

1. Saint Paul commence par montrer l'excellence de JÉSUS-CHRIST, sa prééminence sur les prophètes et sur les anges eux-mêmes. Mais dans la crainte que l'éclat de sa grandeur ne soit éclipsé par l'ignominie de son supplice aux yeux d'un peuple encore trop charnel, il a soin de lever le scandale de sa croix en leur en expliquant le mystère. Après une comparaison entre JÉSUS-CHRIST et Moïse, toute à l'avantage du législateur du peuple nouveau, il reproche aux Hébreux la foi chancelante de quelques-uns d'entre eux, leur négligence honteuse à faire lever leurs doutes, et leur extrême inapplication aux vérités qu'on leur prêche, les conjurant de sortir d'un état qui expose à une séduction inévitable et conduit à l'endurcissement. Il s'applique ensuite à faire ressortir la supériorité du sacerdoce de JÉSUS-CHRIST sur le sacerdoce d'Aaron; il fait voir les sacrifices anciens abolis comme inutiles et incapables d'effacer les péchés; la loi disparaissant comme une ombre devant les biens à venir; la foi, mère de toutes les vertus, opérant des miracles dans tous les siècles, justifiant les patriarches et les prophètes. Après avoir relevé le mérite de la foi dans

une foule de saints personnages de l'Ancien-Testament, il exhorte les Hébreux à courir avec patience dans la carrière qui leur est ouverte, à l'exemple de JÉSUS-CHRIST, qui, en récompense de ce qu'il avait choisi la croix de préférence à la joie, était assis à la droite de la majesté de DIEU. Il les exhorte aussi à conserver la paix avec tout le monde, à garder leur âme pure, à persévérer jusqu'à la fin dans la foi qu'ils ont embrassée. A ces avis, il joint des consolations sur la peine que devait leur causer leur expulsion des synagogues. Enfin, après leur avoir demandé le secours de leurs prières et formé lui-même pour eux une excellente prière, il termine son Épître par ses salutations accoutumées.

2. Le but de l'Apôtre paraît avoir été de prouver la nécessité de la foi en JÉSUS-CHRIST, pour réfuter les erreurs de quelques faux apôtres qui s'efforcèrent de persuader aux Hébreux que non seulement on pouvait allier les observances judaïques avec le christianisme, mais que la loi ancienne l'emportait en excellence sur la nouvelle. Quant au fond de cette lettre, il est le même que celui des Épîtres aux Galates et aux Romains. Elle ne diffère de celles-ci que par la manière dont saint Paul établit cette vérité. Il a prouvé aux Romains en leur démontrant l'insuffisance de leur philosophie, qui n'avait servi qu'à les rendre plus coupables au milieu des désordres d'une vie impie et licencieuse; aux Galates, en leur montrant non seulement que la loi était insuffisante, mais encore qu'il y avait du danger à regarder comme nécessaires les cérémonies charnelles qu'elle prescrivait; aux Hébreux, en les convainquant de plus de l'insuffisance de l'ancienne alliance et de l'imperfection du sacerdoce lévitique qui lui servait de fondement.

ARTICLE VI.

De l'authenticité de l'Épître de saint Paul aux Hébreux.

Dès les premiers siècles de l'Église il y a eu des doutes sur l'authenticité de l'Épître aux Hébreux. Ces doutes se sont perpétués assez généralement parmi les protestans ; mais ils ont très-peu gagné parmi les interprètes catholiques modernes. Ainsi, les uns ont attribué cette Épître à saint Clément pape ; d'autres, à saint Barnabé ; quelques-uns, à saint Luc ; plusieurs, à saint Marc ; d'autres, à Apollon, Juif converti, dont saint Luc fait une si honorable mention dans le livre des Actes (XVIII, 24) ; quelques-uns, à Tertullien ; quelques autres enfin, à un Juif inconnu de l'école d'Alexandrie. Malgré tous ces témoignages, nous ne balançons pas à regarder l'Épître aux Hébreux comme l'ouvrage de l'apôtre saint Paul, et à établir comme certaine, sinon de foi, la proposition suivante (1).

PROPOSITION.

Saint Paul est l'auteur de l'Épître aux Hébreux.

Nous ferons remarquer avant tout que la thèse que nous soutenons ici est aussi celle de presque tous les interprètes catholiques, et même des critiques protestans les plus éclairés. Il est difficile en effet d'embrasser un autre sentiment, quand on considère le nombre et la va-

(1) On peut consulter sur cette matière la préface de D. Calmet sur l'Épître aux Hébreux, et l'Introduction de Hug, à qui nous empruntons la plus grande partie de cet article.

riété des preuves irrécusables sur lesquelles on se fonde pour attribuer à saint Paul l'Épître aux Hébreux.

I. PREUVES EXTRINSÈQUES. 1. Une suite de témoignages qui remonte jusqu'à l'origine même de l'Épître aux Hébreux, attribue cet écrit à saint Paul; et d'abord on peut considérer comme le premier anneau de cette longue chaîne le témoignage de saint Pierre. En effet, ce prince des apôtres a écrit sa première lettre *aux Juifs dispersés* (1 Petr. I, 1); et d'un autre côté, c'est aux mêmes personnes qu'il a adressé sa deuxième, puisqu'il y dit en termes exprès: *Mes bien aimés, voici la seconde lettre que je vous écris* (2 Petr. III, 1). Or, dans cette deuxième (III, 15), il rappelle aux Juifs que Paul leur a déjà écrit une lettre particulière sur le même sujet que lui, c'est-à-dire sur la pureté de vie, l'apostasie, l'attente des jugemens de DIEU, et la pénitence. Il ajoute (vers. 16), que le même Paul s'est exprimé d'une manière difficile à entendre, en sorte qu'on pourrait facilement prendre le change sur le vrai sens de ses paroles. Ce qui fait la force de notre argument, c'est qu'il n'y a guère que l'Épître aux Hébreux à laquelle ces caractères conviennent; car premièrement, c'est une Épître aux Juifs convertis, tandis que toutes les autres Épîtres sont adressées à des églises composées de Gentils ou à de simples particuliers. Secondement, l'Épître aux Hébreux traite dans quelques-uns de ses chapitres de la pureté de vie, de l'apostasie, et surtout de la pénitence; et elle contient sur ces matières des passages si difficiles, qu'ils ont égaré les montanistes, les novatiens et les lucifériens.

2. L'Église grecque et l'Église latine, aussi bien que toutes les sectes d'Orient séparées de nous depuis le

VI^e siècle, reçoivent cette Épître et l'attribuent à saint Paul. Or, un accord aussi unanime de tant d'églises si opposées de discipline et de croyance ne peut venir que de la vérité ; et c'est une témérité bien condamnable que de vouloir préférer son jugement sur ce point non seulement à toute l'Église catholique, mais à toutes les sociétés chrétiennes qui sont sur la terre.

3. Une tradition aussi ancienne que constante dans toute l'Église grecque a toujours et universellement admis cette Épître comme sortie de la plume de saint Paul. Saint Jérôme, qui connaissait si bien la tradition des églises d'Orient, où il vivait, et dont il avait tous les livres, nous témoigne que cette Épître était attribuée à saint Paul non seulement par toutes les églises d'Orient, mais par tous les auteurs ecclésiastiques qui avaient écrit en grec (1). Il suffit en effet, pour se convaincre de la vérité de ce que saint Jérôme avance ici, de jeter un coup d'œil sur les monumens de l'Église grecque. D'abord, comme le remarque fort bien D. Calmet, Clément d'Alexandrie allègue souvent l'Épître aux Hébreux sous le nom de saint Paul, bien qu'il suppose qu'elle a été traduite par saint Luc. Origène la cite assez souvent sous le nom de saint Paul. Et quoique dans plusieurs endroits il témoigne des doutes sur son auteur, il avoue toutefois qu'elle renferme les sentimens du grand Apôtre ; et il dit que si quelque église la reçoit sous le nom de saint Paul, elle doit conserver cette tradition ; *car ce n'est pas en vain*, ajoute-t-il, *que les anciens nous l'ont donnée*

(1) « Illud nostris dicendum est, hanc Epistolam quæ inscribitur ad Hebræos, non solum ab ecclesiis Orientis, sed ab omnibus retro ecclesiasticis Græci sermonis scriptoribus, quasi Apostoli Pauli suscipi (*Epist. ad Dardanum*). »

pour l'ouvrage de saint Paul (1). Eusèbe de Césarée se déclare en plus d'un endroit pour le même sentiment. La lettre de saint Denis d'Alexandrie, et celle du concile d'Antioche à Paul de Samosate; celle d'Alexandre, évêque d'Alexandrie; saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Amphiloque, saint Épiphane, le concile de Laodicée, en un mot, tous les Grecs qui ont écrit depuis, la reconnaissent unanimement comme étant l'œuvre de saint Paul. A ces témoignages, nous pouvons ajouter pour l'église de Syrie, ceux de saint Jacques de Nisibe et de saint Éphrem son disciple, qui en appellent fréquemment à cette même Épître, en désignant l'auteur par le titre de *l'Apôtre, le bienheureux Apôtre*; ce qui est dire assez clairement que c'est l'apôtre saint Paul. Ces autorités sont plus que suffisantes pour montrer que l'Église grecque a toujours cru que cette Épître était véritablement sortie de la plume de saint Paul.

4. Quant aux pères de l'Église latine, il faut convenir qu'il n'en est aucun dans les trois premiers siècles qui ait dit expressément que l'Épître aux Hébreux avait pour auteur l'apôtre saint Paul; car si on la trouve alléguée dans

(1) Οὐ γὰρ εἰκῆ οἱ ἀρχαῖοι ἄνδρες ὡς Παύλου αὐτὴν παραδεδώκασιν (Origen. apud Euseb. *Hist. eccl.* l. v, c. xxv). Cellérier fait observer que Michaëlis en rapportant ce passage supprime εἰκῆ, et qu'il traduit : *Les anciens ne nous l'ont pas transmise comme étant de saint Paul* (Cellér. *Introduction au N. T.* pag. 446, 447). Il est vrai que dans la traduction française de Chenevière, citée par Cellérier, ce mot se trouve omis, mais il ne l'est pas dans l'édition anglaise de Marsh (*vol.* iv, pag. 247). N'ayant pas sous les yeux le texte original de Michaëlis, nous ignorons si ce critique a réellement tronqué ce passage.

quelques ouvrages qui portent le nom de saint Cyprien, tels que le *Livre des œuvres cardinales* et l'*Exposition du symbole*, cette autorité ne saurait être d'aucun poids, puisque ces ouvrages sont reconnus pour apocryphes. Bien plus, Caius, prêtre de l'Église de Rome, lequel vivait au commencement du III^e siècle, ne reconnaissait que treize Épîtres de saint Paul, et disait que celle aux Hébreux était l'œuvre d'un marcionite (1). Saint Jérôme, de son côté, avoue que les Romains de son temps doutaient que cette dernière fût de saint Paul; et toutes les fois qu'il la cite lui-même, il exprime aussi quelque doute sur son auteur (2). Or, ces doutes se fortifièrent de plus en plus dans l'Église latine, à cause du mauvais usage qu'en faisaient les montanistes et les novatiens. Mais depuis les IV^e et V^e siècles, elle a été citée sous le nom du grand Apôtre par tous les pères qui ont écrit et par tous les conciles qui se sont tenus. Nous pouvons produire, comme l'ayant ainsi alléguée, saint Hilaire de Poitiers, Lucifer de Cagliari, Victorin; peut-être même aussi saint Optat de Milève; très-certainement saint Ambroise, Philastre, évêque de Bresse, et saint Gaudence, son successeur; saint Augustin, Rufin; puis le concile d'Hippone et le troisième concile de Carthage; Chromace d'Aquilée; saint Innocent, pape; saint Paulin, évêque de Nole; Cassien, saint Prosper, saint Eucher, saint Léon, Salvien, Gélase et Facundus d'Hermiane (3). On voit par cette liste d'écrivains, auxquels nous aurions pu en ajouter d'autres, que si la tradition

(1) Hieron. *Catalog. in voc. CAÏUS.*

(2) Hieron. *in Ezech. xxviii, in Matth. xxvi, in Epist. ad Tit. c. 1.*

(3) Voy. Spanheim. *De authore Epist. ad Hebr. p. 1, c. vii.*

de l'Église latine, sur le point qui nous occupe, n'a pas été aussi constante que celle des églises d'Orient, cependant les doutes que quelques particuliers avaient élevés ont été bientôt dissipés; et que les conciles et les plus savans pères de cette Église n'ont pas tardé à se réunir à la croyance des chrétiens d'Orient.

5. Tous les anciens hérétiques ont admis l'Épître aux Hébreux comme ayant pour auteur l'apôtre saint Paul. C'est à ce titre en effet que les montanistes et les novatiens la recevaient et en opposaient l'autorité aux chrétiens orthodoxes. C'est encore comme étant l'œuvre de saint Paul qu'elle était reçue par les melchisédecien, les cathares, les lucifériens, les pélagiens, les semi-pélagiens. Quant aux ariens, ils l'avaient d'abord admise; et s'ils la rejetèrent par la suite, c'est uniquement parce qu'elle combattait trop visiblement leurs erreurs. Les nestoriens et les eutychiens l'attribuaient aussi à saint Paul, puisque les restes de ces sectes qui subsistent encore en Orient la lui attribuent. Les protestans eux-mêmes partageaient ce sentiment dans le commencement de la réforme; et aujourd'hui même, à l'exception de quelques critiques qui semblent vouloir fermer les yeux à la lumière, ils ne pensent pas autrement. Horne, critique anglican, se sert du mot *évidente* en parlant de l'authenticité de l'Épître aux Hébreux (1). De son côté, Cellérier dit « que si l'Épître aux Hébreux n'était pas l'ouvrage de saint Paul, il serait à peu près prouvé

(1) « We are now to consider the evidence for the opinion which has generally prevailed in the christian Church, viz. that the Epistle to the Hebrews is the genuine production of the great Apostle to the Gentiles (*An Introd. vol. iv, pag. 417*). »

qu'elle a été écrite sous sa direction et sous ses yeux, et par l'un de ses compagnons d'œuvre, très-probablement par Barnabas (1). » A son tour Bertholdt, dont tout le monde connaît la hardiesse, après avoir prouvé que Barnabas ne saurait avoir composé l'Épître, donne pour certain que l'auteur est un Juif converti d'Alexandrie, frère de Timothée, et qui vivant du temps des apôtres, était très-familiarisé avec les écrits de saint Paul (2); ce qui, selon nous, et malgré l'assertion contraire de Bertholdt, revient forcément à dire que c'est saint Paul; puisque la tradition constante de l'Église grecque et de toutes les églises d'Orient désigne l'Apôtre, et que, d'un autre côté, notre adversaire reconnaît qu'il faut que l'auteur ait vécu du temps même des apôtres, et qu'il ait parfaitement imité les écrits de saint Paul. Mais le raisonnement que nous faisons ici ne peut avoir une force probante qu'en supposant démontré ce que nous allons prouver dans les argumens suivans.

II. PREUVES INTRINSÈQUES. Si après les preuves que nous venons d'exposer il pouvait rester encore quelque doute sur l'auteur de l'Épître aux Hébreux, ce doute disparaîtrait certainement devant les considérations d'un autre genre que nous allons présenter.

1. D'abord, l'auteur de cette Épître doit avoir été un apôtre ou un disciple des apôtres; car comment expliquer autrement la grande autorité qu'elle a obtenue dès les premiers temps? Secondement, cet apôtre paraît n'avoir pas été témoin oculaire de la prédication et des miracles du Fils de DIEU, mais seulement en avoir

(1) Cellérier, *De l'orig. authentique et divine du N.-T.* pag. 259.

(2) Bertholdt, *Einleit.* § 647, 651.

reçu le témoignage de la bouche des témoins oculaires (Hebr. II, 3). Troisièmement, l'auteur de l'Épître a été dans les liens (x, 34). C'est ainsi que porte la leçon des manuscrits actuels; et d'ailleurs la leçon: *Vous avez compati à ceux qui étaient dans les liens*; leçon qui est celle du syriaque, du copte, de la Vulgate, de plusieurs manuscrits et de saint Chrysostome, ne peut guère s'entendre que des liens où se trouvait celui qui écrivait, puisqu'il ne les explique d'aucun autre; ce qu'il aurait certainement fait s'il avait eu intention de ne pas parler de lui; car sans cela, comment les Hébreux auxquels il s'adressait auraient-ils pu l'entendre? Quatrièmement, celui qui écrit se trouve séparé des Hébreux, qu'il a l'espoir d'aller revoir bientôt. Cinquièmement enfin il espère revenir avec son cher Timothée, qu'il leur apprend être délivré de ses liens. Or, si on fait le rapprochement de ces différentes circonstances, on verra sans peine que chacune d'elles convient admirablement à saint Paul; et, ce qui est plus décisif encore en faveur de notre thèse, que la réunion de ces diverses circonstances ne saurait être applicable à aucun autre personnage quelconque, bien qu'il puisse s'en trouver à qui une ou même plusieurs conviennent aussi bien qu'à l'apôtre saint Paul.

2. Pour peu qu'on examine le sujet contenu dans l'Épître aux Hébreux, on ne manquera pas d'y découvrir la plus grande ressemblance avec celles qui sont incontestablement de saint Paul. En effet, on y trouve la même doctrine, le même fonds d'idées, les mêmes images, les mêmes allégories. Toute la différence est que dans les autres Épîtres ces idées et ces images ne sont qu'indiquées, parce qu'elles ne forment que des

idées secondaires, au lieu que dans l'Épître aux Hébreux elles sont poussées à leur dernier développement, parce qu'elles appartiennent au sujet principal. Ainsi, par exemple, l'Apôtre enseigne dans l'Épître aux Colossiens, que les cérémonies et les sacrifices de la loi ne sont que des ombres, et que JÉSUS-CHRIST en est la réalité. Or, c'est ce qui se trouve développé d'une manière admirable dans la lettre aux Hébreux; de plus, il enseigne dans l'Épître aux Romains, que la foi est le principe de la justice; or, ce beau principe est encore développé dans l'Épître aux Hébreux, où l'auteur montre que tous les anciens patriarches n'ont été justifiés que par la foi. Saint Paul dit aussi que la loi est faible et impuissante. Or, cette assertion se trouve expliquée dans l'Épître aux Hébreux, où nous lisons qu'il est impossible que le sang des boucs et des taureaux puisse expier le péché. Le même apôtre enseigne dans ses lettres aux Éphésiens et aux Colossiens que JÉSUS-CHRIST est au-dessus des anges; mais cette proposition n'est-elle pas admirablement prouvée au premier chapitre de l'Épître aux Hébreux. Il enseigne dans celle aux Romains, que JÉSUS-CHRIST est la véritable victime de propitiation; et dans celle aux Colossiens, qu'il a pacifié par son sang le ciel avec la terre. Or, n'est-ce point ce que l'auteur de la lettre que nous examinons développe de la manière la plus sublime, quand il montre JÉSUS-CHRIST expiant nos péchés sur la croix, et pénétrant par son sang jusque dans le sanctuaire éternel? Enfin, dans l'écrit qui porte le nom des Hébreux, comme dans tous les ouvrages de l'Apôtre, c'est la même manière de citer et d'allégoriser les écritures de l'Ancien-Testament, bien que dans l'Épître aux Hébreux, qui était toute ty-

pie, l'auteur ait poussé encore plus loin ce genre d'interprétation. Ainsi, c'est en toute vérité qu'Origène, ce critique si éclairé, affirme de la manière la plus expresse, que dans l'Épître aux Hébreux les pensées sont de l'apôtre saint Paul (1). Ajoutons nous, que non seulement le fond des pensées, mais les images et les expressions mêmes sont de saint Paul : nous y retrouvons l'image du glaive pour exprimer la parole de DIEU ; celle du lait et d'une nourriture solide pour signifier les instructions qu'il faut donner aux faibles et aux forts. Ce sont encore les mêmes termes pour exprimer la rédemption, les mêmes allégories, les mêmes hyperbates, enfin une foule de phrases, de tours qui sont propres à l'apôtre saint Paul (2).

Mais il est encore un trait de ressemblance frappant entre l'Épître aux Hébreux et celles que l'on accordé généralement et sans contestation à saint Paul, nous voulons dire l'ordre et la marche, qui sont absolument les mêmes dans tous ses écrits. Et d'abord, l'auteur de la lettre aux Hébreux commence par traiter la partie dogmatique et finit par exposer des principes de morale. Or, c'est précisément ainsi que le grand Apôtre procède dans toutes ses Épîtres. De plus, il se justifie en présentant à témoin sa conscience ; il demande les prières des Hébreux ; il espère les voir ; mais c'est encore ce qu'on retrouve dans les lettres de saint Paul. Enfin, l'auteur

(1) Τὰ μὲν νοήματα τοῦ ἀποστόλου ἐστίν (Origen. apud Euseb. *list. eccles.* l. vi, c. xxv).

(2) Wetstein (*Nouv. Test.* t. II, pag. 386) a recueilli un certain nombre d'expressions favorites de saint Paul qui se trouvent dans l'Épître aux Hébreux ; mais Chr. Fred. Schmid a beaucoup augmenté le nombre dans son *Hist. antiq. et vindicat. Canonis* § 249.

de cette Épître salue à la fin, et conclut à peu près comme le fait saint Paul dans les Épîtres aux Romains et aux Thessaloniens. Or, ces traits de ressemblance, surtout lorsqu'on les rapproche de tous les caractères intrinsèques de l'Épître aux Hébreux, ne forment-ils pas une preuve manifeste que cette Épître ne peut venir d'une main autre que celle de saint Paul?

III. PREUVE INDIRECTE. Ce qui démontre encore, quoique indirectement, que l'Épître aux Hébreux est réellement sortie de la plume de saint Paul, c'est que toutes les autres opinions qu'on a embrassées n'ont aucun fondement. En effet, les adversaires n'ont refusé cette Épître au grand Apôtre que pour l'attribuer à saint Clément pape, ou à saint Luc, ou à saint Barnabé, ou à saint Marc, ou à Tertullien, ou à Apollon, ou enfin à quelque Juif inconnu de l'école d'Alexandrie qui a exprimé en grec les discours qu'il avait entendu tenir à l'Apôtre. Or, cette Epître n'est certainement d'aucun de ces auteurs. 1° Et d'abord, elle ne saurait être l'ouvrage de saint Clément, parce que ce pontife n'avait pas assez d'autorité pour donner à cette Épître un si grand crédit dans l'Eglise orientale. D'ailleurs ses deux autres Épîtres, quoique connues des anciens, n'ont jamais été lues comme Écriture inspirée. Ajoutons que saint Clément cite cette Epître comme une autorité différente de la sienne; donc elle existait avant lui et elle ne peut être son ouvrage. Enfin, quoique Eusèbe pense le contraire, il est certain que le style de l'Épître n'a pas beaucoup de ressemblance avec celui des Épîtres de saint Clément. Le style de ce dernier est un peu verbeux et prolix, tandis que celui de la lettre aux Hébreux est plein de noblesse et d'énergie. De plus, Eusèbe, saint Jérôme et

Philastre, évêque de Bresse, qui paraissent favorables à ce sentiment, n'attribuent à saint Clément que la traduction de l'Épître, et ils en accordent la composition au saint Apôtre.— 2° Il n'y a pas plus de raison d'attribuer cette Épître à saint Luc. D'abord tout le monde ne convient pas qu'il y ait une si grande ressemblance entre le style de cet écrivain sacré et celui de notre Épître. Il peut y avoir quelques mots semblables, mais cela ne fait pas la ressemblance du style. Lardner prétend qu'il y a autant de différence entre le style de saint Luc, dans son Évangile et dans ses lettres, et celui de cette Épître, qu'il peut y en avoir entre le style de l'Épître aux Hébreux et celui des autres Épîtres de saint Paul. Il est certain au moins qu'il y a beaucoup de différence quant à la doctrine. Saint Luc ne s'enfonce pas autant dans l'allégorie. Un si grand fonds d'érudition juive, tel qu'on le remarque dans cette Épître, ne pouvait venir que d'un Juif consommé comme saint Paul dans l'étude de la loi et de la tradition. D'ailleurs, aucun ancien père n'en a précisément attribué la composition à saint Luc; quelques-uns ont seulement cru qu'il l'avait traduite en grec. — 3° Quant à saint Barnabé, Tertullien est le premier qui l'ait fait auteur de l'Épître (1). Saint Jérôme et après lui Philastre, rapportent la même opinion, mais sans l'approuver comme Tertullien (2). Or, l'autorité du seul Tertullien ne saurait prévaloir contre celle de toute l'antiquité. D'ailleurs le style de l'Épître aux Hébreux diffère essentiellement de celui de saint Barnabé, sans compter qu'il n'y a aucun fondement de

(1) *Exlat et Barnabæ titulus ad Hebræos (De Pudicitia, c. xx).*

(2) Hieron. *Catalog. in voce PAULUS. Philastr. Hæres. xli.*

cette conjecture, ni dans la lettre elle-même, ni dans la vie de saint Barnabé, ni dans l'histoire ecclésiastique. — 4° Ceux qui l'ont attribuée à saint Marc sont encore moins fondés, et il suffit de signaler cette conjecture pour la réfuter. — 5° Comment peut-on l'attribuer à Tertullien, quand Tertullien lui-même veut en faire Barnabé l'auteur, et quand elle se trouve citée par des anciens pères qui ont vécu avant Tertullien et qui la donnent comme un monument des temps apostoliques? — 6° Quant au Juif converti, Apollon, dont saint Luc parle si avantageusement dans les Actes (xviii, 2, 24) et saint Paul dans sa première aux Corinthiens (i, 12; iii, 4, 6), c'était, il est vrai, un homme éloquent, savant dans les Écritures, en un mot, qui méritait plus qu'aucun autre qu'on lui fît honneur de cette belle composition. Mais il faut convenir que nul des anciens docteurs ne la lui a attribuée. Aussi Luther et les quelques critiques modernes qui ont embrassé son opinion n'ont pas de preuves assez solides pour oser eux-mêmes se déclarer affirmativement sur ce sujet; ils n'en parlent qu'avec doute et en hésitant (1). — 7° Enfin ce ne peut être un Juif converti de l'école d'Alexandrie; car, premièrement, les auteurs de cette opinion purement arbitraire ne produisent aucune preuve en sa faveur. En second lieu, s'il en était ainsi, on ne pourrait jamais s'imaginer que les chrétiens d'Alexandrie, si versés dans la critique, comme tout le monde sait, n'auraient pas découvert cet auteur. Comment supposer en effet que saint Clément d'Alexandrie, Origène et le bienheureux Pantène, si voisins des temps apostoliques, auraient-ils pu ignorer un fait si rappro-

(1) Luther. *in Genes.* xlviii, 20. Beza. *Epist. ad Hebr.*

ché? La différence du style qui les frappait et qu'ils cherchaient à expliquer n'aurait-elle pas dû les ramener à la vérité? Et faut-il croire que des écrivains modernes aient découvert une vérité qui a échappé aux anciens, malgré la proximité des temps et tous les secours que leur offrait la critique? Enfin nous dirons à nos adversaires : Ou au temps de ce prétendu Juif de l'école alexandrine, l'Église a connu qu'il en était l'auteur, ou elle ne l'a pas connu. Dans le premier cas, il y a dû avoir une tradition favorable à ce Juif, et alors on ne concevra jamais que l'Église d'Alexandrie, d'où il était originaire, ne l'ait pas connue. Dans le second cas, il est impossible d'expliquer comment toute l'Église d'Orient a pu recevoir avec tant de respect un ouvrage composé par un auteur inconnu, et qu'elle ait pu, malgré la différence du style, l'attribuer à l'apôtre saint Paul.

Telles sont les preuves sur lesquelles est établie l'origine authentique de l'Épître aux Hébreux; voyons si les difficultés qu'on y oppose sont assez fortes pour les contrebalancer.

Difficultés proposées contre l'authenticité de l'Épître aux Hébreux, et Réponses à ces difficultés.

Obj. 1^o Pour établir l'authenticité de l'Épître aux Hébreux, disent nos adversaires, on a recours au témoignage de saint Pierre, qu'on prétend avoir adressé ses lettres aux Juifs dispersés et avoir déclaré que saint Paul a écrit à ces mêmes Juifs. Or, premièrement il n'est pas certain que saint Pierre ait écrit aux Juifs, puisque plusieurs auteurs anciens et modernes soutiennent que c'est aux Gentils. Secondement, l'Épître aux Hébreux est

adressée non pas aux Juifs dispersés, mais aux Juifs de Jérusalem.

Rép. On peut trouver dans ce que nous avons dit jusqu'ici dans ce chapitre de quoi réfuter pleinement cette objection. Nous nous bornerons donc à rappeler au lecteur premièrement que ces *étrangers de la dispersion* auxquels les *Épîtres* de saint Pierre sont adressées ne peuvent absolument s'entendre que des Juifs ; car l'expression ne saurait convenir en aucune manière aux Gentils, qui n'étaient en effet ni étrangers ni dispersés. Nous rappellerons secondement que quoique l'Épître aux Hébreux ait été principalement adressée aux Juifs de Jérusalem, elle regardait cependant tous les Juifs en général ; c'était pour l'instruction de toute cette nation qu'elle était écrite. Or, cela suffit pour que saint Pierre, qui écrivait aux Juifs dispersés, ait pu dire que saint Paul leur avait écrit, bien que la lettre de ce dernier ne fût adressée nommément qu'aux Juifs de Jérusalem.

Obj. 2° Pour qu'on pût invoquer avec succès la tradition en faveur de l'authenticité de l'Épître aux Hébreux, il faudrait que cette tradition fût unanime. Or, c'est ce qui n'a pas lieu ici ; car d'abord la tradition de l'Église latine ne lui est point favorable, puisque dans les trois premiers siècles aucun père, aucun auteur ecclésiastique ne l'a citée comme de l'Apôtre saint Paul. En second lieu, dans les disputes avec les novatiens et les montanistes on ne faisait pas difficulté de l'abandonner ; et Tertullien, qui l'allègue contre les catholiques, n'ose point l'attribuer à saint Paul, il lui donne pour auteur saint Barnabé. Troisièmement, l'auteur d'un fragment que l'on trouve dans Muratori, et qui remonte au 11^e siècle, va jusqu'à prétendre que cette Épître avait

été forgée par un Alexandrin pour favoriser l'hérésie de Marcion. Quatrièmement, ce n'étaient pas seulement quelques particuliers qui rejetaient cette Épître, c'était l'Église en corps, comme le dit assez clairement Eusèbe et surtout saint Jérôme, qui témoigne que, même de son temps, c'est-à-dire au IV^e siècle, elle n'était pas considérée par l'Église de Rome comme l'ouvrage de saint Paul. Or, comment concevoir que l'Église romaine, la mère des églises, la gardienne fidèle des anciennes traditions, ait pu rejeter un livre inspiré, une Épître du grand Apôtre, qui était mort dans son sein? Cinquièmement enfin, même après la décision du quatrième concile de Carthage et la lettre d'Innocent I à saint Exupère, on continua de douter de l'authenticité de cette Épître, comme on peut s'en convaincre par le commentaire de Primasius et les écrits de saint Isidore de Séville. D'un autre côté, quoique l'Église orientale lui soit bien plus favorable, cependant il paraît par Eusèbe que quelques-uns en doutaient, et s'appuyaient sur l'autorité de l'Église de Rome. Et effectivement, saint Irénée, au II^e siècle, et saint Hippolyte, au III^e, rejetaient, au rapport de Photius, cette même lettre comme n'étant pas authentique. Or, ces deux auteurs, qui sont Grecs, infirment beaucoup le témoignage de saint Jérôme, qui assure dans sa lettre à Dardanus, qu'il n'est pas un seul auteur grec qui n'ait attribué à saint Paul l'Épître aux Hébreux. Il résulte évidemment de là, concluent nos adversaires, que la tradition n'est pas suffisante pour prouver l'authenticité de l'Épître aux Hébreux, puisque, d'un côté, l'Église latine, pendant les trois premiers siècles, l'a rejetée, et que, de l'autre, l'Église grecque ne l'admettait pas unanimement.

Rép. Cette objection est plus spécieuse que solide; nous espérons le montrer. Et d'abord, nous maintenons que la tradition de l'Église d'Orient est unanime. En effet, quelques particuliers qui sachant que l'autorité de cette Épître était contestée dans l'Église latine, faisaient difficulté de l'admettre, ne peuvent détruire cette unanimité. Ajoutons qu'il n'est nullement certain que saint Irénée l'ait rejetée; le contraire est beaucoup plus probable, puisque Eusèbe nous apprend qu'il la citait dans un ouvrage qui est perdu. Il est vrai que nous ne la trouvons pas alléguée dans les ouvrages qui nous restent de ce père; et c'est vraisemblablement sur ce silence que Photius s'est appuyé pour dire qu'il ne l'admettait pas. Mais on peut expliquer ce silence en disant, ou qu'il n'a pas eu occasion de la citer, ou qu'à cause de l'abus qu'en faisaient les hérétiques, ou du peu d'autorité qu'elle avait dans l'Église occidentale, il n'a pas jugé à propos d'en faire usage. Quant à saint Hippolyte, quoiqu'il ait écrit en grec, il est vraisemblable qu'il vivait dans l'Église latine; il y a des auteurs qui le font évêque de Porto en Italie. Ainsi, son témoignage ne peut nuire à l'unanimité de l'Église grecque, et n'infirmes point l'assertion de saint Jérôme, qui assure que tous les écrivains grecs s'accordent à regarder saint Paul comme l'auteur de l'Épître aux Hébreux. Mais la tradition de l'Église orientale n'est pas seulement unanime, elle est encore très-ancienne. Nous la trouvons dans Origène, Clément d'Alexandrie, et même dans Pantène, écrivain du II^e siècle. Origène fait remonter cette tradition bien haut, puisqu'il dit que ce n'est pas sans raison que les anciens nous ont transmis cette Épître comme étant de l'apôtre saint Paul. Or, quels peuvent être les anciens

par rapport à un écrivain du II^e siècle ou du commencement du III^e, sinon les saints docteurs des temps apostoliques? De plus, cette tradition a été reçue par les pères les plus habiles dans la critique. On sait que cette science était en grande vogue à Alexandrie. Origène est regardé comme un des plus habiles critiques de l'antiquité. L'érudition de Clément d'Alexandrie est immense. Saint Denis, évêque de cette ville, montre par sa critique de l'Apocalypse qu'il ne recevait pas sans examen l'authenticité des livres. Tous ces savans pères n'ignoraient aucun des argumens qu'objectent nos critiques modernes; ils ont remarqué aussi bien que nous la différence du style, mais ils ont mieux aimé recourir à différens moyens pour l'expliquer, que de nier que l'Épître fût l'œuvre de saint Paul. On peut juger par là de quel poids devait être la tradition sur laquelle l'authenticité de cette Épître s'appuyait. Il est donc constant que la tradition de l'Église grecque était vraiment unanime et des plus anciennes, puisqu'on n'en voit pas l'origine. Il est certain encore qu'elle a été admise par les pères les plus habiles, et qu'elle a résisté à tous les efforts de la critique la plus sévère et la plus minutieuse. Dans l'Église latine, nous l'avouons, elle a été obscurcie au commencement. Cependant saint Clément pape a connu l'Épître et l'a citée dans sa lettre aux Corinthiens; mais comme il n'ajoute pas de nom d'auteur, son autorité n'a pu décider ce point dans l'Église latine. Saint Irénée l'a pareillement alléguée dans un ouvrage qui s'est perdu. Mais comme les montanistes en abusaient pour établir leurs erreurs, on commença à en faire moins d'usage. Bientôt après on nia qu'elle fût de saint Paul, vraisemblablement à cause qu'elle ne porte pas son nom

comme toutes ses autres Épîtres. Ils l'attribuaient à quelques-uns de ses disciples, comme à saint Barnabé; et voilà pourquoi Tertullien leur objecte que, même dans ce cas, elle ne laisse pas d'avoir une autorité considérable. Les novatiens, qui parurent après, s'appuyèrent principalement sur cette Épître, et contribuèrent à obscurcir parmi les catholiques son authenticité. Mais ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que les Latins qui la rejetaient, n'alléguaient aucune autorité et aucune tradition contraire pour justifier ce refus. Ils ne combattaient point la tradition de l'Église orientale, qu'ils ne connaissaient pas, ou à laquelle ils ne faisaient pas assez d'attention. Leurs argumens étaient tirés de l'Épître elle-même, de ce qu'elle était anonyme, de ce que le style en était différent, de ce qu'elle n'était qu'une traduction qui avait pu être altérée, de ce qu'elle contenait des passages qui favorisaient l'erreur. On conçoit sans peine que ces raisons étaient capables d'ébranler l'Église latine, dans laquelle la tradition en faveur de l'authenticité de cette Épître était moins bien établie; mais elles ne faisaient aucune impression sur l'Église orientale, qui possédait une tradition claire, ancienne et non interrompue. Au reste, les Latins ne demeurèrent pas long-temps dans ce doute; bientôt on connut l'unanimité et l'ancienneté de la tradition des églises d'Orient, et ce grand témoignage entraîna tous les esprits. Saint Ambroise, saint Hilaire, saint Augustin, saint Jérôme, les plus savans pères de l'Église latine, ne firent plus difficulté de l'admettre comme une production de saint Paul; le concile de Carthage, les papes Innocent et Gélase, la mirent solennellement dans le Canon des livres sacrés sous le nom du grand Apôtre; et depuis, il n'y

a eu que quelques particuliers qui aient douté de son origine authentique. Au surplus, on peut dire de l'authenticité des écrits sacrés ce que nous avons dit plus haut (tom. I, pag. 122, 123) de leur inspiration : La tradition de l'Église par rapport à l'origine authentique de certains livres, peut très-bien s'obscurcir dans quelques églises même considérables, sans perdre pour cela les titres de son authenticité; car, pour qu'elle puisse les conserver, il suffit que la tradition vive et se perpétue elle-même dans l'Église universelle d'une manière suffisante à la faire reconnaître. Or, c'est ce qui est arrivé par rapport à l'Épître aux Hébreux. Ce qui fortifie surtout notre raisonnement, et le rend, nous osons dire, inattaquable, c'est que les doutes de l'Église latine ne venaient point d'une tradition contraire, la tradition favorable à cette Épître existant, quoique moins claire, puisque saint Clément la cite; mais ils provenaient uniquement de quelques difficultés critiques ou théologiques, qui n'arrêtaient point l'Église orientale, qui n'ont pas même arrêté l'Église latine, quand elle a mieux connu la tradition des églises d'Orient, et qui, après qu'elle s'est réunie au sentiment de ces églises, ne doivent plus nous arrêter nous-mêmes.

Obj. 3° Les caractères intrinsèques de l'Épître aux Hébreux, disent encore nos adversaires, s'opposent formellement à son authenticité. 1° D'abord cette Épître est un ouvrage anonyme; l'Apôtre ne s'y nomme pas, ce qui est contraire à la coutume observée dans ses autres Épîtres. 2° Le style diffère essentiellement de toutes les lettres reconnues pour être de saint Paul, car elle est chargée d'ornemens et de tours oratoires que le grand Apôtre fait profession de mépriser. 3° Elle renferme plu-

sieurs passages qui favorisent l'hérésie des novatiens aussi bien que l'arianisme, et qui par conséquent n'ont pu être écrits par saint Paul.

Rép. Ces difficultés sont encore bien peu solides; le lecteur peut en juger par les réponses que nous y donnons. 1° Quoique saint Paul mette ordinairement son nom en tête de ses Epîtres, ne peut-il donc pas avoir eu quelque raison particulière pour ne pas l'inscrire devant celle qui est adressée aux Hébreux? Et quand nous ne pourrions pas l'assigner, par l'ignorance des circonstances dans lesquelles se trouvait l'Apôtre lorsqu'il a écrit cette Epître, serions-nous en droit d'en conclure que cette raison n'a réellement pas existé? Suivant saint Pantène, c'est par humilité que saint Paul ne voulut pas mettre son nom au commencement de l'Épître aux Hébreux: « Puisque, dit-il, le Seigneur, qui était envoyé du Tout-Puissant, avait dû remplir sa mission auprès des Hébreux, Paul, l'Apôtre des Gentils, évita par modestie de s'appeler l'Apôtre des Hébreux. Il rendit cet hommage à notre Seigneur, et se regarda comme envoyé secondaire auprès des Hébreux, lui qui était le prédicateur et l'Apôtre des Gentils (1). » Une observation de D. Calmet, observation d'ailleurs très-juste en elle-même, semble favoriser cette conjecture. « Il est remarquable que dans toute cette Epître, saint Paul ne parle qu'aux simples fidèles d'entre les Hébreux. Il ne donne aucun avis aux supérieurs. Il prie seulement les Hébreux de saluer de sa part ceux qui étaient à leur tête, de conserver pour eux beaucoup de respect, de leur rendre une parfaite obéissance, d'imiter leur bonne conduite et leur foi, et de faire

(1) Euseb. *Hist. eccles.* l. VI, c. XIV.

en sorte qu'ils s'acquittent de leur devoir avec joie. C'est sans doute par un trait de sa sagesse et de sa modestie qu'il ne voulait pas s'ériger en maître envers les chefs de l'église de Jérusalem, qui étaient, ou des apôtres, ou des disciples immédiats de JÉSUS-CHRIST, gens sur qui il n'avait aucune autorité (1). » Clément d'Alexandrie, disciple de Pantène, suppose un autre motif. Il croit que saint Paul ayant en Palestine beaucoup d'ennemis qui étaient très-prévenus contre son nom, il n'eût pu que les indisposer et les empêcher de profiter des excellentes instructions qu'il leur donne dans cette Épître. Au reste, le grand Apôtre en dit assez à la fin pour se faire reconnaître de ses amis, mais il en dit trop peu pour se faire reconnaître des Juifs étrangers (2). D'ailleurs, l'eussent-ils connu à la fin, la lecture de l'Épître était faite, et elle avait produit l'effet qu'il s'en promettait. Mais si ces raisons ne paraissent point suffisantes, on peut en donner une qui ne laisse rien à désirer, en faisant observer que l'Épître aux Hébreux n'est pas une lettre proprement dite, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut (pag. 226), mais un ouvrage didactique, un traité; car dans cette hypothèse il n'y a aucune raison pour que le nom de l'écrivain se trouve en tête. — 2° La difficulté tirée de la diversité du style se trouve bien affaiblie par ce que nous avons déjà dit en montrant dans l'exposé des preuves intrinsèques que le fond des pensées, les images, les allégories, et même plusieurs expressions, sont les mêmes que dans les autres lettres. Quant à la pureté, à l'élévation et aux ornemens du lan-

(1) D. Calmet, *Préf. sur l'Ep. aux Hébreux*, art. III.

(2) Euseb. *loc. cit.*

gage qui dominant incontestablement dans cette Épître , il faut les attribuer à plusieurs causes. Premièrement, à la nature de l'ouvrage, qui est plutôt un traité et une dissertation en règle qu'une lettre familière. Secondement, à un plus grand travail de l'Apôtre, qui voulant convaincre des hommes prévenus contre lui, a donné plus de soin à son style que quand il écrivait familièrement à des chrétiens qu'il avait formés et qui reconnaissaient son autorité. Il est facile de voir que dans chacune de ses Épîtres, saint Paul prend un ton assorti aux dispositions de ceux auxquels il s'adresse. Or, ici la même cause a dû lui faire employer un langage plus soigné et plus soutenu. Troisièmement, à la nature même du sujet traité dans cette Épître, lequel est d'un bout à l'autre d'une élévation admirable. En effet, la supériorité de JÉSUS-CHRIST sur les anges, celle de son sacerdoce sur celui d'Aaron, les avantages que procure ce divin sacerdoce, l'excellence de la foi des anciens patriarches, sont les grandes idées que l'écrivain développe avec méthode et avec chaleur, et qui ne permettaient pas le ton négligé d'une Épître familière. Que si toutes ces causes ne pouvaient rendre raison de cette diversité, ne serait-il pas conforme aux principes de la critique de dire que saint Luc en a retouché le style, ou que saint Paul lui en a dicté les pensées, qu'il a revêtues ensuite de son style, au lieu de s'inscrire en faux contre la tradition des églises qui la rapporte au grand Apôtre? Au reste, il est bien étrange que Grotius en particulier n'ait pas craint d'avancer que la supériorité du style de l'Épître aux Hébreux prouve qu'elle n'est pas de saint Paul, lui qui, en parlant de celle aux Éphésiens affirme qu'elle surpasse toute éloquence humaine. C'est la

réflexion de Macknight, qui dit en même temps qu'il n'hésite pas à affirmer que les Épîtres aux Éphésiens, aux Colossiens et à Philémon, mais surtout celle aux Éphésiens, peuvent facilement, sous le rapport du sentiment et du langage, supporter la comparaison avec l'Épître aux Hébreux (1). Nous ajouterons nous-mêmes que les discours rapportés aux chapitres xvii, 21-31; xxiv, 10-21; xxvi, 1-21 des Actes des Apôtres, et qui sont de saint Paul, ne paraissent nullement inférieurs pour le style à cette Épître. — 3° Les passages que l'on prétend favoriser quelques anciennes hérésies ne les favorisent réellement pas. Il y a long-temps que les pères en ont donné des explications satisfaisantes. Euloge, évêque d'Alexandrie, les a expliqués très en détail dans un ouvrage dont Photius nous a conservé un extrait. C'est un point dont conviennent les critiques d'aujourd'hui, même les plus hardis, quoique d'ailleurs ils contestent l'authenticité de cette Épître, et qu'ils fassent les objections suivantes.

Obj. 4° L'auteur de cette Épître se met au nombre de ceux qui ont reçu la doctrine de JÉSUS-CHRIST de la bouche des témoins oculaires. Or, saint Paul fait profession dans ses lettres de ne l'avoir point reçue par

(1) « I without hesitation affirm, that the Epistles to the Ephesians, to the Colossians, and to Philemon, in respect of sentiment and language, will easily bear to be set in competition with the Epistle to the Hebrews; especially the Epistle to the Ephesians; concerning which Grotius hath said, that *it surpasseth all human eloquence*. And yet, strange to tell! the same Grotius hath given it as his opinion, that the excellency of the style of the Epistle to the Hebrews, is a proof that it was not written by Paul (*Pref. to the Epistle to the Hebrews, vol. IV, sect. 1, pag. 7*). »

ce canal, mais de la tenir immédiatement de JÉSUS-CHRIST. Il ne saurait donc être l'auteur de l'Épître aux Hébreux.

Rép. Wetstein et Lardner ont solidement réfuté cet argument, proposé déjà par Grotius et Leclerc. Nous dirons donc d'après eux : Premièrement, c'est assez la coutume de l'Apôtre de se mettre du nombre de ceux à qui il parle, quoique cependant ce dont il parle ne lui convienne pas. Lardner en cite plusieurs exemples. Secondement, l'Apôtre ne s'appuie pas toujours sur sa révélation immédiate pour établir les faits évangéliques, mais sur le témoignage des apôtres et des disciples. Nous en avons une preuve manifeste dans le discours qu'il prononça à Antioche de Pisidie (Act. XIII, 30). Troisièmement, quoique saint Paul eût été instruit immédiatement par JÉSUS-CHRIST, cependant il n'avait pas vécu dans sa compagnie, et il n'avait pas non plus été témoin de ses miracles. Il les avait appris par le témoignage des apôtres; ainsi ce qu'il dit est véritable. Il est vrai qu'il n'insiste pas ici sur cette révélation immédiate de JÉSUS-CHRIST, comme il fait dans l'Épître aux Galates; mais il s'agissait pour lors de prouver qu'il était apôtre de JÉSUS-CHRIST comme les autres apôtres; au lieu que dans l'Épître aux Hébreux, bien loin de vouloir prouver son apostolat, il a pour but de le cacher.

Obj. 5° L'auteur de cette Épître suppose évidemment que les premiers docteurs du christianisme étaient déjà morts, car il dit expressément (XIII, 7): « Souvenez-vous de vos conducteurs, qui vous ont prêché la parole de DIEU; et considérant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi. » Or, les premiers docteurs de l'Évan-

gile vivant encore au temps de saint Paul, cet apôtre n'a pas pu tracer ces lignes.

Rép. Il n'est pas nécessaire de dire que tous les premiers docteurs du christianisme étaient déjà morts au temps où cette Épître a été écrite, autrement il faudrait en placer la composition après la destruction de Jérusalem, puisque saint Jean a survécu à cette destruction. Ainsi il suffit pour vérifier les paroles objectées que quelques-uns des docteurs de l'Évangile fussent déjà morts. Or, c'est ce qui avait lieu au temps où saint Paul a écrit cette Épître; non seulement saint Étienne, saint Jacques, mais encore plusieurs autres disciples du Seigneur étaient morts dans l'an 65, où il est probable que saint Paul a écrit cette Épître.

Obj. 6° Si saint Paul avait composé l'Épître aux Hébreux, il n'aurait pas manqué d'y parler de lui-même, de ses liens, de ses travaux; il n'aurait pu passer sous silence, comme peu importants, la pénitence, la foi en JÉSUS-CHRIST, la résurrection des morts, le jugement dernier, qu'il traite dans ses Épîtres comme des points fondamentaux. Or, l'auteur de cette Épître garde sur toutes ces choses le silence le plus absolu. Ce n'est donc pas le grand Apôtre qui l'a écrite.

Rép. La raison pour laquelle saint Paul ne parle ni de lui-même ni de ses travaux, est qu'il ne voulait pas se faire connaître à tous ceux qui pouvaient lire sa lettre, cette connaissance pouvant être préjudiciable à l'effet qu'il s'en promettait. C'est pour la même raison qu'il n'a pas voulu y mettre son nom. Quant à la pénitence, la résurrection et au jugement, s'il n'en dit rien, ce n'est évidemment point parce qu'il les regardait comme des choses de peu d'importance, mais c'est que son but

n'était pas, comme il le dit lui-même, de traiter ces articles élémentaires qu'ils connaissaient assez, mais de leur enseigner les mystères sublimes du sacerdoce de JÉSUS-CHRIST.

Il résulte évidemment de cette discussion qu'il n'y a pas lieu à élever le doute le plus léger sur l'authenticité de l'Épître de saint Paul aux Hébreux.

SCHOLIE.

Nous avons dit au commencement de cet article, que le sentiment qui attribuait à saint Paul l'Épître aux Hébreux, quoique certain, ne formait pourtant pas un dogme de la foi catholique. Plusieurs théologiens ont pensé au contraire qu'on ne saurait refuser au grand Apôtre la composition de cette Épître sans encourir la note d'hérésie ; mais nous croyons avec Melchior Canus et Estius, que leur opinion n'est nullement fondée, tout en accordant cependant qu'il y aurait de la témérité à nier que saint Paul en soit réellement l'auteur. Voici nos motifs : 1° L'Église, en déclarant sacrées et canoniques les quatorze Épîtres de saint Paul, n'a pas prétendu décider par là même qu'elles aient été toutes composées par cet Apôtre ; car il en est de l'authenticité de ces Épîtres comme de celle des Psaumes. Or, en déclarant canoniques les cent cinquante Psaumes de David, l'Église n'a pas eu l'intention de déclarer qu'ils avaient tous été composés par le saint roi, puisque aujourd'hui même tous les critiques, comme nous l'avons déjà remarqué (tom. v, pag. 12), soutiennent, sans être taxés d'hérésie, que plusieurs Psaumes ne sont pas du prophète royal. — 2° Les conciles de Carthage et de Laodicée avaient, au temps de saint Jérôme et de saint Augustin, déclaré canoniques les

quatorze Épîtres de saint Paul (1). Cependant ces deux pères nous assurent que plusieurs personnes doutaient néanmoins que l'Épître aux Hébreux fût l'ouvrage du grand Apôtre. C'est ce qui a fait conclure avec raison à Estius, que la définition de ces conciles n'avait pas précisément pour but de forcer à attribuer ces Épîtres à saint Paul. — 3° Aucun concile n'a décidé positivement que l'Épître aux Hébreux a été composée par saint Paul; mais ils l'ont simplement affirmé à l'occasion de sa canonicité, sur laquelle tombe directement leur décision. Or, il est constant, dit Estius, que tout ce qui est dit par occasion dans les conciles n'a pas la même autorité que ce qui est expressément décidé (2). Ainsi, on peut à la rigueur ne pas attribuer à saint Paul l'Épître aux Hébreux sans être pour cela coupable d'hérésie.

Toutefois, bien qu'il ne soit pas absolument de foi que saint Paul ait composé cette Épître, puisque la décision des conciles ne tombe pas expressément sur ce point, il y a certainement une grande témérité à s'écarter de la croyance commune de l'Église. De là vient que la faculté de théologie de Paris a censuré comme arrogantes et schismatiques deux propositions d'Érasme, dans lesquelles ce critique dit qu'on a toujours douté de l'auteur de l'Épître aux Hébreux, et que, pour sa part, il en doute lui-même encore (3).

(1) Hieron. in *Matth.* xvi, et alibi passim. August. *De civitat.* l. xvi, c. xxii.

(2) « Multa dicuntur in conciliis, ex occasione, quæ non parem cum eis quæ decernuntur habent auctoritatem (Estius in *Paulum*). »

(3) *De Epistolæ ad Hebræos auctore semper est dubitatum... Et ut ipse in genere fateor adhuc dubito. Hæc duæ propositiones arroganter*

ARTICLE VII.

De la divinité de l'Épître de saint Paul aux Hébreux.

Parmi les critiques qui ont erré sur la divinité de l'Épître de saint Paul aux Hébreux, les uns lui ont refusé absolument toute autorité divine, les autres ont laissé la question douteuse et indécise. Pour nous, d'accord avec tous les catholiques, nous regardons comme une vérité de foi que cette Épître est véritablement munie du sceau de l'inspiration divine; et c'est à ce titre que nous établissons la proposition suivante.

PROPOSITION.

L'Épître de saint Paul aux Hébreux est un livre divin.

Ce que nous avons dit jusqu'ici dans ce chapitre suffit certainement pour montrer jusqu'à l'évidence que l'Épître aux Hébreux a été divinement inspirée à son auteur. Il ne nous reste donc guère qu'à présenter le résumé des discussions précédentes.

1. Personne, comme le remarque judicieusement D. Calmet (1), n'a jamais contesté à saint Paul la qualité d'auteur inspiré; et ceux qui ont voulu nier la divinité de cette Épître ont commencé par soutenir qu'elle n'était pas de saint Paul, comme le disaient les ariens; ou par prétendre qu'elle était corrompue et tronquée, comme le soutenaient les marcionites. Or, nous venons

et schismatice efferuntur, contra usum et determinationem Ecclesie in multis conciliis, Nicæno, Laodicensi et Carthaginiensi.

(1) D. Calmet, *Préf. sur l'Épître aux Hébreux*, art. iv.

de prouver dans l'article précédent qu'elle était incontestablement l'ouvrage du grand Apôtre. Quant au reproche d'interpolation fait par les marcionites, il est sans fondement; et aucun critique n'ignore que Marcion n'a invoqué cette prétendue altération que pour parer le coup mortel que la doctrine contenue dans cette Épître portait à ses erreurs.

2. L'autorité divine de cette Épître a été l'objet d'une décision formelle de la part du concile de Laodicée chez les Grecs, et du synode de Carthage chez les Latins. De là vient qu'il n'est pas un seul canon ecclésiastique qui ne la place parmi les Écritures divinement inspirées; et que le saint concile de Trente a lancé ses anathèmes contre quiconque serait assez osé et assez téméraire pour en nier la divinité.

3. De tout temps elle a été lue dans l'Église grecque comme un livre inspiré, et l'Église latine a imité en cela l'Église grecque depuis les IV^e et V^e siècles. Quant à l'hésitation de l'Église latine pendant un certain temps, la plupart des critiques sages l'expliquent en disant que certaines sectes abusant de plusieurs passages de cette Épître pour autoriser leurs hérésies, cette Église jugea prudemment à propos de ne pas donner trop de crédit à une pièce dont ils tiraient avantage. « L'Église de Rome, se demande Hug, analysé par Cellérier, repoussa-t-elle l'Épître aux Hébreux pour se débarrasser des novatiens, ou parce que les recherches faites à leur occasion lui firent découvrir contre cet écrit des preuves historiques et des témoignages probans? Mais si ce dernier cas était le véritable, il serait fait mention quelque part de ces preuves, tandis que l'on ne trouve rien de semblable dans les attaques de Gaïus ou de ses successeurs.

Ils ne s'appuient jamais que sur des critères internes. C'est un ouvrage anonyme, disaient les uns, et saint Paul mettait toujours son nom à ses écrits. C'est un ouvrage élégant et soigné, disaient les autres, et Paul méprisait l'éloquence humaine. Il renferme, disait-on encore, de prétendues citations de l'Ancien-Testament que l'on ne peut retrouver nulle part, ou bien ce n'est qu'une traduction de l'hébreu, qui, en supposant l'original authentique, ne peut avoir la même autorité, etc. Jamais, au milieu de toutes ces objections, on ne trouve un mot qui ait trait aux argumens externes et aux témoignages historiques. Bien plus, c'est aux preuves historiques qu'en appelaient saint Augustin et saint Jérôme, qui, plus instruits que leurs contemporains, défendaient l'authenticité de l'Épître, et s'efforçaient d'éclairer l'Église d'Occident (1). »

4. Cette Épître a été citée comme Écriture sainte par la plupart des docteurs de l'Église, en y comprenant les plus anciens pères.

5. Enfin, toutes les sectes d'hérétiques, aux ariens et aux marcionites près, ont reconnu l'autorité divine de cette Épître, et encore les ariens ne l'ont-ils pas rejetée au commencement de leur hérésie.

6. Loin qu'il y ait rien dans cette Épître qui puisse autoriser à croire que son auteur n'a pas mérité le don divin de l'inspiration du Saint-Esprit, tout au contraire dans la morale comme dans le dogme y respire un air

(1) J. E. Cellérier, *Introd. au Nouveau-Testament*, pag. 451. Par ce qui vient d'être dit dans cette discussion, et dans l'article précédent, le lecteur peut aisément comprendre que les questions de l'authenticité et de la divinité ou canonicité de l'Épître aux Hébreux, se confondent ici en une seule.

de noblesse, de grandeur et de sainteté, qui prouvent une origine divine. C'est pourquoi Origène, après avoir dit qu'à son avis saint Paul ne l'avait pas rédigée lui-même dans sa forme actuelle, ajoute : « Les pensées de cette Épître sont vraiment admirables ; elles ne le cèdent en rien aux écrits apostoliques universellement reçus ; et tous ceux qui lisent les ouvrages des apôtres conviennent que ce que je dis ici est très-vrai (1). » Mais il faut bien le remarquer, l'abus qu'ont fait certains hérétiques de quelques passages n'est nullement une preuve que ces passages contiennent réellement des erreurs. Ces sectaires ont dans ces endroits détourné les paroles de l'Apôtre de leur vrai sens, pour leur en donner un mauvais qui fût conforme à leurs doctrines erronées ; mais le texte, bien entendu et dûment expliqué, ne renferme pas une seule pensée indigne de l'inspiration divine. C'est de cette manière que nous raisonnons sur cette phrase de Michaëlis : « Il est possible que dans les notes que j'ai dessein de publier avec ma traduction du Nouveau-Testament je cède des points que j'ai ci-devant défendus, et que je reconnaisse que l'auteur est quelquefois inexact (2). » Car on serait bien plus en droit de reconnaître que dans ce cas ce serait le savant critique qui se montrerait inexact, et non point l'auteur sacré de l'Épître aux Hébreux.

(1) Origen. apud. Euseb. *Hist. eccl. l. vi, c. xiv.*

(2) J. D. Michaëlis, *Introd. au N. T. t. iv, pag. 248, 249.*

ARTICLE VIII.

Du style et des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul aux Hébreux.

1. On s'accorde généralement à dire que les expressions, le tour et le style de l'Épître aux Hébreux sont d'un grec assez pur, et que les hébraïsmes y sont moins nombreux que dans les autres écrits de saint Paul. Clément d'Alexandrie croyait y voir les mêmes caractères, le même goût, et pour employer sa propre expression, la même couleur (τὸν αὐτὸν χρῶμα) que dans les écrits de saint Luc (1). Grotius y trouve plusieurs manières de parler qui sont propres aussi à cet évangéliste; mais il avoue en même temps que cette Épître est d'un style beaucoup plus relevé que son Évangile et ses Actes (2). Érasme reconnaît aussi que le style de l'Épître aux Hébreux est le même ou presque le même que celui des Actes des Apôtres (3). Spanheim prétend au contraire qu'il y a une grande différence, et que celui de saint Luc est d'un grec plus pur que celui de l'Épître aux Hébreux (4). Enfin, Jacques Cappel soutient également qu'il y a une grande différence entre le style de saint Luc et celui de l'auteur de l'Épître aux Hébreux (5). Mais cela n'empêche pas que les anciens interprètes aussi bien que les modernes aient prodigué les plus grands

(1) Clem. Alex. *Libr. hypotypos.* apud Euseb. *Hist. eccl.* l. vi, c. xv.

(2) Grotius, *Præf. in Epist. ad Hebræos.*

(3) Erasm. *Annot. in Epist. ad Heb. sub finem.*

(4) Spanheim, *De authore Epist. ad Hebr.* p. 11, c. vii, et p. 111, c. 1, n. 9, 10.

(5) Jac. Cappel. *Præf. in Epist. ad Hebr.*

éloges à l'auteur de cette belle composition. Lardner, en particulier, dit que *cette Épître aux Hébreux est sublime et élégante depuis le commencement jusqu'à la fin* (1). Cependant nous pensons avec Macknight que la supériorité de cette lettre sur toutes les autres de saint Paul peut à bon droit être mise en question, et qu'on n'a peut-être pas assez remarqué que les passages les plus sublimes de l'Épître aux Hébreux sont des citations de l'Ancien-Testament (2).

2. Quant aux beautés littéraires, il n'est pas une seule page de cette belle composition qui ne nous en offre une ou plusieurs dignes d'admiration. Et d'abord, le chapitre 1, plein d'ailleurs d'une noblesse et d'une élévation qui transporte le lecteur, nous présente un début magnifique. C'est DIEU qui, après avoir parlé autrefois à nos pères par la bouche de ses prophètes, vient de se faire entendre à nous par son Fils. Ici l'Apôtre, empruntant aux écrivains de l'Ancien-Testament les traits les plus beaux, nous représente ce Fils comme le maître de toutes choses; comme celui qui a créé tous les siècles; comme la splendeur de sa gloire, l'empreinte de sa divine substance; comme celui qui soutient tout par la puissance de sa parole, et qui après avoir purifié nos péchés est assis au plus haut des cieux à la droite de DIEU. Avec quelle éloquence encore il démontre que ce divin Fils est au-dessus des anges! Quand il parle de ces esprits célestes, il ne les considère que comme des ministres et des envoyés, qui partent avec la rapidité des vents et l'activité du feu pour exécuter ses ordres; mais

(1) Lardner, *Canon. vol. 11, p. 375.*

(2) Macknight. *Præf. to the Epist. ad Hebr. vol. v, pag. 7.*

quand il en vient à son Fils, c'est un tout autre langage : « C'est un DIEU dont le trône inébranlable demeure à jamais, et que son Père céleste a consacré roi immortel, en répandant sur lui une huile plus précieuse que celle qui servait à oindre les prêtres, les prophètes, les rois, etc. »

Au chapitre II, verset 2-5, nous lisons un contraste aussi beau que frappant par sa justesse entre la loi de Moïse, qui, quoique donnée seulement par le ministère des anges, est demeurée si ferme dans ses promesses et ses menaces, et la loi de JÉSUS-CHRIST, promulguée par sa propre bouche, confirmée par le témoignage de ses apôtres, démontrée par les miracles et les effusions du Saint-Esprit, et dont la transgression doit amener des châtimens bien plus terribles.

Nous signalerons au chapitre IV, verset 12, la description du Verbe de DIEU. Ce Verbe substantiel est plein de vie et de puissance; plus pénétrant qu'un glaive à deux tranchans, il entre dans les derniers replis de l'âme, et il pénètre dans les jointures et dans les moelles; il démêle les pensées et tous les mouvemens du cœur; nulle créature ne lui est cachée, tout est à nu et à découvert devant ses yeux.

Au chapitre V, verset 5 et suivans, la vocation de JÉSUS-CHRIST au sacerdoce est représentée avec une magnificence d'idées et d'expressions qu'on ne saurait trop admirer. Celui qui lui avait dit : Vous êtes mon Fils ! lui dit aussi : Vous êtes prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech. Le ministère sacré de ce DIEU pontife est décrit également sous diverses couleurs, ménagées de manière à former le tableau le plus ravissant. Et ici encore, le panégyriste de JÉSUS-CHRIST emprunte plu-

sieurs traits au prophète royal ; mais il faut convenir qu'en les employant , il leur donne un nouvel éclat , une nouvelle beauté. Pour nous , ce qui nous frappe le plus dans cette peinture , aussi bien que dans toutes celles que nous offre l'Épître aux Hébreux , c'est le talent avec lequel l'Apôtre sait mettre à la portée des yeux vulgaires auxquels il les présente , les sujets si grands , si nobles et si sublimes qu'il lui arrive continuellement de traiter.

L'apostasie est dépeinte au chapitre VI d'une manière bien propre à faire ressortir la noirceur de ce crime ; et l'extrême difficulté d'en obtenir le pardon est exprimée avec une force et une énergie tout-à-fait dignes du sujet. Ainsi les Juifs apostats ont été éclairés de la lumière de la vraie foi dans le saint baptême ; ils ont goûté le don céleste dans la communion ; ils ont reçu le Saint - Esprit par l'imposition des mains ; ils se sont nourris de toute la douceur de la sainte parole ; ils ont éprouvé toute la force de l'espérance du siècle à venir , et cependant ils ont crucifié de nouveau JÉSUS-CHRIST ; ils l'ont couvert d'ignominie. Quel crime horrible ! Et où est le moyen de l'expier ? Leur âme , quoique toute détremmée de la rosée du ciel comme une terre favorisée , n'a produit cependant que des ronces et des épines ; aussi est-elle menacée d'une prochaine et éternelle malediction.

Quoi de plus imposant que la manière dont l'auteur sacré (VII) introduit sur la scène Melchisédech , roi de justice et de paix , sans généalogie , sans commencement ni fin ; symbole du prêtre éternel , bénissant Abraham , recevant de lui la dîme , et se montrant le prêtre d'Abraham et de sa postérité , d'Aaron et de tous les prêtres

de la tribu lévitique. Mais quelle idée de grandeur ne donne-t-il pas de JÉSUS-CHRIST, souverain prêtre, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, plus élevé que les cieux mêmes (vers. 26) !

Au chapitre IX, verset 11-14, il nous présente encore, mais dans un nouveau tableau et sous des couleurs tout-à-fait différentes, JÉSUS-CHRIST, le pontife des biens futurs, ne pénétrant point dans un tabernacle terrestre qu'il arrose d'un sang étranger, mais entrant dans le sanctuaire célesté, où il verse son propre sang, qui doit non pas seulement purifier le corps, comme dans l'ancienne loi le sang des boucs et des taureaux, mais laver l'âme de toutes les souillures, pour la rendre digne d'offrir au Seigneur un culte parfait.

Il revient au chapitre X, verset 26-31, sur le crime de l'apostasie. Cette nouvelle peinture surpasse celle du chapitre VI. Dans la première, en effet, il nous avait fait voir JÉSUS-CHRIST mis de nouveau sur la croix par les Juifs apostats, et livré à l'ignominie; et dans celle-ci, il nous le montre foulé aux pieds comme un vil vermisseau que l'on écrase avec horreur; et il nous met sous les yeux l'esprit de la grâce livré aux outrages les plus sanglans, et son sang souillé et profané; ce même sang par lequel les apostats avaient été sanctifiés. Mais ce sujet ne présente qu'une première partie du tableau; la description des châtimens réservés à l'apostasie forme la seconde. Or, on ne conçoit rien de plus terrible que cette seconde peinture. Il semble en vérité qu'on assiste à ce jugement effroyable dont l'Apôtre menace ces Juifs infidèles, qui après s'être enrôlés sous les drapeaux du CHRIST ont eu la lâcheté de les abandonner; même on croit voir les flammes lugubres de ce feu vengeur qui doit

dévoré comme autant de victimes ces lâches déserteurs de la cause sacrée de DIEU. Mais pour porter le dernier coup au cœur de ces traîtres, il leur rappelle, comme servant à leur condamnation, un oracle qu'ils lisaient tous les jours dans la loi même de Moïse : « Car, s'écrie-t-il, nous savons qui a dit : *La vengeance est à moi, et je l'exercerai*; et qui a dit encore : *Le Seigneur jugera son peuple* (Deut. XXXII, 35, 36); » puis, sans nommer cet être terrible qui doit exercer contre eux ses vengeances, réticence la plus heureusement ménagée, il termine par ces mots, véritable coup de foudre pour ces indignes apostats : « Il est terrible de tomber entre les mains du DIEU vivant; » car c'est comme s'il leur disait : « A quels supplices ne devez-vous pas vous attendre en abandonnant et en irritant ainsi un DIEU terrible et vengeur, qui, ne cessant jamais de vivre, ne saurait cesser jamais de punir. »

Le chapitre XII contient la description la plus brillante des effets que la foi a produits dans les patriarches et les justes de l'ancienne loi. Ainsi, c'est par la foi qu'Abel offrit à DIEU une victime qui lui fut si agréable; et c'est à cause de cette même foi, que son sang, répandu par la main meurtrière de Caïn son frère, crie encore aujourd'hui dans l'Écriture, et demande vengeance après sa mort. C'est par le mérite de la foi qu'Hénoch fut transporté dans les cieus; qu'Abraham abandonna son pays et sa famille, errant comme un voyageur sur une terre étrangère, habitant sous des tentes, dans l'espérance de se voir un jour dans la cité immuable et éternelle, saluant de loin la patrie céleste dont il était exilé, immolant son fils Isaac, l'héritier de ses promesses, dans la pensée que celui qui le lui avait donné

contre les lois ordinaires de la nature pouvait le ressusciter après sa mort. C'est encore par la foi que Moïse, sans craindre la fureur de Pharaon, fait sortir le peuple d'Égypte, voit toujours l'invisible à ses yeux, et que les Israélites passent à pied sec la mer Rouge et font tomber les murs de Jéricho. Ici l'Apôtre, sentant que le temps lui manque pour décrire tout ce que la foi a inspiré de beaux sentimens et de nobles actions dans les anciens justes, réunit comme en un faisceau leurs faits les plus mémorables, leur valeur militaire, leurs combats, leurs victoires, les miracles qu'ils ont opérés, de même que leurs persécutions, les outrages qu'ils ont endurés, leurs chaînes, leurs tortures, enfin leur mort cruelle.

Le chapitre XII nous offre un parfait modèle d'exhortation. Pour engager efficacement les Hébreux à courir dans la carrière des souffrances, l'Apôtre leur représente cette nuée de témoins qui du haut du ciel contemplent leurs combats; il leur rappelle l'exemple de JÉSUS-CHRIST, l'auteur et le consommateur de leur foi, qui a embrassé la croix avec tant de joie, et a souffert avec tant de constance une si cruelle contradiction de la part des pécheurs. A ces motifs, il en ajoute un autre bien puissant encore, il fait retentir à leurs oreilles ces paroles de la sagesse éternelle : « Mon fils, ne néglige point le châtiment du Seigneur, et ne te laisse point abattre quand il te corrige, car il ne corrige que ses enfans chéris. » Ici l'écrivain sacré fait ressortir d'une manière admirable les avantages de la correction divine; puis il les exhorte à relever leurs mains languissantes et à fortifier leurs genoux affaiblis, à marcher d'un pas ferme dans la voie du Seigneur. Mais nous ne saurions passer

sous silence la belle comparaison qu'il établit entre la Loi et l'Évangile (vers. 18-29). Ce n'est plus une montagne terrestre et visible qu'environne un feu brûlant, un nuage obscur et ténébreux, des tempêtes et des éclairs; ce n'est plus le son terrible de la trompette et le bruit d'une voix qui portait le saisissement et l'effroi dans tous ceux qui l'entendaient; mais c'est maintenant la montagne de Sion, la cité du DIEU vivant, la Jérusalem céleste; c'est encore une troupe innombrable d'anges, l'Église des premiers nés dont les noms sont inscrits dans le ciel; c'est DIEU, le rémunérateur des justes qui sont dans la gloire; c'est JÉSUS, le médiateur de la nouvelle alliance, dont le sang crie plus avantageusement pour nous que celui d'Abel.

Au chapitre XIII, l'Apôtre continue ses exhortations, mais toujours en un langage touchant et pathétique; et il finit par une prière admirable, qu'il adresse au ciel pour les Hébreux.

HUITIÈME SECTION.

INTRODUCTION PARTICULIÈRE AUX ÉPÎTRES CATHOLIQUES.

On appelle *catholiques* ou *canoniques* les sept Épîtres qui dans nos Bibles viennent immédiatement après celles de saint Paul. Ces sept Épîtres sont, savoir, l'Épître de saint Jacques, les deux de saint Pierre, les trois de saint Jean, et celle de saint Jude.

On a beaucoup disputé sur les noms de *catholiques* et de *canoniques* que portent ces Épîtres. La première dénomination était généralement en usage parmi les plus

anciens pères; car on la trouve dans Origène et Denis d'Alexandrie. « Ces Épîtres sont nommées catholiques, c'est-à-dire encycliques, dit Théodoret, parce qu'elles n'ont pas été envoyées à aucune nation ou à aucune ville en particulier, comme celles du divin Paul... mais à tous les Juifs convertis dispersés par toute la terre, comme celles de Pierre, ou bien à tous les chrétiens soumis à la même foi (1). » Le mot catholique signifie en effet universel dans son acception première. De là les Orientaux appellent le livre qui contient ces Épîtres *Catholicon* ou *Catholique*, et quand ils en citent quelques-unes, celles de saint Pierre, par exemple, ils disent : *saint Pierre dans le Catholicon*. C'est ainsi que les critiques et les interprètes ont toujours expliqué cette dénomination. Mais de nos jours Hug a émis une autre opinion : ce savant pense qu'on a nommé ces Épîtres catholiques ou universelles, parce qu'elles renferment universellement ce qui reste des écrits authentiques du Nouveau-Testament, après les Évangiles, les Actes des Apôtres et les écrits de saint Paul. Il part du principe que le Nouveau-Testament se divisait en trois parties, dont la première contenait l'Évangile et les Actes des Apôtres, la seconde les lettres de saint Paul, et la troisième les écrits qui renfermaient universellement et en somme la doctrine des autres apôtres. Hug prétend même que cette explication convient mieux et à la nature des Épîtres et aux textes des anciens pères (2). Nous l'avouons franchement, les raisonnemens de ce critique nous ont paru peu solides, par la raison surtout qu'il semble forcer le vrai sens

(1) Théodoret, *Prolog. in Epist. catholic.*

(2) Hug, *Einleit. in das N. T. Th.* II, *Seit.* 454, 455.

des passages des pères qu'il invoque en faveur de son opinion. Quant au nom de *canoniques* que portent encore ces Épîtres, les uns veulent qu'il leur ait été donné parce qu'elles contiennent des règles ou canons importans pour les mœurs et les instructions sur les matières de la foi (1) ; mais d'autres pensent, et avec plus de raison, peut-être, qu'elles sont ainsi appelées parce qu'elles font partie du canon ou catalogue des livres sacrés. « Il me semble, dit R. Simon, qu'on ait affecté de les nommer *canoniques*, surtout dans les églises d'Occident, parce qu'on a douté de quelques-unes si elles devaient être mises au nombre des livres canoniques (2). David-Jules Pott a examiné et discuté les différentes opinions qui ont été émises sur les dénominations de ces Épîtres (3).

Les Grecs arrangeaient les sept Épîtres catholiques dans l'ordre où nous les trouvons aujourd'hui dans nos Bibles, comme on peut le voir dans les pères et dans les manuscrits grecs ; mais les Latins leur donnaient un autre ordre ; du moins saint Augustin met en première ligne les deux de saint Pierre. Au reste, ni les Grecs ni les Latins n'ont été bien constans à suivre toujours le même arrangement.

On verra quand nous traiterons de chacune de ces Épîtres en particulier qu'elles n'ont pas été toutes regardées universellement dans l'antiquité comme Écritures canoniques ; c'est pourquoi les unes sont considérées comme proto-canoniques et les autres comme deutéro-canoniques.

(1) *Conc. Laodicen. can. XL. Cassiodor. De Institut. divin. Litt. c. VIII. Auctor Prolog. in VII Epist. canon. inter opera Hieronymi.*

(2) R. Simon, *Histoire crit. du N.-T. ch. XVII.*

(3) J. D. Pott, *Prolegom. in Epistolas catholicas.*

Quant au but général des Épîtres catholiques, on peut dire avec saint Augustin que leurs auteurs se sont proposé en les écrivant de réfuter les hérésies naissantes de Simon le Magicien, celles des nicolaïtes, des ébionites et autres hérétiques, qui, abusant de la liberté évangélique et prenant à contre-sens les paroles de saint Paul, enseignaient que la foi sans les œuvres suffisait pour le salut, et introduisaient ainsi une morale très-corrompue (1). Enfin le caractère de ces Épîtres a été parfaitement tracé par saint Jérôme, lorsqu'il dit que Jacques, Pierre, Jean et Jude ont composé des lettres aussi remplies de mystères qu'elles paraissent courtes, et que dans le peu de paroles qu'elles contiennent elles renferment un grand sens ; de sorte qu'il y a bien peu de lecteurs qui ne soient comme éblouis par la lumière brillante qu'elles répandent, et qui ne s'aperçoivent que leur esprit est trop borné pour en pénétrer toute l'étendue et toute la profondeur (2).

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ÉPÎTRE CATHOLIQUE DE SAINT JACQUES.

Le Nouveau-Testament semble faire mention de trois personnages du nom de Jacques ; le premier est Jacques dit le Majeur, fils de Zébédée et frère de saint Jean

(1) August. *De fide et operib. c. xiv.*

(2) « Jacobus, Petrus, Joannes, Judas, septem Epistolas ediderunt, tam mysticas quam succinctas ; et breves pariter et longas : breves in verbis, longas in sententiis ; ut rarus sit qui non in earum lectione cæcutiat (Hieron. *Epist. ad Paulin.*) »

l'Évangéliste (Matth. IV, 21), qui fut décapité par l'ordre d'Hérode Agrippa (Act. XII, 2); le second est Jacques, surnommé le Mineur et fils d'Alphée ou Cléophas (Matth. X, 3; Joan. XIX, 25; Marc. XV, 40); le troisième est Jacques, frère de JÉSUS-CHRIST (Matth. XIII, 55). Mais il paraît très-probable, comme nous le verrons un peu plus bas, que Jacques le Mineur et Jacques frère, c'est-à-dire proche parent de JÉSUS-CHRIST, ne sont qu'un même homme. Or, Jacques le Mineur fut favorisé d'une apparition de JÉSUS-CHRIST, qui se montra à lui après sa résurrection (1 Cor. XV, 7). L'Évangile ne parle point de cette apparition que saint Paul mentionne, mais les pères nous apprennent que, suivant l'ancienne tradition, le Sauveur apparut à saint Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem. Les uns prétendent que ce fut JÉSUS-CHRIST lui-même qui, dans cette apparition ou dans celle qu'il fit à tous les apôtres ensemble, le mit à la tête de l'église de Jérusalem (1); d'autres veulent qu'il ait été établi sur ce siège par les apôtres eux-mêmes, mais en vertu du choix que le Sauveur avait fait de lui pour cette église lorsqu'il monta au ciel (2). Quoiqu'il en soit, saint Paul étant venu à Jérusalem, y fut présenté à saint Jacques (Galat. I, 19; Act. IX, 27) par saint Barnabé, et fit union et société avec lui (Galat. II, 9). Lorsque saint Pierre sortit miraculeusement de prison, il ordonna que l'on en portât la nouvelle à saint Jacques (Act. XII, 17). Quelques années après, dans le concile qui fut tenu à Jérusalem, saint Jacques donna son avis le dernier,

(1) Euseb. *Hist. eccl.* l. VII, c. XIX. Chrysost. *Homil.* XXXVIII.

(2) Clem. Alex. apud Euseb. l. II, c. I. Athan. in *Synops.* Hieron. in *Catalog.*

comme étant évêque de la ville (Act. xv). Ananus, fils du grand prêtre Anne dont il est parlé dans l'Évangile, ayant résolu de faire mourir le saint apôtre, choisit le moment où Festus, gouverneur de la Judée, étant mort, et Albin son successeur n'étant pas encore arrivé, la province se trouvait sans gouverneur. Dans cet intervalle en effet il assembla le conseil des Juifs et fit comparaître saint Jacques avec d'autres personnes. Là, il l'accusa d'avoir violé la loi, et il voulut l'obliger à nier publiquement que JÉSUS-CHRIST fût le fils de DIEU. Mais le saint apôtre s'y étant refusé, il le fit précipiter du haut du temple. Comme après sa chute il lui restait encore un souffle de vie, un foulon acheva de le tuer d'un coup de levier qu'il lui déchargea sur la tête. Joseph, à qui nous devons la plupart de ces détails, dit que les plus sages des Juifs désapprouvèrent le meurtre et qu'ils en firent des plaintes à Agrippa et à Albin, le nouveau gouverneur de la Judée. Saint Jacques fut enterré auprès du temple, au lieu même où il avait été martyrisé (1).

ARTICLE I.

Des personnes auxquelles fut adressée l'Épître de saint Jacques.

L'auteur de cette Épître commence par ces mots : « Jacques, serviteur de DIEU et du Seigneur JÉSUS-CHRIST aux douze tribus qui sont dispersées, salut. » Il est clair qu'il adresse cette Épître non aux païens qui avaient embrassé le christianisme, mais aux Juifs qui

(1) Voy. Joseph. *Antiq. l. xx, c. viii.* Euseb. *Histoire eccl. l. ii, c. xxiii.* Hieron. *in Catalog.*

vivaient hors de la Palestine. Mais ici se présente tout naturellement la question de savoir si par ces Juifs dispersés il faut entendre des Juifs qui n'étaient pas encore convertis, ou bien des Juifs devenus chrétiens. Plusieurs critiques prétendent que l'auteur de l'Épître désigne les premiers, parce qu'il ne les qualifie pas de chrétiens, et qu'il leur reproche des désordres qui ne pouvaient exister dans la ferveur de l'Église naissante, et qu'enfin il appelle le lieu de leurs assemblées du nom de synagogue et non point de celui d'église. Mais ces raisons ne sont pas à beaucoup près péremptoires, et avant d'en faire sentir la faiblesse, disons à notre tour : Si saint Jacques n'a écrit qu'à des Juifs soumis encore à la religion de leurs pères, pourquoi n'insiste-t-il pas sur la foi qui leur manque et insiste-t-il tant sur les œuvres qu'ils croient pratiquer ? Pourquoi au lieu de leur prouver la divine mission de JÉSUS-CHRIST qu'ils contestent, il se borne à les exhorter à la morale qu'ils admettent ? Il est vrai qu'il ne les qualifie pas du nom de chrétiens, mais tout ce qu'il dit indique manifestement qu'il ne parle qu'à des hommes qui ont embrassé la religion du CHRIST. D'un autre côté, il ne paraît nullement impossible que les nouveaux convertis soient tombés dans les désordres qu'il reprend dans sa lettre. On trouve des reproches aussi forts dans les Épîtres de saint Paul, écrites néanmoins à des chrétiens. C'est ce qui a fait dire judicieusement à Michaëlis : « Mais si cet argument prouverait quelque chose, il prouverait trop ; car il prouverait également que les deux Épîtres aux Corinthiens n'étaient pas écrites à des chrétiens (1). » Enfin il n'est point sur-

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N.-T.* t. IV, pag. 283.

prenant que saint Jacques écrivant à des Juifs ait employé pour désigner le lieu de leurs assemblées une expression consacrée parmi eux. Lardner croit tout concilier en disant que l'Épître est adressée à tous les Juifs convertis et non convertis ; car, dans cette hypothèse dit-il, les passages qui supposent la qualité de chrétiens ne s'adressent qu'aux chrétiens d'origine juive, et les autres endroits qui peuvent difficilement s'accorder avec cette qualité, doivent se rapporter aux Juifs qui n'étaient pas encore convertis (1) ; mais il était d'autant moins nécessaire de faire cette supposition, que tout ce qui est dit dans cette Épître peut absolument convenir à des Juifs convertis. Au reste, on pourrait dire à la rigueur avec Michaëlis que quoique saint Jacques écrivait certainement à des gens qui s'étaient convertis du judaïsme au christianisme, comme il était très-respecté de tous les Juifs indistinctement, son désir était sans doute que ceux qui n'avaient pas embrassé la foi chrétienne lussent aussi son Épître et se convertissent, et que ce désir eût de l'influence sur le choix de certains points qu'il a traités (2). Nous ne parlerons pas ici de l'opinion de Noesselt, qui veut que l'Épître ne regarde que les Juifs d'Antioche ; car comment restreindre aux Juifs d'une seule église les paroles de l'auteur : *aux douze tribus dispersées* ? Il suffit de l'énoncer pour la réfuter (3).

(1) Lardner, *Supplem.* vol. III, can. XVIII.

(2) J. D. Michaëlis, *Ibid.* pag. 284.

(3) J. A. Noesselt, *Conjecturæ ad historiam catholicæ Jacobi Epistolæ*. Ce traité se trouve dans les *Opuscules* du même auteur, Fascicul. II, *Halæ* 1787, in-8°. D. J. Poit s'est donné la peine de réfuter cette opinion dans *Prolegom. in Epist. Jacobi*, pag. 124, seqq.

ARTICLE II.

Du temps et du lieu où fut composée l'Épître de saint Jacques.

1. Il est assez difficile de déterminer au juste l'époque de la composition de l'Épître de saint Jacques. J. D. Michaëlis regarde comme probable qu'elle a été écrite long-temps avant l'Épître de saint Paul aux Romains, et même avant que saint Paul eût prêché l'Évangile aux Gentils convertis (1). La plupart des commentateurs supposent, comme le reconnaît Michaëlis lui-même, qu'elle ne fut composée qu'après les Épîtres de saint Paul, vers l'an 61 ou 62. Hug pense aussi que l'Épître de saint Jacques n'a été écrite qu'assez long-temps après celles de saint Paul ; mais d'après son système chronologique des Actes des Apôtres, c'est au commencement de l'an 65, qui correspond à la dixième année du règne de Néron. Il faut remarquer que tous les interprètes et les critiques qui donnent cette date récente supposent que l'auteur est saint Jacques le Mineur. Mais indépendamment de cela il n'est pas difficile de prouver que l'Épître qui nous occupe en ce moment est postérieure à celles de saint Paul. Car incontestablement saint Jacques fait des allusions à des passages contenus dans ces dernières. A la vérité, nous ne faisons pas de fondement sur tous les endroits allégués par quelques critiques, mais nous soutenons qu'il en est plusieurs qu'on ne saurait légitimement révoquer en doute. Tel est par exemple le chapitre 1, verset 3, qui n'est que la reproduction du

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N.-T.* t. IV, pag. 300, 301.

chapitre v, verset 3, de l'Épître aux Romains ; tel est encore le chapitre iv, verset 12-15, qui nous offre une imitation sensible du chapitre xiv, verset 4 et suivans, mais elle est frappante surtout au verset 13 de l'Épître de saint Jacques, qui commence par : *Mais toi, qui es-tu pour juger ton prochain ?* Car le verset 4 du même chapitre xiv de la Lettre aux Romains commence aussi par : *Et toi, qui es-tu pour juger un serviteur d'autrui ?* Quand on compare encore l'Épître de saint Jacques avec ce que saint Paul a écrit aux Romains et aux Galates sur l'abrogation de la loi mosaïque et sur l'inutilité des cérémonies pour le salut, on ne peut s'empêcher de reconnaître que saint Jacques a fait allusion aux Épîtres du grand Apôtre. Enfin, pour peu qu'on jette un regard sur les deux premiers chapitres de notre Épître, on voit jusqu'à l'évidence que l'auteur n'insiste tant sur la nécessité des bonnes œuvres morales pour le salut, que parce qu'il avait vu l'abus que plusieurs faisaient du principe établi par saint Paul, savoir que c'est la loi qui nous rend justes devant DIEU. D'autant plus que saint Jacques choisit les mêmes exemples que saint Paul. Ainsi il cite (II, 21-25) comme lui (Rom. iv, 3; Gal. III, 6; Hebr. xi, 31) Abraham et Rahab comme ayant été justifiés, non pas seulement par la foi, mais aussi par les œuvres ; ce qui en effet a pu paraître à plusieurs contraire à la doctrine de saint Paul, qui, pour mieux faire sentir aux Juifs l'inutilité des œuvres légales, s'attachait à prouver que les justes de l'ancienne loi ont dû leur mérite non à ces œuvres, mais à la foi dont ils étaient animés. « Il faudrait répondre à une cinquième question, dit Cellérier d'après Hug, à celle qui répond au moment où saint Jacques écrivit. Il est impossible d

trouver à ce sujet autre chose que des présomptions. Cependant d'un côté il y a quelque probabilité que notre Épître n'a été mise par écrit qu'assez long-temps après l'Épître aux Romains, puisqu'elle paraît se rapporter à l'abus que des chrétiens d'Orient faisaient de cette dernière. De l'autre, nous avons une limite certaine dans la mort de saint Jacques, frère du Seigneur, qui, au témoignage de Joseph, fut mis à mort la dixième année de Néron, ou l'an du CHRIST 65. En effet, Joseph dit que cette mort eut lieu au moment où Albinus remplaçait Festus. Or, Albinus après avoir occupé deux ans sa place la perdit la douzième année de Néron; il était donc entré en charge la dixième (1). » Cette opinion nous paraît assez probable.

2. Quant au lieu où fut composée cette Épître, il n'y a aucun doute que ce soit Jérusalem, où saint Jacques était évêque, et d'où on ne voit pas qu'il se soit jamais absenté. D'ailleurs il ne faut pas oublier que les familles juives répandues dans tout l'Orient étaient divisées, comme nous l'apprend le Talmud, en plusieurs *dispersions* ou *nations*, dont chacune avait sa capitale qui relevait de Jérusalem, centre de cette organisation et point de ralliement des hellénistes comme des Hébreux. Or il est probable que les premières églises, qui étaient formées de Juifs convertis, suivirent la même organisation; ce qui porte à croire que l'Épître de saint Jacques fut envoyée de Jérusalem (2).

(1) J. E. Cellérier, *Introd. au N.-T.* pag. 465.

(2) Voy. Hug, *Einleitung in das N. T. Th.* II, § 148, 149.

ARTICLE III.

De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Jacques.

Il paraît très-probable que ce qui donna lieu à cette Épître furent les persécutions que les Juifs exerçaient depuis la mort du proto-martyr Étienne, contre ceux des leurs qui s'étaient convertis, et l'abus que faisaient les docteurs de la doctrine de saint Paul sur la foi pour détruire la nécessité des œuvres morales.

Saint Jacques voulant prémunir les Juifs convertis, dispersés dans la Palestine et dans d'autres pays, contre les dangers de l'apostasie, et les préserver de la doctrine pernicieuse des faux docteurs, leur donne les instructions les plus propres à cette double fin. Ainsi dans le chapitre I, il leur parle de la patience dont les chrétiens doivent s'armer dans les tentations et dans les périls auxquels ils sont exposés.

Dans le chapitre II, il réproouve cette acception des personnes, par laquelle certains chrétiens dans les assemblées religieuses donnaient la préférence aux riches sur leurs frères pauvres, et il leur apprend que c'est par les bonnes œuvres extérieures qu'un chrétien doit manifester sa foi.

Il enseigne dans le chapitre III qu'il faut mettre un frein à sa langue, que l'intempérance de paroles cause souvent les plus grands maux, et il fait voir en quoi consiste la véritable sagesse.

Il indique aux Juifs convertis, dans son chapitre IV quelle est la source de leurs discordes ; il les exhorte à l'humilité, à fuir les jugemens téméraires, etc.

Dans le chapitre v, il leur parle des misères qui doivent fondre sur les riches et sur les avares ; de la patience, du soin à éviter les sermens, de l'*extrême-onction des malades*, de la confession des péchés, de l'efficacité de la prière du juste, et des mérites de ceux qui convertissent les pécheurs.

ARTICLE IV.

De l'auteur de l'Épître attribuée à saint Jacques.

Celui qui a composé cette Épître se donne lui-même (I, 1) le nom de Jacques et la qualité de serviteur de DIEU et de notre Seigneur JÉSUS-CHRIST. Mais comme il y a eu deux Jacques apôtres, l'un, fils de Zébédée, qu'on appelle Jacques le Majeur, et l'autre, fils d'Alphée, qu'on appelle Jacques le Mineur, et que, de plus, quelques auteurs en admettent même un troisième, en distinguant Jacques le Mineur de Jacques le Juste, évêque de Jérusalem et frère de notre Seigneur, il s'agit de déterminer auquel des trois on doit attribuer l'Épître.

D'abord, ce ne peut être saint Jacques le Majeur, car cette Épître a été écrite dans un temps où l'Évangile avait déjà fait de grands progrès dans le monde, puisqu'elle est adressée aux Juifs convertis de tout l'univers (I, 1). De plus, cette lettre, comme l'a judicieusement remarqué saint Augustin, est un correctif à celles de l'apôtre saint Paul, et une réfutation des hérétiques, qui abusaient de ce que cet apôtre avait écrit aux Romains, aux Galates et aux Hébreux, sur la justification par la foi, indépendamment des œuvres (1). Or, saint

(1) Aug. *De fide et operib.* c. xiv.

Jacques le Majeur était mort avant que l'Évangile eût eu le temps de se répandre, et avant que saint Paul eût écrit les Épîtres dont ces hérétiques abusaient, puisqu'il fut décapité par Hérode Agrippa, dix ans seulement après l'ascension du Sauveur. Ajoutons que jamais aucun père de l'Église ne l'a attribuée à saint Jacques le Majeur ; mais que tous l'ont rapportée, ou à saint Jacques le Mineur, ou à saint Jacques, frère de notre Seigneur et évêque de Jérusalem.

Quelques pères de l'Église, suivis de plusieurs modernes, ont à la vérité distingué ces deux derniers ; et si leur opinion était fondée, il serait nécessaire d'examiner auquel des deux on doit attribuer cette Épître ; mais nous regardons comme certain qu'ils ne font qu'une seule et même personne sous des qualifications différentes. Voici les raisons qui établissent notre sentiment : 1° Selon saint Matthieu (XIII, 55), Jacques, Simon et Jude étaient les frères du Seigneur. Or, cet évangéliste (x, 3) place ces mêmes individus dans le catalogue des apôtres, d'où il résulte que Jacques, apôtre, surnommé le Mineur, était frère de notre Seigneur, et qu'il n'y a point de distinction entre saint Jacques le Mineur et Jacques, frère de JÉSUS-CHRIST. 2° Le Jacques dont il est parlé dans l'Épître aux Galates (I, 19) était non seulement apôtre, mais encore frère de notre Seigneur, puisque saint Paul lui donne dans cet endroit ces deux titres ; donc saint Jacques apôtre était en même temps frère du Seigneur. 3° Si, outre saint Jacques le Majeur, il y eût eu deux autres personnages de ce nom, l'un apôtre et l'autre évêque de Jérusalem, le livre des Actes et l'Épître de saint Paul eussent dû les distinguer ; cependant ni l'une ni l'autre de ces autorités sacrées ne

donne la moindre marque de distinction, mais elles parlent toujours comme s'il n'y en avait qu'un seul. Nous devons donc conclure qu'il n'y en avait réellement qu'un, qui était tout à la fois apôtre, évêque de Jérusalem et frère du Seigneur. 4° On ne doit point distinguer Jacques le Mineur de Jacques frère de JÉSUS-CHRIST, si le nom de leurs pères est le même. Or, c'est ce qui est indubitable, car Alphée et Cléophas ne sont qu'un même nom, écrit la première fois en grec *Alphaios* (Ἀλφαῖος), et la seconde en hébreu *Halphdi* (הלפדי). 5° Tous les caractères internes de l'Épître conviennent à saint Jacques, apôtre et évêque de Jérusalem. D'abord celui qui a écrit l'Épître vivait en Palestine, puisque toutes les images et métaphores qu'elle contient en assez grand nombre sont empruntées des choses naturelles de la Palestine; or saint Jacques y demeurait. En second lieu, l'auteur de l'Épître vivait à Jérusalem, puisque, écrivant à tous les Juifs dispersés et devant en être connu, il a dû écrire du centre commun où se réunissaient ces tribus dispersées, et qui ne peut être que Jérusalem. Or, saint Jacques demeurait dans cette ville. Troisièmement, celui qui a écrit l'Épître, quoiqu'il ne soit pas opposé formellement à saint Paul, met cependant un correctif à sa doctrine sur la justification par la foi. Or, quel autre qu'un apôtre et un évêque de Jérusalem pouvait avoir assez d'autorité pour expliquer et restreindre la doctrine d'un apôtre aussi éminent dans l'Église que l'apôtre saint Paul, qui osa résister en face à saint Pierre lui-même? Ainsi, tout ce que contient l'Épître convient admirablement à la personne de saint Jacques, apôtre et évêque de Jérusalem, et ne peut guère convenir qu'à lui. Ajoutons que ce contenu ne convient pas moins au

temps où vivait saint Jacques ; car la lettre parle des persécutions, de la multitude des docteurs, de l'insuffisance de la foi sans les œuvres, de la corruption des mœurs qui en était la suite, de l'honneur qu'on rendait aux riches, de l'oppression des pauvres, du désir que quelques-uns avaient de s'expatrier. Or, tout cela s'accorde parfaitement au temps où vivait saint Jacques (1). 6° Enfin, il n'y a pas de raisons suffisantes pour admettre cette distinction ; car toutes celles qu'on allègue se réduisent à dire que les noms des pères sont différens, puisque le père du premier se nomme Alphée, et le père du second Cléophas ; que saint Jean (VII, 5) dit expressément que les frères de JÉSUS ne croyaient pas en lui dans un temps où Jacques, Simon et Jude étaient au nombre des apôtres ; ce qui prouve que ces derniers n'étaient pas du nombre des frères du Seigneur, et par conséquent qu'il faut distinguer saint Jacques apôtre, de Jacques frère du Seigneur ; que si saint Jacques apôtre eût été, ainsi que Simon et Jude, frère du Seigneur, on eût dû le qualifier de ce titre dans l'énumération que l'Évangile fait des apôtres (Matth. x, 3) ; qu'enfin, si saint Jacques aussi bien que saint Jude apôtres, eussent été frères du Seigneur, ils auraient pris ce titre au commencement de leurs Épîtres ; d'où l'on conclut qu'outre Jacques, Simon et Jude, apôtres, il faut admettre trois autres personnages du nom de Jacques, frères de notre Seigneur. Or, toutes ces raisons sont plus spécieuses que solides. Et d'abord la première tombe d'elle-même devant l'observation que nous venons de faire, savoir : qu'Alphée et Cléophas

(1) Voy. Hug, *Einleit. in das N. T. Th.* II, § 150.

ne sont qu'un même nom, écrit l'un en hébreu et l'autre en grec. La seconde, quoique plus spécieuse, n'est pas convaincante, puisque saint Jean ne dit point qu'aucun des frères ou des parens de JÉSUS ne croyait pas en lui, mais seulement que ses parens, c'est-à-dire ceux qui étaient pour lors présens, ne croyaient pas en lui. Or, les parens présens en cette occasion pouvaient ne pas croire, sans que tout le reste de la famille fût incrédule. De plus, on peut absolument supposer que quelques-uns des apôtres eux-mêmes, quoiqu'ils crussent que JÉSUS était un prophète, n'aient pas été persuadés dans le commencement qu'il fût le Messie. Or, c'est peut-être ce que veut dire saint Jean. La troisième raison n'est pas décisive, puisque les apôtres étant désignés, dans le catalogue que nous en donnent les évangélistes, principalement par le nom de leurs frères, il ne convenait pas de désigner Jacques, Simon et Jude, par le nom de frères de JÉSUS-CHRIST, de peur que l'ambiguïté du nom de frère, qui signifie tantôt frère et cousin (1), ne jetât de la confusion dans leur récit. Ajoutons qu'un écrivain qui en parlant d'un individu, passe sous silence une de ses qualités, ou par oubli, ou parce qu'il ne croit pas nécessaire d'en faire mention, ne prétend nullement par cette omission dire que cet individu ne la possède pas. Enfin, quant à la quatrième raison, elle a encore bien peu de solidité; car, de ce que saint Jacques et saint Jude ne se donnent pas la qualité de frères du Seigneur, peut-on en bonne lo-

(1) Dans la plupart des langues connues et peut-être même dans toutes, le mot *frère* s'applique, aussi aux cousins et aux autres proches parens, sans compter qu'au figuré il prend des significations bien plus étendues encore.

gique conclure qu'ils ne l'étaient réellement pas? Mais on peut donner quelques motifs à cette omission. « On objecte encore, dit Cellérier, que le Jacques auteur de notre Epître ne prend point le nom d'apôtre; mais cela est aisé à expliquer; parce que le nom de *Jacques, apôtre*, désignait plus ordinairement le fils de Zébédée, et que le fils d'Alphée était plus connu sous celui de Jacques, frère du Seigneur. Pourquoi donc, va-t-on demander, ne prend-il pas non plus ce dernier titre? Parce que si ce titre n'avait rien que de convenable quand JÉSUS était encore sur la terre, revêtu de traits humains, maintenant qu'il reparait à la droite du Père, un sentiment de vénération tout naturel devait empêcher l'Apôtre de s'en revêtir, quoique l'Église persévérât à le lui donner. Il se contente de faire allusion à sa double dignité de frère et d'apôtre, en se nommant *serviteur du Seigneur* (1). » Le titre de *serviteur du CHRIST* équivaut en effet à celui d'*apôtre*, comme l'ont déjà fait remarquer plusieurs interprètes, entre autres Haenlein, qui, dans ses notes sur l'Épître de saint Jude, après avoir dit que plusieurs interprètes ont hésité (à admettre l'authenticité de cette Épître), par la raison que Jude ne se nomme pas apôtre mais serviteur de JÉSUS-CHRIST, ajoute que ces deux titres désignent absolument la même dignité, comme l'attestent les Épîtres de saint Paul, où ce grand apôtre s'appelle simplement serviteur, aussi bien que serviteur et apôtre, et que saint Pierre, dans sa seconde lettre, et saint Jacques, dans son Épître, en ont usé de même (2).

(1) J. E. Cellérier, *Introd. au N.-T.* pag. 460, 461.

(2) H. C. A. Haenlein, *Epistola Judæ græce commentario critico et annotatione perpetua illustrata. Annot. in Jud.* 1.

SCHOLIE.

Nous avons déjà fait observer plusieurs fois dans le courant de cette Introduction que le mot *frère*, surtout dans le langage de la Bible, prenait souvent une acception assez étendue. Ainsi, lorsque saint Jacques est appelé frère du Seigneur, il ne faut pas croire qu'il fût fils de Joseph et de Marie, qui, après la naissance du Sauveur, auraient usé du mariage; car c'est une erreur de Helvidius et de Vigilance, contre laquelle toute l'Église se souleva au v^e siècle. Il ne faut pas s'imaginer non plus qu'il fût fils de Joseph par une femme qu'il aurait épousée avant son mariage avec la sainte Vierge, comme quelques anciens l'ont prétendu; vu que l'Évangile fait foi que Marie Cléophas, mère de Jacques, vivait au temps de la passion du Sauveur; d'où il résulte que si saint Jacques porte le nom de frère ou proche parent de JÉSUS-CHRIST, c'est uniquement parce que cette Marie Cléophas était, ou sœur de la sainte Vierge, ou sa cousine germaine.

COROLLAIRE.

De ce que nous venons de dire dans cet article, le lecteur peut aisément conclure que, dans le cas même où l'Épître qui porte le nom de saint Jacques ne serait réellement pas l'ouvrage de cet apôtre, elle remonterait cependant aux temps apostoliques, puisque d'un côté tous ses caractères intrinsèques sont en harmonie parfaite avec cette époque, et que de l'autre saint Clément pape, entre plusieurs imitations de cette Épître, prend comme saint Jacques les exemples d'Abraham et

de Rahab pour en tirer les mêmes conséquences; et saint Irénée, tout en citant l'exemple d'Abraham, d'après saint Paul, fait entrer dans sa citation les mots que saint Jacques emploie à ce sujet. Enfin, l'Église d'Orient l'a toujours regardée comme authentique, puisque les pères syriens l'ont fréquemment citée, et que de toutes les Épîtres contestées, elle est la seule, avec celle aux Hébreux, qui se trouve dans la version syriaque Peschito.

ARTICLE V.

De la divinité de l'Épître de saint Jacques.

Eusèbe et saint Jérôme nous apprennent que quelques anciens pensant que cette Épître avait été supposée sous le nom de saint Jacques, doutaient par cela même qu'elle fût divinement inspirée (1). Or, tant que ce doute a duré, on ne l'a pas universellement insérée dans le Canon sacré des divines Écritures; ce qui fait qu'elle figure parmi les livres *deutéro-canoniques* du Nouveau-Testament. Mais depuis le iv^e siècle, elle est généralement regardée comme un écrit divin; et il n'y a guère que Luther, qui, dans ces derniers temps, ait osé en contester l'autorité. La proposition suivante prouvera, nous l'espérons, que ce n'est pas sans motif que l'Église tient pour un des dogmes de sa foi, que cette Épître est une œuvre divine.

(1) Euseb. *Hist. eccl.* l. II, c. XXIII. Hieron. *In catalogo sub voc. JACOBUS.*

PROPOSITION.

L'Épître de saint Jacques est un écrit divin.

Les raisons les plus puissantes concourent à démontrer que l'Épître de saint Jacques est munie du sceau de l'autorité divine. On peut en juger par les différentes preuves que nous allons produire.

I. PREUVES EXTRINSÈQUES. Nous avons plus d'une preuve de ce genre à faire valoir en faveur de la divinité de cette Épître.

1. Et d'abord, elle a pour auteur l'apôtre saint Jacques, qui, comme nous l'avons démontré dans les articles précédens, l'a adressée à tous les Juifs dispersés dans les différentes parties du monde. Or, tout le monde convient que les apôtres ont été favorisés du don de l'inspiration divine dans la composition des écrits qu'ils destinaient à l'instruction des fidèles.

2. Cette version se trouve comme faisant partie de l'Écriture sainte dans les plus anciennes versions, notamment dans la version syriaque et dans l'ancienne Italique.

3. Les critiques s'accordent assez généralement à dire que le pape saint Clément a fait, sinon des citations précises, du moins des allusions manifestes à plusieurs passages de l'Épître de saint Jacques, qu'il a allégués comme étant d'une autorité divine. Mais il est indubitable que saint Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Athénagore, saint Cyprien, Origène, saint Éphrem, et la plupart des pères postérieurs, en ont allégué des passages en preuve de ce qu'ils avançaient.

4. Outre ces citations particulières, cette Épître se lit dans tous les catalogues des divines Écritures du Nouveau-Testament, que les anciens pères, les écrivains ecclésiastiques, etc., ont laissés. Ainsi elle se trouve dans ceux de saint Athanase, des conciles de Laodicée (1), et du troisième de Carthage, dans celui de saint Grégoire de Nazianze, de même que dans ceux de Rufin, de saint Augustin et du pape Innocent III.

II. PREUVES INTRINSÈQUES. Quand on lit sans prévention l'Épître de saint Jacques, loin de rien y trouver qui soit indigne d'une œuvre divine, on ne peut s'empêcher de reconnaître presque à chaque phrase que son auteur n'a pu par ses seules lumières naturelles, et sans le secours surnaturel de l'Esprit saint, écrire des choses aussi admirables. Les protestans eux-mêmes, quoiqu'ils donnent un sens erroné à plusieurs passages qui condamnent leurs doctrines, avouent que cette Épître porte visiblement empreint un cachet de divinité.

« Passons à l'Épître de Jacques et à l'étude du caractère de cet apôtre, dit entre autres Cellérier. Tout lecteur exercé découvrira bien vite dans cette Epître quelque chose de plus original que dans celle de Pierre, et des indices non moins remarquables de la sainte origine de l'écrit, comme de la parfaite bonne foi de l'écri-

(1) C'est dans son canon LX que le concile de Laodicée fait mention de l'Épître de saint Jacques. Pelt prétend (*Prolegom. in Epist. Jacobi pag.* 115) que Spittler a démontré clairement dans sa dissertation intitulée : *Kritisché Untersuchung des 60 Laod. Canons*, que l'autorité de ce canon était absolument nulle. N'ayant point cette dissertation sous les yeux, nous ignorons si les argumens de Spittler sont invincibles; mais comme ce canon est cité généralement par tous les critiques, nous avons cru pouvoir l'alléguer nous-même.

vain. » Quelques pages plus bas, le même écrivain dit encore : « Jacques écrivait dans la première ferveur du christianisme naissant. Il était un des prédicateurs de cette religion qui promet la miséricorde à la foi, qui fait de cette foi le moyen, la condition du salut. Chargé d'annoncer aux autres la bonne nouvelle, s'il n'eût été qu'un homme ordinaire, n'eût-il pas été enclin à exagérer le prix de la foi dont il était le héraut ? Dans son enthousiasme, n'eût-il point laissé oublier aux autres l'importance des œuvres ? ne l'eût-il point lui-même oubliée ? Mais il voit cette foi de haut avec son but et dans sa tendance, il prend la tâche du chrétien dans son sublime et complet développement ; et loin d'être un prédicateur enthousiaste, il se montre véritablement plus qu'un docteur, plus qu'un missionnaire, plus qu'un philosophe : un apôtre inspiré !

« On ne peut se lasser d'admirer la justesse, l'élévation des vues avec lesquelles il nous révèle le véritable esprit du christianisme. Que l'on examine un à un les sujets saillans auxquels il aime à revenir : importance des œuvres, détachement de la terre, patience dans les afflictions, prière et recherche du secours de DIEU, empire sur les sentimens et les paroles, et l'on verra qu'ils tiennent tous à ce qu'il y a de plus intime, de plus efficace, de plus indispensable dans le christianisme. Ce sont là en partie des objets dont le philosophe incrédule, le moraliste ordinaire, le chrétien léger s'occupent peu, et que peut-être ils ne savent point comprendre ; mais le chrétien qui a lutté avec succès contre le monde et contre son cœur, qui depuis plus d'un jour a cherché les traces du CHRIST, et travaillé à devenir parfait comme son Père céleste, celui-là sent leur importance ;

il y est sans cesse ramené par son expérience et ses méditations, et il lit avec étonnement, écrit par un artisan de Nazareth, il y a bien des siècles, ce qu'il découvre lui-même au plus profond de son cœur.

« Je n'ai rien dit encore de la fin du troisième chapitre (vers. 13-18), de ce morceau vraiment divin et si étonnant pour le lieu, pour l'époque; c'est un coup d'œil d'aigle, jeté de la hauteur des cieux sur les dissensions religieuses et sur les passions humaines, qui, se glissant sous le masque du zèle, ne manquent guère de s'y mêler. Voilà bien le véritable esprit de JÉSUS-CHRIST, l'esprit de support, de douceur et de paix; mais il était impossible à l'homme de s'en faire d'avance à lui seul une aussi exacte et aussi touchante idée. Encore une fois, est-ce au début du christianisme, dans la première ferveur de la foi, et lorsque pour la propager il fallait *résister jusqu'au sang*, est-ce alors qu'on devait s'attendre à voir les effets du zèle amer jugés avec cette justesse, et flétris par un prédicateur de la doctrine nouvelle, comme changeant en *mensonge* la *vérité* même? Est-ce donc bien le docteur de la secte naissante luttant contre les persécutions et le martyr? est-ce un batelier devenu apôtre, et parlant à la terre avec l'autorité de DIEU même, au milieu des inspirations et des miracles (1)? »

Michaëlis pense aussi que les caractères intrinsèques de cette Épître n'ont rien qui doivent la faire rejeter. « Les critiques postérieurs, dit-il, qui ont fait des objections contre cette Épître, et qui ont pensé qu'elle ne

(1) J. E. Cellérier, *De l'origine authentique et divine du N.-T.* pag. 280, 286-290.

ne méritait pas une place dans le Canon sacré, n'ont fondé leurs objections que sur son contenu. Or, c'est une très-mauvaise manière de décider si un livre est canonique; car, lorsque nous avons une révélation divine, nous devons croire et faire ce qu'elle contient, et ne pas en effacer quelque partie, seulement parce qu'elle nous déplaît. Mais je ne vois aucun motif pour que l'Épître de saint Jacques déplaît; et, selon moi, tout ce qu'elle contient est très-raisonnable et bien digne d'un apôtre. La seule difficulté est de prouver qu'un apôtre en soit l'auteur. On ne peut, sans doute, faire sérieusement l'objection qu'elle est plus morale que dogmatique; et on pourrait aussi bien appliquer au discours sur la montagne l'épithète que Luther a si injustement donnée à cette Épître (1). »

III. PREUVE INDIRECTE. D'après les preuves directes, soit extrinsèques, soit intrinsèques, que nous venons de fournir, nous avons droit sans doute de raisonner ainsi : On doit regarder cette Épître comme divine, si toutes les raisons qui pourraient paraître la dépouiller de ce titre ne sont absolument d'aucune valeur. Or, c'est ce qu'il est facile de démontrer. En effet, les adversaires, tant anciens que modernes, de la divinité de cette Épître, se fondent uniquement sur ce que, 1° il n'est pas certain que saint Jacques soit l'auteur de cette Épître; ce peut être un autre Jacques, évêque de Jérusalem, qui n'a point une autorité suffisante pour donner à son livre le caractère auguste de la divinité; 2° si cette Épître était d'un apôtre, l'auteur en aurait pris le nom; 3° elle contredit évidemment la doctrine de saint Paul sur l'inuti-

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N.-T.* t. IV, pag. 308, 309.

lité des œuvres; 4° cette Épître n'établit aucun dogme, et la formule de salutation qui s'y trouve est toute profane; 5° la tradition a varié à son sujet; son inspiration a été regardée comme douteuse dans les premiers siècles. Or, ces difficultés sont peu solides. 1° Et d'abord, il est certain que Jacques apôtre en est l'auteur, comme nous venons de le démontrer à l'article précédent; et quand même on pourrait le contester, il serait au moins constant qu'elle aurait été composée par Jacques évêque de Jérusalem, qui avait vécu dans la société des apôtres, qui parla au concile de Jérusalem, qui était si considéré par les apôtres eux-mêmes, que saint Paul l'appelle, avec saint Pierre, une des colonnes de l'Église, et lui donne même la qualité d'apôtre. Or, un personnage d'une telle autorité, en supposant qu'il n'eût pas été du nombre des douze apôtres, pouvait être inspiré pour composer cette Épître; et si on accorde l'inspiration à saint Marc et à saint Luc, quoiqu'ils ne fussent point apôtres, on ne voit pas sur quel fondement on le refuserait à saint Jacques, lors même qu'on parviendrait à prouver qu'il ne l'était pas. 2° Si parce que l'auteur de cette Épître ne prend pas le nom d'apôtre, il était permis d'en conclure qu'il ne l'était réellement pas, on serait aussi fondé à conclure que la première Épître de saint Jean n'est pas d'un apôtre, puisqu'il n'en prend pas le titre. Or, néanmoins toute l'antiquité et les auteurs eux-mêmes que nous réfutons, l'admettent comme de saint Jean. 3° Il est faux que cette Épître contredise la doctrine de saint Paul sur l'insuffisance des œuvres légales pour le salut. Saint Jacques ne parle que des œuvres de l'homme justifié; tandis que saint Paul parle évidemment des œuvres de celui qui ne l'est

pas, et qui prétend par ces œuvres purement naturelles arriver à la justification; et Luther, en rejetant cette Épître, qu'il appelle une Épître de paille (*straminea*), prouve par là même qu'il est hérétique, puisqu'il ne peut soutenir sa doctrine sur l'inutilité des œuvres qu'en rejetant la parole de DIEU qui le condamne. D'ailleurs, pour qu'il y eût contradiction entre ces deux apôtres, il faudrait que l'un et l'autre parlassent de la même foi et des mêmes œuvres. Or, cela n'est certainement pas. Saint Paul entend par la foi, la foi dans les promesses divines, et par les œuvres, les œuvres de la loi; tandis que saint Jacques entend par la foi, la foi dans les dogmes de la religion chrétienne, et par les œuvres, celles qui sont prescrites par l'Évangile. Donc il n'y a pas de contradiction. Mais, réplique-t-on, pourquoi saint Jacques paraît-il combattre les argumens de saint Paul, et tire-t-il des mêmes passages de l'Ancien-Testament des conséquences opposées? D'abord, saint Jacques ne combat point la vraie doctrine de saint Paul, mais seulement le sens erroné que lui donnaient les Juifs auxquels il écrivait, sens qui allait à détruire la morale du christianisme; et s'il tire des mêmes passages des conclusions différentes, c'est qu'effectivement ces passages, considérés sous différens rapports, peuvent donner lieu à des conséquences opposées. 4° Quant à ce que les luthériens disent que cette Épître n'établit aucun dogme, c'est également faux; elle établit celui de la nécessité des œuvres qu'ils rejettent, ainsi que le sacrement de l'extrême-onction. Et quand cela serait vrai, ils n'auraient pas droit de la rejeter, puisqu'ils admettent que l'Épître à Philémon est divine quoiqu'elle n'en établisse aucun. La formule de salutation employée

dans cette Épître n'est point profane, puisque nous trouvons que le concile de Jérusalem, auquel assistèrent les apôtres, et qui fut incontestablement dirigé par l'Esprit saint, ne dit point : *Salutem in DEO patre Domino nostro JESU CHRISTO*, qu'on prétend être la seule salutation apostolique, mais simplement *salutem*. 5° Le doute de quelques particuliers n'empêche point que la tradition n'ait été moralement unanime. Ce doute, uniquement fondé sur l'incertitude où l'on était si elle avait été composée par un apôtre, parce qu'elle avait été rarement citée par les anciens, ou qu'elle paraissait combattre la doctrine de saint Paul sur l'inutilité des œuvres légales, a bientôt été dissipé par le témoignage constant de la tradition mieux connue, et par le consentement unanime des églises. Eusèbe, qui ne paraît pas très-favorable à l'inspiration de cette Épître, reconnaît néanmoins qu'elle était reçue, comme celle de saint Jude, par un grand nombre d'églises (1); et saint Jérôme, qui nous apprend qu'on assurait qu'elle n'était pas de saint Jacques apôtre, mais d'un autre qui en avait pris le nom, avoue néanmoins que par la suite des temps elle avait obtenu autorité dans l'Église (2). Ainsi, toutes ces difficultés sont assez faibles, et par conséquent elles ne sauraient diminuer en rien la force des preuves qui militent en faveur de l'autorité divine de l'Épître de saint Jacques.

(1) Euseb. *Hist. eccl.* l. III, c. XXV.

(2) Hieron. *In catalog. sub voc. JACOBUS.*

ARTICLE VI.

Du style et des beautés littéraires de l'Épître de saint Jacques.

1. Le style de saint Jacques, comme l'a judicieusement remarqué Pott, est vif, fort, sententieux et ordinairement assez clair. Il est encore fécond en images souvent assez sublimes ; l'auteur emploie quelquefois le genre dramatique en introduisant ses personnages sur la scène afin de faire une plus vive impression ; il répète les interrogations, accumule les synonymes, passe brusquement d'une pensée à une autre, afin d'augmenter la véhémence du discours. Pott dit encore que saint Jacques aime à citer l'Ancien-Testament dont il reproduit souvent jusqu'aux locutions, et surtout Moïse, les Proverbes et l'Ecclésiastique (1). Michaëlis s'étend un peu plus sur le style et l'élocution de saint Jacques ; la plupart de ses réflexions nous ont paru très-justes ; c'est pourquoi nous avons cru devoir les reproduire ici. Après avoir donc fait remarquer que saint Jacques citait l'Ancien-Testament non d'après le texte hébreu, mais d'après les Septante, il ajoute : « Le style de cette Épître n'est pas moins classique que celui des autres livres du Nouveau-Testament, et les pensées sont exprimées souvent par des figures élégantes et vives, de sorte que saint Jacques paraît avoir été doué d'un génie poétique. Le langage est plus figuré que ne serait celui d'une lettre grecque écrite par un auteur classique ; il est quelquefois figuré, quelquefois oratoire ; il a les caractères

(1) D. J. Pott, *Prolegom. in Epist. Jacobi*, pag. 130.

d'une composition orientale. On y rencontre aussi des mots qu'un écrivain grec bien correct n'aurait pas employés dans ce sens, par exemple πορεία (I, 11), dans le sens de *la carrière, le cours de la vie*; βουληθεῖς, *il a voulu* (I, 18). Ceci tient peut-être à ce que l'auteur n'était pas fort accoutumé à écrire en grec. Les sujets ne sont pas arrangés méthodiquement : il y a de fréquentes transitions de l'un à l'autre ; et quand même le sujet n'est pas interrompu, on ne saisit pas toujours la liaison des périodes. Quelquefois saint Jacques quitte une matière qu'il paraît avoir achevé, et après en avoir discuté quelque autre, il revient au point qu'il avait déjà quitté. Cette manière est très-différente de saint Paul. Il est à remarquer que dans cette courte Épître on trouve deux passages qui sont deux hexamètres parfaits, chapitre I, 17 ; IV, 4 (1). »

Nous ajouterons volontiers ici un passage de Cellérier, lequel contient quelques idées aussi justes qu'ingénieuses sur le caractère littéraire de saint Jacques. « Dès le premier coup d'œil, on est frappé de la multitude et de l'entassement des préceptes, exprimés en général avec concision, netteté, placés à la suite les uns des autres sans préparation et sans lien. Il semble que l'auteur ait voulu profiter de la place en excluant toute phrase sans résultat, tout mot inutile. Il est tout plein de sentiments et surtout d'idées. Or Paul est absolument dans le même cas, et pourtant il n'y a pas l'ombre de ressemblance entre ces deux écrivains. Les idées de Paul naissant les unes des autres à mesure qu'il les écrit, semblent quelquefois s'embarrasser entre elles et comme se disputer

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N.-T.* t. IV, pag. 291, 292.

le papier. De là un style embarrassé, de nombreuses parenthèses, de longues périodes dont on ne distingue pas toujours facilement le commencement ou la fin. Les phrases de Jacques, au contraire, nettes et précises, se suivent d'ordinaire avec rapidité, sans transition arrangée et sans liaison naturelle, comme autant de sentences ou d'articles de loi. Ce n'est pas un homme exercé à écrire, on le voit ; mais c'est une tête claire et un cœur pénétré. Tout plein de l'importance de ses préceptes, de la sainteté de la vocation chrétienne, il reste pourtant maître de ses impressions et de ses paroles ; et c'est avec un ton constamment digne, calme et austère, qu'il pro-
fère les oracles de l'Esprit saint (1). »

2. Mais il est temps de faire connaître les beaux morceaux littéraires qui se trouvent dans l'Épître de saint Jacques, et qui justifient pleinement tous les éloges que nous venons de rapporter.

Le premier chapitre contient les comparaisons les plus belles et les plus gracieuses ; c'est d'abord (vers. 10, 11) le riche qui, dans tout son éclat, est semblable à la fleur des champs, qui, dès les premières ardeurs du soleil, tombe, se fane, dessèche et périt. C'est ensuite (vers. 14) la concupiscence qui, comme une femme impudique, nous séduit et nous attire dans le péché. Par notre consentement, elle conçoit et enfante le péché qui nous donne la mort. Une autre fois (17), l'auteur compare DIEU, le père des lumières, au soleil qui nous éclaire, mais qui, comme lui, ne souffre pas de changement et d'éclipses. Enfin, quoi de plus ingénieux et en même

(1) J. E. Cellérier, *De l'origine authentique et divine du N.-T.* pag. 280-282.

temps de plus ravissant que le tableau dans lequel il nous dépeint celui qui écoute la parole de DIEU, mais qui ne l'accomplit pas, sous l'image d'un homme qui considère son visage dans un miroir, et qui, après en avoir aperçu les taches, s'en va aussitôt et oublie à l'heure même ce qu'il vient de remarquer et ce qui le défigure (vers. 23, 24). Dans cette belle image, la parole de DIEU est le miroir où nous voyons les vices de notre âme; il ne suffit pas de les apercevoir, nous devons les effacer par la pénitence et une vie plus sainte.

Au second chapitre, verset 2, l'écrivain sacré met en scène de la manière la plus heureuse un riche et un indigent. Il représente le riche revêtu d'un habit magnifique, portant un anneau d'or au doigt et recevant à cause de son opulence les salutations et les respects des fidèles, et ensuite le pauvre revêtu de haillons négligés ou ravalé à la dernière place.

Le chapitre III se fait remarquer par deux brillantes descriptions; l'une nous retrace les désordres que produit la langue. Or, la langue est un coursier fougueux et indompté qu'on doit réprimer, et qui autrement jetterait son cavalier dans les précipices; c'est un vaisseau qu'il faut gouverner, car sans cela il se briserait contre les écueils; c'est un petit feu, mais capable d'embraser une immense forêt; c'est un monde d'iniquités, c'est une bête furieuse et pleine d'un venin mortel. Quoiqu'elle ne soit qu'une très-petite partie de notre corps, cependant quand elle est enflammée du feu de l'enfer, elle peut embraser tout le cercle de notre vie. Elle est encore comme une plante monstrueuse qui produit les fruits les plus disparates, la bénédiction et la malédiction, la douceur et l'amertume (3-11). La seconde des-

cription, qui mérite encore d'être remarquée dans ce même chapitre (13-18), est celle de la sagesse de ce monde mise en opposition avec la sagesse céleste, que l'éloquent apôtre décrit également d'une manière admirable.

Le chapitre IV contient le tableau le plus vif et le plus animé des effets terribles que les passions produisent dans l'homme. On y remarque encore plusieurs exhortations touchantes ; mais ce qui ne peut manquer de charmer tout lecteur qui a le sentiment du beau, c'est cette belle comparaison (vers. 15) où la vie de l'homme sur la terre est représentée sous l'image d'une vapeur légère qui s'élève sur l'horizon, mais qui bientôt est dissipée sans retour.

Enfin notre apôtre s'élève jusqu'au sublime dans son invective contre les riches avarés et oppresseurs (v, 1-6). Maintenant, ô riches, pleurez et poussez des cris à la vue des malheurs qui vont fondre sur vous : la pourriture a consumé les richesses que vous entassiez ; les vers ont rongé les vêtements que vous teniez en réserve ; la rouille attaque l'or et l'argent que vous cachez. Cette rouille va rendre témoignage contre vous ; comme un feu, elle dévorera votre chair ; c'est le trésor de colère que vous amassez pour les derniers jours. Voilà que le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs, retenu dans vos mains, crie contre vous, et sa voix est montée jusqu'aux oreilles du DIEU des armées. Vous avez vécu sur la terre dans les délices ; vous vous êtes engraissés comme des victimes préparées pour le jour du sacrifice. Vous avez condamné et tué le juste sans qu'il vous fit aucune résistance. Ce morceau, qui ne le cède pas en beauté aux plus belles invectives que nous trouvons dans les livres de l'Ancien-Testament, porte à croire

que saint Jacques était nourri de la lecture des anciens prophètes hébreux.

ARTICLE VII.

Des commentaires des Épîtres de saint Jacques.

Comme parmi les interprètes, soit catholiques, soit protestans, qui ont travaillé sur l'Épître de saint Jacques, plusieurs ont aussi commenté les autres Épîtres catholiques, nous placerons en première ligne dans les paragraphes suivans ceux qui ont composé des ouvrages sur toutes les Épîtres canoniques ou sur plusieurs d'entre elles.

§ I. *Des commentateurs catholiques.*

1. Cassiodore nous a conservé une *Adumbration* ou explication abrégée de Clément d'Alexandrie sur la première Épître de saint Pierre, sur celle de saint Jude et les deux premières de saint Jean. Ce précieux travail se trouve dans Cassiodore, dans le recueil des œuvres de Clément d'Alexandrie et dans la Bibliothèque des pères, tome III, édition de Lyon. Mill cite souvent cet ouvrage dans ses notes sur le Nouveau-Testament.

2. Didyme, né à Alexandrie au commencement du IV^e siècle et qui fut maître de saint Jérôme, a composé sur les Épîtres catholiques de courtes notes que saint Jérôme a traduites en latin. Plusieurs critiques croient que c'est un ouvrage supposé ou au moins dont l'authenticité paraît douteuse. Dupin le juge très-ancien; il le trouve fort clair et facile à entendre. Ce qui est certain c'est qu'il renferme des maximes de morale excellente et bien dignes de Didyme.

3. Nicolas Serrarius a écrit sur les sept Épîtres canoniques un assez long commentaire, imprimé pour la dernière fois à Lyon, en 1704, in-fol., avec des prolégomènes à la tête de chaque Épître.

4. Alphonse Salmeron n'a travaillé que sur cinq Épîtres catholiques. Ce travail, auquel l'auteur a joint des préludes sur l'Apocalypse, forme le tome XVI^e de ses œuvres.

5. Les notes de Luc de Bruges, d'Érasme et de Priœus, ont été insérées dans les Grands Critiques.

6. Dom Louis Riclot, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, est auteur d'une paraphrase française sur les Épîtres canoniques, accompagnée de courtes notes, d'une analyse et de préfaces. Voici l'éloge que D. Calmet fait de cet ouvrage dans la cinquième partie de sa *Bibliothèque sacrée* : « La paraphrase est naturelle et édifiante, ayant des liaisons admirables qui conduisent agréablement le lecteur d'un verset à un autre avec autant de justesse que d'érudition, qui n'éclatent pas moins dans les notes choisies qui relèvent cet ouvrage. Les préfaces sont savantes et instructives ; les analyses justes et correctes. On y remarque encore une fidélité exacte à rendre le sens littéral du texte sacré, à démêler dans la tradition tout ce qu'il y a de plus propre à éclaircir les passages difficiles de ces Épîtres apostoliques, à mesurer sans prévention toutes les explications avec l'économie de la foi, des règles des mœurs, et de la piété la plus solide. »

7. François Feu-Ardent a travaillé sur les deux Épîtres de saint Pierre, sur celles de saint Jacques et de saint Jude ; mais son travail a été publié par parties à différentes époques. Ainsi son commentaire sur les deux let-

tres de saint Pierre a paru à Paris, en 1600, in-8°; celui qu'il a composé sur saint Jacques, en 1599, également in-8° et dans la même ville; enfin le commentaire sur saint Jude, en 1595, à Cologne et toujours dans le même format.

8. Nous citerons encore parmi les ouvrages faits sur les Épîtres catholiques le commentaire du savant jésuite le P. Lorin, imprimé en deux vol. in-fol., d'abord à Lyon, en 1619, puis à Cologne, en 1621-1623.

9. Balthazar Paez, religieux de la Trinité, professeur d'Écriture sainte, né à Lisbonne, et mort en 1636, a laissé sur l'Épître de saint Jacques un commentaire imprimé à Anvers, en 1617, 1623, in-4°, à Lyon, en 1620, et reproduit avec ses autres commentaires sur quelques cantiques de l'Ancien-Testament, à Paris, en 1630, in-fol.

§ II. *Des commentateurs protestans.*

1. Sans parler des notes de Cameron, Casaubon, Drusius, Louis et Jacques Cappelle, Henri Estienne et Grotius, lesquelles ont été insérées dans les Grands Critiques, nous citerons Louis de Dieu, qui a écrit sur les Épîtres canoniques un commentaire qui a paru séparément avec ce qu'ils ont composé sur le Nouveau-Testament, à Leyde, en 1627 et 1646, in-4°.

2. G. Tr. Zachariæ a composé sur les sept Épîtres catholiques une explication paraphrasée en allemand qui a paru à Gœttingue, en 1776, in-8°. — E. Bengel a fait un travail semblable aussi en allemand en y joignant l'Apocalypse, Tubingue, 1788, in-8°.

3. J. B. Carpzovius a publié à Halle, en 1790, in-8° :

Epistolarum catholicarum septenarius græce, cum nova versione ac scholiis grammaticis atque criticis.

4. D. J. Pott, que nous avons cité souvent dans ce chapitre, a travaillé sur les Épîtres de saint Jacques et de saint Pierre. On trouve dans son ouvrage le texte grec avec les variantes les plus importantes, des notes latines sur chaque verset et presque sur tous les mots de chaque verset. Des prolégomènes latins sur les Épîtres catholiques en général, et d'autres particuliers sur chacune des Épîtres qu'il a expliquées; enfin des *Excursus* ou dissertations sur quelques points pris de ces Épîtres. Cet auteur avoue qu'il suit la méthode de Kopp, c'est-à-dire qu'il ne s'attache point à l'interprétation morale et mystique, mais qu'il ne s'occupe exclusivement que du sens historique et grammatical. On sait dans quelles erreurs sont tombés les interprètes protestans qui ne veulent pas reconnaître le sens moral et mystique des Écritures. On ne saurait disconvenir pourtant que le travail de Pott, à part certaines idées qu'il partage avec la plupart des critiques et des exégètes hardis de ces derniers temps, est d'une grande utilité pour bien comprendre le sens littéral du texte sacré. Ses annotations sont très-savantes et en général judicieuses. Cet ouvrage forme le neuvième volume de l'édition du Nouveau-Testament de Kopp. Les Épîtres de saint Pierre, deuxième édition, ont paru en 1810, et celle de saint Jacques, troisième édition, en 1816, Gœttingue, in-8°.

5. Nous citerons encore S. F. N. Morus, *Prælectiones in Jacobi et Petri Epistolas. Edidit Donat. Lips. 1794, in-8°.*

6. Jean Creidius, luthérien de Wittemberg, mort en

1656, a fait sur l'Épître de saint Jacques une explication en allemand qu'on a imprimée à Francfort, en 1656, in-4°.

7. L'année suivante, Thomas Manton, calviniste, a composé une exposition en anglais avec des notes. Cet ouvrage a été imprimé à Cambridge, in-4°.

8. En 1739, a paru à Brême un ouvrage in-4° de R. Heisen, intitulé : *Novæ hypotheses interpretandæ facilius Epistolæ Jacobi*.

9. G. Benson a publié en anglais des paraphrases et des notes philologiques sur l'Épître de saint Jacques qui sont assez estimées. J. D. Michaëlis les a traduites en latin et y a ajouté ses propres observations. Cette édition de Michaëlis a paru à Halle, en 1747, in-4°.

10. C'est encore à Halle, en 1781, que S. Semler a mis au jour sa *Paraphrasis Epistolæ Jacobi cum notis*, in-8°. Cet ouvrage, traduit en allemand avec beaucoup de changemens et d'additions, a été imprimé à Potsdam, en 1789, in-8°.

11. E. F. K. Rosenmüller a donné à Leipzig, en 1787, in-8°, une traduction de saint Jacques accompagnée de notes explicatives.

12. Enfin nous signalerons encore parmi les ouvrages faits par des protestans, la traduction allemande de la lettre de l'apôtre saint Jacques avec des éclaircissemens par Ehr. Hensler, publiée à Hambourg, en 1801, in-4°.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DES ÉPÎTRES CATHOLIQUES DE SAINT PIERRE.

Pierre, auparavant appelé Simon, né à Bethsaïde, bourg de la Galilée (Joan. I, 44), était fils de Jonas ou Jean (vers. 42) et frère de saint André, apôtre (vers. 40); il fut un des premiers disciples choisis par JÉSUS-CHRIST (Matth. IV, 18-20). André son frère l'ayant amené au Seigneur, ce divin Sauveur changea son nom de Simon en celui de Céphas, qui en syriaque signifie *pierre* (Joan. I, 42). Il se distingua par un zèle ardent et par un amour sans bornes pour le Sauveur (Matth. XIV, 28-29; XXVI, 51 : Joan. XXI, 7), aussi JÉSUS-CHRIST le nomma-t-il prince des apôtres et chef de l'Église (Matth. XVI, 15-19). Saint Pierre fonda l'église d'Antioche, prêcha la foi dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie, comme le prouve sa première Épître (I, 1-2), et comme le rapportent saint Jérôme et Eusebe (1). Au témoignage de ces auteurs et de quelques autres (2), il vint à Rome, où il établit son siège pontifical, et où, l'an 66 de l'ère vulgaire, il fut crucifié la tête en bas. Pour connaître plus en détail les travaux du prince des apôtres, son zèle, ses miracles et tout ce qu'il a fait pour la cause de la foi, il faut lire les chapitres I, II, III, IV, V, VIII, IX, X, XI, XII et XIV des Actes des Apôtres.

Nous avons sous le nom de saint Pierre deux Épîtres

(1) Hieron. *In catalog. sub voc. PETRUS.* Euseb. *Hist. eccl. l. III, c. I.*

(2) Iren. *Adv. hæres. l. III, c. I, n. 3.* Tertull. *De præscript. c. XXXVI.*

différentes dont nous allons nous occuper dans les articles suivans.

ARTICLE I.

De la première Epître de saint Pierre.

Cette première Épître ayant été de tout temps reconnue pour authentique, est classée parmi les écrits proto-canoniques du Nouveau-Testament, bien que la deuxième, comme nous le verrons un peu plus bas, soit mise dans le nombre des deutéro-canoniques.

§ I. *Des personnes auxquelles fut adressée la première Epître de saint Pierre.*

Les sentimens des critiques et des interprètes sont très-partagés sur les personnes auxquelles cette lettre fut adressée. Eusèbe et saint Jérôme, suivis d'un grand nombre de modernes, pensent qu'elle fut écrite aux Juifs convertis qui vivaient hors de la Palestine et se trouvaient dispersés dans les provinces du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie et de la Bithynie. Ils fondent leur sentiment; 1° sur l'inscription, qui porte *aux étrangers de la dispersion*, expression qui ne peut convenir qu'aux Juifs dispersés : 2° sur quelques passages qui ne peuvent s'appliquer aux Gentils, tels par exemple que le verset 6 du chapitre III, où l'auteur adressant la parole aux femmes, les appelle *filles de Sara*; 3° parce que les endroits qu'on prétend regarder les Gentils peuvent absolument s'expliquer des Juifs. D'un autre côté, Procope, Cassiodore et quelques modernes prétendent qu'elle s'adresse aux Gentils convertis, et l'unique

raison de ces écrivains est qu'il y a dans cette Épître plusieurs passages parmi lesquels trois surtout ne sauraient convenir à d'autres qu'à des Gentils. C'est d'abord le chapitre I, 18, où les mots *ἐκ τῆς ματαιίας ὑμῶν ἀναστροφῆς*, traduits dans la Vulgate par : *de vana vestra conversatione*, ne peuvent s'entendre que de l'idolâtrie. C'est encore le chapitre II, 10, lorsque saint Pierre applique à ceux à qui il écrit l'oracle d'Osée : *Vous qui autrefois n'étiez point son peuple, mais qui maintenant êtes le peuple de DIEU* ; oracle qui ne saurait s'appliquer qu'aux Gentils. C'est enfin le chapitre IV, 3 : *C'est bien assez que dans le premier temps de votre vie, vous vous soyez abandonnés aux mêmes passions que les païens*, etc. ; reproche qui suppose que ceux auxquels il parle sont païens d'origine.—Une troisième opinion est celle de Benon, suivie par J. D. Michaëlis, qui prétend (1) qu'il s'agit des Juifs prosélytes qui avaient été convertis de la gentilité au judaïsme avant de devenir chrétiens. Par cette hypothèse, ce savant accorde tous les passages dont les uns se rapportent aux Juifs et les autres semblent s'adresser à d'anciens Gentils. Quant à l'inscription qui qualifie d'étrangers les individus auxquels saint Pierre destine sa lettre, il prétend qu'elle peut très-bien convenir à des Juifs prosélytes, puisque les Juifs romains dont il est parlé dans les Actes (II, 10), quoique prosélytes, sont appelés étrangers (*οἱ ἐπιδημοῦντες ῥωμαῖοι*).—Enfin il est sur cette question un quatrième sentiment, qui est celui de Wolf adopté par Pott; il consiste à dire que l'Épître est écrite pour des chrétiens qui se trouvaient hors de la Palestine, et qui étaient les uns

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N.-T.* t. IV, pag. 318 et suiv.

juifs, les autres païens de naissance; mais qu'elle s'adresse plus particulièrement à des Juifs d'origine convertis à la religion de JÉSUS-CHRIST (1).

Nous ne balançons pas à regarder les deuxième et troisième opinions comme entièrement inadmissibles, parce qu'elles sont en opposition formelle avec le sens naturel du mot *dispersion* (διασπορά), qui se trouve dans l'inscription, et qui se dit constamment des Juifs, appelés *dispersés*, parce qu'éloignés de la Palestine leur patrie, ils étaient dispersés au milieu des Gentils, tandis que jamais le Nouveau-Testament ne donne ce titre aux prosélytes soit *de la porte*, soit *de justice* (2). Quant à la remarque de Michaëlis, que dans le livre des Actes, les Juifs romains, quoique prosélytes, sont appelés étrangers, elle ne prouve rien en faveur de son opinion; car ce qui nous la fait rejeter n'est pas le mot *étrangers*, mais celui de *dispersés*, qui, nous le répétons en défiant Michaëlis de montrer le contraire, ne se dit jamais que des Juifs. Pour nous, s'il n'y avait aucun moyen d'entendre des Juifs tous les endroits qu'on prétend regarder les Gentils, nous adopterions volontiers l'opinion de Wolf; mais comme il n'est pas un seul passage qui ne puisse s'appliquer à des chrétiens de naissance juive, sans faire la plus légère violence aux termes du texte sacré, nous suivons sans hésitation le premier sentiment, lequel, comme nous venons de le dire, est celui d'Eusèbe, de saint Jérôme et d'un grand nombre d'é-

(1) D. J. Pott, *Epist. Petri prima. Prolegom. pag. 12.*

(2) Voici les seules dénominations qui dans le Nouveau-Testament sont données aux prosélytes : προσήλυτοι, Matth. xxiii, 15. Act. II, 11 ; VI, 5 ; XIII, 43 ; εὐλαβεῖς, Act. II, 5 ; εὐσεβεῖς, Act. X, 2, 7 ; σεβόμενοι τὸν θεόν, Act. X, 2, 22, 35, XIII, 16, 26.

crivains modernes. Or, quand nous prétendons qu'on peut expliquer sans peine tous les passages que nous objectent nos adversaires, nous n'avancions rien dont nous ne puissions fournir la preuve. Et d'abord ne peut-on pas dire des Juifs qu'ils ont été convertis des vaines pratiques qu'ils tenaient de la tradition de leurs pères, ce que porte le texte à la lettre? Car, il faut bien le remarquer, de ce que le mot *vain* (ματαῖος) s'emploie quelquefois dans le Nouveau-Testament (Act. XIV, 15, etc.) pour exprimer le culte des idoles, s'ensuit-il qu'il faut nécessairement lui donner ce même sens toutes les fois qu'il s'y rencontre? Cela est d'autant moins permis, que le contexte seul pourrait autoriser à l'entendre de cette manière, le mot n'ayant nullement par lui-même cette signification. Une seconde remarque qu'on doit faire encore, c'est que l'expression même : *que vous avez reçue par tradition de vos ancêtres* (πατροπαραδότου) prouve plutôt qu'il s'agit de Juifs, puisqu'un des principaux défauts des Juifs était d'en appeler constamment aux traditions de leurs pères (Matth. XV, 2, 3. Marc. VII, 3, 8, 9. Galat. I, 14). Secondement, saint Pierre peut sans difficulté appliquer aux Juifs les paroles du prophète Osée, puisque avant leur conversion à l'Évangile ils n'étaient point le peuple de DIEU, et qu'ils ne le sont devenus qu'en embrassant le christianisme. D'ailleurs Osée dans son oracle s'adressait aux Juifs et non point aux païens (I, 9, 24). Ajoutons que saint Paul dans sa lettre aux Romains (IX, 25) a pu se servir du passage d'Osée pour démontrer que non seulement les Juifs mais encore les Gentils étaient appelés au christianisme, sans pour cela que saint Pierre fût obligé de l'appliquer lui-même aux uns et aux autres;

car rien dans l'oracle du prophète n'est de nature à empêcher aucune de ces deux applications. Troisièmement enfin saint Pierre peut dire des Juifs qu'ils avaient accompli les désirs des païens qui s'abandonnaient à la luxure, aux excès du vin et au culte sacrilège des idoles, parce que effectivement, vivant au milieu des Gentils, ils avaient pu imiter leur conduite et s'être abandonnés au moins quelques-uns à certaines pratiques consacrées dans le culte idolâtrique. Ainsi nous regardons comme plus probable que saint Pierre a écrit sa première Épître pour les chrétiens juifs de naissance qui se trouvaient dispersés hors de la Palestine.

§ II. *Du lieu et du temps où fut composée la première
Épître de saint Pierre.*

1. Les critiques et les interprètes ne sont pas moins partagés de sentimens quand il s'agit de déterminer le lieu où se trouvait le prince des apôtres lorsqu'il a écrit cette lettre. Suivant la première opinion, qui est celle de presque tous les anciens, et qui a été embrassée par la plupart des interprètes catholiques et même par quelques protestans très-habiles, tels que Grotius, Cave, Lardner, etc., l'Épître a été écrite de Rome, et c'est cette ville que saint Pierre désigne par le nom de Babylone, lorsqu'il dit : *L'église qui est dans Babylone et qui est élue comme vous, et mon fils Marc vous saluent* (v, 13). Or voici les raisons sur lesquelles s'appuient ceux qui soutiennent cette opinion. 1° C'est d'abord le témoignage des anciens, qui ne se seraient pas accordés unanimement à entendre Rome par la Babylone dont parle saint Pierre, s'ils n'avaient eu pour fondement la

tradition des églises apostoliques; et ces églises à leur tour n'auraient pu transmettre cette croyance, si ce n'eût été un fait constant et avéré de leur temps que saint Pierre avait désigné Rome par le nom de Babylone. 2° Un second motif, c'est l'impossibilité d'entendre les paroles de saint Pierre littéralement. Car si on prenait rigoureusement au pied de la lettre le mot Babylone, il faudrait nécessairement l'entendre ou de Babylone en Assyrie, ou de Babylone en Égypte. Mais d'abord Babylone en Assyrie n'existait plus; ou du moins, si elle existait encore, il n'y avait plus de Juifs. Car Joseph nous rapporte que sous Caïus ils avaient été obligés de se retirer à Séleucie, où cinq ans après ils furent presque tous massacrés, et ceux qui purent échapper au massacre se retirèrent à Néhardéa et à Nisibe pour y être plus en sûreté. La Babylone d'Égypte était trop peu connue pour que saint Pierre la désignât par Babylone sans la déterminer plus particulièrement. De plus, ce n'était, selon Strabon, qu'une place de garnison où étaient cantonnées trois légions romaines. Enfin aucun ancien n'a jamais parlé d'un voyage de saint Pierre en Égypte, ni d'aucune église qu'il y eût fondée. Le premier évêque de cette Babylone d'Égypte dont il soit fait mention dans les monumens ecclésiastiques ne remonte pas au-delà du concile de Chalcédoine. Or, est-il probable qu'une église fondée par saint Pierre fût restée si long-temps dans l'obscurité?

Suivant la seconde opinion, qu'ont adoptée plusieurs protestans et quelques catholiques, tels que Hug (1) etc., cette Épître a été réellement écrite de Babylone en As-

(1) L. Hug, *Einleit. in das N. T. Th.* II, § 165.

syrie, et il faut entendre à la lettre les paroles de saint Pierre sur la Babylone dont il parle. Les partisans de cette opinion se fondent sur le principe qu'il faut entendre dans le sens propre et littéral les noms de lieux dont il est parlé dans l'Écriture, à moins qu'il n'y ait des preuves certaines qu'on doive leur donner une signification mystique. Or, il n'y en a certainement point en cette occasion, car, quoique Babylone eût été considérablement ruinée, elle n'était cependant pas entièrement détruite, puisque nous savons par des témoignages exprès de Joseph et de Philon, qu'il y avait de leur temps une grande multitude de Juifs, et que, selon Scaliger, c'était là que résidait même leur patriarche. Il est vrai qu'ils se trouvèrent forcés de se retirer à Séleucie, où quelques années après ils furent presque tous tués, et que ceux qui échappèrent au massacre se virent obligés de s'enfuir de cette contrée. Mais il peut se faire que, bien que la plus grande partie des Juifs eussent quitté Babylone, cependant quelques-uns y fussent restés ou y fussent revenus à l'époque à laquelle écrivait saint Pierre. On ajoute que dans l'hypothèse même où tous les Juifs auraient quitté Babylone, saint Pierre y pouvait trouver des païens à qui son ministère n'aurait point été inutile. Ce qui confirme cette interprétation, c'est que saint Pierre décrit les provinces de l'Asie-Mineure dans lesquelles se trouvaient répandues les Juifs auxquels son Épître est adressée, absolument dans l'ordre où elles devaient se présenter tout naturellement à un homme qui écrivait de Babylone. Quant aux difficultés qu'on oppose à ce sentiment, voici comment y répondent ceux qui le soutiennent: 1° De ce que Rome est désignée sous le nom de Babylone dans l'Apoca-

lypse, il ne s'ensuit pas qu'elle doive l'être dans cette Épître. Le livre de l'Apocalypse étant tout symbolique, on conçoit aisément la raison de cette métonymie; mais on ne la conçoit pas dans une lettre où les termes doivent se prendre dans le sens le plus simple. 2° Le sentiment des anciens n'est pas unanime à entendre les paroles de saint Pierre dans le sens mystique : « Car, dit Michaëlis, si les pères grecs et latins ont communément entendu Rome, les écrivains syriaques et arabes l'ont pris à la lettre comme désignant une ville en Orient (1). » Les Coptes en particulier, au rapport de Wansleb, prétendent tenir de la tradition de leur église qu'il s'agit de Babylone en Égypte (2), et quelques auteurs syriens qui appartiennent à la secte de Nestorius veulent que ce soit Babylone d'Assyrie (3). Quant au silence des anciens sur le voyage de saint Pierre à Babylone, silence sur lequel Lardner insiste particulièrement, on peut d'autant moins en faire la matière d'une objection, comme le remarque Michaëlis, que depuis le concile apostolique tenu à Jérusalem l'an 49, et auquel saint Pierre assista, jusqu'à son arrivée à Rome, que Lardner reconnaît n'avoir pas été antérieure à l'an-

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N.-T. t. iv, pag. 340.*

(2) « L'église de la sainte Vierge est, selon la tradition des Coptes, la première qui fut bâtie au Caire après la venue de Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST; et ils disent que saint Marc y a prêché, et que c'est d'elle dont parle saint Pierre à la fin de son Épître, quand il dit : L'église choisie, qui est en Babylone Massr, ou Babylone auprès du Caire, vous salue, aussi bien que mon fils Marcus (Wansleb, *Nouvelle relation d'un voyage fait en Egypte p. 132*; apud D. J. Pott, *Epist. Petri prima. Prolegom. p. 13*). »

(3) D. J. Pott, *Epist. Petri prima. Prolegom. pag. 15.*

née 63, il y a un intervalle de quatorze ans, pendant lequel nous ne savons rien de son histoire, Lardner en convient lui-même (1). 3° Lardner n'est nullement fondé à conclure de ces mots : *Obéissez au roi ; honorez le roi* (II, 13, 17), que le pays dans lequel saint Pierre écrivait était soumis aux Romains ; et que par conséquent l'apôtre ne se trouvait pas alors à Babylone, qui obéissait aux Parthes ; ces paroles peuvent très-bien s'entendre de l'empereur romain, qui était le roi particulier des pays où vivaient les Juifs dispersés auxquels son Épître est adressée.

La troisième opinion, suivie par quelques anciens interprètes, et surtout par les Coptes, comme nous venons de le remarquer, est que saint Pierre a écrit de Babylone en Égypte. Pott après avoir rapporté cette opinion, ajoute que comme rien absolument ne sert à l'appuyer, ce serait perdre inutilement son temps que de s'occuper à l'examiner et à la réfuter (2).

Enfin la quatrième opinion, qui est soutenue par quelques anciens écrivains syriens (3), et depuis par Cappelle, Pearson, Spanheim et le père Hardouin, consiste à dire que la ville désignée par saint Pierre sous le nom de Babylone n'est autre que Jérusalem. La raison qu'on fait valoir surtout en faveur de ce sentiment, c'est que Jérémie donne quelquefois ce nom à Jérusalem. Mais, répond-on, de ce que Jérémie orateur et prophète du peuple hébreu a pu, dans le style figuré, appeler ainsi Jérusalem, il ne

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N.-T.* t. IV, pag. 341.

(2) « In quâ tamen sententia examinanda atque refutanda, vix est, quod morem lectorem, cum nil prorsus habeat, quo sese commendet (D. J. Pott. *Ibid.* pag. 13). »

(3) Voy. Assemâni, *Biblioth. orient.* t. III, p. II, pag. 7.

s'ensuit pas que saint Pierre ait été autorisé à se permettre cette licence dans une lettre, genre d'écrit où l'on prend toujours les termes dans le sens le plus simple et le plus commun.

De ces quatre opinions, les deux premières seulement méritent une attention sérieuse. La deuxième, il faut avouer, se recommande par des raisons tant historiques que critiques assez puissantes. Cependant nous osons nous départir du sentiment de l'antiquité, qui a toujours entendu par la Babylone dont il s'agit ici, la ville de Rome; les auteurs coptes ou syriens, quelque poids que Michaëlis prétende donner à leur témoignage (1), sont trop modernes et ont trop peu d'autorité pour contrebalancer le consentement de tous les anciens pères. Il est vraisemblable que les Juifs auxquels saint Pierre écrivait, et qu'il avait peut-être convertis, connaissaient le sens de ces paroles, et qu'il n'a pas donné cette signification mystique sans les avoir révenus et sans être sûr qu'ils l'entendaient. Mais ce qui n'est pas vraisemblable, c'est qu'il ait fondé une église à Babylone; les monumens ecclésiastiques, qui ont si soigneux de nous parler d'Antioche et de Rome, auraient certainement dit quelque chose de cette ancienne église, qui, à cause de son fondateur, eût dû avoir tant de prééminence sur toutes les autres. De plus, si saint Pierre fût allé à Babylone, c'eût été sans doute pour y convertir des Juifs, puisqu'il était l'apôtre

(1) Ce critique dit à ce sujet : « Si nous devons être guidés par des opinions, un auteur oriental est certainement une aussi bonne autorité sur cette question qu'un Européen (*Introd. au IV.-T. t. iv, pg. 340*). »

de la circoncision. Or, il n'y en avait point de son temps; ils l'avaient quittée pour se rendre à Séleucie, où ils avaient été tous exterminés, à l'exception d'un petit nombre qui s'étaient sauvés ailleurs, comme nous l'apprend Joseph. Tout critique qui examinera avec soin ce que Michaëlis a écrit sur ce point, ne manquera pas de s'apercevoir que ce savant fait tous ses efforts pour énerver le passage de l'historien juif, et que les conséquences qu'il en tire ne sont pas absolument rigoureuses. Quoi qu'il en soit, nous le répétons, le témoignage commun des pères grecs et latins, joint aux preuves critiques que nous venons de proposer, nous semble préférable à l'opinion des modernes, qui n'a été si vivement soutenue par les protestans que pour combattre l'apostolat de saint Pierre à Rome, quoiqu'il ait été admis par les protestans les plus célèbres, Grotius, Ussérius, Blondel, Scaliger, Pearson, etc., qui, comme nous l'avons dit plus haut (pag. 72), ont réfuté leurs coréligionnaires sur ce point.

2. Quant à la date de cette première Épître, elle est encore un sujet de contestation parmi les savans. L'opinion qu'on embrasse sur la question précédente influe beaucoup sur le sentiment qu'on doit adopter par rapport à celle-ci. Ainsi Michaëlis, qui, comme nous venons de le voir, prétend que cette Épître a été écrite de Babylone, et par conséquent avant l'arrivée de saint Pierre à Rome, en place la composition un peu avant ou un peu après l'an 60. Lardner, au contraire, qui soutient qu'elle a été envoyée de Rome, croit qu'elle fut écrite entre les années 63 et 65, toutes les circonstances historiques des voyages apostoliques de saint Pierre prouvant qu'il n'a pu arriver à Rome avant l'année 65.

Hug remarque très-judicieusement que les Juifs auxquels cette lettre s'adressait étaient menacés d'une grande persécution, puisque saint Pierre les exhorte à persévérance dans les combats qu'ils auront à soutenir pour la foi; il fait entendre qu'elle leur sera soutenue par les puissances; or, la première persécution qui fut suscitée contre les chrétiens par les empereurs romains, n'eut lieu que la dixième année de Néron, c'est-à-dire l'an 65 de JÉSUS-CHRIST. Ainsi ce fut vers cette époque, où il y avait tant à craindre que la persécution se s'étendît aux provinces, que saint Pierre, qui se trouvait à Rome, et qui pouvait mieux connaître ce qu'on y souffrait contre les chrétiens, crut nécessaire de fortifier les Juifs convertis des provinces d'Asie, qu'il avait peut-être évangélisés; ce qui reporterait la date de cette épître vers l'an 10 ou 11 de Néron, c'est-à-dire vers l'an 65 ou 66, environ quatre ans avant la mort de l'auteur d'après le système chronologique du même Hug.

III. *De l'occasion et du sujet de la première Épître de saint Pierre.*

1. Le contenu de cette Épître prouve clairement, ce semble, que ce furent les persécutions auxquelles les chrétiens étaient alors en butte qui donnèrent lieu à saint Pierre de la composer; puisque, comme nous allons le voir dans ce paragraphe même, elle tend en substance à rémunir les chrétiens contre le danger et la tentation de l'apostasie.

2. Dans le chapitre 1, saint Pierre, après avoir salué les fidèles, leur expose les bienfaits que DIEU leur a procurés par la révélation de l'Évangile et des merveilles de

la rédemption de JÉSUS-CHRIST ; ce qui lui fournit un motif puissant d'engager les fidèles à souffrir constamment pour une cause si glorieuse, et à mener une vie digne de leur vocation et du prix auquel ils ont été rachetés.

Dans le chapitre II, il commence par les exhorter à croire en JÉSUS-CHRIST, et à se rapprocher de lui, comme de la pierre angulaire sur laquelle ils doivent être édifiés ; puis il montre que les chrétiens sont la race choisie, le sacerdoce royal, le peuple d'acquisition ; ensuite il les exhorte à s'abstenir des passions charnelles et à être soumis aux puissances. Il leur représente que la gloire du chrétien est de souffrir pour la justice, à l'exemple de JÉSUS-CHRIST, qui, quoique innocent, a souffert tant d'outrages pour nous racheter et nous réunir dans le bercail.

Dans le chapitre III, il parle des devoirs des femmes envers leurs maris, et de ceux des maris envers leurs femmes ; ensuite il passe à des devoirs plus généraux, à la charité, à la miséricorde, à l'humilité, au pardon des injures, à la constance dans les persécutions, à être toujours prêts à rendre raison de leur foi, et à s'estimer heureux de souffrir pour la justice ; et il rappelle encore l'exemple de JÉSUS-CHRIST, qui, après être mort pour nous, est allé dans les limbes annoncer la délivrance de ceux qui furent d'abord incrédules à la voix de Noé, et qui est ensuite monté au ciel, où il est assis à la droite de son Père.

Dans le chapitre IV, l'apôtre, après avoir engagé les fidèles à s'armer de la pensée de JÉSUS souffrant, les exhorte à vivre non selon les passions des hommes, mais selon la volonté de DIEU. Il leur fait observer qu'ils ont

sez suivi les dérèglemens des païens ; qu'ils ne doivent pas s'inquiéter des exécutions dont ils les chargent parce qu'ils ne veulent pas suivre leurs voies corrompues , puisque ceux qui les outragent en rendront compte au souverain Juge. Il leur dit aussi que la fin de toute chose approche ; qu'ainsi ils doivent se conduire avec sagesse et veiller dans la prière. Il les exhorte avant toutes choses à conserver la charité, à pratiquer l'hospitalité, à être de fidèles dispensateurs de la grâce de DIEU, à parler et à agir selon son esprit. Il les exhorte encore à se réjouir dans les souffrances ; puis il leur représente que c'est la gloire d'un chrétien de souffrir non comme un homicide et un larron, mais comme un serviteur de JÉSUS-CHRIST. Enfin, si DIEU est si sévère envers les siens, leur dit-il, quel jugement n'exercera-t-il pas sur ceux qui ne croient pas à l'Évangile ? Ces motifs doivent donc les porter à persévérer dans les souffrances et les bonnes œuvres, et à abandonner leurs âmes entre les mains de leur Créateur, qui leur sera fidèle.

Dans le chapitre v, il s'adresse en particulier aux pasteurs de l'Église, pour les exhorter à la vigilance, au désintéressement, à la modestie, à l'humilité, et les engage à se rendre les modèles de leur troupeau par la pratique des vertus. Après ces exhortations, il revient aux fidèles, et leur recommande d'être soumis aux pasteurs, de pratiquer l'humilité, de jeter dans le sein de DIEU toutes leurs sollicitudes, d'être sobres, vigilans, de résister au démon, qui, comme un lion rugissant, rôde autour d'eux pour les dévorer. Il leur fait espérer qu'après les avoir appelés à la foi et les avoir fait passer par ces courtes tribulations, DIEU les fortifiera et les établira sur un fondement solide. Il leur dit ensuite

un mot de Sylvain , porteur de sa lettre ; puis il s'excuse de leur avoir écrit si brièvement , et les supplie de croire que la vraie religion est celle qu'ils professent. Il leur envoie avec la salutation de Marc, qu'il appelle son fils, celle de l'église de Babylone, qui désigne très-probablement celle de Rome. Enfin, il termine en les invitant à se saluer tous par le saint baiser de la charité, et en leur souhaitant la grâce de JÉSUS-CHRIST.

§ IV. *De l'authenticité et de la divinité de la première Épître de saint Pierre.*

L'authenticité et l'autorité divine de cette Épître trouvent tellement liées qu'elles ne forment au fond qu'une seule et même question ; car ceux qui ont élevé quelque doute sur la divinité de cet écrit , ne l'ont réellement fait que parce qu'ils prétendaient qu'il n'est pas certain que saint Pierre en soit le véritable auteur. On conçoit aisément que nous faisons abstraction ici des rationalistes , qui n'admettent aucune espèce d'inspiration divine. Ceux qui ont rejeté cette Épître sont, les pauliniens , désignés encore sous le nom de paulianistes ou paulianisans , c'est-à-dire disciples de Paul de Samosate, et Théodore de Mopsueste, si connu par la hardiesse de ses sentimens, et l'auteur de l'ancien catalogue découvert par Muratori , et dont nous avons déjà parlé (tom. v, pag. 173, 174). Dans ces derniers temps, Cladius en a attaqué l'authenticité avec une audace incroyable ; mais il a été victorieusement réfuté par Augusti (1). Sans la nier aussi ouvertement, Eichhorn

(1) Cladius, *Uransichten des Christenthums*, Seit. 296 ff. Augusti

ne a détruit pas moins lorsqu'il suppose qu'elle a été composée par un disciple de saint Paul, vraisemblablement saint Marc l'évangéliste, que les anciens écrivains ecclésiastiques appellent le compagnon et l'interprète de saint Pierre, et qui, selon le critique, aurait mis par écrit le fond des discours de saint Pierre, qu'il aurait retenus de mémoire, et avec lesquels il aurait rédigé cette lettre, mais en choisissant lui-même les idées et les expressions (1). Mais d'abord, quelle peut être l'autorité des pauliniens et celle de Théodore de Mopsueste, lorsqu'elle se trouve balancée par celle de saint Barnabé, de saint Clément pape, de saint Ignace, de Papias, de saint Polycarpe, de saint Irénée, de Clément d'Alexandrie, de Tertullien, d'Origène, et d'une multitude d'autres pères, sans compter Eusèbe, qui nous assure que cette première Épître de saint Pierre était universellement reçue dans toutes les églises (2)? Enfin, de quel

Progr. nova quæ primæ Petri Epistolæ ἀθενείας impugnat, hypothesis ubi examen vocatur. Ienæ, 1808, in-4°.

(1) Eichhorn, *Einleit. in das N. T. Band. III, Seit. 606 ff.* Eichhorn a encore exposé cette opinion dans sa Bibliothèque universelle de la littérature biblique, part. III, pag. 521.

(2) Barnab. *Epist.* II, 2. Conf. 1 *Petr.* I, 5-7. Clem. 1 *Epist.* II, Conf. 1 *Petr.* V, 5. Clem. 1 *Epist.* XVI, 7, conf. 1 *Petr.* II, 21. Clem. 1 *Epist.* XXXIII, 11, conf. 1 *Petr.* II, 21. Ignat. *ad Magnes.* III, 2, conf. 1 *Petr.* V, 5. Papias apud Euseb. *Hist. ecc.* I, III, XXXIX. Polycarp. *Epist.* I, 3, conf. 1 *Petr.* I, 8. Polycarp. II, 1, conf. 1 *Petr.* I, 21. Polycarp. V, 5, conf. 1 *Petr.* II, 11. Euseb. I, IV, XIV, dit en effet que saint Polycarpe cite des passages de la première Épître de saint Pierre. Iren. *Adv. hæres.* I, IV, c. IX, n. 2, et XVI, n. 5. Conf. Euseb. I, V, c. VIII. Clém. d'Alex. cite presque toute l'Épître sous le nom de saint Pierre dans ses différens ouvrages,

poinds pourrait être le témoignage de quelques hérétiques contre celui du concile de Laodicée et de tous les canons des deux Églises orientale et occidentale, qui contiennent cette lettre sous le nom de saint Pierre? Quant au catalogue découvert par Muratori, et qu'on attribue à Caius, prêtre romain, qui vivait sur la fin du II^e siècle, à la vérité il ne cite pas plus cette Épître que celle de saint Jacques et la deuxième de saint Jean; mais cette omission, qui n'est qu'un argument négatif, ne saurait en bonne critique prévaloir contre le témoignage positif de toute l'antiquité. Les argumens de Cludius, qui sont beaucoup plus spécieux que solides, ont été détruits, tant par Augusti, comme nous venons de le remarquer, que par Bertholdt (1). De Wette lui-même, ce critique qui pour les motifs les plus légers rejette ordinairement l'authenticité des livres canoniques, après avoir avoué que toute l'antiquité ecclésiastique s'est prononcée en faveur de l'authenticité de notre Épître catholique; que les pères apostoliques l'ont connue et citée, et qu'elle a en sa faveur les témoignages des pères de l'Église les plus imposans (*der wichtigsten Kirchenvater*), jusqu'à Eusèbe qui la compte parmi les Écritures universellement reconnues pour authentiques, De Wette, disons-nous, ajoute cinq lignes plus bas, qu'après de pareilles autorités, c'est bien s'aventurer (*es ist daher gewagt*) que d'en combattre l'authenticité (2). Enfin Eichhorn, à la vérité, après avoir montré

mais surtout dans ses *Stromates*. Tertull. *Scorpiac.* c. XII. Origen. *apud Euseb. Hist. eccl.* l. VI, c. XXV, et Euseb. l. III, c. III et XXV.

(1) Bertholdt. *Einleit.* § 667.

(2) De Wette, *Einleit. in das N. T.* § 173. *Dritt. Auflage.*

qu'un certain nombre de passages de cette première Épître de saint Pierre sont contenus presque mot pour mot dans celles de saint Paul, conclut de cette conformité, que la lettre de saint Pierre a été composée par un homme qui ayant entendu pendant long-temps et très-souvent discourir saint Paul sur les matières de la religion, s'était familiarisé non seulement avec les idées du grand Apôtre, mais aussi avec sa méthode, ses tours et ses expressions; de sorte qu'ayant à traiter des sujets emblables, il ne pouvait écrire que dans le goût et à la manière de saint Paul. Mais cette conclusion est tout-fait arbitraire; et la conformité qui se trouve entre les écrits de ces deux apôtres s'explique bien plus naturellement par la supposition assez généralement admise que saint Pierre a lu les Épîtres de saint Paul; car personne n'ignore que c'est la coutume des auteurs sacrés de faire usage des écrits de leurs devanciers. Nous ajouterons que saint Pierre lui-même témoigne qu'il avait vu les lettres de saint Paul sous les yeux, puisqu'il dit expressément dans sa seconde Épître: « C'est aussi ce que Paul, notre très-cher frère, vous a écrit... , comme il a fait aussi en toutes ses lettres, où il parle de ces mêmes choses, et dans lesquelles il y a quelques endroits difficiles à entendre, etc. (III, 15, 16). » Il est vrai qu'Eichorn n'admet pas non plus l'authenticité de cette deuxième Épître de saint Pierre; aussi ne donnons-nous cette dernière preuve que par anticipation, sûr que nous sommes de démontrer en son lieu l'origine apostolique de cette deuxième lettre. Au reste, cet argument n'est pas nécessaire pour établir la thèse que nous soutenons; il est moralement certain d'ailleurs que la plupart des lettres de saint Paul étaient connues à saint Pierre. Plusieurs cri-

tiques expliquent autrement cette conformité entre les écrits de saint Pierre et de saint Paul. Ils disent que lorsque saint Pierre écrivit cette lettre, il était lié avec l'ancien ami et compagnon de saint Paul, Sylvain; ce qui rend toute simple et toute naturelle la supposition que saint Pierre a dicté sa lettre à ce dernier très-probablement en hébreu, qui semble avoir été la seule langue avec laquelle il était bien familiarisé; et que de son côté, Sylvain, qui, dans un long commerce avec saint Paul, s'était accoutumé à sa diction, a pu, en traduisant la lettre en grec, adopter le style et le genre de cet apôtre. C'est le sentiment de Bertholdt et de Olshausen (1). D'autres critiques n'en diffèrent que sous le rapport de l'interprète, qu'ils prétendent être l'évangéliste saint Marc. Saint Jérôme, remarquant des différences de style, de caractère et de méthode entre les Épîtres mêmes de saint Pierre, les attribue aux divers interprètes que cet apôtre employait (2). Quoi qu'il en soit de ces différentes explications, tout ce que nous venons de dire démontre clairement qu'il n'y a pas de preuve suffisante de con-

(1) « As moreover, when Peter wrote this Epistle, he was connected (1 Petr. v, 12), with the old friend and companion of Paul, *Sylvanus* (or, as abbreviated, *Silas*), nothing is more easy than to suppose that Peter dictated to the latter, and in all probability in the hebrew language, which alone seems to have been perfectly familiar to him. In translating into greek, Sylvanus, who, from long intimacy with Paul, had become very much habituated to his diction, may have adopted many of its characteristics, and thus have been the occasion of the somewhat Pauline coloring which the Epistle possesses (H. Olshausen, *Proof of the genuineness of the writings N. T. transl. from the german, with notes by David Fordick, pag. 145, Andover 1838*). » Bertholdt, *Einleit. Th. vi, Seit. 3056, 3057, 3078*.

(2) Hieron. *Epist. cxx (vel cl) ad Hedibiam. Quæst. 2*.

tester l'authenticité de la première Épître de saint Pierre. C'est la réflexion que fait Bertholdt (1), dont nous aimons d'autant mieux à citer l'autorité sur cette matière, qu'il est un des principaux partisans de cette critique moderne, qui cherche par tous les moyens possibles à détruire l'autorité des livres saints.

Quant à la divinité de cette Épître, elle se trouve hors de toute espèce de doute, par cela même que son authenticité est prouvée. Car si elle a pour auteur saint Pierre, c'est-à-dire un apôtre inspiré, rien ne lui manque pour être munie du sceau de l'autorité divine. Ajoutons que tous les pères de l'Église ne l'ont citée qu'à ce titre, et que c'est encore en cette qualité qu'elle a été insérée par tous les auteurs de catalogues sacrés parmi les divines Écritures. Ajoutons enfin, que tout dans cette Épître, le dogme comme la morale, porte empreint un cachet de divinité qui frappe à chaque ligne même le lecteur le moins attentif; et que ce n'est pas sans motifs que l'Église catholique a mis la divinité de cette Épître au nombre de ses articles de foi.

§ V. *Du style et des beautés littéraires de la première Épître de saint Pierre.*

1. Nous avons déjà eu occasion de remarquer dans le paragraphe précédent, que saint Pierre avait imité saint Paul non seulement pour le fond des pensées, mais encore pour les tournures, la manière et même les expressions. Cette imitation se fait surtout sentir, soit lorsque le prince des apôtres traite de la prédestination de

(1) « Es sind also keine zureichenden Gründe vorhanden, den ersten Brief Petri für unächt zu erklären (*Ibid. Seit. 3057*). »

JÉSUS-CHRIST, des effets de sa mort et du baptême, soit quand il donne des avis aux évêques, aux personnes engagées dans les liens du mariage, soit enfin lorsqu'il recommande aux fidèles l'esprit de douceur dans les souffrances, et qu'il les engage à se soumettre aux princes et aux magistrats. On trouve encore dans cette lettre des idées que nous voyons reproduites dans l'Épître de saint Jacques, et assez souvent exprimées par les mêmes termes.

Grotius semble ne pouvoir trop admirer la beauté de cette première Épître ; il y découvre une force, une véhémence et une vigueur tout-à-fait dignes du prince des apôtres (1). Estius et Érasme, dont l'autorité est si grande en matière de goût, reconnaissent qu'elle est pleine d'une majesté apostolique, et qu'elle renferme de grands sens en peu de mots (2).

Les critiques protestans de ces derniers temps n'ont pas moins relevé le mérite littéraire de cette Épître, bien que sous certains rapports ils l'aient examinée plus sévèrement. Ainsi, Pott trouve que malgré son obscurité en quelques endroits, et ses nombreux hébraïsmes, elle a ce genre grave et sévère qui convient parfaitement à la piété profonde de ce saint homme, à l'ardeur impétueuse de son âme, et à la grande familiarité qu'il avait contractée dès le berceau avec la religion et la langue des Hébreux (3).

(1) « Habet hæc Epistola τὸ σφοδρὸν conveniens principi apostolorum (Grotius, *Præf. in 1 Petr.*). »

(2) « Est autem Epistola profectò digna apostolorum principis, plena authoritatis et majestatis apostolicæ : verbis parca, sententiis referta (Erasm. et Estius, *Præf. in Ep. 1 Petri.*). »

(3) *Scribendi genus* Petrinum pro summa hujus viri pietate animi-

Michaëlis, entrant dans plus de détails sur le caractère particulier de cet écrit, fait des réflexions que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs : « 1° Saint Pierre cite fréquemment le Vieux-Testament d'après le texte des Septante ; et même lorsque ceux-ci ne rendent pas exactement le sens de l'hébreu, par exemple, chapitre II, 6, 9 ; IV, 18, comparé avec Prov. XI, 31. Il a aussi emprunté aux Septante des pensées et des expressions là où il n'a pas fait une citation formelle, comme au chapitre III, 6, qu'il a tiré des Prov. III, 25, et au chapitre V, 7, tiré des Psaumes (1)..... 2° Saint Pierre a ceci de remarquable dans la construction de ses périodes, qu'il aime à commencer une phrase de manière qu'elle se rapporte au mot principal de la précédente. *Les interprètes observent*, dit Wetstein dans sa note sur saint Pierre, I, 4, que *Pierre, comme Jean l'a fait au commencement de son Evangile, arrange ses périodes de sorte que le membre qui suit commence par la fin de celui qui précède, et se lie avec lui* (2). L'effet de cette construction est que les phrases, au lieu d'être arrondies à la manière des Grecs, sont fort allongées ; et dans plusieurs endroits où on attendait la fin de la phrase, voici un nouvel article qui

que ardore, ac intima, quam a natalibus inde cum religione lingue Hebræorum contraxerat familiaritate *severum*, hic illic *obscurum*, atque *hebraïsmis refertum* esse, vix est, quod moneamus (D. J. Pott, in *primam Epist. Petri, Prolegom. pag. 25*). »

(1) Ce passage cité par saint Pierre se trouve au psaume LIV, vers. 23, selon la Vulgate.

(2) Vers. 4 εἰς ὑμᾶς, 5 τοὺς φρουρουμένους. — 5 ἐν καιρῷ ἐσχάτῳ 6 ἐν φ. — 7 Ἰησοῦ Χριστοῦ, 8 ὃν οὐκ εἰδότες. — 9 σωτηρίαν ψυχῶν, 10 περὶ ἧς σωτηρίας. — 10 προφητεύσαντες, 11 ἐρευνῶντες.

s'y rattache, et à celui-ci un autre encore, de sorte qu'avant la conclusion de toute la période, elle embrasse des parties qui, à son début, ne paraissent point lui avoir été destinées. Quoique saint Paul soit aussi inattentif sur son style, et qu'il étende fréquemment ses périodes en y insérant des parenthèses, si l'on en excepte les Épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens, il n'a pas altéré la rondeur de ses périodes en ajoutant ainsi articles à articles. 3^o Saint Pierre a fait usage de plusieurs mots qui ne se rencontrent pas souvent dans les autres parties du Nouveau-Testament (1). »

2. Malgré son peu d'étendue, cette Épître ne laisse pas que de contenir un certain nombre de morceaux d'une grande beauté. « Le caractère le plus saillant de l'écrit que nous examinons, dit Cellérier, celui qui dès le commencement frappe les regards et touche le cœur, ce sont les transports de l'Apôtre en annonçant la rédemption. Son début (1, 3) est un cri de reconnaissance et de joie. L'idée du salut apporté par JÉSUS-CHRIST, le souvenir de ses promesses et de son exemple, dominant toutes ses pensées, se retrouvent au fond de toutes ses

(1) Ces mots dont parle Michaëlis (*Introd. au N.-T. t. iv, pag. 350, 351*) sont, ἀναστροφή conduite, et ἀναστρέφομαι je me conduis, pris dans un sens moral, chap. 1, 15, 17, 18; 11, 12; 111, 1, 2, 16. — ἐπίσκοπος signifiant berger ou pasteur, ch. 11, 25; — αἱ ἀρεταὶ désignant la louange, sens que lui donnent souvent les Septante (voyez *Jes. XLII, 8, 12; XLIII, 21. Habac. III, 3*); — ἀμάρταντος et ἀμαράντινος immarcessible, ne se lisent dans aucun endroit du Nouveau-Testament; les Septante ont employé dans un seul endroit le premier de ces mots, mais jamais le dernier; ἐπερώτημα, sentiment, ch. 111, 21, mot qui ne se trouve nulle part ailleurs dans le Nouveau-Testament ni dans les Septante, — enfin κόσμος, ch. v, 9, paraît avoir été pris dans un sens bien différent de sa signification ordinaire.

çons, deviennent le motif de ses préceptes les plus articuliers (voyez par exemple, 1 Petr. I, 2, 3-12, 3-15, 18-21, 23, 25; II, 4, 5, 9-12, 16, 21-25, etc.). Le trompé-je, si de plus je crois voir dans la manière dont l'écrivain parle de cette rédemption par le sang du CHRIST, quelque chose de l'ardeur curieuse, mais noble et relevée, qui caractérisait l'apôtre saint Pierre? Je me rappelle dans les Évangiles, sans cesse interrogeant mon maître, impatient de comprendre, d'éclaircir ses prédictions et ses leçons. Dans l'Épître, il me semble reconnaître le même apôtre à la chaleur impétueuse avec laquelle il dépeint les efforts des prophètes pour pénétrer les destinées du Messie, les souhaits inutiles des anges pour percer jusqu'au fond de cet abîme (I, 10-12), et le bonheur des élus, objets choisis et témoins éclairés de tant d'amour. Il y a de plus ici un sentiment profond du prix que la réconciliation de l'homme a coûté, du sang versé sur la croix (I, 2, 18, 19; II, 4, etc.), du danger de négliger un si grand salut, de la folie d'affronter le jugement de celui qui, après avoir agi en Père (I, 15-17), jugera sans acception de personnes (1)! »

Au chapitre II, saint Pierre emploie les plus belles images pour nous dépeindre l'état des chrétiens sur la terre. Ils sont comme des enfans nouveau-nés, qui doivent désirer le lait pur d'une doctrine toute céleste. Ils sont des pierres vivantes, qui doivent s'unir par une foi vive à JÉSUS-CHRIST, la pierre angulaire, pour ne former avec lui qu'un même temple et qu'un même sa-

(1) J. E. Cellérier, *De l'origine authentique et divine du N.-T.* pag. 269-271.

cerdoce : Vous êtes , leur dit-il , une race choisie , un sacerdoce royal , une nation sainte , un peuple conquis , afin que vous publiiez les grandeurs de celui qui vous a appelés , du sein des ténèbres dont vous étiez enveloppés , à son admirable lumière . Vous étiez autrefois des brebis errantes , mais maintenant vous êtes retournés au pasteur de vos âmes .

L'éloquent apôtre n'est pas moins admirable quand il décrit ce qui doit faire la parure et l'ornement des femmes chrétiennes (III, 3, 4). Après leur avoir recommandé de ne point chercher à se faire remarquer par une élégante chevelure , ni par l'éclat de l'or , ni par la beauté de leurs vêtements , il leur enseigne qu'un esprit pur et où règnent la paix et la douceur est le plus riche et le plus bel ornement aux yeux de DIEU . Telle était la parure de Sara et des autres saintes femmes , qui faisaient consister leur gloire à rendre honneur à leurs époux et à leur être soumises .

Enfin dans les avis qu'il adresse (v, 1-4) aux pasteurs de l'Église , il nous donne la plus haute idée de son talent oratoire . Ayant à les instruire sur la manière dont ils doivent conduire le troupeau qui leur est confié , il doit tout naturellement , pour rendre son instruction plus utile , établir solidement les caractères sur lesquels il fonde son autorité . Or , il fait valoir les deux qualités qui étaient en effet les plus propres à se concilier l'attention et à faire goûter ses sages avis . Et d'abord , comme le remarque judicieusement le P. Mauduit , auquel nous empruntons ces réflexions , il prend deux qualités qu'il sait être nécessaires pour instruire des prêtres et des évêques ; celle de prêtre , c'est-à-dire d'évêque , et celle de témoin de la passion de JÉSUS-CHRIST et de la

gloire de sa résurrection, gloire qui sera découverte dans le siècle à venir par l'effusion que le Seigneur en fera sur tous ses membres. Or, le premier caractère donne la plus grande autorité à ses avis, puisqu'ils viennent de celui à qui JÉSUS-CHRIST a commis le soin des pasteurs mêmes. Le second leur donne le poids de la vérité, puisque c'est un témoin oculaire qui parle de ce qu'il a vu. Car, comme le divin Sauveur a montré dans sa passion jusqu'où il a porté son amour pour ses brebis, en donnant sa vie pour elles, et dans sa résurrection quelle est la gloire dont son amour a été récompensé, saint Pierre, qui voulait animer les pasteurs au même zèle, ne pouvait mieux y réussir qu'en leur proposant dans un si grand exemple et dans cette gloire l'avantage qu'ils en devaient espérer. Trois grands défauts peuvent facilement se glisser dans le ministère évangélique et en détruire les plus beaux fruits ; c'est d'abord de le remplir avec répugnance, à cause des difficultés et des peines qu'on y rencontre assez ordinairement ; c'est encore le désir honteux d'un gain mercenaire qui porte les pasteurs à faire du soin des âmes une sorte de trafic et de commerce ; c'est enfin l'esprit de domination sur le peuple et sur le clergé. Or, saint Pierre combat ces trois abus par les moyens les plus efficaces, en excitant les pasteurs à s'acquitter de leurs fonctions saintes et sacrées avec un amour et une affection qui surmontent pour l'amour de DIEU toutes les peines et les fatigues qui en sont inséparables, en leur proposant pour motif et pour disposition une volonté noble et généreuse, une charité toute désintéressée ; en leur prescrivant enfin de se regarder comme les modèles de leur troupeau, de pratiquer d'abord eux-mêmes ce qu'ils ordonneront aux fidèles, et de

n'exiger rien d'eux sans être les premiers à leur en donner l'exemple. L'apôtre n'ignorait point toute l'étendue du sacrifice qu'il imposait aux pasteurs par de semblables prescriptions; il savait combien ce fardeau devait être lourd pour la nature, bien qu'il n'exagère nullement dans ce tableau les devoirs de l'apostolat; car, après tout, il n'y a là que la part ordinaire que les pasteurs doivent prendre au ministère que le Sauveur a commencé pendant sa vie mortelle, et qu'ils sont obligés de continuer eux-mêmes par cela seul qu'ils sont pasteurs. Cependant, voulant les prémunir contre tous les efforts que pourrait tenter la nature, il fait déjà briller à leurs yeux la palme de gloire, la couronne impérissable que leur réserve, comme récompense de leurs travaux apostoliques, le prince des pasteurs, lorsqu'il leur apparaîtra à la fin des siècles.

§ VI. *Des commentaires de la première Épître de saint Pierre.*

Nous avons déjà vu au chapitre précédent que plusieurs des commentaires qui ont été faits sur l'Épître de saint Jacques embrassent aussi celles de saint Pierre; ajoutons que la plupart des interprètes qui ont travaillé sur la première du prince des apôtres ont commenté de même la seconde. Nous nous bornerons donc à signaler les suivans.

1. Parmi les commentaires qui ont été composés par des auteurs catholiques, nous citerons celui de Jean Baptiste Folengio, moine du mont Cassin, dont nous avons déjà parlé (t. v, pag. 30), et qui a expliqué non seulement les deux Épîtres de saint Pierre, mais encore celle

de saint Jacques et la première de saint Jean. Son travail sur les Épîtres de saint Pierre a paru conjointement avec les autres commentaires à Lyon, l'an 1555, en un vol. in-8°. Possevin, cité par D. Calmet, dit qu'il a été mis dans l'*Index* des livres défendus. D. Calmet ajoute : « Nous en avons apporté la raison ailleurs ; voyez son titre. » Malgré toutes nos recherches dans les différens endroits où ce savant parle de Folengio dans sa *Bibliothèque sacrée*, nous n'avons rien trouvé qui ait le moins au monde rapport à cette circonstance.

François Feu-Ardent a également composé sur les deux Épîtres de saint Pierre un commentaire imprimé à Paris, en 1600, in-8°.

Jean Hessels, théologien, né à Louvain et mort en 1566, est auteur d'une explication de la première Épître de saint Pierre. Ce commentaire a été publié à Louvain, en 1568, in-8°. Hessels est presque le seul écrivain catholique qui se soit borné à expliquer exclusivement cette épître.

2. Parmi les protestans, Jean Gerhard a composé sur les deux Épîtres de saint Pierre en particulier des annotations qui ont eu plusieurs éditions à Iéna et une plus récente à Hambourg, en 1709, in-4°. On trouve encore dans la *Synopsis* des Grands Critiques des extraits de ces annotations.

Guillaume Amésius, Anglais calviniste, professeur à Franeker, mort en 1635, a écrit une explication analytique sur ces deux Lettres. Elle a paru en latin à Amsterdam, l'an 1635 et en 1663, in-12, et à Londres en anglais, l'an 1641, dans le même format.

Nous citerons encore comme estimés par les exégètes protestans modernes : J. S. Semleri *Paraphrasis in*

priorem Epistolam Petri, Halæ, 1783, in-8°. — Die Briefe des Apostels Petrus. Uebersetzt und mit Anmerkungen erlæutert von G. F. Baumgærtel. Leipzig, 1788, in-8°. — A commentary on the first Epistle of Peter by Robert Leighton, D. D. Archbishop of Glasgow, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage de Leighton fait surtout l'admiration des Anglais, parce qu'il est rempli d'instructions morales et qu'il respire d'un bout à l'autre les sentimens d'une tendre piété. — Der erste Brief des Apostels Petrus übersetzt und mit einem Commentar versehen von Ch. G. Hensler. Sulzbach, 1813, in-8°. — Wilh. Steiger, der 1 Brief Petri mit Berücksicht der ganzen bibl. Lehrbegriffs ausgelegt. Berl. 1832.

Nous avons déjà parlé au chapitre précédent du travail de D. J. Pott sur les deux Épîtres de saint Pierre, et nous avons fait connaître l'esprit particulier et le mérite exégétique de cet écrivain. Nous nous bornerons à dire qu'il admet le voyage et le séjour de saint Pierre à Rome (1), aussi bien que Lardner, écrivain protestant comme lui.

ARTICLE II.

De la deuxième Epître de saint Pierre.

Cette deuxième Épître que nous avons sous le nom de saint Pierre n'ayant pas toujours été regardée par toutes les églises comme faisant partie essentielle des saintes Écritures, et ne se trouvant point par là même dans tous les canons sacrés des premiers siècles, a été rangée

(1) « Postremum Romam profectus (Petrus) ibi per aliquod tempus cum Paulo commoratus, anno Dom. LXVII vero crucifixus est (J. D. Pott in *prim. Petri Epist. Prolegom. pag. 7, 8.*) »

parmi les livres *deutéro-canoniques* du Nouveau-Testament.

§ I. *Des personnes auxquelles fut adressée la deuxième Épître de saint Pierre.*

On lit au chapitre III, verset 1 de cette Épître : *Voici une seconde lettre que je vous écris*. Or, ces paroles, outre l'authenticité de cette Épître qu'elles établissent, prouvent évidemment deux choses : premièrement, que l'auteur avait déjà écrit une autre lettre auparavant; secondement, que celle-ci est envoyée aux mêmes personnes que la précédente; mais la première, qui ne peut être autre que celle qui nous a occupé dans l'article précédent, a été principalement écrite aux Juifs convertis dispersés dans les provinces de l'Asie-Mineure, comme nous l'avons prouvé en ce même endroit. D'où il est permis de conclure que cette seconde Épître a été composée pour ces Juifs. « Nous croyons avec le commun des commentateurs, dit D. Calmet (1), qu'elle a été écrite aux mêmes chrétiens hébraïsans à qui saint Pierre envoya sa première Épître. Il l'insinue assez lorsqu'il dit III, 1) : *Voici la seconde Épître que je vous écris*. De plus, il leur parle comme à des gens instruits dans les Écritures, et qui s'appliquaient fort sérieusement à l'étude des prophètes qui étaient entre leurs mains (2 Petr. I, 9-20). » Quand D. Calmet dit que le commun des commentateurs pense ainsi sur cette question, il comprend les protestans eux-mêmes, dont la plupart en effet ont embrassé l'opinion que cette lettre était adressée aux mêmes fidèles que la première. Nous nous bornerons à

(1) D. Calmet, *Préface sur la deuxième Épître de saint Pierre*.

citer Michaëlis et Pott, qui en appellent aussi pour justifier leur sentiment au chapitre III, verset 1 de cette deuxième Épître (1).

§ II. *Du temps et du lieu où fut composée la deuxième Épître de saint Pierre.*

1. Il paraît certain que cette Épître a été composée dans un temps où saint Pierre était sur le point de consommer son martyre, selon la révélation que JÉSUS-CHRIST lui avait faite, puisque ce saint apôtre dit au chapitre I, 14 : « Car je sais que dans peu de temps je quitterai cette tente (il parle de son corps ; compar. le vers. 13), comme Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST me l'a fait connaître. » Mais Michaëlis détermine cette date d'une manière plus précise : « La seconde Épître de saint Pierre, dit-il, doit avoir été écrite peu de temps avant sa mort ; car il dit au chapitre I, 14 : *Je dois bientôt quitter cette tente, comme Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST me l'a fait connaître.* Saint Pierre fait ici allusion à sa conversation avec le CHRIST ressuscité, qui est racontée dans saint Jean, XXI, 18-22, et dans laquelle le Sauveur prédit la mort de Pierre en ces termes : *Lorsque tu seras vieux, tu étendras tes mains, un autre te ceindra et te mènera où tu ne voudrais pas aller.* De là saint Pierre pouvait facilement conclure qu'il ne survivrait pas à la venue du CHRIST punissant Jérusalem ; mais le CHRIST avait déclaré que Jérusalem serait détruite avant que la génération fût écoulée. Par conséquent, trente années après, c'est-à-dire l'an 64, saint Pierre considérait sa mort comme un événement pro-

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N.-T. t. IV, pag. 352.* Dav. Jul. Pott, *In prim. Petri Epist. Prolegom. pag. 184.*

hain (1). » C'est aussi à l'an 64 ou au commencement de l'an 65 que la plupart des critiques font remonter la composition de cette deuxième Épître; Hug seulement, après son système chronologique du livre des Actes, la reporte à l'année 69.

2. Quant au lieu où se trouvait saint Pierre lorsqu'il composa cette deuxième Épître, comme il était à Rome dans le temps qui précéda son martyre, c'est avec beaucoup de vraisemblance que presque tous les interprètes pensent que c'est de cette ville qu'il l'adressa aux Juifs convertis auxquels elle était destinée (2).

III. *Du sujet et du but de la deuxième Epître de saint Pierre.*

1. L'apôtre commence (chap. 1) par saluer les fidèles auxquels il adresse cette lettre, puis il leur rappelle les dons ineffables du christianisme, dans lequel nous trouvons tout ce qui concerne la vie et la piété, et nous devenons participans de la nature divine. Mais ils ne peuvent espérer ces avantages qu'en se préservant de la corruption du siècle, en pratiquant les vertus qui commencent par la foi et se terminent par la charité. Or, c'est la pratique de ces vertus qui fait que la connaissance de JÉSUS-CHRIST n'est point stérile, et qui, lorsque ne les pratique pas, est dans l'aveuglement le plus profond, et oublie la grâce de sa rédemption.—Il les exhorte donc à affermir leur élection par leurs bon-

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N.-T.* t. iv, pag. 366.

(2) « Romæ ubi Petrum vita defungi constitutum erat, scriptam esse hanc Epistolam, omnes ferè conjiciunt interpretes (D. J. Pott, *prim. Petri Epist. Prolegom.* pag. 185). »

nes œuvres, qui peuvent seules les faire entrer dans le royaume céleste.

Bien qu'il les croie établis dans la foi, il croit cependant devoir renouveler ses instructions, afin qu'après sa mort, qui est prochaine, ils puissent se les rappeler souvent à la mémoire. Le motif qu'il leur propose pour réveiller continuellement en eux cette pensée, c'est la transfiguration de JÉSUS-CHRIST, ce mystère glorieux de la vie du Sauveur, cet événement admirable dont il a été lui-même le témoin. Cette circonstance, dans laquelle, par une parole prophétique, le Père céleste reconnaît JÉSUS-CHRIST pour son Fils, lui donne occasion de parler des prophéties dont l'autorité est si grande parmi eux, et qu'il compare à une lampe qui luit dans un lieu obscur et qui peut servir à conduire ceux pour qui JÉSUS-CHRIST ne s'est pas encore manifesté. Mais il les avertit en même temps que ces divins oracles pour pouvoir éclairer ne doivent pas être expliqués par le sens humain, mais bien par l'Esprit saint qui les a inspirés.

L'apôtre prédit ensuite (II) la venue des faux docteurs, qui introduiront des sectes pernicieuses. Ces imposteurs renieront le Seigneur qui les a rachetés; ils séduiront les fidèles par leurs impuretés et leurs paroles artificieuses, et feront blasphémer la religion chrétienne. Après cette prédiction, il annonce leur soudaine ruine; et si DIEU n'a pas épargné les anges, s'il les a au contraire précipités dans l'abîme; s'il n'a pas épargné non plus l'ancien monde, mais s'il l'a détruit par le déluge, à l'exception de huit personnes; s'il a exterminé les enfans de Sodome et de Gomorrhe, excepté Loth, dont l'âme était affligée des désordres affreux

qu'il avait sous les yeux, il ne manquera pas de punir ces hommes corrompus qui méprisent si hardiment les puissances, tandis que les anges, ces esprits sublimes qui leur sont si supérieurs en force et en puissance, ne le condamnent pas les uns les autres, mais ils ont recours au jugement de DIEU (1). L'apôtre trace ici le tableau de la conduite de ces hérétiques ; il les compare à des animaux sans raison, destinés à devenir la proie du chasseur ; ils mettent leur félicité dans les plaisirs grossiers de leurs sens ; leurs yeux, qui ne respirent que l'adultère, cherchent sans cesse à séduire les âmes légères et inconstantes. Une avarice insatiable les a jetés hors du chemin de la vérité pour les précipiter dans la voie mercenaire de Balaam, dont un stupide animal éprima la folie. Ce sont des fontaines taries, des nuages sans eaux, qui, agités par des tourbillons de vent, ne répandent partout que des ténèbres épaisses. Prophètes de mensonge, ils n'attirent des disciples que par la promesse d'une liberté entière, et cependant, loin d'avoir cette liberté qu'ils promettent, ils sont esclaves de la corruption qui les domine, puisque tout homme vaincu devient l'esclave de son vainqueur. Ainsi ils sont si peu capables d'être utiles aux autres, qu'il eût mieux valu pour eux qu'ils n'eussent jamais connu la voie de la vérité, que de retourner en arrière après l'avoir connue, leur prévarication étant d'autant plus cri-

(1) Saint Jude dit en effet dans son Épître catholique (vers. 9) que saint Michel dans sa dispute avec le démon touchant le corps de Moïse, n'osa point porter contre lui une sentence de malédiction, mais qu'il en appela au jugement du Seigneur lui-même. Quant aux puissances dont parle ici saint Pierre, les interprètes sont partagés d'opinions, nous renvoyons le lecteur à leurs commentaires.

minelle, qu'ils ont reçu plus de lumières pour marcher d'un pas ferme et sûr dans le sentier de la justice. Enfin saint Pierre explique l'état de ces faux docteurs par deux comparaisons; la première est celle d'un chien qui retourne à ce qu'il a vomi, et la seconde celle du pourceau, qui après avoir été lavé court se vautrer de nouveau dans la fange.

Dans le chapitre III, l'apôtre après avoir dit aux fidèles que son dessein dans cette seconde lettre est, comme dans la première, de les exhorter à se souvenir toujours des instructions des saints prophètes, de celles de leurs apôtres, qui ne sont que les prophètes de JÉSUS-CHRIST, leur déclare que dans les derniers temps il s'élèvera une secte d'imposteurs qui rejeteront la doctrine du jugement du Fils de DIEU, en disant que jamais cette promesse si vantée du second avènement de JÉSUS-CHRIST ne s'est vérifiée, toutes choses depuis le commencement du monde étant restées dans le même état où elles ont été créées. Or, l'apôtre réfute cet argument en disant que c'est par une dissimulation pleine de mauvaise foi qu'ils ont l'air d'ignorer la catastrophe de l'ancien monde, qui, selon la prédiction de Noé, a péri par les eaux, et il leur annonce qu'il en sera de même du monde présent, lequel sera à son tour consumé par le feu. Quant au long délai que JÉSUS-CHRIST met à l'accomplissement de sa promesse, il fait observer que le temps qui leur paraît si long n'est rien devant le Seigneur; qu'un jour à ses yeux est comme mille ans, et mille ans comme un jour; qu'ainsi il ne retarde point l'effet de ses promesses, mais qu'il attend avec patience, ne voulant point qu'aucun périsse, mais que tous reviennent à lui par la pénitence. Cependant il

udrait être insensé pour s'endormir sur cette pensée; ar le jour du Seigneur viendra surprendre les hommes omme un voleur, et le ciel et la terre seront détruits n un instant. De cette destruction prompte et générale, int Pierre conclut que les chrétiens doivent vivre ns la paix et dans une pureté irrépréhensible, con- incus que la longue patience qui fait différer le jour e Seigneur est pour leur bien, selon que saint Paul leur a enseigné non seulement dans la lettre qu'il ur a écrite, mais encore dans toutes ses autres Épî- es, dans lesquelles il y a des endroits difficiles et dont s ignorans abusent pour leur ruine. L'apôtre termine exhortant les fidèles à ne point se laisser séduire r ces argumens trompeurs, mais à demeurer fermes ns la foi et à croître tous les jours dans la grâce et la onnaissance de JÉSUS-CHRIST, à qui soient rendus nneur et gloire dans le temps et au jour de l'éternité.

2. On voit aisément par cet exposé que le but géné- il que saint Pierre s'est proposé en écrivant sa seconde itre est à peu près le même que celui qu'il avait en vue a composant la première; c'est-à-dire non seulement e fortifier les fidèles dans la profession de la doctrine angélique, et de les porter à soutenir cette profession e leur foi par la pratique des vertus chrétiennes, en ur donnant pour motif l'avènement prochain du Fils de EU; mais encore de les prémunir contre les pièges des ux docteurs et des hérétiques du temps présent et des ècles à venir. Or, à la peinture vive et animée qu'il en fait e aux marques qu'il en donne, il n'est pas difficile de onnaître Simon le Magicien et tous ceux qui, ayant lopté ses erreurs y en ajoutèrent d'autres, comme les rinathiens, les nicolaïtes et les gnostiques; ce qui fait

que l'apôtre se sert en parlant d'eux tantôt du futur tantôt du présent. Le lecteur remarquera sans doute que dans cette deuxième Épître saint Pierre caractérise ces hérétiques bien plus que dans sa première; on peut ce semble, attribuer cette différence aux progrès que leurs funestes doctrines avaient faits dans l'intervalle de temps qui s'était écoulé entre la composition de ces deux lettres, ou même à l'audace toujours croissante de ces imposteurs.

§ IV. *De l'authenticité de la deuxième Épître de saint Pierre.*

Nous avons déjà fait remarquer au commencement de cet article que dans les premiers siècles de l'Église l'authenticité de la deuxième Épître de saint Pierre n'avait pas été généralement reconnue, mais qu'elle avait fait naître des doutes. Quelques modernes, tels que Calvin, Grotius, Érasme, Scaliger, Saumaise, et tout dernièrement Semler, ont nié positivement qu'elle fût l'œuvre de saint Pierre. Cependant nous ne balancerons pas de tenir pour certain l'énoncé de la proposition suivante.

PROPOSITION.

Saint Pierre est l'auteur de la deuxième Épître qui porte son nom.

Nous ne manquons pas de raisons solides qui militent en faveur de l'origine authentique de l'Épître qui nous occupe en ce moment, soit que nous interrogiions la tradition, soit que nous considérions les preuves d'authenticité que nous fournit l'Épître elle-même.

I. PREUVES EXTRINSÈQUES. Quoique quelques anciens écrivains n'aient pas cité cette Épître ou en aient regardé l'authenticité comme douteuse, la tradition nous fournit des témoignages suffisans pour que nous puissions considérer aujourd'hui ces mêmes doutes comme étant plus d'aucune valeur.

1. Saint Clément de Rome, disciple des apôtres, peut être invoqué comme un des témoins qui déposent en faveur de l'authenticité de cette lettre. Nous convenons que ce saint pape ne cite aucun passage textuellement, mais il fait des allusions évidentes à cette Épître. C'est ce que nous a reconnu et fait Frédéric Windischmann, bien que d'un autre côté il accorde que toutes les citations des anciens pères produites par Hug et par d'autres critiques ont été confirmées par les argumens de Meyerhoff (1). Saint Justin cite expressément une phrase de notre Épître, lorsqu'il dit : « Nous connaissons cette parole qui a été dite, savoir qu'un jour du Seigneur est comme mille années (2) » ; parole que nous lisons en effet dans cette même lettre au chapitre III, verset 8. Saint Irénée rapporte cette même sentence en deux endroits différens

(1) Après avoir dit en effet : « Concedamus igitur, a tempore, quo epistola scripta est (circa annum 66), usque ad initium seculi tertii athenienses scriptores ea non sic usos esse, ut ejus verba sua farent », Windischmann ajoute en note : « De solo Clemente Romano dubito; quum enim dicat (ad Cor. XI, 1) τῆς περιχώρου πάσης κτίσεως διὰ πυρὸς καὶ θείου, in mentem revocat Petrinum illud (2, 6) : καὶ πόλεις Σωδὸμων καὶ Γομόρρας τεφρώσας καταστροφῇ κατέπευσεν (Frid. Windischmanni *Vindiciæ Petrinæ*, pag. 1. Ratisbonæ, 1836). »

(2) Justin. *Dialog. cum Tryph.* pag. 308.

de son ouvrage contre les hérésies (1). Voilà pour les deux premiers siècles; au troisième, Origène s'exprime ainsi dans sa septième homélie sur Josué : « Les deux Épîtres de saint Pierre retentissent à nos oreilles comme une double trompette. » Nous avons encore parmi les pères du troisième siècle qui l'ont admise comme authentique, saint Hippolyte, Méthodius, aussi bien qu'au quatrième saint Philastre, Rufin, saint Jérôme, saint Athanase, saint Maçaire, saint Ephrem, saint Cyrille de Jérusalem, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Épiphane, saint Jean Chrysostome (2).

2. Les pères du concile de Carthage, aussi bien que ceux du synode de Laodicée, de plus l'église copte, en fin toute l'Église orientale et occidentale, n'ont jamais douté, au moins depuis le IV^e siècle, que la seconde Épître qui porte le nom de saint Pierre ne soit réellement l'œuvre de ce prince des apôtres.

II. PREUVES INTRINSÈQUES. Les caractères intrinsèques mêmes nous offrent plus d'un argument en faveur de l'authenticité de cette deuxième Épître.

1. L'auteur de cette lettre se donne lui-même dans l'inscription le nom de *Simon Pierre* et la qualité de *serviteur et d'apôtre de JÉSUS-CHRIST*. Or cette inscription prouve évidemment que saint Pierre en est l'auteur, et on ne peut en éluder la preuve qu'en disant ou que cette inscription est interpolée ou qu'elle a été mise par l'écrivain afin de donner plus d'autorité à son Épître. La

(1) Iren. *Adv. hæres. l. v, c. xxxiii, pag. 321* et *l. v, c. xviii, pag. 327*.

(2) On peut voir les témoignages de ces autorités et des suivantes dans presque tous les interprètes, entre autres D. Calmet, l'abbé de Vence, Pott.

première supposition est contre l'autorité de tous les manuscrits et de toutes les versions; la seconde prouverait que l'Épître est l'ouvrage d'un faussaire, ce qu'aucun de nos adversaires ne veut certainement admettre.

2. L'auteur de l'Épître assure (I, 14) que DIEU lui fait connaître sa mort prochaine. Or, cela ne peut convenir qu'à saint Pierre, à qui JÉSUS-CHRIST annonce son martyre, soit après sa résurrection, soit encore quand sortit de la ville de Rome pour échapper à la persécution, comme nous l'apprennent les annales ecclésiastiques.

3. Celui qui écrit cette Épître dit positivement qu'il était sur la montagne (I, 16, 17) quand le Père éternel fit entendre ces paroles: « Celui-ci est mon Fils bien-aimé (Matth. XVII, 5). » Mais il n'y avait que Pierre, Jacques et Jean sur cette montagne lors de la transfiguration du Sauveur. Cet écrivain doit donc nécessairement être un de ces trois apôtres. Or jamais personne n'a même soupçonné que ce pût être saint Jacques ou saint Jean; il faut donc de toute nécessité que ce soit saint Pierre lui-même. Grotius fait de vains efforts pour éluder la force de cet argument en prétendant que l'Épître ne parle pas du mont Thabor, qui n'est jamais appelé la montagne sainte, mais du mont Moria, sur lequel le temple était bâti; que par conséquent il s'agit du témoignage céleste rapporté par saint Jean (x, 11, 28); qu'enfin Siméon, évêque de Jérusalem, auquel il attribue cette Épître, a pu entendre ces paroles. Car d'abord il est faux que saint Pierre n'ait pu appeler montagne sainte le Thabor, qui avait été le théâtre d'un aussi grand mystère que celui de la transfiguration. D'un autre côté, rien ne prouve que le témoignage céleste dont parle saint Jean a été

donné sur le mont Moria, le saint évangéliste ne le dit pas. Ajoutons que dans les deux récits la voix qui se fait entendre ne prononce pas les mêmes paroles. Dans le premier, qui est celui de saint Matthieu et qui a été reproduit dans notre Épître, on lit : « Celui-ci est mon Fils bien aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances », et dans le second, c'est-à-dire celui de saint Jean, il est dit seulement : « Je l'ai glorifié et je le glorifierai de nouveau. » De plus, c'est sans raison que Grotius attribue cette Épître à Siméon, évêque de Jérusalem, puisque aucun ancien ne la lui a jamais attribuée.

4. Enfin l'auteur de cette Épître appelle saint Paul son frère bien aimé. Or un pareil langage convient très-bien à saint Pierre, collègue de saint Paul dans l'apostolat, tandis qu'il ne saurait convenir à un simple évêque comme Siméon, qui, écrivant long-temps après la mort du grand apôtre, n'eût pas manqué de lui donner une qualification plus honorable.

Telles sont les preuves qui servent de fondement à l'authenticité de la seconde Épître qui porte le nom de saint Pierre ; examinons maintenant les difficultés que nos adversaires y opposent.

Difficultés proposées contre l'authenticité de la deuxième Épître de saint Pierre, et Réponses à ces difficultés.

Obj. 1° Il y a plusieurs motifs puissans de rejeter l'authenticité de la seconde Épître qui passe sous le nom de saint Pierre, disent nos adversaires. D'abord Origène et Eusèbe en ont douté (1). En second lieu, les Sy-

(1) Origen. *Apud Euseb. Hist. eccl. l. vi, c. xxv.* Euseb. *Hist. eccl. l. III, c. III, xxv.*

riens ne la lisent pas dans leur version. Troisièmement, saint Jérôme, au iv^e siècle, dit en parlant de saint Pierre : « Il a écrit deux Épîtres... dont la seconde est rejetée par la plupart des critiques (1) », et Didyme, auteur du même siècle, écrit : « On ne doit pas ignorer que la présente Épître est supposée, et que, bien qu'on la publie, elle n'est cependant pas dans le canon (2). » Quatrièmement, cette Épître n'a jamais été citée par saint Ignace, Tertullien, saint Cyprien, Novat, saint Grégoire de Nysse, saint Hilaire de Poitiers ; et il est difficile de supposer qu'ils ne l'ont pas citée parce qu'ils n'avaient pas occasion de le faire, puisque Eusèbe et saint Jérôme nous assurent que la plupart des anciens niaient qu'elle fût de saint Pierre.

Rép. Toutes les autorités qu'on nous oppose ne prouvent pas autant contre nous que le prétendent nos adversaires. Nous abandonnons volontiers Origène et Eusèbe. Quant à la^m version syriaque, si elle ne contient pas cette Épître, c'est qu'elle manquait vraisemblablement dans l'ancien manuscrit grec qui a servi à son traducteur. Mais, comme le fait très-bien remarquer Wetstein, elle se trouve dans les manuscrits syriaques, quoique dans un ordre différent. Ainsi le manuscrit de Constantinople joint les trois Épîtres catholiques, savoir celle de saint Jacques, la première de saint Pierre, et la première de saint Jean, aux Actes des Apôtres ; elle met ensuite les quatorze Épîtres de saint Paul, et après la deuxième de saint Pierre, avec les deux dernières de saint Jean et celle de saint Jude avec cette préface :

(1) Hieron. *in Catalog. sub voc. PETRUS.*

(2) Didym. *Comment. in hanc Epist.*

Sequuntur illæ Epistolæ apostolorum quæ reperiuntur in omnibus exemplaribus. Une preuve incontestable que les Syriens reconnaissaient notre Épître, c'est qu'elle se trouve citée par saint Ephrem et admise maintenant par l'Église syrienne. Quant à Didyme d'Alexandrie, qui paraît la regarder comme apocryphe, son opinion est en opposition formelle avec celle de saint Athanase, plus ancien que lui et évêque de la même église où Didyme tenait son école; ce qui fait conjecturer avec vraisemblance que les paroles qu'on objecte ne sont pas de lui, mais qu'elles ont été ajoutées par une main étrangère. Et ce qui fortifie cette conjecture, c'est qu'elles ne se trouvent qu'à la fin du commentaire de cet auteur. Comment en effet peut-on supposer que Didyme eût pris la peine de commenter une Épître qu'il aurait regardée comme fabriquée par un faussaire ou comme rejetée du canon? Plusieurs anciens, il est vrai, ne l'ont pas alléguée; mais on ne saurait légitimement assurer que ce silence vient de ce qu'ils la jugeaient faussement supposée; il peut très-bien se faire qu'ils n'aient pas eu occasion de la citer; car Eusèbe et saint Jérôme, qu'on nous allègue comme contraires à cette supposition, ne le sont réellement pas. Et d'abord Eusèbe se borne à dire dans un endroit que des deux Épîtres qui portent le nom de saint Pierre, il n'en connaît qu'une seule d'authentique et qui ait été reconnue par les anciens pères (1); et dans un autre, que l'on doute de l'authenticité des Épîtres de saint Jacques et de saint Jude, et de la deuxième de saint Pierre, bien qu'elle soit citée par un grand nombre d'écrivains (2). Or, il n'y a évidemment

(1) Euseb. *Hist. eccl.* l. III, c. III.

(2) Euseb. *Ibid.* c. XXV.

rien dans ces deux passages qui prouve que les anciens ont rejeté cette deuxième Épître sur des motifs mûrement discutés. Saint Jérôme ne parle pas expressément des anciens pères, il dit seulement qu'elle est niée par la plupart (*a plerisque*), parce qu'elle diffère de la première pour le style. Or, la nature même de ce motif porte à croire que ce saint docteur entendait les critiques de son temps (1). Au reste, ce motif lui paraissait à lui-même bien peu solide, puisqu'il s'efforce de le réfuter. De plus, il est certain que le savant père admettait lui-même l'authenticité de cette Épître, puisqu'il dit expressément dans le texte même qu'on nous objecte : « Il (Pierre) a écrit deux Épîtres », et qu'il s'exprime d'une manière plus formelle encore dans sa lettre à Paulin et dans son commentaire sur Isaïe (2). Or, comment aurait-il pu l'admettre, si la plupart des pères eussent nié qu'elle fût authentique, car si elle n'est pas authentique, elle est nécessairement l'ouvrage d'un imposteur. — Nous ne voulons pas nier que quelques anciens aient douté de son authenticité; mais le doute de quelques particuliers, qui a été dissipé par le consentement des Églises, ne saurait prévaloir sur le grand nombre d'autorités que nous avons alléguées en sa faveur; autorités qui ont paru si graves à l'Église universelle dans un temps où elle pouvait si bien les apprécier, que depuis le IV^e siècle elle a admis l'authenticité de cette Épître sans la moindre contradiction. — Quoique nous ne connaissions pas avec certitude les causes des doutes de ces

(1) Hieron. *in Catalog. sub voc. PETRUS.*

(2) Hieron. *Epist. ad Hebidiam. It. Epist. VII ad Paulin. de studio Scripturarum et Comment. in Jes. LI, LXIII.*

anciens écrivains, cependant nous pouvons dire avec vraisemblance que cette Épître n'étant adressée à aucune église particulière et n'ayant été envoyée à aucun évêque, les églises d'Orient ont été quelque temps sans en reconnaître l'authenticité; la crainte d'être trompé par les fourberies des hérétiques leur a fait suspendre leur jugement. La différence de style qu'on a cru y remarquer a encore augmenté les soupçons; mais au IV^e siècle, où la tradition de l'Église a pu être plus aisément confrontée, on n'a pas tardé à reconnaître le peu de fondement des doutes élevés par ces anciens, et on l'a reçue d'un accord unanime. Au reste, comme le remarque judicieusement Wall dans ses notes critiques sur le Nouveau-Testament, cette hésitation des anciens est une excellente preuve de la précaution avec laquelle on recevait un livre comme canonique; on ne se contentait pas de rejeter les écrits forgés par les hérétiques, on faisait même difficulté de recevoir des livres excellents et soutenus par le témoignage des églises, quand ils n'étaient pas généralement reçus par tous les chrétiens. Ainsi on attendait pour les admettre que les doutes fussent entièrement dissipés par une tradition claire et manifeste et par le consentement unanime des églises. Une observation importante à faire ici, observation qui nous a été suggérée par Fr. Windischmann, c'est qu'au rapport d'Eusèbe, un grand nombre des anciens qui n'admettaient pas cette Épître au nombre des livres saints du Nouveau-Testament, la regardaient comme bonne et utile, et à ce titre la lisaient soigneusement avec les autres Écritures sacrées (1). Or, si ces anciens

(1) Nous croyons devoir rapporter les paroles mêmes d'Eusèbe

pères l'avaient jugée comme une pièce fabriquée, ils auraient par là même traité de vil imposteur l'écrivain assez impudent pour se parer aussi ouvertement du nom de saint Pierre; et alors comment pouvaient-ils raisonnablement supposer qu'un fourbe et un imposteur qui cherchait à tromper l'Église de DIEU fût capable d'écrire quelque chose d'utile et de propre à édifier les fidèles? Et qu'on ne dise pas que c'est par une pieuse fraude que l'auteur a voulu prendre le nom de l'apôtre; car plus la chose est sainte et sacrée en elle-même, plus aussi le mensonge devient grave, horrible et criminel (1). Ainsi les preuves extrinsèques que nous avons fournies en faveur de l'authenticité de la deuxième Épître de saint Pierre ne sont pas affaiblies par les difficultés historiques que nous opposent nos adversaires.

Obj. 2° La deuxième lettre qu'on attribue à saint Pierre, objecte-t-on encore, est si différente de la première pour le style, que cette circonstance suffit seule pour démontrer qu'elle n'est point authentique.

Rép. Cette objection est ancienne, puisque, comme nous venons de le voir, elle avait déjà été faite au temps de saint Jérôme; ajoutons qu'elle est au moins spécieuse, puisque c'est le principal fondement sur lequel s'ap-

ἤν δὲ φερομένην αὐτοῦ δευτέραν, οὐκ ἐνδιάθηκον μὲν εἶναι παρειλή-
 αμεν ὅμως δὲ πολλοῖς χρήσιμος φανεῖσα, μετὰ τῶν ἄλλων ἐσπουδάσθη
 ραφῶν. *Hist. eccl. l. III, c. III.*

(1) F. Windischmann fait à ce sujet la remarque suivante : « Intel-
 git hujus argumenti gravitatem Olshausenus (*Opusc. pag. 11*) con-
 enditque epistolam nostram aut pro Petrina accipi aut e canone ejici
 portare; attamen pag. 8, sic loquitur, quasi tantum fratrum imbe-
 illitati consulturus, ejus patrociniū susciperet (*Vindiciæ Petrinæ,*
pag. 7, not.). »

puient les modernes pour enlever cette Épître à saint Pierre. On prétend que son auteur se sert d'expressions, de formules de discours, de tournures de phrases, d'images et de métaphores tout-à-fait différentes de celles de la première Épître. Nous ne prétendons pas nier qu'il n'y ait en effet quelque diversité de style entre ces deux Épîtres, quoique Basnage déclare n'avoir pu l'apercevoir ; mais, nous le demanderons, cette différence prouve-t-elle que saint Pierre ne peut point en être l'auteur ? De bonne foi, une petite lettre composée de cinq chapitres seulement suffit-elle pour faire connaître et apprécier le style de saint Pierre au point d'oser affirmer avec assurance qu'elle ne saurait être de lui ? Ignore-t-on que le style d'un écrivain varie selon son âge, selon l'application qu'il met à ses compositions, et surtout selon la matière qu'il traite ? Ne sait-on pas d'ailleurs que dans le chapitre II, où le style paraît varier davantage, saint Pierre est aux prises avec les faux apôtres ; qu'il les voit pour ainsi dire sous ses yeux, qu'il décrit leurs infamies ? Or, dans cette hypothèse, son style ne doit-il pas être plus vif, plus ardent, plus abondant en métaphores, que lorsqu'il donne des leçons de morale à des chrétiens fidèles qu'il veut consoler ? Enfin, quoique dans la deuxième Épître le style soit plus élevé et plus pittoresque que dans la première, cependant, comme Pott l'a prouvé très en détail, il y a la plus grande ressemblance dans les sentences, dans la manière de citer l'Ancien-Testament, dans la construction des périodes, et même dans quelques expressions (1). Déjà J. D. Michaëlis avait prouvé contre Camérarius que le style de

(1) D. J. Pott, in *Epist. Petri secundam. Proleg. p. 164 seqq.*

la seconde Épître ressemble beaucoup à celui de la première, surtout par l'emploi de certains mots particuliers à saint Pierre et par les phrases mêmes, qui, si elles sont rarement coulantes et bien arrondies dans la seconde Épître, ont cependant la même étendue que celles de la première (1). Hug, qui depuis a examiné cette question avec l'habileté et le soin critique que tout le monde lui connaît, prétend qu'il y a la plus grande similitude entre les deux Épîtres que nous possédons sous le nom de l'apôtre saint Pierre. Suivant le savant écrivain, cette ressemblance n'est pas dans les expressions, qu'un faussaire habile peut absolument imiter, mais dans le plan et dans la manière de traiter son sujet, plan et manière qui ne se découvrent qu'après une comparaison attentive de ces deux lettres. Premièrement, c'est la même marche. Dans la première Épître, il prend pour guides saint Paul et saint Jacques, et dans la deuxième, il suit l'apôtre saint Jude. Secondement, c'est la même manière de s'approprier les expressions qu'il emprunte des autres dans les deux Épîtres ; il leur donne quelques légers tours, les embellit parfois, les orne de participes et les amplifie. Ainsi les deux Épîtres se ressemblent dans le sujet et dans la manière de le traiter ; elles respirent le même esprit et par conséquent viennent de la même plume (2). Meyerhoff est revenu encore sur cette

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N. T. t. iv, pag. 361 et suiv.*

(2) J. L. Hug, *Einleit. in das N. T. Th. II, § 170.* On est partagé sur la question de savoir si c'est saint Pierre qui, dans sa deuxième lettre, a suivi saint Jude, ou si ce n'est pas ce dernier qui a imité saint Pierre. Michaëlis et en général tous ceux qui nient l'authenticité de l'Épître de saint Jude, soutiennent que c'est l'auteur de cette dernière Épître qui a copié saint Pierre. Pour nous, nous partageons vo-

objection, puisée dans la différence de style qui existe entre les deux Épîtres, mais Fr. Windischmann en le suivant pas à pas non seulement l'a victorieusement réfuté, il a fait encore remarquer entre ces deux écrits certains rapprochemens qui ont échappé à ses devanciers. Mais ne passons point sous silence une observation de ce judicieux défenseur de la deuxième Épître; elle est très-propre à faire voir qu'on ne doit pas avoir une confiance aveugle dans ce qu'on appelle les argumens critiques. Meyerhoff, dans son Introduction aux écrits de saint Pierre (pag. 164), prétend que dans la première Épître le mot *κύριος*, *Seigneur*, s'emploie pour DIEU uniquement dans les citations de l'Ancien-Testament, et qu'autrement il est toujours appliqué à JÉSUS-CHRIST, tandis que dans la deuxième, il se dit toujours de DIEU, et ne s'emploie pour JÉSUS-CHRIST qu'avec l'addition de *Χριστός* *Christ*, ou *σωτήρ* *sauveur*. Olshausen, au contraire, affirme (*Opusc. pag. 39*) que la seconde Épître de saint Pierre contient souvent le mot *κύριος*, et qu'il y est appliqué presque toujours à JÉSUS-CHRIST (1). Terminons cette discussion par quelques réflexions de J. D. Michaëlis qui nous ont paru très-judicieuses et qui résument presque toutes nos réponses aux objections de nos adversaires : « Je ne nie point que dans quelques endroits le style de la seconde Épître ne diffère du style de la première, surtout dans le second chapitre; mais s'ils se ressemblent ailleurs, ces exceptions ne prouvent point le sentiment de Hug. Les lecteurs peu familiarisés avec la langue allemande peuvent consulter sur cette question J. E. Cellérier (*Introd. au N. T. pag. 471 et suiv.*), qui a très-bien présenté les argumens de ce critique.

(1) Fr. Windischmann, *Vindiciæ Petrinæ*, pag. 9.

ont pas que ces Épîtres n'aient été écrites par la même main. Il est très-difficile de former d'après une seule lettre un jugement assez complet sur le style et la manière d'un auteur, pour nous permettre de prononcer avec certitude qu'il n'est pas l'auteur d'une autre lettre qu'on lui attribue. Le style du même écrivain n'est pas le même dans toutes les périodes de sa vie, surtout quand il écrit dans une langue étrangère.» Ici, après avoir examiné ce qui consiste la différence entre ces Épîtres, le même critique ajoute : « D'après ce qui a été dit dans le cours de cette section, il paraît que même le second chapitre de la seconde Épître a quelque ressemblance avec la première Épître, soit pour le style, soit pour le sujet. Il est bon de remarquer ceci particulièrement, puisque les avocats de la seconde Épître ont en général accordé que le style de ce chapitre n'est pas le style ordinaire de saint Pierre. L'évêque Sherlock, par exemple, le reconnaît ; et quoique je prétende qu'il y ait quelque ressemblance, comme dans les versets 5, 7, je n'affirmerai pas qu'il n'y ait point de différence. Mais il ne s'ensuivra pas que toute l'Épître n'ait pas été écrite par saint Pierre, et s'il y a une conclusion à tirer d'une ou deux pages, ce ne peut être que celle-ci, que le second chapitre est supposé, parce qu'on dit que son style diffère autant du premier et du troisième chapitre qu'il diffère de la première Épître. Quiconque aura examiné la liaison de toute l'Épître ne tirera point cette conclusion. En effet, la différence dont il s'agit est plutôt d'un genre négatif ; car de ce que je ne puis découvrir un accord remarquable dans le style entre la première Épître et le second chapitre de la seconde Épître, il ne suit pas que j'aperçoive une différence notable : ce second

chapitre a bien quelques mots qui ne sont pas usités dans les autres parties du Nouveau-Testament; mais on peut en dire autant de la première Epître (1). »

Nous dirons maintenant avec Pott, que d'après cette discussion, on peut assurer et regarder comme inconteste la thèse que l'apôtre saint Pierre est vraiment l'auteur de cette Epître, et que nul autre ne saurait l'être (2).

§ V. *Du style et des beautés littéraires de la deuxième Epître de saint Pierre.*

1. Nous ne dirons rien ici du style de la deuxième Epître de l'apôtre saint Pierre. Le lecteur, pour s'en former une idée juste et complète, n'a qu'à comparer les remarques que nous avons déjà faites à ce sujet, tant au § v de l'article précédent qu'au § iv de celui-ci quand nous avons répondu à la seconde objection faite contre l'authenticité de la deuxième Epître.

2. Dans le court espace de trois chapitres dont se compose cette seconde lettre de saint Pierre, on trouve plusieurs morceaux qui sous le rapport littéraire méritent l'attention du lecteur. D'abord le passage (chap. i) où l'apôtre expose le grand miracle de la transfiguration, nous offre un tableau grand et magnifique; et ce qui ajoute à l'intérêt de ce morceau, c'est que saint Pierre qui le rapporte a été témoin de ce spectacle glorieux, et a entendu la voix céleste quand il était avec JÉSUS-CHRIST sur la montagne sainte.

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N. T.* pag. 360, 361, 364, 365.

(2) « His igitur jam ita præmunitis, pro vero atque indubitato demum affirmare licet, *Petrum apostolum, nec ullum alium, pro veri hujus Epistolæ auctore habendum esse* (J. D. Pott, in *Epist. Petri secundam. Proleg.* pag. 184). »

La description que l'écrivain sacré fait, au même chapitre, de la prophétie, est tout-à-fait pittoresque, en même temps qu'elle se présente à nous peinte sous les couleurs les plus naturelles. C'est une lampe qui éclaire au milieu des ténèbres, et dont la lumière se dissipe et disparaît quand JÉSUS-CHRIST, le véritable Orient, commence à poindre sur l'horizon de ce monde.

Rien n'égale le portrait des hérétiques futurs, tel que le retrace l'éloquent apôtre. Pour les dépeindre, il épure ses comparaisons que la nature lui fournit; ce sont des animaux aussi stupides que ceux qui deviennent la proie du chasseur; ce sont des fontaines sans eau, des nuées égères, enlevées par les tourbillons avant qu'elles puissent arroser la terre; ce sont de nouveaux Balaam, dévorés comme lui par la soif de l'or, renvoyés comme lui à la correction de l'animal le plus ignoble et le plus stupide. Ils passent leur vie dans les délices de la table, dans les excès de l'intempérance; leurs yeux sont pleins d'adultères pour séduire l'innocence inconsidérée. Mais leur condamnation s'avance à grands pas; la main qui les frapper n'est pas endormie. Si DIEU n'a pas épargné ses anges, s'il a submergé le monde entier sous les eaux, s'il a réduit en cendres les villes de la Pentapole, il punira aussi leurs excès monstrueux; il vaudrait mieux qu'ils n'eussent jamais connu la vérité, que de l'abandonner avec tant de malice; c'est le chien qui revient sur son vomissement; c'est le vil pourceau qui, après s'être lavé, se vautre de nouveau dans la fange. Mais ce ne sont là que quelques traits recueillis d'une foule d'autres enfermés dans le chapitre II.

Enfin, le motif que saint Pierre propose à ceux qu'il a en vue dans sa lettre pour les porter à faire pénitence,

ne saurait être mieux choisi (chap. III, 10). Rien, en effet, n'est plus propre à jeter la terreur et l'épouvante dans les âmes, que l'idée du jugement que DIEU exercera à la fin du monde contre les prévaricateurs de ses lois, surtout quand cette idée est exprimée d'une manière aussi effrayante. Ce jour terrible viendra sans être ni annoncé ni prévu, comme le voleur qui cherche surtout à surprendre; et à son arrivée, les cieux passeront avec un fracas horrible, tandis que les élémens embrasés tomberont en dissolution, et que la terre, avec tout ce qu'elle contient, deviendra la proie des flammes.

§ VI. *Des commentaires de la deuxième Épître de saint Pierre.*

Nous engageons le lecteur à consulter la liste des commentateurs, soit catholiques, soit protestans, que nous avons donnée plus haut (pag. 314 et suiv.), en traitant de l'Épître de saint Jacques et de la première de saint Pierre; et nous nous bornons ici à signaler les commentateurs suivans.

1. Parmi les catholiques qui ont écrit sur la deuxième Épître de saint Pierre en particulier, nous citerons Adam Sasbout, dont le travail sur cette Épître se trouve dans le recueil de ses œuvres, imprimées à Cologne en 1568, in-fol. — François Feu-Ardent a aussi expliqué cette deuxième lettre de saint Pierre; son commentaire a été publié à Paris en 1600, in-8°. — Celui de Jean Lorin a été imprimé conjointement avec ce qu'il a écrit sur les Épîtres de saint Jean, à Lyon en 1621, in-fol. — Enfin, quoique Frédéric Windischmann n'ait pas donné un commentaire proprement dit dans ses *Vindiciæ Petrinæ*,

puscule imprimé à Ratisbonne en 1836, in-8°, ce critique explique plusieurs passages, en réfutant les fausses interprétations de Meyerhoff.

2. Entre les protestans, Thomas Adam, anglican, qui vivait en 1624, a composé sur la deuxième Épître de saint Pierre un commentaire fort étendu, qui a paru à Londres en anglais en 1629, 1633, 2 vol. in-fol. ; puis en allemand à Copenhague l'an 1700, in-4°. — Arhibaut Simson a écrit aussi un commentaire en anglais, qui a paru à Londres en 1632, in-4°.

CHAPITRE TROISIÈME.

DES ÉPÎTRES CATHOLIQUES DE SAINT JEAN.

Nous ne dirons rien ici de la personne de saint Jean ; nous renvoyons le lecteur aux détails que nous avons donnés plus haut (tom. v, pag. 156, 157), en traitant de l'Évangile de cet apôtre.

Nous avons sous le nom de saint Jean trois Épîtres, dont la première est proto-canonique et les deux dernières deutéro-canoniques ; ce qui fait que nous les examinerons dans deux articles seulement.

ARTICLE I.

De la première Epître de saint Jean.

Quoique plusieurs des questions qui concernent la première Épître de saint Jean ne présentent guère que des incertitudes, nous ne pouvons nous empêcher d'en dire au moins quelques mots ; la nature même de cet ouvrage nous en fait un devoir.

§ I. *Des personnes auxquelles fut adressée la première Épître de saint Jean.*

Il est très-difficile de déterminer quelles sont les personnes auxquelles saint Jean adressa cette lettre. Saint Augustin, le vénérable Bède et plusieurs autres, la citent sous le nom d'*Épître aux Parthes*, nom qu'elle portait anciennement dans la version latine (1). Grotius, qui parmi les modernes a adopté ce sentiment, croit que sous le nom de Parthes on doit entendre tous les Juifs convertis lesquels étaient non sous l'empire des Romains, mais sous celui des Parthes, qui contestaient alors aux Romains l'empire de l'Orient, et surtout les chrétiens hébraïsans, qui habitaient au-delà de l'Euphrate, à Néarda, à Nisibe, etc. Mais cette opinion est rejetée par presque tous les critiques. Lightfoot suppose que cette Épître fut adressée aux Corinthiens; voici ses motifs. Saint Jean dit dans sa troisième lettre, écrite à Gaïus (vers. 9), qu'il a *déjà écrit à l'église*. Or, à quelle église, sinon à celle dont Gaïus était membre? Saint Paul nous apprend qu'il n'a baptisé à Corinthe que Crispus et Gaïus ou Caïus (1 Cor. I, 14); c'est donc à l'église de Corinthe que saint Jean a écrit. Et quelle autre Épître peut-il avoir écrite que la première dont nous nous occupons ici? Il vaut mieux sans doute le croire ainsi, que de dire que cette première Épître de saint Jean à l'église d'où était Gaïus est perdue (2). Personne n'admet avec

(1) August. *Quæst. evang. l. III, c. XXXIX.* Bèda, *Proleg. in Epist. canonic.*

(2) Lightfoot, *Horæ hebr. in 1 Cor. I, 14.*

confiance que Caius ou Gaius auquel saint Jean écrit sa troisième lettre soit de Corinthe; on suppose avec plus de vraisemblance qu'il est d'Asie. Aussi la conjecture de Lightfoot n'a pas eu beaucoup d'approbateurs. Benson croit qu'elle fut envoyée aux chrétiens qui résidaient en Galilée peu de temps avant la destruction de Jérusalem. Michaëlis dit à ce sujet : « Comme saint Jean exhorte ses lecteurs (v, 21) à fuir l'idolâtrie, il est à croire qu'ils n'habitaient pas la Galilée, où il n'y avait pas d'idolâtres (1). » Quoique ce raisonnement de Michaëlis ne soit pas bien rigoureux, il a au moins autant de probabilité que l'hypothèse de Benson. Une opinion beaucoup plus probable que les précédentes, c'est celle de Lampe, Dupin, Lardner, Michaëlis, Macknight, et de plusieurs autres critiques, qui, d'après OEcuménius, prétendent que cette première Épître de saint Jean n'était destinée à aucune société particulière, mais qu'elle était écrite pour l'usage de tous les chrétiens. Et en effet, cette lettre ne contient rien qui se rapporte à quelque église en particulier. Ajoutons, avec le P. Mauduit, qu'elle commence sans inscription et sans salut, qu'elle finit sans les recommandations et les bénédictions ordinaires; et que toute la doctrine qui s'y trouve expliquée regarde également toutes les nations chrétiennes.

§ II. *Du temps et du lieu où fut composée la première Épître de saint Jean.*

Il n'est guère plus facile de préciser la date de cette Épître et de désigner le lieu où se trouvait saint Jean lorsqu'il l'a composée, d'autant plus qu'on ne trouve ni

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N. T.* t. IV, pag. 426.

dans les expressions de l'Épître ni dans les témoignages des anciens, rien qui puisse autoriser à porter avec confiance un jugement quelconque. De là, le partage d'opinion qui existe entre les critiques aussi bien qu'entre les interprètes.

1. Quant à la date, Lardner pense que la lettre fut écrite après la ruine de Jérusalem, quand saint Jean était déjà vieux, vers l'an 80; et son unique raison est, que tous les argumens qu'on apporte pour prouver qu'elle a été écrite avant le siège de Jérusalem ne sont pas convaincans; mais il n'en produit aucun lui-même pour prouver qu'elle a été écrite plus tard. Grotius soutient au contraire qu'elle a été composée avant la destruction de Jérusalem, se fondant sur ces paroles du chapitre II verset 18: *La dernière heure est venue*, qu'il prétend signifier les derniers momens de l'existence de la nation juive. De son côté, Michaëlis, après s'être efforcé de montrer que cette interprétation de Grotius n'est pas exacte, ajoute: « Cependant, quoique l'argument de Grotius ne me paraisse pas solide, je crois par un autre motif son opinion très-probable, et je pense que l'Épître a été écrite avant la ruine de Jérusalem. L'Évangile de saint Jean combattait les hérétiques qui soutenaient les mêmes principes que ceux qu'il combat dans son Épître. Dans son Évangile, il les a réfutés par des argumens; dans son Épître, il se borne à exprimer qu'il les désapprouve. C'est pourquoi je conclus que cette Épître a été écrite avant son Évangile; car s'il les eût déjà complètement réfutés lorsqu'il écrivit cette Épître, il n'aurait pas cru de nouveau nécessaire de déclarer faux leurs principes (1). » Michaëlis, qui se plaint du peu de le

(1) J. D. Michaëlis, *Ibid.* pag. 423, 424.

que qui se trouve dans le raisonnement de Grotius sur cette question, n'en a pas mis beaucoup lui-même dans la manière dont il argumente ici; car qui ne voit pas de quoique l'Évangile de saint Jean soit péremptoire contre les hérétiques en question, il n'était cependant pas inutile de recommander encore aux fidèles la charité et la foi en la divinité du Sauveur? Il s'ensuivrait du raisonnement de Michaëlis, qu'après l'Évangile de saint Jean, il est superflu de recommander la foi et la charité. Mais, remarque D. Calmet, personne jusqu'ici n'en a pu fixer l'année précise. Si elle est antérieure à la destruction de Jérusalem, il faut la mettre l'an 70 de JÉSUS-CHRIST. Saint Jean pouvait alors être en Asie, âgé d'environ soixante-dix ou soixante-quatorze ans. Si l'écrivit après son retour de l'île de Patmos, et après son Évangile, il faudra la mettre après l'an 96 de JÉSUS-CHRIST, saint Jean étant âgé de près de cent ans (1). » Il résulte de cette discussion qu'il n'y a aucun moyen, soit historique, soit critique, de fixer la date précise de la composition de cette première Épître de saint Jean; ce que par conséquent il vaut mieux confesser notre impuissance, que d'établir des conjectures sur des fondemens aussi peu solides.

2. La question du lieu où fut écrite cette Épître présente encore beaucoup d'incertitudes, et la solution dépend en partie de l'opinion que l'on embrasse par rapport à la date. D'après les souscriptions de quelques manuscrits, elle aurait été composée à Éphèse; c'est aussi ce que disent saint Irénée et Eusèbe, fondés en cela sur une ancienne tradition, et suivis par un grand

1) D. Calmet, *Préface sur la première Épître de saint Jean.*

nombre d'interprètes ; mais d'autres, tels que Macknight, pensent que c'est dans quelque ville de la Judée plusieurs enfin, parmi lesquels on compte Hug et Grotius, veulent que ce soit dans l'île de Patmos. « Mais, observe D. Calmet, Grotius, qui la fait écrire de l'île de Patmos, ne se souvient pas que saint Jean ne fut relégué dans cette île que par l'empereur Domitien, plusieurs années après la guerre des Juifs et la destruction de Jérusalem (1). »

§ III. *Du sujet et du but de la première Epître de saint Jean.*

1. Saint Jean, comme on lit dans la Bible de Venise propose d'abord l'abrégé de l'Évangile en annonçant l'incarnation du Verbe. Il expose les motifs de crédibilité qui doivent porter les fidèles à recevoir l'Évangile et les motifs de charité qui le portent à leur annoncer JÉSUS-CHRIST. Il leur explique les lois et les conditions sur lesquelles est fondée la société chrétienne, en énonçant les conséquences qui sont les fondemens du christianisme, et ceci lui donne lieu d'exposer les avantages propres aux justes. Ensuite il leur enseigne les moyens de conserver ces avantages, et de défendre leur innocence contre les attaques du dehors, qui viennent de la corruption du monde et de la séduction des hérétiques, et contre les périls du dedans, qui naissent principalement de l'inconstance et de la faiblesse de notre volonté. Puis, après leur avoir montré le caractère et la nécessité de l'amour du prochain, qui est encore une condition essentielle pour conserver et faire croître la vie spirituelle de la grâce

(1) D. Calmet, *Ibid.*

les avertit de ne pas croire à tout esprit, et il établit les règles du discernement dont ils doivent user. Il revient encore à l'amour du prochain, et il en établit les motifs. De là il passe à ce qui regarde l'amour de DIEU. Puis ayant établi la foi de la divinité de JÉSUS et du mystère de l'incarnation, il ajoute trois maximes importantes, qu'il assure avec toute l'autorité apostolique, pour la consolation des fidèles, qu'elles relèvent infiniment au-dessus des idolâtres; et il finit en les exhortant tous à se garder de prendre part au culte des idoles.

2. Quant au but que l'auteur s'est proposé dans cette épître, on voit clairement par le sujet dont nous venons de faire l'exposé, que saint Jean a voulu y combattre les hérétiques qui niaient la nécessité des bonnes œuvres (III, 4-7), ceux qui divisaient JÉSUS-CHRIST, en soutenant que JÉSUS n'était pas le CHRIST (II, 18, 22, 23), et ceux qui niaient que JÉSUS-CHRIST fût venu au monde dans une chair vraiment humaine, et qu'il se fût fait véritablement homme (IV, 1, 2, 3, 6, 11, 18). La question maintenant est de savoir quels sont précisément les hérétiques que saint Jean combat dans cette Épître? Pour pouvoir la résoudre avec quelque espérance de succès, il faut considérer les caractères sous lesquels le saint apôtre nous les fait connaître. Il dit d'abord (II, 19) que ces faux docteurs, qu'il appelle antechrists, sont sortis du milieu des fidèles; ce ne sont donc ni des Juifs ni des païens, mais des hérétiques proprement dits. En second lieu, il nous apprend qu'ils niaient que JÉSUS fût le CHRIST ou le Fils de DIEU, comme nous venons de le voir. Troisièmement, ils niaient encore que JÉSUS-CHRIST fût venu dans la chair. Or, tous ces caractères conviennent parfaitement

aux sectateurs de Cérinthe, puisque cet hérétique, au rapport de saint Irénée, prétendait que JÉSUS était fil de Joseph et de Marie, que le CHRIST s'était, à la vérité, uni à lui au moment de son baptême, mais qu'il s'en était séparé à sa mort. Ainsi il niait sans hésitation que JÉSUS fût proprement le CHRIST. Selon le même Cérinthe, ce JÉSUS, qui était né de Marie, qui avait souffert pour nous, qui était ressuscité, n'était point le CHRIST, le Fils naturel de DIEU. Les cérinthiens niaient aussi, comme nous l'apprend encore saint Irénée, que le CHRIST fût venu dans la chair, puisqu'ils séparaient JÉSUS du CHRIST, qui ne s'était uni à lui que d'une manière transitoire, et qui s'en était séparé à sa mort. A moins qu'on ne dise qu'après avoir combattu les cérinthiens au chapitre II, il réfute les docètes, qui niaient que JÉSUS-CHRIST eût pris un corps véritable. Ces hérétiques, selon que le remarque Beausobre dans son Histoire du manichéisme, pouvaient exister dès les temps apostoliques, quoiqu'ils n'aient été connus sous ce nom que dans les temps postérieurs. Les critiques modernes sont très-partagés d'opinion par rapport aux hérétiques que saint Jean pouvait avoir en vue dans cette lettre (1). Mais leurs diverses opinions n'ont point changé la nôtre; nous nous en tenons toujours aux cérinthiens, soit parce que tous les caractères décrits par saint Jean semblent leur convenir plus particulièrement qu'aux autres sectes qu'on met en avant, et qui, après tout, leur doivent les erreurs dont il est ici question, soit parce que tel a été le sentiment de l'antiquité, plus

(1) Voyez De Wette, *Einleit. in das N. T.* § 179. Voyez encore J. D. Michaëlis, *Introd. au N. T.* t. IV, pag. 427 et suiv.

même d'en juger que nous ne le sommes à une si grande distance des faits.

§ IV. De l'authenticité de la première Épître de saint Jean.

Nous aurions volontiers omis la question de l'authenticité de cette Épître ; mais les doutes que quelques critiques, tels que Lange, Cludius et Bretschneider, ont élevés dans ces derniers temps (1), nous obligent à en dire au moins quelques mots pour rappeler les preuves de tous genres qui conspirent à rendre ces doutes entièrement inexplicables.

1. On a beau parcourir toutes les pages de l'histoire, on ne trouve pas un seul écrivain qui ait jamais mis en question l'origine authentique de cette Épître. On les voit au contraire tous l'attribuer unanimement et sans la plus légère hésitation à l'apôtre saint Jean. Eusèbe nous atteste cet accord unanime lorsqu'il dit : « Parmi les écrits de saint Jean, outre son Évangile, sa première Épître est admise sans contestation, comme elle l'a été par tous les anciens (2). » Cette lettre, en effet, a été citée par Papias, par saint Irénée, par Clément d'Alexandrie, par Origène, par saint Denis et saint Alexandre, évêque d'Alexandrie, par saint Cyprien ; de plus, on la trouve dans les canons des conciles de Laodicée et de

(1) Sam. Gottlieb Lange, *Einleit. in den ersten Brief des Johannes*, Seit. 4. ff. H. H. Cludius, *Ursichten des Christenthums nebst Untersuchungen über einige Bücher des N. T.* Seit. 52, ff. Car. Theoph. Bretschneider, *Probabilia de Evangelii et Epistolarum Joannis Apostoli indole et origine eruditorum judiciis modeste subjecit*, p. 166 seq.

(2) Euseb. *Hist. eccles.* l. III, c. XXIV, sub fin.

Carthage. Ajoutons que tous les pères du IV^e siècle et des suivans l'ont admise. Il n'y a que quelques hérétiques, tels que les cérinthiens, les ébionites, les cerdoniens, les marcionites et les aloges ou alogiens, qui la rejetaient, parce qu'elle condamnait trop visiblement leurs erreurs.

2. Le style seul suffirait pour démontrer que cette Épître est véritablement l'œuvre de saint Jean. Il n'est pas besoin de la confronter avec l'Évangile de cet apôtre pour y reconnaître le même style, souvent les mêmes termes et le même caractère. L'omission de son nom dans cette lettre, bien loin de faire naître des doutes devient un motif de conviction qu'elle est réellement l'ouvrage de saint Jean, puisque c'est sa coutume dans l'Évangile même de ne parler de lui qu'indirectement et par circonlocution. Enfin, ce qui est dit au verset 17 ne peut guère convenir qu'à un des apôtres du Sauveur et ces instances si vives et si pressantes sur la charité et la dilection fraternelle, de qui peuvent-elles venir, sinon de ce disciple chéri qui avait été formé à la charité, nous osons dire, sur le sein même de son divin maître?

3. Il faut que les preuves sur lesquelles repose l'authenticité de notre Épître soient bien péremptoires, puisque les rationalistes les plus hardis se sont déclarés en sa faveur. Nous citerons entre autres Bertholdt, Lücke et De Wette (1). Ce dernier qui, comme personne ne l'ignore, rejette l'autorité des écrits bibliques pour les motifs les plus légers, après avoir reconnu que cette

(1) Bertholdt, *Einleit.* § 704, 705. Lücke, *Commentar über die Schriften des Johan. Th. III, Seit. 9, ff.*

première Épître a la plus grande affinité avec le quatrième Évangile, tant pour l'usage général de la langue que pour le style proprement dit, la construction des mots et le ton même, et après avoir avancé que le témoignage de l'antiquité en faveur de l'Épître est des plus positifs (*das übereinstimmende Zeugniß*), ajoute que les doutes qu'on a élevés dans ces derniers temps contre son authenticité sont tout-à-fait insignifiants (1). Des vœux aussi formels de la part de tels critiques nous dispensent sans doute d'en dire davantage en faveur de la thèse que nous soutenons.

V. De l'intégrité de la première Épître de saint Jean.

Depuis environ un siècle il s'est élevé de grandes discussions parmi les critiques et les interprètes sur ce passage qu'on lit au chapitre v, verset 7 de cette Épître, et qui est ainsi conçu : « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, ces trois sont une même chose. » Ce verset a été attaqué comme une interpolation, non seulement par les protestans Christophe Sandius, Leclerc, Crell, Wolzogen, Grotius, Wetstein, Semler, qui après l'avoir d'abord défendu, l'a combattu ensuite de toutes ses forces, Griesbach, J. D. Michaëlis, etc. ; mais aussi par plusieurs catholiques, par Richard Simon, Dufour, Louis, abbé de Conguerue, et tout récemment encore par J. M. Scholz. On voit qu'en disent certains critiques, que les argumens

(1) « Die Zweifel, welche in neuerer Zeit gegen die Aechtheit des Briefs erhoben worden, sind von keiner Bedeutung (De Wette, *Einleit. in das N. T.* § 177). »

de Griesbach et de Michaëlis ont rendu l'interpolation de ce verset tout-à-fait évidente, nous ne persistons pas moins à en soutenir l'authenticité. Nous ne pouvons présenter ici qu'un simple abrégé de discussion; mais il suffira, nous osons l'espérer, pour démontrer que nos adversaires sont bien présomptueux, quand ils regardent la chose comme si clairement décidée en leur faveur.

Ce fameux verset 7 du chapitre v est-il une interpolation faite au texte de saint Jean, et à ce titre, doit-il être rejeté de nos Bibles? C'est là l'objet de la discussion présente. D'abord, il est de toute évidence que c'est à ceux qui nient l'authenticité de ce verset, à prouver qu'il a été réellement interpolé, puisque le bénéfice de la possession est en notre faveur, comme nous l'a judicieusement fait remarquer le savant M. Garnier, dans ses conférences sur l'Écriture sainte. Mais quand nous disons que ce passage est réellement en notre possession, nous n'avancons rien de trop; il se trouve en effet depuis très-long-temps dans la version latine; on le lit encore dans la plupart des éditions grecques du Nouveau-Testament; il fait partie de ce qu'on appelle le texte reçu (*textus receptus*). La version qui est à l'usage des Grecs d'aujourd'hui, aussi bien que celle dont se servent les Russes, qui appartiennent à leur communion, le contiennent également. On le lit publiquement dans la liturgie des Grecs et des Latins. L'Église grecque a inséré ce témoignage de saint Jean dans ses rituels. Le *lectionnaire* de cette église, dressé au v^e siècle, le rapporte aussi; et il se trouve dans la profession de foi gréco-latine, rédigée au concile de Latran, sous Innocent III, concile auquel assistaient deux patriarches e

plusieurs évêques grecs, qui n'ont fait aucune réclamation. Ajoutons qu'assez récemment encore, les Grecs ont inséré ce verset dans leur profession de foi contre les erreurs de Cyrille Lucar. Mais on peut remonter bien plus haut dans l'histoire ecclésiastique, et on le verra encore admis et reconnu comme étant sorti de la plume de saint Jean; car il a été cité au II^e siècle par Tertullien; au III^e, par saint Cyprien; au IV^e, par Phébadé (Phæbadius) ou Fitade (Fitadius), évêque d'Agen; par un auteur voisin du temps de saint Athanase, dans un traité inséré dans les œuvres de ce père, et intitulé: *De una deitate Trinitatis* (liv. I); au V^e siècle, par saint Eucher, archevêque de Lyon; et par plus de quatre cents évêques d'Afrique, dans le formulaire présenté à Hunéric, roi des Vandales, et dressé en concile, comme atteste Victor de Vite, évêque africain. Enfin, ce verset a été cité au VI^e siècle par Cassiodore, par saint Fulgence, évêque de Ruspe en Afrique, lequel s'appuyant de l'autorité de saint Cyprien, dit: « Il y en a trois....., comme le déclare aussi le bienheureux saint Cyprien, dans une lettre sur l'unité de l'Église: *Il y en a trois*, etc. (1). » Vigile de Tapse, évêque de cette ville,

(1) Tertull. *Contra Praxeam*, c. xxv. Cyprian. *De unitate Ecclesie*. Phæb. *Contra arianos*. Euch. *Formul. spirit. intelligentiæ*, c. ix. *ict. De persecutione Vandalorum*, l. III. Cassiod. *Complexio ad p. v Epist. Joan. Fulgent. Respons. ad object. Arian. resp. x.* — On a prétendu que le texte de Tertullien ne prouve nullement en faveur du verset 7; mais c'est tout-à-fait à tort, selon nous, comme on le voit. Praxéas confondant les personnes divines de la sainte Trinité, Tertullien s'exprime ainsi en le réfutant: « Ita connexus Patris Filio, et Filii in Paracletio, tres efficit cohærentes, alterum altero, qui tres unum sint, non unus, quomodo dictum est;

ou selon d'autres, Idace, évêque espagnol, vers le milieu du v^e siècle, dans un ouvrage contre les ariens (*Contra Varimandum*, liv. 1, chap. v), cite le verset contesté d'une manière si formelle, que Griesbach lui-même l'avoue, et qu'il prétend de plus, non seulement qu'il est le premier écrivain qui l'ait allégué, mais encore que c'est de lui que tous les auteurs subséquens l'ont tiré, et que c'est de son livre qu'il est passé dans les Bibles latines; ce qui est contre toute vraisemblance, et même entièrement opposé aux témoignages irrécusables que nous venons de produire.

A ces différentes autorités nous pouvons en ajouter une autre qui les confirme : « Ce septième verset, remarque fort à propos Janssens, se lie sans effort à ceux qui le précèdent et à ceux qui le suivent, et il ne présente aucune apparence d'interpolation. En effet, il concorde en tout point non seulement par le fond, mais presque par chacun des mots qui le composent, avec d'autres expressions de saint Jean : JÉSUS-CHRIST est appelé Verbe au chap. 1, 14, de l'Évangile de saint Jean; au chap. xv, 26, il est question des trois personnes de la sainte Trinité; aux chap. v, 37; VIII, 18; x, 25,

Ego et Pater unum sumus; ad substantiæ unitatem, non ad numeri singularitatem. » Il est évident que Tertullien veut établir ici que les trois *cohærentes* dont il parle sont *unum* et non *unus*, et que c'est à ce dessein qu'il allègue les paroles *tres unum sunt*. Or ces paroles ne prouveraient rien contre Praxéas, s'il les alléguait de lui-même et s'il ne les tirait point de l'Écriture. D'un autre côté, comme il dit que ces trois *cohærentes* sont le Père, le Fils et le Paraclet ou le Saint-Esprit, et qu'il n'est question de ces trois personnes ainsi désignées que dans le verset 7, il est incontestable que c'est ce même verset que le savant père a voulu alléguer.

le Père rend témoignage de JÉSUS-CHRIST : aux chap. v, 36 ; VIII, 18 ; x, 23, JÉSUS-CHRIST rend témoignage de lui-même ; aux chap. I, 32 ; xv, 26, l'Esprit saint rend témoignage de JÉSUS-CHRIST. Or, saint Jean avait déjà dit, chap. XVI, 13-15, de son Évangile, que *ces trois témoins ne sont qu'un* par unité d'essence(1). »

Ainsi, d'après ces divers monumens, il est hors de toute espèce de doute que nous avons la possession pour nous, et que c'est à nos adversaires à démontrer l'interpolation du passage, et à le faire non point par de simples probabilités, ni par des argumens négatifs, mais par des preuves positives, et qui soient sans réplique. Or, il s'en faut beaucoup que les raisons qu'ils allèguent soient dans ces conditions. Ils disent premièrement : On ne trouve pas ce verset dans les manuscrits grecs les plus anciens et les plus estimés ; secondement, certaines versions, surtout parmi celles de l'Orient, ne le portent pas non plus ; troisièmement, ni les anciens pères, tels que saint Athanase, saint Hilaire, saint Grégoire de Nazianze, etc., ni le premier concile de Nicée, ni celui de Sardes, ne l'ont cité dans leurs disputes contre les ariens, et cependant il leur ont fourni contre ces hérétiques un argument irrécusable ; quatrièmement, les anciens pères, lorsqu'ils voulaient établir le dogme de la sainte Trinité, se sont servis des versets 6 et 8 du chap. v, tandis qu'ils n'ont jamais allégué le verset 7, qui est pourtant décisif en faveur de ce dogme ; preuve manifeste qu'ils ne croyaient pas à son authenticité ; cinquièmement enfin, les ariens ont

1) J. H. Janssens, *Hermén. sacrée*, § CCXXXVII, n. 488.

interpolé ce verset, afin de pouvoir en inférer que l'union du Père, du Fils et du Saint-Esprit n'est point une unité de substance, mais une conformité de témoignage; de même que, suivant le verset 8, l'esprit, l'eau et le sang ne sont qu'une même chose, non par unité de substance, mais par conformité de témoignage. Or, nous le répétons, ces argumens, quelque précieux qu'ils soient pour certains critiques, ne nous paraissent pourtant pas irréfragables. Nous avouons que le passage dont il s'agit ne se trouve point dans les cent cinquante manuscrits grecs actuels; mais il faudrait prouver que l'omission du verset dans ces manuscrits n'est pas une faute, et qu'il ne s'est jamais trouvé dans aucune des copies conformes à l'autographe de saint Jean. Or c'est ce qu'on ne pourra jamais démontrer d'une manière certaine par les manuscrits actuels, car aucun d'eux ne va au-delà de douze cents ans; et avant cette époque, il y en avait un bien plus grand nombre qui pouvaient le contenir. Il est même absolument possible que l'omission ait eu lieu dans un des exemplaires primitifs qui a été le plus répandu, et que ce soit de cet exemplaire que viennent tous les manuscrits qu'on nous oppose. Ajoutons que les manuscrits actuels qui ne contiennent pas le verset sont assez modernes; il n'y a que l'Alexandrin et celui du Vatican qui puissent prétendre à une certaine antiquité. Or ces deux manuscrits, qui ont été faits pendant que l'arianisme prévalait dans l'empire grec, et qui, par conséquent, ont pu être interpolés par les ariens, doivent-ils l'emporter sur l'exemplaire beaucoup plus ancien qui a servi à faire l'ancienne Italique? car cette version contenait incontestablement autrefois le verset 7, puisque, comme nous ve

ions de le prouver un peu plus haut, Tertullien et saint Cyprien l'ont cité. Au reste, il y a une foule de manuscrits grecs et latins qui le contiennent : nous nous bornerons à nommer ceux qui ont servi aux auteurs de la Bible de Complute (1); celui d'Angleterre, dont l'autorité détermina Érasme à insérer dans sa troisième édition du Nouveau-Testament, de 1522, le même passage de saint Jean, qu'il avait omis dans les deux éditions précédentes; ceux que consulta B. Arias Montanus pour l'édition royale de la Bible polyglotte, en 1571 :

Le cardinal de Granvelle, dit Arias dans sa préface, nous a envoyé des copies des livres saints en grec, qu'il fait faire à ses frais, d'après l'exemplaire du Vatican, et qui ont été collationnées avec le plus grand soin »; ces seize manuscrits d'après lesquels Robert Estienne fit sa belle édition grecque de 1550; cet éditeur observe que sur ces seize manuscrits il n'y en avait que sept qui, au verset 7, ne portassent pas les mots *ἐν οὐρανῶ*, dans le ciel, mais que, d'après l'autorité des autres manuscrits, il s'est décidé à les insérer, en les marquant d'une obèle. Calvin et Bèze attestent que de leur temps ce passage existait dans les meilleurs manuscrits grecs. Parmi les manuscrits latins, nous citerons seulement ceux dont se servit Cassiodore. Or Griesbach lui-même et tous nos adversaires conviennent que ces exemplaires portent tellement le verset 8; seulement ils objectent que Cassiodore vivant au VI^e siècle, les exemplaires qu'il avait

(1) Quant aux objections que font ordinairement nos adversaires contre les manuscrits dont se sont servis les éditeurs de Complute, on en trouve la solution dans Joach. Ehrenfried Pfeiffer, *Triadatum in cælo*, Erlangæ 1771.

entre les mains pouvaient être déjà altérés. Mais pour faire une pareille objection, il faut entièrement oublier que Cassiodore, dans ses Institutions, recommande instamment à ses moines de se servir toujours, dans la lecture de la Bible, des exemplaires les plus anciens, les plus exacts, corrigés avec soin et confrontés avec le texte grec; il faut oublier encore que, pour se procurer des manuscrits de ce genre, Cassiodore avait fait des dépenses extraordinaires, en envoyant dans divers lieux pour en trouver; que non content de cela, il avait revu lui-même et corrigé sur les anciens exemplaires, avec un travail et une exactitude incroyable, le Psautier, les Prophètes, et surtout les Épîtres des Apôtres. Ainsi voilà un critique d'une expérience consommée, très-curieux d'anciens manuscrits, et qui avait des richesses suffisantes pour s'en procurer, qui toute sa vie fut occupé à la lecture et à la correction des textes de l'Écriture, qui en avait donné des règles; qui dans sa vieillesse revoit, avec un travail, une exactitude dont rien n'approche, et le secours de plusieurs de ses amis, les Épîtres des Apôtres, et qui néanmoins, dans un ouvrage composé à la quatre-vingt-treizième année de sa vie et par conséquent après cette laborieuse révision, lit dans ses exemplaires ainsi revus et corrigés sur les plus anciens et les meilleurs manuscrits, le verset 7 de saint Jean; il faut donc que ce verset se trouvât dans ses plus anciens et ses meilleurs manuscrits latins, corrigés d'ailleurs sur le texte grec, et par conséquent dans quelques manuscrits grecs très-anciens. Or, des manuscrits qui étaient anciens au VI^e siècle, devaient avoir au moins quatre ou cinq cents ans d'antiquité, remonter par là même jusqu'à l'origine de la version latine et toucher à

temps des apôtres. Nous citerons encore les manuscrits de Luc de Bruges. Or, sur trente-trois manuscrits dont se servit ce savant, il n'en trouva que sept où manquât le passage dont il s'agit. Ajoutez que Richard Simon lui-même avoue avec franchise que vers le x^e siècle presque tous les manuscrits latins lisaient ce passage (1). Enfin le docteur Wiseman, dans sa seconde lettre sur la question qui nous occupe, parle d'un très-ancien manuscrit qu'il affirme et prouve même avoir existé à Venise, mais qui a disparu, et qui contenait ce fameux passage contesté (2). Quant à la seconde difficulté, nous ferons d'abord observer que la plupart des anciennes versions orientales ont été faites sur la version syriaque, ou du moins ont été corrigées sur son texte. Or, comme cette dernière ne contient pas le verset 7, est-il étonnant qu'elles ne le contiennent pas elles-mêmes? D'un autre côté, on expliquera facilement l'omission dans la version syriaque, en disant qu'elle a été faite sur un manuscrit défectueux par l'inadvertance du copiste, qui aura sans doute omis le verset 7 en passant toute de suite au verset 8, qui commence de la même manière. Cette hypothèse, dont l'impossibilité ne saurait être prouvée, suffit pour rendre raison de l'omission qui se remarque dans les versions orientales. Ainsi la première et véritable question à décider est encore de savoir si ces manuscrits étaient conformes à l'autographe de saint Jean. Ajoutons qu'on trouve ce verset dans la version Italienne, comme nous venons de le faire voir : on le lit aussi

(1) R. Simon, *Critique du Nouveau-Testament*, ch. xviii.

(2) Nicolas Wiseman, DD. *Two letters on some parts of the controversy concerning 1 John*, v, 7. Rome, 1825.

dans la version arménienne, au rapport de Mill; dans l'édition italienne de Brucioli, 1532, faite sur le texte grec. Enfin les luthériens et les calvinistes l'insèrent dans leurs Bibles.—La troisième difficulté n'est pas non plus bien solide. Quand même quelques-uns des anciens pères n'auraient pas cité ce verset, cela ne prouverait pas contre son authenticité, attendu que de la non citation d'un passage quelconque de la Bible on n'est pas autorisé à en conclure la non existence. Plusieurs causes peuvent avoir empêché ces pères de citer le verset en question : ou ils avaient entre les mains des exemplaires dans lesquels il avait été omis par la négligence des copistes, omission que pouvait fort bien occasionner sa ressemblance, au premier coup d'œil, avec le verset 8 ou les ariens, qui, comme nous venons de le remarquer, eurent tant de crédit et d'influence, l'avaient fait disparaître dans un grand nombre d'exemplaires, ou ils l'attaquaient comme étant d'une authenticité douteuse; ou bien encore les pères évitaient de le citer, dans la crainte de fournir aux ariens l'occasion d'en conclure que, de même qu'aux termes du verset 8, *l'esprit, l'eau et le sang sont une seule et même chose*, par une conformité de témoignage, de même aux termes du verset 7, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit sont aussi une même chose, non par unité de substance et d'essence, mais seulement par une conformité de témoignage et de volonté. Quant aux conciles de Nicée et de Sardes, et à quelques anciens pères dont on nous oppose le silence, on ne devrait pas oublier qu'ils avaient moins à défendre le dogme de la trinité des personnes divines, que celui de la divinité de JÉSUS-CHRIST, et qu'ils aimaient mieux, pour soutenir ce dernier dogme

tirer leurs argumens de quelques autres endroits de l'Écriture. Au surplus, nous avons vu, quelques lignes plus haut, les témoignages les plus précis de plusieurs anciens pères et des monumens ecclésiastiques les plus respectables en faveur de l'authenticité de notre verset; autorités positives, et par conséquent préférables en bonne critique aux argumens négatifs de nos adversaires.—Quatrièmement, de ce que quelques pères ont cité les versets 6 et 8, dans un sens mystique, à l'appui du dogme de la sainte Trinité, sans faire usage du verset 7, il s'ensuit seulement que ces pères ou n'avaient pas ce verset 7 dans leurs exemplaires, ou qu'ils ne voulaient pas s'en servir pour les raisons que nous venons d'indiquer en répondant à la troisième difficulté.—Cinquièmement enfin, dire que les ariens ont ajouté ce verset dans le texte de saint Jean, c'est une assertion absolument dépourvue de fondement; et le motif qu'on leur suppose eût été la preuve d'une bien mauvaise logique; en effet, de ce que, suivant le verset 8, l'esprit, l'eau et le sang sont une seule chose en raison de la conformité de témoignage, il ne s'ensuit nullement qu'aux termes du verset 7, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit soient une même chose, seulement en raison de la même conformité. Qui donc ignore la différence entre le Créateur et les créatures la différence est incommensurable? Diverses substances créées ne peuvent être une même chose par leur nature et leur essence, mais bien les personnes divines, dont l'essence est une et la même. Ce verset 7 est une exposition si claire du dogme de la sainte Trinité, que Conr. Fred. Wesow pense avec raison que plusieurs critiques ne l'ont attaqué que parce qu'aucune explication forcée n'en

saurait affaiblir la lucidité ou y répandre la plus légère incertitude (1).

Ainsi, il résulte clairement de cette discussion, que les argumens des adversaires du verset 7 de saint Jean ne sont nullement des démonstrations, puisqu'ils sont tous purement négatifs. Or, de cette première conséquence en découle nécessairement une seconde, savoir, que puisque nous apportons nous-mêmes en faveur de notre sentiment des preuves positives que nos adversaires ne peuvent réfuter, nous devons, en bonne critique, rester en possession du verset contesté sans raisons suffisantes, et le tenir pour authentique.

§ VI. *Du style et des beautés littéraires de la première Épître de saint Jean.*

1. Nous avons déjà fait observer au § III, que le style de la première Épître de saint Jean était le même que celui de l'Évangile de cet apôtre. Nous renvoyons donc le lecteur à ce que nous avons déjà dit au tom. v, pag. 158-160, en nous bornant à remarquer ici avec De Wette, que, dans l'Épître comme dans l'Évangile, tout est pénétré de la douce flamme de l'amour divin, que tout respire tendresse de cœur et sensibilité profonde (2).

2. Il n'y a point à choisir dans cette Épître pour les morceaux qu'elle offre à l'admiration du lecteur qui

(1) Stresow, *Freyemüthiges Bekenntniss der Kristl. Dreyeinigkeits Lehre, Seit. 25. Hamburg. 1786*; cité par Janssens (*Hermén. sacrée*, § CCXXXVII, n° 488), auquel nous avons emprunté une partie de ce paragraphe.

(2) «Alles ist, wie dort, von dem sanften Feuer der Liebe durchdrungen, Alles athmet Herzlichkeit und tiefes Gefühl (De Wette, *Einleit. in das N. T.* § 177). »

n'est pas insensible aux beautés littéraires. Chaque chapitre, que disons-nous? chaque verset, chaque phrase même, respire l'éloquence la plus tendre, la plus affectueuse; une éloquence, en un mot, telle qu'elle convient à l'apôtre de la sainte dilection, au vieillard de Patmos, animant les accens de sa voix presque éteinte pour faire entendre le cri de la charité. C'est à cette belle Épître qu'on doit appliquer ce que dit saint Grégoire le Grand : Que si nous voulons que notre cœur soit embrasé du feu de la charité, il faut écouter et penser les paroles de l'apôtre saint Jean, puisque tout ce qu'il y dit étincelle, pour ainsi dire, des flammes de l'amour divin (1). Toute cette Épître, dit saint Augustin, paraît douce et agréable au cœur, au palais qui n'a pas perdu le goût du pain de DIEU, puisqu'elle roule presque entièrement sur la charité, et que presque tout ce qu'a dit son auteur se rapporte à la charité. Quiconque est capable de l'entendre ne peut que se réjouir de ce qu'il entend; car la lecture de cette Épître lui fera éprouver ce qui arrive à l'huile qui tombe sur une flamme ardente, et à la flamme elle-même, dès qu'elle touche une matière qui prend aisément feu; c'est-à-dire que s'il n'était pas embrasé auparavant, il le devient aussitôt qu'il commence à lire (2). Il est certain que tout y respire amour et charité. C'est le cœur d'un père qui ne connaît que la bonté et la douceur la plus persuasive. Mais on ne l'entend proférer un seul mot qui puisse contrister, et jamais il ne se permet aucune expression rude, il n'appelle ceux qu'il instruit autrement que du tendre nom de *mes petits enfans*. C'est cette charité brû-

(1) Gregor. Magn. l. II, *Hom. XIV in Ezechiel.*

(2) August. *Præf. in Epist. 1 Joan.*

lante qui lui prête le zèle de feu avec lequel il cherche à les prémunir contre les faux docteurs qui voudraient les séparer de JÉSUS-CHRIST, leur avocat, leur sauveur et leur vie; il veut qu'ils marchent sur ses traces, qu'ils observent ses commandemens, qui ne sont point pénibles à l'amour; qu'ils évitent la triple concupiscence qui infecte le reste des hommes; qu'ils marchent dans la charité, et qu'ils s'aiment les uns et les autres comme DIEU les a aimés. Mais quoi de plus tendre et de plus doux que ces paroles: « Mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres; n'aimons pas de paroles et de langue, mais par œuvres et en vérité; celui qui n'aime pas, demeure dans la mort; nous sommes passés de la mort à la vie, si nous aimons nos frères; celui qui n'aime pas ne connaît pas DIEU, parce que DIEU est charité; celui qui demeure dans la charité, demeure en DIEU, et DIEU demeure en lui. DIEU le Père nous a aimés jusqu'à nous donner son Fils; JÉSUS-CHRIST nous a aimés jusqu'à donner sa vie pour nous; nous devons donc aussi donner notre vie pour nos frères; si DIEU nous a tant aimés, nous devons donc nous aimer aussi les uns les autres. Aimons donc DIEU, puisqu'il nous a aimés le premier. » Toutes ces paroles du saint apôtre ne sont-elles pas autant d'étincelles d'amour, ou plutôt des traits enflammés capables de pénétrer et d'embraser les cœurs les plus insensibles?

§ VII. *Des commentaires de la première Epître de saint Jean.*

1. Parmi les interprètes catholiques, saint Augustin est le premier qui ait écrit sur la première Epître de saint Jean. D. Calmet dit avec raison que, dans ce tra-

vail, le savant père n'excelle pas moins que dans son commentaire sur l'Évangile du même apôtre; que s'il y est plus concis, il n'y approfondit pas moins les matières. Ce commentaire sur la première Épître se trouve dans le tome III des œuvres de saint Augustin, édition des Bénédictins.—Jean de Louvain, autrement dit Hesses, a fait sur cette même Épître un commentaire imprimé à Douai en 1559, in-8°.—Jean Lorin a également expliqué la première de saint Jean; son travail a paru conjointement avec celui qu'il a fait sur les Épîtres catholiques en général. Barthélemy Petri, né dans le Brabant en 1545, mort en 1630, a continué le commentaire d'Estius depuis le chapitre v de la première Épître et a travaillé sur les deux suivantes. Ce travail a été mis à la suite du commentaire d'Estius sur saint Paul.

2. Beaucoup de protestans ont écrit sur la première Épître de saint Jean; nous nous bornerons à signaler les suivans. Outre Will. Whiston, qui a composé un commentaire en anglais sur les trois Épîtres de saint Jean (Lond. 1719, in-4°); et E. F. Clar. Oertel, qui a traduit et expliqué en allemand (Francfort et Leipzig, 1795, in-8°) les mêmes Épîtres, nous avons encore S. F. N. Mori *Prælectiones exegeticæ in tres Johannis Epistolas*, Lips. 1796, in-8°.—S. G. Lange, *Die drey Briefe Johannis, nebst drey Abhandlungen über Johannis Character, Schreibart und Theologie*. Nous avons fait observer au § III, que ce critique combat l'authenticité de cette première Épître.—J. S. Semler, *Paraphrasis in primam Johannis Epistolam cum prolegom. et animadversionibus*, Rigæ, 1792, in-8°. Après avoir soutenu d'abord l'authenticité du verset 7, chap. v de cette première Épître, Semler l'a ensuite attaquée.

ARTICLE II.

Des deuxième et troisième Épîtres de saint Jean.

La grande ressemblance qui existe sous plusieurs rapports entre ces deux dernières Épîtres de saint Jean nous a engagé à les traiter dans un même paragraphe.

§ I. *Des personnes auxquelles furent adressées les deuxième et troisième Épîtres de saint Jean.*

1. On est partagé d'opinions sur la question de savoir à qui saint Jean destina sa seconde Épître. L'adresse qu'il y a mise en tête porte littéralement *Eklekté Kuria* (ἐκλεκτῆ κυρία), que la Vulgate a rendu par *Electæ dominæ*, c'est-à-dire suivant le sens des mots : à une élue dame. Mais on est loin de s'accorder sur le vrai sens de ces termes. Les uns veulent que *Kuria* soit un nom propre, et *Eklekté* une épithète ; d'autres soutiennent que c'est le premier mot qui exprime une qualification, et que le dernier présente un nom propre ; d'autres enfin les regardent tous deux comme des noms communs, simplement qualificatifs. Cette question n'est pas la seule qu'on ait soulevée à l'occasion de cette adresse épistolaire. On s'est demandé encore si cette lettre était envoyée à une personne en particulier, ou à une église entière ; et dans ce dernier cas, si c'est à toute l'Église chrétienne, ou à quelque église particulière. Tout critique qui discutera ces questions avec un certain soin sera forcé de convenir que chacune de ces opinions offre quelque chose de spécieux, et qu'il est difficile de se déclarer plutôt pour l'une que pour

l'autre. Cependant voici le sentiment vers lequel nous penchons. D'abord l'expression *Eklekté Kuria* semble être deux noms propres d'une même personne, vu que l'article grec ne se trouve devant aucun des deux; l'adresse de la troisième Épître confirme notre explication, qui répond d'ailleurs à l'objection toute naturelle: Comment se fait-il que deux sœurs portent le même nom (compar. vers. 13)? En second lieu, et par une conséquence nécessaire, ce n'est ni à l'Église universelle, ni à une société particulière de chrétiens que saint Jean envoie sa lettre; mais c'est à une femme pieuse à laquelle le saint apôtre a jugé convenable d'écrire pour les motifs que nous allons exposer un peu plus bas. Une raison encore qui nous empêcherait de voir ici une église chrétienne quelconque, c'est le langage métaphysique qu'il faudrait supposer dans cette hypothèse. « Si vous entendez la dame élue et ses enfans d'une église chrétienne et de ses membres, dit avec raison Michaëlis, ce style serait trop figuré pour une lettre, et quoiqu'une semblable expression pût être admise dans une prophétie animée, elle conviendrait peu à la simple adresse d'une lettre. Outre cela, quand les prophètes hébreux appellent les femmes juives *filles de Sion*, le lecteur s'aperçoit à l'instant que le langage est métaphorique; mais quand une lettre commence par cette adresse, à *la dame Electe et à ses enfans*, le sujet ne comporte point de métaphore (1). » Les critiques dont nous combattons le sentiment disent bien que saint Pierre dans première Épître (v, 13) appelle Rome *Babylone*, que saint Paul désigne Néron sous le

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N. T.* t. IV, p. 494.

nom du *Lion* (2 Timoth. iv, 17) ; mais il ne faut pas un grand effort d'esprit pour voir qu'il n'y a aucune parité dans ces exemples.

2. La troisième Épître de saint Jean est adressée à *Gaius* (Γαίος) ou *Caïus*, comme on le prononce plus communément. Mais on trouve dans le Nouveau-Testament plusieurs personnes du nom de Caïus. D'abord dans le livre des Actes (xix, 29) il est question d'un Caïus, natif de Macédoine, qui accompagnait saint Paul. Au même livre (xx, 4), nous voyons encore un Caïus de Derbe, qui était aussi un compagnon de saint Paul. Dans l'Épître aux Romains (xvi, 23), saint Paul parle d'un Caïus qui vivait à Corinthe, et qu'il appelle *son hôte et l'hôte de toute l'Eglise*. Il cite encore dans sa première aux Corinthiens (i, 14) un Caïus qui vivait à Corinthe et qu'il avait baptisé. Plusieurs interprètes pensent que Caïus auquel saint Jean écrit est le même que Caïus converti et baptisé par saint Paul à Corinthe ; mais il paraît plus vraisemblable que le premier vivait en Asie et non point à Corinthe. Ce qu'il y a de certain, c'est que Caïus dont il est fait mention dans la troisième Épître de saint Jean, était très-aimé de cet apôtre ; qu'il exerçait l'hospitalité avec beaucoup de zèle et de générosité, malgré les duretés de Diotrèphes, qui paraît avoir été évêque du lieu où vivait Caïus, et qui ne voulait pas qu'on exerçât l'hospitalité envers certains fidèles.

§ II. *Du lieu et du temps où furent composées les deuxième et troisième Epîtres de saint Jean.*

On convient généralement que ces deux dernières

Épîtres ont dû être écrites du même lieu et dans le même temps.

1. Tout ce qu'on peut dire sur le lieu où se trouvait saint Jean lorsqu'il composa ses deux premières Épîtres, ne porte sur aucun fondement ; aussi les critiques et les interprètes ne se prononcent-ils généralement pas sur cette question. Seulement, comme le saint apôtre a demeuré long-temps à Ephèse, dont il gouvernait l'église ainsi que toutes les autres de l'Asie, on est porté à croire que c'est de cette ville qu'il a écrit.

2. Quant à la date des deux lettres, elle n'est pas mieux connue. « Le titre d'ancien, que saint Jean prend dans ces deux Épîtres, dit Michaëlis, fait croire qu'il n'était plus jeune lorsqu'il les écrivit, mais ce titre ne prouve point qu'il fût déjà très-avancé en âge. Depuis la mort de saint Pierre, qui eut lieu en 66, saint Jean était à la lettre l'ancien ou le père de l'Église.... Il n'y a donc pas de nécessité pour assigner à ces deux Épîtres une date aussi tardive que l'an 82 ou 83, comme Whitby l'a fait, et moins encore l'année 91 ou 92, que Mill leur assigne. D'ailleurs, si saint Jean eût écrit ces Épîtres à l'âge de plus de quatre-vingts ans, il n'aurait guère pu promettre, comme il le fait dans toutes les lieux, d'entreprendre bientôt un voyage; et s'il eût écrit dans un âge aussi avancé, il n'est pas vraisemblable que son langage eût été aussi coulant (1) ». Eichhorn fait des réflexions semblables (2); mais Bertholdt demande quels sont les monumens historiques qui nous représentent saint Jean comme un vieillard infirme et

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N. T. tome IV, pag. 491, 492.*

(2) Eichhorn, *Einleit. in das N. T. Band. II, Seit. 319.*

débile? Comme si les personnes qui, comme saint Jean, parviennent à un âge aussi avancé, n'ont pas toujours une heureuse vieillesse. Au sujet du voyage, Bertholdt demande encore comment on sait que c'était un long voyage que saint Jean voulait entreprendre. Ce critique, tout en convenant, ce qui est en effet très-vraisemblable, que la deuxième Epître a été écrite très-peu de temps après la première, prétend qu'il ne faut pas en placer la composition avant l'année 90 (1).

§ III. *Du sujet et du but des deuxième et troisième Epîtres de saint Jean.*

1. La deuxième Epître se divise tout naturellement en deux parties. Dans la première partie (vers. 1-6), saint Jean félicite Eklekta Kuria (la dame Electe) de la foi et de la vertu qu'il a trouvées dans plusieurs de ses enfans. Il les exhorte tous à se confirmer de plus en plus dans la charité, principe fondamental du christianisme. Dans la seconde partie (vers. 7-13), il les engage à fuir les hérétiques basiliens, qui n'attribuaient à JÉSUS-CHRIST qu'une chair apparente et fantastique, et à ne pas même saluer ces séducteurs; enfin il promet à ses amis de leur dire de vive voix, quand il ira les voir, plusieurs choses qu'il n'a pas cru devoir leur écrire. — On voit par là que le but de l'apôtre, dans cette lettre, était de confirmer dans la foi et dans la vérité les chrétiens auxquels il l'adresse.

2. On peut également distinguer dans la troisième lettre de saint Jean deux parties différentes. Dans la

(1) Bertholdt, *Einleit.* § 776.

première (vers. 1-8), l'apôtre témoigne à Caius la joie qu'il éprouve à cause de son zèle pour tout ce qui touche à la religion et à l'hospitalité envers les étrangers, et il lui recommande quelques prédicateurs de l'Évangile qui devaient lui remettre cette Épître en passant. Dans la seconde (vers. 9-14), il se plaint de Diotrèphes, qui affectait une grande indépendance, et qui se montrait dur et intraitable envers les fidèles étrangers ; puis il propose à Caius l'exemple de Démétrius, fidèle disciple du Sauveur, en lui disant qu'il se réserve de lui dire bientôt plusieurs autres choses de vive voix, parce qu'il espère aller le voir. — Le but de saint Jean dans cette Épître est, comme on le voit, le même que celui qu'il s'est proposé dans la précédente, c'est-à-dire d'engager les chrétiens auxquels il écrit à persévérer dans la foi et la vérité qu'ils ont embrassées.

§ IV. *De l'authenticité des deuxième et troisième Épîtres de saint Jean.*

Ces deux lettres, comme nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois, n'ont été généralement admises dans le canon des Écritures divines qu'après un certain temps ; de là leur nom de deutéro-canoniques. La raison qui a empêché dans les commencemens qu'on les insérât dans ce recueil sacré, c'est qu'on n'était pas généralement persuadé qu'elles avaient été écrites par l'apôtre saint Jean, plusieurs les attribuant à Jean surnommé l'Ancien, dont parlent Papias, Eusèbe et saint Jérôme, et dont on montrait le tombeau à Éphèse ; on se fondait dans cette opinion, sur ce que l'auteur de ces Épîtres ne prend pas le titre d'apôtre, et qu'il se nomme simple-

ment le vieillard, le prêtre ou l'ancien (2 Joân. i, 1, 2.). C'est aussi d'après ces motifs que quelques modernes, tels que Grotius, Beck, Fritzsche, Bretschneider, etc., ont attaqué l'authenticité de ces deux écrits (1). Malgré ces doutes, nous ne balançons pas à les regarder comme incontestablement authentiques : voici les motifs sur lesquels nous nous fondons.

1. Depuis le IV^e siècle, toute l'Église s'est accordée à regarder ces deux Épîtres comme de saint Jean l'apôtre, et leur autorité a toujours été reconnue par les pères de l'Église les plus considérables, tels que saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Athanase, saint Ambroise, saint Cyrille de Jérusalem, l'auteur de la *Synopse*, saint Grégoire de Nazianze, le concile de Laodicée, saint Augustin, etc. « La trompette du Fils du tonnerre, dit saint Jérôme, de celui que le Seigneur aima si tendrement, et qui puisa dans le sein du Sauveur les fleuves de la doctrine, cette trompette fait entendre ses sons éclatans; elle dit : *Le prêtre à la dame Electe et à ses enfans, que j'aime dans la vérité*; et dans une autre Épître : *Le prêtre à mon cher Caius...* (2). »

2. Le style de ces Épîtres est absolument le même que celui de la première et de l'Évangile de cet apôtre. C'est ce qu'ont reconnu les critiques modernes même les plus difficiles, tels, par exemple, que Michaëlis, Eichhorn,

(1) Grotius, *Prœam. Epist. II Joh. Chr. D. Beck, Observationes critico-exegeticæ. Spec. 1. Lips. 1798, in-4°. Fritzsche, Bemerkungen über die Briefe Johannis in Henke's Museum für Religionswissenschaft. Band. III, Selt. 159 ff. Car. Theoph. Bretschneider, Probabilia de Evang. et Epist. Joan. apóst. indole et origine, p. 167 seq.*

(2) Hieron. *Epist. LXXXV.*

Bertholdt et De Wette (1). Ce dernier dit que malgré la dénégation des adversaires de ces deux Épîtres, cette identité de style saute aux yeux (*lässt sich augenscheinlich darthun*). Ajoutez que les hérétiques contre lesquels l'auteur de ces deux dernières lettres cherche à prémunir ses lecteurs, sont absolument ceux que saint Jean combat dans la première.

3. Les raisons que nos adversaires apportent en faveur de leur opinion n'ont en bonne critique aucune valeur. D'abord Origène allègue à la vérité quelques doutes, mais il ne se décide pas contre l'authenticité des deux Épîtres. Nous ferons la même observation par rapport à Eusèbe. Quant à saint Jérôme, lorsqu'il dit qu'on les attribue au prêtre Jean, dont on montre le tombeau à Ephèse (2), il rapporte le sentiment des autres et non le sien, puisque le texte que nous venons de citer de lui est des plus positifs en faveur de ces deux écrits. Secondement, l'objection que l'auteur de ces deux lettres n'a pas pris le titre d'apôtre, ne prouve pas grand'chose. En effet, on ne trouve pas non plus ce titre dans les Épîtres aux Thessaloniens, aux Philippiens, à Philémon; et cependant personne n'en prend occasion de révoquer en doute l'authenticité de ces Épîtres; on ne les en attribue pas moins à l'apôtre saint Paul. Bien plus, saint Jean lui-même n'a pas mis sa qualité d'apôtre en tête de la première Épître, qu'on lui attribue généralement malgré cette omission. Enfin, saint Jean

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N. T.* t. IV, pag. 86. Eichhorn, *Einleit. in das N. T. Band.* II, § 185, 186. Bertholdt, *Einleit. in das N. T.* § 775, 780. De Wette, *Einleit. in das N. T.* § 180.

(2) Hieron. *In Catalog. sub voc. JOANNES.*

l'apôtre était d'ailleurs assez connu d'Électe et de Caius, à qui il adresse ces Épîtres, pour ne pas se désigner d'une manière plus particulière. Quant au titre de vieillard ou ancien, il était assez naturel que saint Jean le prît; il était fort avancé en âge quand il composa ces Épîtres, et il poussa sa carrière beaucoup plus loin que les autres apôtres.

4. Les critiques et les exégètes rationalistes eux-mêmes, qui contestent si facilement l'autorité des écrits bibliques, tels que Eichhorn, Bertholdt et De Wette, soutiennent l'authenticité de nos deux Épîtres, en répondant à toutes les difficultés que quelques écrivains y ont opposées.

§ V. *Des commentaires des deuxième et troisième Épîtres de saint Jean.*

1. D. Calmet, dans son *Dictionnaire de la Bible*, cite parmi les catholiques Jean-Baptiste Folengius ou Folengio, comme ayant écrit sur la deuxième Épître de saint Jean. Le P. Lelong, dans sa *Bibliotheca sacra*, remarque au contraire que ce religieux a fait un commentaire latin sur la première Épître de l'apôtre; et que ce commentaire a paru d'abord séparément à Venise en 1546, in-8°; puis, avec les commentaires du même auteur sur l'Épître de saint Jacques et les deux de saint Pierre, à Lyon, l'an 1555, dans le même format in-8°.

2. Plusieurs protestans ont travaillé sur les deux dernières Épîtres de saint Jean. Nous nous bornerons à signaler les suivans. — Jean-Benoît Carpzovius le fils a expliqué les deuxième et troisième Épîtres de saint Jean.

Son premier commentaire est intitulé : *Progr. Christianorum senioris Epistola θεόπνευστος ad Cyriam et liberos ejus. Textus græcus cum nova versione latina, scholiis grammaticis et historicis. Helmst. 1774, in-4°*. Ce travail a été reproduit plus tard dans l'ouvrage du même Carpzovius, intitulé : *Epistolarum catholicarum septenarius*. Le commentaire sur la troisième porte un titre semblable : *Progr. Christianorum senioris Epistola ad Caium. Textus græcus cum nova versione latina, scholiis grammaticis et historicis*. Il a paru dans la même ville, la même année et dans le même format que le précédent, et il a été également réimprimé plus tard dans le *Epistolarum catholicarum septenarius*. L'édition de 1774 n'est pourtant pas la première de toutes ; ces commentaires avaient déjà été imprimés à Leipzig en 1693, in-4°, dans les ouvrages de Frédéric Rappolt. — Jacques Gaultier, calviniste français, a fait une exposition en langue française de la seconde Épître. Ce travail a été publié à Genève, in-8°. — Guillaume Jones, anglican, a composé en anglais une courte exposition de la seconde et de la troisième, imprimée à Londres en 1635, in-fol. — Christoph.-Aug. Heumann est auteur d'un travail qui a pour titre : *Dissert. exhibens commentarium in Johannis Epistolam tertiam. Gœtting. 1742, in-4°*. Cette dissertation a été reproduite de nouveau dans l'ouvrage du même Heumann, intitulé : *Nova sylloge dissertationum*.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DE L'ÉPÎTRE CATHOLIQUE DE SAINT JUDE.

Jude, dont on lit le nom en tête de cette Épître, se donne pour le frère de Jacques, c'est-à-dire de saint Jacques le Mineur, apôtre; car nous avons fait voir plus haut (pag. 285, 293) que l'apôtre de ce nom et Jacques, frère de notre Seigneur, étaient la même personne. De plus, il paraît certain que Jude, auteur de cette Épître, n'a mis en avant la qualité de frère de Jacques que pour se faire connaître ou se donner plus de crédit. Mais s'il s'était donné pour frère d'un personnage différent de l'apôtre, il aurait complètement manqué son but; car, loin de se faire distinguer, il se serait confondu avec un autre Jude, frère de Jacques. Et puis, quel crédit se donnait-il en se disant frère d'un Jacques qui n'avait aucun nom parmi les fidèles? On conçoit très-bien au contraire que si celui dont il se dit frère, est Jacques, apôtre de Jérusalem, frère de notre Seigneur, il n'avait pas besoin de le désigner davantage, parce que ce Jacques était connu de tous, et avait la plus grande célébrité dans l'Église. « L'auteur de l'Épître, dit Michaëlis, n'a pris le titre ni d'apôtre de JÉSUS-CHRIST ni de frère de JÉSUS-CHRIST, il s'appelle seulement *Jude, serviteur de JÉSUS-CHRIST et frère de Jacques*. Or, comme l'auteur se distingue par le titre de *frère de Jacques*, et que c'était un nom très-commun chez les Juifs, il indiquait sans doute un personnage éminent de ce nom bien connu lorsqu'il écrivait, ou le titre de

frère de Jacques n'aurait pas été un moyen de se distinguer. C'est pourquoi nous pouvons conclure que l'auteur de cette Épître était frère ou de l'apôtre Jacques fils d'Alphée, ou de Jacques appelé frère de JÉSUS, ou de tous les deux; ces deux dénominations n'indiquaient qu'une seule personne (1). » Le nom de Jude ne se lit pas, il est vrai, dans la liste des apôtres qui a été donnée par saint Matthieu (x, 2-4) et saint Marc (III, 16-19), mais il se trouve dans celle que saint Luc a faite, soit dans son Évangile (VI, 16), soit dans les Actes des Apôtres (I, 13), où il est appelé *Jude, frère de Jacques* *ϋδης Ιακώβου*. Saint Marc (III, 18) le désigne par *Thaddée*, et saint Matthieu (x, 3) par *Lebbée, surnommé Thaddée* (2). Il paraîtrait, d'après Hégésippe, qu'il fut marié et qu'il eut des enfans (3). Ce fut pendant la cène (Joan. XIV, 22) qu'il demanda au Sauveur pourquoi il ne devait se manifester à ses apôtres et non pas au monde. Saint Paulin nous apprend (4) que cet apôtre annonça l'Évangile dans la Libye, mais sans nous dire de quelle Libye il veut parler, si c'est de la Cyrénaïque ou de la Tripolitaine. De son côté, Fortunat rapporte qu'il fut enterré dans la Perse; et c'est ce qu'ont répété après lui les Martyrologes latins. « Nous lisons dans saint Jérôme, dit D. Ceillier (5), qu'après l'ascension de notre Seigneur, saint Jude ou Thaddée fut envoyé à Abgare,

(1) J. D. Michaëlis, *Introd. au N. T.* t. IV, pag. 377, 378.

(2) Les mots *Lebbée surnommé* ne se lisent que dans le texte grec; la Vulgate porte seulement *Thaddée*.

(3) Hégésipp. *Apud. Euseb. Hist. eccl.* l. III, c. XX.

(4) Paulin. *Carm.* XXVII, *alias* XXVI.

(5) D. Ceillier, *Hist. génér. des auteurs sacrés etc.*, t. I, pag. 451, 452.

roi d'Osrhoène, et il cite pour cela l'Histoire ecclésiastique; mais il paraît que ce père a confondu Thaddée l'apôtre avec Thaddée l'un des septante disciples; car c'est de ce dernier que nous lisons dans l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe (liv. I, chap. XIII), qu'il fut envoyé à Abgare (1). »

ARTICLE I.

Des personnes auxquelles fut adressée l'Épître de saint Jude; du lieu et du temps où elle fut composée.

1. Nous dirons volontiers avec Michaëlis que nous ne savons à qui cette Épître fut adressée, vu qu'on n'a découvert rien qui puisse faire porter un jugement solide sur ce sujet (2). L'adresse qui est au commencement de l'Épître prouve qu'elle n'est destinée à aucune église particulière, mais en général à tous les fidèles qui sont aimés du Père et appelés par son Fils JÉSUS-CHRIST. Cependant, selon plusieurs interprètes, il paraît par le verset 17, où il cite la seconde Épître de saint Pierre, et par tout le corps de la lettre, dans laquelle il y a tant de conformité avec les expressions de saint Pierre, que son dessein particulier a été d'écrire aux mêmes personnes que cet apôtre, c'est-à-dire aux Juifs convertis.

2. Le lieu et le temps où a été composée cette Épître nous sont entièrement inconnus. Cependant, quant à la date de sa composition, les uns prétendent qu'elle fut écrite après la seconde Épître de saint Pierre, d'autres

(1) D. Calmet fait la même observation dans son *Dictionnaire de la Bible*, art. THADDÉE.

(2) J. D. Michaëlis, *Introd. au N.-T.* tom. IV, pag. 395.

auparavant (voy. pag. 367.) Cette dernière opinion nous a paru plus probable. Les critiques ne sont pas plus d'accord quand il s'agit de déterminer l'année. Ainsi, Lardner veut qu'elle ait été écrite entre 64 et 66; Beausobre et l'Enfant entre 70 et 75; Dodwell et Cave entre 71 et 72, et Mill à l'année 90.

ARTICLE II.

De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Jude.

1. Ce qui paraît avoir donné lieu à la composition de cette Épître, ce sont principalement les efforts de certains faux docteurs pour corrompre la saine doctrine et les mœurs, en enseignant que la foi seule sans les bonnes œuvres peut suffire pour le salut. On pense que l'auteur avait en vue les simoniens, les nicolaïtes et les autres hérétiques qui troublaient l'Église dans les premiers siècles, et dont les erreurs extravagantes aussi bien que les désordres honteux se trouvent décrits dans saint Irénée, saint Épiphane et les autres anciens pères. Cependant l'écrivain sacré semble avoir eu aussi en vue les hérétiques qui doivent s'élever à la fin des temps.

2. On voit aisément que le sujet de cette Épître est parfaitement en harmonie avec ce qui y a donné occasion. Saint Jude y exhorte les fidèles à persévérer dans la foi qu'ils ont embrassée, et à se tenir en garde contre l'impunité et la licence des faux docteurs. Il annonce à ces corrupteurs de la foi et de la morale un châtement semblable à celui des démons et des habitans de Sodome et de Gomorrhe. Il fait leur portrait en les caractérisant par plusieurs comparaisons. Il raconte ensuite la contestation entre l'archange saint Michel et le démon

au sujet du corps de Moïse, puis il parle d'Hénoch, et des prédications des apôtres de JÉSUS-CHRIST.

§ *De l'authenticité et de la divinité de l'Épître de saint Jude.*

Nous répéterons ici la réflexion que nous avons déjà faite au sujet de la première lettre de saint Pierre, l'authenticité et la divinité de l'Épître de saint Jude se trouvent tellement liées qu'elles ne forment au fond qu'une seule et même question ; car ceux qui ont élevé quelque doute sur l'autorité divine de cet écrit ne l'ont réellement fait que parce qu'ils prétendaient qu'il n'est pas certain que l'apôtre saint Jude en soit véritablement l'auteur ; et d'un autre côté ils lui en refusaient la composition, parce qu'ils croyaient y trouver des choses peu dignes d'un apôtre. « Jude, frère de Jacques, dit saint Jérôme (1), a laissé une Épître très-courte, qui est au nombre des sept catholiques ; mais parce qu'il y cite le livre d'Hénoch qui est apocryphe, plusieurs la rejettent. » Puis il ajoute : « Toutefois le temps et l'usage en ont consacré l'autorité, et on la range aujourd'hui parmi les saintes Écritures. » Eusèbe dit (2) que très-peu d'anciens l'avaient citée ; mais il remarque en même temps qu'on la lisait publiquement dans plusieurs églises. Or voici les raisons sur lesquelles se fondaient quelques anciens auteurs pour en suspecter l'authenticité ou pour la rejeter tout-à-fait. 1° La lutte dont il est question au verset 9, entre l'archange Michel et le diable,

(1) Hieron. *in Catalog. sub voc. JUDAS.*

(2) Euseb. *Hist. eccl. l. II, c. XXIII.*

au sujet du corps de Moïse, est un trait qui ne se trouve dans aucune partie de l'Écriture sainte, et qu'on croit avoir été tiré d'un livre apocryphe intitulé *l'Assomption de Moïse*. 2° Au verset 14, l'auteur cite le livre d'Hénoch, également apocryphe. 3° Au verset 17, il est dit : « Souvenez-vous de ce qui a été prédit par les apôtres de notre Seigneur JÉSUS-CHRIST. » Malgré ces doutes et ces raisons, l'Épître de saint Jude a toujours été reconnue par les églises les plus considérables et par les principaux pères, parmi lesquels nous citerons Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, saint Épiphane, saint Cyrille de Jérusalem, saint Grégoire de Nazianze, etc. C'est ce qui a fait dire à De Wette lui-même que plusieurs anciens écrivains ecclésiastiques sont très-favorables à cette Épître, et qu'ils en parlent avec une haute estime (1). Depuis le 1^{er} siècle, tous les pères qui ont travaillé au canon des livres saints ont mis l'Épître de saint Jude parmi les Écritures canoniques. Quant aux objections, voici ce qu'on peut y répondre : 1° Saint Jude rapporte, il est vrai, que le diable voulut s'emparer du corps de Moïse, dans l'intention de profiter du penchant des Juifs à l'idolâtrie pour les amener à rendre les honneurs divins à ce législateur, comme à un grand homme et à un envoyé de DIEU ; et que l'archange Michel s'y opposa en enlevant le corps de Moïse et en le cachant, et que cependant il n'osa prononcer lui-même un jugement contre le diable, mais s'en rapporta à DIEU. De cette narration, qu'il ne fait pour ainsi dire qu'indiquer, saint Jude tire une maxime de morale des plus sages. Il paraît que cette histoire était très-connue de son

(1) De Wette. *Einleitung in das N. T.* § 184.

temps, du moins il la cite comme telle ; il est donc possible que l'apôtre l'ait puisée dans quelque source autre que le livre de l'Assomption de Moïse. Mais en supposant même qu'il l'eût prise dans ce livre, il ne s'ensuivrait pas encore qu'elle fût controuvée. Sans doute cette dispute de l'ange et du diable est un fait extraordinaire, mais la lutte du patriarche Jacob avec l'ange, l'apparition de l'ange qui arrête l'ânesse de Balaam, et les paroles de l'ânesse, ne le sont pas moins. Saint Paul, dans son Épître à Tite, chapitre I, cite ce mot du poète crétois Epiménide sur ses compatriotes : « Les Crétois sont toujours menteurs ; ce sont de méchantes bêtes qui n'aiment qu'à manger et à ne rien faire. » Or, aurait-on droit d'accuser pour cela saint Paul d'approuver les autres discours ou les fables d'Épiménide ? Ainsi, lors même que saint Jude aurait pris le fait en question dans un livre apocryphe, on n'en pourrait nullement conclure qu'il admît tout ce que ce livre peut renfermer de fabuleux. — 2° Le verset 14 ne prouve pas nécessairement que saint Jude y ait en vue un livre apocryphe d'Hénoch ; on y lit seulement : « C'est d'eux qu'Hénoch, qui a été le septième depuis Adam, a prophétisé. » Mais il est possible que ces paroles fassent allusion à quelque prophétie d'Hénoch dont saint Jude a pu avoir connaissance, soit par la tradition, soit par les lumières d'une révélation divine. Quant aux paroles qu'il attribue à Hénoch, elles ne se trouvent dans aucun des fragmens qui portent son nom. — 3° Par le verset 17, saint Jude veut seulement faire entendre que ce qu'il écrit dans cette Épître est conforme à ce qui a été dit avant lui par les autres apôtres.

Parmi les modernes, Grotius, Boltin, Welker, Dahl,

Berger, comme l'a remarqué avant nous De Wette, refusent à notre Épître une origine apostolique ; mais en revanche la plupart la reconnaissent pour authentique. Ce même critique, quelque porté qu'il soit généralement à déprimer l'autorité des saintes Écritures, avoue cependant que l'Épître attribuée à saint Jude ne décèle aucune trace d'une composition postérieure au temps auquel on la rapporte, et il ne craint pas de regarder comme purement arbitraire l'opinion de Grotius, qui veut qu'elle soit l'ouvrage de Judas, quinzième évêque de Jérusalem ; celle de Welker, qui en fait auteur Judas Barsabas, et celle de Dahl, qui l'attribue à un certain prêtre nommé Judas (1). Ainsi l'authenticité de l'Épître de saint Jude, bien qu'elle ne soit pas de foi, comme l'est sa divinité, présente tous les caractères de certitude qu'un esprit raisonnable peut désirer.

ARTICLE III.

Du style et des beautés littéraires de l'Épître de saint Jude.

1. Dans l'éloge qu'il fait de la beauté de cette Épître, Origène dit entre autres choses : « Jude a écrit une lettre qui, dans le peu de lignes dont elle se compose, renferme des discours pleins de la force et de la grâce du ciel (2). » Le P. Mauduit loue également le mérite littéraire de ce divin écrit : « Le style de cette Épître, remarque ce savant, est noble, vif, impétueux, figuré, et

(1) De Wette, *Einleitung*, § 182, 184.

(2) Origen. *in Matth.* III, 463.

digne du zèle et de la charité apostolique (1). » On remarque surtout en effet dans certains endroits beaucoup de force et de vivacité. Ce qui frappe encore dans la lecture de saint Jude, c'est sa grande conformité de style avec celui de la deuxième Épître de saint Pierre (voyez un peu plus haut, p. 367); ce sont non seulement les mêmes termes et les mêmes expressions, mais encore les mêmes objets et les mêmes figures pour les peindre.

2. Pour mieux s'insinuer dans les esprits et gagner plus sûrement les cœurs, saint Jude commence par souhaiter aux fidèles un surcroît abondant de miséricorde, de paix et de charité, et leur témoigner toute la vive et tendre sollicitude qu'il a toujours éprouvée pour leur salut.

Après avoir excité aussi efficacement leur intérêt en faveur de tout ce qu'il va dire, il offre à leurs regards le tableau triste et hideux des faux docteurs qui cherchent à les séduire. Ce tableau, qu'a aussi admirablement retracé saint Pierre dans sa seconde Épître, paraît, sous le pinceau de l'apôtre Jude, revêtu au moins dans quelques traits de couleurs plus riches et peut-être même plus vives et plus animées. Les hérétiques qu'il s'efforce de démasquer sont des enfans de Caïn, des disciples de Balaam, des imitateurs de Coré; ce sont des nuées sans eau, emportées par les vents, des arbres d'automne sans feuilles et sans fruits, frappés d'une double mort, puisque d'un côté ils ne produisent rien et ne donnent aucun signe de vie, et que de l'autre leur tronc est desséché et arraché du sol jusque dans ses plus profondes racines; ce sont encore des vagues mugissantes dont

(1) Mauduit, *Analyse de l'Ep. de S. Jude, Argument.*

écume sale et noire ne produit que des ordures plus légoûtantes encore; ce sont des étoiles errantes qui, après avoir brillé quelque temps dans l'air, disparaissent et vont se plonger pour jamais dans les ténèbres d'une noire tempête. Après cette peinture, dans laquelle chaque trait excite l'admiration au plus haut degré, saint Jude termine sa lettre par une doxologie que rendent non moins admirable le ton solennel de l'écrivain et la magnificence des expressions qu'il emploie.

ARTICLE IV.

Des commentaires de l'Épître de saint Jude.

1. Parmi les auteurs catholiques qui ont écrit sur l'Épître de saint Jude, nous citerons Augustin de Quiros, dont le commentaire se trouve joint à celui qu'il a composé sur saint Jean. — Barthelemi Petri, dont le travail est à la suite du commentaire d'Estius. — François Feuillet a aussi fait sur l'Épître de saint Jude un commentaire imprimé à Cologne, en 1595, in-8°. — Jacques Boulduc ou Boulduc a commenté saint Jude; son commentaire fut publié à Paris, en 1620, in-4°. — Antoine Nicolas du Bois, de Paris, dominicain, mort en 1647, en fait une explication en français selon le sens littéral, imprimée à Paris, en 1644, in-8°.

2. Beaucoup de protestans ont travaillé sur l'Épître de saint Jude; nous nous bornerons à signaler les suivans. Samuel Szattmar, Allemand calviniste selon le P. Lelong, et luthérien suivant D. Calmet, a fait sur l'Épître de saint Jude une explication en latin, imprimée à Franeker, en 1702, in-4°. Cet interprète montre une grande habileté dans la critique, mais en

même temps beaucoup de préventions injustes contre l'Eglise catholique. — Hermann Witsius est auteur d'un assez long commentaire qu'il a fait imprimer conjointement avec la vie de saint Paul, à Leyde, en 1703 in-4°. Cet interprète a fait sur tous les versets des remarques pleines d'une profonde érudition et écrites avec beaucoup de justesse. — Chr. Fried. Schmid, *Observationes super Epistola catholica S. Judæ historicæ, critica, theologicæ. Lips. 1768, in-8°.* — J. G. Hasse : *Der Brief Judæ übersetzt und erlæutert aus einer neu erœffneten morgenlændischen Quelle. Iena, 1788, in-8°.* — H. C. Alexander Haenlein, *Epistola Judæ græce, commentario critico et annotatione perpetua illustrata. Erlang. 1799, in-8°.* Dans cet ouvrage, quoique le titre n'en fasse pas mention, Haenlein a recueilli les variantes, qu'il examine et discute avec beaucoup de finesse et de critique. — M. T. Laurmann, *Collectanea, sive notæ critica et commentarius in Epistolam Judæ. Accedunt De fonte doctrinæ et dictionis Judæ genere et colore, dissertationes duæ. Groningæ, 1818, in-8°.*

NEUVIÈME SECTION.

INTRODUCTION PARTICULIÈRE A L'APOCALYPSE.

Le mot *Apocalypse*, qui vient du grec Ἀποκάλυψις, signifie en général *révélation* ; mais ici il désigne la révélation qu'eut saint Jean l'évangéliste dans l'île de Patmos. Nous avons déjà fait observer dès le commencement de notre Introduction que cet écrit du Nouveau-Testament

se rattache aux livres prophétiques (tome I, pag. 6), et qu'il fait partie des deutéro-canoniques (*Ibid.* pag. 94). Notre intention n'est nullement de rapporter les nombreuses discussions auxquelles ce divin livre a donné lieu ; nous nous bornerons aux questions qu'il nous a paru le plus utile de traiter pour la classe des lecteurs à laquelle nous avons destiné plus particulièrement notre ouvrage. Ainsi, indépendamment de celles que nous avons généralement examinées dans la plupart des sections précédentes , nous ajouterons seulement un chapitre dans lequel nous établirons des principes et des règles dont la connaissance nous a paru nécessaire pour bien expliquer l'Apocalypse, et nous tâcherons de faire connaître quels en sont le véritable objet et le vrai sens.

CHAPITRE PREMIER.

DU TEXTE ORIGINAL DE L'APOCALYPSE.

Plusieurs interprètes, comme l'a déjà fait observer Michaëlis, ont prétendu que l'Apocalypse a été composée originairement en hébreu, c'est-à-dire dans le dialecte syro-chaldéen, et que le texte grec que nous possédons aujourd'hui n'est qu'une simple traduction. On ne peut nier, ajoute avec raison Michaëlis, que la manière d'écrire ne soit orientale ; mais puisqu'on ne peut citer le témoignage d'aucun écrivain ancien en faveur de l'opinion que l'Apocalypse a été écrite d'abord en hébreu, et qu'on peut expliquer aisément le style oriental en supposant que l'auteur était Hébreu

de naissance, et qu'il écrivait dans la langue grecque, dont il n'avait pas une grande habitude, l'idée d'un original hébreu ne paraît pas fondée (1). » Toutefois, le même critique reconnaît que les partisans de l'opinion opposée peuvent alléguer en leur faveur diverses leçons qui semblent être uniquement des traductions différentes du même mot hébreu ; mais après avoir discuté ces variantes, il ajoute judicieusement : « Cependant ces exemples ne suffisent nullement pour prouver une thèse qui n'a en sa faveur aucun témoignage historique. Car on peut facilement expliquer les variantes par d'autres suppositions ; la dernière, par exemple (2), qui est un pur hébraïsme, est probablement la bonne leçon, et κατοικοῦντας que l'on a ajouté à la marge pour l'expliquer, a été ensuite ajouté dans le texte dans quelques manuscrits (3). » Remarquons bien que le caractère particulier du style de l'Apocalypse, caractère dont nous aurons occasion de parler un peu plus bas, ne saurait non plus prouver que le grec ne soit point la langue dans laquelle l'Apocalypse a été originairement écrite. Ainsi il n'y a aucune raison solide à opposer à notre thèse, que le grec est le texte original de ce divin livre. Ajoutons que nous avons en-

(1) J. D. Michaëlis. *Introd. au N. T. t. iv, pag. 617.*

(2) Pour bien comprendre cette observation, il faut remarquer que le dernier des exemples cités par Michaëlis est celui-ci : Au lieu de κατοικοῦντας, chap. xiv, vers 6, la Polyglotte du cardinal de Ximenes, seize manuscrits cités par Wetstein, le manuscrit de Wolfenbüttel, Origène, la Vulgate, etc., lisent καθήμενος. Or on pourrait considérer ces deux leçons comme des traductions différentes de l'hébreu *yôschebîm* (יֹשְׁבִים), c'est-à-dire *habitans*.

(3) J. D. Michaëlis, *Ibid. pag. 619.*

core en faveur du sentiment général une preuve positive tirée du livre même. En effet, on lit au chapitre I, verset 8 : Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin, dit le Seigneur DIEU, etc. » Or, l'*alpha* est la première lettre de l'alphabet grec, et l'*oméga* la dernière ; tandis que dans l'hébreu, si l'*aleph* est la première, c'est le *tav* qui est la dernière. Si l'on objecte que le traducteur grec a rendu l'original de manière à se conformer à son alphabet, nous répondrons que rien ne favorise cette supposition, et qu'elle est entièrement arbitraire.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DU LIEU ET DU TEMPS OU FUT COMPOSÉE L'APOCALYPSE.

1. Le livre lui-même de l'Apocalypse nous fournit le moyen de savoir où se trouvait l'apôtre saint Jean lorsqu'il le composa ; car voici ce que nous y lisons : « Moi, Jean, qui suis votre frère, et qui ai part avec vous à la tribulation, au royaume et à la patience en JÉSUS-CHRIST, j'ai été dans l'île de Patmos pour la parole de DIEU et pour le témoignage que j'ai rendu à JÉSUS. Un jour de dimanche, je fus ravi en esprit et j'entendis derrière moi une voix forte et éclatante comme le son d'une trompette, qui disait : Écris dans un livre ce que tu vois, et envoie-le aux sept églises qui sont dans l'Asie, etc. (I, 9-11). » Ce passage suffit sans doute pour montrer que c'est dans l'île de Patmos que fut écrite l'Apocalypse ; aussi tous les interprètes sont-ils généralement d'accord sur ce point.

2. Mais il s'en faut bien que le même accord règne entre les commentateurs et les critiques sur la date de l'Apocalypse. On compte en effet six opinions différentes sur ce point; nous ne parlerons que des trois principales. Premièrement saint Epiphane dit que saint Jean a eu cette vision sous l'empire de Claude (1), c'est-à-dire vers l'an 50. Ce sentiment de saint Épiphane a été embrassé par Grotius, Hammond, Lightfoot, Rosenmüller, et quelques autres, qui prétendent en conséquence que le principal objet de l'Apocalypse est la ruine de Jérusalem. Secondement, Newton, dans ses observations sur l'Apocalypse, soutient que le bannissement de saint Jean dans l'île de Patmos et la vision de l'Apocalypse n'arrivèrent que sous l'empire de Néron, vers l'an 67 ou 68, comme le porte la version syriaque de l'Apocalypse, comme semblent l'insinuer Eusèbe, Tertullien et le faux Prochorus, comme le soutenaient encore certains anciens interprètes dont parle Arétas, puisqu'ils entendaient le sixième sceau de la destruction de Jérusalem, et enfin comme semble le supposer l'histoire du voleur converti par saint Jean à son retour de Patmos; car si cette histoire fût arrivée après le règne de Domitien, saint Jean eût été trop vieux pour faire tout ce qui est rapporté de lui en cette occasion, par exemple, qu'il courut après un jeune voleur pour le convertir. Troisièmement enfin, saint Irénée et presque tous les anciens enseignent que l'Apocalypse a été écrite sur la fin du règne de Domitien, vers l'an 96; ce qui nous a paru le plus probable, voici pourquoi. D'abord ce troisième sentiment est appuyé sur le témoignage de saint

(1) Epiphane. *Hæres.* LI.

Irénée, né dans le temps où saint Jean vivait, et qui avait été le disciple assidu de saint Polycarpe, qui l'avait été lui-même de saint Jean. Voici son témoignage tel que le rapporte Eusèbe. Après avoir dit qu'il ne veut pas se hasarder de dire quel sera le nom de l'Antechrist, saint Irénée ajoute : « S'il eût été convenable que ce nom dût être proclamé dans le temps présent, il aurait été publié par celui qui a vu la révélation. Car il n'y a pas long-temps qu'elle a été vue (*ἑώραθῆν*), c'est presque de nos jours, vers la fin du règne de Domitien (1). » En se-

(1) Euseb. *Hist. eccl.*, l. v, c. viii. Conf. Iren. *Contra hæres.* l. v, c. xxx. — Il faut pourtant remarquer que notre traduction du passage de saint Irénée, laquelle est généralement donnée surtout par les écrivains ecclésiastiques, n'est pas approuvée par quelques commentateurs modernes, dont les uns rapportent *ἑώραθῆν* au nom de la bête, et les autres à saint Jean. Mais d'abord ce verbe ne peut être rapporté au nom de la bête, car alors saint Irénée dirait que le nom de la bête a été vu sur la fin du règne de Domitien ; ce qui est d'autant moins vraisemblable que, selon saint Irénée, le nom de la bête est probablement *Titan*, mot dans lequel il trouve le nombre 666. Or ce même père dit formellement qu'aucun roi n'a été appelé ainsi : *Neque enim eorum regum qui secundum nos sunt, aliquis vocatus est Titan ; neque eorum, quæ publicè adorantur idolorum apud Græcos et barbaros habet vocabulum hoc* (Iren. l. v, c. xxx, pag. 329. Edit. Massuet). En second lieu, ce verbe grec ne saurait être rapporté à saint Jean lui-même ; car dans cette hypothèse le sens du passage de saint Irénée serait : Il n'y a point long-temps que saint Jean vivait, puisqu'il existait encore sur la fin du règne de Domitien. Mais si l'illustre père avait voulu fixer l'intervalle de temps qui s'était écoulé depuis saint Jean jusqu'à lui, il aurait choisi une époque plus rapprochée, c'est-à-dire le règne de Trajan ; puisque, d'après saint Irénée lui-même, saint Jean vivait encore pendant que ce prince régnait : *Ioanne autem permanente usque ad tempora Trajani* (l. iii, c. iii in fine). Ainsi, le mot *ἑώραθῆν* se rapporte nécessairement à l'Apocalypse.

cond lieu, Clément d'Alexandrie, Victorin, évêque de Petaw, en 290, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, Sulpice-Sévère, Arétas, saint Isidore de Séville, disent expressément que saint Jean fut banni par Domitien dans l'île de Patmos; et quoique Origène et Tertullien ne parlent pas si clairement et ne nomment pas cet empereur, cependant il est assez visible que l'empereur dont ils parlent ne peut être autre que Domitien. Au reste, on n'a qu'à parcourir les écrits des anciens, et on verra qu'ils s'accordent tous à dire que saint Jean fut exilé dans l'île de Patmos par ordre de Domitien.

Quant à la première opinion, elle n'est appuyée que sur le témoignage de saint Épiphane, auteur du IV^e siècle, dont l'autorité en fait de chronologie n'est pas d'un grand poids, surtout quand elle se trouve opposée au témoignage de toute l'antiquité. Il est assez vraisemblable que le nom de Claude ou est une faute de copiste, ou a été mis par inadvertance pour celui de Domitien. Mais d'autres raisons encore s'élèvent contre le sentiment de saint Épiphane : 1^o Si saint Jean a été exilé d'Éphèse et relégué par Claude dans l'île de Patmos, il faut donc que Claude ait persécuté les chrétiens. Or Néron est le premier des empereurs qui ait persécuté le christianisme. 2^o L'Apocalypse suppose une persécution dans les provinces, puisque les lettres écrites aux sept églises d'Asie supposent qu'elles sont persécutées, que saint Jean est exilé à Patmos et qu'Antipas est martyrisé à Pergame. Or, il n'y eut de persécution dans les provinces que sous Domitien, et effectivement les actes du martyre d'Antipas qu'avaient vus André, évêque de Césarée, et Arétas, écrivain du VI^e siècle, et qui subsistent encore aujourd'hui, témoignent qu'Antipas

ouffrit le martyre non sous Claude, mais sous Domien. 3° Les lettres adressées aux sept églises d'Asie supposent évidemment qu'elles commençaient à déchoir de leur primitive ferveur ; mais sous Claude, elles ne pouvaient en déchoir, puisqu'elles étaient à peine formées. 4° Enfin saint Épiphane dit que saint Jean avait déjà quatre-vingt-dix ans quand il revint de l'île de Patmos. Ainsi sous l'empire de Claude le saint apôtre aurait eu déjà quatre-vingt-seize ans ; et comme il est certain qu'il vécut jusqu'au règne de Trajan ; il s'ensuivrait qu'il aurait dû vivre environ cent cinquante ans, âge où il n'est point parvenu ; du moins jamais écrivain ne l'a avancé.

Enfin, la conjecture de Newton, qui place l'exil de saint Jean sous Néron, n'est nullement admissible ; car elle n'a absolument aucune autorité en sa faveur ; nous n'avons aucune, vu que l'inscription de la version syriaque, qui est le seul témoin que les partisans de cette opinion puissent invoquer, est trop moderne pour appuyer un fait contre lequel dépose toute l'antiquité. Il est faux que Tertullien, Eusèbe et le faux Prochorus, aient supposé que saint Jean avait été exilé sous Néron ; Lardner a prouvé jusqu'à l'évidence la fausseté de cette assertion. Quant aux anciens interprètes dont parle Arétas, ils pouvaient appliquer ce qui est dit du sixième sceau à la destruction de Jérusalem, sans prétendre pour cela que l'Apocalypse eût été écrite avant cette destruction. C'étaient peut-être des accommodations des paroles de l'Apocalypse à un grand événement auquel saint Jean pouvait faire allusion, quoiqu'il fût déjà passé. Arétas lui-même en appliqua quelque partie aux événements de l'Évangile, en concluant qu'il croyait que l'Apocalypse était antérieure à ces événements. Enfin il

n'est nullement impossible que saint Jean, quoique vieux, ait couru après le jeune voleur, d'autant plus qu'il était à cheval.

D'après cette discussion, il est permis, sans doute, de conclure que l'Apocalypse a été certainement composée dans l'île de Patmos sous le règne de Domitien.

CHAPITRE TROISIÈME.

DE L'AUTEUR DE L'APOCALYPSE.

Depuis le v^e siècle nous voyons toutes les églises s'accorder unanimement à regarder saint Jean l'évangéliste comme le véritable auteur de l'Apocalypse; accord qui ne peut s'expliquer que par une tradition ancienne. En effet, en remontant jusqu'au premier âge du christianisme, nous voyons les pères les plus savans attribuer cet écrit divin à l'apôtre saint Jean. Cependant comme le remarque Janssens, Caius, auteur latin qui vivait au III^e siècle, sous le pontificat du pape Zéphirin l'attribue à Cérinthe, prétendant que cet hérétique n'avait lui-même attribué à l'apôtre saint Jean que pour répandre plus sûrement ses erreurs sous un nom vénéré (1). Denis d'Alexandrie rapporte que quelques anciens rejetaient l'Apocalypse, qu'ils la regardaient comme l'œuvre de Cérinthe; et que quant à lui, il supposait qu'elle avait été composée par un autre Jean que l'apôtre de ce nom (2). Plusieurs Grecs du temps de saint

(1) Caius, *apud Euseb. Hist. eccl. l. III, c. xxviii.*

(2) Dionys. Alex. *De promissis.*

ôme refusaient de l'admettre. Enfin les aloges la re-
 aient en disant qu'elle était l'œuvre de Cérinthe, et
 étendaient que l'église de Thyatire, une des sept à qui
 auteur reçut de DIEU l'ordre d'écrire (1, 18), n'exis-
 t pas à cette époque. Quelques protestans modernes
 t aussi mis en question l'origine authentique de l'A-
 calypse. Or, les principales raisons qu'on a fait valoir
 ur s'inscrire en faux contre cette authenticité sont :
 La grande obscurité de ce livre, ce qui le rend com-
 etement inutile ; 2° son style, très-différent de celui de
 vangile et des Épîtres de l'apôtre saint Jean ; 3° le
 re qu'elle porte dans les manuscrits grecs : *Apocalypse*
Jean le théologien ; 4° la répétition fréquente du nom
Jean, comme au chapitre 1, 1, 4, 9 ; XXI, 2 ; XXII,
 répétition qui ne se trouve ni dans l'Évangile ni dans
 Épîtres de l'apôtre.

Il est vrai que plusieurs anciens critiques ont rejeté
 pocalypse en l'attribuant à Cérinthe ; mais ils l'ont
 t l'un et l'autre sans motifs suffisans. Ce qui prouve
 qu'à l'évidence que cet hérétique ne peut être l'au-
 ar de l'Apocalypse, c'est l'opposition frappante qui
 iste entre sa doctrine et celle de ce livre. On objecte
 au temps où l'Apocalypse fut écrite, l'église de Thya-
 e n'existait pas ; mais c'est là une assertion gratuite,
 qu'on n'appuie sur aucune espèce de preuve ou de
 monstration. Si quelques Grecs et autres critiques
 e petit nombre ont rejeté l'Apocalypse, nous leur op-
 serons les pères de l'Église les plus considérables qui
 ont toujours admise, tels que Papias, saint Irénée,
 saint Justin, Mélicon de Sardes, Clément d'Alexan-
 die, saint Hippolyte, Origène, Tertullien, Eusèbe de
 Césarée, saint Jérôme, saint Épiphane, etc. Pour ré-

pondre maintenant en détail aux raisons alléguées par nos adversaires, nous dirons : 1° Il faut en convenir l'obscurité de l'Apocalypse est grande, mais l'accomplissement littéral qu'ont eu plusieurs des prophéties de ce livre a dissipé une partie de ces ténèbres, qui d'ailleurs ne peuvent fournir un motif suffisant pour rejeter un livre que la tradition de l'Église nous a transmis comme l'ouvrage véritable de l'apôtre saint Jean. 2° Quoique le style soit parfois différent de celui de l'Évangile et des Épîtres de saint Jean, surtout dans les endroits où sont rapportées les paroles de l'ange, c'est ce qui n'étonnera pas quiconque fera attention que le sujet de l'Apocalypse est prophétique, qu'il admet les images, les symboles et tout le luxe de la poésie orientale, tandis que celui de l'Évangile et des Épîtres est purement historique et doctrinal. D'ailleurs, si on compare à l'Évangile et aux Épîtres de saint Jean ceux des passages de l'Apocalypse qui admettent ce parallèle à cause de l'analogie de la matière, on remarquera qu'en général le style en est absolument le même. 3° Le titre des manuscrits grecs n'annonce nullement un auteur différent de saint Jean l'apôtre. En effet, on voit le titre de théologien donné de temps à autre à saint Jean par d'anciens auteurs, tels que saint Hippolyte, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Cyrille de Jérusalem, saint Chrysostome, l'auteur de la *Synopse*, saint Jean Damascène, etc., à cause de la sublime doctrine sur DIEU et sur la divinité de JÉSUS-CHRIST annoncée dans son Évangile, qu'il commença en proclamant le Verbe engendré de toute éternité, et son incarnation temporelle. C'est par la même raison que saint Cyrille d'Alexandrie appelle l'apôtre saint Jean *l'écrivain de la théologie*

Le nom de Jean fréquemment répété est une répétition amenée par le dessein et le ton prophétique du livre. D'autres prophètes, tels que Jérémie et Daniel, ont de même répété leurs noms. Mais c'est précisément cette répétition et d'autres caractères intrinsèques qui nous font convenir que saint Jean l'apôtre est l'auteur de l'Apocalypse; car d'abord l'auteur se nomme très-souvent, comme au chapitre 1, 1, 4, 9; XVI, 2; XXII, 8, etc., et il se désigne de la manière la moins équivoque; c'est Jean qui a vu et entendu les actions et les paroles de JESUS-CHRIST, ainsi qu'il est dit au verset 2 du chapitre 1, qu'on peut rapprocher des versets 1 et 2 du chapitre 1 de sa première Épître; c'est ce Jean qui a été exilé dans l'île de Patmos, « pour avoir annoncé la parole du Seigneur, et pour avoir rendu témoignage à JESUS (1, 9); » circonstance que l'histoire ecclésiastique ne rapporte que du seul Jean apôtre.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DE L'EXPLICATION DE L'APOCALYPSE.

ARTICLE I.

Des principes à suivre et des règles à observer dans l'explication de l'Apocalypse.

L'obscurité qui règne dans une grande partie de l'Apocalypse a fait naître une foule de systèmes d'interprétation qui diffèrent plus ou moins entre eux, et qui conséquemment se rapprochent ou s'éloignent plus ou

moins du vrai sens de ce livre divin. Les principes et les règles que nous allons établir dans ce chapitre ne fourniront l'occasion de donner une juste idée de nature même du livre, et d'indiquer les principaux systèmes d'interprétation qu'on a employés jusqu'ici ; cette indication, quoique faite comme en passant, suffit nous osons l'espérer, et nous dispensera d'entrer dans de trop longs détails (1).

§ I. *Des principes à suivre dans l'explication de l'Apocalypse.*

On peut réduire au nombre de six les principes qu'il faut suivre pour bien expliquer l'Apocalypse.

I^{er} PRINCIPE. Le livre de l'Apocalypse nous présente une prophétie d'événemens qui n'étaient pas arrivés au temps où saint Jean l'écrivait, d'où il suit évidemment qu'on ne doit pas le considérer comme un drame ou une épopée, dans laquelle l'auteur n'a d'autre but que de chanter des événemens passés ou qui étaient déjà suffisamment connus. Ainsi l'Apocalypse ne peut avoir pour objet la destruction de Jérusalem. On ne doit pas s'arrêter aux systèmes de Grégoire, de Rosenmüller, Herder, d'Eichhorn et de Hug, qui ne considèrent saint Jean que comme un simple poète et non comme un véritable prophète.

II^e PRINCIPE. Les événemens futurs que prédit saint Jean ne peuvent être restreints à ceux de l'Antechrist.

(1) On peut voir au reste tous ces systèmes énumérés et développés dans la *Bible de Venise*, et surtout dans *l'Esprit de l'Apocalypse*, par feu Mgr François de Bovet, ancien archevêque de Toulouse. Art. III. Paris; 1840.

de la fin du monde , puisque cet apôtre nous dit expressément que ce qu'il annonce va arriver bientôt; qu'on lui défend de sceller le livre de la prophétie; ce qui signifie, d'après le style de l'Écriture, que le temps de son accomplissement était proche. Les anciens et quelques modernes qui veulent tout expliquer des derniers temps, ne sont donc pas dans le vrai sens du livre.

III^e PRINCIPE. Le sentiment de quelques protestans suivis par Hug, qui veulent tout appliquer à l'abolition du judaïsme, du paganisme et de l'établissement de la religion chrétienne, et qui prétendent qu'il n'y a absolument rien dans l'Apocalypse qui se rapporte à l'Antechrist et aux derniers temps, est inadmissible; car, outre que ce sentiment se trouve en opposition avec celui de tous les pères et de tous les interprètes, il fait visiblement violence au texte de l'écrivain sacré, qui après avoir décrit la destruction de l'idolâtrie et l'établissement de la religion chrétienne, nous dit qu'après mille ans, c'est-à-dire un intervalle très-long, la paix de l'Église sera encore troublée par une persécution générale; que Satan sortira enfin de l'abîme pour persécuter les saints, mais qu'il sera détruit par JÉSUS-CHRIST, et précipité dans son lieu de tourmens, et qui décrit immédiatement après et de la manière la plus claire la résurrection des morts, le jugement dernier, la félicité des saints, la Jérusalem céleste. Ainsi la suite et la liaison des choses, aussi bien que la propriété des expressions, que nos adversaires tournent sans raison à un sens métaphorique, ne permettent pas d'entendre certains événemens autrement que de la fin des temps, comme l'ont fait jusqu'ici tous les interprètes, soit catholiques, soit protestans.

IV^e PRINCIPÉ. Ce qui est dit aux chapitres XVII et XVIII se rapporte à la destruction de Rome et de l'idolâtrie. Bossuet l'a démontré, et les plus savans interprètes en conviennent; car il s'agit très-certainement de la ville de Rome; mais, il faut bien le remarquer, ce n'est point de l'Église chrétienne de Rome, comme l'ont soutenu beaucoup de protestans, au grand regret des plus sages de leur parti, nous devons l'avouer; c'est d'une Rome idolâtre, à laquelle seule tous les caractères de la prophétie peuvent convenir.

V^e PRINCIPE. Les trois premiers chapitres de l'Apocalypse ne contiennent que des avertissemens, mais ils ne renferment point de prophéties. Les interprètes qui, comme Joachim Trotti de La Chétardie, Rondet, etc., rapportent aux sept âges de l'Église les symboles des sept sceaux, des sept trompettes et des sept coupes, veulent aussi que ces sept églises soient une prophétie de l'état de l'Église chrétienne dans ces sept âges, et leur imagination leur fournit des rapprochemens qui leur paraissent assez heureux; mais si l'on s'arrête aux paroles du texte, on voit clairement que saint Jean adresse la parole aux sept églises d'Asie, dont il était spécialement chargé, et qui existaient toutes de son temps; car d'abord le titre: *Jean aux sept églises d'Asie*, prouve évidemment qu'il écrit aux fidèles qui étaient alors dans ces églises. De plus, l'auteur souhaite que la grâce et la paix soient avec elles; ce qui ne peut avoir de rapport qu'à des églises existantes. Ajoutez que l'ange lui commande d'envoyer son livre aux sept églises; ce qui suppose encore la même chose. Ajoutez aussi que saint Jean parle partout au présent, et de choses présentes ou passées depuis peu. Enfin, quand on ne

cherche pas à se faire volontairement illusion en lisant ces trois chapitres, on n'y découvre aucun trait prophétique; on y voit seulement des avertissemens, des instructions, des exhortations, des promesses, des menaces et des reproches, qui sont adressés aux évêques et aux fidèles de ces églises, et qui ont rapport à l'état où elles se trouvaient alors.

VI^e PRINCIPE. Il n'y a de véritablement difficile à expliquer dans l'Apocalypse que ce qui est contenu depuis le chapitre VI jusqu'au chapitre XVII exclusivement, et encore pourrait-on retrancher les chapitres XII et XIII, qui très-probablement doivent s'entendre des persécutions de l'Église par les empereurs romains. Ce qui embarrasse surtout les interprètes, ce sont les sept sceaux, les sept trompettes et les sept coupes. Les uns prétendent qu'il faut entendre par là les fléaux qui arriveront à la fin du monde, et qu'il est impossible d'expliquer avant l'événement; les autres veulent, avec La Chétardie, que ce soient des malheurs qui arriveront pendant les sept siècles dans lesquels il suppose que saint Jean divise l'intervalle de temps qui devait s'écouler jusqu'à la fin des siècles. Enfin, Bossuet, D. Calmet et Dupin soutiennent que tous ces symboles ont trait à la destruction de l'idolâtrie, qu'ils prétendent être le grand objet qui occupait saint Jean depuis le chapitre IV jusqu'au chapitre XX exclusivement. Il faut en convenir, l'hypothèse de La Chétardie présente quelque chose de grand, de magnifique et bien digne du prophète du Nouveau-Testament; mais, d'un autre côté, pour expliquer l'Apocalypse d'après ce plan, il faut en quelque sorte morceler ce bel ouvrage, qui paraît être un tout assez régulier; il faut forcer les expressions, et substituer assez souvent les idées qu'exige

le système à celles du saint évangeliste. Il faut encore, d'après ce plan, trouver dans l'Apocalypse non seulement les persécutions des premiers siècles, mais encore les hérésies, le schisme des Grecs, l'invasion des barbares et des mahométans, la venue des protestans, et surtout la révolution française et la persécution de Bonaparte. Or, les expressions de saint Jean ne déterminent point nécessairement ces événemens, comme on peut facilement s'en convaincre par les interprétations différentes que les plus célèbres interprètes ont données à ces mêmes paroles; elles ne peuvent même assez souvent s'accommoder qu'avec beaucoup de peine à ces événemens, témoin les explications elles-mêmes de La Chétardie, de Rondet, de Pastorini, etc., qui paraissent très-forcées aux yeux de tout lecteur sans prévention. Nous admettrions plus volontiers que tous ces symboles ont rapport à la destruction de l'idolâtrie, dont, selon La Chétardie, il est question aux chapitres XII-XX. Après tout, on peut sans difficulté prendre certaines choses dans les explications de Bossuet et de D. Calmet. Mais au lieu de déterminer d'une manière forcée ces différens symboles à des événemens particuliers, il est plus sage de les regarder comme des figures hardies empruntées des prophètes ou du génie de la poésie orientale, pour désigner les fléaux qui devaient tomber sur l'empire persécuteur. Nous ne voulons cependant pas nier que quelques-uns de ces symboles, après avoir eu un premier accomplissement dans les fléaux qui sont tombés sur l'empire romain, n'en reçoivent un autre plus complet dans ceux qui affligeront l'empire de l'Antechrist, dont la persécution surpassera celles des premiers siècles de l'Église.

§ II. Des règles à observer dans l'explication de l'Apocalypse.

Quel que soit le système que l'on adopte par rapport aux chapitres difficiles à entendre que renferme le livre de l'Apocalypse, il nous semble qu'on ne peut se dispenser d'admettre les règles suivantes (1).

I^{re} RÈGLE. Les prédictions de l'Apocalypse étant exprimées dans un langage figuré et symbolique, on ne doit pas entendre les expressions à la lettre, mais on doit les prendre dans un sens métaphorique.

II^e RÈGLE. Pour ne pas s'égarer dans ce sens métaphorique des expressions, on doit recourir au sens qu'elles ont dans les prophètes auxquels saint Jean les a empruntées ou au génie desquels il les a accommodées; et comme il est évident que les prophètes et saint Jean ont écrit d'après le génie de la poésie orientale, il faut nécessairement interpréter ces figures d'après le génie de cette poésie, qui est excessivement hardie; de manière que ce qui nous paraît gigantesque et presque monstrueux, ne passait point les bornes de l'énergie et du sublime pour ceux qui y étaient accoutumés.

III^e RÈGLE. Les époques où doivent s'accomplir les événemens rapportés dans l'Apocalypse n'étant pas marquées, on est libre de les appliquer à différens temps. Il n'y a uniquement pour les déterminer, que le but du livre ou la liaison des nombres qui peut exister entre ses différentes parties.

IV^e RÈGLE. Il n'est pas certain que les nombres dont est fait mention dans cet ouvrage aient une valeur dé-

(1) Ces règles sont empruntées à Ellies Dupin.

terminée. Saint Jean peut ne les employer que pour désigner un temps indéterminé, comme font quelquefois les prophètes. Ainsi, par exemple, le nombre sept et celui de trois et demi qui en est la moitié, le nombre douze, qu'il multiplie par lui-même pour avoir les cent quarante-quatre mille élus du peuple d'Israël, ne sont que des nombres sacrés et symboliques auxquels on ne peut raisonnablement attribuer une valeur arithmétique. Il en est de même du nombre deux cent millions dont se compose la cavalerie formidable qui ravage la terre après le son de la sixième trompette; il signifie en général un très-grand nombre. C'était vraisemblablement une expression proverbiale pour exprimer un nombre prodigieux. On doit porter le même jugement des cinq mois que dura la plaie des sauterelles, des mille ans que Satan demeure enchaîné; mais ce n'est pas à dire pour cela que les nombres usités dans l'Apocalypse n'aient jamais une valeur déterminée. Ainsi, les sept têtes de la bête, qui selon saint Jean signifiaient sept montagnes, désignent les sept collines où la ville de Rome était bâtie; et il peut en être de même des sept rois figurés par les sept têtes, des dix rois marqués par les dix cornes des deux témoins, et de quelques autres traits qu'on peut entendre d'une manière déterminée quand l'histoire nous y conduit sans effort.

V^e RÈGLE. Il n'est pas nécessaire que chaque vision représente un événement particulier. Saint Jean peut avoir employé différens symboles pour signifier la même chose, afin de produire un plus grand effet sur l'esprit du lecteur. Ainsi le principe de Pastorini, que saint Jean ne répète rien, nous paraît au moins fort douteux.

VI^e RÈGLE. Il est dangereux d'appliquer à un événe-

ment particulier le sens des visions de l'Apocalypse, à moins qu'on n'ait des preuves convaincantes qu'on peut le faire; car sans cela on s'expose à substituer ses propres idées à celles de l'écrivain sacré. Or, ne vaut-il pas mieux se tenir dans des généralités ou confesser son ignorance? Cependant, quand il y a beaucoup de vraisemblances en faveur d'un événement particulier, on peut l'indiquer, pourvu toutefois qu'on n'assure point que ce sens est certainement celui de l'auteur sacré. Faute d'avoir observé cette règle, plusieurs interprètes ont attribué à l'Apocalypse des sens ridicules, et dont l'événement a démontré la fausseté. Telles ont été les prédictions de Julien sur la chute de l'Église de Rome. C'est surtout quand il s'agit d'événemens futurs qu'il faut être réservé. On doit trembler, dit Bossuet, de mettre les mains sur l'avenir, autrement on exposerait nécessairement l'Apocalypse et par conséquent la religion aux dérisions des incrédules.

VII^e RÈGLE. Quand même on est sûr qu'un symbole désigne un événement particulier, il faut bien prendre garde de presser l'accomplissement de toutes les circonstances qu'il renferme, puisqu'il est certain que quelques-unes de ces circonstances peuvent n'avoir été ajoutées que pour l'ornement. Il en est des symboles comme des paraboles. Les meilleurs interprètes ne ressentent pas à la rigueur l'explication de toutes les circonstances des paraboles évangéliques, à plus forte raison ne devons-nous pas expliquer toutes les circonstances des visions de l'Apocalypse.

VIII^e RÈGLE. Le système que l'on choisit dans l'explication de l'Apocalypse ne doit pas s'écarter de l'esprit et du dessein général qu'a eu saint Jean dans la

composition de son ouvrage ; il doit être simple , naturel , uniforme ; se soutenir partout également sans jamais se contredire , c'est-à-dire qu'il doit toujours expliquer les mêmes termes et les mêmes figures de la même manière.

ARTICLE II.

Du véritable objet et du vrai sens de l'Apocalypse.

Après tant de travaux faits par les interprètes et les critiques les plus habiles sur ce qui fait la matière de cet article, il y a, ce semble, de la témérité de notre part à la traiter. Aussi n'est-ce qu'en tremblant, et parce que nous y sommes obligés, que nous essayerons de faire connaître le véritable objet de l'Apocalypse et le vrai sens de ce livre, le plus obscur en effet de ceux qui font partie du Canon sacré.

§ I. *Du véritable objet de l'Apocalypse.*

Au milieu des mille et une opinions qui partagent les critiques et les interprètes sur cette matière, nous pensons que le grand objet des prédictions de l'Apocalypse est la destruction de l'empire persécuteur de l'Église. Comme au temps de saint Jean cet empire persécuteur était l'empire romain, l'objet immédiat de l'Apocalypse est donc, selon nous, la chute de cet empire ; mais comme la chute de ce premier empire persécuteur était l'annonce et la figure de l'empire de l'Antechrist, qui doit à la fin des temps persécuter l'Église avec le plus incroyable acharnement, l'Esprit saint, qui inspirait saint Jean, applique aussi son esprit à ce grand objet, et lui suggère des images et des expressions qui quelquefois ne peu-

vent guère convenir qu'à lui. Saint Jean imite les anciens prophètes, qui peignent tout à la fois un objet prochain et un objet plus éloigné, et qui passent de l'un à l'autre selon les règles de l'allégorie mystique, comme nous l'avons déjà remarqué (tome IV, pag. 13); il imite encore JÉSUS-CHRIST qui, annonçant d'avance la ruine de Jérusalem, prédit aussi celle de l'univers, et passe de l'une à l'autre sans en avertir. D'après ce système, qui est fondé sur la nature même de la poésie prophétique, l'on conçoit comment tous les anciens pères ont cru voir dans l'Apocalypse les malheurs des derniers temps, c'est qu'effectivement ils sont l'objet éloigné de cette prophétie, et qu'il y a même quelques endroits qui ne peuvent convenir qu'à ces derniers malheurs. On conçoit aussi comment la ruine de Rome et de son empire persécuteur y est aussi clairement prédite; c'est qu'elle est l'objet immédiat de cette prophétie, et qu'elle contient les événemens qui doivent arriver bientôt, et dont l'annonce était bien propre à consoler les chrétiens persécutés pour lesquels saint Jean écrivait. Dans ce système, on ne rompt nullement l'enchaînement des parties de l'Apocalypse; les deux objets correspondans ne sont jamais perdus de vue, on n'est point obligé de morceler cet admirable poème, ce qu'on est forcé de faire en suivant l'explication de La Chétardie. Enfin dans notre système on explique comment l'Apocalypse, malgré les travaux de Bossuet, est encore si obscure; c'est que les événemens passés, quoiqu'ils soient un des objets de l'Apocalypse, n'en sont point l'objet total; quand les derniers événemens qu'annonce saint Jean sous l'écorce des premiers seront arrivés, alors nous comprendrons toutes les énigmes de ce livre divin.

Au reste, le sentiment que nous embrassons est celui de Bossuet. Il sentait bien lui-même que les grandes images de l'Apocalypse n'étaient pas épuisées par le sens qu'il leur attribue. « Il faut ajouter ici, remarque le grand écrivain (1), ce que dit Alcazar avec tous les théologiens, qu'une interprétation même littérale de l'Apocalypse ou des autres prophètes peut très-bien compatir avec les autres..... et que ce qu'on verra clairement qu'il y faudra trouver ne laissera pas d'y être caché en figure sous un sens déjà accompli et sous des événemens déjà passés. Qui ne sait que la fécondité infinie de l'Écriture n'est pas toujours épuisée par un seul sens?.. C'est une vérité qui n'est contestée ni par les catholiques ni par les protestans. Qui ne voit donc qu'il est très-possible de trouver un sens très-suivi et très-littéral de l'Apocalypse, parfaitement accompli dans le sac de Rome sous Alaric, sans préjudice de tout autre sens qu'on trouvera devoir s'accomplir à la fin des siècles?.. Il faut bien recourir à ces doubles sens au sujet de Malachie, si l'on y veut reconnaître à la fin des siècles un autre accomplissement de la venue d'Élie, que celui que JÉSUS-CHRIST a marqué comme déjà fait. Sur un si grand exemple, nous pouvons bien, s'il est nécessaire, avec le secours de la tradition et sans préjudicier à un dernier accomplissement de l'Apocalypse à la fin des siècles, en reconnaître un déjà fait qui ne laissera pas d'être littéral et très-véritable. Au reste, je ne prétends point entrer ici dans le détail de ce sens futur, autant qu'il me paraît possible, autant je le regarde comme impénétrable, du moins à mes faibles lumières. L'avenir se tourne pres-

(1) Bossuet, *Préface sur l'Apocalypse. Art. xv.*

que toujours bien autrement que nous ne pensons, et les choses mêmes que DIEU en a révélées arrivent par des manières que nous n'aurions jamais prévues. Qu'on ne me demande donc rien de cet avenir. Pour ce qui est de ce sens prochain et immédiat, que je regarde comme accompli, on ne peut douter qu'il ne soit utile de le rechercher. Tout ce qu'on peut découvrir dans la profondeur de l'Écriture porte toujours une sensible consolation, et ce grand événement des châtimens des persécuteurs qui devait commencer par les Juifs et se pousser jusqu'à la chute de l'idolâtrie romaine étant un des plus grands spectacles de la justice de DIEU, est aussi un des plus dignes sujets qu'on puisse jamais donner à la prédiction de saint Jean et à l'édification des fidèles. »

§ II. *Du vrai sens de l'Apocalypse.*

Essayons maintenant d'expliquer, d'après le plan que nous venons d'exposer dans le paragraphe précédent, le vrai sens de l'Apocalypse. Il faut bien remarquer que les difficultés qu'elle renferme ne commencent qu'au chapitre VI, à l'ouverture des sceaux. Ces sceaux sont l'annonce des malheurs qui vont tomber sur l'empire persécuteur. Le cavalier du premier sceau, monté sur un cheval blanc, armé d'un arc et orné d'une couronne, désigne JÉSUS-CHRIST qui va triompher de ses ennemis. Le cavalier monté sur un cheval roux, armé d'une grande épée, qui vient briser la paix et armer les citoyens les uns contre les autres, figure les guerres intestines si communes parmi les Romains et qui minèrent la force de leur empire. Le cavalier monté sur un cheval noir, ayant une balance à la main et annonçant la cherté des grains,

représente la famine, autre fléau qui affligea plus d'une fois l'empire. Le cavalier monté sur un cheval pâle, dont le nom est la mort, qui traîne l'enfer ou le tombeau après lui, désigne la peste et la mortalité, fléau qui arriva aussi plus d'une fois dans ces temps-là. Et de peur qu'on ne se méprenne sur le sens des symboles, saint Jean ajoute qu'il fut donné à ces trois cavaliers de faire périr les ennemis de DIEU par l'épée, la famine, la mortalité et les bêtes sauvages. Au cinquième sceau, on entend la voix des martyrs mis à mort par l'empire persécuteur, qui demandent vengeance de leur sang ; on leur répond que le nombre de ceux qui doivent par les mêmes épreuves remporter la palme du martyre n'est pas consommé, qu'ils jouissent en attendant de la gloire céleste. Le sixième sceau annonce dans toute la nature un bouleversement général qui ne peut convenir littéralement qu'à la destruction de cet univers. Saint Jean se sert de cette grande figure, à l'exemple des prophètes, pour désigner la chute prochaine de l'empire persécuteur.

Dans le chapitre VII, saint Jean nous donne le nombre des martyrs qui devaient sortir des persécutions et qui étaient cause que la vengeance était encore différée. Il y en avait cent quarante-quatre mille de la nation judaïque et une multitude innombrable des autres pays. Nous croyons que le nombre de cent quarante-quatre mille est mystérieux et signifie une très-grande multitude. Ce chapitre a été accompli par les martyrs des premières persécutions ; mais il le sera plus complètement par tous les martyrs qui y seront ajoutés par la grande et dernière persécution de l'Antechrist.

Aux chapitres VIII, IX, le septième sceau s'ouvre, et la grandeur des maux qu'il annonce frappe les bien-

heureux d'admiration et les tient pendant quelque temps dans le silence. Un ange offre à DIEU les prières des saints qui demandent vengeance : les charbons sur lesquels a brûlé l'encens de cette prière sont jetés sur la terre et y causent les tonnerres, les éclairs et un grand tremblement de terre ; images sensibles de ce que la vengeance divine provoquée par la prière des saints est sur le point d'y opérer. C'est ce que va signifier plus clairement encore le son des sept trompettes que sept anges font retentir. Le premier ange afflige la terre par la grêle et une pluie mêlée de sang ; le deuxième frappe la mer, et une grande partie de ses eaux est changée en sang ; le troisième s'attaque aux fleuves et rend leurs eaux amères ; le quatrième frappe le ciel et obscurcit le soleil, la lune et les étoiles ; le cinquième ouvre les abîmes et en fait sortir des sauterelles aussi puissantes que des dragons, pour tourmenter les hommes ; le sixième délie les anges exterminateurs, qui annoncent une armée destructive de la plupart des hommes ; le septième annonce la victoire et le règne de JÉSUS-CHRIST. Tous les interprètes conviennent qu'il ne faut point prendre ces symboles à la lettre. Qui oserait dire en effet qu'il y a eu jamais, et qu'il y aura même à la fin du monde, des sauterelles et des chevaux tels que nous les décrit saint Jean ? Ainsi, il faut nécessairement allégoriser ces symboles. Mais alors la grêle et la pluie mêlée de sang et de feu ne sont autre chose que les maux causés à la terre par les grêles, les foudres et les tempêtes. Les païens se plaignaient beaucoup de pareils malheurs depuis l'établissement du christianisme ; les eaux de la mer changées en sang désignent les batailles navales ; les eaux devenues amères peuvent signifier l'insalubrité des eaux

corrompues par le sang des cadavres. L'obscurcissement du soleil et de la lune sont quelques éclipses extraordinaires ou de grandes calamités, signifiées d'ailleurs par cet obscurcissement dans le langage des prophètes, les sauterelles sorties de l'abîme représentent cette nuée d'exacteurs qui allaient sucer le sang des provinces. Les armées innombrables signifient ces hordes de barbares qui finirent par détruire l'empire romain. Nous avouons que les malheurs que nous assignons ici ne remplissent pas la grandeur de ces symboles, mais les dernières calamités qui en sont pareillement l'objet achèveront d'en compléter l'accomplissement ; et peut-être même que sans chercher des maux particuliers qui correspondent à chacune de ces figures, on pourrait se contenter de dire que tous ces symboles réunis ne sont qu'une grande et magnifique image que l'Esprit divin a montrée à saint Jean comme l'emblème d'une dévastation universelle, semblable à celle qui tomba sur l'empire persécuteur de Pharaon. Voilà pourquoi il la dépeint sous les images des plaies d'Égypte. La grêle, la pluie de sang, le feu du ciel, le changement des eaux en sang, les insectes dévorans, s'y retrouvent avec amplification pour signifier de plus grands malheurs.

Le chapitre XI nous montre l'intérieur du temple mesuré et l'extérieur abandonné à la profanation des Gentils, pour signifier que le véritable temple de DIEU, c'est-à-dire les saints et les élus, est hors de la puissance des persécuteurs, et qu'il n'y a que ce qui lui est extérieur, c'est-à-dire des temples matériels, qui sera renversé et profané, comme cela arriva effectivement sous la grande persécution de Dioclétien, que saint Jean paraît avoir eue en vue dans ce chapitre. Les deux témoins qui

prophétisent sont les docteurs et les martyrs, qui ne cessèrent pendant cette terrible persécution de soutenir les fidèles. Il ne faut point s'arrêter au nombre de deux, qui n'est mis ici que pour marquer que leur nombre est suffisant, parce qu'un seul témoin ne suffit pas pour une preuve et qu'il en faut au moins deux suivant la loi. Ces confesseurs et ces martyrs accompagneront leur témoignage des plus grands prodiges, mais ils seront mis à mort par la bête sortie de l'abîme; leurs corps demeureront étendus sur la place de la grande ville idolâtre dans le sein de laquelle JÉSUS-CHRIST a été crucifié; mais, comme leur maître, ils ressusciteront, et toute la terre sera le témoin de leur gloire.

Nous répéterons encore ici ce que nous venons de dire un peu plus haut; notre interprétation ne rend pas toute la magnificence des termes de la prophétie, et quoiqu'elle en explique la substance, cependant elle ne satisfait pas pleinement à toutes les circonstances. Nous avouons que les anciens pères et la foule des interprètes veulent absolument que les deux témoins soient Hénoch et Élie qui seront mis à mort par l'Antechrist; nous ne nous opposons point à un sentiment si autorisé, et nous accordons qu'après que cette prophétie a été accomplie en partie par ce qui arriva sous Dioclétien, elle le sera plus parfaitement par ce qui arrivera sous la persécution de l'Antechrist; nous pourrions même accorder sans aller contre notre système que ce chapitre XI se rapporte proprement et littéralement aux derniers temps; le prophète aurait alors abandonné l'objet prochain pour représenter seulement l'objet éloigné, comme cela arrive en effet aux anciens prophètes, d'après les règles de l'allégorie mystique.

La femme représentée au chapitre XII est l'Église de JÉSUS-CHRIST ; elle paraît enceinte d'un enfant mâle qui désigne le peuple chrétien. Le dragon signifie Satan qui cherche à dévorer ce fruit si précieux ; mais le Seigneur le prend sous sa protection et l'élève jusqu'à son trône. Michel et ses anges prennent la défense de l'Église contre les efforts de Satan, qui est vaincu. Il poursuit encore l'Église et veut l'engloutir dans une nouvelle persécution ; Constantin se trouve là pour arrêter et éteindre cette persécution. Satan s'irrite encore contre l'Église sous Licinius, mais il s'arrête sur le sable de la mer. On voit ici trois temps principaux où les efforts de Satan contre l'Église sont absolument vains. Le premier, lorsque la persécution est arrêtée par l'édit favorable de Galère ; le second, quand elle est de nouveau arrêtée par Constantin et Licinius ; le troisième, lorsque Licinius recommence la persécution qui finit par sa défaite et par sa mort.

La bête dont il est parlé au chapitre XIII, 1-8, figure l'empire idolâtre au temps de ses dernières persécutions ; les sept têtes sont les sept empereurs qui ont le plus persécuté l'Église, ou plutôt les sept qui régnèrent immédiatement avant Constantin, le destructeur de l'empire de l'idolâtrie. La tête blessée à mort désigne ou Dioclétien, qui fut dangereusement malade et se rétablit bientôt après, ou, selon Bossuet et La Chétardie, l'idolâtrie elle-même, blessée mortellement dans l'unique tête qui lui restait au temps de Constantin et ressuscitée dans la personne de Julien. La deuxième bête dont il est question dans le même chapitre (vers. 11-18), représente la magie qui vient au secours de l'idolâtrie, en tâchant de l'établir comme JÉSUS-CHRIST avait établi sa re-

ligion, c'est-à-dire par la doctrine et les miracles. On rapporte en effet beaucoup de prodiges attribués aux mages qui étaient opérés par le démon, et que le peuple prenait pour de véritables miracles (1).

Outre ce sens, que nous regardons comme exprimant avec fidélité l'objet immédiat de ce chapitre, rien n'empêche d'y rechercher encore un autre sens pour l'Antechrist, qui, selon les pères, est la bête mentionnée en cet endroit. Nous avouons même que tout ce qui est arrivé sous Dioclétien ne remplit qu'imparfaitement la force des expressions, et que nous devons attendre pour cette prophétie un dernier accomplissement qui en remplira toute l'étendue.

Le chapitre XIV ne renferme presque aucune difficulté. L'Agneau paraît avec les cent quarante-quatre mille; c'est JÉSUS-CHRIST avec ses martyrs demeurés victorieux de la persécution; ils chantent le cantique de leur victoire. Un ange annonce la chute de Rome idolâtre, un autre ange dénonce des châtimens à ceux qui

(1) Le nom de la bête exprimé par 666 est très-probablement *Latēnos*, comme le dit saint Irénée. « *Latēnos* nomen habet sexcentorum sexaginta sex numerum, et valde verisimile est, quoniam novissimum regnum hoc habet vocabulum (*Contra hæres. l. v. c. xxx*). » Et qu'on ne dise pas que les Grecs auraient dû écrire *Latinos*, puisque la lettre latine *i* ne se change pas en la diphthongue *εĩ*; car, outre que saint Irénée, qui était Grec, devait savoir ce qui en était, il est certain que plusieurs mots latins en passant dans la langue grecque changent *i* en *ei*, comme *Sabeinos* pour *Sabinos*, *Pauleinos*, pour *Paulinos*. C'est surtout dans les anciens auteurs qu'on voit des traces de cette dernière orthographe; ainsi on trouve dans Plaute, *queibus* pour *quibus*, *capteivi*, pour *captivi*, *solitei*, pour *soliti*, *populei*, pour *populi*, et enfin *latineci*, pour *latini*. §

se souilleront par le culte des idoles. Le Fils de l'homme paraît pour moissonner la terre, l'ange exterminateur moissonne les méchants et en fait un horrible carnage.

Le chapitre xv n'est qu'un prélude de l'effusion des coupes. Les sept anges paraissent avec leurs coupes de colère ; les martyrs sont représentés sur une mer transparente, chantant le cantique de Moïse ; le temple céleste est rempli de fumée. La prière des hommes ne peut y pénétrer jusqu'à ce que le Seigneur ait épuisé dans Babylone son implacable colère.

Le chapitre xvi est consacré à l'effusion des sept coupes, on pourrait peut-être en raisonner comme des sept trompettes, auxquelles elles ont beaucoup de rapport. Les trompettes auraient sonné l'alarme des malheurs, et l'effusion des coupes en serait l'exécution finale. Le prophète répéterait alors des symboles semblables pour dépeindre les mêmes calamités, afin de produire une impression plus forte. Cependant si on voulait particulariser ces figures, on pourrait appliquer l'effusion des coupes aux divers malheurs qui fondirent sur l'idolâtrie après qu'elle eut été rétablie par Julien. Ainsi la plaie cruelle qui a lieu à l'effusion de la première coupe désignerait Julien blessé à mort, et après lui les magiciens massacrés par Valérien. L'effusion de la deuxième coupe, qui change la mer en sang, serait la défaite de la flotte romaine équipée par le tyran Maxime, et qui fit perdre à Rome l'empire de la mer. La plaie des fleuves de la troisième coupe désignerait les provinces inondées de sang par les barbares ; car ce sang fut répandu en telle abondance, que Salvien n'a pas craint d'avancer que presque toutes les nations barbares avaient bu le sang romain. La plaie du soleil et des ardeurs dévorantes

de la quatrième coupe pourrait figurer les chaleurs immodérées qui seraient arrivées à cette époque, ou bien les incendies allumés par les barbares, ou enfin les embrasemens causés par le feu du ciel (1). Le trône de la bête atteint par la cinquième coupe désignerait assez bien l'Italie, le trône de l'empire idolâtre envahi par les barbares et dépouillé de son ancienne splendeur. C'est du moins l'opinion de saint Jérôme, qui, témoin de ces malheurs, y voyait l'exécution des persécutions de l'Apocalypse. L'irruption des rois d'Orient annoncée par la sixième coupe pourrait être la figure de l'invasion des Scythes, des Perses et des Sarrasins, qui attaquèrent l'empire en Orient; invasion qui fut en effet terrible, et dont saint Jérôme fait la plus lamentable description. Les trois rois conjurés pour soutenir l'idolâtrie représenteraient assez : 1° Varannes, roi des Perses, qui fit une guerre barbare aux chrétiens, et dont l'armée, frappée d'une terreur panique, fut submergée dans l'Euphrate. 2° Rohas, dont l'armée, composée d'une multitude innombrable d'idolâtres, fut consumée par la peste et par le feu du ciel, au rapport de l'historien Socrate. 3° Radugaise, Scythe et païen, qui, avec une armée de quatre cent mille combattans, vint se jeter sur l'Italie pour y rétablir l'idolâtrie, et dont toute l'armée, saisie d'une terreur panique, se rendit à discrétion et périt jusqu'au dernier soldat. Théodoret en rapporte avec détail la défaite, « afin qu'on voie, dit-il, de quels terribles

(1) « Omnes fere barbaræ gentes Romanum sanguinem biberunt (Salvian. *De gubern. DEI*, l. VII, *initio*) ». Voy. encore saint Jérôme. *Epist. ad Heliodor. Epitaph. Nepotiani*. Hieronym. *Epist. ad Furcellam*.

instrumens le démon se servait pour rétablir l'idolâtrie, et quelle fut la vengeance que la justice divine en tira.» L'effusion de la septième coupe annonce visiblement la ruine de l'empire romain. Une voix céleste proclame son arrêt, les tonnerres, la grêle énorme qui tombe du ciel, le tremblement extraordinaire qui partage la ville en trois parties, les villes des Gentils qui tombent, les îles qui s'enfuient, les montagnes qui disparaissent, ne sont que des symboles divers pour exprimer son épouvantable ruine. Il est inutile de rechercher des événemens particuliers qui correspondent à chacune de ces images.

Dans le chapitre XVII, saint Jean explique d'une manière plus claire et plus expresse ce qu'il vient de dire de la ruine de l'empire romain. La femme qu'il décrit est évidemment la ville de Rome ; la bête sur laquelle elle est assise est l'empire romain persécuteur. Les sept têtes représentent les sept collines de la ville de Rome, et les sept empereurs qui avaient le plus persécuté la religion ou qui la persécutaient à l'époque où se rapporte la prophétie. Les dix cornes sont les rois barbares qui, après avoir combattu contre le christianisme, se feront chrétiens, déclareront la guerre à l'empire romain et s'enrichiront de ses trésors.

Le chapitre XVIII contient la description prophétique de la chute de Rome. Tout s'y rapporte à sa destruction par ces barbares. Cependant il ne faut point prendre tout à la lettre dans cette belle description ; il s'y trouve bien des circonstances qui ne sont que pour l'embellissement. On en voit de semblables dans la description de la ruine de Tyr et de Babylone faite par les anciens prophètes, que saint Jean a voulu imiter.

Le chapitre XIX nous représente les réjouissances des bienheureux pour la victoire remportée sur l'idolâtrie. Mais afin d'assurer davantage saint Jean de cette grande victoire, le Saint-Esprit la lui représente d'une manière encore plus vive. Les cieus s'ouvrent, le Verbe de DIEU se montre à la tête de ses armées dans le plus terrible appareil. La bête et les rois de la terre s'arment en vain pour lui faire la guerre ; ils sont détruits ; la bête et son faux prophète sont précipités dans les feux éternels ; les rois et leurs armées, frappés par le glaive exterminateur, deviennent la proie des oiseaux qui se rassasient de leurs chairs. La Chétardie pense que cette dernière description est une prédiction anticipée des derniers combats de l'Antechrist ; mais comme l'auteur sacré va en parler dans le chapitre XX, il vaut mieux le considérer avec Bossuet comme une récapitulation de tous les combats que JÉSUS-CHRIST avait livrés à l'idolâtrie. Saint Jean le voit au moment de son triomphe ; ce qui s'accorde assez bien avec le commencement du chapitre, où l'auteur fait entendre les acclamations des anges qui célèbrent la chute de l'idolâtrie.

Le chapitre XX nous montre Satan enchaîné pendant mille ans et JÉSUS-CHRIST régnaant dans le monde avec ses saints. Ces mille ans désignent l'intervalle de temps qui s'écoulera depuis l'abolition de l'idolâtrie jusqu'à celui de l'Antechrist ; pendant tout ce temps, JÉSUS-CHRIST sera considéré comme le roi des hommes, ses saints apôtres et martyrs participeront à l'honneur qu'on lui rendra dans l'univers. Mais après ce temps, Satan sera déchaîné, il viendra encore créer un empire antichrétien, qui persécutera plus vivement et plus universellement les fidèles qu'ils ne l'ont jamais été. Il séduira

les nations qui sont aux quatre coins du monde, leurs immenses armées entoureront l'Église ; mais le feu du ciel consumera ces impies. Satan sera précipité dans les enfers, les morts ressusciteront, chacun sera jugé selon ses œuvres.

Le chapitre XXI et le commencement du chapitre XXII sont une description de la Jérusalem céleste et du bonheur des bienheureux, tous les interprètes en conviennent. La fin du chapitre XXII n'est que la conclusion de cette admirable prophétie.

CHAPITRE CINQUIÈME.

DU STYLE ET DES BEAUTÉS LITTÉRAIRES DE L'APOCALYPSE.

1. Saint Denis d'Alexandrie s'est exprimé d'une manière peu favorable sur le mérite littéraire de l'Apocalypse ; il remarque une grande différence de style entre ce livre et les autres écrits de saint Jean. Il trouve de l'élégance dans l'arrangement des termes et de la pureté dans le langage de l'Évangile et de la première Épître du saint apôtre : « On n'y voit, dit-il, ni barbarisme, ni solécisme, ni même idiotisme, le Seigneur ayant accordé à son disciple bien-aimé le double don de la science et de l'éloquence. » Mais pour l'Apocalypse, il ajoute : « Je trouve que le grec n'en est pas bien pur ; le style est défiguré par des barbarismes et quelquefois par des solécismes que je crois inutile de citer, puisque mon intention n'est point de jeter de la défaveur sur cet ouvrage, mais seulement de montrer que

le style de ces écrits n'est pas le même (1). » Michaëlis a fortement insisté sur ces paroles de saint Denis, et s'est efforcé de prouver que l'Apocalypse est en effet un livre où on trouve un assez bon nombre de barbarismes, de solécismes et de constructions vicieuses (2). En supposant que ces défauts existent en effet, nous dirons avec Calmet : « Saint Jean à Patmos n'avait pas les mêmes secours qu'à Éphèse pour faire revoir ses ouvrages et pour en faire châtier le style par des personnes habiles et polies (3). » Au surplus, ce même saint avouait que ce livre n'est pas moins admirable qu'il est obscur. Saint Jérôme dit que toutes les paroles de l'Apocalypse sont autant de mystères ; et le savant père se reprend aussitôt et ajoute : « Mais c'est parler trop faiblement d'un livre aussi estimable. Tout l'éloge qu'on peut en faire est au-dessous de son mérite ; car il n'y a point de mots qui ne renferment plusieurs sens, si nous sommes capables de les découvrir (4). »

2. Malgré l'obscurité de ce livre, « on ressent en le lisant, comme l'a si bien dit Bossuet, l'impression la plus douce et en même temps la plus magnifique de la majesté de DIEU, il y paraît des idées si hautes du mystère de JÉSUS-CHRIST, une si vive reconnaissance du peuple qu'il a racheté de son sang, de si nobles images de ses victoires et de son règne, avec des chants si merveilleux pour en célébrer les grandeurs, qu'il y a de quoi ravir le ciel et la terre. Il est vrai qu'on est à la fois

(1) Dionys. Alex. *Apud Euseb. Hist. eccl. l. vii, c. xxv.*

(2) J. D. Michaëlis, *Introd. au N. T. iv, pag. 106 et suiv.*

(3) Calmet. *Préf. sur l'Apocalypse. Art. iv.*

(4) Hieron. *Epist. ad Paulin.*

saisi de frayeur en y lisant les effets terribles de la justice de DIEU, les sanglantes exécutions de ses saints anges, leurs trompettes qui annoncent ses jugemens, leurs coupes d'or pleines de son implacable colère, et les plaies incurables dont ils frappent les impies ; mais les douces et ravissantes peintures dont sont mêlés ces affreux spectacles jettent bientôt dans la confiance, où l'âme se repose tranquillement, après avoir été longtemps étonnée et frappée au vif de ces horreurs. Toutes les beautés de l'Écriture sont ramassées dans ce livre tout ce qu'il y a de plus touchant, de plus vif, de plus majestueux dans la loi et dans les prophètes, y reçoit un nouvel éclat, et repasse devant nos yeux pour nous remplir des consolations et des grâces de tous les siècles. C'est ici un des caractères de cette admirable prophétie, et l'ange l'a déclaré à saint Jean par ces paroles : « Le Seigneur, DIEU des saints prophètes, a envoyé son ange pour découvrir à ses serviteurs ce qui doit arriver bientôt » ; paroles qui nous font entendre que DIEU, qui a inspiré tous les prophètes, en a fait revivre l'esprit dans saint Jean pour consacrer de nouveau à JÉSUS-CHRIST et à son Église tout ce qui avait jamais été inspiré aux prophètes. Nous retrouvons en effet dans ce grand apôtre l'esprit de tous les prophètes et de tous les hommes envoyés de DIEU ; il a reçu l'esprit de Moïse pour chanter le cantique de la nouvelle alliance du peuple saint et pour construire à l'honneur de DIEU une nouvelle arche, un nouveau tabernacle, un nouveau temple, un nouvel autel des parfums. Il a reçu l'esprit d'Isaïe et de Jérémie pour décrire les plaies de la nouvelle Babylone et étonner tout l'univers de sa chute. C'est par l'esprit de Daniel qu'il nous découvre la nouvelle bête

c'est-à-dire le nouvel empire ennemi et persécuteur des saints, avec sa défaite et sa ruine. Par l'esprit d'Échéiel, il nous montre toutes les richesses du nouveau temple, où DIEU veut être servi, celui du ciel et de l'Église; enfin toutes les consolations, toutes les promesses, toutes les grâces, toutes les lumières des livres divins se réunissent à celui-ci. Tous les hommes inspirés de DIEU semblent y avoir apporté tout ce qu'ils ont de plus riche et de plus grand pour y composer le plus beau tableau qu'on pût jamais imaginer de la gloire de JÉSUS-CHRIST, et on ne voit nulle part plus clairement qu'il était vraiment la fin de la loi, la vérité de ses figures, le corps de ses ombres, et l'âme de ses prophéties. Mais saint Jean n'est pas seulement un imitateur des prophètes ses prédecesseurs; tout ce qu'il en allègue, il le relève; il y fait trouver l'original de toutes les prophéties, qui n'est autre chose que JÉSUS-CHRIST et son Église. Poussé du même instinct qui animait les prophètes, il en pénètre l'esprit, il en détermine le sens, il en relève les obscurités et il y fait éclater la gloire de JÉSUS-CHRIST toute entière. Ajoutons à tant de merveilles celle qui passe toutes les autres, je veux dire le bonheur d'entendre parler et de voir agir JÉSUS-CHRIST ressuscité des morts. Nous voyons dans l'Évangile JÉSUS-CHRIST comme conversant avec les hommes, humble, pauvre, faible, souffrant; tout y ressent une victime qui va s'immoler, et un homme dévoué à la douleur et à la mort. Mais l'Apocalypse est l'Évangile de JÉSUS-CHRIST ressuscité: il y parle et il y agit comme vainqueur de la mort, comme celui qui vient de sortir de l'enfer qu'il a dépouillé et qui entre en triomphe au milieu de sa gloire, et il commence à exercer la toute-puissance que son

Père lui a donnée dans le ciel et sur la terre. Tant de beautés de ce divin livre, quoiqu'on ne les aperçoive encore qu'en général et comme en confusion, gagnent le cœur. On est sollicité intérieurement à penser et à pénétrer plus avant dans le secret d'un livre dont le seul extérieur et la seule écorce, si l'on peut parler de la sorte, répand tant de lumière et tant de consolation dans le cœur (1).»

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire ici les réflexions de D. Calmet sur les beautés littéraires de l'Apocalypse. « De fort habiles critiques, dit ce savant, admirent l'art et la beauté de cet ouvrage. On a vu au commencement (de ce chapitre) les éloges que saint Jérôme lui a donnés. Saint Denis d'Alexandrie ne parle qu'avec admiration du fond de l'ouvrage. Henri Morus (2) croit qu'il n'y eut jamais d'ouvrage écrit avec plus d'art et de beauté; tout y est pesé et mis en sa place dans la plus grande justesse. M. l'abbé Du Pin (3) dit que le style de l'Apocalypse est élevé et prophétique, que toutes les narrations et descriptions de ce livre sont grandes, sublimes, et exprimées en termes pathétiques; qu'il est écrit avec beaucoup d'art et d'élévation. Les figures de l'Ancien-Testament y sont appliquées d'une manière très-juste, et les expressions des anciens prophètes y sont employées très à propos. Le ciel et la terre sont le théâtre de toutes les visions. Le Seigneur, l'Agneau, les anges, les puissances infernales, les rois

(1) Bossuet, *Préface sur l'Apocalypse*.

(2) Henric. Morus, *Vision. Apoc. l. v, c. xv, in Synopsi, pag. 1661*
« Nullus unquam liber majori cum artificio scriptus est, uno quoque
verbo velut in bilance pensitato. »

(3) Du Pin, *Apocalyps. pag. 253, 254.*

de la terre, l'idolâtrie, en sont les acteurs; et ce qu'ils représentent est retracé d'une manière vive et naïve qui frappe et qui touche sensiblement l'esprit des lecteurs. La narration en est simple et naturelle; mais en même temps grande et élevée, et les expressions en sont nobles et magnifiques. S'il y a quelque obscurité, elle n'est point dans les termes, mais dans les choses.

« S'il m'est permis de joindre ma pensée à celles de ces grands hommes, poursuit D. Calmet, je reconnaitrai ingénument que lorsque je commençai à travailler sur ce livre, je n'étais nullement prévenu en sa faveur. Je le considérais comme une énigme dont l'explication était impossible aux hommes sans une révélation particulière. Je regardais tous les commentateurs qui ont entrepris de l'expliquer comme des gens qui, au milieu des ténèbres, vont au hasard où les porte leur bonne ou mauvaise fortune. Mais en examinant cet ouvrage avec plus de soin, j'y ai remarqué des beautés comparables à tout ce qu'il y a de plus pompeux, de plus grand dans les prophéties d'Isaïe, de Daniel, de Jérémie, d'Ézékiel. J'y ai admiré l'ordre, l'arrangement, le choix des faits, la lumière répandue à propos sur certains endroits obscurs; les faits noblement enveloppés sous des figures naïves et expressives: une infinité d'allusions magnifiques à ce qu'il y a de plus brillant dans les prophètes, et à ce qui se pratiquait de plus pompeux dans le temple: des peintures grandes et propres à inspirer du respect et de la frayeur, lorsqu'il s'agit d'attirer l'attention du lecteur sur quelque objet important: la majesté de DIEU, son pouvoir infini, son autorité absolue sur les empires, sur les rois, sur les choses du monde, marqués par des traits vifs et perçans. Le récit y est soutenu, vif,

varié, léger, intéressant. Je n'ai point vu de poésie plus animée ; car tout y agit et tout y parle, et les caractères y sont admirablement conservés. Et quand on a une fois saisi le fil de l'histoire à laquelle il fait allusion, il vous semble lire une histoire écrite en figures ou embellie par les ornemens de la poésie (1). »

Sans parler de Michaëlis, qui, tout en trouvant dans l'Apocalypse des barbarismes, des solécismes et des constructions vicieuses, reconnaît d'un autre côté que le langage en est à la fois beau et sublime, vif et touchant, non seulement dans l'original, mais dans la version la plus froide (2), nous dirons qu'Eichhorn, qui ne considère pas ce livre comme divinement inspiré, ne peut s'empêcher de le considérer comme un chef-d'œuvre dans le genre dramatique, tel que la poésie hébraïque n'en a point de plus parfait. Ce critique admire la simplicité et la beauté du plan, l'ordre et la perfection du développement, la grandeur, la propriété et la variété des images symboliques, aussi bien que les richesses de l'antiquité sacrée et profane qu'il y découvre. Il n'admire pas moins la sagesse et le discernement avec lesquels l'auteur les emploie, le génie avec lequel il les embellit et les amplifie. Enfin, après avoir admiré encore le choix que l'écrivain a fait si habilement des expressions dont il s'est servi, et le talent avec lequel il a su plier la langue grecque contre son génie grammatical à la grandeur de son sujet, Eichhorn exprime tout son étonnement de ce que quelques écrivains osent mépriser une si belle composition, et il ne craint pas de dire

(1) D. Calmet, *Préface sur l'Apocalypse. Art. 1v.*

(2) J. D. Michaëlis, *Introduct. au N. T. t. 1v, pag. 612.*

qu'un tel mépris ne peut venir que de la part d'hommes qui n'ont aucun goût du beau (1). Mais nous avons quelque droit, nous aussi, d'être étonné qu'Eichhorn lui-même n'admette point l'inspiration divine de l'Apocalypse, après le tableau qu'il en a tracé. Comment en effet une poésie aussi belle, aussi sublime, serait-elle uniquement l'ouvrage d'un pauvre Juif sans lettres, sans savoir ? Comment un homme ignorant, dont l'esprit n'avait jamais été cultivé, a-t-il pu par son propre génie s'élever à une telle hauteur, enrichir son ouvrage de ces trésors d'érudition sacrée, de ces belles et grandes images ? Comment a-t-il pu y porter cet art si heureux dans la disposition et le développement des matières, ce jugement exquis, cette adresse, cette magie de style qui ont l'admiration du critique, s'il n'a pas été éclairé et conduit par l'Esprit saint ? L'enthousiasme peut bien enfanter de grandes choses, mais il faut de toute nécessité qu'il soit aidé par le génie et la culture des lettres pour produire des chefs-d'œuvre. Ainsi Eichhorn, tout en voulant détruire dans son commentaire l'inspiration prophétique de l'auteur de l'Apocalypse, la rétablit en quelque sorte par les éloges pompeux qu'il donne à cet ouvrage.

CHAPITRE SIXIÈME.

DES COMMENTAIRES DE L'APOCALYPSE.

Avant de donner la liste des interprètes qui ont tra-

(1) Eichhorn, *Commentar. In Apocal. Præf.*

vaillé sur l'Apocalypse, nous croyons devoir reproduire quelques remarques générales de D. Calmet sur ces mêmes interprètes. « On peut distinguer en quatre classes les commentateurs de l'Apocalypse. Les uns expliquent ce livre d'une manière morale et édifiante, tirant des moralités de toutes les visions que saint Jean nous y propose; les autres les expliquent des signes avant-coureurs du jugement dernier, de la venue de l'Antechrist, de ses guerres contre les saints; les troisièmes sont certains protestans qui ont fait une application fautive et odieuse de ce qui est dit de Rome idolâtre et prostituée, au pape et à l'Église romaine; enfin, les quatrièmes sont ceux qui expliquent l'Apocalypse d'une manière littéraire et historique. Les anciens pères des quatre premiers et même du cinquième siècle ne pouvaient aisément réussir dans leurs commentaires sur l'Apocalypse, supposé que ce livre ait rapport aux persécutions que l'Église a souffertes, aux guerres que les barbares devaient faire à l'empire romain et à la ville de Rome; enfin à la chute de la Babylone mystique, de Rome idolâtre, et de la victoire que l'Église a remportée sur ses ennemis; puisque de leur temps ces choses n'étaient point encore arrivées, et que la prophétie était encore enveloppée d'épaisses ténèbres, rien alors n'aidant à l'éclaircir et à la développer. Depuis ce temps, le respect qu'on a eu pour l'antiquité a été cause que pendant plusieurs siècles on ne s'est point avisé d'y chercher d'autres sens que ceux que les anciens pères croyaient y avoir trouvés. Mais enfin le goût de la critique s'étant réveillé depuis deux siècles, on a essayé de l'interpréter d'une manière historique; et les divers essais qu'on en a faits jusqu'ici ont eu tant de succès, qu'il y a apparence que l'on continuera dans

la suite à en user de même (1). » Ce n'est en effet que sous le rapport historique que l'on commente en grande partie l'Apocalypse depuis D. Calmet.

ARTICLE I.

Des commentateurs catholiques.

1. Nous commencerons la liste des interprètes catholiques par les anciens. Saint Justin, saint Irénée, saint Hippolyte, saint Méthodius, saint Méliton et plusieurs autres anciens pères, n'ont point composé des commentaires proprement dits sur l'Apocalypse. Leur travail se réduit à l'exposé de leurs idées sur la partie qui retrace les caractères et les combats de la bête, et à l'explication de quelques versets détachés qu'ils examinent lorsque l'occasion se présente. Victorin de Petaw, ville de l'ancienne Pannonie, lequel vivait sur la fin du III^e siècle, est le premier qui offre un corps d'interprétation, encore l'authenticité de l'ouvrage qu'on lui attribue peut souffrir quelques difficultés. Mais quoi qu'il en soit de cette question, l'auteur a expliqué l'Apocalypse d'après l'hypothèse qui l'entend du jugement dernier. Cet ouvrage se trouve dans le tome III de la grande Bibliothèque des pères, et il a été imprimé séparément à Paris en 1549 et 1609, in-8°. — André et Arétas, tous deux évêques de Césarée, et qui ont vécu, l'un vers l'an 500, et l'autre vers l'an 540, ont composé des commentaires dans lesquels ils expliquent encore l'Apocalypse du jugement dernier. Arétas, qui a travaillé sur l'ouvrage d'André,

(1) D. Calmet, *Bibliothèque sacrée*, p. v, art. LXIV.

est moins littéral. Ces commentaires, que nous avons en latin dans la Bibliothèque des pères, ont été publiés ailleurs en grec et en latin, par exemple à Heidelberg en 1596, in-fol., et à Paris en 1631. — Primasius, évêque d'Adrumète en Afrique, a suivi le même système d'explication. Son travail a paru à Cologne en 1535, et à Bâle en 1544, in-8°, et il est encore dans le tomè x de la Bibliothèque des pères. — Bède ayant pris cet écrivain pour guide, a travaillé dans le même sens, et il présente presque en tout les mêmes détails et les mêmes résultats. On peut dire même que ce sont les allégories spirituelles de Primaise qui ont servi à l'explication de l'Apocalypse depuis Bède jusqu'au XIII^e siècle. — Berengaud ou Berengand ou Berenger (car on trouve ces trois noms), passe pour l'auteur d'une exposition qui a été imprimée avec les œuvres de saint Ambroise. Ce travail offre assez d'intérêt. — Ambroise Ansbert ou Autber, abbé du monastère Saint-Vincent, de l'ordre de saint Benoît en Italie, qui vivait dans le VIII^e siècle, a composé un commentaire dont les explications très-détaillées sont plus mystiques qu'historiques. Cologne, 1636, in-fol., et dans la nouvelle Bibliothèque des pères, tome XIII. — Saint Brunon d'Ast, dans le commentaire précis qu'il nous a laissé, s'est attaché plus particulièrement à distinguer les différentes visions et à en montrer la suite et les rapports. Son commentaire se trouve dans le tome I de ses œuvres, et dans le tome XX de la Bibliothèque des pères.

2. A commencer du XII^e siècle, les interprètes quittèrent plus ou moins le sentier battu jusque alors; et bien qu'ils ne furent pas toujours heureux dans leurs tentatives, ils ouvrirent la voie à des recherches nou-

velles. L'abbé Joachim a écrit vers l'an 1200 sur l'Apocalypse, qu'il a expliquée par des conjectures sur l'avenir que plusieurs de ses contemporains ont regardées comme des prophéties, mais que l'événement ne justifia point. C'est lui qui le premier fit entrer dans l'explication historique de l'Apocalypse Mahomet et sa secte, à qui il applique les visions du quatrième et du cinquième sceau. L'ouvrage de l'abbé Joachim a été imprimé à Vérone en 1527, in-4°. Il n'a guère eu pour partisans que Ubertin de Casal, cordelier, qui écrivit vers l'an 1300, et Séraphin de Ferme, chanoine régulier de Latran, qui vivait au xv^e siècle, et dont le commentaire a été imprimé en latin à Anvers en 1581, in-8°, et en italien à Venise. — Sans parler de Pierre Oriol ou Auréolus, de Nicolas de Lyre, de saint Antonin et de plusieurs autres, nous passons à Louis Alcazar, jésuite espagnol, né à Séville, où il mourut en 1613. Ce savant a fait deux sortes de commentaires. Dans le premier, il s'efforce d'expliquer le sens caché de l'Apocalypse; et dans le second, il s'attache à interpréter tous les passages de l'Ancien-Testament qui ont quelque rapport aux endroits obscurs de l'Apocalypse, et en fait une assez juste application. Tout ce travail a été publié ensemble à Lyon en 1632, in-fol. — La volumineuse compilation de Corneille Lapiere peut tenir lieu de plusieurs commentaires, puisque son auteur y rapporte, examine et discute les différentes opinions des anciens et des modernes. — Quant à Bossuet, son commentaire nous a paru préférable à tous les autres, quoi qu'en ait dit le savant critique protestant Vitringa, qui l'a attaqué avec une violence extrême. — D. Calmet suit Bossuet dans l'idée fondamentale sur laquelle le grand évêque

de Meaux a établi son système d'interprétation, mais il l'abandonne dans le détail des explications. Il propose souvent des sens qui paraissent incompatibles entre eux et on ne voit pas toujours clairement quel est celui qu'il préfère. — Joachim Trotti de La Chétardie, curé de Saint-Sulpice à Paris, né à la Chétardie dans l'Angoumois en 1638 et mort en 1714, est auteur d'un commentaire intitulé : *Explication de l'Apocalypse par l'histoire ecclésiastique, pour prévenir les catholiques et les nouveaux convertis contre la fausse interprétation des ministres*. Bourges, 1692, in-8°, et Paris, avec des figures en taille-douce, 1701. La Chétardie s'est ouvert un champ plus vaste que celui de Bossuet. Il a cherché dans l'Apocalypse une histoire circonstanciée de l'Église depuis son origine jusqu'à la fin du monde. Ce système quoique ancien pour le fond, peut être considéré comme nouveau par la manière dont il est traité. Il a été étayé mais avec quelques changemens, par l'éditeur des compilations sur la paraphrase du P. de Carrière. — Nous avons déjà dit un mot de Pastorini. — Dupin a publié en 1714, in-8°, une analyse de l'Apocalypse, contenant une nouvelle explication simple et littérale, avec onze dissertations. Cet écrivain suppose en général que les trois premiers chapitres de l'Apocalypse regardent les églises particulières de l'Asie, et les trois derniers la fin du monde et le jugement universel; et que tout le reste est en général une prédiction des persécutions que les fidèles ont souffertes, de la mort des persécuteurs et de la ruine de l'idolâtrie. — Enfin, nous citerons encore l'*Esprit de l'Apocalypse ou l'Apocalypse interprétée par l'histoire*, par feu Mgr. François de Bovet ancien archevêque de Toulouse, Paris, 1840, in-8°

Laissons parler l'auteur lui-même sur la nature de son livre. « Ce n'est pas un commentaire sur l'Apocalypse que nous avons entrepris ; nous nous sommes proposé uniquement de chercher, et s'il nous est possible, de déterminer d'une manière plus précise l'objet de cette révélation mystérieuse. Notre travail ainsi borné ne doit donc présenter que la substance de la prophétie ; il n'exigera que l'examen des passages dont l'explication deviendra nécessaire à son intelligence. Nous commencerons par donner une idée générale du livre ; nous entrerons ensuite dans quelques détails sur les opinions des anciens interprètes et les systèmes des commentateurs modernes. Cet exposé nous aidera à reconnaître parmi tant de points de vue différens, celui auquel il faut définitivement s'arrêter, auquel du moins on peut s'attacher avec le plus de vraisemblance ; nous passerons alors à l'interprétation du texte, et l'on verra comment cette suite de visions et de signes se développe avec facilité, et s'applique avec justesse dès qu'on en a saisi le véritable objet. Nous prévenons, et déjà le lecteur doit le pressentir, qu'on ne trouvera dans cet écrit, ni les idées singulières, ni les applications du moment, ni les prétendues découvertes sur l'avenir auxquelles on pourrait s'attendre, et que l'annonce seule d'un ouvrage de ce genre semblerait promettre. On n'y trouvera rien d'absolument nouveau, que l'ensemble peut-être et la manière dont les objets y sont présentés. » Nous ajoutons que le système de M. de Bovet n'est autre pour le fond que celui de Bossuet, dont il s'éloigne cependant assez souvent dans les détails, parce que, selon lui, *le judicieux évêque de Meaux s'est donné trop de latitude d'application des différens traits de l'histoire.* Pour por-

ter un jugement éclairé sur toutes les idées de l'auteur, il nous faudrait des recherches immenses que le temps ne nous a pas permis de faire; car Bossuet, tout faillible qu'il était, n'avancait guère rien à la légère. Nous pouvons dire cependant que les explications de M. de Bovet paraissent au moins généralement bien fondées, et qu'elles jettent un grand jour sur l'ensemble de l'Apocalypse. Après avoir donné une idée générale de ce livre divin, il fait un exposé des vues des anciens interprètes et des systèmes des commentateurs modernes. Cet exposé offrant une appréciation juste et exacte des principaux ouvrages sur l'Apocalypse, nous n'avons pas balancé à le mettre à profit dans ce chapitre.

ARTICLE II.

Des commentateurs protestans.

Presque tous les anciens interprètes protestans ont affecté d'appliquer au pape et à l'Église romaine ce qui est dit dans l'Apocalypse de Rome idolâtre et prostituée; on peut même dire qu'il a été un temps où c'était devenu comme de mode parmi eux. Aujourd'hui, il n'y a guère que quelques anglicans chez qui cette ancienne haine, nous pouvons dire stupide, semble être un héritage dont ils ne veulent se dépouiller en aucune manière. C'est ainsi que Horne, après avoir annoncé l'interprétation de l'Apocalypse publiée par Hug Broughton, sous le titre de : *A Revelation of the holy Apocalyps*, ajoute avec une sorte de triomphe, que le savant écrivain explique surtout ce divin livre de la corruption de l'Église romaine (1). Les deux ouvrages de Joseph Mède,

(1) « This learned writer expounds it chiefly of the corruptions of

savoir : *Clavis Apocalyptica ex innatis et insitis visionum characteribus eruta et demonstrata* ; et puis *Commentarius in Apocalypsin* , et *appendix ad Clavem Apocalypiticam* , abondent en imaginations les plus absurdes contre l'Église romaine ; le langage en est même souvent dégoûtant ; c'est là ce qui en fait à peu près tout le mérite ; aussi le même Horne les qualifie d'excellens traités : *excellent treatises*. — Newton est encore auteur d'un commentaire. — M. de Bovet , dans son *Esprit de l'Apocalypse* (pag. 89) , après avoir fait de cet ouvrage une analyse terminée par ces paroles de l'auteur : « Les dix cornes de la bête se tournent contre la prostituée , contre la grande ville des Latins , la dépouillent , dévorent ses chairs , et la jettent elle-même au feu , » ajoute avec beaucoup de raison : « Tel est ce commentaire fameux , dans lequel , malgré un certain appareil de combinaisons et de calculs , on trouve bien plus l'homme de secte que l'homme de génie . Les préjugés de l'auteur y respirent de toutes parts ; le sentiment qui l'anime , le but qu'il se propose , ne sont point dissimulés ; et la révoltante conclusion que l'on vient de voir a été évidemment l'objet principal ou plutôt l'unique objet de tant de laborieux efforts . Voilà donc où mène l'esprit de parti , jusqu'à quel point il peut rétrécir les idées dans des hommes capables d'ailleurs des plus hautes conceptions ; comment il a pu rabaisser Newton presque au dessous d'un Jurien dont il se rend l'émule . » Campège Vitringa est aussi l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Anacrisis Apocalypseos Joannis Apostoli* . Amstel. 1719 , in-4° , et dans lequel ,

the Church of Rome (Horne, *An Introd. to the critical study and knowledge of the holy Scriptures*, vol. II, pag. 880. Third. edit.). »

comme nous l'avons déjà dit, il attaque le commentaire de Bossuet avec une violence extrême. — Enfin, Eichhorn a composé un commentaire latin, qui a paru à Gœttingue en 1791, 2 vol. in-8°. Selon ce critique, l'Apocalypse n'est pas une prophétie proprement dite, c'est plutôt un poème dramatique, dans lequel saint Jean a voulu chanter le triomphe de la religion de JÉSUS-CHRIST sur le judaïsme et le paganisme, selon que JÉSUS-CHRIST l'avait prédit dans son Évangile. Il distingue cinq parties dans ce drame : 1° Le titre, qui est une révélation des choses futures ; 2° le prologue, qui annonce que le sujet du poème se rapporte aux églises, que d'après le style symbolique il réduit au nombre de sept ; 3° le prélude, dans lequel le prophète décrit le lieu où la vision se passe ; 4° le drame lui-même, composé de trois actes, dont le premier (VIII, 6 — XIII, 17) est rempli par la destruction de Jérusalem et le triomphe de la religion chrétienne sur le judaïsme ; le second (XIII, 18 — XX, 10), par la ruine de Rome païenne et par le triomphe du christianisme sur l'idolâtrie ; le troisième (XX, 11 — XXII, 5), par la descente de la Jérusalem céleste sur la terre et par la description du bonheur éternel des élus ; 5° par l'épilogue ou conclusion du poème (XXII, 6-21). Ce système, si erroné et bien digne d'ailleurs de l'imagination d'Eichhorn, n'a pas eu d'écho même en Allemagne ; il a été combattu et réfuté nommément par Lange, dans sa traduction allemande de l'Apocalypse.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES,
DES PERSONNAGES ET DES AUTEURS BIBLIQUES
CITÉS DANS CET OUVRAGE *.

A

ABADIE. — Commentaires juifs sur ce prophète, IV, 425.

Abarim, monts. (V. GALAAD [montagnes de].)

ABDIAS et ses prophéties, IV, 477; — leur sujet, 478; — leur authent et leur divinité, 481; — leur caractère poétique, 482; — leurs commentateurs cathol., 484, — protestans, 485.

Abeilles. — Leur abondance en Palestine, II, 229, — et dans tout l'Orient, 230; — leurs attaques contre des armées, 230; — figures où leur nom est employé et sa signification, 230.

ABEL ET CAIN. — Beautés de leur histoire dans la *Genèse*, III, 110.

ABIA. — Beautés de son discours à Jéroboam, III, 276.

ABIGAIL. — Beautés de son discours à David, III, 238.

Abilène, province. (V. JUDÉE.)

ABNER. — Beautés de l'épigramme de David sur sa mort, III, 243.

ABRAHAM. — Beautés de la narration de son sacrifice, III, 111; — de son entretien avec Dieu pour le prier de ne pas punir Sodome, 116.

Abrégés ou Sommaires, manière d'interpréter l'Écriture, II, 388.

ABSALOM. — Beautés des regrets de David après sa mort, III, 234.

Absinthe. — Mot hébreu qui la désigne dans la Bible, II, 200.

Acacia. — Mot hébreu qui le désigne dans la Bible, II, 221.

Accens et esprits des livres saints. — Leur introduction au iv^e siècle, I, 149; — règle à suivre relativement à leur présence, 466.

Accommodatice (Sens). — Définition, I, 366; — règles à suivre dans son emploi, 367. — Erreurs des rationalistes allemands, 370.

Accusateurs et accusés, en justice chez les Hébreux, II, 537.

ACHAB. — Beautés du discours que lui adressa Elie, quand il eut été emparé de la vigne de Naboth, III, 245.

ACTES DES APÔTRES, V. 365. — Leur sujet et leur but, 366; — leur authenticité et leur véracité, 379, 380; — S. Luc en est

* Voir l'Avis au commencement de ce volume.

auteur, 389, 419; — temps, lieu et langue dans lesquels ils furent écrits, 423, 425, 426; — leur divinité, 427; — leur éloquence et leurs beautés littéraires, 438; — leurs commentateurs cathol., 452, — protestans, 457; — leur chronologie d'après Michaëlis, 495, — d'après Hug, 500, VI, 109; — ses rapports avec l'ère chrétienne, V, 507. — Tableau de cette chronologie, 509. — La conformité de ce liv. avec les *Epît.* de S. Paul est une preuve de leur authentic. et *vice versâ*, VI, 21. — Faux *Actes* des apôtres, V, 413.

ACTES apocryphes d'André, de Philippe, de Thomas, I, 139; — de S. Paul et de Ste Thècle, 140. — Fragmens de ceux de S. André, de S. Georges et de S. Ptélème, trouvés en Egypte, I, 296 (*note*).

ACTIONS D'OSIAS (le Liv. des), perdu, I, 141.

ADAM ET EVE (le Liv. des Psaumes d'), apocryphe, I, 139; — ainsi que celui des Générations, 139.

Adarkemôn. (V. DARIQUE.)

Addéréth, espèce de manteau des Hébr., II, 364.

ADDO (le Liv. d'), perdu, I, 141.

Adultère chez les Hébr., II, 429. — Objection contre l'intégrité des *Evangiles* tirée de l'histoire de la femme adultère, et réponse, V, 277, 278.

Affranchis chez les Hébr., II, 452.

Afrique (Décisions des conciles d') au sujet du canon des *Ecrit.*, I, 132 (*note*). — Sens donné au mot *apocryphe* par les Pères d'Afrique, 140.

Age d'or. — Celui décrit par les prophètes n'est pas toujours celui du Messie, IV, 36.

Age ou antiquité des livres saints. (V. au nom de chaque liv.)

AGGÉE et ses prophéties, IV, 573; — leur sujet et leur divinité, 574; — leur éloquence, 577; — leurs commentateurs, 578.

Agneau ou brebis, poids et monnaie, II, 333. — Sens de ce mot dans l'*Apocal.*, VI, 447.

Agriculture. — Ses avantages, II, 171. — Lois de Moïse concernant l'agriculture, 172; — elles lui donnent plus d'impulsion qu'aux arts, 234. — Moyens employés par les Hébr. pour augmenter la fertilité de la terre, 174. — Du *LABOUR*: instrumens aratoires, 176; — animaux de labour, 179; — manière de labourer, 180. — Des plantes, 182; — des céréales, 184; — des légumes, 194; — de diverses plantes herbacées et sarmenteuses, 199. — Des arbres, des arbrisseaux et des arbustes, 210. — Du jardinage, 224. — Du miel et des abeilles, 228. — De la pêche, 230.

AHIAS. — Beautés de sa prophétie à la femme de Jéroboam, III, 245. — Liv. d'Ahias perdu, I, 141.

Aigle, oiseau impur, II, 125, 126, 155.

Aiguillon en usage pour piquer les bœufs chez les Hébr., II, 178.

Ail. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 198.

Aïnesse (droit d') chez les Hébr., II, 441.

AIX (Concile d'). — Nécessité d'une permission pour lire la Bible, I, 325.

Alabarque, magistrat des Hébr. en Egypte, II, 529.

Alcala (Polyglotte d'). — La 2^e édit. grecque du Nouv.-Test. y a été insérée, I, 445.

Alajézira. (V. MÉSOPOTAMIE.)

ALEXANDRE. — Beautés de la narration de son élévation et de sa chute, III, 512.

Alexandrie. — Sa position et ses monumens, II, 16. — Schisme d'Alexandrie, 595. — Version d'Alexandrie ou des Septante. (V. ce dernier mot.)

Alimens des anciens Hébr., II, 396; — leurs espèces diverses, 397; — leur préparation, 402; — leur assaisonnement, 407. — Repas. (V. ce mot.)

Alimus. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 223.

Allaitement chez les Hébr. (V. EDUCATION DES ENFANS.)

Allégorie, figure du style oratoire et poétique des Hébr., II, 255, 260. — Le *Cant. des cant.* est une allégorie, V, 66.

Allégorique (Sens). (V. SPIRITUEL.) — Commentaires allégoriques, (V. COMMENTAIRES). — Sens allégorique des prophéties, IV, 20.

Allemandes (Versions). — Origine, auteurs, mérite, éditions, I, 301. — La Polyglotte d'Hutter contient une version allemande, 333.

Allemands (Critiq. rationalistes et exégètes). (V. RATIONALISTES.)

ALLIANCE (le Liv. de l'), perdu, I, 141.

Allusion, fig. de rhétorique des Hébr., II, 253.

Aloès. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 220.

Aloges ou Alogiens. — Ils rejetaient la 1^{re} Epit. de S. Jean, VI, 382; — et attribuaient l'*Apocal.* à Cérinthe, 427.

Alschem, contrée. (V. SYRIE.)

AMAN. — Beautés de la narration de son humiliation, III, 432.

Amandier. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 215.

Amathéens, premiers habitans de la Palestine, II, 19.

Amendes chez les Hébr., II, 555. (V. PEINES.)

Ammâ, mesure. (V. COUDÉE.)

Amordacie, partie de la Babylonie. (V. ce mot.)

Amorrhéens, premiers habitans de la Palestine, II, 19.

AMOS. — Son origine, son style, I, 61; IV, 457. — Sujet et ordre de ses prophéties, 459; — leur authent. et leur divinité, 461, 465; — il en est lui-même l'auteur, 462; — leur caractère et leurs beautés poétiques, 470; — leurs commentat. cathol., 475, — protestans, 476; — juifs, 425. — Caractère de la traduction de ce liv. dans la version des Septante, I, 216.

Amphore, mesure des Hébr., II, 337.

Amulettes. — Leur usage chez les Hébr., II, 392. — Description du phylactère, 394.

Anabaptistes. — Ils niaient la divinité du *Cant. des cant.*, V, 75.

Anagogique (Sens). (V. SPIRITUEL.)

ANAN, fondateur de la secte des Caraites, I, 395.

Ancien-Testament. (V. TESTAMENT.)

Ancre. — Son ancienneté, II, 344.

ANDRÉ. — *Evangile* et *Actes* apocryphes attribués à cet apôtre, 139. — Fragmens manuscrits coptes de ses *Actes* trouvés en Egypte, I, 296 (note).

Anes. — Leur usage chez les Hébr., II, 96. — Anes sauvage. (V. ONAGRE.)

Anges. — Antiquité de la doctrine touchant les anges, IV, 360.

Anglaise (Version) qui fait partie de la Polyglotte d'Hutter, I, 333.

Angleterre (Polyglotte d'). (V. WALTON.)

Animaux. (V. QUADRUPÈDES, OISEAUX, POISSONS, REPTILES.) — Animaux dont il n'est parlé que dans les versions de l'Ecrit., II, 154. — Animaux de labour chez les Hébr., 179. — Animaux permis et défendus, 401, 402.

ANNALES des rois de Juda et d'Israël (le Liv. des), perdu, I, 141.

ANNE, mère de Samuel. — Beautés de son cantique, III, 241.

Année des anciens Hébr. — Son origine, II, 297. — Année solaire et année lunaire, 298. — Année religieuse et année civile, 299. — Année sabbatique et jubilaire. (V. ces deux mots.) — Longévité des patriarches, 299.

Anoméens. — Ils n'iaient l'inspiration divine des liv. saints, I, 22, 38.

Anthropopathie, fig. de rhétor. des Hébr., II, 255.

Anticipation ou *Prolepse*, fig. de la langue hébraïque, II, 254.

Antioche (Concile d'). — Authent. de l'Epit. aux Hébr., VI, 245.

ANTIOCHUS. — Lieu et genre de sa mort, III, 501. — Beautés de la narration des conquêtes et des profanations d'Antiochus Epiphane, 513; — de son discours au moment de sa mort, 514; — de la description de son armée, 514; — de son portrait, 515.

Antiquité des Livres saints. (V. au nom de chaque liv.)

Antiquités domestiques des Hébr. (V. AGRICULTURE, ALIMENS, ARTS, COMMERCE, GÉOGRAPHIE, HABITATIONS, MALADIES, MEUBLES, MŒURS ET USAGES, MORT, REPAS, SCIENCES, SÉPULTURE, SOCIÉTÉS, VÊTEMENTS, VIE NOMADE.)

Antiquités politiques des Hébr. (V. GOUVERNEMENT, JUGEMENTS, MAGISTRATS, MILITAIRE [art], MINISTRES, PRINCES, ROIS.)

Antiquités sacrées des Hébr. (V. CHOSES, LIEUX, TEMPS, PERSONNES SACRÉES, IDOLATRIE, RELIGION.)

Anvers (Polyglotte d'). (V. POLYGLOTTE.)

APELLE (Evangile d'), apocryphe, I, 139.

APOCALYPSE. — Introd. partic. à ce liv.; — définition, VI, 418; — texte original, 419; — lieu et temps où il fut composé, 421; — son auteur, 426; — principes à suivre et règles à observer dans son interprétation, 429 et suiv.; — son véritable objet, 438; — son vrai sens, 441; — son style et ses beautés littér., 452; — ses commentateurs, 459; — cathol., 461, — protest., 466, 316.

Apocryphes. — Sens dans lequel quelques Pères ont pris ce mot, I, 140. — Définition des livres apocryphes, 65, 138, 140; — leur division et leur liste, 139. — Difficulté contre l'authent. des Evangiles tirée de l'existence des Evangiles apocryphes, et réponse, V, 227. — L'histoire des faux Evangiles démontre l'authent. des nôtres, 233. — Epit. apocryphes de S. Paul, VI, 23.

Apologue de Joatham. — Ses beautés, III, 199; — de celui de Joas dans son discours à Amasias, 277.

- Apostasie*. — Beautés de sa peinture dans l'Épit. aux Hébr., VI, 277, 278.
- Apôtres* (Évangiles apocryphes selon les douze), I, 139. — Canons apocryphes des apôtres, 140. — *Actes des Apôtres*. (V. ACTES.)
- Apparat*, manière d'interpréter l'Écrit. — Ste, I, 389.
- Apparition* de Dieu à Elie. — Beautés de ce tableau, III, 237.
- Aqueducs* dans les villes des Hébr., II, 80.
- Arabes* (Versions). — Leur autorité pour la critique sacrée, I, 289, 425, 431, 456, 458; IV, 62; V, 103; — pour connaître la signification véritable des mots hébr., 526. — Nombre, caractères, auteurs, origine de ces versions, I, 290. — Versions arabes faisant partie des Polyglottes de Lejay, 333, — de Justiniani, 335.
- Arabes*. — Leur commerce, II, 312; — leurs voies de communication et de transport de marchandises, 316.
- Arabie*. — Sa position, son ancienne division en Arabie Déserte, Heureuse et Pétrée, II, 12.
- Araciens et Aradiens*, premiers habitans de la Palestine, II, 19.
- Araignée*. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 149.
- Aramée* ou pays d'Aram (communément Syrie). — Sa situation, sa division, II, 3. (V. ASSYRIE, MÉSOPOTAMIE, SYRIE.)
- Arbitres-juges* chez les Hébr., II, 529, 535, 555.
- Arbres*, *arbrisseaux* et *arbustes* cités dans la Bible, II, 210.
- Arc* des soldats hébr., II, 567.
- Arche de Noé*. — Bois dont elle fut construite, II', 219. — Sa construction prouve que les anciens Hébr. étaient exercés dans ces arts, 233.
- Arche d'alliance*. — Sa description, II, 609. — Beautés de la description de sa translation, III, 276.
- Archéologie biblique*. — Définition, II, 1. (V. ANTIQUITÉS DOMESTIQUES, POLITIQUES ET SACRÉES.) — Jugemens sur les ouvrages deahn et de Pareau, II, v et suiv.
- Archon* ou archonte des Hébr. en Egypte, II, 529.
- Argentens*, monnaie. (V. SICLE.)
- Ariens* (hérétiques). — Ils ont admis, puis rejeté l'Épit. aux Hébr., VI, 247; — ils n'ont rien interpolé dans celle de S. Jean, 87, 393.
- Arles* (Concile d') — Nécessité d'une permission pour lire la Bible, 325.
- Armée*. — Sa division chez les Hébr., II, 526, 563; — chez les Perses, 527. (V. MILITAIRE [art].)
- Arménienne* (Version). — Son origine, son auteur, ses éditions, 296. — Son autorité pour la critique du Nouv.-Test., 456, 458. — Version d'Isaïe, IV, 65.
- Armes* des Hébr. : — défensives, II, 564; — offensives, 566.
- Art militaire*, *oratoire*, *mécanique*. (V. MILITAIRE, ORATOIRE, MÉCANIQUE [art].)
- Artabe*, mesure des Hébr., II, 337.
- Arts* en général chez les anciens Hébr., depuis leur origine jusqu'au déluge, II, 232; — depuis le déluge jusqu'à Moïse, 233; — au temps de Moïse, 234; — depuis Moïse jusqu'à la captivité de

Babylone, 235; — après la captivité, 236. — Des arts en particulier (V. ECRITURE, HÉBREU, POÉSIE, MUSIQUE, DANSE, etc.) — Moïse leur a donné, dans la Loi, moins d'impulsion qu'à l'agriculture, 234
As, monnaie. (V. LIVRE.)

ASA. — Beautés de sa prière avant la bataille livrée à Zara, III, 276.

ASCENSION et Assomption de Moïse (liv. de l'); apocryphe, I, 139
Asphaltite, lac. (V. MER MORTE.)

Aspic. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 139, 140.

Assaisonnement des alimens chez les Hébr., II, 407.

Assarius, monnaie. (V. LIVRE.)

Assistance du St.-Esprit. — Définition, I, 21. — La simple assistance n'a suffi aux auteurs sacrés dans aucune partie de leurs ouvrages, 55, 56. (V. INSPIRATION.)

Assomption d'Elie. — Beautés de ce tableau, III, 237. — Livre apocryphe de l'Ascension et de l'Assomption de Moïse, I, 139.

ASSUÉRUS. — Beautés de la description de son festin, III, 431 — de l'introduction d'Esther, 432; — de sa visite, 434.

ASSUR. — Il est peut-être le premier fondateur de l'empire d'Assyrie, II, 3.

Assyrie. — Son origine, sa position, son fondateur, II, 3.

Astarté, divinité des Philistins et déesse des Phéniciens, II, 684

Astronomie chez les Hébr. — Son antiquité, II, 288. — Combien elle était bornée, 289. — Division du temps en jours, 289; — en nuits, 293; — en semaines, 294; — en mois, 295; — en années, 297.

Atténuation, fig. de rhétorique des Hébr., II, 255.

Attributs et insignes de la royauté chez les Hébr., II, 515.

Aumône. — Manière de la demander en Orient et chez quelque musulmans, II, 464. — Nom donné à la charité chez les Hébr., 465 — Antiquité de la foi à la vertu de l'aumône, IV, 360.

Auranite. (V. JUDÉE.)

Auranitide. (V. BABYLONIE.)

Autels. — Leur origine, II, 678. — Des autels chez les Hébr. 604. — Autel des holocaustes et des parfums, 607, 619.

Auteurs des différens livres de la Bible. (V. au nom de chaque livre.)

Authenticité des livres de l'Ancien et du Nouv.-Test. (V. ECRITURE STÉ.); — de la version des Septante (V. SEPTANTE); — de chaque livre de la Bible (V. au nom de chaque liv.); — des titres des psaumes (V. PSAUMES); — des Evangiles. (V. ce mot.)

Authentique (Version). — Sa définition, I, 198.

Autorité paternelle. (V. PATERNELLE.)

Autruche. — Mots hébr. qui la désignent dans la Bible, II, 129

AVIGNON (Concile d'): — Nécessité d'une permission pour lire la Bible, I, 325.

Avis. — Beautés de ceux de Tobie à son fils, III, 341.

AZARIAS. — Beautés de son discours à Asa après sa victoire III, 277.

B

Baal, fausse divinité des Hébr., II, 683.

Babel (Tour de). — Ses ruines, II, 11.

Babylone. — Son état actuel, II, 10.

Babylonie. — Ses limites, II, 9.

Bagues en usage parmi les Hébr., II, 388.

Bahal. (V. BAAL.)

Bains. — Leur usage comme remède parmi les Hébr., II, 306,

32. — Leur privation était un signe de deuil, 493.

BALAAM. — Beautés de ses discours prophétiques, III, 128.

Baleine. — Jonas ne fut pas englouti par elle, II, 151.

Baliste, arme des Hébr., II, 568.

Balsamier. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 214.

Barbe. — Vénération des Hébr. et des Orientaux pour elle, II,

75. — La couper ou la porter en désordre était un signe de deuil,

92.

BARNABÉ (S.). — Authent. des Evangiles, V, 185; — de la 1^{re}

épit. de *S. Pierre*, VI, 335. — Epit. et Evang. apocryphes, I, 139,

10.

BARTHÉLEMY (Evangile selon), apocryphe, I, 139.

BARUCH. — Son livre a été reçu par les Juifs, et leur tradi-

on lui est favorable, I, 103; IV, 233; — S. Grégoire de Na-

zanze le cite parmi les livres saints, 129; — il a été composé en

hébr., 144. — S. Jérôme ne l'a pas traduit, 221, 224. — Quel-

ques mots sur ce prophète et sur son livre, IV, 203. — Du texte

original et des versions qui en ont été faites, 204. — Son sujet, 205;

— son authent., 207, — difficultés et réponses, 210. — Jérémie

et auteur de la lettre qui forme le VI^e chap. de ce liv., 219, —

effic. et rép., 223. — Sa divinité et sa canonicité, 230, 231; —

— ses beautés littéraires, 236; — ses comment., 239. — Manuscrit

trouvé en Egypte, I, 295 (*note*).

Bas. (V. CHAUSSURE.)

Basan, mont. (V. GALAAD.)

Baschmourique. — Autorité de cette version pour la critique du

liv. - Test., I, 456, 457.

BASILIDES. (Evangile de), apocryphe, I, 139.

Basilidiens (Evangile des), apocryphe, V, 230.

Basilic. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 140.

Bataille. — Son ordre chez les Hébr., II, 577; — du combat, 579.

— Beautés de la prière d'Asa avant celui livré à Zara, III, 276; —

— discours d'Azarias à Asa après sa victoire, 277; — de la prière de

Japhat en apprenant que ses ennemis approchent, 277. — Prière

de Judas Machabée avant le combat avec Lysias, 513.

Bath ou Epha, mesure des Hébr. (V. EPHA.)

Bathanée, province. (V. JUDÉE.)

Bâton. — Usage d'un bâton pointu pour écrire, II, 242. — Marque

de distinction chez les Hébr., 387.

Beautés littéraires des divers livres saints (V. au nom de chaque livre).

Bécasse. — Mot hébr. employé dans la Bible pour la désigner, II, 123.

Bêche ou pelle en usage chez les Hébr., II, 176.

Bédouins. — Ils ont conservé beaucoup de coutumes des Hébr., II, 458.

Bédréchein. (V. THÈBES.)

Béguéd. (V. SÇIMLA.)

Bél ou Bélus, fausse divinité des Babylo niens, II, 683.

Belette ou taupe. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 116.

Bélier, arme des Hébr., II, 568.

Bénédictions de Moïse mourant. — Ses beautés, III, 134.

Béqah ou demi-sicle. (V. SICLÉ.)

BERZELLAI. — Beautés de son discours à David, III, 241.

Bête. — Son sens dans l'*Apocal.*, VI, 446.

Béthel. — Beautés de l'histoire du prophète envoyé dans cette ville, III, 235.

Bétsâ, mesure des Hébr. et valeur décimale, II, 337, 341.

BIBLE. — Sa définition, I, 2. (V. ECRIT.-STE, VULGATE.)

Bibliothèque sainte. (V. ECRIT.-STE.)

Bibliques (Sociétés). — Plusieurs souverains pontifes les ont condamnées, I, 327. — Défauts de leurs bibles hébraïques, 417.

Bière. — Son usage chez les Hébr., II, 400.

Bilibris, mesure des Hébr., II, 337.

Blé. — Ses principales espèces chez les Hébr., II, 184; — sa fécondité, 185; — sa précocité, 186. — Faculté accordée aux pas sans d'en broyer quelques épis, 187. — Époque de la moisson, et manière de la faire, 188; — manière de battre le blé, 187; — de le vanner, 192; — de le conserver, 193.

Bœuf. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, et usages auxquels on employait cet animal, II, 98, 179.

Bohémienne (Version) qui fait partie de la Polyglotte d'Huter, I, 333.

Bois sacrés chez les Hébr., II, 605. — Tablettes de bois enduites ou non de cire, et servant à écrire, 240.

Boisseau (modius), mesure des Hébr., II, 338.

Boisson habituelle des Hébr., II, 398.

Bordeaux (Concile de). — Nécessité d'une permission pour lire la Bible, I, 325.

Boucliers des Hébr., II, 564.

Bouc. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 157.

Boulangers. — Ils n'existaient pas chez les Hébr., II, 406.

Bourreaux. (V. EXÉCUTEURS.)

Bourses. (V. SAC.)

Brebis ou agneau, poids et monnaie, II, 333. — Mot hébr. qui dans la Bible, désigne la brebis, et usage auquel on employait cet animal, 98.

Briques. — Leur usage pour écrire, II, 241.

- Buccina*, instrument à vent des Hébr., II, 275.
Burnouse ou manteau des Arabes. — Ses rapports avec celui des Hébr., II, 362.
But et *plan* des divers livres saints. (V. au nom de chaque liv.)
Butin et récompenses militaires chez les Hébr., II, 586.
Butor. — Mot hébr. qui a paru le désigner dans la Bible, I, 133.

C

- Cabanes* des Hébreux. — Leur construction et leurs avantages, II, 51.
Cadus, mesure, II, 338.
Caille. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 123.
CAÏN et **ABEL**. — Beautés de leur histoire, III, 110.
CAIUS. — Quel est celui à qui fut adressée la 3^e Epît. de *S. Jean*, VI, 400.
Cateçon. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible; — origine de ce vêtement; — son usage chez les Orientaux, II, 355.
Calendes des Hébr., II, 626.
Calvaire. — Sa situation, II, 26.
Cambrai (Concile de). — Nécessité d'une permission pour lire la Bible, I, 324, 325.
Caméléon. (V. LÉZARD.)
Camps et marches militaires des Hébr., II, 574.
Canif. — Son nom et son usage chez les Hébr., II, 242.
Canne, mesure des Hébr., II, 335. — Mot hébr. qui désigne la canne, et figures où cette plante est employée, 204.
Cannellier (Espèce de) cité dans la Bible, et mot hébr. qui le désigne, II, 222.
Canon. — Définition, I, 66. — Principaux adversaires de la canonicité des Ecritures, 67. — Canon des Juifs, 68; — sa disposition, 71; — origine de leur canon actuel, 73; — l'origine et la formation de leur canon remontent au temps d'Esdras, 75, — difficultés et réponses, 82. — Esdras paraît avoir été l'auteur de leur canon, 80 (V. **ESDRAS**); — époque où il a été clos, IV, 295; — le livre de *Daniel* en faisait partie, 298. — Livres reconnus canoniques par l'Eglise chrétienne, 93 (V. **DEUTÉRO-CANONIQUES** et **PROTONIQUES**). — C'est à l'Eglise qu'il appartient de proposer un canon des livres saints, 113, 114. — Moyens dont elle peut se servir pour le déterminer, 119; — règle à suivre en cas de division, 121. — Elle peut y admettre des livres dont on a douté, 122. — Le concile de Trente avait des raisons suffisantes pour insérer dans le canon les livres deutéro-canoniques de l'Anc.-Test., 124, 125, 137, — difficultés et réponses, 126. — Décisions des conciles d'Afrique au sujet du canon des Ecritures, 132. — Les livres perdus étaient-ils canoniques, 142. — A quelle classe d'apocryphes appartiennent les canons dits des Apôtres, 140. — Canons évangéliques d'Ammonius d'Alexandrie, V, 337.
Canonicité des divers livres saints (V. au nom de chacun d'eux).

Canoniques (livres). (V. CANON.)—Sens dans lequel le concile de Trente a déclaré canoniques les livres contenus dans le canon, V, 7.

Canoniques ou catholiques (Eptres). (V. ce dernier mot.)

CANTIQUE DES CANTIQUES. — Sujet, plan et objet de ce livre, V, 64 ; — son auteur, 73 ; — sa divinité, 75 ; — sa forme et son élocution, 77 ; II, 268 ; — ses commentateurs cathol., 79, — protestans, 82, — juifs, 83. — Ce livre fait partie du canon des Juifs, I, 71. — S. Jérôme en a corrigé et publié une version italique, 220. — Il faisait partie des versions dites 5^e et 6^e édition, 276, — ainsi que de la version éthiopienne, 293, — et d'une version hollandaise, 304 ; — ses paraphrases chaldaïques, 285.

Cantiques. — Beautés de ceux renfermés dans la Bible, III, 125, 130, 199, 241, 276, 343, 391, 392 ; V, 323. — Le liv. des mille et cinq cant. (perdu), I, 141 ; V, 323.

Capitaines chez les Hébr., II, 526.

Captivité. — La langue hébraïque n'a pas cessé d'être vulgaire avant la captivité, I, 151. — Erreur commise à ce sujet par le *Dictionnaire encyclopédique des sciences et des arts*, 149, — réfutation, 150. — Eût-elle cessé d'être vulgaire, on ne pourrait en conclure que le *Pentateuque* a été interpolé, 150. — Elle n'a pas cessé non plus de l'être immédiatement après la captivité, 154 ; — mais elle s'est altérée insensiblement ensuite, et est devenue enfin le dialecte syro-chaldéen, 156. — Description des malheurs de la captivité, IV, 237.

Caractère des Hébr., II, 455.

Caraites. — Erreurs de cette secte sur la manière de commenter l'Écrit. — Ste, I, 395.

Carmel. — Sa position, ses productions, sa hauteur, II, 25.

Carthage (les conciles de) ont regardé les liv. deut.-canon comme faisant partie du canon, I, 111, 132. — Divinité du liv. de *Tobie*, III, 335 ; — sa canonicité, 339. — Divinité de celui d'*Ester*, 421 ; — sa canonicité, 429. — Canonicité de ceux des *Machabées*, 511 ; — de celui de *Baruch*, IV, 232. — Authenticité de la partie deut.-canon. de celui de *Daniel*, 375. — Divinité et canonicité de celui de la *Sagesse*, V, 95. — Divinité des *Épîtres* de S. Paul, VI, 31. — Authenticité de celle *aux Hébr.*, 246, 260 ; — sa divinité, 271. — Authent. de la 2^e de *S. Pierre*, 358. — Divinité de celle de *S. Jacques*, 302. — Authent. de la 1^{re} de *S. Jean*, 382.

Casques des soldats hébr., II, 565.

Castagnettes en usage chez les Israélites, et mot hébr. qui les désigne, II, 277.

Catachrèse, fig. de rhétorique des Hébr. II, 255.

Catapultes, instrumens de guerre des Israélites ; mot hébr. qui les désigne, II, 568.

Cathares (hérétiques). — Ils admettaient comme authent. l'*Épître aux Hébr.*, VI, 247.

CATHOLICON, synonyme d'*Eplt. catholique*. (V. *ÉPIÏRE*.)

Catholiques ou canoniques (*Épîtres*). (V. ce dernier mot.)

Cavalerie des Hébr., II, 564, 569.

- Cavernes.*—Leurs agrémens et leurs commodités comme habitations;—description, II, 50.— Leur destination postérieure, 51.
- Cécité de Tobie.*— Beautés de son histoire, III, 341.
- Cèdre.*— Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 219;— ses espèces en Orient, 220;— ceux du Liban, 24.
- Ceinture des Hébr.*— Ses différentes espèces, II, 356, — ses usages, 357;— celles des femmes, 358.
- Célibat.*— Mépris qu'avaient pour lui les Hébr., II, 436.
- Cendres,* signe de deuil chez les Hébr., II, 493.
- Censure* (de la) comme peine chez les Hébr., II, 552.
- Céraste* (serpent).— Son nom hébr.; description, II, 141.
- Cerdoniens.*— Ils rejetaient la 1^{re} Epit. de S. Jean, VI, 382.
- Céréales* citées dans l'Ecrit.-Ste, II, 184; — leurs maladies, 187.
- V. AVOINE, BLÉ, FROMENT, MILLET, ORGE, SEIGLE, etc.)*
- Cérémonial des Hébr.*— De leur manière de saluer, II, 468; — des visites, 471; — des honneurs publics, 472.
- Cerf.*— Son nom hébr. dans la Bible; — sa nature, II, 110.
- Cérinthiens* (hérétiques).— Epoque où ils existaient; — leurs erreurs, VI, 380. — Ils rejetaient les Epit. de S. Paul, 31; — la 1^{re} de S. Jean, 382.
- Certitude des prophéties.* (V. PROPHÉTIES.)
- Chaines,* ou manière d'interpréter l'Ecrit.-Ste; — définition, 386; — leur utilité, 387. — Principales Chaines, 513.
- Chaines* mises aux prisonniers chez les Hébr., II, 543.
- Chakal.*— Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 108.
- Chaldaïques* (Versions ou paraphrases).— Leur antiquité et leur autorité, I, 281; — leur nombre, 282; — leur mérite, leurs auteurs, ce qu'elles renferment, 282 et suiv. — Leur autorité pour la critique sacrée, 424, 431, 432, — pour connaître la véritable signification des mots hébr., 526. — Version chaldaïque d'Isaïe, IV, 62. — La paraphrase chaldaïque d'Onkelos fait partie de deux *Pentateuques* polyglottes, I, 335, 336, — de la Polyglotte du cardinal Xénès, 331, — et de celle de Philippe II, 332.
- Chaldée.*— Son étendue, II, 9, 10.
- Chaldéen* (dialecte). — Livr. saints écrits en chaldéen, I, 144. — Le liv. de *Judith* a été écrit en chaldéen, III, 345; — celui de *Eniel* l'a été en partie, IV, 284, 289; — caractère du chaldéen de ce liv., 311. — Version chaldéenne qui fait partie de la Polyglotte d'Utter, I, 333, — du Psautier polyglotte de Justiniani, 335, — et de la Polyglotte de Dracontès, 336. — La version chaldéenne de *Tobie* a servi à S. Jérôme pour sa version latine, III, 309.
- Chanaan* (Terre de). (V. EGYPTE.)
- Chameaux* et dromadaires. — Différentes espèces, II, 92; — leur usage, leur harnachement, leur caractère, 93; — leur nourriture, leur utilité, 94.
- Chanaan* (Pays de). (V. PALESTINE.)
- Chancelier* de la cour chez les Hébr., II, 519.
- Chandelier* à sept branches, II, 608.
- Chapitres* et versets. — Cette division de l'Ecrit.-Ste est postérieure à sa rédaction, I, 145; — elle a été faite par les Juifs pour

l'Anc.-Test., 146 ; — on ignore son auteur pour le Nouveau, 147. (V. ECRIT.-STE.) — La version des Septante prouve que le texte hébr. n'avait aucune de ces divisions, 412. — Règle à suivre relativement à leur présence, 466.

Chariots de guerre des Hébr., II, 564, 569.

Charité envers les pauvres, nommée justice chez les Hébr., II, 465. (V. AUMÔNE.)

Charrue en usage chez les Hébr., II, 177.

Chasse. — Son utilité et sa nécessité chez les nomades ; — leurs armes, II, 88.

Chaussure des Hébr., II, 379 ; — de Jésus-Christ, 382.

Chauve-souris. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 137.

Chemin (Une journée de), mesure, II, 335.

Chêne. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 217, 221

Chetib, partie de la Massore. (V. ce mot.)

Cheval. — Son usage chez les Hébr., II, 95. — Beautés de sa description dans *Job*, III, 476.

Chevelure des Hébr., II, 374. — Usage des huiles odoriférantes 375. — Peine de la coupe des cheveux, 551.

Chevreau, défendu chez les Hébr., II, 402.

Chèvre. — Son usage chez les Hébr. et en Orient, II, 101.

Chien. — Son utilité chez les Hébr. et en Orient, II, 102. —

Chien de mer. (V. REQUIN.)

Chine. — Caractère douteux de l'antiquité de son histoire et de sa chronologie, I, 7. — Des livres sacrés. (V. KINGS.)

Choses sacrées chez les Hébr. II, 652. — Sacrifices, 653, 657 — Premiers-nés, 663. — Prémices et dimes, 664. — Serment, 665 — Vœux, 667. — Prières, 669. — Liturgie, 670.

Chouette. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 131 132, 134.

Christianisme. — Science et génie de ses fondateurs, V, 304.

Chronologie. — Son utilité pour bien comprendre l'Écrit.-Ste, I, 497. — Chronol. adoptée par les Hébr. II, 287. — Réponse à une objection tirée des différences chronol. entre les textes hébr., grec et samaritain du *Pentat.*, III, 75. — Difficultés de la chronol. du liv. des *Juges*, 187 ; — de celui de *Ruth*, 207. — Chronol. des *Actes des Apôtres*. (V. ACTES.)

CHUSAI. — Beautés de son discours, III, 241.

Chuzistan. (V. SUSIANE.)

Cigogne. — Le mot *hasidâ* de l'Écrit. ne la désigne pas, II, 135

Ciguë. — Mot hébr. qui paraît la désigner dans la Bible, II, 202

Cinare, instrument à cordes des Hébr., II, 274.

Cinquième, sixième et septième édition (Versions dites). — Leur auteurs, époques où elles furent composées, liv. qu'elles contiennent, I, 276.

Circoncision chez les Hébr., II, 438 ; — ses motifs, son origine son ministre, 439 ; — son instrument, 440.

Cison, torrent. (V. PALESTINE.)

Citernes des Hébr., II, 81, 163. — Description de celles d'Orien

33. — On donnait ce nom aux prisons, 164. — Citernes des noades, 169.

Cithara, instrument à cordes des Hébr., II, 273.

Claie (Supplice de la) par écrasement, II, 550. (V. PEINES.)

Clef. (V. INTRODUCTION A L'ECRIT.-STE.)

Cochon. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible; — aversion des Israélites, etc., II, 103, 402.

Cognée en usage chez les Hébr., II, 177.

Coiffure des Hébr., II, 368; — actuelle des Orientaux, 369.

COLLECTIONS d'Origène. (V. ORIGÈNE, à la table des auteurs.)

Cologne (Bible de). (V. LEGROS, à la table des auteurs.)

Colombe. (V. PIGEON.)

Coloquinte. — Nom hébr. qu'on a cru désigner cette plante dans la Bible, II, 199, 202.

COLOSSIENS (*Épître de S. Paul aux*). — Notice sur Colosses, VI, 154.

— Lieu et temps où fut composée cette Épître, 156; — occasion et sujet, 157; — beautés littéraires, 160. (V. ÉPÎTRES.)

Combat. (V. BATAILLE.)

Commentaires, commentateurs. — Définition historique des commentaires, I, 385, 386; — leur division en allégoriques ou mystiques, dogmatiques, moraux et littéraires, 389 et suiv.; — leur but, leurs difficultés; devoirs des commentateurs, 503. — Leur utilité, 505. — Commentateurs principaux, 396 (*note*), 505. (V. au titre particulier de chaque liv.)

Commerce des Phéniciens, des Arabes, II, 312; — des Egyptiens, des Hébreux, 313. — Voies de communication et transport des marchandises, 315. — Poids et mesures, 318.

Communication (Voies de). (V. COMMERCE.)

Comparaisons faites par l'Écrit.-Ste. — Leurs beautés, VI, 79, 81, 9, 92, 97, 98, 167, 202, 281, 311.

Compilation des commentaires, manière d'interpréter l'Écrit.-Ste. (V. CHAINES.)

Complainte ou élégie, genre de poésie des Hébr., II, 263.

Comptue ou *Alcala* (Bible de). (V. XIMÈNES, à la table des auteurs.)

Conciles qui ont défendu de lire la Bible sans une permission, I, 23. (Pour ce qui regarde les conciles, V. au nom de chacun d'eux, ainsi : AFRIQUE, AIX, AVIGNON, ARLES, BORDEAUX, CAMBRAI, LAON, LIÉGÈRE, MALINES, MILAN, NARBONNE, TOULOUSE, TOURS, etc.)

Concombre. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible; — usage de ce légume chez les Égyptiens, II, 196, 199.

Concordance des passages des Évangiles; — elle ne prouve pas qu'il y ait eu un Évangile primitif, V, 251.

Concordes. — Méthodes à suivre dans leur explication et dans celle des Évangiles, V, 327, 336.

Concubines chez les Hébr., II, 428. — Elles pouvaient hériter en vertu d'un testament, 448.

Conjecture critique. — Sa définition; — motifs pour y avoir rarement recours, I, 463.

Conquêtes et profanations d'Antiochus Epiphane. — Beautés de cette narration, III, 513.

Conseiller du roi chez les Hébr., II, 521.

Constantinople. — Son second concile a frappé d'anathème Théod. de Mopsueste pour avoir nié la divinité du *Cant. des cant.*, V, 75. — Divinité et canonicité du liv. de la *Sagesse*, 95.

Constitutions dites apostoliques. — A quelle classe d'apocryphes elles appartiennent, I, 140.

Construction des maisons des Hébr., II, 73, 76.

Contexte. — Sa définition, son utilité pour découvrir le vraisens de l'Écrit.-Ste, I, 478.

Contradictions dans l'Écrit.-Ste. — Il n'en existe pas, I, 488. — Règles pour lever celles qui sont apparentes, 489 et suiv. (V. EVANGILES.)

Contraste établi dans l'Épît. aux Hébr. entre la loi de Moïse et celle de Jésus-Christ, VI, 276.

Conversation chez les Hébr. (De la), II, 460. — Sa privation était un signe de deuil, 493.

Convives. — Leur placement à table chez les Hébr., II, 412; — en Orient, 413.

Copistes. — Erreurs qu'ils ont pu commettre en transcrivant les Stes-Écrit., I, 418.

Créanciers. — Leurs droits chez les Hébr., II, 554.

Création du monde. — Beautés de ce récit dans la *Genèse*, III, 105.

Critique sacrée. — Sa définition, sa division, I, 403. — Objet de la critique verbale de l'Anc.-Test., 403; — son histoire abrégée, 404 et suiv. — Moyens que fournit la critique pour corriger les fautes du texte hébr., 420. — Règles à suivre dans l'emploi de ces moyens, 428. — Critique du Nouveau-Test.: des manuscrits et des édit. du Nouv.-Test., 441. — Des lectionnaires et eucologes, 454. — Des anciennes versions, 455. — Des Pères de l'Église, 459. — De la conjecture critique, 463. — Règles à suivre dans l'emploi des moyens de corriger le texte du Nouv.-Test., 465. — La critique est une science nécessaire pour bien comprendre l'Écriture, 493.

Crocodile. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 152, 154. — Crocodile terrestre. (V. LÉZARD.)

Croix. (V. CRUCIFIEMENT.)

Crucifiement, supplice en usage chez les Hébr. et chez plusieurs autres peuples, II, 538. — Forme de la croix, 542; — nombre de clous employés, couronne d'épines, 542; — breuvage composé de myrrhe et de vin, et motif qui le fit refuser par Jésus-Christ, 543.

Cuillers. — Elles n'étaient pas en usage à la table des Hébr., II, 413, 416.

Cuirasse des soldats hébr., II, 566.

Cuisines des maisons des Hébr., II, 68.

Cuissards des soldats hébr., II, 566.

Cumes (La sibylle de); — ses liv. prophétiques, IV, 55.

Cygne. — Mot hébr. qui, selon la Vulgate, le désigne dans la Bible, II, 134.

- Cymbales*, instrument de musique; — mot hébr. qui les désigne, I, 276.
- Cyprès*. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 218, 219.
- Cyrus*. — Beautés de son édit, III, 293.
- Coptes* (Versions). (V. EGYPTIENNES.)
- Coq*. — Il est cité souvent dans l'Écrit.-Ste, II, 124.
- Coquilles* (Poissons à) cités dans l'Écrit.-Ste, et mot hébr. qui les désigne, II, 151.
- CORAN**. — L'opinion des peuples qui le regardent comme un liv. sacré n'affaiblit pas les preuves de l'inspiration divine de nos Ecritures, I, 43. — But de Mahomet en le composant, 44. — Il fut recueilli aussitôt après sa mort, 76.
- Corbeau*. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible; — nature, mœurs de cet oiseau impur chez les Israélites, II, 129.
- Cordes* (Instrumens à). (V. INSTRUMENS.)
- Coriandre*. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 202.
- CORINTHIENS** (*Epît. de S. Paul aux*). — Notice sur Corinthe, VI, 82. — S. Paul écrivit dans cette ville sa 1^{re} et sa 2^e aux *Thessaloniens*, 163, 168. — Combien en a-t-il écrit aux Corinthiens, 83. — Lieu et temps où fut composée la première, 84; — Son occasion et son sujet, 86; — Ses beautés littéraires, 89. — Lieu et temps où fut composée la seconde, 94; — Son occasion et son sujet, 95; — ses beautés littéraires, 96. (V. EPITRES.)
- Cornes*. — Leur sens dans l'*Apocal.*, VI, 450.
- Corruption des mœurs*. (V. MŒURS.)
- Cortège*. (V. HONNEURS PUBLICS.)
- Coudée* (*ammâ*), mesure des Hébr., II, 334; — sa valeur en décimales actuelles, 340.
- Coudrier*. — Le mot hébr. *louz* le désigne-t-il, II, 215.
- Couleur des vêtemens des Hébr.*, II, 348.
- Coupes*. — Leur sens dans l'*Apocal.*, VI, 448.
- Cour des rois hébr.*, II, 519.
- Couronne d'épines*. — Elle n'était pas en usage dans le crucifiement, II, 542.
- Couteau*. — Il n'était pas en usage à la table des Hébr., II, 413, 416.

D

- Dagon*. — Disposition probable de son temple, II, 66. — Son poids, 686.
- Damas*, royaume. (V. SYRIE.)
- DANIEL** et son liv., IV, 281. — Texte original et versions, 3. — Sujet et ordre qui y est suivi, 286. — Authent., 289; — Authent. de la partie proto-canon., 290, 293, — difficultés et réponses, 337. — Authent. de la partie deut.-canon., 373, 374, — difficultés et réponses, 379. — Divinité et canonicité, 385. — Beautés littéraires, 390. — Commentateurs, 394, — catholiques, 395, — protestans et juifs, 396. — Ce liv. est antérieur au temps des Machabées, I, 410. — La théogonie mise par l'auteur dans la

bouche de Nabuchodonosor était commune chez les Orientaux, I, 360. — Ce liv. fait partie du canon des Juifs, I, 71. — S. Grégoire de Nazianze cite l'histoire de Suzanne comme extraite de livr. saints, 129. — Comment les Hébr. recevaient ce liv., 130. — Il renfermait plusieurs passages en langue chaldaïque, 144. — Caractère de la traduction des Septante, 216. — Editions divers empruntant toutes ce liv. à Théodotion, 217, 221, — dont l'Eglise a adopté la traduction, 276. — On trouve le neuvième chapitre dans une version copte ou égyptienne, 294. — On a aussi attribué à Daniel le liv. de *Job*, III, 458.

Danois (Version en) qui fait partie de la Polyglotte d'Hutter, 333.

Danse, en usage chez les Hébr.; — son origine, II, 278; — son état actuel en Orient, 279.

Darique (monnaie). — Sa valeur, origine de son nom, II, 321, IV, 314.

DARIUS, roi des Mèdes. — Son existence à Babylone, IV, 314

Darkemon. (V. **DARIQUE**.)

DAVID. — Est-il auteur des *Psaumes*, V, 12; — d'une partie du liv. des *Rois*, III, 222. — Beautés de ses regrets sur Absalom, 231 — de son élégie sur la mort de Saül, de Jonathas, 242, — d'Abner, 243; — de ses dernières paroles, 244; — de sa prière à l'occasion de l'oracle relatif à la construction du Temple, 276; — de son catalogue d'actions de grâces à l'occasion des libéralités des grands pour la construction du Temple, 276; — de sa prière pour Salomon, 276.

Débiteurs. — Peines qui leur étaient infligées chez les Hébr., I, 554.

DEBORA. — Beautés de son cantique, III, 199.

Décapitation. — Supplice chez les Hébr., II, 548.

Décapole, province. (V. **JUDÉE**.)

Décime, mesure des Hébr., II, 338.

Décrétale. (V. **INNOCENT III**, à la table des auteurs.)

Décurions, officiers de l'armée des Hébr., II, 526.

Dédicace du temple. (V. **TEMPLE**, **ENCÈNE**.)

Délit. — Du sacrifice pour le péché et le délit chez les Hébr., II, 66

Delphes (Oracle de). — Traits divers, IV, 44, 45.

Détuge. — Beautés de sa description, III, 106.

Demeures des nomades. (V. ce mot.)

Demi-sicle, poids. (V. **SICLE**.)

Denier, monnaie des Hébr., II, 331.

Dénombrement. — Objection contre l'authent. des Évangiles tirée de celui de la Judée, et réponses, V, 245, 246. — Beautés du message de Dieu à David par le ministère de Gad, après le dénombrement, III, 277.

Dépôt. — Peine pour sa violation chez les Hébr., II, 555.

DESCRIPTIONS de Jérémie (le Liv. des), perdu, I, 141. — Beautés des descriptions contenues dans l'Écrit. (V. **NARRATIONS**.)

Déserts. — Ils servaient de pâturage aux troupeaux des Hébr., II, 160. (V. **PALESTINE**.)

Deuil. — Du deuil privé chez les Orientaux, II, 491; — chez les Hébr., 492; — sa durée; — habitude d'aller pleurer au sépulcre, 94. — Du deuil public; — ses signes, 495.

Deutéro-canoniques (Liv.). — Définition, I, 5, 92. — Liv. deut.-anon. de l'Anc.-Test., 93. — Motifs pour lesquels ils n'ont pas été insérés dans le canon d'Esdras, 98. — La tradition des Juifs leur est favorable, 99, 100, — difficultés et réponses, 106; — la tradition des Eglises chrétiennes également, 109. — Le concile de Trente avait des raisons suffisantes pour insérer dans le canon ceux de l'Anc.-Test., 124, 125, 137, — difficultés et réponses, 126. — Leur autorité dans les discussions avec les protestans, 138. — Authent. de la partie deut.-canon. du liv. de *Daniel*, IV, 373. — Epit. deut.-canon. (V. EPÎTRES.)

DEUTÉRONOME. — Il fait partie du canon des Juifs, I, 71. — On le trouve dans une version hollandaise, 304. — Son sujet, III, 9. — Les chapitres 23 et 24 appartiennent au liv. de *Josué*, 12 (*note.*) (V. PENTATEUQUE.)

Dialectique. — Son utilité pour bien comprendre l'Écrit.-Ste, I, 94.

Dialogue entre Néhémie et Artaxerxès. — Ses beautés, III, 305; — entre Dieu et Abraham, 116.

Dictionnaires. — Leur autorité pour connaître la signification véritable des mots hébr., I, 528. — Dictionn. bons à consulter, 528. — Leur usage peut conduire au vrai sens des mots du Nouv.-Test., 32. — Principaux dictionn., 533. — Erreur commise par le *Dictionnaire encyclopédique des sciences et des arts*, sur la question de savoir à quelle époque la langue hébraïque a été vulgaire, et réfutation, 149, 150.

Didactique (Poésie) des Hébr.; — poèmes didactiques de l'Écrit.-Ste, II, 264.

Didrachme, poids et monnaie des Hébr., II, 323, 330.

Dieux (Faux) chez les Hébr., II, 681, 682.

Difficultés contre l'authenticité, la divinité, la canonicité, la vérité, l'intégrité, etc., des divers livres saints, et réponses (V. au nom de chaque liv.); — contre l'inspiration des Écrit., la clôture du canon des Juifs, etc., etc. (V. aux questions principales qui ont l'objet des attaques.)

Dîme chez les Hébr., II, 664.

Discours ou Traités, manière d'interpréter l'Écrit., et principaux auteurs qui ont employé cette forme, I, 387. — Livre des discours d'Osai, perdu, 141. — Inspiration et autorité des discours prophétiques des amis de Job, III, 469. — Beautés des discours et des exhortations renfermés dans l'Écrit.-Ste, 116, 117, 118, 119, 122, 123, 238 et suiv., 245, 276, 277, 306, 389, 513, 514; V, 438, 441 et suiv. (V. EXHORTATIONS.)

Disquisitions. (V. INTRODUCTION A L'ÉCRIT.)

Dissertations, manière d'interpréter l'Écrit.-Ste, I, 389. — Dissertation sur l'histoire de Judith, III, 365.

Divination. — Son usage chez les idolâtres, II, 680.

Divinité des livres saints. (V. au nom de chaque liv.) — Réfu-

tation des erreurs des protestans sur la divinité de Jésus-Christ, I, 539, 542.

Division de l'Écrit.-Ste par chapitres, versets; — points, virgules et accens, I, 466. (V. tous ces mots.)—*Division des Psaumes* (V. ce mot.)

Divorce chez les Hébr., II, 432. — Formule employée par les rabbins, 435.

Dogmatiques (Commentaires). (V. ce dernier mot.)

Dogme. — Règle à suivre quand deux passages de l'Écrit.-Ste relatifs à un dogme paraissent se contredire, I, 490.

Dons. (V. PRÉSENS.)

Doudaïm. — Ce mot hébr. ne signifie pas les fruits de la mandragore, II, 202; — mais des fleurs spéciales (fleurs d'amour), 203

Drachme, poids et monnaie, II, 322, 331.

Dragon, serpent. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible; — danger des piqûres de ceux de l'Afrique et de l'Arabie, II, 143. — Sens de ce mot dans l'*Apocal.*, VI, 446.

Drame, genre de poésie des Hébr., II, 268. — Ressemblance d'un poème de *Job* avec le drame, III, 472.

Drapeaux. (V. ÉTENDARDS.)

Droit d'aïnesse. (V. AÏNESSE.)

Dysenterie, maladie connue des Hébr., II, 481.

E

Eau. — C'était la boisson habituelle des Hébr., II, 398.

Ebionites (Évangile apocryphe des), V, 230, 267. — Ils rejetaient les *Épît.* de S. Paul, VI, 16, 31; — et la 1^{re} de S. Jean 382.

ECCLÉSIASTE. — Ce liv. fait partie du canon des Juifs, I, 71. — Caractère de la traduction des Septante, 216. — Version Italique corrigée et publiée par S. Jérôme, 220. — Paraphrases chaldaïques, 285. — On trouve ce liv. dans une version hollandaise, 30. — Utilité de la dialectique pour expliquer ses contradictions apparentes, 494. — Fragment manuscrit copte trouvé en Égypte, 29 (*note*). — Sujet, but, divinité de ce liv., V, 50; — auteur, 56; — élocution, 59; — c'est un poème didactique, II, 265, 266; — commentateurs, V, 60.

ECCLÉSIASTIQUE. — Ce liv. était reçu par les Juifs, I, 103. — S. Grégoire de Nazianze et S. Epiphane le citent parmi les livres saints, 129. — S. Jérôme ne l'a pas traduit, 221, 224. — Il fait partie d'une version hollandaise, 304. — C'est un des livres du *tér.-canon.* de l'Anc.-Test., V, 95, 100. — Époque où il a été composé, I, 78. — Du texte original et de ses versions, V, 101. — Il a été composé en hébr., I, 144. — Sujet, auteur, divinité, V, 10. — Élocution et beautés littéraires, 107; — c'est un poème didactique, II, 265, 266; — commentaires cathol., V, 108; — protestans, 109. — Son prologue est de la 1^{re} classe des apocryphes, 139.

- Echarpe*, partie du costume des Hébr., II, 356.
- Ecoles* proprement dites. — Les Hébr. n'en avaient pas, II, 444.
- Ecorce* des arbres. — Elle a d'abord servi à écrire, II, 240; — puis à faire des livres, 243.
- Écritoire* en usage chez les Hébr., II, 242.
- Écriture*. — Son origine, II, 237; — motifs qui y ont donné lieu, 239; — elle était connue au temps de Moïse, 239; — matières sur lesquelles on écrivit d'abord, 240; — instrumens dont on se servait, 242; — livres, 243; — méthode d'écriture, 243; — lettres, 244.
- Écriture-Sainte*. — Sa nature, ses noms divers, I, 1; — sa division en Anc. et Nouv.-Test., 5; — en liv. proto-canon. et deut.-canon., 5; — en liv. légaux, historiques, sapientiaux ou moraux et prophétiques, 5. — Son excellence, 6; — son authent., 10; — sa conservation, 11. — Excellence de l'histoire qu'elle renferme, 13. — Perfection de sa doctrine, 14. — Sublimité de son style, 15. — Miracles et prophéties véritables qu'elle contient, 16. — Admiration des hommes les plus sages de l'antiquité, 17; — vaines critiques des plus habiles, vaines attaques des plus violens, 18. — Son autorité, prouvée par son inspiration divine, 20. — Motifs pour l'étudier, dispositions à y apporter et méthode à suivre, v; III, 1, 2. — Elle doit être l'étude principale d'un ecclésiastique, I, 161. — Erreurs où conduit le sens particulier dans son interprétation, XIX. — Principaux auteurs cathol. et protest. qui ont composé des travaux préparatoires à cette étude, XIII. — L'Écrit. doit être la règle de notre foi et de nos mœurs, 66. — Sa canonicité prouve de son inspiration, 65. (V. CANON.) — Dans quelle langue ont été écrits ses divers liv., 144. — A l'exception des cantiques et des liv. prophétiques, les deux Testamens ont dû, dans leur origine, former une suite sans intervalle entre les phrases ni entre les mots, 145. — La division par chapitres et par versets a été introduite par les Juifs dans l'Anc.-Test., 146; — au second siècle dans le Nouveau, 147. — La ponctuation des liv. saints n'est pas plus due aux auteurs sacrés; — son origine, 148; — son intention vers le dixième ou le onzième siècle, 149. — Introduction des accents et des esprits vers le quatrième siècle, et successivement des points-voyelles, 149. — Le texte hébr. de l'Anc.-Test. n'est pas exempt de fautes de copistes, 171; — mais il n'a point été interrompu dans les choses essentielles, 173, — pas plus que le texte grec du Nouv.-Test., 191. — L'Écrit.-Ste a une langue particulière, 242. — Sa lecture n'est pas absolument nécessaire à tous, 316; — elle ne doit pas même être permise à tous sans distinction, 318; — les pasteurs de l'Eglise ont le droit de l'interdire, 322; — sens de la défense de l'Eglise, 326. — Danger des versions sans explications, 329. — Versions diverses. (V. VERSIONS.)
- Écuyers* des rois chez les Hébr., II, 528.
- Édit* de Cyrus. — Ses beautés, III, 293.
- Editions* diverses de la version des Septante, I, 217; — de la Vulgate, 264; — de la Bible en hébr., 417, 423; — grecques du Nouv.-Test., 445.

Education des enfans chez les Hébr., II, 442. (V. ENFANS.)

Eglise. — Sa tradition prouve l'inspiration divine de l'Anc. et du Nouv. Test., I, 32. — C'est à elle qu'il appartient de proposer un canon des liv. saints, 114. (V. CANON.) — La tradition des Églises chrétiennes fait remonter jusqu'au temps d'Esdras l'origine du canon des Juifs, 80; — leur tradition est favorable au liv. deut.-canon., 109. — L'Écrit.-Ste doit être interprétée par l'infailible autorité de l'Église, 398.

Égypte. — Son nom hébr., ses limites, sa division, ses villes principales, II, 14, 15. — Torrent d'Égypte, 16.

Égyptiennes ou Coptes (Versions). — Leur nombre, leurs éditions, I, 294. — Découvertes de M. Dujardin, 295. — Leur autorité pour la critique du Nouv.-Test., 456, 457. — Version d'Isaïe, IV, 65.

Égyptiens. — Leur commerce, II, 313. — Leurs voies de communication et de transport des marchandises, 316. — Leur aversion pour la mer, 342. — Évangile apocryphe selon les Égyptiens, I, 139; V, 230.

ÉLÉAZAR. — Beautés de la description de son martyre, III, 514. — L'auteur du liv. des *Machabées* ne loue pas son suicide, 508.

Élégie, genre de poésie des Hébr., II, 263. — Beautés de l'élégie de David sur la mort de Saül et de Jonathas, III, 242; — sur celle d'Abner, 243.

Éléphants. — Usages auxquels les employaient les Hébr., II, 97.

Éléphantiasis. (V. LÈPRE.)

ELIACHIM est auteur du liv. de *Judith*, III, 376, — difficultés et réponses, 378.

ÉLIE. — Beautés du tableau du feu céleste descendant sur le Carmel à sa voix; — de l'apparition de Dieu sur le mont Horeb; — de l'assomption d'Élie, III, 237; — de son discours à Achab quand il se fut emparé de la vigne de Naboth, 245. — Epit. du prophète Élie au roi d'Israël, perdue, I, 141.

Ellipse, en hébr., II, 253.

Elocution. (V. STYLE); — des prophéties. (V. ce mot.)

Elymais, province. — Sa situation, II, 9.

Emath, royaume. (V. SYRIE.)

Emphase (rhétor.). — Définition, exemples, I, 486; — abus, 487.

Enallage, figure de la langue hébraïque, II, 254.

Encénies (Fêtes des) chez les Hébr., II, 635.

Encratites. — Leur Évangile apocryphe, V, 230.

Encre en usage chez les Hébr., II, 242.

Enfans chez les Hébr. — Leur naissance, II, 436. — Circoncision, 438; — noms qui leur étaient donnés, 440; — éducation, 442; — puissance paternelle, 446. (V. ces mots.)

Engaddi, désert. (V. PALESTINE.)

Enigme, figure de rhétor. de l'hébr., II, 256.

Ensevelissement chez les Hébr., II, 484; — on brûlait quelquefois les corps, 490.

Epeautre. (V. BLÉ.)

Épées ou glaives des soldats hébr., II, 566.

- Epervier*. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 128, 129, 132.
- Éphâ* ou bath, mesure des Hébr., II, 335, 336.; — valeur décimale, 340.
- EPHÉSIENS (*Épître de S. Paul aux*), VI, 118. — Notice sur l'épître, 118. — Personnes auxquelles cette Épître fut adressée, 120. — Lieu et temps où elle fut écrite, 130. — Sujet, occasion et motif, 133. — Authent., 135. — Style et beautés littéraires, 140.
- (ÉPÎTRES.)
- Ephod*, habit sacré des Hébr., II, 359.
- Ephraïm* (Montagnes d'). (V. ISRAËL.)
- Epiceries*. — Elles étaient inconnues aux Hébr., II, 408.
- Epiménides*. — Aristote et Cicéron semblent, comme S. Paul, le regarder comme un prophète, VI, 214.
- ÉPÎTRE d'*Abgare* ou d'*Abagare*, de S. Barnabé, fragmens de S. Paul et de Sénèque. — A quelle classe d'apocryphes elles appartiennent, I, 140. — *Épître* du prophète Élie au roi d'Israël, perdue, I, 141.
- ÉPÎTRES DE SAINT PAUL. — Leur nombre, I, 93, VI, 3. — Leur authenticité, 4. — S. Paul est auteur des quatorze Épîtres qui portent son nom, 5. — Leur divinité, 28. — Ordre chronologique dans lequel elles ont été écrites, 33. — Difficultés qui leur sont particulières, et principales sources de ces difficultés, 36; — moyens de les lever, 39. — Leur style et leur élocution, 43. — Comment. cathol., 56, — protest., 69. (V. au nom de chaque Épître, ainsi, ROMAINS, COLOSSIENS, EPHÉSIENS, HÉBREUX, TITE, etc.)
- ÉPÎTRES CATHOLIQUES (Introduction partic. aux); — leur définition, leur nombre, leurs auteurs, VI, 281. — Leur division en proto-canon. et en deutér.-canon., 283. — Leur but, leur caractère, leur ordre, 284. (V. JACQUES, PIERRE, JEAN, JUDE.)
- Époux* et *Épouse*. — Du choix des époux chez les Hébr., II, 424. — De l'épouse soupçonnée, 430.
- Ère* des Séleucides. (V. ce mot.)
- Esclaves* chez les Hébr. — Voies qui conduisaient à la servitude, I, 449. — Condition des esclaves, 450. — Leur condition chez les autres peuples, 453. — Des esclaves du sanctuaire, 638; — des prophètes, 166.
- ESDRAS. — L'origine et la clôture du canon des Juifs remontent à son temps, I, 75, — difficultés et réponses, 82; — il paraît prouvé qu'il est auteur de ce canon, 80. — Il n'a pas dicté de nouveau tous les liv. saints, après l'incendie de Jérusalem, 85; — I, 52. — Il n'a point abrégé les liv. sacrés des Juifs, I, 87, — ni abrégé le *Pentateuque*, III, 43; — mais il l'a probablement divisé en sections dites *paraschoth*, I, 146. — Il a recueilli les 150 *psaumes*, I, 11. — En quoi son travail a surtout consisté, 90. — Il a réunis les liv. sacrés après la captivité, 410; — mais il n'a pu ni les changer ni les altérer, quand la langue hébraïque cessa d'être vulgaire après la captivité, 154, 156. — Les Juifs n'ont jamais admis de canon postérieur au sien, 95. — Motifs pour lesquels les livres deut.-canon. n'y ont pas été insérés, 98. — Il est auteur des quatre

liv. des *Rois*, III, 223; — difficultés et réponses, 224, — il l'est également des *Paralip.*, 253, — et du premier de ceux qui portent son nom, 281. — Sujet et but du 1^{er} liv., 282; — auteur, 284; — Esdras en est auteur, 285, — diffic. et rép., 289. — De l'élocution de ce liv., 293; — des comment., 294. — Du second liv., 295; — sujet et but de ce liv., 296; — Néhémie en est l'auteur, 298, — diffic. et rép., 300. — Beautés littéraires, 305. — Canonicité de ces deux liv., I, 71, 102. — Esdras a écrit en caractères chaldéens, I, 92, 144. — Ses 3^e et 4^e liv. sont apocryphes, I, 88, 139; III, 52, 281. — Filiation de Zacharie, IV, 581.

Espagnoles (Versions). — Auteurs, éditions, I, 300. — Polyglotte d'Hutter, 333; — *Pentat.* polyglotte, 335.

Esprit-Saint. — Son assistance (V. ce mot).

Esséniens ou *Esséens* (Secte des), II, 597, 599.

ESTHER. — Texte original et versions de ce liv., III, 394. — Les sept derniers chapitres ont été composés en hébr., I, 144. — Version hollandaise, 304. — Sujet de ce liv., III, 398. — Réalité de l'histoire d'Esther, 402. — Auteur de ce liv., 406. — Mardochée est auteur du fond et de la substance, 407. — Sa véracité, 411, — diffic. et rép., 414. — Sa divinité, 417, — diffic. et rép., 422. — Sa canonicité, 427; I, 128. — Il faisait partie du canon des Juifs, 71, 102. — Ses beautés littéraires, III, 431. — Ses comment. cathol., 434, — protest., 435, — juifs, 437. — Paraphrases chaldaiques de ce liv., I, 285.

Esturgeon (Espèce d') cité dans l'Écrit.-Ste, et qui effraya Tobie, II, 152.

Etendards des Hébr., II, 572, 574.

Ethiopienne (Version). — Son origine, ses éditions, I, 293, 334, 335. — Son autorité pour la critique du Nouv.-Test., 456, 458. — Version d'Isaïe, IV, 65.

Ethiopiens. — Ils ont conservé la fête de la victoire de Judith, III, 362.

Ethnarque des Hébr. en Egypte, II, 529.

Etoffes des vêtements des Hébr., II, 346.

Etrangers. — Conduite des Hébr. envers eux, II, 465.

Etsbah, mesure. (V. **POUCE.**)

Eucharistiques (Des sacrifices) chez les Hébr., II, 661.

Eucologes ou *Lectionnaires* du Nouv.-Test., I, 454.

Eunuques des rois hébr., II, 523.

Eutychiens (hérét.). — Ils admettaient l'authent. de l'Épit. aux Hébr., VI, 247.

ÉVANGILES, ÉVANGÉLISTES. — Les Évangiles sont la partie la plus excellente des Écritures, V, 160. — Définition et division des Évangiles, 110 (V. **MATTHIEU, MARC, LUC, JEAN**). — Authent. des Évangiles, 167, — difficultés et rép., 227. — Leur intégrité, 260 (V. **NOUV.-TEST.**), — diffic. et rép., 264. — Leur véracité, 285, — difficultés et rép., 300. — Leur divinité, 316. — Leur élocution et leurs beautés littéraires, 323. — Méthode à suivre dans l'explication des Évangiles et des concordances, 327. — Des comment., 344; — comment. cathol., 346, — protest., 361. — Des prétendues

- contradictions des évangélistes, 460; — règles à suivre pour le concilier, 471. — Versions gothique et persanes des Évangiles, I, 94, 297. — Édition polyglotte de Stiernhielm, 336. — Évangile primitif (V. PROTÉVANGILE). — Évangiles apocryphes (V. ce mot).
- EVE (Évangile apocryphe d'), I, 139.
- Excommunication chez les Hébr., II, 551.
- Exécuteurs de la justice chez les Hébr., II, 528, 557.
- Exégèse des protestans modernes (Nouvelle); — ses vices, ses erreurs, I, 535 et suiv.
- Exégètes allemands. — Leurs erreurs, I, XIX.
- Exemptions de service militaire chez les Hébr., II, 563.
- Exercices militaires chez les Hébr., II, 573.
- Exercitatio-s (V. INTRODUCTION A L'ÉCRITURE-STE.)
- Exhortations remarquables renfermées dans l'Écrit.-Ste, IV, 236, 15; V, 108; VI, 142, 161, 194, 204, 280.
- EXODE. — Sujet de ce liv., III, 7. — Il fait partie du canon des Juifs, I, 71, — Version hollandaise, 304. (V. PENTATEUQUE.)
- Expéditions militaires chez les Hébr., II, 576.
- Expiation (Fête de l') chez les Hébr., II, 628.
- Explication des prophéties. (V. ce dernier mot.)
- Extase des prophètes, IV, 50.
- EZÉCHIAS a-t-il écrit une partie du livre des Rois, III, 222. — Beautés de sa prière après la réception de la lettre insultante de Sennachérib, 245; — de son exhortation aux lévites, de sa lettre au peuple, et de son discours à ses capitaines, 277. — Quel est l'Ezéchias ancêtre de Sophonie, IV, 564.
- EZÉCHIEL et ses prophéties, IV, 242. — Sujet et ordre, 243. — Authent., 246. — Ezéchiel est auteur de toutes les prophéties qui portent son nom, 247, — diffic. et rép., 251. — Divinité et canon., 262. — Ce liv. fait partie du canon des Juifs, I, 71. — Caractère poétique d'Ezéchiel, IV, 270, — Beautés du récit de sa vision, I, 476. — Comment., IV, 277, — cathol., 278, — protest. et Juifs, 280, — Caractère de la traduction de ce liv. par les Septante, 216. — Paraphrase chaldaique, 283.
- EZOÛR-VÉDA. (V. VÉDA.)

F

- Faculté de théologie de Paris. — Elle reconnaît à l'Église le droit de défendre la lecture de la Bible, I, 325.
- Fard, — Son usage chez les femmes des Hébr. et en Orient, 378.
- Faucon. — Mot hébr. qui probablement le désigne dans la Bible, II, 136.
- Faunes, animaux cités dans la Vulgate, II, 156.
- Faux dieux. (V. DIEUX.)
- Fécondité, — Honneur dont l'entouraient les Hébr., II, 436.
- Femmes. — Leur appartement chez les Hébr., II, 62; — leurs

habitudes, ainsi qu'en Orient, 445. — Elles étaient exclues de l'héritage de leur mari, 448. (V. ÉPOUX, ÉPOUSES.) — Femmes des rois hébr., 517.

Fenêtres des maisons des Hébr., II, 73.

Fertilité. — Moyens employés par les Hébr. pour l'augmenter, II, 174. — Fertilité de la Palestine. (V. ce dernier mot.)

Festins des Hébr., II, 418. — Figures tirées de leur usage, 420. — Leur privation était un signe de deuil, 493. — Festin solennel après les funérailles, 493. — Festin de noces (V. ce dernier mot). — Beautés de la description de celui d'Assuérus, III, 431.

Fêtes des Hébr. instituées par la loi de Moïse : — Fêtes ordinaires, II, 623. — Grandes solennités, 629. — *Pourim*, 634. — Encénies, 635.

Feu (Supplice du) chez les Hébr., II, 548. — Beautés de la description du feu céleste descendant sur le Carmel, III, 237.

Feuilles des arbres. — Elles ont d'abord servi pour l'écriture, II, 240.

Fève. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 194.

Fiançailles chez les Hébr., II, 426.

Fiel. — L'Écrit. rend souvent par ce mot le mot hébr. *rōsch*, II, 202.

Figuier. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible; — ses diverses espèces, II, 213.

Figuré (Style et sens). — Style figuré des prophéties, IV, 14. — Caractère du style poétique des Hébr., II, 260. — Figures et idiotismes de l'hébr., 253, 254. — Erreurs des protestans relativement au sens figuré, et réfutation. I, 534, 541 et suiv.

Figuristes. — Leur manière d'interpréter l'Écriture, I, 349. — Leurs objections contre leurs adversaires, 353.

Flambeaux des Hébr., II, 84.

Flèches des soldats hébr., II, 567.

Fleuves de la Palestine. (V. ce dernier mot.)

Florence (Concile de). — Le silence des pères de ce concile prouve l'intégrité du texte grec du Nouv.-Test., I, 192. — Divinité du liv. de *Tobie*, III, 335. — Divinité et canonicité de celui d'*Esther*, 421, 429, — et de la *Sagesse*, V, 95. — Canonicité de ceux des *Machabées*, III, 511, — de *Baruch*, IV, 235.

Forêts de la Palestine. (V. ce dernier mot.)

Fortifications chez les Hébr., II, 581.

Fouet (Peine du) chez les Hébr., II, 546.

Fourchettes. — Elles n'étaient pas en usage à la table des Hébr., II, 413, 416.

Fourmi. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 148.

Fourmi-lion, cité dans la version grecque, II, 156.

Fournaise (Beautés du cantique des jeunes Hébr. dans la), IV, 392.

Franc, monnaie, II, 339.

Françaises (Versions). — Origine, auteurs, éditions, caractères, I, 304. — Choix à faire par les fidèles, 329. — Polyglotte d'Hutter, 333.

Frioul (Le manuscrit de) est un fragment d'un manuscrit de l'ancienne Italique, V, 139.

Froment. (V. BLÉ.)

Fronde des soldats hébr., II, 568.

Funérailles chez les Hébr., II, 485. — Combustion des corps, 490. — Festin solennel, 493.

G

GABRIEL.— Origine de ce mot chez les Hébr., III, 328 ; IV, 361.

GAD. — A-t-il écrit une partie du liv. des *Rois*, III, 220, 224. — Beautés du message de Dieu à David par le ministère de Gad, 276. — Livre de Gad perdu, I, 141.

Galaad, province. (V. JUDÉE.) — Montagnes de Galaad, leurs noms, leur situation, II, 26.

GALATES (*Épît. de S. Paul aux*), VI, 106. — Ce qu'étaient les Galates, 106. — Temps et lieu où elle fut composée, 108, 116. — Occasion et sujet, 112. — Beautés littéraires, 115. — Fragments manuscrits coptes trouvés récemment en Égypte, I, 296 (*note*). (V. ÉPÎTRES.)

Galilée. — Ses limites, ses divisions, II, 47.

Gardes du corps des rois hébr., II, 523.

Garizim, mont. (V. ISRAËL.)

Gaulonite, province. (V. JUDÉE.)

Géans. — Les premiers habitans de la Palestine étaient-ils des géans, II, 19.

Génarque des Hébr. en Égypte, II, 529.

GÉNÉRATIONS d'Adam (Liv. apocryphe des), I, 139.

GENÈSE. — Excellence de ce liv., I, 13. — Il fait partie du canon des Juifs, 71. — Ses quatre premiers chapit. font partie de la version éthiopienne, 293. — On le trouve dans une version hollandaise, 304. — Son sujet, III, 7. (V. PENTATEUQUE.) — La petite Genèse, liv. apocryphe, I, 139.

Genét, genevrier. — Mot hébr. qui dans la Bible désigne l'un ou l'autre de ces arbustes, II, 216.

Génézareth, lac. — Ses noms divers, son étendue, II, 30.

Géographie. — Son utilité pour l'intelligence de l'Écrit.-Ste, I, 498. — Elle était connue des Hébr., II, 302. — Géographie sacrée (V. PALESTINE.)

Géométrie. — Les Hébr. la connaissaient, II, 300.

Georgienne (Version) d'Isaïe, IV, 65.

Gergéséens, premiers habitans de la Palestine, II, 19.

Gessen (Terre de). — Sa situation, II, 16.

Gessur, royaume. (V. SYRIE.)

Glaives. (V. ÉPÊES.)

Gloses, manière d'interpréter l'Écrit. — Définition historique, 384. — Caractère des gloses diverses, 516.

Gnostiques. — Ils rejetaient les deux Épît. de S. Paul à *Timothee*, VI, 32. — Leur Évangile apocryphe, V, 230.

Gôméd, mesure des Hébr., II, 334.

Gothique (Version.).— Son auteur, ses éditions, son autorité, I, 297, 456, 459.

Gouvernement des Hébr.— Gouvern. patriarchal, II, 496.— Gouvern. fondé par Moïse, 498.— Rois, 509.— Insignes de la royauté, 515.— Ministres et magistrats sous les rois, 518, — pendant et après la captivité, 529.

Grammaire.— Son utilité pour l'intelligence de l'Écrit., I, 493.

Grands prophètes. (V. ce dernier mot.)

Greffe.— Cette pratique était inconnue aux Hébr., II, 227.— Explication de la comparaison de S. Paul tirée de la greffe, 227 (note). (V. SEMENCE.)

Greffiers des tribunaux chez les Hébr., II, 537.

Grec.— Livres saints écrits en grec, I, 144.— Différences chronologiques entre les textes hébreu, samaritain et grec du *Pentat.*, III, 75.— Autorité des versions grecques pour la critique sacrée, I, 431.— Polyglottes d'Hutter, de Vatable, 333, — du cardinal Ximènes, 335, — de Philippe II, 332, — de Walton, 334, — de Justiniani, 335, — de Dracontès, 336.— Version grecque du liv. de *Tobie*, III, 309, — de *Judith*, 346, — d'*Esther*, 394, 395, — des *Machabées*, 490, 491, — de *Baruch*, IV, 204, — de *Daniel*, 284, — des *Proverbes*, V, 38.— Division des *Psaumes* dans la version grecque, 11.— Jésus-Christ et les apôtres ne parlaient pas la langue grecque, I, 158, 159.— Sa connaissance ne suffit pas pour l'interprétation du Nouv.-Test., 529.— Manuscrits et éditions grecques du Nouv.-Test., 441.— Le texte grec du Nouv.-Test. n'a point été corrompu dans les choses essentielles, 191.— Règles à suivre pour le corriger, 465.— S. Matthieu n'a pas composé son Évangile en grec, V, 112, 120.— S. Marc, S. Luc et S. Jean ont écrit les leurs en grec, 135, 149, 158.— Les *Actes des Apôtres*, l'*Épît. aux Romains*, l'ont été également, 426, VI, 72, — ainsi que celle aux *Hébreux* probablement, 233, 234, — et l'*Apocal.*, 421.

Grenadier.— Mot hébr. qui dans la Bible désigne l'arbuste que nous appelons ainsi, II, 212.

Grenouille.— Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 151.

Grossesse (Fausse), maladie connue des Hébr., II, 481.

Grottes sépulcrales. (V. SÉPULCRES.)

Grue.— Mots hébr. qui dans la Bible paraissent désigner l'oiseau connu sous ce nom, II, 123, 133.

Guérà. (V. OBOLE.)

Guerre.— Ses préliminaires chez les Hébr., II, 576.— Des ruses de guerre, 580. (V. MILITAIRE [ART.]) — Liv. des Guerres du Seigneur, perdu, I, 141.

Guileyonim, vêtement des Hébr., II, 366.

H

HABACUC et ses prophéties, IV, 548.— Sujet et authent., 540.— Divinité, 552.— Caractère poétique, 555.— Comment., 561.

Habits des Hébr. (V. VÊTEMENTS).

Habitations des Hébr. (V. CABANES, CAVERNES, MAISONS, TENTES, VILLAGES, VILLES.)

Hache d'armes des soldats hébr., II, 566.

Hafôlim. (V. HÉMORRHOÏDES.)

HANANI.— Beautés de son discours à Asa, III, 277.

Haphtaroth. (V. PROPHÈTES.)

Harmonies. (V. CONCORDES.)

Hauts-lieux chez les Hébr., II, 610.

Hébal, mont. (V. ISRAËL.)

Hébreu (langue). — La langue hébraïque eût-elle cessé d'être vulgaire avant la captivité, on ne pourrait pas en conclure que le *Pentat.* a été interpolé, I, 150; — mais elle n'a pas cessé d'être vulgaire avant la captivité, 151. — Erreur commise par le *Dictionnaire encyclopédique des sciences et des arts*, 149, — réfutation, 150. — Elle n'a pas cessé de l'être immédiatement après la captivité, 154. — Elle s'altéra insensiblement ensuite, et devint enfin le dialecte syro-chaldéen, 156 (V. ce mot). — Époque où elle cessa d'être vulgaire, IV, 309. — Sa connaissance n'est pas absolument nécessaire, mais elle est très-utile pour l'intelligence des liv. saints, I, 161, — diffic. et rép., 168. — Le concile de Vienne érigea des chaires d'hébreu dans les universités; — plusieurs souverains pontifes en ont encouragé l'étude, 165. — Prix que les Pères et les plus savans théologiens attachaient à sa connaissance, 166 — Son étude est moins longue que celle du grec, 169. — Livres saints composés en hébreu, 144; — *Judith*, III, 345; — une partie d'*Esaiher*, 394; — *Isaïe*, IV, 61; — *Baruch*, 204; — une partie de *Daniel*, 283, 289; — l'Évangile de *S. Matthieu*, V, 113, 115, 183, 232 (note); — l'*Épît. aux Hébreux* suivant quelques-uns, VI, 233 (note), 234. — Différences entre le texte hébreu de *Job* et la version des Septante, III, 440. — Le texte hébreu de l'Anc.-Test. n'est pas exempt de fautes de copistes, I, 171; — mais il n'a point été corrompu dans les choses essentielles, 173. — Sublimité de la poésie hébraïque, 15. — Travaux divers dont le texte hébreu a été l'objet, 404. — Histoire de celui de l'Anc.-Test., 409. — Principales causes des corruptions qui s'y sont glissées, 418. — Moyens fournis par la critique pour les corriger, 420. — Règles à suivre pour faire un légitime usage de ces moyens, 428. — Moyen d'arriver à la véritable signification des mots, 520. — Le texte hébreu actuel est supérieur au samaritain, 432. — Différences chronologiques entre les textes grec, samaritain et hébreu du *Pentat.*, III, 75. — Différences entre la langue hébraïque écrite et parlée; caractères de l'écriture, II, 246. — Génie de cette langue, 247; — son mécanisme, 248. — Des verbes, 249; — des noms, 250; — des pronoms et des particules, 252. — Idiotismes et figures, 253. — Figures de rhétorique, 254. — Les Juifs lisaient *Tobie* en hébreu, III 308. — Versions diverses: Polyglotte d'Hütter, I, 333, — du cardinal Ximénès, 331, — de Philippe II, 332, — de Vatable, 333, — de Walton, 334, — de Justiniani, 335; — de Dracontès, 336.

Hébreux. — Leur commerce, leurs habitations, leurs meubles, leurs vêtemens, etc., etc. (V. à tous ces mots). — Terre des Hébr.

(V. PALESTINE).—Evangile apocryphe des Hébr., I, 139; V, 230.—*Épître de S. Paul aux Hébr.*: du texte original, VI, 233.—A-t-elle été écrite en grec ou en hébreu, I, 145; VI, 233 (*note*).—Ses difficultés, 234.—A qui elle était adressée, 227;—difficultés contre l'opinion qui prétend qu'elle était adressée surtout aux Juifs de la Palestine, avec intention qu'elle fût communiquée aux autres Juifs qui vivaient hors de la Palestine, et réponse à ces difficultés, 229.—Lieu et temps où elle fut composée, 239.—Sujet et but, 240.—Authent., 242, — diffic. et rép., 255.—Ceux qui nient son authent. ne sont pas hérétiques pour cela, 268.—Sa divinité, 270.—Son style et ses beautés littér., 274. (V. ÉPÎTRES.)

HÉLI. — Beautés du récit de sa mort, III, 233.

HÉLIODORE. — Beautés de la narration de son châtement, III, 514.

Hellénistes chez les Hébr., II, 602.

Hemath, royaume. (V. SYRIE.)

Hémorrhoides, maladie connue des Hébr., II, 480.

HÉNOCH (Prophéties d'), perdues, I, 141.

Herbes amères citées dans l'Écrit., II, 195.

Hercule. — Ce mythe n'est qu'une imitation du récit de Jonas, IV, 493.

Hérétiques. — Leur consentement prouve l'inspiration divine de tous les liv. du Nouv.-Test., I, 37.—Ceux des premiers siècles, à l'exception de quatre sectes, admettaient l'inspiration des Épit. de S. Paul, VI, 32. (V. aux noms particuliers de chaque secte.)

Hérisson. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 117, 141.

Héritage (Des droits d') chez les Hébr. (V. TESTAMENT.)

Herméneutique sacrée. — Définition, I, 470. — Moyens intrinsèques qu'elle donne pour connaître le vrai sens de l'Écrit., 471; — moyens extrinsèques, 493. — Moyens qu'elle fournit pour faire connaître aux autres le vrai sens quand on l'a découvert, 499. — Objet de l'herméneutique de l'Anc.-Test., 519; — du Nouv., 528. — Erreurs des protestans modernes par rapport à l'herméneutique, 534 et suiv., — réfutation, 541.

Hérodiens (De la secte des), II, 600.

Héron. — Mot hébr. qui paraît le désigner dans la Bible, II, 136.

Herse en usage chez les Hébr., II, 178.

Héthéens, premiers habitans de la Palestine, II, 18.

Heures. — La division du jour en heures était inconnue aux Hébr., II, 291. — Comment ils y suppléaient, 292. — Les Juifs l'adoptèrent, 292. — Heure ordinaire des repas des Hébr., 410.

Hévéens, premiers habitans de la Palestine, II, 19.

Hexaplaire, version syriaque de l'Écrit. (V. SYRIAQUE.)

Hexaples. (V. ORIGÈNE, à la table des auteurs.)

Hibou. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 131.

HILARIE (Ste). — Fragment manuscrit copte de sa *Vie*, trouvé en Egypte par M. Dujardin, I, 296 (*note*).

Hin, mesure des Hébr., II, 336, 341.

Hindous. — Impossibilité de fixer leur chronologie, I, 9. (V. VÉDAS.)

Hippone (Conciles d'). — Les liv. deut.-canon. font partie du ca-

on, I, 111. — Divinité du liv. d'*Esther*, III, 421 ; — authent. de la partie deut.-canon. de celui de *Daniel*, IV, 375 ; — de l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 246.

Hippopotame. — Mots hébr. qui le désignent dans la Bible, II, 52.

HIRCAN (Le Livr. de Jean), perdu, I, 141.

Hirondelle. — Mot hébr. qui peut la désigner dans la Bible, II, 23.

Hišçârôn ou *hômer*, mesure. (V. HOMER.)

Histoire. — Sa connaissance est nécessaire pour bien comprendre l'Écrit., I, 495. — Règle à suivre quand deux passages relatifs à un fait historique paraissent se contredire, 491. — Son étude était cultivée avec prédilection par les Hébr., II, 285 ; — leur manière de compter, 287. — Utilité de l'histoire naturelle pour bien comprendre l'Écrit., 498. — De l'histoire naturelle chez les Hébr., 307. — Liv. de l'histoire naturelle de Salomon, perdu, I, 141.

Historiques (Livres) de l'Anc.-Test., I, 5 ; — du Nouv., 6. — Introduction aux liv. hist. de l'Anc.-Test., III, 155. — Sens historique ou immédiat. (V. LITTÉRAL.)

Hôfâlim. (V. HÉMORRHOÏDES.)

Hollandaises (Versions). — Origine, auteurs, caractères, I, 303.

Holocauste chez les Hébr., II, 658.

HOLOPHERNE. — Beautés de la narration de sa marche et de ses conquêtes, III, 389. (V. JUDITH.)

Homélie, manière d'interpréter l'Écriture ; — son histoire, I, 85.

Hômér ou *Kôr*, mesure des Hébr., II, 336, 340, 341.

Homicide (Sacrifice après un) chez les Hébr., II, 557 (note).

Honneurs publics chez les Orientaux, II, 472.

Horeb, mont. — Sa position, II, 27.

Hospitalité chez les Orientaux, II, 466.

Hôtelleries. (V. HOSPITALITÉ.)

Hoyau en usage chez les Hébr., I, 177.

Huile, assaisonnement ordinaire des Hébr., II, 408.

Huppe. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 136.

Hyène. — Mots hébr. et arabes qui semblent la désigner, II, 107.

Hyperbate, figure de la langue hébraïque, II, 254.

Hyperbole, figure de rhétorique de l'hébr., II, 255.

HYRCAN, fils de Simon. — On lui a faussement attribué le premier liv. des *Machabées*, III, 493.

Hysope. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 200.

I

Ibis. — Mot hébr. qui semble le désigner dans la Bible, II, 133.

Idiotismes de l'hébr., II, 253 ; — des prophéties d'Isaïe, IV, 79.

Idiotismes principaux conservés dans la Vulgate : noms, I, 243 ; — verbes, 249 ; — particules, 252.

Idolâtrie, *idoles*, chez les Hébr. ; — Ses causes, II, 673 ; — son

origine et ses progrès, 676; — ses pratiques, 678; — son objet, 679; — des faux dieux, 681, 682. — Peines contre l'idolâtrie, 500. — Défense de communiquer avec les idolâtres, 500. — Beautés du cantique du *Deutéronome* pour inspirer aux Israélites l'horreur de l'idolâtrie, III, 130; — du récit du refus de Mathathias de sacrifier aux idoles, 513.

Idylle, poésie des Hébr., II, 268.

IMITATION de Jésus-Christ. — Son auteur a été favorisé du secours appelé mouvement pieux, I, 22.

Immédiat ou historique (Sens). (V. LITTÉRAL.)

Impôts. — Manière de les lever chez les Hébr., II, 531.

Impureté légale, II, 438.

Impurs (Animaux). (V. QUADRUPÈDES, OISEAUX, REPTILES.)

Incrédules. — Leurs attaques contre les Evangiles ne préjugent rien contre la véracité de ce liv., V, 305.

Inde (Liv. sacrés de l'). (V. VÉDA.)

Infanterie des Hébr., II, 564, 569. (V. ARMÉE.)

Insectes cités dans l'Écrit., II, 143. (V. au nom de chacun.)

Insignes et attributs de la royauté chez les Hébr., II, 515.

Inspiration divine. — Définition, division, I, 21, 63. — Auteurs et hérétiques qui ont nié l'inspiration divine de l'Écrit., 21. — Erreurs relatives à ce dogme, 22. — Tous les liv. de l'Anc. et du Nouv.-Test. sont divinement inspirés, 23, 32, — diffic. et rép., 33. — L'inspiration s'étend à toutes les parties de l'Écrit., même à celles qui ne concernent ni la foi ni les mœurs, 45, 46, — diffic. et rép., 47. — La simple assistance n'a suffi aux auteurs sacrés dans aucune partie de leurs ouvrages, 55, 56. — L'inspiration ne s'étend pas jusqu'aux mots dont les écrivains sacrés se sont servis, 59, — diffic. et rép., 62. — Le mouvement pieux n'a pu suffire aux écrivains sacrés, 64. — Ils ont dû être favorisés du secours de la révélation, au moins dans une partie de leurs ouvrages, 64. — Les Septante n'ont pas été inspirés (V. SEPTANTE). — Quelques passages de l'Écrit. ne sont pas divinement inspirés, 489. — Erreurs des protestans modernes par rapport à l'inspiration divine, 535. (V. DIVINITÉ, et au nom particulier de chaque liv.)

Instrumens de musique en usage chez les Hébr., II, 271; — à cordes, 272; — à vent, 274; — sortes de tambours, 276. — Instrument ou acte authent. (V. ÉCRIT.-STE.)

Intégrité des liv. saints (V. HÉBREU, ÉCRIT.-STE., TESTAMENT [ANC. ET NOUV.], et au nom particulier des liv. divers de la Bible.)

Intendant ou maître de la maison du roi chez les Hébr., II, 519, 522.

Interpolation des Evangiles. (V. ce dernier mot, et, pour les autres liv. saints, les noms de chacun de ces liv.)

Interprétation de l'Écrit. — Définition, I, 382. — Divers modes d'interprétation, 382. (V. PARAPHRASE, SCOLIE, GLOSE, POSTILLE, HOMÉLIE, COMMENTAIRE, CHAINES, QUESTIONS, TRAITÉS, SOMMAIRES.) — Règles générales à suivre pour bien interpréter l'Écrit., 397. — Règles particulières au sens littéral, 399; — au sens mystique, 402. — Toute interprétation typique des prophéties ne doit pas être

rejetée, IV, 33. — Connaissances nécessaires pour l'interprétation, 401, 493 et suiv. — Moyens que fournit l'herméneutique pour faire connaître aux autres le vrai sens quand on l'a découvert, 499. — Supériorité des interprètes modernes sur les anciens, 509.

Intestins d'animaux. — Leur usage pour recevoir l'écriture, II, 241.

Introduction à l'Écrit.-Ste, mode d'interprétation, I, 389.

INTRODUCTION HISTORIQUE ET CRITIQUE aux livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament. — Division, I, xv. — Secours qu'a eus l'auteur, xvii. — Esprit qui l'a animé, xix. — Personnes auxquelles cet ouvrage est plus spécialement destiné, xxiii. — Travaux analogues des anciens et des modernes, xlii. — D'habiles théologiens n'ont trouvé dans les deux premiers vol. aucune proposition digne de censure, III, vi. — Division de l'introduction particulière aux livres divers, 1. — Ouvrages dont l'auteur s'est servi, 4. — Introduction particulière au *Pentat.*, 5; — aux liv. historiques de l'Anc.-Test., 155; — aux prophéties, IV, 1; — aux livres sapientiaux, V, 1; — aux Évangiles, 110; — aux Epît. de S. Paul, VI, 1; — aux Epît. cathol., 281.

Ironie, figure de rhétor. de l'hébr., II, 254.

ISAAC ET REBECCA. — Caractère de la narration de leur mariage, III, 112.

ISAÏE. — Son origine, son style, I, 61. — Ses prophéties, IV, 59. — Texte original et versions, 61. — Sujet et plan, 66. — Authent., 69, — diffic. et rép., 94. — Divinité, 123. — Caractère poétique, 127. — Comment., 134; — cathol., 135, — protest., 141, — juifs, 147. — Caractère de la version des Septante, I, 216. — Isaïe a-t-il écrit une partie des liv. des *Rois*, III, 222. — On lui a attribué le liv. de *Job*, 458. — Ses prophéties font partie du canon des Juifs, I, 71. — Beautés de sa prophétie contre Sennachérib, III, 245. — On trouve son liv. dans une des paraphrases chaldaïques, I, 283; — dans la version arabe de Saadias Gaon du Fayoum, 290; — son liv. des Actions d'Osias est perdu, 141. — Manuscrit copte trouvé en Egypte par M. Dujardin, 295 (*note*).

Israël (Montagnes d'). — Leur position, II, 25.

Israélites (Terre et royaume des). (V. PALESTINE, HÉBREUX.)

Italiennes (Versions). — Origine, auteurs et éditions, I, 300, 333.

Italique (Version). — Définition, auteurs, époque, origine, I, 219. — Style, corrections subies, 220. — Éditions, 222. — Elle contient les liv. deut.-canon., III, 126, — celui de *Tobie*, III, 339, — celui de *Judith*, 346, — celui d'*Esther*, 394, 397, — et celui d'*Isaïe*, IV, 65. — Différences entre l'ancienne version Italique du liv. de *Job*, et la version grecque, 440. — On trouve la version Italique dans les polyglottes du cardinal Ximénès, I, 331, — et de Philippe II, 332.

Iraïe. — Mot hébr. qui semble la désigner dans la Bible, II, 202.

Ixion, oiseau cité dans la Vulgate. — Son nom hébr., II, 155, 127.

Iyytm. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 107, 157, 127.

J

JACOB. — Beautés de son discours prophétique à son lit de mort, III, 124.

JACQUES (*Épît. cathol. de S.*). — Distinction à faire entre les divers saints Jacques cités dans le Nouv.-Test., VI, 284. — Quelques mots sur l'auteur de cette *Épît.*, 285. — Personnes auxquelles elle fut adressée, 286. — Temps et lieu où elle fut composée, 289. — Occasion et sujet, 292. — Auteur, 293. — Antiquité, 299. — Divinité, 301. — Style et beautés littéraires, 309. — Comment., 347, — cathol., 314, — protest., 316. (V. *ÉPÎTRES.*)

Jansénistes. — Leurs erreurs sur la lecture de la Bible, I, 321.

Jardinage chez les Hébr., II, 224. — Silence de Moïse sur la greffe, 227. — Origine des noms des différens jardins, 228.

JASON (Les Liv. de), perdus, I, 141.

Javelots des soldats hébr., II, 567.

JEAN (*Évangile de S.*). — Histoire de cet apôtre, 156. — Texte original et style, 158, I, 61. — Temps et lieu où il fut composé, V, 161. — But et plan, 163. — Diffic. contre son authent., 254. (V. *ÉVANGILE.*) — Sa 1^{re} *Épît. cathol.*, VI, 373. — Personnes auxquelles elle fut adressée, 374. — Temps et lieu où elle fut écrite, 375. — Sujet et but, 378. — Authent., 381. — Intégrité, 383. — Style et beautés littér., 94. — Comment., 396. — A qui étaient adressées les 2^e et 3^e, 398. — Lieu et temps où elles furent écrites, 400. — Sujet et but, 402. — Authent., 403. — Comment., 406, 347, 314. — *Apocalypse* (V. ce mot.)

Jébuséens, premiers habitans de la Palestine, II, 19.

JEHU (Le Liv. de), perdu, I, 141.

Jerboa. — Mot hébr. qui paraît le désigner dans la Bible, II, 114.

JEREMIE et ses prophéties, IV, 149. — Elles renferment plusieurs passages en langue chaldaïque, I, 144. — Sujet et plan des prophéties, IV, 151. — Sujet et but des *Lamentations*, 166 ; — elles font partie du canon des Juifs, I, 71. — Authent. de ses prophéties, IV, 170, — difficultés et réponses, 176. — Authent. des *Lamentations*, 182. — Jérémie est encore auteur de la lettre qui forme le chap. vi du liv. de Baruch, 219. — Divinité du liv. de Jérémie, 184, — diffic. et rép., 187. — Caractère poétique et beautés littéraires, 190. — Comment., 196, — cathol., 197, — protest. et juifs, 199. — Caractère de la traduction de ce liv. dans les Septante, I, 216. — On le trouve dans une des paraphrases chaldaïques, 283, 285. — S. Jérôme n'a pas traduit son *Épître*, 221, 224. — Manuscrit copte trouvé en Egypte par M. Dujardin, 295 (*note*). — Jérémie a-t-il écrit une partie des liv. des *Rois*, III, 222. — Le liv. des *Descriptions* de Jérémie est perdu, I, 141, — la préface des *Lamentations* est apocryphe, 139.

JEROBOAM. — Beautés de l'histoire du prophète qui lui fut envoyé, III, 235.

Jérusalem. — C'était, au temps de David, la ville la plus consi-

dérable des Hébr., II, 78. — Beautés du récit de la destruction de ses murs, III, 306; — de leur dédicace, 308; — de la tristesse de son état, 513. — Le concile de Jérusalem a reconnu comme canon. les liv. deut.-canon., I, 112.

JESUS fils de Sirach. — Il est auteur du liv. de l'*Eccli.*; — époque où il vivait, V, 105.

JESUS-CHRIST portait habituellement une chaussure, II, 382.

Jeûne. — C'était un signe de deuil chez les Hébr., II, 493.

JOAS. — Beautés de son discours à Amasias, III, 277.

JOB. — Son liv., III, 438. — Texte original et versions, 439; I, 216, 220, 285, 290, 291, 304. — Sujet et but, III, 441. — Réalité de son histoire, 443, — diffic. et rép., 448. — Véracité de son liv., 453; — opinions diverses des critiques, 457. — Authenticité, 458; I, 36, — divinité, III, 461, I, 36, — diffic. et rép., III, 446. — Des discours des amis de Job, 469. — Canonicité, 470; I, 71, 102. — Beautés littér., III, 472; — ce liv. est un drame, II, 268. — Comment. cathol., III, 477, — protest., 482, — juifs, 486. — Manuscrit copte trouvé en Egypte, I, 295 (*note*). — Généalogie de Job et discours de sa femme, apocryphes, 139.

JOEL et ses prophéties, IV, 426. — Versions, I, 293, 336. — Sujet et authent., 422. — Objet, 423. — Les sauterelles qu'il décrit ne sont qu'un symbole des ennemis du peuple juif, 430, — diffic. et rép., 441. — Divinité, 446. — Caractère poétique, 449. — Comment. cathol., 454, — protest., 455, — juifs, 425.

JONAS et ses prophéties, IV, 486. — Versions, I, 293. — Sujet, IV, 487. — Réalité de son histoire, 489; — sa véracité, 491. — Jonas est l'auteur des prophéties qui portent son nom, 501. — Leur élocution, 506. — Comment. cathol., 507, — protest., 509, — juifs, 425. — Quel est le poisson qui engloutit ce prophète, II, 151; — l'arbre sous lequel il se reposa, 222.

JONATHAS. — Beauté de l'épigramme de David sur sa mort, III, 242.

Jonc. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 204; — ses usages, 205.

JOSAPHAT. — Beautés de sa prière, III, 277.

JOSEPH. — Beautés de son histoire, III, 114; — de ses discours à ses frères pour les rassurer, 118.

JOSUÉ. — Sujet et but de son liv., III, 156. — Versions, I, 283, 290. — Authent., III, 160, 162, — diffic. et rép., 165. — Antiquité de ce liv., 170. — Intégrité, 171. — Il n'a point été interpolé dans les choses essentielles, 172, — diffic. et rép., 173. — Véracité, 175. — Divinité, 179. — Canonicité chez les Juifs, I, 71. — Comment. cathol., III, 181, — protest. et juifs, 183. — Les chap. xxiii et xxiv du *Deutéronome* appartiennent au liv. de *Josué*, 12.

Jour. — Sa division et son nom chez les Hébr., II, 289.

Jourdain. — Son cours, II, 30; — son état actuel, 32.

Journée (Chemin d'une), mesure, II, 335.

Jubilatoire (Année) chez les Hébr., II, 625.

JUDA. — Beautés de son discours à Joseph pour le détourner de retenir Benjamin, III, 117. — Royaume et désert de Juda. (V. PALESTINE.)

Judaïsme. — Sa propagation, II, 593; — ses schismes et sectes, 594. (V. JUIFS.)

JUDAS (ESSÉNIEN). — On lui a attribué à tort le 2^e liv. des *Machabées*, III, 494. — Joseph en parle comme d'un prophète, 500. — *Judas Machabée.* (V. ce dernier mot.)

JUDE (S.) a cité comme prophétique un passage de *Daniel*, IV, 344. — Notice sur cet apôtre, VI, 408. — A qui était adressée son Epit.; — lieu et temps où elle fut écrite, 410. — Occasion et sujet 411. — Authent. et divinité, 412. — Style et beautés littér., 415. — Comment., 417.

Judée, province. — Ses limites, ses divisions, II, 47. (V. PALESTINE.)

JUDITH. — Texte original et versions de ce liv., III, 344; I, 304. — Incertitude sur la langue dans laquelle il a été écrit, 144. — Sujet III, 347. — Réalité de l'histoire de Judith, 350. — Véracité de ce liv., 351, — diffic. et rép., 353. — Temps auquel les faits qu'il rapporte sont arrivés, 364. — Dissertation sur cette histoire, 365. — Eliachim en est l'auteur, 376, — diffic. et rép., 378. — Divinité 382, — diffic. et rép., 385. — Canonicité, 388; I, 102, 130. — Opinion de S. Jérôme et d'Origène sur l'autorité que lui accordaient les Juifs, 101, 102. — Beautés littér., III, 389. — Comment. cathol. 392, — protest., 393.

Jugemens chez les Hébr. — Des juges et des tribunaux, II, 532. — Du temps, du lieu où se rendait la justice, et de la publicité des jugemens, 535. — Des formes judiciaires, 536. — Jugemens par l'*urim* et le *tummim*, 537. — Beautés du récit du jugement de Salomon, III, 234.

• *Juges* chez les Hébr. — Leur autorité, II, 507, 532.

JUGES (Du Liv. des). — Sujet et but, III, 185. — Difficultés de sa chronologie, 187. — Samuel en est auteur, 187, 188, — diffic. et rép., 189. — Sa véracité, 191. — Sa divinité, 193, — diffic. et rép. 194. — Canonicité chez les Juifs, I, 71. — Ses beautés littér., 199. — Comment. cathol., 201, — protest. et juifs, 202. — Caractère de la traduction de ce liv. dans la version des Septante, I, 216. — Paraphrase chaldaïque, 283.

Juifs. — Soins qu'ils donnent à la conservation des liv. saints I, 12. — Leur tradition prouve l'inspiration divine de tous les liv. de l'Anc.-Test., 23. — Le canon des Juifs anciens, 68; — des modernes, 71. — Sa disposition, son origine, sa clôture, remontent au temps d'Esdras, 71, 73, 75, — diffic. et rép., 82. — Esdras paraît en être l'auteur, 80. (V. ESDRAS.) — L'hébreu a été leur langue vulgaire jusqu'à la captivité, 151; — réfutation d'une erreur à ce sujet, 150; — il n'a pas cessé de l'être immédiatement après la captivité, 154. — Il s'est altéré insensiblement ensuite, et est devenu enfin le dialecte syro-chaldéen, 156. — Ce dialecte était leur langue vulgaire au temps de Jésus-Christ, 157. — Ils interdisaient la lecture d'une partie de la Bible, 323. — Ils ont toujours expliqué l'Écrit. d'une manière mystique, 346. — Ils ont publié divers ouvrages pour corriger le texte hébreu, 406. — Leur autorité pour arriver à la véritable signification des mots hébr., 520.

JUSTES (Le Liv. des), perdu, I, 141.
Justice. — Temps et lieu où elle se rendait chez les Hébr., etc.
 (V. JUGEMENS.)

K

Karbela, coiffure des Hébr., II, 371.
Keri, partie de la *Massore*. (V. ce mot.)
Khouzistan. (V. SUSIANE.)
Kikkar, poids et monnaie des Hébr. (V. TALENT.)
KINGS. — Ils sont moins anciens que le *Pentat.*, I, 7. — Leur origine est inconnue, 8. — L'opinion des Chinois, qui regardent ces liv. comme sacrés, n'affaiblit pas les preuves de l'inspiration divine de nos Ecrit., 43.
Kôr ou hôme, mesure des Hébr., II, 336; — valeur décimale, 340.
KORAN. (V. CORAN.)

L

Labour chez les Hébr., II, 176. — Des animaux de labour, 179.
 — Manière de labourer, 180.
Lacs de la Palestine. (V. ce dernier mot.)
Laguncula, mesure, II, 338.
Lait, assaisonnement ordinaire des Hébr., II, 408.
LAMENTATIONS ou élégies, genre de poésie des Hébr., II, 263. —celles que renferme l'Ecrit., 264. (V. JÉRÉMIE.)
Lampes des Hébr., II, 84.
LAMUEL. — Est-il auteur du 32^e chap. des *Proverbes*, V, 39.
Lances des soldats hébr., II, 567.
Langage des nomades, II, 170. (V. ce mot.)
Langue. — L'Eglise n'est pas obligée de lire les Ecrit. en langue vulgaire, I, 313. (V. ECRIT.-STE.) — Sens de la défense de l'Eglise cet égard, 326. — Danger des versions en langue vulgaire sans explication, 329. — Langue dans laquelle ont été écrits les liv. saints (V. ECRIT.-STE, et au nom de chaque liv.). — Langue hébraïque. (V. HÉBREU.) — Rapport des langues orientales entre elles; — les peuvent conduire à la véritable signification des mots hébr., 522.
Laodicée (Concile de). — Son canon des Ecrit., I, 131. — Jérémie est auteur de la lettre qui forme le chapitre vi du livre de *aruch*, IV, 220. — Canonicité de ce liv., 232. — Divinité des *Épît.* de *S. Paul*, VI, 31. — Authenticité et divinité de celle aux *Hébr.*, 5, 271. — Divinité de l'*Épît.* cathol. de *S. Jacques*, 302. — Authent. de la 1^{re} de *S. Pierre*, 336; — de la 2^e, 358; — de celle de *Jean*, 381, 404.
Lapidation, supplice des Hébr., II, 549. — Les corps des lapidés étaient brûlés, 556. — Les cadavres des suppliciés étaient laudés, comme note d'infamie, 557.

Lapin. — Il n'est pas cité dans l'Écrit., mais bien le lièvre, II, 112, 116.

Latin. — Il n'a point été la langue parlée par Jésus-Christ et par les apôtres, I, 158, 159. — S. Marc n'a pas écrit son Évangile en latin, V, 136. — Selon quelques auteurs, l'*Épît. aux Romains* aurait été écrite en latin, VI, 72. — Auteurs et éditions des versions latines, I, 299. — Autorité de celles de Sabatier et de Blanchini pour la critique du Nouv.-Test., 456, 458. — Version latine d'*Isaïe*, IV, 64, 65; — de *Baruch*, 204; — de *Tobie*, III, 309; — de *Judith*, par S. Jérôme, 346; — d'*Esther*, 397; — des *Machabées*, 490; — de l'*Ecclésiastique*, V, 103. — Polyglottes, I, 333, 334, 335, 336.

Latran (Concile de). — Intégrité de la 1^{re} *Épître* de S. Jean, VI, 384.

Lavement des mains avant le repas, prescrit chez les Hébr., II, 411; — des pieds. (V. HOSPITALITÉ.)

Lecteur (Ordre mineur). — Ses obligations relativement à l'Écrit.-Ste, I, IX.

Lectionnaires ou Eucologes du Nouv.-Test., I, 454.

Légaux (Liv.) de l'Anc -Test., I, 5; — du Nouveau, 6.

Légumes cités dans l'Écrit., II, 194. (V. au nom de chacun d'eux.)

Lentilles. — Mot hébr. qui les désigne dans la Bible, II, 195.

Lentisque, arbre cité dans l'Écrit. (histoire de Suzanne, II, 221.

Léopard. — Est-il cité dans l'Écrit., II, 105.

Lépre. — Perfection avec laquelle Moïse l'a décrite, II, 305 (note). — Elle avait pris naissance en Égypte, 476. — Son caractère, 477.

Letech, mesure des Hébr., II, 336, 341.

Lettres sacrées. (V. ÉCRIT.-STE). — Samuël parle le premier des lettres (*epistolæ*), II, 244. — Absence de formule de salutation dans l'origine; — formule employée par les apôtres, 245. — Beautés des lettres d'Ézéchias au peuple d'Israël, III, 277.

Levain. (V. PAIN LEVÉ.)

LÉVI, fils d'Alphée. (V. MATTHIEU.)

Léviathan. — Beautés de sa description dans *Job*, III, 476.

Lévirat chez les Hébr., II, 425. (V. LÉVITES.)

Lévités (Des) chez les Hébr., II, 504, 638. — Beautés de leur prière, III, 307.

LÉVITIQUE. — Sujet, III, 7. — Style, 119. — Canonicité chez les Juifs, I, 71. — Version hollandaise, 304. (V. PENTATEUQUE.)

Lézard. — Mots hébr. qui désignent ses diverses espèces dans la Bible, II, 117, 118, 119, 120.

Liban (Cèdres du), II, 24.

Libra, poids et monnaie. (V. LIVRE.)

Lierre. — Mot hébr. qu'on a dit le désigner; — passage de la Bible où il est cité, II, 205.

Lieu où furent composés divers liv. de la Bible (V. au nom de chaque liv.). — Lieux sacrés depuis le commencement du monde jusqu'à Moïse, II, 603; — depuis Moïse jusqu'à la captivité de B.

bylone, 616. (V. AUTELS, BOIS, HAUTS-LIEUX, SYNAGOGUES, TABERNACLE, TEMPLE.)

Liene. — Son étendue, II, 340.

Lièvre. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, et non pas le lapin, II, 112. — Défense d'en manger, 402.

Limace. — Mot hébr. qui la désigne probablement dans la Bible, II, 150.

Lin. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 203.

Lion. — Ses divers noms en hébr., II, 104; — son caractère, 105.

Lis. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 199, 200.

Lit des Hébr., II, 84.

Liure. — Sa capacité, ses divisions, II, 340.

Littéraires (Beautés) des divers liv. saints. (V. au nom de chacun d'eux.)

Littéral, immédiat ou historique (Sens). — Définition, I, 337, 338. — Condition pour qu'un sens soit littéral, 339. — Nécessité d'un sens littéral vrai, et ayant force de preuve théologique, à chaque passage de l'Écrit., 340. — On ne doit pas négliger ce sens, 341. — Un même passage de l'Écrit. n'est pas susceptible de deux sens littéraux, 342. — Les apôtres ont souvent cité dans ce sens les prophéties de l'Anc.-Test., 363. — Du sens littéral des prophéties, IV, 18, 20. — Moyens de connaître ce sens, I, 401. — Pères de l'Église qui se sont le plus appliqués à le rechercher, 510. — Commentaire littéral (V. COMMENTAIRE). — Qualités d'une traduction littérale (V. TRADUCTION).

Liturgie chez les Hébr., II, 670; — dans les premiers temps de l'Église, 672.

Livre (as, assarius), poids et monnaie, II, 322, 331, 332. — Poids de la livre ancienne, 339.

Livres canoniques, apocryphes, perdus, sacrés, etc. (V. ces mots, et ÉCRIT.-STE). — Livre des *Généralions d'Adam* (apocryphe), I, 139. — Livres des Hébreux, matières qui les composaient, leur forme, etc., II, 237, 240 et suiv.

Lòg, mesure des Hébr., II, 336, 341.

Loi. (V. ÉCRIT.-STE.) — Beautés de la narration de sa promulgation, III, 306.

Londres (Polyglotte de). (V. WALTON, à la table des auteurs.)

Longévité des patriarches, II, 299.

Loup. — Figures de l'Écrit. tirées de son caractère, II, 107.

LUC (S.). — Son Évangile; — histoire de cet apôtre, V, 147. — Texte original et style, I, 61; V, 149. — Temps et lieu où il l'écrivit, 149. — But et plan qu'il a suivi, 152. (V. ÉVANGILE pour les autres questions). — Fragment manuscrit copte trouvé en Égypte par M. Dujardin, I, 296 (note). — Le même évangéliste est auteur des *Actes des Apôtres*. (V. ACTES pour tout ce qui concerne ce liv.)

Lucifériens (hérétiques). — Ils admettaient comme authent.

Épît. aux Hébr., VI, 247.

Lynx. — Mot hébr. qui peut l'avoir désigné dans la Bible, II, 05.

Lyon. — Le silence des pères de ce concile prouve l'intégrité du texte grec du Nouv.-Test., I, 192.

M

Maacha, royaume. (V. SYRIE.)

MACHABÉES. — Définition et origine de ce nom, III, 488 (note). — Raison de la place qu'occupent les livr. des *Machabées* dans cette *Introduction*, v. — Des liv. des *Machabées*, 488. — Le premier liv. a été composé en hébr., le second en grec, I, 144. — Sujet, III, 491. — Auteur, 493. — Il avoue que son travail a demandé beaucoup de soins, I, 39. — Véracité, III, 495; — diffic. et rép., 498. — Divinité, 504; — diffic. et rép., 506. — Canonicité, 509; I, 102, 104, 129, 130. — Le 3^e et le 4^e liv. sont apocryphes, 139. — Beautés littér., III, 512. — Commentat. cathol., 515, — protest., 516. — S. Jérôme n'a pas traduit ces liv., I, 221, 224.

Magistrats. (V. MINISTRE.)

Mahalâtsôth et Mahatâfôth, vêtement des Hébr., II, 365.

Maisons des Hébr. — Leur forme, II, 58. — Appartement des femmes, 62. — Maisons d'été et d'hiver, 64. — Grande salle, 66. — Plate-forme, terrasse et belvédère, 67. — Cuisines, 68. — Portes, 68. — Fermetures, 70. — Fenêtres, 73. — Matériaux de construction, 73. — Luxe des palais, 74. — Bois de construction, 76.

MALACHIE et ses prophéties. — Sujet et plan, IV, 620. — Authent. et divinité, 625. — Elocution, 626. — Commentaires, 629. — Version éthiopienne, I, 293.

Maladies des Hébr. — Leur petit nombre, II, 473. — Leur opinion touchant les maladies, 475. — De la lèpre et de la peste, 476. — De quelques autres maladies, 479.

Malines (Concile de). — Nécessité d'une permission pour lire la Bible, I, 325.

MANASSES (Du schisme de), II, 595. — Oraison du roi Manassés (V. PARALIPOMÈNES).

Mandragore. — Discussion sur ses fleurs; — terme héb. qu'on a cru les désigner, II, 202.

Mané. (V. MNA.)

Manteau des Hébr., II, 361, 364, 366.

Manuscrits. — Leur âge, I, 423; — leur autorité, 421. — Manuscrits grecs du Nouv.-Test., 442.

MARC (S.). — Son Évangile; — cet apôtre est-il le même que Jean Marc, V, 133. — Texte original et style, 135. — Temps et lieu où il fut écrit, 139. — But et plan, 143. (Pour les autres questions, V. ÉVANGILE). — Fragment copte trouvé en Égypte par M. Dujardin, I, 296 (note).

Marchandises. — Voies de communication et transport, II, 315.

Marches militaires chez les Hébr., II, 575.

Marchés des Hébr., II, 79.

Marcionites (hérétiques). — Ils rejetaient les deux *Eptt.* à *Timothee*, VI, 17; — la 1^{re} de *S. Jean*, 382.

MARDOCHÉE. — Il est auteur du fond et de la substance du liv. d'*Esther*, III, 407. — Beautés de la narration de sa douleur et de son élévation, 432; — de son songe et de sa prière, 433.

Mariage chez les Hébr., II, 421. — Institutions dirigées contre la corruption des mœurs, 421. — De la polygamie, du choix des époux et du lévirat, 423. — Des fiançailles, des noces et des concubines, 426. — De l'adultère, de l'épouse soupçonnée et du divorce, 429 (V. tous ces mots). — Beautés de la narration du mariage du jeune Tobie, II, 342.

Martyre, martyrs. — Beautés de la narration de celui des sept frères Machabées et d'Eléazar, III, 514. — Fragment manuscrit copte du panégyrique des quarante martyrs trouvé en Egypte par M. Dujardin, I, 296 (note).

MASSORE. — Définition, I, 414. — Division, 415. — Son but selon la tradition juive, 77. — Son utilité pour la critique du texte hébr., 426. — Autorité de ses remarques, 431, 434. — Défaut qu'on lui reproche, 419.

Massorèthes, auteurs de la Massore. (V. ce mot.)

Massue des soldats Hébr., II, 566.

MATHATHIAS. — Beautés du récit de son refus de sacrifier aux idoles, III, 513.

Mathématiques. — Elles étaient cultivées par les Hébr., II, 287.

Matière des vêtemens des Hébr., II, 346.

MATTHIEU (S). — Son Evangile, V, 110. — Cet apôtre est le même que Lévi fils d'Alphée, 111. — Texte original et style, 112. — A-t-il été écrit en grec ou en hébr., I, 145; V, 183; VI, 232 (note). — Temps et lieu où il fut composé, 127. — But et plan, 131. (Pour les autres questions, V. EVANGILE.) — Evangile apocryphe selon S. Matthieu, I, 139.

Maʿkir. (V. CHANCELIER.)

Mécanique. — Son antiquité chez les Hébr., II, 301. — Les arts mécaniques étaient exercés par beaucoup d'érudits, 236.

Médecine. — Son état chez les Babyloniens et les Egyptiens, II, 04. — Son usage chez les Hébr., 305 — Perfection avec laquelle Moïse décrit la lèpre, 305 (note). — Remèdes généralement employés 06. — Par qui cette science était exercée de préférence, 307.

Médec. — Divisions, limites, habitans, II, 8.

Mehil, habit de dessus des Hébr., II, 361.

Mélancolie. — Elle a été probablement la maladie de Saül, II, 479.

Melchisédech (hérétiques). — Ils admettaient l'authent. de *Épît. aux Hébr.*, VI, 247.

Melons. — Mot hébr. qui les désigne dans la Bible; — leurs différentes espèces, II, 196.

Memph. (V. TRÈSES.)

Mendians et pauvres chez les Hébr., II, 463.

Mensura, mesure, II, 338.

Menthe, plante citée dans le Nouv.-Test. II, 202.

Menzaleh. (V. TANIS.)

Mer Morte ou lac Asphaltite. — Ses noms divers, II, 32. — Sa position, 33. — Son étendue; effet de ses eaux, 34. — Caractère du

- récit de la sortie d'Égypte et du passage de la mer Rouge, III, 109.
 — Beautés du cantique de Moïse à cette occasion, 125.
Méridienne. — Son habitude chez les Hébr., II, 462.
Mérom, lac. — Son étendue, II, 30.
Mésopotamie. — Sa division, sa position, II, 4.
Message de Dieu à David par le ministère de Gad. — Beautés de son récit, III, 277.
Messie. — Fausses règles d'interprétation que les rationalistes appliquent aux prophéties qui le concernent, et réfutation, IV, 35.
 — Fiction de deux Messies admise par les Juifs, 39.
Mesures et poids. — Leur origine, II, 318. — Moyens pris pour s'assurer de leur régularité, 320. — Mesures de longueur chez les Hébr., 332; — de capacité, 335. — Réduction en valeurs décimales actuelles, 339.
Métaphore, fig. de rhétor. de l'hébr., II, 255. — Règle à suivre pour interpréter un passage dans un sens métaphorique, I, 400.
Métonymie, fig. de rhétor. de l'hébr., II, 254.
Mètre actuel. — Sa division, II, 340.
Métréta, mesure des Hébr., II, 336.
Meubles des Hébr. — Leur simplicité, II, 82. — Lits, lampes, flambeaux ou torches, 84.
 MICHEE et ses prophéties, IV, 512. — Sujet et plan, 513. — Authent., 516. — Michée en est auteur, 516; — diffic. et rép., 519. — Divinité, 524. — Caractère poétique, 527. — Commentaires, 532. — Polyglotte de Dracontès, I, 336.
 MICHEL. — Origine de ce mot chez les Hébr., III, 328; IV, 361.
 MIDRASCHIM, commentaire allégorique de l'Écrit., I, 391.
Miel fait avec du raisin, II, 209. — Miels divers connus des Hébr., 228. — Leur usage, 229, 408. — Figures auxquelles il a donné lieu, et signification, 229.
Milan. (3^e concile de). — Nécessité d'une permission pour lire la Bible, I, 324, 325.
Milan (oiseau). — Mot hébr. qui paraît le désigner dans la Bible, II, 127.
Militaire (Art) chez les Hébr., II, 559. — Enrôlement et levée des soldats, 561. — Divisions de l'armée, 563. — Des armes, 564. — Des étendards, 572. — Des exercices, 573. — Des camps et des marches, 574. — Des préliminaires de guerre, 576. — De l'ordre des batailles, 577. — Du combat, 579. — Des fortifications, 581. — Des sièges, 582. — Du traitement des vaincus, 584. — Du butin et des récompenses, 586.
Miller. (V. BLÉ.)
 Milliaire, mesure des Hébr., II, 335.
 Mina, Mine. (V. MNA.)
Ministres et magistrats des Hébr. sous les rois, II, 518; — pendant et après la captivité, 529. — Ministres des synagogues, 647.
 Minutum, monnaie, II, 332.
Miracles. — Vérité de ceux racontés dans l'Écrit., I, 16; III, 84. — Erreurs des protestans modernes, 536; — réfutation, 541. — Bossuet a été peu exact en expliquant la supériorité des prophéties

sur les miracles, IV, 10 (*note*).—Les miracles d'Isaïe prouvent l'authenticité de ses prophéties, 124.—Faux miracles de Mahomet, I, 44.

Miroirs des Hébr., II, 395.

Mit-Rahineh. (V. THÈRES.)

Mitpâhôth, sorte de manteau des Hébr., II, 366.

Mitre, coiffure des Hébr., II, 371.

Mitsnéfêth, coiffure des Hébr., II, 368.

Mna, Mané, Mina ou Mine, poids et monnaie des Hébr., II, 323, 328.—Valeur décimale actuelle, 340.

Modius, mesure. (V. BOISSEAU.)

Mœurs et usage des Hébr., II, 455.— Leur caractère, 455.— Leur politesse, 457.—Des présens, 456.—De la conversation, des bains, de la méridienne, 460.—Des pauvres et des mendiants, 463.—De la conduite envers les étrangers et de l'hospitalité, 465.—De leur cérémonial, et de leur manière de saluer, 468.—Des visites, 471.—Des honneurs publics, 472.—Institutions dirigées contre la corruption des mœurs, 421.—Beautés de la peinture des mœurs, dans *Job*, III, 475.

Mois des Hébr.—Leurs noms, II, 295, 296.

MOÏSE.—Il est auteur du *Pentat.*, I, 69; III, 12.—Sa véracité, 79.—Vérité de ses miracles, 84;—de son existence, 91.—On lui attribue le liv. de *Job*, 460.—Beautés de son discours à Dieu après l'adoration du veau d'or, et de quelques autres, 118, 122;—de son cantique après le passage de la mer Rouge, 125;—de ses bénédictions, 134.—Dans ses lois il cherche à donner de l'essor à l'agriculture, II, 172, 234.—*Ascension* et *Assomption* de Moïse (liv. apocryphes), I, 139.

Moisson.—Son époque chez les Hébr., et manière de la faire, II, 188;—de battre le blé, 189;—de le vanner, 192;—de le conserver, 193.

Môle. (V. GROSSESSE [FAUSSE].)

Molech ou *Moloch*, faux dieu des Ammonites, II, 685. |

Monnaie des Hébr., II, 320, 324.—Ancienneté des espèces monnayées, 324.—Monnaies dont il est parlé dans l'Anc.-Test., 328;—dans le Nouv., 329.—Réduction des monnaies en valeurs décimales actuelles, 339.

Mons (*Bible de*). (V. ARNAUD et LE MAISTRE, à la table des auteurs.)

Montagnes de la Palestine. (V. ce dernier mot.)

Montanistes (hérétiques).—Ils admettaient l'authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 247.

Moral (Sens). (V. SPIRITUEL.)—Commentaire. (V. ce mot.)

Morale. (V. MŒURS.)—Erreurs des protestans modernes touchant la morale du christianisme, I, 540.

Moraux (Liv.). (V. SAPIENTIAUX.)

Moria, mont. (V. ISRAËL.)

Mort (De la) chez les Hébr., II, 482.—De l'ensevelissement, 484.—Des funérailles, 485.—Des sépulcres, 486.—Du deuil, 491 (V. sous ces mots).—Beautés du récit de la mort d'Héli, III, 233;—de l'épître de David sur la mort de Saül et de Jonathas, 242;—sur

celle d'Abner, 243 ; — du discours d'Antiochus au moment de sa mort, 514.

Mosaïque. — Loi fondamentale du gouvernement mosaïque, II, 498 ; — sa forme, 502. — Caractère de la religion mosaïque, et réponse à quelques reproches, 591. (V. LOI.)

Mouches. — Espèces diverses citées dans l'Écrit. ; leurs noms hébr. ; comparaisons auxquelles elles ont donné lieu, II, 147.

Mouette. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 132.

Moutarde, plante citée dans le Nouv.-Test., II, 203.

Mouvement pieux, ou inspiration divine. (V. INSPIRATION.)

Muid de Paris (mesure). — Sa capacité, II, 340.

Mulets. — Leur usage chez les Hébr., II, 96.

Musique. — Son origine, II, 269. — Son usage chez les Hébr., 270. — Instrumens dont ils se servaient, 271. (V. INSTRUMENS.) — Son emploi comme remède, 306.

Myrrhe. — Pourquoi Jésus-Christ refusa celle mêlée de vin qu'on lui présenta sur la croix, II, 543.

Myrte. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 215 ; — ses usages, 216.

Mystique ou *Typique* (Sens). (V. SPIRITUEL.) — Commentaire. (V. ce mot.)

Mythes. — Erreurs des protestans modernes sur les prétendus mythes de l'Écrit.-Ste, et réfutation, I, 538, 541. — Il n'y a de mythes ni dans l'Anc. ni dans le Nouv.-Test., 372, 378.

Mythique (Sens). — Définition, I, 371. (V. MYTHES.)

N

Nable, instrument à cordes en usage chez les Hébr., II, 272.

NABOTH. — Beautés du discours d'Élie à Achab quand il se fut emparé de la vigne de Naboth, III, 245.

NABUCHODONOSOR. — La théogonie que David met dans la bouche de ce prince était commune chez les Orientaux, IV, 360.

NAHUM et ses prophéties, IV, 534 ; — sujet et objet, 535 ; — authent. et divinité, 538 ; — caractère poétique, 539 ; — commentaires, 544.

Naissance des enfans chez les Hébr., II, 436 ; — chez les Arabes, 437. — Impureté légale après les couches, 438. (V. ENFANS.)

Narbonne (Concile de). — Nécessité d'une permission pour lire la Bible, I, 325.

Narcisse. — Mot hébr. qui peut le désigner dans la Bible, II, 200.

Nard — Mot hebr. qui le désigné dans la Bible, II, 203.

Narrations et descriptions remarquables par leurs beautés, et contenues dans l'Écrit.-Ste, III, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 232, 233, 234, 235, 276, 305, 306, 308, 341, 342, 389, 431, 432, 433, 434, 476, 512, 513, 514 ; — IV, 237, 238, 393, 394, 415, 474, 528 ; — V, 98, 108, 440 ; — VI, 79, 80, 89, 91, 92, 99, 105, 141, 160, 204, 276, 312, 371.

NATHAN. — A-t-il écrit une partie des liv. des *Rois*, III, 220, 224. — Beautés de son discours à David, 239 ; — de son récit au

- même prince, et de l'oracle relatif à l'érection du Temple, 276. — Son livre, perdu, I, 141.
- Nature* des prophéties. (V. ce dernier mot.)
- Navigation*. — Son origine, II, 311; — son histoire et ses progrès chez les Orientaux, 341. — Vaisseaux, 343. — Ancre, 344.
- Nazaréens* ou *Naziréens*, chez les Hébr., II, 649. — Leur Évangile apocryphe, V, 230.
- Nébel, mesure des Hébr., II, 336, 341.
- NEHEMIE. — Il a terminé le canon commencé par Esdras, I, 80. — Il est auteur du 2^e liv. d'*Esdras*, III, 298; — diffic. et rép., 300. — Beautés de sa prière pour apaiser la colère de Dieu, 305; — de son dialogue avec Artaxerxès; — de la narration de son arrivée à Jérusalem, 305; — de son discours aux riches de cette ville, 306. — Ses prophéties font partie du canon des Juifs, I, 71.
- NEMRÔD, premier fondateur de l'empire d'Assyrie, II, 3.
- Néoménie* (nouvelle lune), chez les Hébr., II, 626, 627.
- Nés* (Premiers-) chez les Hébr. (V. AINESSE.)
- Nestoriens* (hérétiques). — Ils admettaient l'authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 247.
- Nicée*. — Objection contre l'intégrité de la 1^{re} *Épît.* de *S. Jean*, tirée du silence du concile de cette ville sur un de ses versets, et rép., VI, 387, 392.
- NICODÈME (Évangile apocryphe selon), I, 139.
- Nicopolis*. — Dans quelle ville de ce nom fut écrite l'*Épît. à Tité*, VI, 206.
- Nielle*. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 202.
- Ninive*. — Sa position, II, 3.
- Noces* chez les Hébr., II, 427.
- NOË (Arche de). (V. ARCHE.)
- Nomades* (Des), II, 85. — Leurs mœurs, 86, 89. — Leurs chassés, leurs vols, 88, 89. — Leurs demeures, 167. — Tableau de la vie nomade des anciens Hébr., 165.
- NOMBRES (Livre des). — Son sujet, III, 8. — Il fait partie du canon des Juifs, I, 71. — Version hollandaise, I, 304. (V. PENTATEUQUE.)
- Nom*, partie du discours chez les Hébr., II, 250. — Idiotismes des noms conservés dans la Vulgate, I, 243. — Noms donnés aux enfans, II, 440.
- Nourrices* chez les Hébr. (V. ÉDUCATION DES ENFANS.)
- Nourriture*. (V. ALIMENS, REPAS.)
- NOUVEAU-TESTAMENT. (V. TESTAMENT.)
- Novatiens* (hérétiques). — Ils admettaient l'authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 247, 260.
- Noyade*. — Supplice des criminels en usage chez quelques peuples, II, 549.
- Noyer*. — Mot hébr. qui le désigne dans l'*Écrit.*, II, 215.
- Nuit*. — Sa division en veilles chez les Hébr., et chez les Juifs au temps de Jésus-Christ, II, 293.

O

- Objections.* (V. DIFFICULTÉS.)
Objet des divers liv. saints. (V. au nom de chacun d'eux.)
Obole, monnaie des Hébr., II, 328, 333, 340.
Obscénités.— Il n'y en a pas dans le *Cant. des cant.*, V, 76.
Octaples. (V. ORIGÈNE, à la table des auteurs.)
Ode, poésie des Hébr., II, 267.
Officiers de l'armée des Hébr., II, 526, 527;— de la bouche, 522.
Oie.— Mot hébr. qui paraît la désigner dans la Bible, II, 125.
Oignon.— Mot hébr. qui le désigne dans la Bible;— qualités de ce légume, II, 197.
Oiseaux.— Définition, II, 92.— Oiseaux purs, 121;— impurs, 125;— de proie défendus aux Hébr., 402. (V. au nom de chacun d'eux.)
Olivier.— Mot hébr. qui le désigne dans la Bible;— ses fruits;— symbole, II, 215.— Situation du mont des Oliviers, 26.
Onagre.— Son caractère;— il est commun en Orient, II, 109.
Oncion des rois chez les Hébr., II, 509.
Onocentaure, animal cité dans la version grecque, II, 158.
Oracles des païens, IV, 40, 41.— Des sibylles, 54.— Les oracles des païens et les prophètes des Hébr., VI, 213.
Oratoire (Art) chez les Hébr., II, 280.
Organum, instrument à vent des Hébr., II, 274.
Orge. (V. BLÉ.)
Originaux (Textes) de l'Écrit.-Ste. (V. ECRITURE-SAINTE.)
Ormeau.— Mot hébr. qui l'a peut-être désigné dans la Bible, II, 218.
Ornemens divers employés dans les vêtemens des Hébr., II, 387. (V. BATON, BAGUES, PIERRERIES, AMULETTES, MIROIRS, SACS.)
OSAI (Le Liv. des *Discours* d'), perdu, I, 141.
OSEE et ses prophéties, IV, 400.— Sujet et authent., 402;— divinité, 405;— caractère et beautés poétiques, 410;— commentaires, 415,— cathol., 416,— protest. et juifs, 419.
OSIAS (Le Liv. des *Actions* d'), perdu, I, 141.
Ours.— Son caractère, sa férocité, II, 106.

P

- Pacages* des Hébr. (V. PATIS.)
Paham, mesure. (V. PIED.)
Païens.— Leur témoignage en faveur de la véracité des Évangiles, V, 305.— Leurs oracles. (V. ce mot.)
Pain.— Son usage en Orient, II, 398.— Manière de le faire cuire en Arabie, 402;— en Afrique, 403.— Sa forme chez les Hébr., 406.— Ses espèces, 407.— Ils n'avaient pas de boulangers; les femmes pétrissaient, 406.— Le pain levé leur était défendu à Pâques, 402.— Son usage pendant le reste de l'année, 407.

- Palais des Hébr.*— Leur luxe , II, 74.
- Palestine.*— Utilité de l'étude de cette contrée, II, 17.— Sa position, ses habitans, 18.— Ses noms divers, 20.— Sa puissance, 23.— Ses montagnes, 24.— Ses plaines et ses vallées, 27.— Ses forêts et ses déserts, 28.— Ses fleuves et ses torrens, 36.— Du Jourdain, des lacs Mérom et Génésareth, 30.— De la mer Morte et du lac asphaltite, 32.— Température de la Palestine, 37.— Sa fertilité, 39.— Ses fléaux particuliers, 41.— Sa division sous Josué, 43; — du temps de Jésus-Christ, 46. — Lieux voisins de la Palestine, 2. V. ARABIE, ARAMÉE, BABYLONIE, CHALDÉE, ÉGYPTE, ELYMAÏS, MÉDIE, PERSE, PHÉNICIE, SUSIANE.)
- Palimpsestes* (manuscrits).— Définition, I, 442.
- Pallium.* (V. MEHIL.)
- Palma-christi.*— Mot hébreu qui le désigne probablement dans la Bible, II, 222.
- Palme* (tefah, zéreth), mesure, II, 334.
- Palmier.*— Mot hébr. qui le désigne dans la Bible; — abondance de cet arbre en Palestine; — raison du choix de la palme pour symbole de la victoire, II, 210 et suiv.
- Palæ-Tyros.* (V. TYR.)
- Pandecte.* (V. ÉCRIT.—STE.)
- PANÉGYRIQUE* des quarante martyrs.—Fragmens manuscrits coptes de cet ouvrage trouvés en Égypte par M. Dujardin, I, 296 (note).
- Panthère.*—Mot hébr. qui a pu la désigner dans la Bible, II, 105.
- Paon.*— Mot hébr. qui le désigne probablement dans la Bible, I, 125.
- Papyrus.*— Son usage, II, 241, 243.
- Pâque* (Fête de la) chez les Hébr., II, 629. — Beautés de la lettre d'Ézéchias au peuple pour l'engager à venir célébrer la Pâque à Jérusalem, III, 277.
- Parabole*, fig. de rhétor. et du style poétique des Hébr., II, 256, 31.— On ne doit pas expliquer les prophéties comme de simples paraboles, IV, 34.— Beautés des paraboles de l'Évangile, V, 323.— Liv. des trois mille paraboles, perdu, I, 141.
- PARALIPOMÈNES* (Des), III, 250.— Sujet et but, 251.— Esdras en l'auteur, 253; — diffic. et rép., 255.—Véracité, 259; — diffic. et p., 264. — Moyens de lever les contradictions qui semblent exister entre ce liv. et ceux des *Rois*, I, 489.—Divinité, III, 271.—Canonicité chez les Juifs, I, 71, 102.— Beautés littér., III, 276.— Commentaires, 277.— Paraphrases chaldaïques, I, 285.
- Parallèles* (Endroits).— Définition, I, 481, 483.— Leur utilité pour découvrir le vrai sens de l'Écrit., et manière d'en faire usage, 2. — Leur autorité pour connaître la signification véritable des mots hébr., 527.— Beautés de quelques parallèles ou rapprochemens faits par l'Écriture, VI, 79, 81, 91, 97, 142.
- Parallélisme*, division de la période poétique des Hébr., II, 259. On la trouve dans plusieurs prophéties, IV, 14.
- Paraphrase*, manière d'interpréter l'Écrit.— Définition, origine, histoire, I, 382.— Utilité et inconvéniens, 383.— Qualités qu'elle doit avoir, 502.—Autorité de celles d'Onkelos, de Jonathan, et des

paraphr. chaldaïques pour connaître la signification véritable de mots hébr., 526.

Paraschoth. (V. PENTATEUQUE.)

Pard.— Mot hébr. qui l'a peut-être désigné dans la Bible, II, 105.

Parfums.— Leur interdiction était un signe de deuil chez les Hébr., II, 493.

Particules.— Idiotismes des particules de l'hébr. conservés dans la Vulgate, I, 252.— Leur influence dans la langue hébraïque, II, 252.

Passereau.— Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 125.

Passions.— Fidélité de leur peinture dans *Job*, III, 476.

PASTEUR (Le Liv. du), apocryphe, I, 140.

Paternelle (Puissance) chez les Hébr., II, 446.

Pâtis et pacages des Hébr., II, 160.

Patriarchal (Du gouvernement), II, 496.

Patriarches.— Leur longévité, II, 299.

Pâturages des Hébr.— Définition, II, 159.— *Pâtis et pacages*, 160.— Sources et puits, 161.— Citernes, 163.— *Pâturage* des nomades, 168, 169.

PAUL (S.).— Son histoire, VI, 1.— Son style, I, 61, 63.— Il emploie souvent l'allégorie, 389.— Beautés de son discours dans les *Actes*, V, 441 et suiv.— Ses *Épîtres* (V. au nom particulier de chacune d'elles, ainsi : ROMAINS, COLOSSIENS, EPHÉSIENS, TIMOTHÉE, etc.).— *Évangile*, *Épîtres* et *Actes apocryphes* de S. Paul I, 139, 140.

Pauliniens, *Paulianistes* ou *Paulianisans* (hérétiques).— Ils rejetaient la 1^{re} *Épître* de S. Pierre, VI, 334.

Pauvres et mendiants chez les Hébr., II, 463.

Pavot.— Mot hébreu qui le désigne peut-être dans la Bible, II, 202.

Peaux.— Leur usage pour recevoir l'écriture, II, 241, 243.

Péché (Des sacrifices pour le) et pour le délit, II, 660.

Pêche.— Son usage chez les Hébr., II, 230;— ses instrumens, 231.

Peines chez les Hébr.— Peines corporelles, II, 538. (V. CRUCIFIEMENT, PRISON, TYMPANISME, SECRET, DÉCAPITATION, FEU, SÉPULTURE [privation de], LAPIDATION, NOYADE, SCIE, CLAIE, COUPE DE CHEVEUX).— Autres genres de peines, 551 (V. EXCOMMUNICATION, DÉBITEURS, DÉPÔT, AMENDES, VOL, TALION).— Des exécuteurs de la justice, 557.

Pélagiens et semi-pélagiens (hérétiques).— Ils admettaient comme authentique l'*Épître aux Hébr.*, VI, 247.

Pelican.— Mot hébr. qui paraît le désigner dans la Bible, II, 134.

PENTATEUQUE.— Son antiquité, I, 7.— Son authent. III, 10.— Sa conservation, I, 11.— Origine du *Pentat.* samaritain, 179.— Sa conformité avec celui des Juifs, 183.— Son intégrité, 188; III, 69, 70;— diff. et rép., 74.— Son autorité, I, 189, 423.— Le *Pentat.* n'a pu être interpolé par les prêtres, quand même l'hébr. aurait cessé d'être la langue vulgaire avant la captivité, 150.— Les Septante n'ont traduit que le *Pentat.*, 207.— Ce liv. est le plus littéralement traduit de la version dite des Septante, 215.— Sujet du *Pentat.* II, 5.— Moïse en est l'auteur, 12;— diffic. et rép., 47.— Sa vé-

racité, 79 ; — diffic. et rép., 92. — Sa divinité, 97. — Beautés littér., 103. — Commentateurs cathol., 135, — protestans, 145, — juifs, 151. — Le *Pentat.* a été le premier canon des Juifs, I, 69. — Esdras l'a probablement divisé en sections ou *paraschoth*, 146. — Versions et paraphrases diverses, 276, 280, 282, 290, 294, 298, 333, 335. — Ouvrages critiques de Todros et de Menachem, 406.

Pentecôte. — Fête chez les Hébr., II, 632.

Perdrix. — Mot hébr. qui semble la désigner dans la Bible, II, 123.

Perdus (Livres). — Leurs titres, I, 140. — Étaient-ils canoniques, 142.

Pérée, province. (V. JUDÉE.)

Pères de l'Église. — L'Écriture doit être interprétée par leur consentement unanime, I, 397. — Autorité de leurs citations des iv. saints, 425. — Utilité de leurs commentaires ; — précautions à prendre en les étudiant, 507. — Caractère particulier de chacun des principaux Pères, 510. — Leur autorité pour la critique sacrée, 459. — Leur tradition est un moyen de connaître le vrai sens des mots du Nouv.-Test., 531. — Aucun n'a commenté le liv. de *Judith* ni celui d'*Esther*, III, 357, 434.

Perroquet. — Mot hébr. qu'on a cru le désigner dans la Bible, I, 125.

Persanes (Versions). — Nombre, origine, éditions, I, 294. — Autorité pour la critique du Nouv.-Test., 456, 458. — Polyglottes dont elles font partie, 334, 335.

Perse. — Ses limites, II, 8. — Division de l'armée, 527. — Livres sacrés (V. ZEND-AVESTA).

Personnes sacrées chez les Hébr., II, 636. — Du peuple saint, 637. — Des esclaves du sanctuaire, des lévites, 638. — Des prêtres, 641. — Des prophètes, 644. — Des ministres des synagogues, 647. — Des nazaréens, 649. — Des réchabites, 650.

Peschito, ou simple. — Définition de la version syriaque qui porte ce nom, I, 286. — Son autorité pour la critique du Nouv.-Test., 56 ; — pour connaître la véritable signification des mots hébr., 526.

Peste chez les Hébr., II, 478.

Petits prophètes. (V. PROPHÈTES.)

Peuple de Dieu. — Son histoire depuis son entrée dans le pays de Chanaan, jusqu'au temps de Jésus-Christ, II, 46.

Peuple saint chez les Hébr., II, 637.

Peuplier. — Mots hébr. et arabes qui le désignent dans la Bible, II, 218.

Pharisiens, secte, II, 597.

Phénicie, province. — Sa situation, II, 5. — Caractère et connaissances de ses habitans, 6. — Leur méthode probable d'écrire, 244. — Leur commerce, 312. — Leurs voies de communication et de transport des marchandises, 315. — On les regarde comme les inventeurs de la navigation, 341.

Phénix, oiseau cité dans la version grecque, II, 156.

PHILÉMON (*Epit. de S. Paul à*). — Notes sur Philémon, VI, 216. — Lieu et temps où fut composée cette Epit., 217. — Occasion, jet, authent. et divinité, 218. — Beautés littér., 220. (V. ÉPÎTRES.)

PHILIPPE.— Ses *Actes* et son *Evangile* apocryphes, I, 139.

PHILIPPIENS (*Épît. de S. Paul aux*). — Notice sur la ville de Philippi, VI, 144. — Unité de composition dans cette *Épît.*, 145. — Lieu et temps de sa composition, 148. — Occasion et sujet, 151. — Style et beautés littér., 152. (V. **ÉPÎTRES.**)

Philosophie.— Son utilité pour bien comprendre l'Écrit., I, 494. — Son origine, sa perfection chez les Hébr., II, 308; — son caractère, son enseignement, 309.

Philoxénienne (Version syriaque). (V. ce dernier mot.)

Phylactère des Hébr.— Sa description, II, 394. (V. **AMULETTE.**)

Pied (paham), mesure, II, 334. — Contenance du pied cube actuel, 340.

Pieds. — Aller nu-pieds était un signe de deuil chez les Hébr., II, 492.

PIERRE (S.). — Notice sur cet apôtre, VI, 319. — Personnes auxquelles fut adressée sa 1^{re} *Épît.*, 320. — Lieu et temps où elle fut composée, 324. — Occasion et sujet, 331. — Authent. et divinité, 334, 339. — Style et beautés littér., I, 61; VI, 339. — Commentaires, 346. — Sa 2^e *Épît.*, 348. — Elle est deutér.-canon., 349. — Personnes auxquelles elle fut adressée, 349. — Temps et lieu où elle fut composée, 350. — Sujet et but, 351. — Authent., 356; — diffic. et rép., 360, 365. — Style et beautés littér., 370. — Comment., 372. — Témoignage de cet apôtre en faveur de l'authent. des *Épît. de S. Paul*, 5. — *Évangile* apocryphe de S. Pierre, I, 139; V, 230, 242.

Pierres. — On s'en servait pour écrire, II, 241; — pour peser, 320. — Usage des pierreries chez les Hébr., 389.

Pigeon. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible; — culte qu'on lui rendait; — ses qualités; — symbole, II, 121.

Pin. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 218, 219.

Pinceau en usage pour écrire, II, 242.

Places dans les villes des Hébr., II, 79.

Plaies d'Égypte. — Caractère de leur description dans l'*Exode*, III, 107.

Plaines de la Palestine. (V. ce dernier mot.)

Plaintes de la mère de Tobie après le départ de son fils. — Leurs beautés, III, 341.

Plan et but des divers liv. saints. (V. au nom de chacun d'eux.)

Plantes dont il est question dans l'Écrit., III, 182. — Céréales, 184; — légumes, 194; — autres plantes herbacées et sarmenteuses, 199. — Arbres, arbrisseaux et arbustes, 210. (V. au nom particulier de chacun.) — Plantes épineuses inconnues citées dans la Bible, 204.

Pléonasme en hébr., II, 254.

Plomb (Tables de) en usage pour écrire, II, 241, 243.

Plongeon. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 133.

Poésie sacrée. — Utilité de sa connaissance pour bien comprendre l'Écrit., I, 493. — Usage et but de la poésie hébraïque, II, 256. — Nature du vers hébreu, 257. — Caractères principaux du style poét. des Hébr. : style sententieux, 259, — figuré, 260, —

sublime, 261.— Espèces différentes de poèmes hébr. : poésie prophétique, 262 ; — élogie, 263 ; — poésie didactique, 264 ; — ode, 267 ; — idylle, drame, 268. (V. HÉBREU.)

Poètes.— On ne doit pas lire et interpréter les prophètes comme des poètes, IV, 27.

Poétique.— Caractère et beautés poétiques des divers liv. saints (V. au nom de chacun d'eux).— La plupart des prophéties sont en style poétique, IV, 14.— Beautés poétiques des paroles de Jacob mourant, III, 124 ; — des discours prophétiques de Balaam, 128 ; — des bénédictions de Moïse, 134 ; — des dernières paroles de David, 244. (V. DISCOURS, CANTIQUES, ÉLOGIE.)

Poids et mesures.— Leur origine, II, 318.— Moyens pris pour assurer leur régularité, 320.— Poids romain, — athénien ; — livre, poids principal des Hébr., 322.— Poids dont il est parlé dans l'Anc.-Test., 328.— Mesures, 333. (V. ce mot.)

Poinçon ou style en usage pour écrire, II, 242.

Points-voyelles.— Ils ont été inventés postérieurement aux auteurs sacrés, I, 149 ; II, 246.— Règle à suivre à l'égard de ces points, I, 466.

Poireau.— Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 198.

Poissons cités dans l'Écrit., II, 151. (V. au nom de chacun.) — Poissons dont l'usage était défendu par la loi mosaïque, 231, 232.— Abondance du poisson en Orient, 231.

Politesse des mœurs hébr., II, 457,— et arabes, 461.

Polonaise (Version), dans la Polyglotte d'Hutter, I, 333.

Polygamie chez les Hébr., II, 423.

Polyglottes (Bibles).— Définition, origine, I, 330.— Historique des Polyglottes générales, 331 ; — particulières, 335.— Autorité de celle de Londres pour la critique de l'Anc.-Test., 426.

Pommier.— Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 210, 212.

Ponctuation des livres saints.— Elle n'est pas l'ouvrage des auteurs sacrés ; — son origine, I, 148.— On l'inventa vers le 1^{er} ou le 2^e siècle, 149. (V. POINTS-VOYELLES.)

Porc. (V. COCHON.)

Portes des maisons des Hébr., II, 68.

Portraits.— Beautés de ceux tracés par l'Écrit., III, 514 ; VI, 15, 143, 371.

Postposition, figure de la langue hébraïque, II, 254.

Postilles, manière d'interpréter l'Écrit.— Définition, I, 384.— Historique, 335.

Pouce, mesure des Hébr., III, 334.

Poule, souvent citée dans la Bible, II, 124.

Pourim, fête des Hébr., II, 634.

Prémices chez les Hébr., II, 664.

Premiers-nés. (V. AÎNESSE.)

Présens (Des) chez les Hébr., II, 458.

Prêtres chez les Hébr., II, 641.— Grands-prêtres du sanhédrin, 33.— Prêtres du roi, 521.

Prières (Des) chez les Hébr., II, 669.— Avant et après les repas, 412,— trois fois par jour, IV, 359.— Beautés de quelques

prières citées par la Bible, III, 245, 276, 277, 293, 305, 307, 341, 390, 433, 513; — IV, 236; — VI, 142, 281.

Prince de la milice chez les Hébr., II, 525; — des tribus, 526.

Principes à suivre dans l'explication des prophéties et de l'*Apocalypse*. (V. ces mots.)

Prison, et chaînes mises aux prisonniers hébr., II, 543.

Procurateur chez les Hébr. (magistrat), II, 530.

Prolegomènes, manière d'interpréter l'Écrit., I, 389. (V. INTRODUCTION à l'Écrit.-Ste.)

Prolepse ou anticipation, figure de la langue hébraïque, II, 254.

Promise (Terre). (V. PALESTINE.)

Promulgation. (V. LOI.)

Pronoms de l'hébr., partie du discours, II, 252.

Prophètes, prophéties; livres prophétiques. — Liv. prophét. de l'Anc. et du Nouv.-Test., I, 6. — Des prophètes chez les Hébr., II, 644. — Des grands et des petits prophètes, 645; IV, 1 et 2. — Leur caractère, II, 646. — Quelques-uns recevaient l'onction comme les prêtres, 647. — Comparaison entre les prophètes des Hébr. et les poètes des païens, VI, 213. — Inspiration des prophètes, I, 34, 35. — Prophètes du roi chez les Hébr., III, 521. — Des prophéties en général, IV, 3. — Moyens par lesquels Dieu se révélait aux prophètes, 4. — Certitude des révélations prophétiques, 8. — Nature des prophéties, 11. — Élocution, 14. — Principes à suivre dans leur explication, 18, — et règles à observer, 25. — Fausse règles auxquelles les rationalistes les soumettent en général, et réfutation de ces règles, 27. — Vérité des prophéties de l'Écrit., I, 16. — Canonicité des douze petits prophètes chez les Juifs, 71. — Les Juifs ont divisé les prophéties en haphtharah, soit sections ou chapit., 146. — Les apôtres ont souvent cité les prophéties de l'Anc.-Test. dans le sens littéral, 363. — Règle à suivre quand deux passages relatifs à une prophétie paraissent se contredire, 490. — Les prophéties contenues dans les *Psaumes* prouvent la divinité de ce liv., V, 20. — Erreurs des rationalistes allemands sur le sens accommodatif des prophéties, et sur les prophéties en général, et réfutation, I, 370, 536, 541. — Fausse règles d'interprétation qu'ils appliquent aux prophéties concernant le Messie, et réfutation, IV, 35. — Introduction particulière aux prophètes, 2. (V. au nom de chaque prophète, et ORACLES, SIBYLLES.) — Poésie prophétique des Hébr., II, 262. — Beautés des discours prophétiques de Balaam, III, 128; — d'Abias à la femme de Jéroboam, 245; — d'Isaïe contre Sennachérib, 245; — de l'histoire du prophète envoyé à Béthel, 235. — Caractère de la traduction des liv. prophétiques dans la version des Septante, I, 216. — La version de la Vulgate actuelle est celle de S. Jérôme, 257. — Les petits prophètes faisaient partie des versions dites V^e, VI^e et VII^e édit., 276; — et d'une des paraphrases chaldaïques, 283. — Prophétie d'Hénoch, perdue, 141.

Propitiation, fête des Hébr. (V. EXPIATION.)

Propitiatoire. (V. ARCHE D'ALLIANCE.)

Propriété des nomades, II, 168.

Prose (Plusieurs prophéties sont écrites en), IV, 16.

Prosélytes chez les Hébr., II, 602.

Prosopopée, figure de rhétor. de l'hébr., II, 255; V, 108.

Protestans. — Ils n'ont pas tous le même canon, I, 94. — Caractère qui, d'après eux, doit attester la canonicité des liv. saints, 113. — Autorité des liv. proto-canon. et deutér.-canon contre eux, 138. — Ils nient la divinité du liv. de *Judith*, III, 382; — la réalité de l'histoire d'*Esther*, 402, — la véracité et la canonicité du 1^{er} et du 2^o liv. des *Machabées*, III, 495, 497, 509, — quelques-uns cependant les citent comme dignes de foi, 498. — Leurs motifs pour effacer *Baruch* du canon, IV, 230. — Ils admettent presque tous l'authent. de l'*Épit. aux Hébr.*, VI, 247. — Principaux commentateurs protestans, I, 518. (V. COMMENTATEURS, et au nom particulier de chaque liv. de la Bible.) — Erreurs des protestans modernes par rapport à l'herméneutique sacrée, 534; — réfutation, 541. (V. RATIONALISTES.)

PROTÉVANGILE ou *Évangile primitif.* — Il n'en a pas existé avant les nôtres, V, 250, 267.

Proto-canoniques (Livres). — Définition, I, 5, 92. — Liv. de l'Anc.-Test., 93; — du Nouv., 94. — Tous les liv. proto-canon. de l'Anc.-Test., à l'exception de trois, sont renfermés dans les paraphrases chaldaïques, 282. — Autorité des liv. proto-canon. contre les protestans, 318. — Partie proto-canon. du liv. de *Daniel*. (V. DANIEL.) — *Epit. proto-canon.* (V. ÉPIŦ.)

Proverbe, figure de rhétor. de l'hébr., II, 256.

PROVERBES (Du liv. des). — Sujet et auteur, V, 38. — Divinité, 42. — Elocution, 45. — C'est tout un poème didactique, II, 265. — Caractère de la traduction de ce liv. dans la version des Septante, I, 215. — Version Italique corrigée et publiée par S. Jérôme, 220. — Paraphrases chaldaïques attribuées à Joseph l'aveugle, 285. — Edition polyglotte de Dracontès, 336. — Version hollandaise, 304. — Canonicité chez les Juifs, 71. — Commentaires, V, 47. — Manuscrit copte d'une partie de ce liv. trouvé en Égypte par M. Dujardin, I, 295 (note).

Psaltérion, instrument à cordes des Hébr., II, 272.

PSAUMES (Du liv. des), V, 1. — Leurs titres, 2. — Sujet et division, 10. — Auteur, 12. — Divinité, 16; — diffc. et rép., 21. — Caractère poétique, 27. — Quelques-uns sont des poèmes didactiques, II, 265. — Canonicité chez les Juifs, I, 71. — Commentaires, V, 28; — cathol., 29, — protest. et juifs, 35, 37. — Caractère de la traduction de ce liv. dans la version des Septante, I, 216. — Version Italique corrigée par S. Jérôme et déclarée authent. par le concile de Trente, 220, 221. — Ils faisaient partie des versions dites V^o, VI^o et VII^o éditions, 276; — de la version arabe de Saadias Gouon du Faïoum, 290; — de la version éthiopienne, 293; — d'une version copte, ou égyptienne, 294; — d'une version hollandaise, 304. — Paraphrases chaldaïques attribuées à Joseph l'aveugle, 285. — Edition polyglotte de Justiniani et de Dracontès, 335, 336. — Manuscrit copte d'une partie des *Psaumes* trouvé en Égypte par M. Dujar-

din, 296 (note).—Le *Psaume* 151 et les *Psaumes d'Adam et d'Eve* sont apocryphes, I, 139.

PTÉLÈME.—Fragments manuscrits coptes des *Actes* de ce saint trouvés en Égypte par M. Dujardin, I, 296 (note).

Publicains, chez les Hébr., II, 531.

Puce.—Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 148.

Puissance paternelle. (V. PATERNELLE.)

Puits des Hébr.—Définition, II, 163.—Leurs propriétaires, 162.

Purim, fête des Hébr.—Son institution, II, 634, 635; III, 399, 403.

Q

Qab, mesure des Hébr., II, 336, 341.

Quadrans, monnaie, II, 332.

Quadrupèdes.—Définition, II, 91.—Quadrup. domestiques, 92; — sauvages, 104; — impurs, 103, 112, 114, 116, 117, 118.

Quarantania ou Quarantena (montagne). (V. ISRAËL.)

Quesçita, poids des Hébr., II, 328, 340.

Questions, manière d'interpréter l'Écrit.; — principaux auteurs qui s'en sont servis; — utilité de ce mode, I, 387.

R

Rab, Rabbi.—Sens de ce mot, II, 310.

Rabbins.—Utilité de leurs commentaires, I, 505.—Noms des principaux rabbins commentateurs, 506.—L'étude de leurs livres peut conduire au vrai sens des mots du Nouv.-Test., 530.—Tous les rabbins avouent l'authent. du *Pentat.*, III, 27.

Rabboth, commentaire allégorique de l'Écrit., I, 391.

Raisins de la Palestine. (V. VIGNES.)—Espèce de sirop que les Hébr. faisaient avec le raisin, II, 209.

Raison.—L'Écrit. ne doit pas être interprétée par la raison seule, I, 398.

RAPHAËL.—Origine de ce mot chez les Hébr., III, 328.

Rat.—Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 116.

Rationalistes et exégètes allemands.—Semler peut-être regardé comme leur père, I, 68.—Leurs erreurs, XIX.—Ils combattent l'inspiration de l'Écrit., 22, 40, 41.—Leurs objections sur le canon des Juifs, 82, 83.—Leurs essais relativement au sens accommodatice, 370; — sur la manière d'interpréter l'Écrit., 544.—Ils soutiennent qu'elle doit être interprétée par la raison seule, 398, 400.—Fausses règles auxquelles ils soumettent l'interprétation des prophéties en général, et réfutation, IV, 27.—Fausses règles qu'ils appliquent aux prophéties concernant le Messie en particulier, et réfutation, 35.—Leurs erreurs sur l'usage du contexte, I, 479.—Leur opinion contre la véracité des *Paralip.*, III, 259, 269 (note); — contre l'authent. des prophéties d'*Isaïe*, et réfutation, IV, 69, 94.—Leur opinion sur les prophéties d'*Ézéchiël*, 247; — contre

- authent. du liv. de *Daniel*, 292, 357; — motif pour lequel ils ont vu la divinité de celui d'*Osée*, 405.
- RAZIAS.** — L'auteur du liv. des *Machabées* ne loue pas son parricide, III, 508.
- Réalité* de l'histoire de *Tobie*, III, 313, 314; — de celle de *Judith*, III, 50, — d'*Esther*, 402, — de *Job*, 443, 448, — de *Jonas*, IV, 489.
- REBECCA** et **ISAAC.** — Caractère de la narration de leur mariage dans la *Genèse*, III, 112.
- Récapitulation*, figure de la langue hébraïque, II, 254.
- Réchabites* (Des) chez les Hébr., II, 650.
- Récit.* (V. NARRATIONS.)
- Récompenses* militaires et butin chez les Hébr., II, 586.
- Récrits* (manuscrits écrits deux fois), I, 442.
- Redidim*, vêtement des Hébr., II, 366.
- Refuge* (Villes de) chez les Hébr., II, 558.
- Règles* à observer dans l'explication des prophéties et de l'*Apocalypse* (V. ces mots); — pour concilier les prétendues contradictions des *Evangelies*. (V. ce mot.)
- Regrets* de David sur Absalom. — Leurs beautés, III, 234.
- Rehâla.* (V. VOILE DES FEMMES.)
- Religion.* — Son histoire chez les Hébr., II, 587; — depuis la création jusqu'au déluge, 588; — depuis le déluge jusqu'à Moïse, 590; — depuis Moïse jusqu'à la fin de la captivité de Babel, 591; — depuis la captivité jusqu'à Jésus-Christ (V. JUDAÏSME.).
- Remmon*, montagne. (V. ISRAËL.)
- Renard.* — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 108.
- Repas* des Hébr., II, 396, 409. — Leurs heures, et pratiques observées, 410. — De la table et des sièges, 413. — De la manière de manger, 415. — Des festins, 418.
- Reptiles.* — Leur classement, II, 92, 137. (V. INSECTES, POISSONS.)
- Reptiles* défendus aux Hébr., 402.
- Requin.* — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible; — c'est ce poisson qui engloutit Jonas, II, 151.
- Révélation.* — Définition, I, 21. — Révélation ou inspiration divine (V. ce mot). — Révélations prophétiques (V. PROPHÉTIES.).
- Revenus* des rois hébr., II, 517.
- Rhétorique.* — Utilité de la rhétorique sacrée pour bien comprendre l'Écrit., I, 493. — Figures de rhétor. des Hébr., II, 254.
- Rocher.* — Supplice consistant à précipiter le condamné du haut d'un rocher, II, 549.
- Rois* des Hébr. — De leur personne, II, 509. — Des insignes et des attributs de la royauté, 515. — Des ministres et des magistrats sous les rois, 518. — Pendant et après la captivité, 529.
- Rois* (*Livres des*), III, 216. — Sujet et but, 217. — Esdras est l'auteur de ces quatre liv., 220, 223; — diffic. et rép., 224. — Vérité, 226. — Moyens de lever les contradictions qui semblent exister entre ce liv. et celui des *Paralip.*, I, 489. — Divinité, III, 230. — Beautés littér., 232. — Caractère de la traduction de ces livres dans la version des Septante, I, 216. — Commentateurs cathol.,

245, — protestans et juifs, 248. — Les deux derniers liv. faisaient partie des versions dites V^e, VI^e et VII^e éditions, 276. — On trouve tous dans une des paraphrases chaldaïques, 283. — Deux de ces liv. font partie du *Chemin des Juifs*, 71. — Fragmens manuscrits coptes découverts en Egypte par M. Dujardin, 295 (note). Le liv. des *Annales des rois de Juda et d'Israël*, perdu, 141.

Romaine (Edition) de l'*Ecclésiastique*, V, 102.

ROMAINS (*Épît. de S. Paul aux*), VI, 71. — Texte original, 72. Lieu et temps où elle fut composée, 73. — Occasion et sujet, 76. Beautés littér., 78. (Pour les autres questions générales, V. ÉPIÎTRES.) — Quelques fragmens se trouvent dans la version gothique I, 297.

Rome (Concile et synode de). — Il regarde les liv. deutér. canon. comme faisant partie du Canon, I, 111, 132. — Il rejette *Actes* et les *Évangiles* apocryphes, 139. — Divinité du liv. de *Tobit* III, 335; — divinité et canonicité de celui d'*Esther*, 421, 429, et de la *Sagesse*, V, 95. — Divinité des *Épît. de S. Paul*, VI, 31. Application d'une partie de l'*Apocalypse* à Rome, 450.

Rose. — Mot hébr. qu'on a cru à tort la désigner dans la Bible II, 200.

Roseau. (V. CANNE.) — Roseau fendu en usage pour écrire, II, 242.

Royauté. (V. ROIS.)

Rues des villes des Hébr., II, 78.

Ruminans. — Leur conformation particulière, II, 113 (note).

RUTH. — Sujet, but, élocution de ce liv., III, 204. — Difficulté sur sa chronologie, 207. — Auteur et âge, 208. — Véracité, 210. Divinité, 211. — Canonicité chez les Juifs, I, 71. — Commentateur III, 212, — cathol., 213, — protest. et Juifs, 214. — Paraphrases chaldaïques, I, 285. — Caractère de la traduction de ce liv. dans la version des Septante, 216. — Il fait partie de la version éthiopienne 293.

S

Sabbat. — Sa définition comme jour et comme semaine, II, 293. — Chemin qu'on pouvait faire le jour du sabbat, 335.

Sabbatique (Année), II, 624.

Sabbécha. (V. SAMBUQUÉ.)

Sable. — Son usage pour écrire, II, 242.

Sacré de Saül et de David. — Beautés de son récit, III, 234.

Sacrées (Antiquités). (V. RELIGION, LIEUX, TEMPS, PERSONNES, CHOSÉS SACRÉS.)

Sacrifices des Hébr. — Définition, origine, II, 653. — Avant après la loi de Moïse, 654. — Mode, lieux, objet, rites, 655. — Des sacrifices en particulier, 657. — Des sacrifices sanglans, 657. — Du sacrifice pour le péché et pour le délit, 660. — Des sacrifices eucharistiques, 661. — Des sacrifices non sanglans, 662. — Sacrifice d'Abraham. (V. ce mot.)

Sats et boursés des Hébr., II, 396.

Sadducéens, secte, II, 597, 599.

Safran. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 200.

Sagesse (Description de la), IV, 237.

SAGESSE (Du liv. de la) — Texte original et versions, V, 84. — Il a été écrit en grec, I, 144. — S. Jérôme ne l'a pas traduit, 224, 21. — Il fait partie d'une version hollandaise, 304. — Époque où il a été composé, I, 98; V, 93. — Sujet et auteur, 87. — Divinité et canonicité, 84, 93, 96, 104, 129. — Élocution et beautés littér., V, 7; II, 265, 266. — Commentaires, V, 98, 99. — Fragmens manuscrits coptes trouvés en Egypte par M. Dujardin, I, 295 (note).

Saïdique (Version). — Son autorité pour la critique du Nouv.-Test., I, 456, 457.

Saint des Saints. (V. TABERNACLE.)

SALOMON. — Il est auteur au moins des vingt-neuf premiers chapitres du liv. des *Proverbes*, V, 39; — du liv. de l'*Ecclésiaste*, 56; — des difficultés des adversaires de ce sentiment, 57; — du *Cant. des Cantiques*, 73. — On lui a attribué le liv. de la *Sagesse*, 88, — mais cette opinion est inadmissible, 89. — On lui a attribué aussi le liv. de *Job*, II, 458, — et quelques autres, V, 41, — et à tort celui de l'*Ecclésiastique*, 105. — Beautés du récit de son jugement, III, 234; — du tableau de la dédicace de son Temple, 236; — de sa prière à Dieu pour lui demander la sagesse, et à la dédicace du Temple, 245; — de la narration de son inauguration, 276. — Son liv. de l'*Histoire naturelle*, perdu, I, 141.

Salut. — Manière de saluer des Hébr. et des Orientaux, II, 468.

Samaréens, premiers habitans de la Palestine, II, 19.

Samarie, province, son étendue, II, 47.

Samaritain (Texte). — Autorité de ses manuscrits, I, 423. — Il ne peut prévaloir sur le texte hébr. actuel, 432. — Différences chronologiques entre les textes hébreu, grec et samaritain du *Pentat.*, III, 5. — Antiquité du *Pentat. samaritain*, 30.

Samaritaine (Version). — Ce qu'elle contient, son antiquité, son érite, I, 280. — Ses éditions, 281. — Polyglotte de Le Jay, 333.

Samaritains, schismatiques juifs, II, 595.

Sambuque. — Instrument à cordes des Grecs et des Hébr., II, 273.

SAMUEL. — Est-il auteur d'une partie des liv. des *Rois*, III, 220, 24; — du liv. de *Ruth*, 208. — Il l'est de celui des *Juges*, 188. — Beautés de sa vision, 232. — Deux liv. de lui font partie du canon des Juifs, I, 71. — *Liv. de Samuel*, perdu, 141.

Sandales. (V. CHAUSSURE.)

Sanglans et non sanglans (Sacrifices). (V. ce mot.)

Sanglier. — Surnom que lui donne l'Écrit.; — image que ses auteurs ont fait adopter, II, 111, 112.

Sangsue. — Mot hébr. qui la désigne probablement dans la Bible, I, 154.

Sanhédrin chez les Hébr., II, 532, 533.

Sapientiaux ou moraux (Livres) de l'Anc. et du Nouv.-Test., I, 6. — Introduction particulière à ces liv.; définition; leur nomenclature, V, 1. (V. PSAUMES, PROVERBES, ECCLÉSIASTE, CANTIQUES, SAGESSE, ECCLÉSIASTIQUE.)

Sapin. — Mot hébr. qu'on a cru à tort le désigner dans la Bible, II, 218.

Sarcloir en usage chez les Hébr., II, 177.

Sardes. — Objection contre l'intégrité de la 1^{re} Epit. de S. Jean tirée du silence du concile de cette ville sur un de ses versets, V, 387, 392.

Sardique (Concile de). — Divinité et canonicité de la *Sagesse*, V, 95.

SAUL. — Beautés de l'épigramme de David sur sa mort et sur celle de Jonathas, III, 242.

Saule. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 221.

Sauterelles. — Celles décrites par Joël ne sont qu'un symbole du peuple juif, IV, 430; — diffic. et rép., 441. — Noms divers par lesquels l'Écrit. les désigne, II, 143. (V. PLAIES D'ÉGYPTE.)

Sçaq, vêtement des Hébr., II, 367.

Sceaux. — Leur sens dans l'*Apocal.*; VI, 441.

Sceptre des rois hébr. — Son origine, sa forme, II, 516.

Schälischim. (V. OFFICIERS.)

Schâphân. — Animal inconnu cité dans l'Écrit., II, 114.

Schêbîsim, coiffure des Hébr., II, 371.

Schéqél, poids et monnaie des Hébr. (V. SICLE.)

Schismes de la religion judaïque, II, 594.

Schôterim. (V. SECRÉTAIRES.)

Scie (Supplice de la), II, 550.

Sciences nécessaires pour bien comprendre l'Écrit., I, 493 suiv. — Des sciences chez les Hébr., II, 281. — Leur origine, 283. — leurs progrès, 283. — Des sciences en particulier. (V. HISTOIRE CHRONOLOGIE, MATHÉMATIQUES, ASTRONOMIE, GÉOMÉTRIE, MÉCANIQUE, GÉOGRAPHIE, MÉDECINE, HISTOIRE NATURELLE, PHILOSOPHIE.)

Scimlô, habit de dessus des Hébr., II, 361.

Scolies, manière d'interpréter l'Écrit. — Définition, I, 383. — Histoire, utilité, 384. — Conditions qu'elles doivent avoir, 502. — Utilité de celles de Rosenmüller, 528.

Scorpion. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 150.

Scribes chez les Hébr., II, 602; — du Sanhédrin, 533.

Seâ, mesure des Hébr., II, 336, 341.

Second du roi chez les Hébr., II, 520.

Secrétaires des rois Hébr., II, 519; — des armées, 520, 527, 528.

Sectes juives, II, 594.

SEIGNEUR (Le Livre du), perdu, I, 141.

Sel, assaisonnement ordinaire des Hébr., II, 408. — Symbole de l'amitié, 409.

Séleucides (Ère des), III, 499.

Séleucie, ville. — Son origine, II, 12.

Semaine. — Comment elle était composée et nommée chez les Hébr., II, 294. — Diverses espèces de semaines, 295. — Fête des semaines. (V. PENTECÔTE.)

SEMEIAS (Le Livre de), perdu, I, 141.

Semence. — L'Écrit. entend par ce mot toutes les manières de multiplier les plantes, II, 183.

Semi-Pélagiens. (V. PÉLAGIENS.)

SÉNÈQUE (*Épître de S. Paul à*), apocryphe, I, 140.

Sénévé. (V. MOUTARDE.)

SENNACHÉRIB. — Hérodote avoue la destruction de son armée en une nuit, II, 479. — Beautés de la prière d'Ezéchias quand il a reçu la lettre insultante de Sennachérib, III, 245; — de la prophétie d'Isaïe contre ce prince, 245; — du discours d'Ezéchias à ses capitaines pour les engager à ne pas redouter son invasion, 277.

Sens de l'Écrit. — Moyen de le pénétrer, I, XII. — Erreurs auxquelles conduit le sens particulier dans l'interprétation des Écrit., X. — Importance de connaître ses divers sens, 336. — Leur nombre, 337. (V. LITTÉRAL, SPIRITUEL, ACCOMMODATICE, MYTHIQUE.) — Moyens intrinsèques donnés par l'herméneutique pour connaître le vrai sens d'un passage, 471; — moyens extrinsèques, 493. — Moyens qu'elle fournit pour faire connaître aux autres le vrai sens quand on l'a découvert, 499. — Moyens de connaître le sens propre des mots, 477. — Erreurs des protestans relativement au sens propre, et l'usage, I, 534, 541, et suiv.

Sententieux. — Caractère du style poétique des Hébr., II, 259.

Septante. — Origine de la version d'Alexandrie, ou des Septante, 194; II, 16. — Motifs de ce dernier nom, I, 195. — Telle que nous l'avons aujourd'hui, cette version est authent., 198; — difficile et obscure, 200. — Les Septante n'ont pas été inspirés, 204. — Ils n'ont pas avoué que le *Pentateuque*, 207, 211. — Il n'y a jamais eu de version plus ancienne, 213. — Mérite et caractère de cette version, 215. — Corrections faites par Origène, par Lucien, par Hésychius, 217. — Editions les meilleures, 217. — Autorité de cette version, 218, 424; — pour arriver à la véritable signification des mots hébr., 526. — Sa lecture peut conduire au vrai sens des mots du Nouv.-Test., 530. — Elle ne doit pas toujours être préférée au texte hébr., 433. — Elle prouve que le texte n'était divisé ni en chapit. ni en versets, 412. — Peut-on attribuer aux Septante la version grecque du liv. d'*Esther*, III, 395. — Différences entre leur version de *Job* et le texte hébr., 440. — Leur version d'*Isaïe* est la plus ancienne de ce prophète, IV, 61. — Variations entre la traduction des prophéties de *Jérémie* dans la Vulgate et dans les Septante, 13, 154, 163. — Leur version de *Daniel*, 284. — Leur division des *saumes*, V, 11. — Polyglottes dans lesquelles on trouve la version des Septante, I, 331, 332, 334.

Septième et sixième édition. — Leur autorité, I, 424. (V. CINQUIÈME ÉDITION.)

Sépulcres, Sépulture chez les Hébr., II, 486. — Usage d'y placer de la viande et du vin, 494. — Supplice de la privation de sépulture, 18. (V. FUNÉRAILLES.)

Serment en justice chez les Hébr., II, 537, 665.

Serpens et vipères cités dans l'Écrit., II, 138 à 143.

Serrures des maisons des Hébr., II, 70.

Servitude. (V. ESCLAVAGE.)

- Setier* (sexarius), mesure, II, 338.
Setim. (V. ACACIA.)
Sextarius. (V. SETIER.)
Sibylles, IV, 54.
Sicle (schéquel), poids et monnaie. — Son origine, II, 323, 324.
 — Caractère propre à faire reconnaître les anciens, 330. — Sa valeur décimale, 340.
Sidon (ville). — Sa position, son histoire, II, 5, 6.
Sidoniens, premiers habitans de la Palestine, II, 18.
Sièges des villes par les Hébr., II, 582.
SIMON. — Beautés de ses discours au peuple, et de la description de son gouvernement, III, 514.
Sinaï. — Sa position, II, 27. — Caractère du récit de la descente de Dieu sur le Sinaï, III, 109.
Singe. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 112.
Siniens, premiers habitans de la Palestine, II, 19.
Sirène. — Animal cité dans la version grecque, II, 150.
Sistre, instrument de musique des Hébr., II, 277.
Sixième et septième édition. — Leur autorité, I, 424. (V. CINQUIÈME ÉDITION.)
Slave, Slavonne (Version). — Son origine, ses auteurs, ses éditions, son autorité, I, 297, 333. — Son autorité pour la critique du Nouv.-Test., 456, 459.
Soc de charrue des Hébr., II, 177.
Société domestique des Hébr., II, 420. — Du mariage, 421. — Des enfans, 436. — De la puissance paternelle, 446. — Des esclaves, 449. (V. tous ces mots.)
Sodome. — Beautés de la description de sa ruine, III, 106. — Mémoires de Sodome. (V. MER MORTE.)
Soldats hébr. — Enrôlement et levée, II, 561. — Exemptions, 562. — Division de l'armée, etc. (V. ARMÉE, ART MILITAIRE.)
Solennités. (V. FÊTES.)
Solide, monnaie, II, 333.
Sommaires ou abrégés, manière de commenter l'Écrit., I, 338.
Songe. — Beautés de la narration de celui de Mardochee, III, 433. — de Judas Machabée, 514.
SOPHONIE et ses prophéties, IV, 564. — Sujet, authent. et divinité, 567 ; — élocution, 569 ; — commentaires, 572. — Elles font partie de la version éthiopienne, I, 293.
Sorbonne. — Elle a revu et corrigé les copies de la Vulgate, I, 261.
Soude, plante citée dans l'Écrit. — Son usage, II, 203.
Souffrances. — Beautés de l'exhortation à les supporter, VI, 280.
Souliers. (V. CHAUSSURE.)
Sources des Hébr., II, 162.
Spirituel, mystique ou typique (Sens). — Définition et division I, 344. — Il faut admettre dans l'Écrit. des sens spirituels, 346. — Tout passage de l'Écrit. ne renferme pas un sens spirituel, 349. — diffic. et rép., 353. — Outre les sens spirituels indiqués par les écrivains sacrés du Nouv.-Test., il en est d'autres qu'une analogie

- faite entre le sens littéral et le sens figuré peut faire connaître, 7.—Le sens mystique, quand il est certain, peut servir de preuve en faveur d'une vérité à établir, 360. — Règles à suivre pour interpréter dans le sens mystique, 402. — Du sens spirituel des prophéties, IV, 21. — Toute interprétation mystique des prophéties ne peut pas être rejetée, 83. (V. PROPHÉTIES.)
- Stade*, mesure des Hébr., II, 335.
- Statère*, monnaie des Hébr., II, 329.
- Sterilité*. — Mépris qu'avaient pour elle les Hébr., II, 436.
- Stichométrie*, division par versets, I, 441. (V. VERSETS.) — Manuscrits stichométriques du Nouv.-Test., 443.
- Style poétique des Hébr.* — Ses trois caractères principaux : sententieux, II, 259, — figuré, 260, — sublime, 261. — Les différences de style prouvent que les liv. saints n'ont pas été inspirés jusqu'aux mots, I, 60. — Le style du *Pentat.* prouve son antiquité, sa pureté, son authent., III, 41, 52, 81. — Celui du liv. de *Josué* prouve qu'il est de ce prophète, 163, 165, 166. — Celui des prophéties d'*Isaïe* prouve leur authent., IV, 76, — de même celui des *Ép.* de *S. Paul*, VI, 18; — ses difficultés, 37. — Style particulier à chaque liv. saint (V. au nom de chacun d'eux, ÉPÎTRES, ÉPIGRAMMES, etc.). — Style qui convient aux traductions, I, 501. — Le poinçon pour écrire, II, 242.
- Sublime*, caractère du style des Hébr., II, 261. — On le trouve dans les prophéties, IV, 14.
- Sujet des divers liv. saints.* (V. au nom de chacun d'eux.)
- Suicide d'Eléazar et de Razias.* — L'auteur des liv. des *Machabées* ne le loue pas, III, 508. — Refus de sépulture aux suicidés chez les Hébr., II, 548.
- SUNAMITE. — Beautés de sa narration, III, 235.
- Supplices.* (V. PEINES.)
- Susiane*, province. — Sa position, II, 8.
- SUZANNE. — Authent. de son histoire, IV, 378. — Arbres qui y sont cités, II, 221.
- Sycamore.* — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 214.
- Symboliques* (Les actions) des prophètes ne sont point de simples paraboles, IV, 17.
- Synagogues.* — Leur origine, objet des assemblées qu'on y tenait, II, 309, 621, — et de l'enseignement qu'on y donnait, 311. — De leurs ministres, 647.
- Synecdoche*, figure de rhétor. de l'hébr., II, 255.
- Synédrin.* (V. SANHÉDRIN.)
- Synode.* (V. CONCILE.)
- Synopse des critiques.* — Sa supériorité sur les interprètes anciens, I, 509.
- Syriaques* (Versions). — Leur origine, I, 285. — Caractères de chacune, 286, 289. — Leur autorité pour la critique sacrée, 424, 456, 457. — Pour celle du Nouv.-Test., 456, 457. — Autorité de celle de *Peschito* pour connaître la véritable signification des mots hébr., 286, 526. — Version syriaque de *Tobie*, III, 310, — de *Judith*, 346, — des *Machabées*, 490, 491, — d'*Isaïe*, IV, 64,

- de l'*Ecclésiastique*, V, 103. — Polyglottes, I, 332, 333; VI, 36
 — *Evangile syriaque apocryphe*, 139.
Syrie. — Sa position, II, 4; — ses limites, 5.
 SYRIENS (*Evangile apocryphe des*), V, 230.
Syro-chaldéen (Dialecte). — C'était la langue vulgaire des Juifs
 au temps de Jésus-Christ, I, 157.

T

- Tabbâhim. (V. EXÉCUTEURS.)
Tabernacle des Hébr., II, 606. — Ses travaux prouvent leur
 habileté dans les arts, 234. — Fête des Tabernacles, 632.
Table. — Matière et forme de celles pour les repas chez les Hébr.
 II, 413. — Placement des convives, 412. — Position de chacun, 413.
 — Table des pains de proposition, 608.
Tableaux et descriptions remarquables contenus dans la Bible
 III, 105 et suiv., 236, 237, 293, 305, 306, 476; — IV, 238, 393,
 415, 474; — V, 98, 108; — VI, 79, 89, 91, 92, 99, 103, 142, 143,
 193, 194, 313, 370.
Tachrich. (V. TIARE.)
Taïsson, animal dont la peau servait à la chaussure des Hébr.
 II, 387.
Talent (kikkar), poids et monnaie des Hébr., II, 323, 328, 344.
Talion (Peine du), II, 556.
 TALMUD. — Il enseigne que les Juifs croyaient à l'inspiration de
 liv. saints, I, 27. — L'opinion des peuples qui le regardent comme
 un liv. divin n'affaiblit pas les preuves de l'inspiration de nos
 Ecrit., 43. — Il prouve qu'il existait des différences dans les manuscrits
 hébr., 413. — Autorité de ses citations, 425. — Il faut
 recourir à lui avec discernement, 496. — Son étude peut conduire
 au vrai sens des mots hébr. du Nouv.-Test., 530. — Conformité
 de ce qu'il dit de l'état topographique de la Palestine avec ce que
 disent les évangélistes, V, 213.
Talmudistes. — Ils avouent tous l'authent. du *Pentat.*, III, 27.
Tambour en usage chez les Hébr., II, 276.
Tammouz, faux dieu, II, 684.
Tanis, ville. — Ses ruines, II, 15.
 TARGUMS. — Leur étude peut conduire au vrai sens des mots
 hébr. du Nouv.-Test., I, 530. — *Targum du Pseudo-Jonathan*
 (V. ce mot.)
 TARQUIN et la sibylle de Cumes, IV, 55.
 TATIEN. — Son *Evangile apocryphe*, I, 139.
Taupe ou belette. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible
 II, 116.
Taureau. — Le bœuf, dans l'Ecrit., est souvent désigné pour
 taureau, II, 179. — Moyen pratiqué pour le dompter, 180. — Usage
 qu'en faisaient les Hébr., 98.
Téfah, mesure. (V. PALME.)
Téfillin. (V. PHYLACTÈRE, AMULETTE.)

- Tehôrîm.** (V. HÉMORRHOÏDES.)
- Teigne.** — Mots hébr. qui désignent cet insecte, II, 149.
- Témoins en justice chez les Hébr.,** II, 537.
- Température de la Palestine.** (V. ce mot.)
- Temple.** — Origine des temples, II, 678. — Il n'y en eut pas avant le déluge, 604. — Temple de Salomon, 612. — Second temple, 616. — Beautés de la narration de la dédicace du Temple, I, 236; — du récit de Nathan à David, — de la prière de celui-ci quand il apprend la future construction du Temple, et de son antique d'actions de grâces, 276; — de l'exhortation d'Ezéchias pour engager les lévites à purifier le Temple, 277.
- Temps sacrés des Hébr.,** II, 622. — Fêtes ordinaires, 623. — grandes solennités, 629. — Fête des Pourîm, 634, — des Encénies, 635. — Temps où furent écrits les divers liv. saints. (V. leurs noms.)
- Tentes.** — Leur origine, leur forme, leurs divisions, II, 53, 56.
- Terâphim, idoles,** II, 686.
- Térébinthe.** — Mots hébr. qui le désignent dans la Bible, II, 217.
- Terrasses des maisons des Hébr.,** II, 67.
- Terre-Sainte.** (V. PALESTINE.)
- Testamens chez les Hébr.,** II, 447. — Droits d'héritage, 448.
- TESTAMENT (ANCIEN).** — Motif pour lequel ce nom a été donné l'Écrit., I, 3, 5. — Tous les liv. de l'Anc.-Test. sont divinement inspirés, 23; — diffic. et rép., 38. (V. INSPIRATION.) — Il n'y a point de mythes dans l'Anc.-Test., 372. — Antiquité de ses liv., 6. — Leur conservation, 11. — Ils ont été en général écrits en héb., 144. — Le texte n'en est pas exempt de fautes de copistes, 171; — mais il n'a pas été corrompu dans les choses essentielles, 173. — On l'a traduit du grec des Septante en copte, 294. — S. Jérôme l'a traduit en entier, à l'exception de quelques liv., 224; — Il a corrigé tous les liv. de la version Italique, 220. — Objet de l'hérméneutique de l'Anc.-Test., 519. — Moyens d'arriver à la connaissance de la véritable signification des mots hébr., 520. — Critique verbale de l'Anc.-Test.; — son objet, 403; — son histoire abrégée, 404. — Histoire du texte hébr., 409. (V. HÉBREU.) — Les Juifs l'ont divisé en chapit. et en versets, 146. — Liv. prot.-canon. et deutér.-canon. (V. ces mots.)
- TESTAMENT (NOUV.-)** — Ses liv. ont été écrits en grec, I, 145. — Le texte n'en a pas été corrompu dans les choses essentielles, 191. — S. Jérôme a, sinon traduit, au moins réformé le Nouv.-Test. sur le texte grec, 224; — il a corrigé en entier la version Italique, 220. — On l'a divisé en chap. et en versets vers le v^e siècle, 147. — Jacques de St-Clair est auteur de la division actuelle en chap., et Robert Estienne de celle en versets, 148. — Liv. proto-canon. et deutér.-canon. (V. ces mots.) — Il n'y a point de mythes dans le Nouv.-Test., 378. — Objet de l'hérméneut. sacrée, 528. — Moyens d'arriver à la connaissance de la signification véritable des mots, 529. — Manuscrits et éditions du Nouv.-Test., 295, 298, 441; — lectionnaires et eucologes, 454; — anciennes versions, 455. — Règles à suivre pour corriger le texte grec, 465.
- Tête nue, signe de deuil chez les Hébr.,** II, 492.

- Tétraples.* (V. ORIGÈNE, à la table des auteurs.)
Tétrarques et Tétrarchies, II, 530.
Texte original des liv. saints. (V. au nom de chacun d'eux.)
Thabor. — Sa position, son élévation, II, 25.
 THADDÉE. — Son Évangile apocryphe, I, 139.
Thébaïde. (V. EGYPTE.)
Thèbes, ses ruines, II, 15.
 THÈCLE (Ste.) — Ses *Actes* apocryphes, I, 140.
Thécua. — Beautés du discours d'une femme de cette ville David, III, 240.
Theoyonie. — Celle mise par Daniel dans la bouche de Nabuchodonosor était commune chez les Orientaux, IV, 360.
Theologie. — Sa nécessité pour bien comprendre l'Écrit., I, 495
Thérapeutes (sectaires). — Leurs principes, II, 599.
 THESSALONICIENS (*Épît. de S. Paul aux*). — Notice sur Thessalonique, VI, 161. — Lieu et temps où fut composée la 1^{re}, 162. — Sujet et but, 164. — Beautés littér., 165. — Lieu et temps où fut composée la 2^e, 168. — Occasion et sujet, 170. — Intégrité, 172 — Divinité et beautés littér., 177. (V. ÉPÎTRES.)
 THOMAS. — Son *Évangile* et ses *Actes* apocryphes, I, 139.
Tiare, coiffure des Hébr., II, 371.
Tibia, instrument à vent, II, 275.
Tigre. — Il est cité une seule fois dans l'Écrit., II, 106.
 TIMOTHÉE (des deux *Épît. de S. Paul à*). — Notice sur Timothée, VI, 178. — Ces *Épît.* sont appelées *lettres pastorales*, 179. — Lieu et temps où fut composée la 1^{re}, 179; — occasion et sujet, 185 — authent., 187; — beautés littér., 193. — Lieu et temps où fut composée la 2^e, 194; — sujet et but, 198; — authent., 199; — beautés littér., 202.
 TITE (*Épît. de St Paul à*). — Notice sur Tite, VI, 204; — lieu et temps où cette *Épît.* fut composée, 205; — sujet et but, 211; — authent. et divinité, 212; — beautés littér., 215.
Titres des Psaumes. (V. ce mot.)
Tob, royaume. (V. SYRIE.)
 TOBIE. — Texte original et versions de son liv., I, 144, 201, 304 III, 308. — Réalité de son histoire, 313; II, 152; — diffic. et rép. §16. — Les deux Tobie sont auteurs de ce liv., III, 324; — diffic. rép., 326. — Sa divinité, 332; — sa canonicité, 338; I, 130, 101 102; V, 95; — ses beautés littér., 340; — ses commentat. cathol. 343, — protest., 344.
Toile. — On s'en est servi pour écrire, II, 241, 243.
Tolède (Concile et synode de). — Il n'appartient qu'à l'Eglise de proposer un canon des liv. saints, I, 117. — Divinité et canonicité du liv. de la *Sagesse*, V, 95.
Tombeau. (V. SÉPULCRE.)
Tonnerre. — Beautés de la description qu'en fait Job, III, 476
Torrens d'Egypte et de la Palestine. (V. EGYPTE et PALESTINE)
Toulouse (Concile de). — Parties de la Bible que peuvent lire les laïques, I, 323, 325.
Tour. — Supplice en usage chez les Hébr., et qui consistait à pré

cipiter les condamnés du haut d'une tour, II, 549. — Tour qu'on tente d'enlever avec des cordes, 584.

Tours (Concile de). — Nécessité d'une permission pour lire la Bible, I, 325.

Tourterelle. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible, II, 122.

Trachonite, province. (V. JUDÉE.)

Tradition. — L'Écrit. doit être interprétée par les traditions des Eglises primitives, I, 397. — Celle des Eglises chrétiennes fait remonter jusqu'au temps d'Esdras l'origine du canon des Juifs, 80; — elle est favorable aux liv. deutér.-canon., 109. — Celle des anciens Pères de l'Eglise est un moyen de connaître le vrai sens des mots du Nouv.-Test., 531. — La tradition prouve l'authent. des prophéties d'*Isaïe*, IV, 71, — de celles de *Jérémie*, 173, — des *Lamentations*, 182, — la divinité des *Épît.* de *S. Paul*, VI, 30. — Celle des Juifs prouve l'inspiration de tous les liv. de l'Anc. et du Nouv.-Test., I, 23, 32. — Elle est favorable au liv. de *Baruch*, IV, 233, — à celui de la *Sagesse*, I, 100; V, 96.

Traducteur, traduction. — But et qualités des traductions, devoirs des traducteurs, I, 500. (V. LANGUE VULGAIRE, VERSIONS.)

Tragélaphe, animal cité dans la Vulgate et les Septante. II, 154.

*Traité*s ou discours, manière d'interpréter l'Écrit.; — principaux auteurs qui l'ont employée, I, 387.

Transport des marchandises et voie de communication, II, 315.

Trente (Concile de). — Inspiration divine de l'Écrit., I, 47. — Il y a eu des raisons suffisantes pour insérer dans le canon les liv. deutér.-canon. de l'Anc.-Test., 124. — Opinion des pères du concile sur cette question, 137; — diffic. et rép., 126, 127, 135. — Décret sur la canonicité des liv. saints, 138. — Authent. de la Vulgate, 64, 267. — Opinion de R. Simon sur ce décret, 266. — Du Psautier corrigé par S. Jérôme, 220. — Il ordonne une édit. prompte et correcte de l'Écrit., 260. — Celle de Clément VIII doit, d'après ce décret, être regardée comme authent., 262. — Il n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, 268; — on peut toujours la corriger d'après ceux-ci quand elle est défectueuse, 270, 271. — Il ne l'a pas déclarée authent. seulement dans le sens qu'elle ne contient rien de contraire à la foi et aux mœurs, et qu'elle est préférable aux autres versions latines, 271; — diffic. et rép., 273. — Condamnation de l'abus du sens accommodative, 368. — Il appartient à l'Eglise d'interpréter les Écrit., 398. — Autorité des commentaires des Pères, 507. — Divinité et canonicité du liv. de *Tobie*, III, 36, 339, — de celui d'*Esther*, 421, 427, 430; I, 125; — canonicité de ceux des *Machabées*, III, 510. — Authent. de la version latine, IV, 65; — de la lettre de Jérémie qui forme le chap. vi du liv. de *Baruch*, 220. — Canonicité de ce liv., 234, — de celui de *Daniel*, 390. — Sens dans lequel les liv. contenus dans le canon ont été déclarés canoniques, V, 6. — Divinité et canonicité du liv. de la *Sagesse*, 95. — Divinité de l'*Épît.* aux *Hebr.*, VI, 271.

Trépas (du) chez les Hébr., II, 482.

Tribu. — Indépendance de chaque tribu, II, 504. — Assemblées 5. — Tribus du pays de Chanaan, 44.

- Tribunaux* et juges chez les Hébr., II, 532.
Tribuns ou chefs de mille, II, 526.
Tribut. — Intendant chargé de le percevoir, II, 522. — Revenus du trésor royal, 517.
Trompettes (Fête des), II, 627. — Sens des trompettes dans l'*A-pocal.*, VI, 443.
Trône des rois hébr. — Sa forme, II, 515. — Figures auxquelles il a donné lieu, 516.
Trope, figure des Hébr. — Définition, moyen de les distinguer, I, 475 et suiv., 485.
Tropologique (Sens). (V. SPIRITUEL.)
Troupeaux. — Gens préposés à leur garde chez les Hébr., II, 87, 88. — Troupeaux des nomades, 166.
Tsâhi et *tsammâ*. (V. VOILE DES FEMMES.)
Tsânif, coiffure des Hébr., II, 368.
Tuba, instrument à vent des Hébr., II, 275.
Tummim (Oracle par le), dans les jugemens des Hébr., II, 537.
Tunique, vêtement des Hébr., II, 350.
Tympanisme, supplice, II, 545.
Typique (Sens et Interprétation). (V. ces mots, et SPIRITUEL.)
Tyr. — Sa position, son histoire, II, 517.

U — V

- Urim* ou révélation (Oracle par l'), dans les jugemens des Hébr., II, 537.
Usages des Hébr. (V. MŒURS.)
Vache. — Mot hébr. qui la désigne dans la Bible; — ses qualités en Orient, II, 98.
Vaincus. — Leur traitement chez les Hébr., II, 584.
Vaisseaux à l'origine de la navigation et postérieurement, II, 343.
Valentiniens (hérétiques). — Ils rendaient témoignage à l'authenticité des Evangiles, V, 193 — Leur Evangile apocryphe, 230.
Vallées de la Palestine. (V. ce mot.)
Variantes dans les copies du texte hébr., I, 409. — Celles du Nouv.-Test. ne prouvent rien contre son intégrité, V, 260.
Vaujour. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 129, 135.
Veau d'or. — Son histoire prouve l'habileté des Hébr. dans les arts, II, 234. — Beautés du discours de Moïse à Dieu, III, 118.
VÉDAS. — Ils sont moins anciens que le *Pentat.*, I, 7, 9. — L'opinion des peuples qui les regardent comme un liv. sacré n'affaiblit pas les preuves de l'inspiration de nos Ecrit., 43.
Veilles, division de la nuit. (V. ce mot.)
Vendanges, II, 208.
Vengeur du sang, II, 558.
Vent (Instrument à) des Hébr., II, 272.
Ver. — Mot hébr. qui le désigne dans la Bible, II, 149.
Véracité des livres saints. (V. au nom de chacun d'eux.)

Verbès hébr., II, 249. — Idiotismes de verbes conservés dans la Vulgate, I, 249.

Verges, supplice. (V. TYMPANISME, FOUET.)

Vers hébr. (V. POÉSIE HÉBRAÏQUE.)

Versets. — Division de l'Écrit.-Ste en versets (V. ECRIT.-STE). — La version des Septante prouve que le texte hébr. n'était divisé ni en chap. ni en versets, I, 412. — Règle à suivre relativement à la division introduite dans l'Écrit., 466.

Versions principales de l'Écrit.-Ste, I, 193. — Leur autorité, 193. — Elles sont un excellent moyen pour corriger le texte hébr., 424; — pour arriver à connaître la véritable signification des mots hébr., 525, 526, 532. — Versions anciennes, 194, 455. — Origine de la version d'Alexandrie ou des Septante, 194. — Dangers des versions en langue vulgaire sans explications, 329. — Texte original et versions des liv. divers de la Bible. (V. au nom de chacun, et de plus ALLEMANDES, AQUILA, ARABES, ARMÉNIENNE, CHALDAÏQUES, CINQUIÈME, SIXIÈME ET SEPTIÈME ÉDITION, COLLECTION D'ORIGÈNE, EGYPTIENNES OU COPTES, ESPAGNOLES, ETHIOPIENNE, FRANÇAISES, GOTHIQUE, HOLLANDAISES, ITALIENNES, ITALIQUE, LATINES, PERSANES, SAMARITAINE, SLAVONE, SYMMAQUE, SYRIAQUES, THÉODO-TION, VULGATE.)

Vêtemens des Hébr. — Leur matière, II, 346, — leur couleur, 348. (V. TUNIQUE, CEINTURE, ECHARPE, COIFFURE, CHEVELURE, BARBE, CHAUSSURE, ORNEMENS.) — Vêtemens des rois, 515. — Habits de dessus, 359. — Vêtemens plus particulièrement portés par les femmes, 364: — leurs vêtemens de veuvage, 367. — Vêtemens des nomades, 167. — Les vêtemens déchirés étaient un signe de deuil, 492.

Veuvage. — Vêtement des femmes des Hébr. pendant leur veuvage, II, 367. — Leur exclusion de l'héritage de leur mari, 448.

Viande. — Sa préparation chez les Hébr., II, 407.

Vie nomade des Hébr. (V. NOMADES, ANIMAUX, PATURAGES.) — Fragmens manuscrits coptes d'une vie de Ste Hilarie trouvés en Égypte par M. Dujardin, I, 296 (note).

Vieillards du Sanhédrin, II, 533.

Vienne (Concile de). — Création d'une chaire d'hébr. dans les universités, I, 165.

Vigne. — Son abondance en Palestine, II, 205, 210. — Sa culture, 207. — Manière de vendanger, 208. (V. VIN.)

Villes et villages des Hébr., II, 76. — Rues, 78. — Places et marchés, 79. — Aqueducs, 80. — Citernes, 81. — Villes de refuge, 558.

Vin. — Manière de le conserver en Orient, II, 208. — Son abstinence était un signe de deuil chez les Hébr., 493. — Il composait leur boisson exceptionnelle, 398. — Ses diverses espèces, 399. — Usage de l'aromatiser, 400. — Il est appelé vinaigre, 401.

Virgules. — Règle à suivre relativement à celles introduites dans l'Écrit., II, 466.

Vision de Samuel et d'Ezéchiel. (V. ces mots.)

Visites chez les Hébr. et les Orientaux, II, 471; — de condescendance aux parens des morts, 493. — Beautés de la narration de celle d'Esther à Assuérus, III, 434.

Vœux chez les Hébr., II, 667.

Voies de communication et transport des marchandises chez les Hébr., II, 315.

Voiles des femmes chez les Hébr. et en Orient, II, 372, 373.

Vol. — Peines infligées par les Hébr., II, 555.

VULGATE. — Le concile de Trente l'a déclarée authent., I, 164; — elle n'est cependant pas plus sûre que l'original, 169. — Sixte V et Clément VIII l'ont fait corriger d'après le texte hébr., 164. — S. Jérôme en est auteur, 223. — Il avait la capacité et les moyens nécessaires pour bien traduire l'Écrit.-Ste, 227, — bien que les protest. les lui aient refusés, 225. — Il n'a point été inspiré dans la composition de sa version, 232. — Mérite de ce travail, 234, — aux yeux même des protest., 236. — Livres dont cette version se compose, 239. — Son caractère littéraire et littéral, 239, 241. — Idiotismes de noms, de verbes et de particules, 243, 249, 252. — Accusations et éloges dont elle fut l'objet à son apparition, 254. — Autorité qu'elle acquit par la suite, 255. — La nôtre actuelle ne diffère pas, quant au fond, de celle de S. Jérôme, 257. — Editions et révisions, 259. — La meilleure et la plus en usage est celle de Clément VIII, 262, — bien qu'elle ne soit pas exempte de fautes, 262, 263. — Editions diverses de notre Vulgate, 263. — Texte du décret du concile de Trente sur son authent., 267. — Opinion de R. Simon sur le sens de ce décret, 266. — Le concile de Trente ne l'a pas préférée aux textes originaux, 268. — On peut toujours la corriger d'après ceux-ci quand elle est défectueuse, 270, 271. — Ce concile ne l'a pas déclarée authent. seulement dans le sens qu'elle ne contient rien de contraire à la foi et aux mœurs, et qu'elle est préférable aux autres versions latines, 271; — diffic. et rép., 273. — Autorité irréfragable de cette version en matière de dogme et de morale, 273. — Autorité de la Vulgate pour la critique sacrée, 431, 432, 456, 459. — Variations entre les prophéties de Jérémie dans les Septante et dans la Vulgate, IV, 153, 163.

Y — Z

Yahét et yôhét. (V. CONSEILLER.)

ZACHARIE et ses prophéties, IV, 580. — Sujet et but, 583. — Authent., 586; — diffic. et rép., 592. — Divinité, 607. — Elocution, 611. — Commentaires, 617.

ZEND-AVESTA. — Il est moins ancien que le *Pentat.*, I, 7. — Son auteur présumé, 8. — L'opinion des peuples qui le regardent comme un liv. sacré n'affaiblit en rien les preuves de l'inspiration divine de nos Écrit., 43.

Zereth, mesure. (V. PALME.)

ZOHAR, commentaire allégorique, III, 154.

TABLE

DES AUTEURS ET DES PERSONNAGES NON BIBLIQUES

CITÉS DANS CET OUVRAGE *.

A

AARON BEN-ASCHER. — Son manuscrit de la Bible, I, 417.

AARON *fils d'Abraham*. — Ses commentaires sur *Josué* et les *Juges*, III, 184.

ABARBANEL ou *Abrabanel (Isaac)*. — C'est un des principaux rabbins commentateurs, I, 507. — Ses comment. sur le *Pentat.*, III, 152. — Son opinion sur l'auteur de *Josué*, 160; — des *Juges*, 188. — Ses commentaires sur *Isaïe*, IV, 147; — *Jérémie*, 202; — *Ezéchiel*, 281. — Époque où vivait Joël, 428. — Coutume des Juifs dans l'interprétation du Nouveau-Testament, VI, 43.

ABEN-ESRA. — C'est un des principaux rabbins commentateurs, I, 507. — Il a suivi à peu près, dans ses commentaires, la méthode des caraïtes, 395. — Ses commentaires sur le *Pentat.*, III, 151; — sur tous les livres de l'Ancien-Testament, 295, 437, 486; IV, 147, 281, 399, 425. — Objet du *Cant. des cant.*, V, 66. — Quel est l'Ézéchias ancêtre de Sophonie, IV, 564.

ABGARE ou *Abagare*. — A quelle classe d'apocryphes appartient son Épître, I, 140.

ABICHTRI (J.-G.). — Son commentaire sur *Habacuc*, IV, 563.

ABRAHAM *fils de David*. — Ses commentaires sur le *Pentat.*, III, 152.

ABRAHAM (*Salomon ben-*). (V. SALOMON.)

ABUBEKR. — Il recueillit le *Coran* après la mort de Mahomet, I, 76.

ABULPHARAGE. — Versions syriaques dont il parle, I, 288. — Son opinion sur la version arabe de Saadiah Gaon du Faïoum, 290.

ABYDÈNE. — Existence d'un roi mède (Darius) à Babylone, IV, 314. — Émigrations de Grecs en Asie, IV, 353. — Véracité du *Pentat.*, III, 93.

ACKERMANN (P.-F.). — Son commentaire sur *Osee*, IV, 418.

ACOSTA (G.). — Ses commentaires sur *Ruth*, III, 213; — sur *Jonas*, 509; — sur *Malachie*, 629.

ADAM (T.). — Son comment. sur la 2^e *Épît.* de *St Pierre*, VI, 373.

* Voir l'Avis au commencement de ce volume.

- ADAMI (C.). — Son commentaire sur *Esther*, III, 436.
- ADDISSON. — Témoignage des historiens du paganisme en faveur de la véracité des *Évangiles*, V, 308.
- ADRICOMIUS. — Objet de ses travaux, I, xiv.
- ADRIEN VI. — Il encourageait à l'étude des langues savantes, I, 165.
- ADRIEN (S.). — But de ses travaux sur l'Écriture, I, xiii.
- AGELLIUS (A.). — Ses commentaires sur *Habacuc*, IV, 561; — sur les *Psaumes*, V, 31; — sur les *Proverbes*, 47.
- AGOBARD. — Inspiration des livres saints, I, 55.
- AGUR, fils de Jaké. — Est-il auteur d'une partie du livre des *Proverbes*, V, 39. — Sens de ces deux mots, 40.
- AINSWORTH (H.). — Son commentaire sur les *Psaumes*, V, 35.
- A LAPIDE (C.). (V. LAPIERRE.)
- ALBERT LE GRAND. — Ses commentaires sur les *Évangiles*, V, 354; — sur les *Épîtres de St Paul*, VI, 61.
- ALCALA (*Alphonse d'*). — Il a travaillé à la Polyglotte du cardinal Ximénès, I, 331.
- ALCAZAR (L.). — Principe d'interprétation de l'*Apocal.*, VI, 440. — Son comment. sur ce liv., 463.
- ALCUIN. — Il a été chargé par Charlemagne de revoir et de corriger les copies de la Vulgate, I, 260. — Son commentaire sur les *Évangiles*, V, 354.
- ALEXANDRE, évêque d'Alexandrie. — Authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 245; — de la 1^{re} de *St Jean*, 38.
- ALEXANDRE (*Noël*). — Authenticité des titres des *Psaumes*, V, 6. — Son commentaire sur les *Épîtres de St Paul*, VI, 67.
- ALEXANDRE *Polyhistor*. (V. ce dernier mot.)
- ALIBERT. — Perfection remarquable avec laquelle Moïse a décrit la lèpre, II, 305 (*note*).
- ALKABETS (*Salomon*). — Ses commentaires sur *Ruth*, III, 216; — sur le *Cant. des cant.*, V, 83.
- ALPINI (P.). — Espèce de concombre d'Égypte, II, 196.
- ALSCHECH (*M.*). — Ses commentaires sur les *Psaumes*, V, 37; — sur les *Proverbes*, 50; — sur l'*Ecclès.*, 63; — sur le *Cant. des cant.*, 83.
- ALTER (F.-C.). — Son édition grecque du Nouveau-Testament, I, 449.
- AMAMA (*Sixtinus*). — Ses commentaires sur la *Genèse*, III, 146; — sur les *Juges*, 202; — sur les *Rois*, 248.
- AMBROISE (St). — Usage de fermer les yeux aux morts, II, 483. — Sens du mot Testament appliqué à l'Écriture, I, 4. — Inspiration des livres saints, 36. — St Jérôme n'a pas été inspiré dans la composition de la Vulgate, 234. — La lecture de l'Écrit.-Ste n'est pas permise à tous, 318. — Divinité du livre de *Tobie*, III, 335. — Réalité de l'histoire de Judith, 351. — Divinité du livre de *Baruch*, IV, 231. — David est auteur de tous les *Psaumes*, V, 12. — Divinité du livre des *Psaumes*, 18. — Le livre de la *Sagesse* fait partie de l'Écrit.-Ste, 94. — But de l'*Évangile* de St Matthieu, 131. — Intégrité des *Évangiles*, 270. — Authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 246, 260; — des 3^e et 4^e de *St Jean*, 404. — Ca-

actère de ses commentaires, I, 386. — Il a interprété l'Écriture par des Traités ou Discours, 388. — Ses commentaires sur le jeûne des Ninivites, IV, 507; — sur les *Psaumes*, 30; — sur *Jobie*, III, 343, — sur l'*Évangile de St Luc*, V, 349.

AMELOTTE (le P.). — Sa version française du Nouveau-Testament, I, 310.

AMESIUS (G.). — Son comment. sur les deux *Épît. de St Pierre*, VI, 347.

AMMIEN MARCELLIN. — Fertilité de la Palestine, II, 39.

AMMONIUS D'ALEXANDRIE. — Sa concorde des *Évangiles*, V, 337.

AMPHILOQUE (St). — Authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 245.

AMYRAULT [*Amyraldus*] (*Moïse*). — Son commentaire sur les *Psaumes*, V, 36.

ANDRADA. — Le concile de Trente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, I, 267.

ANDRÉ, évêque de Césarée. — Son comment. sur l'*Apocal.*, VI, 461.

ANGELOMUS. — Ses commentaires sur les *Rois* et les *Paralip.*, II, 246.

ANICET, évêque de Rome. — Authenticité des *Évangiles*, V, 198.

ANQUETIL. — Époque où vivait Zoroastre, I, 8.

ANSALDUS (le P.). — Autorité des Pères de l'Église pour la critique sacrée, I, 461.

ANSBERT ou Autbert (A.). — Son comment. sur l'*Apocal.*, VI, 462.

ANSELME de Laon. — Sa Glose, I, 516.

ANSPACH (*J.-J. Rab.*). — Sa traduction du comment. de Menlelssohn sur l'*Ecclés.*, V, 63.

ANTON (C.-T.). — Ses travaux sur *Habacuc*, IV, 564.

ANTONIN (St). — Son comment. sur l'*Apocal.*, VI, 463.

ANTONIO (N.). — Valeur scientifique des ouvrages de Didacus de Studica, III, 481.

APION D'ALEXANDRIE. — Authenticité du *Pentat.*, III, 32. — Son erreur sur l'origine de la lèpre, II, 477.

APOLLINAIRE DE LAODICÉE. — Il a réfuté l'opinion de Porphyre contre l'authenticité du livre de *Daniel*, IV, 290, — et rejeté quelques fragmens de ce liv., 379, 382.

APOLLONIUS-MOLON. — Authenticité du *Pentat.*, III, 32.

AQUILA. — Sens du mot testament appliqué à l'Écrit.-Ste, 3. — Origine de sa version, reproches qu'on lui fait, ses éditions, 174, 412. — Son autorité pour la critique sacrée, 424, 431; — pour connaître la signification véritable des mots hébr., 526, 530; V, 62.

AQUIN (L.-H. d'). — Ses commentaires sur *Esther*, III, 435; — sur *Job*, 486.

AQUINO (P.). — Il travailla à la Polyglotte de Le Jay, I, 334.

ARAMA (Isaac). — Son comment. sur les *Proverbes*, V, 49.

ARAMA (Isaac Ben-). (V. ISAAC.)

ARAMA MEIR. — Ses commentaires sur *Job*, III, 487; — sur *Isaïe*, IV, 148; — sur les *Psaumes*, V, 37.

- ARATOR DE LIGURIE. — Son commentaire sur les *Actes*, V, 45.
- ARBOREUS (J.). — Ses commentaires sur les *Proverbes*, V, 47 — sur l'*Ecclés.*, 61.
- ARÉTAS. — Époque où fut écrit le liv. de l'*Apocal.*, VI, 424, 425 — Son comment. sur ce liv., 461.
- ARIAS MONTANUS. — Genre de ses travaux, I, XIV.
- ARIOB (Aarôn). — Son commentaire sur *Esther*, III, 437.
- ARIPOL (Samuel). — Son commentaire sur l'*Ecclés.*, V, 63 ; sur le *Cant. des cant.*, 83.
- ARISTÉE. — Origine de la version des Septante, I, 194, 200, 210. — Les Septante n'ont pas été inspirés, 204.
- ARISTOBULE. — Origine de la version des Septante, I, 195, 210, 214. — Son comment. allégorique sur le *Pentat.*, 289.
- ARISTOTE. — Il semble regarder Epiménides comme un prophète, VI, 214.
- ARNAUD (Ant.). — Sa version française, dite Bible de Mons, I, 311. — Concorde des *Évangiles*, V, 339.
- ARRIUS DE MENDOSA. — Son comment. sur les *Actes*, V, 455.
- ARTAPAN OU ARTAPANE. — Origine de la circoncision, II, 439. — Authenticité du *Pentat.*, III, 32 ; — sa véracité, 93.
- ARVIEUX (le chev. d'). — Emprunts que lui a faits Jahu pour son *Archéologie*, II, VII. — Opinion de Niebuhr sur cet auteur, VII — Usage des tentes chez les Arabes, II, 54. — Disposition de camps, 55, 575. — Description des maisons d'Alger, 61. — Meuble des Arabes et des anciens Hébreux, 82. — Arabes voleurs, 89. — Services que les chiens rendent aux Arabes, 102. — Usage des cynbales et des castagnettes en Arabie, 277 ; — état actuel de la danse, 279 ; — voile des femmes, 373 ; — respect pour la barbe, 376 ; — usage de peindre le visage des femmes, 378 ; — de porter des anneaux et des pierreries, 390 ; — des amulettes, 392. — Tables de repas, 413. — Manière de manger, 416. — Du choix des époux, 424. — De la naissance des enfans, 437. — Politesse des Arabes, 461.
- ARYDA. — Formule d'approbation des habitans du Liban, II, 461.
- ASFELD (D'). — Sa manière d'interpréter l'Écrit.-Ste., I, 349.
- ASTRUC. — Ses erreurs sur l'authent. du *Pentat.*, III, 11, 57, 60, 61, 68.
- ATHANASE (St.). — Inspiration de l'Écrit.-Ste, I, 36. — Esdras est auteur du 2^e liv. qui porte son nom, III, 298. — Divinité du livre de *Baruch*, IV, 231. — Ouvrages apocryphes de Reich, 567 (note). — David n'est pas auteur de tous les *Psaumes*, V, 13. — St Matthieu a écrit son *Évangile* en hébreu, 114. — Lieu où St Jean a écrit le sien, 163. — Son comment. sur les *Évangiles*, 347. — Divinité des *Épîtres de St Paul*, VI, 31. — Lieu où fut écrite la 2^e Épît. aux *Thessaloniens*, 168 ; — la 1^{re} à *Timothée*, 180. — Authent. de celle aux *Hébr.*, 245 ; — de la 2^e de *St Pierre*, 358, 362 ; — des 2^e et 3^e de *St Jean*, 404 ; — de celles de *St Jacques*, 302, 387, 392. — Fragmens manuscrits coptes de ce Pent. trouvés en Egypte par M. Dujardin, I, 296 (note).
- ATHÉNAGORE. — L'Église primitive croyait à la divinité des li

du Nouv.-Test., I, 32. — Inspiration des prophètes, 34. — Authent. du *Pentat.*, III, 32; — des *Épît. de St Paul*, VI, 12, — de *St Jacques*, 301.

ATHIAS (J.). — Qualités de son édit. de la Bible hébraïque, I, 418.

ATTERSOL (G.). — Ses commentaires sur les *Nombres*, III, 147.

AUGUSTI. — Confusion qu'il a mise dans les prophéties d'*Isaïe*, IV, 68. — Ses objections contre leur authent., 90, 97. — Réfutation des objections de Claudius contre la 1^{re} *Épît. de St Pierre*, VI, 334.

AUGUSTIN (St). — Respect qu'on doit à l'Écrit.-Ste, I, vi. — But de ses travaux sur l'Écrit., XIII. — Inspiration de l'Écrit., 36. — Il n'appartient qu'à l'Église d'en proposer un canon, 117. — Règle à suivre en cas de division dans l'Église relativement à la canonicité d'un livre, 121. — Jusqu'au v^e siècle les livres saints n'étaient pas ponctués, 148. — Prix que ce grand docteur attachait à la connaissance de l'hébreu, 166. — Intégrité du texte hébreu de l'Anc.-Test., 175. — Connaissance exacte qu'avaient les auteurs sacrés de la vérité des choses, 51. — Mérite de la version des Septante, 218. — Il connaissait la version Italique et l'appelait soit ainsi, soit *Interprétation commune*, 219, 220. — St Jérôme n'a pas été inspiré dans la composition de la Vulgate, 233; — mérite de cette version, 255. — Caractère propre du style de l'Écrit.-Ste, 242. — L'Écrit.-Ste n'est pas nécessaire à tous, 317. — Cas où il est nécessaire de recourir aux lois de la critique sacrée, 403. — Méthode pour étudier l'Écrit.-Ste, III, 2. — Utilité de l'histoire naturelle pour la bien comprendre, I, 499. — Les contradictions apparentes de deux historiens d'un fait ne doivent pas faire rejeter le fait lui-même, V, 493. — Du sens spirituel de l'Écrit.-Ste, 350; — sa valeur pour prouver une vérité, 359. — Divinité du livre de Moïse, III, 335; — sa canonicité, 340. — Esdras est auteur du livre d'*Esther*, 406; — divinité de ce livre, 421. — Éloge du livre de *Job*, 463. — Divinité des livres des *Machabées*, 505; — leur canonicité, 511. — Divinité du livre de *Baruch*, IV, 231; — on l'a considéré comme faisant partie de celui de Jérémie, 32. — Caractère du style d'*Amos*, 470. — Réalité de l'histoire de *Jonas*, 496. — Authent. des titres des *Psaumes*, V, 7. — David est auteur de tous les *Psaumes*, 12; — divinité de ce livre, 18; — sens des imprécations qu'il renferme, 22. — Motif qui a fait appeler le livre de la *Sagesse*: *Sagesse de Salomon*, 89; — autorité et canonicité de ce livre, 94. — Canonicité du livre de *Tobie*, 95; — de l'*Écclésiastique*, 95. — *St Matthieu* a écrit son *Évangile* en hébreu, 115. — But de cet *Évangile*, 131. — *St Marc* a écrit le sien en grec, 135. — Intégrité des *Évangiles*, 265, 270. — Rang qu'ont occupé dans la Bible les *Actes des Apôtres*, 365; — leur authenticité et leur véracité, 387, 420; — leur divinité, 429. — *Épîtres apocryphes* attribuées à St Paul, VI, 24. — Divinité de ses *Épît.*, 31; — leur style, 44. — Beautés littér. d'un passage de celle aux *Romains*, 81. — Authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, 246, 260. — Ordre des *Épît. cathol.*, 283. — But des auteurs de ces

Epît., 284. — Auteur de celle de *St Jacques*, 293 ; — sa divinité, 302. — A qui fut adressée la 1^{re} de *St Pierre*, 374. — Beautés et comment. de la 1^{re} de *St Jean*, 395, 396 ; — authent. des 2^e et 3^e, 404. — Caractère des commentaires de *St Augustin*, I, 386, 514. — Principe qu'il y a suivi, 508. — Son avis sur l'emploi du comment. littér. contre les hérétiques, 394. — Il a interprété l'Écrit.-Ste par des questions, 387. — Dans sa jeunesse, il avait entrepris un comment. purement allégorique sur la *Genèse*, 391. — Caractère de ses questions ou comment. sur le *Pentat.*, III, 136. — Ses comment. sur *Josué*, 181 ; — les *Juges*, 201 ; — *Job*, 477 ; — les *Psaumes*, V, 30. — Concorde des *Évangiles*, 339. — Ses comment. sur *St Matthieu*, 351. — Défauts et utilité du comment. de *St Ambroise* sur l'Évangile de *St Luc*, 350. — Comment. sur les *Epît. de St Paul*, VI, 60. — Serrures des Hébr., II, 72. — Chaussure de Jésus-Christ, 382.

AUGUSTIN DE QUIROS. — Son comment. sur l'*Epît. cathol. de St Jude*, VI, 417.

AULU-GELLE. — Classification du peuple romain par *Servius Tullius*, VI, 184.

AURÉLIUS VICTOR. — Conformité du récit des évangélistes avec ce que dit cet auteur, V, 220.

AURÉOLUS (P.). — Son comment. sur l'*Apocal.*, VI, 463.

AZARIAS, rabbin. — Canonicité du livre de la *Sagesse* et des *Machabées*, I, 104. — Authent. de celui de *Baruch*, IV, 233.

B

BACON. — Son estime pour l'Écrit.-Ste, I, 19.

BADWEL OU BADVEL. — Ses comment. sur *Tobie*, III, 344 ; — *Judith*, 393 ; — les *Machabées*, 516 ; — la *Sagesse*, V, 99.

BAHIE. (V. BEHAI.)

BAHRDT (C.-F.). — Les auteurs sacrés n'ont reçu aucun secours du ciel, I, 22. — Ses travaux sur le texte hébreu, 408. — L'*Epît. aux Hébr.* a été écrite en hébr., VI, 233. — Son comment. sur *Malachie*, IV, 630.

BALBI (A.). — Etat actuel de *Babylone*, II, 10 ; — du *Jourdain*, 32.

BALDUIN (F.). — Son comment. sur *Aggée*, IV, 580.

BALTUS (le P.). — Sens attaché par les apôtres aux prophéties de l'Anc.-Test. citées par eux, I, 366. — Sa réfutation de l'*Histoire des Oracles*, de Fontenelle, IV, 47.

BANNEZ. — Le concile de Trente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, I, 268.

BARBEYRAC. — Ses erreurs dans son opposition à la version des Septante, I, 201.

BARDESANE (hérétique valentinien). — Authent. des *Évangiles*, V, 195.

BARONIUS. — Distinction à faire entre *St Marc* et *Jean Marc*, V, 134. — *St Marc* a écrit en latin, 135. — Époque où fut écrit l'*Epît. aux Romains*, I, 75, — et celle aux *Ephésiens*, 131.

- BARRADIUS. — Chaussure de Jésus-Christ pendant sa vie mortelle, II, 382.
- BARRER (J.). — Fac-simile du manuscrit de l'Évangile de St Matthieu, I, 443.
- BARSALIBI (D.). — Le témoignage de Tatien prouve l'authent. des *Évangiles*, V, 188.
- BARTHÉLEMY (St). — Son Évangile apocryphe, V, 230.
- BARTHÉLEMY, évêque d'Urbain. — Caractère de ses comment., I, 517.
- BARTHOLIN. — Conformation particulière du lièvre, II, 113.
- BARTOLOCCI. — Son erreur sur la date de l'édition des comment. de Joseph, fils de don David Aben Jachia, III, 295.
- BARUCH BEN BARUCH. — Son comment. sur l'*Ecclés.*, V, 63.
- BARZANUS de Brescia (P.). — Autorité des Pères de l'Église pour la critique sacrée, I, 461.
- BASILE (St). — Inspiration de l'Écrit.-Ste, I, 36. — Esdras est auteur du canon des Juifs, 82. — La lecture de l'Écrit.-Ste n'est pas permise à tous, 318; — prudence qu'il faut y mettre, 323. — Du sens spirituel de l'Écrit.-Ste, 351. — Divinité du livre d'*Esther*, III, 421; — de celui de *Baruch*, IV, 231; — des *Psaumes*, V, 18, 20; — de la *Sagesse*, 94. — A qui était adressée l'*Épît. aux Ephésiens*; VI, 121, 126. — Authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, 245; — de la 2^e de St Pierre, 358. — Principe qu'il a suivi dans ses comment., I, 508; — leur caractère, 513. — Ses comment. sur *Isaïe*, IV, 135; — sur les *Psaumes*, V, 29; — sur les *Évangiles*, 347. — Fragmens manuscrits coptes de ce saint trouvés en Égypte par M. Dujardin, I, 296 (*note*).
- BASILIDE. — Authent. des *Évangiles*, V, 197.
- BASNAGE. — Conformité entre le style de la 1^{re} *Épît. de St Pierre* et celui de la 2^e, VI, 366.
- BAUDIN (J.). — Fautes de l'édit. de la Vulgate donnée en exécution du décret du concile de Trente, I, 261.
- BAUDOIN (B.). — Chaussure de J.-C. pendant sa vie mortelle, II, 382.
- BAUDOIN (F.). — Comment. sur les trois derniers petits prophètes, IV, 421.
- BAUER (G.-L.). — Ses erreurs relatives au sens spirituel, I, 346, 348; — à l'inspiration de l'Écrit.-Ste, 535; — aux prétendus mythes de l'Écrit., 538. — Utilité de l'histoire naturelle pour bien comprendre les livres saints, 498. — Défauts des traducteurs, 501. — Autorité des Juifs pour arriver à la véritable signification des mots hébreux, 520. — Rapports des langues orientales entre elles, 522. — Autorité de la comparaison des anciennes versions pour arriver à la véritable signification des mots hébreux, 525. — Autorité et rang des témoins en fait de critique sacrée, 431. — Des versions syriaques, 287; — arabes, 290. — Défaut d'une édit. de la critique du *Pentat.* de Todros, 406. — L'histoire d'*Esther* n'est pas entièrement vraie dans ses détails, III, 402. — Règles auxquelles les rationalistes soumettent les prophéties, IV, 27 et suiv. — Les prophéties d'*Isaïe* ne sont pas authentiques, 69. — Caractère des com-

ment. de Bauer, I, 518. — Son comment. sur les douze petits prophètes, IV, 423; — sur *Michée*, 523.

BAUER (C.-F.). — Son comment. sur *Joël*, IV, 456.

BAUER (M.). — Son comment. sur *Sophonie*, IV, 572.

BAUERMEISTER (J.-P.). — Son comment. sur la *Sagesse*, V, 100.

BAUMGARTEL (G.-F.). — Son comment. sur les *Épît. de St Pierre*, VI, 348.

BAUMGARTEN (M.). — Son comment. sur *Esther*, III, 436.

BAUMGARTEN (S.-J.). — Son comment. sur *Joël*, IV, 456; — sur les *Épît. de St Paul*, VI, 69.

BAYNE (R.). — Son comment. sur les *Proverbes*, V, 47.

BEAUSOBRE. — Époque où vivait Zoroastre, I, 8. — Ses notes sur les *Évangiles*, V, 362. — Époques où furent écrites les *Épît. de St Paul*, VI, 35. — Nombre de ces *Épît.* adressées aux *Corinthiens*, 83; — époque et lieu où fut composée celle aux *Galates*, 108, 112. — celle de *St Jude*, 411. — Époque où vivaient les cérinthiens (hérétiques), 380.

BEAUXAMIS (T.). — Son comment. sur *Habacuc*, IV, 561.

BECK. — Attaque contre l'authent. des 2^e et 3^e *Épît. de St Jean*, VI, 404.

BECKHAUS (J.-H.). — Remarques sur *Isaïe*, IV, 146.

BÈDE (*le vénérable*). — Il est auteur de *Chaines* ou compilations sur l'Écrit.-Ste, I, 386. — Caractère de ses comment., 516. — Il a recueilli le comment. sur *Job* attribué à St Jérôme, III, 478. — Il en a lui-même composé sur *Josué*, 181, — les *Juges*, 201, — *Ruth*, 213, — le 1^{er} livre d'*Esdras*, 294; — (il croit Esdras également auteur du 2^e livre qui porte son nom, 298), — sur *Tobie*, 343, — sur la *Sagesse*, V, 98, — sur l'*Écclésiastique*, 108, — sur les *Évangiles*, 354, — sur les *Actes*, 453, — sur l'*Apocal.*, VI, 462. — A qui fut adressée la 1^{re} *Épît. de St Jean*, 374.

BEHAI ou *Bahie*. — Son comment. sur le *Pentat.*, III, 152.

BELLANGER (F.). — Son comment. sur les *Psaumes*, V, 33.

BELLARMIN (*le cardinal*). — Il a cru à l'existence d'une version grecque antérieure à celle des Septante, I, 212. — Fautes de l'édit. de la Vulgate donnée en exécution du décret du concile de Trente, I, 261, 263. — Ce concile n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, 268. — L'Église peut défendre de lire la Bible, 325. — Le 4^e livre d'*Esdras* est supposé, 88. — Comment. sur les *Psaumes*, V, 31.

BELLONIUS. — Caractère de la mouette (oiseau), II, 132.

BEN-ARAMA, BEN-ASCHER, BEN-GERSON, BEN-MAIMONIDES, BEN-NEPHTALI. (V. ISAAC, AARON, LÉVI, MOSES et JACOB.)

BENCE (le P.). — Son comment. sur les *Épît. de St Paul*, VI, 65.

BENGEL. — Son édit. grecque du Nouv.-Test., I, 447. — Autorité des Pères de l'Église pour la critique sacrée, 460. — Concorde des *Évangiles*, V, 344. — Son comment. sur les *Épît. cathol.* et l'*Apocal.*, VI, 316.

BENOÎT XIV. — Encouragemens qu'il donnait à l'étude de l'hébreu, I, 165.

BENOÎT (R.). — Sa version française de l'Écrit.-Ste, I, 304.

BENSON (*le docteur*). — But de l'auteur des *Actes des Apôtres*,

V, 376. — Epoque où fut écrite l'*Epît. aux Romains*, VI, 75; — celle aux *Galates*, 108; — lieu où cette dernière fut composée, 112. — Personnes auxquelles était adressée celle aux *Ephésiens*, 120. — Singulière preuve de divinité qu'il trouve à la 2^e aux *Thessalon.*, 178. — Epoque où furent écrites celles à *Timothee*, 180, 195. — Comment. sur celle de *St Jacques*, 318. — A qui fut adressée la 1^{re} de *St Pierre*, 321, et la 1^{re} de *St Jean*, 375.

BENTLEY. — Impos. de déterminer la chronologie des Hindous, I, 9.

BERCORIUS (P.). — Son comment. sur le 1^{er} liv. d'*Esdras*, III, 294.

BERENGAUD, *Berengand* ou *Berenger*. — Son comment. sur l'*Apocal.*, VI, 462.

BERGER. — Authent. de l'*Epît. de St Jude*, VI, 414.

BERGIER. — Son opinion sur l'origine et l'intégrité du *Pentat. samaritain*, I, 187, 188. — Le concile de Trente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, 268. — Caractère des comment. des Pères, 508. — Absence de caractère divin dans les oracles des païens, IV, 47; — on ne peut les comparer aux prophéties, 53; — vague des oracles sibyllins, 57. — L'histoire des faux Évangiles prouve l'authent. des nôtres, V, 233.

BERNARD (St). — Ses comment. allégoriques, I, 391; — celui sur le *Cant. des cant.*, V, 80.

BÉROSE de Chaldée. — Véracité du *Pentat.*, III, 93; — du liv. de *Daniel*, IV, 313, 327.

BERTHIER (le P. G.-F.). — Ses comment. sur *Isaïe*, IV, 139. — Ses travaux sur les *Psaumes*, V, 33.

BERTHOLDT. — Genre de ses travaux, I, xiv. — Ses erreurs sur la canonicité des livres saints, 68, 74, 84. — Autorité qu'avaient chez les Juifs les liv. deut.-can., 100. — Clôture du canon des Juifs, 74. — Leur tradition est favorable aux livres deutér.-canon., 100. — Le liv. de *Ruth* n'est qu'une fiction, III, 211; — le 1^{er} d'*Esdras* n'est pas de cet auteur, 285; — une partie seulement du 2^e est de Néhémie, 298; — Les prophéties d'*Isaïe* ne sont pas authent., IV, 69, 75, 97; — ses aveux à cet égard, 86, 100, 110; — il admet l'authent. de celles de *Jérémie*, 176; — object. qu'il élève contre leur divinité et rép., 187. — Ses attaques contre le livre de *Baruch*, 207, 212, 217, 221, 225, 228, 241. — Son opinion sur les prophéties d'*Ezéchiel*, 247. — Sens d'un passage de *Joseph*, 247 (note). — Réponse à une objection de Vogel contre leur authent., 254; — à une de Corrodi, 258; — à une troisième d'un anonyme, 261. — Ses attaques contre l'authent. du liv. de *Daniel*, IV, 291, 306, 312; — ses aveux, 324, 325, 329, 359; — object. et rép., 343, 345, 351, 354, 356. — Langue que parlait Daniel, 349. — Mérite du comment. de St Jérôme sur *Daniel*, 395; — édit. de celui de cet auteur, 597. — Epoque où furent écrites les prophéties de *Michée*, leur auteur, 514; — celles de *Zacharie*, 586, 591, 595. — Opinion sur les titres des *Psaumes*, V, 5. — Epoque à laquelle remontent quelques *Psaumes*, 15. — Erreurs de Faber sur l'auteur du liv. de la *Sagesse*, 91. — Epoque et lieu où fut écrite l'*Epît. aux Galates*, VI, 108, 112; — celle aux *Philippiens*, 150. — Intégrité de la 2^e aux

Thessalon., 173. — Authent. de celles à *Timothee*, 187, 200, — lieu où fut écrite la 2^e, 195, 197. — Authent. de celle à *Tite* et lieu où elle fut écrite, 208, 212. — Authent. de la 1^{re} de *St Jean*, 382; — époque où furent écrites la 2^e et la 3^e, 401; — uniformité de style de ces trois Epit., 405; — leur authent., 406. — Réfutation des attaques de Cludius contre la 1^{re} de *St Pierre*, 336, 339; — raison de la conformité de cette Epit. avec celles de St Paul, 338. — Faiblesse des motifs allégués par Bertholdt contre l'authent. de celle aux *Hébr.*, 248.

BERTLING. — Concorde des Evangiles, V, 344.

BESNIER (le P.). — Il travailla à la version française du P. Boursiers, I, 311.

BÉVERIDGE (G.). — Classement des vers ou oracles sibyllins, IV, 56.

BÈZE. — Ses édit. grecques du Nouv.-Test., I, 446. — Lieu où fut écrite l'Epit. aux *Galates*, VI, 112. — Intégrité de la 1^{re} de *St Jean*, 389.

BIANCHINI (le P.). — Il a complété l'édit. de la version Italique de dom Sabatier et publié les quatre Evangiles, I, 222. — Autorité de la version latine pour la critique du Nouv.-Test., 456, 458.

BIBLIANDER. (T.). — Son comment. sur *Michée*, IV, 533; — sur *Nahum*, 545.

BINTERIM. — Langue en usage au temps de J.-C., I, 158, 159.

BIRCH. — Son édit. grecque du Nouv.-Test., I, 449.

BJOERNSTAHL. — Le liv. de *Baruch* a été compris dans la version de Théodotion, IV, 215.

BLAIR. — Caractères du style poétique des Hébr., II, 259.

BLANCHINI. (V. BIANCHINI.)

BLAYNEY (B.). — Son comment. sur *Jérémie*, IV, 200; — sur *Zacharie*, 619.

BLEEK (F.). — Sens de la vision du 4^e empire, IV, 369 (note). — Il nie l'authent. d'une partie du liv. de *Daniel*, 291, 296, 341; — il avoue qu'il n'eut qu'un seul auteur, 306, 309, 312; — avoué en faveur de son authent., 346; — objections et réponses, 347, 349, 357, 366. — Comment. sur ce prophète, 398.

BLONDEL. — St Pierre a prêché à Rome, VI, 330.

BOCHART. — Objet de ses travaux, I, xiv. — Véracité de la *Genèse*, 13. — Les mulets étaient inconnus en Palestine avant David, II, 96. — Répugnance de tous les Orientaux pour le cochon, II, 103. — Etymologie des noms hébr. du lion, 105. — Le pard cité dans l'Ecrit. — Ste est la panthère, 105, 106. — Ruse de l'ours, 106. — L'*iyym* est le *thos*, ou loup-cervier, 107, 157. — Le *shaphân* est le jerboa femelle, 114. — L'Ecrit. parle de la taupe, 116; — du hérisson, 117; — du lézard, 118, 120; — du caméléon, 119; — du pigeon sauvage, 122; — de la bécasse, 123; — de l'aigle, 126, 127; — de l'épervier, 128; — du vautour, 129; — de l'autruche, 131; — du butor, 133, 135; — de l'ibis, 133; — de la chouette, 134; — de la cigogne, 135; — du faucon, 136; — des serpens, 139, 140, 143; — de la mouche, 147; — de la fourmi, 148; — du scorpion, 150; — de l'esturgeon, 152; — de l'hippopotame et du crocodile, 152; — du tragélaphe, 154; — du

ion, 156; — de l'ixion ou oxyn, 155. — Laitues sauvages avec lesquelles on mangeait l'agneau pascal, 195. — Chaussure des anciens hébr., 379. — Le liv. de l'*Ecclésiastique* a été composé en hébr., 7, 101.

BODERIANUS (F.). — Il a travaillé à la Polyglotte royale de Philippe II, I, 332.

BODIN (H.). — Son comment. sur *Isaïe*, IV, 140.

BOERMEL (J.-G.). — Son comment. sur les Lamentations de *Jérémie*, IV, 201.

BOHL (*Samuel*). — Ses comment. sur *Zacharie*, IV, 618; — sur *Malachie*, 630; — sur les *Proverbes*, V, 48.

BOHLEN. — Ses erreurs sur l'authent. du *Pentat.*, III, 10.

BOIS (*Ant.-Nic.* du). — Son comment. sur l'*Epît.* de *St Jude*, I, 417.

BOLDUC ou *Boulduc* (J.). — Son comment. sur l'*Epît.* de *St Jude*, I, 417.

BOLTEN. — Authent. de l'*Epît.* de *St Jude*, VI, 414.

BOMBERG (D.). — La 2^e édit. de la Bible hébraïque est fondamentale, I, 418, 423.

BONART (O.). — Son comment. sur *Esther*, III, 435.

BONAVENTURE (St). — Son comment. sur la *Sagesse*, V, 98.

BONER (B.). — Son comment. sur *Joël*, IV, 455.

BONFRÈRE (J.). — Genre de ses travaux, I, xiv. — Le concile de rente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, 268. — Valeur du sens spirituel pour prouver une vérité, 359, 360. — Emploi du sens accommodatice par les apôtres, 369, 370. — Ses comment. sur le *Pentat.*, III, 143; — sur *Josué*, 182; — sur *Ruth*, 213.

BOSSUET. — Excellence de l'Écrit.-Ste, I, 6. — Antiquité et auctorité des liv. de l'Anc.-Test., 6, 11, 13; — leur conservation, 11.

— Autorité du Nouv.-Test. en faveur des liv. deut.-canon., 109.

— Moyens dont l'Eglise peut se servir pour déterminer la canonicité des liv. saints, 120. — Autorité des Pères de l'Eglise pour la critique sacrée, 460. — Défauts de leurs comment., 509. — Cause

des erreurs de R. Simon, 495. — Authent. du *Pentat.*, III, 30. —

— Sdras ne l'a pas composé, 44. — Moyens qu'eut Moïse pour l'écrire, 66. — Liaison des événemens racontés par la *Genèse*, I, 13. —

— Beautés poétiques du livre de *Job*, III, 475. — Défaut d'exactitude

de Bossuet dans l'explication de la supériorité des prophéties sur

les miracles, IV, 10 (*note*). — Nature des prophéties, II, 14. — Les

oracles des païens étaient le résultat de la fraude et de l'imposture,

7. — Beautés littéraires des prophéties d'*Isaïe*, 127. — David n'est

pas auteur de tous les *Psaumes*, V, 12. — Divinité du liv. des *Psaumes*,

18. — Ses travaux sur ce livre, 32; — sur les *Proverbes*, 48.

— Il semble croire que Salomon n'est pas auteur des deux derniers

chapitres des *Proverbes*, 41. — Caractère du style de ce liv., 45.

— Plan du *Cant. des cant.*, 65; — son objet, 66; — son caractère

poétique, 78. — Comment. de Philon sur ce liv., 80. — But du liv.

de l'*Ecclés.*, 51. — La *Sagesse* a été écrite en grec, 85. — Clarté de

la prophétie qu'elle renferme sur l'oppression du juste, 96. — Ver-

non *sixtine* de l'*Ecclés.*, 103. — Style des *Epît.* de *St Paul*, VI, 54.

- Règles d'interprétation de l'*Apocal.*, 431, 433, 440, 446. — Beautés littér. de ce liv., 453; — son comment., 463.
- BOUHOURS (le P.). — Sa version française de l'Écrit.-Ste, I, 311
- BOUILLIER (D.-R.). — Son comment. sur *Job*, III, 485.
- BOVET (Mgr de). — Son comment. sur l'*Apocal.*, VI, 464.
- BOWYER. — Sa réunion de toutes les conjectures critiques, I, 464
- BRAUN. — Sa version allemande de l'Écrit.-Ste, I, 302.
- BREITHAUP (J.-F.). — Sa traduction du comment. de Jarchi sur *Isaïe*, IV, 147.
- BRENTANO. — Sa version allemande, I, 302. — David n'est pas auteur de tous les *Psaumes*, V, 12. — Caractère de ses comment., I, 518. — Commentaire sur l'*Ecclésiastique* inséré dans sa Bible V, 109.
- BRENTIUS (le P. J.). — Comment. sur *Esther*, III, 435; — sur *Osée*, IV, 424.
- BRETSCHNEIDER. — Il nie l'authent. du liv. de *Daniel*, IV, 341. — Prétendue interpolation dans l'*Ecclésiastique*, V, 104 (note). — Il a traduit en grec et annoté le comment. de Jésus fils de Sirach sur ce liv., 109. — Il cherche à affaiblir l'autorité du témoignage de St Justin et de Celse favorable à l'authent. des *Évangiles*, 178, 180, 204. — Objection contre l'authent. de l'Évangile de *St Jean*, 254 — Doutes sur l'authent. des *Épît.* du même apôtre, VI, 381, 404.
- BRIL (J.). — Remarques jointes à la traduct. allemande du *Cant. des cant.* de Mendelssohn, V, 83.
- BRISSON. — Coutumes des Perses confirmant la véracité du liv. de *Daniel*, IV, 323, 326.
- BROWN (T.). — Qualités des oignons d'Égypte, II, 198.
- BRUCIOLI (A.). — Sa version italienne, I, 300.
- BRUGES (*Luc de*). (V. LUC.)
- BRUNON, évêque de Segni. — Son comment. sur le *Pentat.*, *Job*, les *Psaumes*, *Isaïe*, le *Cant. des cant.*, et l'*Apocal.*, III, 137.
- BRUNON D'AST (St). — Son comment. sur l'*Apocal.*, VI, 462.
- BUCER (M.). — Son comment. sur les *Juges*, III, 202.
- BUDÉE (J.). — Il a recueilli le comment. de Calvin sur *Jérémie* IV, 199.
- BUGENHAGEN (J.). — Son comment. sur *Jérémie*, IV, 199; — sur *Jonas*, 509.
- BUKENTOP (le P. H. de). — Différences entre l'édition de la Vulgate de Sixte V et celle de Clément VIII, I, 263.
- BULLET. — Attaques dont l'Écrit.-Ste a été l'objet, I, 18. — Supériorité des travaux de cet auteur sur ceux des anciens interprètes, 509. — Témoignages des historiens du paganisme en faveur de la véracité des *Évangiles*, V, 308.
- BULLINGER (H.). — Son comment. sur les *Actes des Apôtres*, V, 458.
- BUSHING. — Sa concorde des *Évangiles*, V, 344.
- BUTTNER (J.). — Son comment. sur *Joël*, IV, 456.
- BUXTORF (les deux). — Objet de leurs travaux, I, xiv. — Authent. de la version des Septante, 198. — Attaques contre la *Critique*

sacrée de Cappel, 405. — Usage des titres rab, rabbi, II, 310. — Opinion sur le comment. de Laniado sur *Josué*, III, 184.

BYNGEUS. — Chaussure des anciens Hébr., II, 380, 384; — de Jésus-Christ, 382.

C

CAHEN (M. S.) — Sa version française, I, 309.

CAIUS, prêtre romain. — On lui attribue le catalogue découvert par Muratori, VI, 336. (V. MURATORI.) — Il nie l'authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, 246.

CAJETAN (le cardinal.) — Chaussure de Jésus-Christ pendant sa vie mortelle, II, 382. — Comment. sur *Ruth*, III, 213; — sur le 1^{er} liv. *Esdras*, 294; — sur *Esther*, 434; — sur *Job*, 479; — sur les *Proverbes*, V, 48; — sur l'*Ecclés.*, 61; — sur les *Épît. de St Paul*, I, 62.

CALLIXTE. — St Matthieu a écrit son Évangile en hébr., V, 115.

CALMET (D.) — Genre de ses travaux, I, xiv. — Esdras a écrit les liv. saints en caractères chaldéens, 92. — Mérite de la version de St Jérôme dite Vulgate, 235. — Le concile de Trente n'a pas référé cette version aux textes originaux, 268. — On peut, sans lesser l'autorité de ce concile, corriger la Vulgate d'après ces textes, quand elle est défectueuse, 271. — Version française de la bible, 305. — Caractère de ses commentaires, 517. — Jahn a emprunté beaucoup à ses Dissertations et à ses Commentaires pour son *Archéologie*, II, vii. — Division des maisons des Hébr. en appartemens d'été et d'hiver, 64. — Manière de fermer les portes à Jérusalem, 71. — Sens du mot hébr. *scehîrîm*, traduit par boucs, idoles et démons, 157. — Explication d'une comparaison de St Paul rée de l'usage de greffer, 227 (note). — Forme des tuniques des Hébr., 254. — Description de l'éphod, 359. — Forme du manteau (*cimla*) des Hébr., 362. — Habits de veuvage des femmes, 367. — Chaussure des anciens Hébr., 384. — Heures ordinaires des repas, 40; — places des convives à table, 412; — on s'y asseyait, 414. — Du divorce, 432. — Opinion des Hébr. touchant les maladies, 475. — En quoi les lois de Moïse s'occupent de médecine, 305. — Brûtit-on les morts chez les Hébr., 490. — On plaçait de la viande et du vin sur les tombeaux, 494. — Instrumens de musique, 271. — Treizièmes mois des troisièmes ou deuxièmes années lunaires, 297. — Composition de l'année chez les Grecs et chez les Hébr., 298. — Valeur de la darique (monnaie), 328. — Des ministres et des magistrats sous les rois hébr., 518 et suiv. — Des juges du Sanhédrin, 33. — Des peines, 538 et suiv. — Des soldats, 561. — Des chariots de guerre, 569. — Disposition des camps, 575. — Ordre de la bataille, 577. — Du butin, 586. — De la secte des Hérodiens, 601. — Au temps de Moïse les idolâtres avaient des bois sacrés, mais pas de temples, 606. — Description du temple de Salomon, 612. — Moyens qu'eut Moïse pour écrire le *Pentat.*, III, 66. — Des interpolations dans les liv. saints, 172. — Auteur des quatre liv. des Rois, 224. — Motifs pour regarder Esdras comme auteur des *Para-*

lipomènes, 254. — Véracité et authent. de ce liv., 268. — En que langue et par qui a été écrit le livre de *Judith*, 345, 381. — Fête commémorative de la délivrance de Béthulie, 362. — Mérite respectif des versions du liv. de *Tobie*, 320 (*note*). — Erreurs de la version grecque de ce liv., I, 201. — Mérite de la version grecque de celui d'*Esther*, III, 396. — Mardochée est auteur de ce liv., 407. — Qualités du comment. sur *Job* attribué à Origène, 477. — Table chronologique des quatre liv. des *Machabées*, 493 (*note*). — Manière dont les prophètes rendaient leurs oracles, IV, 50. — Divinité des prophéties d'*Isaïe*, 125; — comment. de St Basile sur prophète, 135; — de Vitranga, 141. — Réponse à une objection contre l'authent. du livre de *Baruch*, 217. — Motif qui a fait distinguer le liv. de *Baruch* de celui de *Jérémie*, 235. — Les poètes païens et les prophètes des Hébr., VI, 213. — Comment. de Lys sur *Osée* et sur les petits prophètes, IV, 420. — Sens de la prophétie de *Joël* sur les sauterelles, 434 (*note*), 443. — Patrie et famille d'Abdias, 477; — époque où il vivait, 478. — Caractère et style de *Nahum*, 540. — Époque où furent écrites les prophéties d'*Habacuc*, 549. — Quel est l'Ezéchiass ancêtre de Sophonie, 565. — Accomplissement d'une des prophéties d'*Aggée*, 576. — David n'est pas auteur de tous les *Psaumes*, V, 12. — Ouvrages attribués à Salomon, 41 (*note*). — Plan du *Cant. des cant.*, 65; — son objet, 66. — Noms divers du liv. de la *Sagesse*, 84; — son auteur est inconnu, 92; — sa divinité et sa canonicité, 97. — Antiquité de la version Vulgate de l'*Ecclésiastique*, 102. — Style de l'*Évangile* de *St Jean*, 160. — Comment. du cardinal Tolet sur *St Jean* et sur *St Luc*, 35. — Rang qu'ont occupé dans la Bible les *Actes des Apôtres*, 36. — leur authent. et leur véracité prouvée par un passage de *Suétone*, 401. — Contradictions apparentes et concorde des *Évangiles*, 471. — Inspiration divine de *St Paul*, VI, 270. — Commerce sur les *Épît. de St Paul*, 68. — Époque et lieu où fut écrite l'*Épître aux Galates*, 108, 112; — époque où le fut celle aux *Ephésiens*, 131; — difficultés du style de cette *Épître*, 140; — qualités de celle de l'*Épître aux Philippiens*, 152. — Époque où fut écrite celle aux *Colossiens*, 157, — la 2^e aux *Thessaloniciens*, 169. — Authent. de celle à *Philemon*, 219, — de celle aux *Hébr.*, 242, 262; — elle a été écrite en grec, 237. — À qui fut adressée la 2^e de *St Pierre*, 349. — Époque et lieu où fut écrite la 1^{re} de *St Jean*, 377, 378. — éloge du comment. de *St Augustin* sur cette *Épître*, 396; — condamnation de celui de *Folengio*, 406, 347. — Mission de *St Judas*, 410 (*note*). — Éloge du comment. de *D. Riçlot* sur les *Épîtres catholiques*, 315. — Règles d'interprétation de l'*Apocalypse*, 433. — Style et beautés littér. de ce liv., 453, 456, 457. — Ses comment., 460. — Comment. de *D. Calmet*, 463.

CALOVIVS (*Abraham*). — Ses comment. sur la *Genèse*, III, 148.

CALVIN. — Il a rejeté du canon tous les liv. deutér.-canon. de l'Anc.-Test., I, 94; — soutenu faussement que le concile de Trente préféra la Vulgate aux textes originaux, 268. — Son opinion sur l'auteur du liv. de *Josué*, III, 161. — Ses comment. sur *Isaïe*, IV, 141; — sur *Jérémie*, 199; — sur *Ezéchiël*, 280; — sur

Daniel, 396; — sur les *Evangelies*, V, 362; — sur les *Actes*, 457. — Nie l'authent. de la 2^e Epit. de *St Pierre*, VI, 356. — Intégrité de la 1^{re} de *St Jean*, 389.

CAMÉRARIUS (J.). — Ses notes sur l'*Ecclésiastique*, V, 109.

CAMÉRON. — Ses notes sur les Epit. cathol., VI, 316.

CAMPBELL (le D.). — Son comment. sur les *Evangelies*, V, 363.

CANTERUS (G.). — Il travailla à la Polyglotte royale de Philippe I, I, 332.

CANUS (M.). — Le concile de Trente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, I, 267. — On n'est pas hérét. pour nier authent. de l'Epit. aux *Hébr.*, VI, 268.

CAPELLA (A.). — Ses comment. sur *Jérémie*, IV, 198.

CAPELLE (Jean). — Lieu où *St Pierre* écrivit sa 1^{re} Epit., VI, 328. — Ses notes sur les Epit. cathol., 316.

CAPITON (W.). — Ses comment. sur *Osée*, IV, 424; — sur *Hacuc*, 562.

CAPPEL (Jacques). — Ses notes sur *Baruch*, IV, 240. — Différences entre le style de l'Epit. aux *Hébr.* et celui de *St Luc*, I, 274.

CAPPEL (Louis). — Objet de ses travaux, I, xiv. — Aperçu sur a *Critique sacrée*, 405. — Son opinion sur la corruption du texte hébr. actuel, 171. — Ses attaques contre l'authent. du liv. de *Bauch*, IV, 207, 217, 225. — Ses comment. sur ce prophète, 240. — Epoque où furent écrites les *Epit. de St Paul*, VI, 35. — Temps où fut composée celle aux *Galates*; 108; — lieu où elle fut écrite, 112. — Ses notes sur les *Epit. cathol.*, 316.

CARPOCRATE. — Intégrité des *Evangelies* de *St Marc* et de *St Matthieu*, V, 266.

CARPZOVIVS. — Genre de ses travaux, I, xiv. — Origine et autorité du *Pentat. samaritain*, 186, 189. — Défense de *St Jérôme* contre les attaques de *Leclerc*, 226. — Science de ce saint Père, 229, 230. — Opinion sur les versions syriaques, 287. — Autorité des juifs chez les Hébr., II, 507. — Comment. sur *Josué* par *Laniado*, II, 184. — La divinité du liv. de *Ruth* n'a jamais été attaquée directement, 211; — son comment. sur ce liv., 215; — comment. sur ce liv. par *Feu-Ardent*, 213. — *Esdras* est auteur des *Paralipomènes*, 253, 257. — But de l'auteur du 1^{er} livre d'*Esdras*, 284. — Titres des liv. des *Rois*, 217; — divinité du 1^{er} et du 4^e de ces liv., 229, 231 (note). — *Mardochée* paraît être auteur du liv. de *l'Esther*, 408; — comment *Luther* a nié la divinité de ce liv., 417; — aveu de cette divinité, 422; — motif de l'absence de ce liv. dans les canons de quelques anciens Pères, 429. — Opinion sur le comment. de ce liv. par *Bonart*, 435. — Authent. des prophéties de *Jérémie*, IV, 171, 174. — Epoque où vivait *Joël*, 428; — la canonicité de son liv. n'est pas attaquée, 447. — Patrie et famille d'*Abdias*, 477. — Quel est l'*Ezéchias* ancêtre de *Sophonie*, 565. — Comment. sur les *Epit. cathol.*, VI, 317.

CARPZOVIVS fils (Jean Benoit). — Son comment. sur la 2^e et la 3^e Epit. de *St Jean*, VI, 406.

CARRIÈRES (le P. de). — Epoque de la mort d'*Antiochus*, III, 504.

— Version française de la Bible, ou Paraphrase, I, 306 ; III, 4. — Sa paraphrase n'est que dans les 1^{ers} vol. de la *Bible de Venise* éditée par M. Drach, I, 306.

GARTWRIGHT (C.). — Ses comment. sur la *Genèse* et sur l'*Exode* III, 147 ; — sur les *Proverbes*, V, 48.

CASAL (*Ubertin de*). — Son comment. sur l'*Apocal.*, VI, 463.

CASAUBON. — Il justifie St Ignace d'avoir cité un passage d'un Evangile apocryphe, V, 241. — Son comment. sur les *Actes*, 459 — sur les *Epit. cathol.*, VI, 316.

CASSIEN. — Intégrité des *Evangiles*, V, 270. — Authent. de l'*Epit. aux Hebr.*, VI, 246.

CASSIODORE. — But de ses travaux, I, XIII. — Ses *Chaines* ou compilations sur l'*Ecrit.-Ste*, 386. — Principe qu'il a suivi dans ses comment., 508. — Caractère de ses comment., 516. — Ses comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 80 ; — de St Ambroise sur St Luc 350. — David est auteur de tous les *Psaumes*, 12. — Mérite du comment. de St Augustin sur *Job*, III, 478. — Rang qu'ont occupé dans la Bible les *Actes des Apôtres*, V, 365. — Divinité des *Epit. de St Paul*, VI, 31. — A qui fut écrite la 1^{re} de *St Pierre*, 320. — Intégrité de la 1^{re} de *St Jean*, 385, 389. — Comment. de Clément d'Alex. sur les *Epit. de St Pierre*, de *St Jude*, et les deux premières de *St Jean*, 314.

CASTEL (E.). — Son Dictionnaire en sept langues est joint à la Polyglotte de Walton, à laquelle il a travaillé, I, 335.

CASTELLAN (A. de). — Il a revu et corrigé la Vulgate, I, 260.

CASTILLO (*Martin de*). — Son comment. sur *Abdias*, IV, 484.

CASTRES (C. de). — Son comment. sur *Jérémie*, IV, 198.

CASTRO (A. de). — L'Eglise peut défendre de lire la Bible, I, 325.

CATAR (J.). — Ses notes sur *Jonas*, IV, 508.

CATHARIN (*Soto de*). — L'Eglise peut défendre de lire la Bible, I, 325.

CAVE. — Lieu où St Pierre écrivit sa 1^{re} *Epit.*, VI, 324. — Epoque où fut écrite celle de St Jude, 411.

CEDRENIUS. — Trait apocryphe de l'oracle de Delphes, IV, 45.

CEILLIER (D.). — Utilité de son *Histoire des écrivains ecclésiastiques*, I, 510. — Objection contre l'opinion qui attribue le liv. des *Paralipomènes* à Esdras, III, 255. — Epoque à laquelle se rapporte l'histoire de *Judith*, 364 ; — son auteur, 376. — Réalité de celle de *Job*, 446 ; — raison de la force de ses expressions et de ses images, 465. — Les discours impies des amis de Job n'ont rien qui puisse blesser la piété, 468. — Incertitude sur l'auteur du 2^e liv. des *Machabées*, 494. — Morceaux étrangers à Jason, insérés dans ces liv. par l'auteur du 2^e, 497 (*note*). — Canonicité des liv. des *Machabées*, 511. — Usage que les premiers chrétiens faisaient des oracles sibyllins, IV, 58. — Sujet et but des *Lamentations* de Jérémie, 168. — Comment. sur les *Evangiles* attribué à Théophile, V, 346 ; — de St Hilaire sur *St Matthieu*, 348 ; — de St Ambroise sur *St Luc*, 350. — L'*Epit. de St Paul aux Romains* a été écrite en

grec, VI, 72; — son occasion et son sujet, 76. — Mission de St Judo, 409.

CÉLADA (*Didacus de*). — Ses comment. sur *Ruth*, III, 214; — sur *Tobie*, 344; — sur *Judith*, 392; — sur *Esther*, 434; — sur *Daniel*, IV, 396.

CELLÉRIER (J.-E.). — Ses sermons sur la canonicité des livres saints, I, 68, 74; — sur la clôture du canon des Juifs, 74. — Limites de la Palestine, II, 22. — Mœurs des nomades, 86, 166. — Festin d'actions de grâces chez les Hébreux, 418. — Effets de la corruption des mœurs, 421. — Estime pour la fécondité, mépris pour la stérilité et le célibat, 436. — Du premier-né, 441. — Authenticité du *Pentat.*, III, 48. — Défaut d'exactitude dans ce qu'il dit des *Paralip.*, 259 (*note*). — Explication erronée de l'omission du nom de Dieu dans le liv. d'*Esther*, 425 (*note*). — Contout et plan de l'*Évangile de St Matthieu*, V, 132. — Plan de celui de *St Jean* comparé aux trois autres, 167. — Preuves intrinsèques de l'authent. des *Évangiles*, 205, 222. — Exactitude des évangélistes dans les détails topographiques, 217. — Divinité des *Actes des Apôtres*, 431 et suiv. — Omission dans la chronologie des *Actes des Apôtres*, de Hug, 507. — Authent. des *Épit. de St Paul*, VI, 17; — leur style, 50, 52. — Époque où furent écrites : celle aux *Romains*, 75; — celle aux *Philippiens*, 150. — Objet de celle aux *Colossiens*, 158 (*note*). — Époque où fut écrite la *1^{re} à Timothée*, 195 (*note*). — Authent. de celle aux *Hébr.*, 245, 247, 29 (*note*), 274. — Époque où fut écrite celle de *St Jacques*; — son auteur, 290, 298; — sa divinité, 302; — son style, 310. — Beautés littér. de la *1^{re} de St Pierre*, 342.

CELSE. — Authent. des *Évangiles*, V, 200, 226; — leur véracité, 209; — leur intégrité, 266.

CERDA (La). — Son comment. sur *Judith*, III, 392.

CÉRINTHE. — Son *Évangile apocryphe*, V, 330. — Il admettait l'intégrité des *Évangiles de St Marc* et de *St Matthieu*, 266. — On lui a attribué l'*Apocal.*, VI, 426.

CHAI (C.). — Sa version française de la Bible, I, 308. — Beautés littéraires du *Pentat.*, III, 103. — Paraphrase du cantique de *Sébora*, 199. — Son comment. sur le *Pentat.*, 149.

CHALCIDIUS. — Véracité des *Évangiles*, V, 309.

CHANDLER (S.). — Son comment. sur *Joël*, IV, 456.

CHARDIN. — Emprunts faits par Jahn à ses *Voyages* pour son *Archéologie*, II, VII. — Portes des maisons en Perse, II, 69. — Serrures des Persans, 72. — Fondations des maisons, 74. — Caractère du chameau, 94. — Les ânes en Perse, 96. — Présence du chacal en Hyrcanie, 108. — Manière de labourer en Perse, 180. — Escapes de melons, 196. — Manière de conserver le vin en Orient, 208. — Absence d'art dans les jardins, 225. — État actuel de la Perse, 279. — Coiffure des Persans, 370. — Habitude des femmes de se peindre le visage, 378; — Leur usage des pierreries, 389. — Assaisonnement ordinaire des alimens, 408; — heures des repas, 410; — manière de les servir, 417.

CHATEAUBRIAND. — Beautés du livre de *Job*, III, 475.

- CHEMNITIUS (M.). — Concorde des *Évangiles*, V, 343.
- CHÉTARDIE. (V. LA CHÉTARDIE.)
- CHEVERUS (*le cardinal de*). — Son opinion sur le comment. de Macknight, VI, 70.
- CHIGI (*le cardinal*). — La 1^{re} édit. des prophéties de *Daniel* d'après les Septante a été faite sur un de ses manuscrits, I, 217.
- CHROMACE d'Aquilée. — Authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 246.
- CHRYSOSTOME (*St Jean*). (V. JEAN.)
- CHYTRÉE (D.). — Ses comment. sur *Michée*, IV, 533; — sur *Habacuc*, 562; — sur *Malachie*, 630.
- CIBOT (le P.). — Réalité de l'histoire d'Esther prouvée par sa comparaison avec celles racontées par les auteurs chinois, III, 405.
- CICÉRON. — Obscurité des oracles, IV, 44, 57. — Attaques dont l'authent. de quelques-uns de ses discours et de quelques-unes de ses lettres ont été l'objet, 98. — Passages de cet auteur qui prouvent l'authent. et la véracité des *Actes des Apôtres*, V, 403, 405. — Il semble regarder Épiménides comme un prophète, VI, 214.
- CINQ-ARBRES (J.). — Ses comment. sur *Ruth*, *Osée* et les *Lamentations* de *Jérémie*, III, 214; — sur *Joël*, IV, 455; — sur *Amos* 475.
- CLARIUS. — Son édit. de la Vulgate, I, 264.
- CLARKE (A.). — Epoque où fut écrite l'*Épît. aux Galates*, VI, 108. — Singulière preuve de divinité qu'il trouve dans la 2^e aux *Philippiens*, 178.
- CLAUDE, évêque de Turin. — Son comment. sur les *Évangiles* V, 354.
- CLAUSEN. — Concorde des *Évangiles*, V, 344.
- CLÉMENT D'ALEXANDRIE. — Inspiration de l'Écriture-Sainte, I, 35. — L'Écriture-Sainte n'est pas nécessaire à tout le monde, 317. — Esdras est auteur du canon des Juifs, 82. — Il n'appartient qu'à l'Église de proposer un canon des livres saints, 118. — Il a existé une version grecque plus ancienne que celle des Septante 212. — Authent. du *Pentat.*, III, 32. — Notre version grecque du livre de *Tobie* est citée par lui, III, 309. — Réalité de l'histoire de *Judith*, 351, 357; — Divinité de ce livre, 383. — Il cite des passages d'*Ezéchiel* que nous ne connaissons pas, IV, 246 (*note*). — Divinité du livre de *Baruch*, 281. — Passage apocryphe de *Michée* 567 (*note*). — Le livre de la *Sagesse* fait partie de l'Écrit.-Ste. V, 94. — Epoque où *St Marc* écrivit son *Évangile*, 140. — Epoque où *St Jean* composa le sien, 162; — son but, 163. — Authent. des *Évangiles*, 171, 193, 194; — leur intégrité, 265, 270. — Il ne cite pas les *Évangiles* apocryphes comme faisant autorité, 242. — Ses comment. sur les *Évangiles*; 347. — Première apparition de hérésies, 229. — Authent. et véracité des *Actes des Apôtres*, 384. — des *Épît. de St Paul*, VI, 14. — Leur divinité, 31. — A qui fut adressée celle aux *Hébr.*, 228. — Elle a été écrite en hébr., 233. — Son authent., 244, 258, 259, 263. — Rapport du style de cette *Épît.* avec celui de *St Luc*, 274. — Passages cités de celle de *St Jacques*, 301. — Authent. de la 1^{re} de *St Pierre*, 335; — de celles de *St Jean*, 381, 404; — de celle de *St Jude*, 413. — Con

ment. sur la 1^{re} de *St Pierre*, celle de *St Jude* et les deux premières de *St Jean*, 314. — Epoque où fut écrite l'*Apocal.*, 424; — son auteur, 427.

CLÉMENT (St), *pape*. — Inspiration de l'Écrit.-Ste, I, 33. — Il a contribué à mettre le comment. allégorique en usage dans l'Église latine, 390. — Principe qu'il a suivi dans ses comment., 508. — Il cite la version grecque du liv. de *Tobie*, III, 309; — celle du liv. de *Judith*, 346; — réalité de cette histoire, 351, 357; — divinité de ce livre, 383. — Il cite le livre de la *Sagesse* comme faisant partie de l'Écrit.-Ste., V, 94. — Authent. des *Évangiles*, 84. — Il n'a cité aucun passage des *Évangiles apocryphes*, 237. — Authent. des *Actes des Apôtres*, 420; — des *Épit. de St Paul*, I, 6; — leur divinité, 30. — Authent. de la 1^{re} et de la 2^{me} de *St Pierre*, 335, 357. — Il a imité celle de *St Jacques*, 299, 301.

CLÉMENT VIII, *pape*. — Il a fait corriger la Vulgate d'après le texte hébreu, I, 164. — Il favorisait l'étude des langues, 165. — Il fit imprimer la Bible en exécution du décret du concile de Trente, 30, 270; — cette édit. a servi de modèle à celle aujourd'hui en usage partout, 262.

CLERICUS (J.). (V. LECLERC.)

CLUDIUS. — Il rejette la 1^{re} *Épit. de St Pierre*, VI, 334, 336. —outes sur l'authent. de la 1^{re} de *St Jean*, 381.

COCCEIUS. (V. LECOQ.)

CODURC ou *Codurque* (Philippe). — Son comment. sur *Job*, I, 480.

COELIN (D.-N.). — Son comment. sur *Sophonie*, IV, 573.

COHEN de Pise (Sam.). — Son comment. sur l'*Écclésiaste*, V, 63.

COLEBROOKE. — Incertitude de son opinion sur la chronologie des *Hindous*, I, 10.

COLLIANDER (N.-S.). — Son comment. sur *Nahum*, IV, 546.

COLLINS. — Il ne nie pas l'authent. du liv. de *Daniel*, IV, 290. — Ses objections contre l'intégrité des *Évangiles*, V, 283.

COMESTOR (P.). — Il a interprété l'Écrit.-Ste. par des *Sommaires abrégés*, I, 388.

COMITOLIUS. — Il a traduit la *Chaine* de Nicéas sur *Job*, III, 3.

CONTZEN (A.). — Le concile de Trente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, I, 268.

CONZ (C.-P.). — Objection contre l'authent. des *Lament. de Jérémie*, IV, 183. — Son comment. sur *Joël*, 456.

COQUEREL (A.). — Explication erronée de l'omission du nom de Dieu dans *Esther*, III, 425 (noté).

CORDIER [Corderius] (B.). — Son comment. sur *Job*, III, 480.

— Ses Homélies d'Origène sur *Jérémie*, IV, 197. — Ses *Chaines* des Pères grecs sur *St Matthieu* et *St Luc*, V, 353.

CORNELIUS A LAPIDE. (V. LAPIERRE.)

CORONELL (P.). — Il a travaillé à la Polyglotte du cardinal Ximénès, I, 331.

CORRODI. — Ses erreurs sur la canonicité des livres saints, I, 6; — sur l'authent. des prophéties d'*Ezéchiel*, IV, 254. — Epoque

où furent écrites les prophéties de *Zacharie*, et leur auteur, V, 586.

COSTIER. — Sa version allemande de la Bible, I, 302.

CRAMER (C.-F.). — Son comment. sur *Sophonie*, IV, 573.

CREDNER. — Epoque où vivait *Joël*, IV, 428. — Son but dans la description des ravages des sauterelles, 434, 435, 443, 445. — Comment. sur ce prophète, 457.

CREIDIUS (J.). — Son comment. sur l'Epît. de *St Jacques*, VI, 317.

CRELL. — Son attaque contre l'intégrité de la 1^{re} Epît. de *St Jean*, VI, 383.

CROCIUS (L.). — Son comment. sur *Nahum*, IV, 545.

CTÉSIAS. — Son témoignage confirme la vérité du liv. de *Daniel*, IV, 323, 327. — Double destruction de Ninive, 536.

CUMPE. — A qui fut adressée la 1^{re} Epît. de *St Jean*, VI, 375.

CUNÆUS. — Objet de ses travaux, I, xv.

CUPER (L.). — Son comment. sur *Esther*, III, 435.

CYPRIEN (St). — Inspiration divine de l'Ecrit.-Ste, I, 35. — Divinité du liv. de *Tobie*, III, 335 ; — de ceux des *Machabées*, 505. — Jérémie est auteur de la lettre qui forme le vi^e chap. du liv. de *Baruch*, IV, 220 ; — divinité de ce liv., 231. — Le liv. de la *Sagesse* fait partie de l'Ecrit.-Ste., V, 94. — Objet du *Cant. des cant.*, 67. — Comment. sur les *Evangiles*, 347. — Authent. et véracité des *Actes des Apôtres*, 385 ; — de l'Epît. aux *Hébr.*, VI, 246 ; — de la 1^{re} Epît. de *St Jean*, 381, 385, 389. — Passages cités de celle de *St Jacques*, 301.

CYRILLE D'ALEXANDRIE (St). — Usage des miroirs en Egypte, II, 395. — Il a commenté dogmatiquement l'Ecrit.-Ste, I, 392. — Caractère de ses comment., 513 ; III, 136. — Ses comment. sur le *Pentat.*, III, 136 ; — sur *Isaïe*, IV, 135 ; — sur *Osee*, 416 ; — sur l'*Evangile* de *St Jean*, V, 352. — Le mythe d'Hercule n'est qu'une imitation du récit de *Jonas*, IV, 493.

CYRILLE DE JÉRUSALEM (St). — Sens qu'il attache au mot *apocryphe*, I, 140. — Canonicité du liv. d'*Esther*, III, 428. — Jérémie est auteur de la lettre qui forme le chap. vi du livre de *Baruch*, IV, 220 ; — divinité de ce liv., 231. — *St Matthieu* a écrit son *Evangile* en hébreu, V, 114. — Intégrité des *Evangiles*, 270. — Authent. de l'Epît. aux *Hébr.*, VI, 245 ; — de la 2^e de *St Pierre*, 358 ; — des 2^e et 3^e de *St Jean*, 404 ; — de celle de *St Jude*, 413.

CYRILLE, évêque de Thessalonique. — Il est, avec son frère *Méthodius*, auteur de la version slavonne, I, 298.

D

DAHL (J.-C.-W.). — Son comment. sur *Amos*, IV, 476. — Authent. de l'Epît. de *St Jude*, VI, 414.

DAHLER (J.-G.). — Authent. et véracité des *Paralip.*, III, 263 (note). — Son comment. sur ce liv., 278 ; — sur *Jérémie*, IV, 202.

DAMASCÈNE (St Jean). — Canonicité des liv. des *Machabées*, III, 510.

DAMASE (St), pape. — Sa conduite à l'égard de *St Jérôme* prouve

l'intégrité du texte grec de la Bible, I, 192. — On a conclu à tort du Pontifical qui lui est attribué que *St Marc* a écrit son Évangile en latin, V, 136, 137.

DANEAU (L.). — Ses comment. sur *Osée* et les petits Prophètes, IV, 419.

DANICOURT (L'abbé). — Sa version française des *Psaumes*, V, 33.

DANZIUS. — Il a réfuté une partie du comment. d'Abarbanel sur *Isaïe*, IV, 147.

DATHE (J.-A.). — Sa version latine de la Bible, I, 299. — Ses comment. sur le *Pentat.*, III, 149; — sur *Job*, 482. — Sujet et but des *Lamentations* de *Jérémie*, IV, 168, 169. — La double destruction de Ninive est l'objet des prophéties de *Nahum*, 527.

DELRIO (M.-A.). — Ses comment. sur la *Genèse*, III, 141; — sur les *Lamentations* de *Jérémie*, IV, 198; — sur le *Cant. des cant.*, V, 81.

DÉMOSTHÈNE. — Comparé à *Isaïe*, IV, 127.

DENIS D'ALEXANDRIE (St.). — Style de l'*Évangile* de *St Jean* et de sa 1^{re} *Eptt.*, V, 158. — Intégrité des *Évangiles*, 270. — Authent. de la 1^{re} *Eptt.* de *St Jean*, VI, 381; — de celle aux *Hébr.*, 245, 259. — Citations des *Eptt. cathol.*, 282. — Style et beautés littér. de l'*Apocal.*, 452, 456; — son auteur, 426.

DENIS LE CHARTREUX. — Son comment. sur les *Évangiles*, V, 355.

DERESER (T.-A.). — Il a continué la version allemande de *Brenano*, I, 302; V, 109; — réfuté les attaques d'Eichhorn contre le iv. de *Baruch*, IV, 241; — défendu l'authent. de celui de *Daniel*, IV, 292; — langue que parlait ce prophète, 349; — sens de la vision du 4^e empire, 369; — des imprécations du Psalmiste, I, 22. — Caractère de ses comment., I, 518. — Ses comment. sur *Job*, III, 481; — sur *Daniel*, IV, 976.

DESCARTES. — Son respect pour la Bible, I, 18.

DESMARETTES. (V. LEBRUN.)

DESPIERRES (J.). — Genre de ses travaux sur l'Écriture-Ste, XIV.

DIDOT. — Exactitude de son édit. de la Vulgate, I, 265.

DIDYME. — Authent. de la 2^e *Eptt.* de *St Pierre*, VI, 361, 362. — Ses notes sur les *Eptt. cathol.*, 314.

DIODATI. — Langue en usage au temps de Jésus-Christ, I, 158, 59. — Comment. sur *Job*, III, 483.

DIODORE DE SICILE. — Authent. du *Pentat.*, III, 33. — Son accord avec *Daniel*, IV, 327, 328. — Double destruction de Ninive, 36. — Origine de la circoncision, II, 439. — Description des harnois de guerre, 570.

DIODORE DE TARSE. — Son comment. littéral du *Pentat.*, I, 394.

DIOGÈNE LAERCE. — Authent. et véracité des *Actes des Apôtres*, 399.

DION CASSIUS. — Oracles d'Amphiloque, IV, 46. — Sa conformité avec le récit des *Évangélistes*, V, 220. — Authent. et véracité des *Actes des Apôtres*, 396.

DODDRIDGE. — Singulier caractère de divinité qu'il trouve dans la 2^e *Épît. aux Thessaloniens*, VI, 178.

DODWELL. — Époque où fut écrite l'*Épît.* de *St Jude*, VI, 411.

DOEDERLIN (J.-C.). — Il nie l'authent. des prophéties d'*Isaïe*, IV, 69, 90. — Ses comment. sur *Job*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, et le *Cant. des cant.*, III, 485; V, 62; — sur *Isaïe*, 142; — sur les *Proverbes*, V, 49.

DOEPKE (J.-Ch.-C.). — Son comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 83.

DOROTHÉE. — *St Matthieu* a écrit son *Évangile* en hébreu, V, 114.

DRACH. — Son édition de la *Bible de Vence*, I, 306.

DRACONTÈS OU DRACONITÈS. (J.) — Sa Polyglotte de quelques livres saints, I, 336. — Son comment. sur *Malachie*, IV, 630.

DRUSIUS. — Son opinion favorable à la Vulgate, I, 237. — Il cite les liv. des *Machabées* comme dignes de foi, III, 498. — Caractère de ses comment., I, 518. — Ses comment. sur le *Pentat.*, III, 146; — sur *Josué*, 183; — sur les *Juges*, 202; — sur *Ruth*, 214; — sur les *Rois*, 248; — sur *Tobie*, 344; — sur *Esther*, 436; — sur *Job*, 482; — sur les *Machabées*, 516. — Usage qu'il a fait du comment. de Salomon Ben-Melech dans celui sur *Isaïe*, IV, 148. — Ses comment. sur *Jérémie*, 199; — sur *Daniel*, 396; — sur *Osée*, 420; — sur l'*Ecclésiaste*, V, 62. — Ses notes sur les édit. de l'*Ecclésiastique*, 102, 109. — Ses comment. sur les *Actes*, 459. — Ses notes sur les *Épît. cathol.*, 316.

DUCAS (*Démétrius*). — Il a travaillé à la Polyglotte du cardinal Ximénès, I, 331.

DUFOUR. — Ses attaques contre l'intégrité de la 1^{re} *Épît.* de *St Jean*, VI, 383.

DUGUET. — Sa manière d'interpréter l'Écriture, I, 349.

DUJARDIN (le D.). — Ses découvertes de manuscrits des versions coptes en Égypte, I, 295 (*note*).

DUMÉRIL. — Conformation particulière des ruminans, II, 113 (*note*). — Description du crocodile, 153 (*note*).

DUPIN (*Ellies*). — Genre de ses travaux sur l'Écriture-Sainte, I, XIV. — Beautés littéraires de l'Écrit.-Ste, III, 104. — Conformité du texte de *St Jérôme* avec le texte hébreu, I, 175. — Origine de la version des Septante, et histoire dite d'Aristée, 196. — Le concile de Trente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, 268. — Style de la version Italique, 220. — Origine des versions syriaques, 285; — du mot *canon*, 67. — Question de la canonicité des livres perdus, 142. — Le IV^e livre d'*Esdras* est supposé, 88; — le 1^{er} livre est bien de cet auteur, III, 290. — Auteur du livre de *Josué*, 161. — Époque à laquelle se rapporte l'histoire de *Judith*, 364. — Vérité poétique de l'histoire de *Job*, 443, 457. — Salomon n'est pas auteur des deux derniers chapitres des *Proverbes*, V, 41; — objet du *Cant. des cant.*, 66. — Lieu où *St Marc* écrivit son *Évangile*, 142. — Des différentes manières d'interpréter l'Écrit.-Ste, I, 382. — Son comment. sur le *Pentat.*, III, 145; — sur *Nahum*, faussement attribué à *St Julien*,

IV, 544; — de St Hilaire sur *St Matthieu*, V, 347. — A qui fut adressée la 1^{re} *Épît.* de *St Jean*, VI, 375. — Notes de Didyme sur les *Épît. cathol.*, 314. — Règles d'interprétation de l'*Apocal.*, 433; — comment. sur ce liv., 464.

DURHAM (J.). — Son comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 82.

DUVOISIN. — Authent. du *Pentat.*, III, 30, 40, 42, 49, 56, 64, 77; — son antiquité, 37, 38; — sa véracité, 80, 88; — authent. des liv. du Nouv.-Test., V, 259; — leur intégrité, 263. — Témoignages des historiens du paganisme en faveur de la véracité des *Évangiles*, 308. — Authent. et véracité des *Actes des Apôtres*, 412 et suiv. — Authent. des *Épît. de St Paul*, VI, 18 et suiv., 25.

E

ECHELLENSIS (*Abraham*). — Il a travaillé à la Polyglotte de Le Jay, I, 334.

ECKERMANN (J.-C.-R.). — Son comment. sur *Joël*, IV, 457; — ses erreurs, I, 537.

ECKIUS, ou *Ecken* (J.). — Son comment. sur *Aggée*, IV, 579.

EICHHORN. — Genre de ses travaux, I, xiv. — Objection contre la tradition des Juifs au sujet des liv. deut.-canon., 106. — Ses erreurs sur l'authent. du *Pentat.*, III, 13. — Antiquité de ce liv., 36. — Epoque où a dû être composé le liv. de *Ruth*, 209. — Esdras est auteur des *Paralipomènes*, 253. — Epoque où vivait Isaïe, IV, 60; — attaque contre l'authent. de ses prophéties, 69, 84, 89, 97; — leurs beautés, 129. — Conformité du texte grec actuel des prophéties de Jérémie avec celui du temps de Jésus-Christ, 155; — motifs des différences qui existent entre ses diverses versions, 157. — Authent. des prophéties de *Jérémie*, 176; — leur caractère poétique, 192. — Attaque contre l'authent. des prophéties de *Ba-ruch*, 207, 215, 217, 241. — Authent. de celles d'*Ezéchiel*, 247, 248. — Sens d'un passage de Joseph, 247 (*note*). — Style d'*Ezéchiel*, 273; — d'*Osée*, 411; — de *Joël*, 450; — d'*Amos*, 47; — d'*Abdias*, 483; — de *Jonas*, 507; — de *Michée*, 528; — de *Nahum*, 541; — d'*Habacuc*, 557; — de *Sophonie*, 570; — d'*Ag-gée*, 577; — de *Zacharie*, 613; — de *Malachie*, 618. — Attaques contre l'authent. d'une partie du liv. de *Daniel*, 291, 306, 345; — aveu, 301. — Sens de la vision du 4^e empire, 369 (*note*). — Epoque où vivait Abdias, 479. — L'histoire de *Jonas* n'est pas réelle en tout, 490; — ce liv. n'est pas de Jonas, 502. — Epoque où furent écrites les prophéties de *Michée*; leur auteur, 514. — Comment. de E.-J. Grève sur *Nahum*, 547. — Quel est l'*Ezé-hias* ancêtre de *Sophonie*, 564. — Epoque où furent écrites les prophéties de *Zacharie*; leur auteur, 586. — Altération du liv. de *Malachie*, 622. — On ne doit pas rejeter tous les titres des *Psaumes*, V, 5. — Epoque à laquelle remontent quelques *Psaumes*, 6. — Le liv. de la *Sagesse* a été écrit en grec, 86. — Objection contre la preuve tirée de Tatiën en faveur de l'authent. des *Évan-giles*, 187. — Il y a eu avant nos *Évangiles* un *Évangile* primitif,

250. — Réfutation d'objections contre l'intégrité des *Evangelies*, 281. — But de l'auteur des *Actes des Apôtres*, 375. — Aucun Père antérieur à St Irénée n'a fait usage des *Actes* dans ses citations, 381. — Époque où fut composée l'*Épît. aux Galates*, VI, 108; — lieu où elle fut écrite, 112. — Les *Épît. à Timothée*, à *Tite*, et la 1^{re} de *St Pierre*, ne sont pas authent., 187, 199, 200, 212, 335, 336. — Époque où furent écrites la 2^e et la 3^e de *St Jean*, 401. — Conformité de leur style avec celui de la 1^{re}, 404; — leur authent., 406. — Beautés littér. de l'*Apocal.*, 458; — comment. sur ce liv., 468.

ELIÉZER, fils d'*Elie*. — Son comment. sur *Esther*, III, 437.

ELZEVIR. — Leurs édit. grecques du Nouv.-Test., I, 446.

EMPEREUR (L'). — Il a réfuté une partie du comment. d'Abarbanel sur *Isaïe*, IV, 147.

ENGELBRECHT (J.-Ph.). — Ses comment. sur *Habacuc*, IV, 563; — sur la *Sagesse*, V, 100.

ENZINAS (F. de). — Son édit. espagnole de la Bible, I, 301.

EPHREM (St). — Divinité des liv. des *Machabées*, III, 505; — leur canonicité, 510. — Ses comment. sur *Isaïe*, IV, 138; — sur *Jérémie*, 198; — sur *Ezéchiel*, 278. — Discours sur le jeûne des Ninivites, 507. — Divinité du liv. de *Baruch*, 231. — Authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 245; — de la 2^e de *St Pierre*, 358.

EPIPHANE (St). — Inspiration divine de l'Écrit.-Ste, I, 36. — Il n'y a point eu chez les Juifs de canon postérieur à celui d'Esdras, 96. — Il n'appartient qu'à l'Église de proposer un canon des liv. saints, 118. — Les liv. de la *Sagesse* et de l'*Ecclésiastique* font partie de l'Écrit.-Ste, 129. — Sens du mot *apocryphe*, 140. — Aquila et sa version, 274. — Limites du sens spirituel, 350. — Esdras est auteur du liv. d'*Esther*, III, 406; — ce liv. est dans le canon, 428. — Divinité du liv. de *Baruch*, IV, 231. — Canonicité du liv. de *Daniel*, 338. — Comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 79. — Divinité du liv. de la *Sagesse*, 94. — *St Matthieu* a écrit son *Évangile* en hébreu, 114; — époque où *St Marc* écrivit le sien, 140; — but de celui de *St Jean*, 163. — Témoignage de Tatien favorable à l'authent. des *Evangelies*, 186; — leur authent., 195; — leur intégrité, 265. — Authent. et véracité des *Actes des Apôtres*, 386, 398. — Antiquité de l'ordre dans lequel les *Épît. de St Paul* sont classées dans la Bible, VI, 34; — authent. de celle aux *Hébr.*, 245; — de la 2^e de *St Pierre*, 358; — de celle de *St Jude*, 413. — Époque où fut écrite l'*Apocal.*, 422, 424; — son auteur, 427.

EPIPHANE (le faux). — Lieu où mourut *Daniel*, IV, 283. — Patrie d'Osée, 401.

ERASME. — Ses édit. grecques du Nouv.-Test., I, 445, 454. — Il n'a pas toujours réussi dans l'emploi de la conjecture critique, 464. — Comment. de *St Basile* sur *Isaïe*, IV, 185. — Paraphrase des *Evangelies*, V, 355. — Comment. sur les *Actes*, 456. — Style des *Épît. de St Paul*, VI, 46; — comment. sur ces *Épît.*, 62. — Beautés litt. d'un passage de celle aux *Romains*, 81; — de celle à *Philemon*, 221, 224. — Ses doutes sur l'authent. de celle aux *Hébr.* condamnés, 269. — Rapports du style de cette *Épît.* avec le

style de *St Luc*, 274. — Beautés littér. de la 1^{re} de *St Pierre*, 340; — il nie l'authent. de la 2^e, 356. — Comment. sur les *Épît. cathol.*, 315.

ERPÉNIUS. — Sa version arabe du *Pentat.*, I, 290.

ESTIENNE (R.). — Il est auteur de la division actuelle des liv. du Nouv.-Test. en versets, I, 148. — Son édit. de la Vulgate avec les notes de Vatable, 264. — Ses édit. grecques du Nouv.-Test., 445.

ESTIENNE (H.). — Ses notes sur les *Épît. cathol.*, VI, 316.

ESTIUS (G.). — L'Église peut interdire la lecture de saintes Écritures, I, 326. — Époque où fut écrit le liv. de *Tobie*, III, 324; — son auteur, 326. — Époque où *St Luc* écrivit son *Évangile*, V, 150. — Notes complétant le comment. du P. Mariana sur les *Évangiles*, 357. — Comment. sur les *Épît. de St Paul*, VI, 64. — Époque où fut écrite l'*Épît. aux Éphésiens*, 131. — Époque où fut écrite la 2^e à *Timothée*, 195. — On n'est pas hérétique pour nier l'authent. de celle aux *Hébr.*, 268. — Beautés littér. de la 1^{re} de *St Pierre*, 340. — Comme nt., 97.

EUCHER (St). — But de ses travaux sur l'Écrit.-Ste, I, XIII. — *St Jérôme* n'a pas été inspiré dans la composition de la Vulgate, 233. — Authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 246; — intégrité de la 1^{re} de *St Jean*, 385.

EUGÈNE IV. — Les liv. deut.-canon. font partie des liv. sacrés, I, 111.

EUGUBIO (*Steuchus*). (V. ce dernier mot.)

EULALIUS. — Il a divisé les liv. saints en petites sections (stichométrie), I, 148.

EULER. — Son estime pour la Bible, I, 19.

EULOGE. — Ses explications des passages de l'*Épît. aux Hébr.*, favorables en apparence aux hérésies, VI, 265.

EUPOLÉMON. — Authent. du *Pentat.*, III, 32; — sa véracité, 93.

EUSÈBE DE CÉSARÉE (ou de *Pamphylie*). — But de ses travaux sur l'Écrit.-Ste, I, XIII. — Inspiration divine de l'Écrit., 36. — Par qui était composé le canon des Juifs, 70. — Il n'appartient qu'à l'Église de proposer un canon des liv. saints, 118. — Il a existé une version grecque plus ancienne que celle des Septante, 112. — Symmaque et sa version, 275. — Du sens spirituel, 351. — Origine de la circoncision, II, 439. — Absence de temples avant le déluge, 604. — Caractère du *Pentat.*, III, 29; — preuves de son authent., 32. — A quelle époque fut écrit le livre d'*Esther*, 406. — Divinité des liv. des *Machabées*, 505; — leur canonicité, 510. — Divinité du liv. de *Baruch*, IV, 231. — Authent. des prophéties de *Daniel* défendue contre Porphyre, 290. — Existence d'un roi mède (Darius) à Babylone, 314. — Émigrations de Grecs en Asie, 353. — Question de l'authent. de la partie deut.-canon. du liv. de *Daniel*, 379, 382. — Patrie de Nahum, 534. — David n'est pas auteur de tous les *Psaumes*, V, 13. — Objet du *Cant. des cant.*, 67. — Philon n'est pas auteur du livre de la *Sagesse*, 91. — Ce livre fait partie de l'Écrit.-Ste, 94. — *St Matthieu* a composé son *Évangile* en hébreu, 113, 114, 116, 183. — Époque où *St Marc* écrivit le sien, 140. — Style de celui de *St Jean* et de sa 1^{re}

Épît., 158; — temps où il l'écrivit, 161; — son but, 163. — Témoignage de Tatién favorable à l'authent. des *Évangiles*, 186, 188, 197. — Différence faite dès l'origine entre nos *Évangiles* et les *Évangiles apocryphes*, 242; — témoignages des historiens du paganisme en faveur de la véracité des premiers, 308, 310. — Authent. et véracité des *Actes des Apôtres*, 386, 420; — des *Épît. de St Paul*, VI, 16; — leur divinité, 31. — Authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, 245, 252, 258. — Doutes qui ont existé sur l'authent. de celle de *St Jacques*, 300; — sur son inspiration, 308. — A qui fut écrite la 1^{re} de *St Pierre*, 320; — doutes sur l'authent. de la 2^e, 360, 361, 362; — son mérite, 364 (*note*). — Où fut écrite la 1^{re} de *St Jean*, 377; — son authent., 381; — doutes sur celle de la 2^e et de la 3^e, 405. — Authent. de celle de *St Jude*, 412. — Époque où fut écrite l'*Apocal.*, 422, 423, 424; — son auteur, 427. — Eusèbe s'est servi avec fruit des comment. des rabbins, I, 506. — Ses comment. sur *Isaïe*, IV, 135; — sa traduction et ses notes sur *Sophonie*, 573; — son comment. sur les *Psaumes*, V, 29; — sur les *Évangiles*, 347.

EUSTATHE (St). — Du sens spirituel de l'Écrit.-Ste, I, 351.

EUTHALIUS. — L'*Épît. aux Hébr.* a été écrite en hébr., VI, 233.

EUTHYMIUS. — Comment. sur les *Évangiles* qui lui est attribué, V, 354.

EUTYCHIUS. — A qui fut adressée l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 228.

EWALD (G.-H.-A.). — Époque où fut composé le *Cant. des cant.*, V, 73; — son comment. sur ce liv., 83.

EZÉCHIAS fils de Manoaah. — Ses comment. sur le *Pentat.*, III, 153.

EZRA (*Aben-*). (V. ce dernier mot.)

F

FABER (J.-M.). — Son comment. sur *Malachie*, IV, 630. — Faiblesse des preuves qu'il allègue pour soutenir que le liv. de la *Sagesse* a d'abord été écrit en grec, V, 85, 89; — son opinion sur l'auteur de ce liv., 88.

FABRICIUS (J.-A.). — Nombre des *Évangiles apocryphes*, V, 227, 229; — des *Épît. de St Paul*, VI, 23. — Collection des faux *Actes des Apôtres*, V, 413. — Époque et lieu où fut composée l'*Épît. aux Galates*, VI, 108.

FABRICIUS (E.-C.). — Son comment. sur *Jonas*, IV, 511.

FABRICY (le P.). — Genre de ses travaux sur l'Écrit.-Ste, I, xiv. — Clôture du canon des Juifs, 76. — Intégrité du texte hébr. de l'Anc.-Test., 176, 178. — Les Septante n'ont traduit que le *Pentat.*, 207, 209. — Les hébraïsans modernes comparés à St Jérôme, 231. — Caractère de la version dite Vulgate, 239; — c'est la version originale de St Jérôme, 257, 258.

FACUNDUS d'*Hermiane*. — Authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 246.

FAGE (P.). — Caractère de la Vulgate, I, 236. — Son comment. sur le *Pentat.*, III, 144. — Son texte hébr. du liv. de *Tobie*, 310.

- FELL (J.). — Son édition grecque du Nouveau-Testament, I, 446.
- FÈNELON. — Beautés du poème de *Job*, III, 475; — des prophéties d'*Isaïe*, IV, 127; — du liv. de *Daniel*, 334, 392.
- FERME (*Séraphin de*). — Son comment. sur l'*Apocal.*, VI, 463.
- FERRAND (L.). — Son comment. sur les *Psaumes*, V, 32.
- FERUS (J.). — Ses comment. sur *Jérémie*, IV, 198; — sur *Jonas*, 508.
- FEU-ARDENT (F.). — Ses comment. sur *Ruth*, III, 213; — sur *Esther*, 434; — sur *Jonas*, IV, 508; — sur les *Épît. cathol.*, VI, 315, 347, 372, 417.
- FIGUERO (*P. de*). — Son comment. sur *Osée*, IV, 418.
- FIRMICUS (*Julius*). — Divinité du liv. de *Baruch*, IV, 231.
- FISCHER. — Sa version allemande de la Bible, I, 302.
- FITADE. (V. PHÉBADE.)
- FLACCUS ILLYRICUS (*M. Francowitz*). — Genre de ses travaux, I, 414.
- FLAMINIUS (*Nobilius*). (V. ce dernier mot.)
- FLAMINIUS (M.-A.). — Son comment. sur les *Psaumes*, V, 30.
- FLEURY (*L'abbé de*). — L'Écrit.-Ste doit être la principale étude d'un ecclésiastique, I, 161. — Prix qu'il attachait à la connaissance de l'hébreu, 168. — Beautés poétiques du liv. de *Job*, III, 75.
- FLUGGE (B.-G.). — Erreurs dans ses comment., I, 537. — Époque où furent écrites les prophéties de *Zacharie*, leur objet, leur auteur, IV, 597; — comment. sur ces prophéties, 619.
- FOLENGIO (J.-B.). — Son comment. sur les *Psaumes*, V, 30; — sur les *Épît. cathol.*, VI, 346, 406.
- FONTENELLE. — Son *Histoire des Oracles*, IV, 47.
- FORBERG (E.). — Son comment. sur *Zacharie*, IV, 619.
- FORREIRO (F.). — Son comment. sur *Isaïe*, IV, 138.
- FORSKAL. — Abondance d'ail en Égypte, II, 198.
- FORSTER. — Qualités des raisins de la Palestine, II, 206.
- FORTUNAT. — Lieu où fut enterré St Jude, VI, 409.
- FOSSE (*Du*). — Emprunts que lui a faits Le Maître de Sacy pour composer sa version, I, 305.
- FOURMONT l'aîné (*Rabbi Ismaël Ben-Abraham*). — Sa manière d'interpréter l'Écrit.-Ste, I, 349.
- FRANCOWITZ (M.), plus connu sous le nom de Flaccus Illyricus. V. FLACCUS.)
- FRANTZ (W.). — Son comment. sur le *Lévitique*, III, 146.
- FRASSEN (C.). — Genre de ses travaux sur l'Écrit.-Ste, I, XIV. — Ses comment. sur le *Pentat.*, III, 143. — Eliachim est auteur du v. de *Judith*, 377.
- FRÉRET. — Caractères incertains de l'histoire chinoise, I, 7. — on estime pour la Bible, 19.
- FRIEDERICH (J.-C.). — Son commentaire sur *Habacuc*, IV, 563.
- FRITZCHE. — Ses attaques contre l'authent. des 2^e et 3^e *Épît. de St Jean*, VI, 404.

FROEHN (C.-M.). — Son comment. sur *Nahum*, IV, 547.

FROELICH (*Le P. Erasme*). — Epoque de la mort d'Antiochus, III, 503. — Son comment. sur les *Machabées*, 515; — sa réfutation par Weñnsdorff, 517.

FROEREISEN (L.). — But de Mahomet dans la composition du Coran, I, 44.

FROMOND ou Fromont [*Fromondus*] (*Libert*). — L'Eglise peut interdire la lecture des Saintes Ecritures, I, 326. — Ses comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 81; — sur les *Actes des Apôtres*, 456; — sur les *Epit. de St Paul*, VI, 65.

FULGENCE (St.). — Réalité de l'histoire de *Judith*, III, 351. — Comment. de St Ambroise sur *St Luc*, V, 350. — Intégrité de la 1^{re} Epit. de *St Jean*, VI, 385.

FULLON (J.-E.). — Son comment. sur les *Machabées*, III, 515.

G

GAAB (J.). — Son comment. sur *Jérémie*, IV, 202.

GABLER. — Erreurs dans ses comment., I, 537.

GAGNÉE ou Gagnéy (J.). — Ses scholies sur les *Evangelies*, V, 355. — Ses comment. sur les *Actes des Apôtres*, 455; — sur les *Epit. de St Paul*, VI, 62. — Comment. de Primasius sur ces Epit., 60.

GAON (*Saadias*). (V. ce mot.)

GARNIER (*M. l'abbé*). — Scholies de Claude Guillaud sur les *Epit. de St Paul*, VI, 63; — comment. de Picquigny, 68. — Intégrité de la 1^{re} Epit. de *St Jean*, 384.

GASTIUS. — Il n'a été qu'éditeur des comment. de Barthélemi, I, 517.

GAUDENCE. — Authent. de l'Epit. aux *Hébr.*, VI, 246.

GAULTIER (J.). — Son comment. sur la 2^e Epit. de *St Jean*, VI, 407.

GEBHARD (H.). — Son comment. sur *Sophonie*, IV, 572.

GEIER (*Martin*). — Chaussure des anciens Hébr., II, 384. — Ses comment. sur *Daniel*, IV, 396; — sur les *Psaumes*, V, 35; — sur les *Proverbes*, 48; — sur l'*Ecclésiaste*, 62.

GÉLASE, pape. — Il a classé dans le canon les liv. deut.-canon., I, 111; — celui de *Tobie*, III, 339. — Authent. de la partie deut.-canon. du liv. de *Daniel*, IV, 375. — Authent. de l'Epit. aux *Hébr.*, VI, 246, 260.

GÉNÉBRARD (G.). — Son erreur relative au canon des Juifs, I, 95. — Le concile de Trente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, 268. — Ses comment. sur *Jôél*, IV, 455; — sur les *Psaumes*, V, 31; — sur le *Cant. des cant.*, 81.

GENOUDE (*M. l'abbé de*). — Sa version française de la Bible, I, 309.

GENTILIS (A.). — Son comment. sur les *Machabées*, III, 516.

GEORGES (St.). — Fragment manuscrit copte de ses *Actes* trouvé en Egypte par M. Dujardin, I, 296 (*note*.)

GERHARD (J.). — Ses comment. sur la *Génèse*, III, 147; — sur

Amos et Jonas, IV, 476; — sur les *Epit. de St Pierre*, VI, 347.

GERSON (*Levi Ben-*). (V. LÉVI.)

GERSON (*Le chancelier*). — L'Eglise peut défendre de lire la Bible, I, 325.

GÉSÉNIUS (G.). — Origine du *Pentat. samaritain*, I, 185. — Exactitude de la Vulgate, 238. — Dangers de son système de comparaison des langues, 523. — Qualités et défauts de son *Dictionnaire hébreu*, 528. — Ses erreurs sur l'authent. du *Pentat.*, III, 10, 48. — Peu de fondement de ses assertions sur les *matres lectionis*, 258 (*note*). — Grue citée dans l'Écrit.-Ste, II, 133. — Usage de couper l'extrémité de la barbe, 377. — Chaussure des anciens Hébr., 387 (*note*). — Style des prophéties d'*Isaïe*, IV, 61; — leur plan, 67 (*note*), 68; — versions diverses, 62, 63; — attaques contre leur authent., 69, 86, 91; — ses aveux, 72, 77, 80, 84, 87; — réfutation de ses objections, 94 et suiv.; — beautés littéraires de ce liv., 132; — Origène l'a commenté le premier, 135; — comment. de Procope de Gaze, 137; — de St Jérôme, 137; — ceux de cet auteur lui-même, 144. — Authent. des prophéties de *Jérémie*, 176. — Son opinion sur celles d'*Ezéchiel*, 247. — Il rejette l'authent. d'une partie du liv. de *Daniel*, 291, 296; — il n'eut qu'un seul auteur, 306; — le style est bien celui de l'époque à laquelle on le fait remonter, 310; — accord de ce prophète avec Hérodote et Xénophon, 318; — avec les usages des Chaldéens, 324, 329; — diffc. et rép., 347, 351. — Époque où l'hébreu cessa d'être vulgaire, 309; — à laquelle remontent quelques *Psaumes*, V, 16. — Sens du mot ou du nom *Agur*, 40 (*note*).

GESNER (J.-M.). — Authent. de quelques lettres et de quelques discours de Cicéron, IV, 99.

GESNER (S.). — Ses comment. sur *Abdias*, IV, 485; — sur *Nahum*, 545.

GHISLER (M.). — Ses comment. sur *Jérémie*, IV, 198; — sur le *Cant. des cant.*, V, 81. — Ses homélies grecques d'Origène sur *Jérémie*, IV, 197.

GIBERT. — Faiblesses des difficultés élevées contre la réalité de l'histoire de Judith, III, 363; — son époque, 364.

GIGGÉIUS. — Sa traduct. du comment. de Lévi Ben-Gerson sur les *Proverbes*, V, 49.

GLASSIUS. — Utilité de sa *Philologie sacrée*, I, 493; — de sa *Rhetorique sacrée*, 494.

GOGUET. — Utilité dont son *Origine des lois*, etc. a été à Jahn pour son *Archéologie*, II, VII. — Origine des jardins, 224. — L'invention des arts et des sciences est due à la réunion des hommes en société, 232; — leur origine commune, 282, 284, 288. — Impossibilité de savoir l'époque de l'invention des caractères alphabétiques, 237. — Méthode probable d'écriture des Phéniciens, 244. — Origine de la danse, 278. — Connaissance de la géographie chez les Hébr., 302. — Commerce, voies de communication et transport des marchandises en Orient, 317. — Phéniciens regardés comme les inventeurs de la navigation, 341; — vaisseaux, 343. — Préparation de la viande chez les Hébr., 407.

GOLDHORN (J.-D.). — Son comment. sur *Jonas*, IV, 512.

GOOD (*John Mason*). — Son comment. sur *Job*, III, 485.

GORCUM (*Jean Van*). (V. VAN.)

GOSSELIN (*M. l'abbé*). — Ses conseils pour l'étude de l'Écrit.—
Ste, III, 3.

GOUDIN (C.). — Il a travaillé à la Polyglotte royale de Philippe II,
I, 132.

GRABE. — Conformité du texte des Septante (prophéties de *Jéré-*
mie) avec le texte hébr., IV, 155. — Raison des différences entre
les diverses versions, 160. — Paroles de Jésus-Christ citées par St
Clément et qui ont dû être connues par la tradition, V, 239.

GRAMBERG. — Ses attaques contre les *Paralipomènes*, III, 254,
259, 264. — Son comment. sur ce liv., 279.

GRAXAR OU *Grayerus* (G.). — Son commentaire sur *Michée*, IV,
532.

GREENHILL (W.). — Son commentaire sur *Ezéchiél*, IV, 280.

GRÉGOIRE DE NAZIANZE (St.). — Inspiration divine de l'Écrit.—Ste,
I, 36. — La lecture de l'Écrit.—Ste n'est pas permise à tout le
monde, 318; — âge auquel on peut la lire, 319, 323. — Sens spi-
rituel de l'Écrit.—Ste, 351. — Les liv. de *Baruch*, de la *Sagesse*,
de l'*Ecclésiastique*, et l'histoire de Suzanne, font partie des liv.
saints, 129. — Salomon est auteur du liv. de *Job*, III, 458. — Ca-
nonicité des liv. des *Machabées*, 510. — Divinité de celui de *Bar-*
ruch, IV, 231. — St *Matthieu* a écrit son *Évangile* en hébreu, V,
114; — en quelle langue St *Marc* a écrit le sien, 136, 137;
— lieu où St *Luc* a composé le sien, 150. — Divinité des *Épît. de*
St Paul, VI, 31. — Principe suivi par ce Père dans ses comment.,
I, 508. — Ses comment. sur les *Évangiles*, V, 347. — Authent.
de l'Épit. aux *Hébr.*, VI, 245; — divinité de celle de St *Jac-*
ques, 302; — authent. de la 2^e de St *Pierre*, 358, — des 2^e et 3^e
de St *Jean*, 404, — et de celle de St *Jude*, 413. — Objection
contre l'intégrité de la 1^{re} de St *Jean*, tirée de son silence sur un
verset de cette Epit., et rép., 387, 392.

GRÉGOIRE DE NYSSE (St.). — But de l'*Évangile* de St *Matthieu*, V,
130. — Objection contre l'intégrité des *Évangiles*, tirée de ses
écrits, et rép., 269. — Ses comment. sur l'*Ecclésiaste*, 61; — sur
le *Cant. des cant.*, 80; — sur les *Évangiles*, 347. — Authent. de
l'Épit. aux *Hébr.*, VI, 245.

GRÉGOIRE LE GRAND (St.). — Inspiration divine de l'Écrit.—Ste,
I, 36. — La lecture de la Bible n'est pas permise à tout le monde,
318. — Du sens spirituel de l'Écrit.—Ste, 351. — Version Italique
(l'*ancienne*), 219. — Son estime pour la Vulgate, 255, 256. — *Job*
est auteur du liv. qui porte son nom, III, 458. — Caractère des
comment. de ce Père, I, 516. — Ses comment. sur les *Rois*, III,
245; — sur *Job*, 478; — sur le *Cant. des cant.*, V, 80. — Lieu
où fut écrite l'Épit. aux *Galates*, VI, 112; — celle aux *Colossiens*,
156. — Eloge de St *Jean*, 395.

GRÉGOIRE II (St.). — Son comment. sur l'*Ecclésiaste*, V, 61.

GRÉGOIRE LE THAUMATURGE (St.). — Son comment. sur l'*Ecclé-*
siaste, V, 61.

- GRENADE (Le P.).**—Beautés littéraires d'un passage de la 1^{re} Epît. aux Corinthiens, VI, 91.
- GRÈVE (C. J.).**—Authent. des prophéties d'*Isaïe*, IV, 96. — Remarques sur ce prophète, 146.
- GRÈVE (E.-J.).**— Ses comment. sur *Nahum*, IV, 547; — sur *Hacuc*, 563.
- GREY (R.).**— Son abrégé des comment. de Schultens sur *Job*, I, 484. — Son comment. sur les *Proverbes*, V, 48.
- GRIESBACH.**— Son opinion sur le manuscrit dit *San-Germanensis*, 443; — sur la version syriaque Peschito, 456; — sur l'autorité des Pères de l'Eglise pour la critique sacrée, 460. — Ses édit. grecques du Nouv.-Test., 448, 450. — Ses travaux sur Clément Alexandrie, 462. — Prudence à mettre dans l'usage de la conjecture critique, 465. — St Marc a écrit son *Evangile* d'après Luc, V, 154 (note). — But de l'auteur des *Actes des Apôtres*, 375. — Intégrité de la 1^{re} Epît. de *St Jean*, VI, 383, 386, 389.
- GRIESINGER (G.-F.).**— Ses aveux en faveur du liv. de *Daniel*, 335; — objection contre son authent., 354; — son comment. sur ce prophète, 398.
- GRIESSDORF (H.-Ch.).**— Son comment. sur *Jonas*, IV, 511.
- GRIMM (H.-A.).**— Il nie la réalité de l'histoire de *Jonas*, IV, 490; — réfutation de cette opinion, 498. — Ses comment. sur ce prophète, 512; — sur *Nahum*, 547.
- GROSSCHOPFF (A.-H.).**— Son comment. sur *Michée*, IV, 533.
- GROTIUS.**— Il nie l'inspiration divine des livres historiques de crit.-Ste, I, 22. — Attitude des Hébreux pendant la lecture des livres saints, II, 309. — Espèce de vin dont ils se servaient, 1. — Usage de noyer les criminels, 549. — Mérite de la Vulgate, I, 236. — Sens attaché par les apôtres aux prophéties de l'Anc.-Test. citées par eux, 362. — Authent. du *Pentat.*, III, 34. — Motif pour regarder Esdras comme auteur des *Paralipomènes*, 4. — L'histoire de Judith n'est pas véritable, 350, 353. — Beautés du style d'*Isaïe*, IV, 127; — caractère de celui de *Jérémie*, 190. — Attaques contre l'authent. du liv. de *Baruch*, 207. — Epoque où vivait *Abdias*, 480. — Version grecque du liv. des *Proverbes*, 38. — Salomon n'est pas auteur de l'*Ecclésiaste*, 57. — Aveu sur le sens spirituel possible du *Cant. des cant.*, 71; — ce liv. n'est pas divin, 75. — Auteur du liv. de la *Sagesse*, 88, 91; — partie de ce liv. qui paraît interpolée, 96. — Distinction à faire entre St Marc et Jean Marc, 134. — Caractère du grec de *St Luc*, 9; — Epoque où son *Evangile* fut écrit, 150. — Objection contre l'intégrité des *Evangiles*, et réponse, 281. — Style des *Épît.* de *St Paul*, VI, 46. — Beautés littéraires d'un passage de celle aux *Romains*, 81; — époque où fut écrite celle aux *Ephésiens*, 131; — il n'y a pas unité de composition dans celle aux *Philippiens*, 146; — époque où fut écrite la 2^e aux *Thessaloniens*, 169. — Objection contre l'authent. de celle aux *Hébr.*, tirée de son style, 264, 281. — Lieu où fut écrite la 1^{re} de *St Pierre*, 324, 330; — ses beautés littér., 340; — la 2^e n'est pas authent., 356. — A qui fut adressée la 1^{re} de *St Jean*, 374; — à quelle époque elle fut écrite,

376, 377. — Attaque contre son intégrité, 383, — et contre l'authent. de la 2^e et de la 3^e, 404. — Authent. de celle de *St Jude*, 414. — Temps où fut écrite l'*Apocal.*, 422. — Caractère de ses comment., I, 518. — Ses comment. sur *Judith*, III, 393; — sur *Baruch*, IV, 239; — leur réfutation par Tournemine, 240; — sur la *Sagesse*, V, 99; — sur les *Evangelies*, 362; — sur les *Épît. cathol.* VI, 316.

GRUNEBERG (J.-Ch.). — Ses attaques contre le liv. de *Baruch* IV, 240.

GRYNŒUS (Y.-J.). — Ses comment. sur *Aggée*, *Zacharie* et *Malachie*, V, 580.

GUÉNÉE (L'abbé). — Supériorité de ses travaux sur ceux des anciens interprètes, I, 509. — Condition des lévites chez les Hébreux, II, 504.

GUÉVARA (A. de). — Son comment. sur *Habacuc*, IV, 561.

GUIGNES (De). — Caractères incertains de l'histoire chinoise, I, 7.

GUILLAUD (C.). — Scholies sur les *Épît.* de *St Paul*, VI, 62.

GUILLEMIN (A.). — Sa traduction, en vers français, des *Psaumes* V, 34; — du *Cant. des cant.*, 81.

GUMELLY (A.). — Il a revu et corrigé la Vulgate, I, 260.

GURLITT (H.). — Son comment. sur *Nahum*, IV, 547.

GUTBIRIUS (Æ.). — Son édition syriaque du Nouv.-Test., I, 288

H

HABERT (I.). — Son comment. sur les *Épît.* de *St Paul*, VI, 67.

HAENLEIN (H.-C.-A.). — Son comment. sur *Habacuc*, IV, 563 — sur l'*Épît.* de *St Jude*, VI, 418. — Le titre de serviteur du Christ équivaut à celui d'apôtre, 298.

HÆVERNICK. — Genre de ses travaux, I, xiv. — Époque de la clôture du canon des Juifs, 75; — de la composition de l'*Écclesiastique*, 79 (note). — Ses erreurs sur la canonicité des liv. saints, 68 106. — Objection contre la tradition des Juifs au sujet des liv. deut.-canon., 106. — Attaque contre le décret du concile de Trente qui traite de la canonicité des liv. saints, 124. — Objection contre l'authent. du *Pentat.*, III, 60. — Authent. du liv. de *Daniel*, IV, 292. — Prétendue interpolation de l'*Écclesiastique* V, 104 (note).

HAFENREFFER (M.). — Ses comment. sur *Nahum* et *Habacuc*, IV, 545, 562.

HAHN. — Il est favorable à l'inspiration divine de l'*Écrit.-Ste* I, 545.

HAMELIUS (Le P.). — Son opinion sur l'inspiration divine de l'*Écrit.*, I, 55, 56.

HAMMOND (H.). — Les liv. saints ne sont point inspirés, I, 535 537. — Ses comment. sur les *Psaumes*, V, 35; — ses notes sur les *Evangelies*, 362. — Époque où fut écrite la 2^e *Épît.* à *Timothee* VI, 195; — l'*Apocal.*, 422.

- HAPPACH (J.-C.). — Son comment. sur *Abdias*, IV, 485.
- HARDOUIN (*Le P.*). — Son opinion sur la langue que parlait Jésus-Christ, I, 157; — réfutation de cette opinion, 159. — L'*Evangile de St Jean* a été écrit en latin, V, 158; — ainsi que l'*Epît. aux Romains*, VI, 72. — Lieu où *St Pierre* écrivit sa 1^{re} Epît., 328.
- HARDT (*Herman von der*). (V. HERMAN.)
- HARENBERG (J.-C.). — Son comment. sur *Amos*, IV, 476.
- HARLEM (J.). — Il travailla à la Polyglotte royale de Philippe II, I, 333.
- HARTMANN (A.-T.). — Ses erreurs sur l'authent. du *Pentat.*, III, 10. — Epoque où furent écrites les prophéties de *Michée*; — leur auteur, IV, 514, 519, 520, 521, 523. — Son comment. sur ce prophète, 534.
- HASE (C.). — Son comment. sur *Joël*, IV, 456.
- HASE (C.-G.). — Authent. du liv. d'*Amos*; IV, 465.
- HASSE (J.-G.). — Le livre de la *Sagesse* a été écrit en grec, V, 6. — Son comment. sur ce liv., 99; — sur l'*Epît. de St Jude*, I, 418.
- HASSELQUIST. — Le mot hébr. *scelav* désigne la caille, II, 123.
- HASSLER. — Antiquité de la formation du canon des Juifs, IV, 96. — Epoque à laquelle remontent quelques *Psaumes*, V, 16.
- HATTURIM (J.-B.). — Son comment. sur le *Pentat.*, III, 153.
- HAUBER (*Le doct. E.-D.*). — Sa concorde des *Evangiles*, V, 44, 469.
- HAYE (J. de la). — Son comment. sur la *Genèse* et sur l'*Exode*, I, 143.
- HEATH (T.). — Son comment. sur *Job*, III, 484.
- HÉCATÉE. — Vérité du *Pentat.*; III, 93. — Fertilité de la Palestine, II, 39.
- HEEREN. — Le livre d'*Esther* peint exactement les mœurs des anciens Perses, III, 409.
- HÉGÉSIPPE. — L'*Histoire de la guerre des Juifs* publiée sous son nom est apocryphe, V, 217. — Première apparition des hérésies, 29. — Note sur *St Jude*, VI, 409.
- HEINRICHS (J.-H.). — Son comment. sur les *Actes des Apôtres*, 459. — Il n'y a pas unité de composition dans l'*Epît. aux Philippiens*, VI, 145.
- HEISEN (R.). — Son comment. sur les *Epît. de St Jacques*, I, 318.
- HENGSTENBERG. — Genre de ses travaux, I, xiv. — Qualités et défauts de sa *Christologie*, V, 319. — Inspiration divine des livres saints, I, 545. — Epoque où l'hébreu cessa d'être vulgaire, IV, 99. — On doit lire *schiloh*, et non *schelloh*, au chap. XLIX de la *Genèse*, I, 439. — Authent. du *Pentat.*; III, 13, 59. — Etat des prophètes quand ils recevaient les révélations divines, IV, 5. — Règles d'interprétation auxquelles les rationalistes soumettent les prophéties concernant le Messie, 35. — Fiction de deux Messies par les Juifs, 39. — Epoque où vivait *Isaïe*, 60; — beautés littéraires de ses prophéties, 79, 81, 133; — réfutation des attaques dirigées contre l'authent. de la 2^e partie de son liv., 89, 90; —

des comment. de Théodoret sur ce prophète, 136; — de ceux de Venema sur *Jérémie*, 200. — Divinité des prophéties d'*Ezechiel*, 266; — authent. de celles de *Daniel*, 292 et suiv., 337, 342, 345, 348, 354, 357. — Accord de *Daniel* et d'*Hérodote*, 325. — Nous n'avons qu'un sommaire des prophéties d'*Osée*, 404 (note). — Epoque où vivait *Joël*, 428; — sens de sa prophétie des sauterelles, 446. — Epoque où vivait *Abdias*, 480. — Division du liv. d'*Amos*, 461. — Sujet et but des prophéties de *Zacharie*, 583; — leur authent., 586. — Epoque où furent écrites les prophéties de *Michée*; — leur auteur, 516, 522. — Divinité des prophéties de *Malachie* confirmée par le Nouv.-Test., 626. — Remarques sur *Isaïe*, 146. — Comment. sur *Jérémie*, 202; — sur *Zacharie*, 620; — sur *Malachie*, 630.

HENSLER (C.-G.). — Ses comment. sur *Isaïe*, IV, 144; — sur les *Proverbes*, V, 49; — sur les *Epît. de St Pierre* et de *St Jacques*, VI, 318, 348.

HÉRACLÉON, disciple de *Valentin*. — Authent. des *Evangiles*, V, 193.

HERDER. — Nature du vers hébreu, II, 257. — Beautés du poème de *Job*, III, 475. — Usages et caractère des Chaldéens, IV, 331.

HERMAN VON DER HARDT. — L'histoire de *Jonas* n'est pas véritable, mais symbolique, IV, 490, 500. — Son comment. sur ce prophète, 510.

HERMAS. — Authent. des *Epît. de St Paul*, VI, 10.

HERMIAS. — Authent. des *Epît. de St Paul*, VI, 12.

HÉRODOTE. — Origine de la circoncision, II, 439. — Destruction, en une nuit, de l'armée de Sennachérib, 479. — Confiance des Orientaux dans les oracles des prêtres, 681. — Objection contre la réalité de l'histoire de *Judith*, et réponse, III, 353. — Vérité du liv. de *Daniel*, IV, 318, 320; — accord avec ce prophète, 325, 327.

HERWIG (F.-A.). — Son comment. sur *Sophonie*, IV, 573.

HESSELS (J.), ou *Jean de Louvain*. — Son comment. sur les 1^{res} *Epît. de St Pierre* et de *St Jean*, VI, 347, 397.

HÉSYPHIUS. — Il a revu la version des Septante, et corrigé les fautes des copistes, I, 217. — Son comment. sur le *Lévitique* III, 142.

HEUBNER. — Inspiration divine des livres saints, I, 545.

HEUMANN (C.-A.). — Son comment. sur la 3^e *Epît. de St Jean*, VI, 407.

HEYDENRICH (*Le D.*). — Son ouvrage sur la question des mythes dans l'Écrit.-Ste, I, 382.

HIÉROCLÈS. — Vérité des *Evangiles*, V, 311.

HILAIRE (St). — Inspiration divine de l'Écrit.-Ste, I, 36. — Esdras n'a pas dicté de mémoire tous les livres saints, 87. — Divinité du livre de *Tobie*, III, 335; — de celui de *Judith*, 383; — de ceux des *Machabées*, 505; — de celui de *Baruch*, IV, 231; — des *Epît. de St Paul*, VI, 31. — Canonicité du liv. d'*Esther*, III, 428; — de celui de la *Sagesse*, V, 94. — Jérémie est auteur de la lettre qui forme le chap. vi du liv. de *Baruch*, IV, 220. — Sens

spirituel des titres des *Psaumes*, V, 7. — David n'est pas auteur de tous les *Psaumes*, 13. — Objection contre l'intégrité des *Evangiles*, tirée d'un passage du saint docteur, et réponse, 272. — Caractère de ses comment., I, 516. — Ses comment. sur les *Psaumes*, V, 30; — sur *St Matthieu*, 347. — Authent. de l'*Epît. aux Hébr.*, VI, 246, 260. — Objection contre l'intégrité de la 1^{re} de *St Jean*, tirée de son silence sur un verset de cette *Epît.*, et rép., 387, 392.

HILAIRE, *diacre*. — Son comment. sur les treize premières *Epît. de St Paul*, VI, 56.

HILLER (M.). — Citation, dans l'*Ecrit.-Ste.*, de la fève, II, 194; — du lis, 199; — de l'hysope, 201.

HIPPOLYTE (St). — Divinité des liv. des *Machabées*, III, 505; — de celui de *Baruch*, IV, 231. — Son comment. sur *Daniel*, 395. — Intégrité des *Evangiles*, V, 270. — Authent. de l'*Epît. aux Hébr.*, VI, 257, 258; — de la 2^e de *St Pierre*, 358. — Auteur de *Apocal.*, 427; — comment., 461.

HIRTS (J.-F.). — Son comment. sur les *Proverbes*, V, 49.

HITZIG. — Attaque contre l'authent. des prophéties d'*Isaïe*, IV, 9, 81, 94, 118 et suiv. — Son comment. sur ce prophète, 145.

HOBBS (T.). — Fausseté et danger de ses opinions sur le canon, I, 67. — Ses erreurs sur l'authent. du *Pentat.*, III, 10. — Son opinion sur l'époque où fut écrit le liv. de *Josué*, 160. — Il ne nie pas formellement l'authent. de la partie proto-canon du liv. de *Daniel*, 290. — Il rejette seul celle du liv. d'*Amos*, 461.

HÖESCHELIUS. — Ses notes sur les édit. de l'*Ecclésiastique*, V, 02, 109.

HOFMEISTER (J.). — Son comment. sur les *Actes*, V, 455.

HOLCOTH, ou *Holkoth*. (R.). — Son comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 80. — Ses leçons sur la *Sagesse*, 99; — sur l'*Ecclésiastique*, 108.

HOLDEN (G.). — Son comment. sur les *Proverbes*, V, 49.

HOLDEN (J.H.). — L'*Ecrit.-Ste* a été partiellement inspirée, I, 45.

HOLMES. — Il a fait usage des diverses versions d'*Isaïe* dans sa collection des variantes des Septante, IV, 66.

HOLZAPFEL. (J.-T.-G.). — Ses comment. sur *Abdias*, IV, 486.

HOLZHAUSEN. — Sens de la prophétie des sauterelles (dans *Joël*), V, 435. — Son comment. sur ce prophète, 457.

HOOCKE. — Erreurs de Tacite quand il parle de l'histoire ancienne des Juifs, III, 96.

HORN. — Genre de ses travaux, I, xiv.

HORNE. (*Thomas-Hartwel*). — Il est favorable à la Vulgate, I, 7. — Singulier caractère de divinité qu'il trouve à la 2^e *Epît. x Thessaloniens*, VI, 177; — authent. de celle aux *Hébr.*, 7.

HORNEMANN. — Objection contre la tradition des Juifs au sujet des liv. deut.-canon., I, 106.

HORSLEY (*Samuel*). — Son comment. sur *Osée* opposé à celui de *Wcome*, IV, 423.

HORST (G.-C.). — Son comment. sur *Habacuc*, IV, 563.

HOTTINGER. — Genre de ses travaux, I, xiv. — Explication erronée de l'omission du nom de Dieu dans le liv. d'*Esther*, III, 425 (note).

HOUBIGANT (Le P.). — Sa version latine de la Bible, I, 299. — Son édit. du texte hébreu, 407. — Son abus des lieux parallèles, 421. — Age des manuscrits, 423. — Il a donné trop d'autorité au texte samaritain, 424. — Ses erreurs en fait de critique sacrée, 430, 431, 432. — Sagesse de ses conditions pour corriger le texte sacré par conjecture, 430. — Mérite respectif des versions du liv. de *Tobie*, III, 310 (note). — Le liv. de *Judith* a d'abord été écrit en hébreu, 344. — Réfutation des objections de Cappe contre le liv. de *Baruch*, IV, 240. — Texte original du liv. de la *Sagesse*, V, 86 (note).

HOUTEVILLE. — Témoignages des historiens du paganisme en faveur de la véracité des *Evangiles*, V, 308.

HUERGA (C.). — Son comment. sur *Nahum*, IV, 545.

HUET. — Genre de ses travaux, I, xiv. — Esdras est auteur du canon des Juifs, 81; — son 4^e livre est supposé, 88; — on s'accorde généralement à lui attribuer le 1^{er}, III, 285. — Authent. de *Pentat.*, III, 34; — du liv. de *Josué*, 169; — du liv. des *Juges*, 190. — Mérite respectif des versions du liv. de *Tobie*, 310 (note); — les deux *Tobie* ont dû écrire ce liv., 325. — *Mardôchée* est auteur de celui d'*Esther*, 407. — Vérité poétique de l'histoire de *Job*, 443, 457. — Authent. des prophéties de *Jérémie*, IV, 171; — de *Lament.*, 182; — comment. d'Origène sur ce prophète, 197. — Authent. du liv. de *Baruch*, 213; — *Jérémie* est auteur de la lettre qui forme le chap. vi de ce prophète, 221. — Authent. du liv. d'*Osée*, 404. — Époque où vivait *Abdias*, 480. — Le mythe d'*Hercule* n'est qu'une imitation du récit de *Jonas*, 493. — Quel est l'*Ezéchias* ancêtre de *Sophonie*, 564. — Caractère poétique du *Cant. des cant.*, V, 78. — Emprunts faits par les écrivains du Nouv.-Test. au liv. de l'*Ecclesiastique*, 106. — Témoignages des historiens du paganisme en faveur de la véracité des *Evangiles*, 308.

HUG. — Son opinion sur les versions gothiques, I, 297; — slavonnes, 298; — arabes, 458. — Sa division des manuscrits grecs du Nouv.-Test., 441, 445 et suiv. — *St Matthieu* a composé son *Evangile* en grec, V, 113, 119; — époque et lieu où il l'écrivit, 128, 130. — Fausse opinion sur *Papias*, 117. — Préférence des Juifs pour le syro-chaldéen, 121. — Ordre suivi pour les *Évangiles* dans l'*Introduction au Nouv.-Test.* de cet auteur, 335. — Sa concordance de *Evangiles*, 342. — Il a confondu *St Marc* avec *Jean Marc*, 134. — Époque où *St Marc* écrivit son *Evangile*, 140; — son plan, 143. — Impossibilité de déterminer le lieu où *St Luc* écrivit le sien, 151. — son plan, 154. — Plan de celui de *St Jean*, 164. — Authent. de *Evangiles*, 204, 205. — Conformité d'un passage du Talmud avec un passage des *Évangélistes*, 214. — Il n'y a pas eu d'*Évangile* primitif avant les nôtres, 250. — Les *Évangélistes* se sont mutuellement copiés dans les passages qui offrent des analogies, 252. — Intégrité des *Evangiles*, 268, 271, 281. — Témoignages des auteurs

profanes en faveur de l'authent. et de la véracité des *Actes*, 408 ; — temps où fut composé ce liv., 425. — Chronologie des *Actes*, 500 et suiv., IV, 109. — Epoque où furent écrits l'*Epît. aux Romains*, 75 ; — la 2^e *aux Corinthiens*, 94 ; — celle *aux Galates*, 108 ; — celle *aux Colossiens* et son objet, 157, 158 (note) ; — la 1^{re} *aux Thessaloniciens*, 163 ; — celles à *Timothee*, 180, 195, — et leur authent., 187 ; — celle à *Tite*, 209 ; — celle à *Philemon*, 217. — Lieu où furent composées celle *aux Galates*, 112 ; — celle à *Tite*, 205, 208. — Authent. de celle *aux Hébr.*, 242 ; — motif de l'hésitation de l'Eglise à l'admettre parmi les liv. inspirés, 271. — Motif qui a fait ommener sept *Epît. cathol.*, 282. — Lieu où fut écrite celle de *St Jacques* ; — son auteur, 289, 296 ; — celles de *St Pierre*, 325, 331, 351 ; — la 1^{re} de *St Jean*, 378. — Similitude entre le style de la 1^{re} et de la 2^e de *St Pierre*, 367. — Principes d'interprétation de *Apocal.*, 431.

HUGUES DE SAINT-CHER. — Il est auteur de la division actuelle des v. du Nouv.-Test. en chapitres, I, 148. — Il a revu et corrigé les copies de la Vulgate, 260.

HUGUES DE SAINT-VICTOR. — Ses notes sur le *Pentat.*, III, 138. — Ses comment. sur les *Juges*, 201 ; — sur les *Rois*, 246.

HUISSE (A.). — Il a travaillé à la Polyglotte de Walton, I, 335.

HUNNÉE (A.). — Il a travaillé à la Polyglotte royale de Philippe, I, 332.

HURÉ. — Emprunts que lui a faits Le Maistre de Sacy, I, 305. — Utilité de sa *Grammaire sacrée*, 493.

HUTH (J.-C.). — A qui était adressée l'*Epît. aux Ephésiens*, VI, 29.

HUTTER (E.). — Sa Polyglotte, I, 333.

HYDE (T.). — Epoque où vivait Zoroastre, I, 9. — Il travailla à la polyglotte de Walton, 335.

I

IDACE. — Intégrité de la 1^{re} *Epît. de St Jean*, VI, 386.

IGNACE, *martyr* (St). — Il n'a cité aucun passage d'un *Evangile apocryphe*, V, 240. — Authent. de nos *Evangiles*, 184 ; — des *Epît. de St Paul*, VI, 7. — A qui était adressée celle *aux Ephésiens*, 123.

— Authent. de la 1^{re} de *St Pierre*, 335.

IGNACE de *Loyola* (St). — Il prescrit l'étude de l'hébreu dans sa compagnie, I, 166.

IKENIUS. — Étendue du pouvoir des rois chez les Hébr., II, 514. — Absence d'autels avant Moïse, 604.

INNOCENT I^{er}. — Il a classé dans le canon les liv. deut.-canon., I, 1 ; — le liv. de *Tobié*, III, 339 ; — les liv. des *Machabées*, 511. — Décrétale sur la canonicité et la divinité de celui de la *Sagesse*, 95. — Divinité des *Epît. de St Paul*, VI, 31 ; — authent. de celle *aux Hébr.*, 246, 260.

INNOCENT III. — Les laïques ne doivent pas lire la Bible sans précaution, I, 324. — Divinité de l'*Epît. de St Jacques*, VI, 302. — Intégrité de la 1^{re} de *St Jean*, 384.

IRÉNÉE (St).— L'Eglise primitive croyait à la divinité des livres saints, I, 32, 33.— Inspiration divine de l'Ecrit., 34.— L'Ecrit. est la règle de notre foi, 67.— Il n'appartient qu'à l'Eglise d'en proposer un canon, 118.— Elle n'est pas nécessaire à tous, 317.— Son opinion sur Théodotion et Aquila, 274, 275.— Esdras est auteur du canon des Juifs, 82.— Divinité du liv. de *Tobie*, III, 334; — celui de *Baruch*, IV, 231.— *St Matthieu* a composé son *Evangile* en hébreu, V, 113, 116; — temps où il l'écrivit, 127; — son but, 130.— *St Luc* a écrit le sien d'après *St Marc*, 155 (*note*).— Authent. des *Evangelies*, 169, 189, 193, 242; — leur intégrité, 262, 265, 270.— Première apparition des hérésies, 229.— Authent. des *Actes des Apôtres*, 381, 421; — leur divinité, 434.— Principe que ce saint docteur a suivi dans ses commentaires, I, 508.— Son comment. littéral des prophéties, 393; — des *Evangelies*, V, 347.— Authent. de l'Epit. aux *Hebr.*, VI, 257, 258, 259.— Citations de passages de celle de *St Jacques*, 300, 301.— Authent. de la 2^e de *St Pierre*, 357.— Où fut écrite la 1^{re} de *St Jean*, 377; — son authent., 381; — celle de la 2^e et de la 3^e, 404.— Epoque où fut écrite l'*Apocal.*, 422; — son auteur, 427.— Comment. sur ce liv., 461.

ISAAC, rabbin espagnol. — Son commentaire sur *Esther*, III, 437.

ISAAC ARAMA. (V. ARAMA.)

ISAAC BEN-ARAMA.— Ses comment. sur le *Pentat.*, III, 153; — sur *Ruth*, le *Cant. des cant.*, les *Lament. de Jérémie*, l'*Ecclésiaste* et *Esther*, 203, 215.

ISAÏE, fils d'Elie. — Son comment. sur les *Juges*, III, 203.

ISIDORE DE DAMIETTE. — Son comment. littéral, I, 395.

ISIDORE DE PÉLUSE (St).— L'Ecrit. est la règle de notre foi, I, 67.— Caractère de ses comment., 513.

ISIDORE DE SÉVILLE (St). — But de ses travaux sur l'Ecriture, I, XIII.— Considération dont la Vulgate jouissait de son temps, 256.— Josué est auteur du liv. qui porte son nom, III, 162.— Esdras l'est du liv. d'*Esther*, 406.— Epoque où fut écrite l'*Apocal.*, VI, 424.

ISYCHIUS. (V. HÉSYCHIUS.)

J

JABLONSKI (E.). — Utilité de la collation des manuscrits hébr., I, 406.

JACOB BEN-NEPHTALI. — Différence entre son manuscrit et celui de Aaron Ben-Ascher, I, 419.

JACOB (*juif*). — Sa paraphrase persane fait partie du *Pentateuch* polyglotte, I, 335.

JACQUES de Nisibe (St). — Authent. de l'Epit. aux *Hebr.*, VI, 245.

JAHN. — Genre de ses travaux, I, XIV.— Son *Archéologie*, II, v.— Secours qu'elle a fournis à l'auteur du présent ouvrage, VII; — modifications qu'il y a faites, VIII.— Ouvrages auxquels Jahn a

emprunté, VII. — Existence du torrent d'Égypte, II, 17. — Pro-
 duit des forêts de la Palestine, 29 ; — sa fertilité, 41. — Rectifi-
 cation d'une erreur qu'il a commise en parlant des maisons des
 Hébr., 62 (note). — Disposition de l'appartement des femmes, 63.
 — Rues, 78. — Citernes d'Orient, 163. — Confusion du mot hébr.
 qui les désigne avec celui qui indique les puits, 165. — Le bœuf
 pris dans l'Écrit. pour le taureau, 181. — Diverses espèces de
 bœuf, 184 ; — ses maladies, 187. — Le bois de palmiers était un grand
 jardin, 228. — Goût des Orientaux pour le poisson, 231. — Impul-
 sion donnée par Moïse à l'agriculture plus qu'aux arts, 234. —
 Usage et but de la poésie hébraïque, 256. — Nom et forme de la
 lyre, 274. — Cymbales et sistre, 276, 278. — Nullité de l'art
 magique en Orient, 280. — Origine des arts et des sciences, 283.
 — Caractère de l'histoire ancienne, 286. — Longévité des patriar-
 ches, 299. — Connaissance de la géométrie chez les Hébr., 301.
 — Usage des bains, 306. — Caractère de l'enseignement, 311. —
 Exagération dans le calcul des richesses présumées des Arabes,
 313. — Le commerce des Hébr. était favorisé par les fêtes reli-
 gieuses, 314. — Ce qu'était le chemin d'une journée, 335. — Cein-
 ture des femmes, 358. — Coiffure, 368, 371. — Chaussure, 382.
 — Bourses ou sacs, 396. — Usage d'aromatiser le vin, 400. — On
 appelle quelquefois vinaigre, 401. — Heure des repas, 411. —
 Origine des festins, 418. — Du divorce, 434. — Signification du
 mot *premier-né*, 442. — Puissance de l'autorité paternelle, 447.
 — Politesse des mœurs, 457. — Formule d'approbation des habit.
 du Liban, 461. — Distinction entre les pauvres et les mendiants,
 463. — Manière de demander l'aumône chez quelques musulmans,
 464. — Honneurs publics chez les Orientaux, 473. — Objets précieux
 ensevelis avec les morts, 489. — Motifs de l'interdiction de toute
 relation avec les nations idolâtres, 502. — Jugemens par arbitres,
 509. — Du petit sanhédrin, 534. — Formes judiciaires, 536. —
 Pénalité d'infamie, 556. — Esprit du sacrifice après un homicide,
 563 (note). — Division de l'armée, 563. — Ordre de la bataille,
 563. — Ruses de guerre, 580. — Manifestation de Dieu à Caïn,
 589. — Du péché et du délit, 660. — Caractères et devoirs de la
 éthique, I, 428. — Définition de l'herméneutique, 470. — Con-
 naissances nécessaires pour découvrir le vrai sens de l'Écrit.,
 473, 474, 479. — Abus des emphases, 487. — Janssens a em-
 prunté à Jahn les matériaux de son *Herméneutique sacrée*, III, VI.
 — Opinion de Jahn sur le sens mystique, I, 372. — Il n'est pas
 toujours exact en traitant du canon, 68. — Son erreur sur la dif-
 férence entre les liv. proto-canon. et deutér.-canon., 138. — Car-
 actère de la version des Septante, 215. — St Jérôme est auteur
 de la Vulgate, 225. — Opinion sur les versions syriaques, 287. —
 Et de l'auteur du liv. de *Josué*, III, 159. — Antiquité de ce liv.,
 161. — Le liv. des *Juges* est peut-être de Samuel, 189 ; — il con-
 tient des faits dont l'auteur a pu connaître la vérité, 193 ; — il ne
 parle ni la trahison ni le meurtre, 198. — Époque où a dû être
 composé le liv. de *Ruth*, 209. — Caractères de similitude entre
 le liv. des *Rois*, 222. — Retour des Juifs en Palestine après la

captivité, 283. — Le 1^{er} liv. d'*Esdras* est de cet auteur, 287. — Difficultés soulevées contre le liv. de *Tobie*, 313; — à quelle époque il fut écrit, 324; — par qui, 325. — Jahn paraît pencher à nie la réalité de l'histoire de *Judith*, 350; — à quelle époque a été composé ce liv., 376, — par qui, 378. — Vérité poétique de l'histoire de *Job*, 443, 457; — époque où elle fut écrite, 459. — Pureté du style des liv. des *Machabées*, 490; — époque et lieu où vivait l'auteur du 2^e de ces liv., 495. — Certitude des révélations prophétiques, IV, 8. — Nature des prophéties, 13. — Réfutation de l'opinion de Staendlin sur les actions symboliques des prophètes 17. — Idiotismes des prophéties d'*Isaïe*, 79. — Raisons qui prouvent leur authent., 85. — Le mot *Cyrus* n'est qu'un appellatif, 113. — Beautés de ces prophéties, 131. — Motif des omissions signalées dans la version des Septante des prophéties de *Jérémie*, 160. — Objection contre l'authent. d'une partie de ces prophéties, 179. — Authent. des *Lament.*, 183. — Réponse à une objection contre l'authent. du liv. de *Baruch*, 217; — contre l'opinion qui attribue à Jérémie la lettre qui en forme le chap. vi, 225. — Réfutation de attaques d'Eichhorn contre ce liv., 241. — Y a-t-il eu plusieurs éditions du texte de *Daniel*, 285; — authent. de ce liv., 292; — sens de la vision du 4^e empire, 369; — la partie deutér.-canon de ce liv. n'est pas de Daniel, 374. — Caractère du style d'*Ezéchiel*, 272, — de *Joël*, 450, — d'*Amos*, 473, — d'*Abdias*, 483, — de *Michée*, 528, — de *Nahum*, 540, — d'*Habacuc*, 555, — de *Sophonie*, 569, — d'*Aggée*, 577, — de *Zacharie*, 613, — de *Malachie*, 627. — Sciences que possédait *Amos*, 465. — Epoque où vivait *Abdias*, 478. — Doute sur la réalité de l'histoire de *Jonas* 490. — Objection contre l'opinion qui lui attribue le liv. qui porte son nom, 502. — Epoque où furent composées les prophéties de *Michée*; — leur auteur, 521. — Objet des prophéties de *Nahum*; — réfutation des raisonnemens de Ctésias, 537. — Epoque où furent écrites celles d'*Habacuc*, 549. — Quel est l'Ezéchias ancêtre de *Sophonie*, 565. — Division des prophéties d'*Aggée* et de *Malachie* 574, 621. — Authent. de celles de *Zacharie*, 586. — *Explication* (*Appendix hermeneuticæ*) des prophéties de *Malachie*, 629. — Des titres des *Psaumes*, V, 5. — David n'est pas auteur de tous les *Psaumes*, 12. — Epoque à laquelle quelques-uns remontent, 16. — Salomon n'est pas auteur des deux derniers chapit. des *Proverbes*, 41. — Il n'y a pas plusieurs interlocuteurs dans l'*Ecclésiaste*, 52. — Plan du *Cant. des cant.*, 65. — Epoque où ce liv. fut composé, 73. — Versions diverses de la *Sagesse*, 87. — Ce liv. a été écrit en grec 86. — Epoque où vivait l'auteur de l'*Ecclésiastique*, 105; I, 73. — Caractère des commentaires de Leclerc, I, 518.

JAMES [*Jameius*] (T.). — Différences entre l'édition de la Vulgate de Sixte V et celle de Clément VIII, I, 262. — Son comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 82.

JANSËNIUS d'Ypres (*Corneille*). — Son comment. sur le *Pentat.* III, 142; — sur *Sophonie*, les *Proverbes*, l'*Ecclé.*, *Habacuc*, IV 572; V, 47; — sur les *Evangelies*, 360.

JANSËNIUS de Gand. — Son comment. sur les *Psaumes*, V, 31;

— sur la *Sagesse*, et sur l'*Eccli.*, 99, 108 ; — sur les *Evangelites*, 139, 356.

JANSON (J.).—Son comment. sur *Nahum* et *Habacuc*, IV, 545, 561.

JANSSENS. — Son *Herméneutique sacrée*, III, VI. — Réponse à une objection contre l'inspiration des Ecrit., I, 43, — et contre la décision du concile de Trente relative aux liv. deut.-canon., 128. — Incertitude des critiques sur quelques liv. apocryphes, 139. — Époque de la division des liv. du Nouv.-Test. en chapit. et en versets, 147. — Canonicité des liv. perdus, 143. — Sens spirituel de l'Écrit., 352. — Poids et mesures des Hébr., II, 320 et suiv. — Du divorce, 434, 435. — Véracité de Moïse, III, 87. — Le liv. des *Juges* ne loue pas le régicide, 196. — L'histoire de *Ruth* n'a rien de scandaleux, 206. — En quelle langue fut écrit le liv. de *Judith*, 345 ; — époque à laquelle son histoire se rapporte, 364. — Explication de prétendues contradictions des liv. des *Machabées*, 501 ; — leur auteur ne loue pas le suicide de Razias, 508. — Les oracles des païens et les prophéties, IV, 41 et suiv. — Salomon n'est pas auteur des deux derniers chapit. des *Proverbes*, V, 41. — Intégrité des *Evangelites*, 272. — Véracité des évangélistes, 287. — Occasion et sujet de l'Épit. aux *Colossiens*, VI, 158 ; — intégrité de la 1^{re} de *St Jean*, 386. — Authent. de l'*Apocal.*, 426.

JARCHI (*Salomon*). — C'est un des principaux rabbins commentateurs, I, 335, 336, 506. — Ses comment. sur les *Rois*, III, 249, — sur *Esther*, 437, — sur *Job*, 486, — et sur tous les liv. de l'Anc.-Test., 95, 437 ; — sur *Isaïe*, IV, 147, — sur *Jérémie*, 202, — sur *Ezéchiel*, 31, — sur *Daniel*, 399, — sur *Osée* et les petits prophètes, 425. — Sujet du *Cant. des cant.*, V, 66.

JEAN CHRYSOSTOME (St.). — Inspiration de l'Écrit., I, 36. — Sens spirituel, 351. — Esdras est auteur du canon des Juifs, 82 ; — il n'a pas dicté de mémoire tous les liv. saints, 87. — Version éthiopienne, 293. — Jésus-Christ marchait chaussé, II, 382. — Réalité de l'histoire de *Judith*, III, 352. — Divinité du liv. d'*Esther*, 421 ; — Canonicité de ceux des *Machabées*, 510. — David est auteur de tous les *Psaumes*, V, 12 ; — leur divinité, 18. — Sens des imprécations du Psalmiste, 22. — *St Matthieu* a écrit son *Évangile* en hébr., 14 ; — lieu où *St Marc* a composé le sien, 141. — Authent., véracité et divinité des *Actes*, 387, 420, 429. — Style des *Épit. de St Paul*, I, 44 ; — leur nombre, 83. — *St Paul* n'a pas prêché à Colosses, 155. — Lieu où fut composée l'Épit. à *Tite*, 206 ; — beautés littér. de celle à *Philemon*, 220. — A qui fut adressée celle aux *Hébr.*, 228. — Fragmens manuscrits coptes de *St Jean Chrysostome* trouvés en Égypte, I, 296 (note). — Il a fait un excellent emploi des comment. oraux, 392. — Il excelle dans le comment. littéral, 394. — Caractère de ses comment., 511 ; — ceux sur le *Pentat.*, III, 136. — Ses homélies sur *Job*, 477. — Ses comment. sur *Isaïe*, IV, 136 ; — sur les *Psaumes*, V, 29 ; — sur *St Matthieu* et *St Jean*, 348 ; — sur les *Actes*, 452 ; — sur les *Épit. de St Paul*, VI, 57. — Authent. de la 2^e de *St Pierre*, 358.

JEAN. — Il coopéra à la Polyglotte du cardinal Ximénès, I, 331.

JEAN DAMASCÈNE (St.). — Caractère de ses comment., I, 513.

JEAN DE JÉSUS-MARIE. — Son comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 81.

JEAN DE LOUVAIN. (V. HESSELS.)

JÉRÔME (St). — But de ses travaux sur l'Écrit., I, XIII. — La lecture de la Bible n'est pas permise à tous, 318. — Age auquel on peut la lire, 319. — Utilité de l'étude de la géographie de la Palestine, II, 17. — Description du Thabor, 25. — Forme des maisons des Hébr., 61. — Intégrité du texte hébr. de l'Anc.-Test., I, 174. — Origine de la version des Septante, 196; — leur inspiration, 204. — St Jérôme est auteur de la Vulgate, 223. — Il avait la capacité et les moyens nécessaires pour bien traduire l'Écrit.-Ste, 227, — bien que les protestans les lui aient refusés, 225. — Il n'a pas été inspiré dans la composition de sa version, 232. — Mérite de ce travail, 234, — aux yeux même des protestans, 236 (V. VULGATE). — Livres dont elle se compose; — son caractère, 239. — Approbation qu'elle reçut, 165. — Prix qu'il attachait à l'étude de l'hébr., 166. — Autorité de sa version pour connaître la véritable signification des mots hébr., 425, 526; — de ses citations de l'Anc.-Test., 426. — Il a corrigé, dans sa version, les manuscrits hébr., 413. — Il se servit des collections d'Origène, 280. — Il connaissait la version Italique, l'appelait Vulgate ou Commune, 219, 220, — la corrigea sous le pontificat de Damase, et en publia une partie, 220. — Son opinion sur Aquila et sa version, 274; — sur Symmaque, 275; — sur Théodotion, 275; — sur les auteurs de la V^e et de la VII^e édition, 276. — Sa version latine fait partie de la Polyglotte de Vatable, 333. — Du sens spirituel, 350; — sa valeur pour prouver une vérité, 359. — Règles à suivre dans l'emploi du sens accommodative, 367, 368. — Sens du mot *testament* appliqué à l'Écrit.-Ste., 3. — Inspiration, 36. — Disposition du canon des Juifs, 72. — Esdras en fut l'auteur, 82. — Il n'y en eut point de postérieur au sien chez les Juifs, 96. — Il n'a pas dicté de mémoire tous les liv. saints, 87. — Il n'appartient qu'à l'Église de proposer un canon, 117. — *Judith, Tobie* et les *Machabées* ne sont pas canoniques, 130; — autorité accordée aux deux premiers par les Juifs, 101. — Sens du mot *apocryphe*, 140. — Josué est auteur du liv. qui porte son nom, III, 162. — Titre des liv. des *Rois*, 217 (note). — Comment. sur ces liv., 246. — Sens du mot *Paralip*, 250; — authent. et véracité de ce liv., 263. — Traduction du liv. de *Tobie*, du chaldéen en latin, 309. — En quelle langue fut écrit le liv. de *Judith*, 345; — sa divinité, 384; — sa version vulgate, 346; — réalité de cette histoire, 351, 357; — son auteur, 376. — Traduction du liv. d'*Esther* sur la version hébraïque et l'ancienne Italique, 394. — Des traductions de ce liv. en général, 397; — sa divinité, 421; — sa canonicité, 428. — Différence entre l'ancienne version italique du liv. de *Job* et la nouvelle latine, 440; — éloge de ce liv., 463. — Divinité du liv. des *Machabées*, 505. — Origine des réchabites, 651. — Nature des prophéties, IV, 11. — Version d'*Isaïe*, 64. — Supériorité du style de ce prophète sur celui de tous les autres, 127. — Domicile du père de Jérémie, 149; — son supplice, 150. — Variations entre les prophéties de diverses versions,

154; — leurs motifs, 160. — Canonicité des prophéties et des *Lament.* de *Jérémie*, 185. — Caractère de leur style, 190. — Traduction des quatorze homélies d'Origène sur *Jérémie*, 197. — Le texte primitif de *Baruch* a été perdu, 204. — Caractère du style d'*Ezéchiël*, 272, — d'*Osée*, 411, — d'*Amos*, 470, — d'*Abdias*, 483. — Version du liv. de *Daniel*, 285; — réfutation de l'opinion de Porphyre contre son authent., 290; — St Jérôme paraît peu favorable à quelques fragmens de la partie deutéro-canon. de ce liv., 376, 379. — Patrie d'*Osée*, 401. — Epoque où vivait Joël, 427; — sens de la prophétie des sauterelles, 438. — Epoque du tremblement de terre dont parle Amos, 459. — Lieu de la naissance de *Nahum*, 534. — Objet des prophéties de *Sophonie*, 568. — David n'est pas auteur de tous les *Psaumes*, V, 13. — Hésitation des auteurs du canon à y insérer l'*Ecclésiastique*, 52. — Ce liv. a été composé en hébr., 101. — Canonicité de la *Sagesse*, I, 129; — ce liv. a été écrit en grec, 84, 87; — on l'appelle à tort *Sagesse de Salomon*, 89; — Philon n'en est pas auteur, 91; — divinité de ce liv., 95. — *St Matthieu* a écrit son *Evangile* en hébr., V, 113, 114; — but de ce liv., 131. — Confusion entre St Marc et Jean Marc, 134. — *St Marc* a écrit son *Evangile* en grec, 135, 138; — à quelle époque, 140. — Pureté du grec de St Luc, 149; — époque où il écrivit, 150. — But de l'*Evangile* de *St Jean*, 163. — Intégrité des *Evangiles*, 265, 269. — Génie et savoir des fondateurs du christianisme, 304. — Nom des premiers évêques, 205. — Comment. de Théophile sur les *Evangiles*, 346, — et de St Ambroise sur *St Luc*, 349. — Authent. et véracité des *Actes*, 387, 420; — temps où ils furent composés, 425. — Divinité des *Epit. de St Paul*, VI, 31; — leur style, 45; I, 63. — Lieu où fut écrite celle aux *Galates*, VI, 111; — à qui était adressée celle aux *Ephésiens*, 122; — temps où elle fut écrite, 132; — à qui était adressée celle aux *Hébr.*, 228; — elle a été écrite en hébr., 233; — son authent., 244, 246, 252, 260; — authent. de celle à *Philémon*, 218; — ses beautés littér., 220. — *Epit. apocryphes* attribuées à St Paul, 23. — Caractère des *Epit. cathol.*, 284. — Divinité de l'*Epit. cathol. de St Jacques*, 300, 308. — A qui fut adressée la 1^{re} *Epit. de St Pierre*, 320; — authent. de la 2^e, 358, 361, 362, 363; — motifs de la conformité qui existe entre la 1^{re} et celles de St Paul, 338. — Authent. des 2^e et 3^e de *St Jean*, 404, 405; — de celle de *St Jude*, 412; — mission de cet apôtre, 409. — Epoque où fut écrite l'*Apocal.*, 424; — son auteur, 427. — Définition des scholies d'Origène, I, 383, 384; — son éloge, 511. — Principe que St Jérôme a suivi dans ses comment., 508; — il s'est servi avec fruit de ceux des rabbins, 506; — caractère de ses comment., 514; — sorte de *chaines* ou compilations, 386; — dans sa jeunesse il avait fait un comment. purement allégorique sur *Abdias*, 390; — ses Questions sur le *Pentat.*, III, 136; — ses comment. sur *Job*, 478, — sur *Isaïe*, IV, 137, — sur *Jérémie*, 197, — sur *Ezéchiël*, 278, — sur *Daniel*, 395, — sur *Osée*, 416; — sur l'*Ecclésiaste*, V, 61, — sur les *Evangiles*, 350, — sur les *Epit. de St Paul*, VI, 58.

JÉRÔME d'*Egypte*.—Authent. du *Pentat.*, III, 93.

JÉSUS, *fils de Sirach*.—Son comment. sur l'*Ecclésiastique*, V, 109.

JOACHIM (*L'abbé*).—Son comment. sur l'*Apocal.*, VI, 463.

JOCHAI (*Simon Ben-*). (V. SIMON.)

JONATHAN, *fils d'Uziel*.—Il est présumé auteur d'une des paraphrases chaldaïques, I, 283. — On lui en a attribué une autre dite *Targum* du Pseudo-Jonathan, 284. — Autorité de sa paraphrase, 424. — Autorité des paraphrases pour connaître la véritable signification des mots hébr., 526.

JONES (G.). — Son comment. sur les 2^e et 3^e Epit. de *St Jean*, VI, 407.

JONES (W.). — Son estime pour la Bible et ses motifs, I, 19. — Impossibilité de fixer positivement la chronologie des Hindous, 9.

JOSEPH. — Autorité de ses citations, I, 425. — Caractère et utilité de ses ouvrages, 531. — Il pallie et dissimule les crimes des Hébr., III, 86. — Il a réfuté les objections des écrivains profanes sur les Juifs, 95. — Les Juifs croyaient à l'inspiration des liv. saints, I, 24. — Disposition de leur canon, 72; — sa clôture remonte au temps d'Esdras, 78; IV, 338; — il n'y en a point eu de postérieur chez eux, I, 96. — Leur tradition est favorable aux liv. deutér.-canon., 105. — Auteurs des liv. de l'Anc.-Test., 73, 78. — La langue en usage au temps de Jésus-Christ n'était ni le latin ni le grec, 159. — Intégrité du texte hébr. de l'Anc.-Test., 173. — Origine de la version des Septante, 195, 210; — c'est la version la plus ancienne, 213. — Etendue de la mer Morte, II, 34; — qualité de ses eaux et des arbres riverains, 35. — Maisons de la Judée au temps de Jésus-Christ, 59. — Manière de fermer les portes à Jérusalem, 71. — Forme des caleçons des Hébr., 356. — Les Hébr. n'ont pas introduit la lèpre en Egypte, 477. — Exemples du crucifiement d'hommes vivans, 540. — Refus de sépulture chez les Hébr., 548. — Célébration de la fête *Purim*, III, 403. — Aman était-il Amalécite, 416. — Respect de Joseph pour le liv. d'*Esther*, 420, 430. — Authent. du *Pentat.*, 27, 32; — ce qu'il devint après la construction du Temple, 75. — Authent. et véracité des *Paralip.*, I, 25; III, 261. — Le 2^e liv. d'*Esdras* est-il de Néhémie, 300, 302. — Question de la réalité de l'histoire de *Job*, 448. — On a attribué à tort à Joseph le 1^{er} et le 2^e livre des *Machabées*, 493; — il en a inséré une partie dans ses *Antiquités*, 497; — il les regardait comme canoniques, 510; — il parle de Judas l'Essénien comme d'un prophète, 500; — il n'a point senti les beautés de l'histoire du patriarche Joseph, 116. — Antiquité des prophéties d'*Isaïe*, IV, 74; — authent. et divinité de celles de *Jérémie*, 173, 185. — Famille et talens de *Baruch*, 203. — Passages d'*Ezéchiel* que nous n'avons pas, 246 (*note*). — Antiquités des prophéties de *Daniel*, 294, 298; — leur canonicité chez les Juifs, 296, 338; — leur divinité, 387; — authent. de leur partie deutér.-canon., 379. — Joseph n'a pas connu le liv. de la *Sagesse* en hébr., V, 87. — Conformité de ce qu'il dit sur l'état topographique de la Palestine avec ce qu'en disent les évangélistes, 213; — même conformité sous le rapport historique, 219, 220. — Authent. des *Evangelies*, 244, 246; — leur

véracité, 313. — Les Juifs furent chassés de Babylone sous Caïus, VI, 325, 330. — Authent. et véracité des *Actes*, V, 394 à 409.

JOSEPH, fils de don David Aben-Jachia. — Ses comment. sur *Esdras* et *Néhémie*, III, 295; — sur *Daniel*, IV, 399.

JOSEPH l'aveugle. — Il est présumé auteur de quelques paraphrases chaldaïques, I, 285.

JOUVILLIERS (C.). — Il a recueilli les comment. de Calvin sur *Jérémie*, IV, 199.

JULES AFRICAÏN. — Son opinion contre l'authent. des parties deutér.-canon. du liv. de *Daniel*, réfutée par Origène, III, 375, 379, 380, 389.

JULIEN (St.). — Son comment. sur *Nahum*, IV, 544.

JULIEN, empereur. — Authent. et véracité des *Evangelies*, V, 226, 312.

JUNILIUS, évêque d'Afrique. — But de ses travaux sur l'Ecrit., XIII. — Canonicité de quelques liv. de l'Anc.-Test., 102; III, 70.

JUNIUS (Patrice). — Auteur du liv. de *Josué*, III, 161. — Traduction de la chaîne de Nicéas sur *Job*, 478. — Son comment. sur *Daniel*, IV, 396.

JUSTI (W. Ch.). — Epoque où furent écrites les prophéties de *Michée*; — leur auteur, IV, 514. — Comment. sur *Joël*, 457; — sur *Amos*, 477; — sur *Michée*, 533; — sur *Habacuc*, 564.

JUSTIN (St.). — Intégrité du texte hébr. de l'Anc.-Test., I, 174. — Origine de la version des Septante, 195. — Authent. du *Pentat.*, III, 32. — Inspiration des prophètes, I, 33. — Passages d'*Ezéchiël* que nous n'avons pas, IV, 246 (note). — Comment. littéral des prophéties, I, 393. — Divinité du liv. de la *Sagesse*, V, 94. — L'Eglise primitive croyait à la divinité des liv. du Nouv.-Test., I, 2. — Authent. des *Evangelies*, V, 175, 198; — leur intégrité, 265, 70. — Authent. des *Epît. de St Paul*, VI, 10; — leur divinité, 30. — Authent. de la 2^e Epît. de *St Pierre*, 357. — Auteur de l'*Apocal.*, 427; — comment., 461.

JUSTIN, abrégiateur de *Troque Pompée*. — Authent. du *Pentat.*, III, 33; — sa véracité, 94. — Fertilité de la Palestine, II, 40. — Erreur sur l'origine de la lèpre, 477.

JUSTINIANI (Le P. Benoît). — Son comment. sur les *Epît. de St Paul*, VI, 64.

JUSTINIANI (F.). — Son comment. sur *Tobie*, III, 343.

JUSTINIANI (A.). — Son Psautier polyglotte, I, 335.

JUVÉNAL. — Il cite Moïse dans une satire, III, 33.

JUVENCUS. — Sa concorde des *Evangelies*, V, 339.

K

KAISER (G.-Ph.-Chr.). — Son comment. des *Psaumes*, V, 37; — *Cant. des cant.*, 83, — sa concorde des *Evangelies*, 344.

KALINSKY. — Objet des prophéties de *Nahum*, IV, 537. — Comment. sur *Habacuc*, *Nahum*, *Michée*, *Ezéchiël*, etc., IV, 546, 563.

KEIL (C.-F.). — Vérité et authent. des *Paralip.*, III, 273. — Son comment. sur ces liv., 280. — Le 1^{er} liv. d'*Esdras* est de cet auteur, 287.

KENNICOTT (B.). — Ses travaux sur le texte hébr., I, 407. — Autorité de sa collation pour la critique de l'Anc.-Test., 426. — Ses erreurs en fait de critique et corrections, 430. — Il a beaucoup abusé des lieux parallèles, 421. — Age des manuscrits, 423. — Il a cru à tort que la version Vulgate de St Jérôme s'est en partie perdue, 257. — Son opinion sur les versions syriaques, 287. — Il donne trop d'autorité au texte samaritain, 424. — Authent. du liv. de *Baruch*, IV, 211.

KIMCHI ou *Kimhi* (*David*), fils de *Joseph*. — Il a suivi à peu près la méthode des Caraïtes en commentant l'Écrit., I, 395. — Ses comment. sur *Josué*, III, 184; — sur les *Juges* et les liv. historiques, 203; — sur les *Rois*, 249; — sur *Jérémie*, IV, 202; — sur *Ezéchiel*, 281; — sur *Oséé* et les petits prophètes, 425. — Samuel est auteur du liv. des *Juges*, III, 188.

KIPPLING (*Le Docteur*). — Son fac-simile du *Codex cantabrigiensis*, I, 443.

KIRMS (H.-G.). — Une partie du liv. de *Daniel* n'est pas authent., IV, 291, 309, 341, 346, 347, 354. — Son comment. sur ce prophète, 398.

KLAPROTH (J.). — Caractère douteux de la chronologie chinoise, I, 8. — Origine récente des tables astronomiques des Hindous, 10.

KLEINER (A.-F.). — Ses remarques sur *Isaïe*, IV, 146.

KLEUKER (J.-G.). — Son comment. sur la *Sagesse*, V, 99.

KNITTEL. — Son édition de la version gothique, I, 297.

KO (*Le P.*). — Origine de la chronologie chinoise, I, 7.

KOEHLER (J.-B.). — Ses comment. sur *Abdias*, IV, 485.

KOESTER. — Son comment. sur *Zacharie*, IV, 619.

KOFOD (*Berger-Poscholan*). — Son comment. sur *Habac.*, IV, 563.

KOPPE (J.-B.). — Confusion qu'il a mise dans les prophéties d'*Isaïe*, IV, 68; — leur authent., 69, 97. — Comment. sur les *Épit. de St Paul*, VI, 70.

KRAUSE. — Il n'y a pas unité de composition dans l'*Épit. aux Philippiens*, VI, 146.

KREBSIUS. — Utilité des ouvrages de *Joseph*, I, 531.

KUEPER (A.). — Authent. du *Pentat.*, III, 21. — Antiquité du liv. de *Josué*, 171.

KUINEL (T.). — Son comment. sur *Oséé*, IV, 425.

KUSTER. — Son édit. grecque du *Nouv.-Test.*, I, 447.

L

LACERDA (V. CERDA.)

LA CHAMBRE (*L'abbé de*). — Sens spirituel de l'Écrit., I, 355.

LA CHÉTARDIE (*De*). — Principes d'interprétation de l'*Apocal.*, VI, 432, 433, 439, 446. — Comment. sur ce liv., 464.

LACTANCE. — *Josué* est auteur du liv. qui porte son nom, III,

162. — Passages d'*Ezéchiel* que nous n'avons pas, IV, 246 (note).
- LA HARPE. — Beautés de l'entretien d'Abraham avec Dieu, III, 117; — du poème de *Job*, 475.
- LALLEMANT (*Le P.*). — Il a adopté dans ses *Réflexions morales* la version du P. Bouhours, I, 311. — Ses notes sur les *Épît. de St Paul*, VI, 69.
- LA LUZERNE (*Le cardinal de*). — Application d'une prophétie de Zacharie à Jésus-Christ, IV, 23. — Authent. des *Évangiles*, V, 177, 221, 224, 244.
- LAMPRIDE. — Véracité des *Évangiles*, V, 311.
- LAMI ou *Lamy* (*Le P.*). — Genre de ses travaux, I, xiv. — Prix qu'il attachait à la connaissance de l'hébr., 167. — Il n'est pas toujours exact en traitant du canon, 68. — Erreur sur la différence entre les liv. proto-canon, et deutér.-canon., 138. — Les premiers habitans de la Palestine étaient-ils des géans, II, 19. — Vérité poétique de l'histoire de *Job*, III, 433, 457. — Sa concorde des *Évangiles*, V, 340.
- LANFRANC. — Il a revu et corrigé les copies de la Vulgate, I, 260.
- LANGÉ. — Doutes sur l'authent. de la 1^{re} *Épît. de St Jean*, VI, 381. — Comment. sur ces *Épît.*, 397. — Fausseté du système d'interprétation de l'*Apocal.* d'Eichhorn, 468.
- LANIADO (*Samuel*). — Son comment. sur *Josué*, les *Juges*, *Samuel* et les *Rois*, III, 184.
- LANIADO (*Abraham ben-Isaac*). — Son comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 83.
- LAPIERRE (*Corneille*). — Inspiration divine des *Écrit.*, I, 56. — Espèce de vin en usage chez les Hébr., II, 401. — Époque de la mort d'Antiochus, III, 503. — Auteur du liv. de la *Sagesse*, V, 89, 91. — Caractère de ses comment., I, 517. — Son comment. sur *Ruth*, III, 213; — sur *Isaïe*, IV, 138; — sur *Jérémie*, 198; — sur *Daniel*, 396; — sur les *Évangiles*, V, 358; — sur les *Actes*, 456; — sur les *Épît. de St Paul*, VI, 63, 66, 72; — sur l'*Apocal.*, 463.
- LAPLACE. — Antiquité des tables indiennes, I, 10.
- LARDNER. — Genre de ses travaux, I, xiv. — Il a confondu St Marc avec Jean Marc, V, 134. — Authent. des *Évangiles*, 204; — conformité de leur récit avec les sources de l'histoire profane, 218. — Justification de St Ignace pour avoir cité un passage d'un *Évangile* apocryphe, 241. — Authent. et véracité des *Actes*, 380, 392; — leur divinité, 434. — Époques où furent écrits l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 35, — *aux Romains*, 75, — *aux Galates*, 108, — *aux Colossiens*, 157, — la 2^e à *Timothée*, 195, — celle à *Tite*, 209, — la 1^{re} de *St Jean*, 376, — la 1^{re} de *St Pierre*, 330. — A qui étaient adressées celles *aux Ephésiens*, 124, — *aux Hébr.*, 228, — la 1^{re} de *St Jean*, 375, — celle de *St Jacques*, 288. — Lieu où furent écrites l'*Épît. aux Galates*, 112, — la 1^{re} de *St Pierre*, 324, 327, 348. — St Paul a prêché à Colosses, 155. — Beautés de l'*Épît. aux Hébr.*, 75. — Son style ne prouve pas qu'elle ait été écrite en hébr., 38; — St Luc n'en est pas auteur, 253; — son authent., 266. — Époque où fut écrite celle de *St Jude*, 411. — St Jean n'a pas été xilé sous Néron, 425.

- LA RUE (*Le P. de*). — Fragmens d'Origène sur *Jérémie*, IV, 197.
- LAURENS (H.). — Ses notes sur *Job*, III, 482. — Sa traduction des *Psaumes*, V, 34.
- LAURMANN (M.-T.). — Son comment. sur l'*Épit. de St Jude*, VI, 418.
- LAYNEZ. — Le concile de Trente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, I, 267.
- LEBRIXA (A.). — Il coopéra à la Polyglotte du cardinal Ximénès, I, 331.
- LEBRUN (J.-B.). — Son comment. sur les *Rois*, III, 247.
- LECÈNE (C.). — Ses erreurs sur l'authent. du *Pentat.*, III, 11.
- LECLERC (J.). — Genre de ses travaux, I, xiv. — Ses attaques contre l'inspiration des prophètes, 22. — Son opinion contraire à la version des Septante, 201. — Son opinion défavorable à la science de St Jérôme, 226; — combattue par D. Martianay et Carpovius, 226. — Genre de travail des vêtemens des Hébr., II, 350. — Usage de noyer les criminels, 549. — Erreurs sur l'authent. du *Pentat.*, III, 57 (*note*). — Auteur du liv. de *Josué*, 161. — L'histoire d'*Esther* n'est pas véritable, 402. — L'avenir était présent à l'esprit d'Isaïe dans ses prophéties, IV, 109. — Justification de St Ignace pour avoir cité un passage d'un Évangile apocryphe, V, 241. — Époque où St Paul écrivit la 1^{re} Épit. à *Timothee*, VI, 183. — Attaque contre l'intégrité de la 1^{re} Épit. de *St Jean*, 383. — Caractères des comment. de Leclerc, I, 518. — Ses comment. sur le *Pentat.*, III, 148; — sur les *Juges*, 202; — sur les *Rois*, 248; — sur le 1^{er} liv. d'*Esdras*, 295; — sur *Esther*, 436; — sa concorde des *Évangiles*, V, 343; — ses notes sur ce liv., 362.
- LECLERC (*Samuel*). — Il a coopéré à la Polyglotte de Walton, I, 335.
- LECOCK, *Lecok* ou *Lecoq* (*Cocceius*) (J.). — Ses comment. sur le *Pentat.*, III, 148; — sur *Job*, 482; — sur *Josué*, 183; — sur *Jérémie*, IV, 199; — sur les *Psaumes*, V, 36.
- LECOURRAYER. — L'Église n'a pas le droit de déclarer canon. un liv. sur lequel il y a eu des doutes, I, 122. — Attaques contre le décret du concile de Trente relatif à la canonicité des liv. saints, 124.
- LEE (*Samuel*). — Son comment. sur *Job*, III, 485.
- LEFEBVRE ou *Lefèvre d'Étaples*. — Ses comment. sur les *Évangiles*, V, 355; — sur les Épit. de *St Paul*, VI, 62.
- LEFÈVRE (G.). — Il a coopéré à la Polyglotte de Philippe II, I, 332.
- LE GROS. — Sa version française dite *Bible de Cologne*, I, 307.
- LEIBNITZ. — Vérité de la narration de Moïse, I, 18. — L'Église n'a pas le droit de déclarer canonique un liv. sur lequel il y a eu des doutes, 122. — Attaque contre le décret du concile de Trente relatif à la canonicité des liv. saints, 124.
- LEIGHTON (R.). — Ses comment. sur la 1^{re} Épit. de *St Pierre*, VI, 348.
- LE JAY. — Sa Polyglotte, I, 333. — Elle renferme la version arabe de *Job*, 291.
- LE LONG (*Le P.*). — Opinion sur le comment. de Jean Lorin sur

les *Nombres*, III, 141. — Comment. sur les *Machabées* et sur *Job*, analogue à celui de Strigélius, et publié à Lyon, 516 ;—de Folegio sur la 1^{re} Epit. de *St Jean*, VI, 406.

LE MAISTRE DE SACY. (V. SACY.)

L'EMPEREUR. (V. EMPEREUR.)

LENFANT. — Lieu où fut écrite l'Epit. aux *Galates*, VI, 112 ; — époque où le fut celle de *St Jude*, 411.

LENGERKE (C.). — Le liv. de *Daniel* n'est pas authent., IV, 292, 307, 342 (note), 343. — Son comment. sur ce prophète, 398. — Clôture du canon des Juifs, 339.

LÉON (St). — Intégrité des *Evangiles*, V, 270. — Authent. de l'Epit. aux *Hébr.*, VI, 246.

LÉON DE MODÈNE. — Usage des Juifs modernes relatif au poteau des portes, II, 69. — Description du phylactère, 394. — Fête commémorative de la délivrance de Béthulie par Judith, III, 361.

LÉON (L. de). — Ses comment. sur *Abdias* et l'Epit. aux *Galates*, IV, 484.

LÉONARD (L'abbé). — Sa manière d'interpréter l'Ecrit., I, 349, 351, 358.

LE PELLETIER de Rouen. — Valeur de la darique (monnaie), II, 328.

LE ROI. — Bossuet a été peu exact en expliquant la supériorité des prophéties sur les miracles ; — pourquoi, IV, 10 (note).

LESS (G.). — L'histoire de Jonas n'est pas véritable, IV, 490, 499.

LESSING (J. T.). — Ses comment. sur *Jérémie* et sur *Jonas*, IV, 201, 511.

LESSIUS (Le P.). — Inspiration divine des Ecrit., I, 55, 56.

LE TELLIER (Le P.). — Il coopéra à la version française du P. Bouhours, I, 311.

LE TOURNEUR. — Le Maistre lui a emprunté une partie de ses explications, I, 305.

LEUSDEN (J.) et Charles Schaaf. — Leur édit. syriaque, I, 287, 288. — Comment. du premier sur *Joël*, IV, 455 ; — sur *Abdias*, 485 ; — sur *Jonas*, 510.

LÉVI-BEN-GERSON. — C'est un des principaux rabbins commentateurs, I, 507. — Ses comment. sur le *Pentat.*, III, 153 ; — sur *Josué*, les *Juges*, *Samuel*, les *Rois*, 184, 249 ; — sur *Job*, 486, — sur les *Proverbes*, V, 49.

LÉVITA (E.). Son opinion sur les points-voyelles, I, 404.

LIGHTFOOT (J.). — Quel est l'auteur du liv. de *Josué*, III, 160. — Concorde des *Evangiles*, V, 343. — Comment. sur les *Actes*, 459. — Epoque où fut écrite la 2^e Epit. à *Timothee*, VI, 195 ; — à qui fut adressée la 1^{re} de *St Jean*, 374. — Epoque où fut écrite l'*Apocal.*, 422.

LIGNY (Le P. de). — Sa concorde des *Evangiles* dans sa *Vie de Jésus-Christ*, V, 342.

LINDE (J.-W.). — Ses notes au comment. sur l'*Ecclésiastique* de Jésus fils de Sirach, V, 109.

LIPPOMAN (L.). — Ses comment. sur la *Genèse*, l'*Exode* et quelques *Psaumes*, III, 140.

LIVÉLIUS (E.). — Ses commentaires sur *Osée* et les prophètes, IV, 420.

- LIVINEJUS (J.).—Il coopéra à la Polyglotte royale de Philippe II, I, 333.
- LOFTUSIUS.—Il coopéra à la Polyglotte de Walton, I, 335.
- LOMBARD (P.).—Son commentaire sur les *Epît. de St Paul*, VI, 61.
- LOMBROSO.—C'est un des principaux rabbins commentateurs, I, 507.
- LONGIN.—Authent. du *Pentat.*, III, 34.
- LONGUERUE (*L'abbé de*).—Attaque contre l'intégrité de la 1^{re} *Epît. de St Jean*, VI, 383.
- LOPEZ DE STUNIGA (*Didace*).—Il coopéra à la Polyglotte du cardinal Ximénès, I, 331.
- LORIN (J.).—Ses comment. sur le *Lévitique*, les *Nombres* et le *Deutér.*, III, 141; — sur les *Psaumes*, V, 31; — sur l'*Ecclésiaste*, 61; — sur la *Sagesse*, 99; — sur les *Actes*, 455; — sur les *Epît. cathol.*, VI, 316; — sur la seconde de *St Pierre*, 372; — sur la 1^{re} de *St Jean*, 397.
- LOUIS DE DIEU.—Caractère de ses comment., I, 518. — Mérite de la Vulgate, et science de St. Jérôme, 236. — Sens du mot ou nom *Agur*, V, 40 (*note*). — Son comment. sur les *Epît. cathol.*, VI, 316.
- LOUVAIN (*Jean de*). (V. HESSELS.)
- LOWTH (R.).—Ses erreurs en fait de critique et de corrections, I, 430. — Utilité de son *Traité de la Poésie des Hébr.*, 494. — Nature du vers hébr.; — caractère du style, et différentes espèces de poèmes hébr., III, 257 et suiv. — Beautés des discours prophétiques de Balaam, III, 130. — Ressemblance anticipée du poème de *Job* avec le drame, III, 472; — beautés du style, 476. — Nature des prophéties, IV, 14; — leur style poétique, 15. — Beautés littéraires de celles d'*Isaïe*, 77, 128. — Caractère du style de *Jérémie*, 191, 193; — d'*Ezéchiel*, 270; — de *Daniel*, 390; — d'*Osée*, 411; — de *Joël*, 453; — d'*Amos*, 470; — de *Jonas*, 506; — de *Michée*, 528; — de *Nahum*, 540; — d'*Habacuc*, 555; — de *Sophonie*, 569; — d'*Aggée*, 577; — de *Zacharie*, 612; — de *Malachie*, 627; — des *Psaumes*, V, 27; — des *Proverbes*, 46; — de l'*Ecclésiaste*, 59; — de l'*Ecclésiastique*, 107; — de la *Sagesse*, 97; — du *Cant. des cant.*, 77, 78; — objet de ce liv., 66. — L'*Ecclésiastique* a été composé en hébr., 101, 102. — Beautés des paraboles des *Evangelies*, 323. — Ses comment. sur *Isaïe*, IV, 143.
- LUC DE BRUGES (F.).—Il coopéra à la Polyglotte royale de Philippe II, I, 333. — Erreurs à corriger dans les édit. de la Vulgate faites d'après celle de Clément VIII, I, 263. — Ses comment. sur les *Actes*, V, 456; — sur les *Epît. cathol.*, VI, 315. — Intégrité de la 1^{re} de *St Jean*, 391.
- LUCIEN.—Il a revu et corrigé les fautes de la version des Septante, I, 217. — Sens des oracles des païens difficile à expliquer, IV, 44.
- LUCIFER DE CAGLIARI.—Divinité des liv. des *Machabées*, III, 505. — Authent. de l'*Epît. aux Hébr.*, VI, 246.
- LUCINIUS.—Son opinion favorable à la version de St Jérôme, dite Vulgate, I, 254.

LUCKE. — Authent. de la 1^{re} *Épît.* de *St Jean*, VI, 382.

LUDERWALD. — Authent. du liv. de *Daniel*, IV, 292. — Son comment. sur *Jonas*, 511.

LUDOVICI (C.). — Son comment. sur *Job*, III, 486.

LUTHER. — Sa version allemande, I, 301. — Il a rejeté tous les liv. deut.-canon. de l'Anc. Test., et presque tous ceux du Nouv., 94; — contesté la canonicité du liv. de *Judith*, III, 350; — la réalité de son histoire, mais avoué son excellence, 384; — nié la divinité du liv. d'*Esther*, 417; — contesté presque seul la divinité de l'*Épît. cathol. de St Jacques*, VI, 300, 307; — semblé attribuer au juif converti Apollon l'*Épît. aux Hébr.*, 254. — Ses comment. sur *Daniel*, IV, 396; — sur *Jonas*, 509; — sur *Michée*, 523; — sur *Habacuc*, 562.

LUZERNE. (V. LA LUZERNE.)

LYE. — Son édit. de la version gothique, I, 297.

LYRE (*Ferrand et Nicolas de*). (V. FERRAND et NICOLAS.)

LYSER (P.). — Ses comment. sur *Osée* et les petits prophètes, IV, 420.

LYSIMAQUE. — A-t-il écrit la version grecque du liv. d'*Esther*, III, 395.

M

MABILLON. — Prix qu'il attachait à la connaissance de l'hébr., I, 166. — Son *fac-simile* du manuscrit dit *San-Germanensis*, 444. — Méthode à suivre dans l'étude de l'Écrit.-Ste, III, 315.

MACAIRE (St). — Authent. de la 2^o *Épît. de St Pierre*, VI, 358.

MACKNIGHT (J.). — Sa concorde des *Évangiles*, V, 344. — Ses comment. sur les *Épît. de St Paul*, VI, 70. — Lieu où fut écrite celle *aux Galates*, 111, 112; — époque où le fut la 1^{re} à *Timothée*, 184; — authent. de celle *aux Hébr.*, 265; — est-elle supérieure aux autres, 275. — Singulière preuve de divinité qu'il trouve à la 2^o *aux Philipp.*, 178. — Où fut écrite la 1^{re} *Épît. de St Jean*, et à qui fut-elle adressée, 375, 378.

MACROBE. — Véracité des *Évangiles*, V, 309.

MAGALIAN (C.). — Ses comment. sur *Josué*, III, 183; — sur les *Juges*, 201.

MAHOMET. — Ses faux miracles; — son but en composant le *Coran*, I, 44.

MAILLET. — Qualités des oignons d'Égypte, II, 197.

MAIMONIDES. — C'est un des principaux rabbins commentateurs, I, 506. — Forme des caleçons des Hébr., II, 356. — Vénération des Juifs pour le liv. d'*Esther*, III, 419. — Il ne regarde pas *Baruch* comme un prophète, IV, 234.

MAJUS (J.-H.). — Sa traduction d'Abarbanel sur *Isaïe*, IV, 147.

MALANIMÉUS (C.). — Sa traduction du comment. de David Kimchi sur *Isaïe*, IV, 147.

MALDONAT. — Ses comment. sur *Jérémie*, IV, 198; — sur les *Proverbes*, V, 48; — sur le *Cant. des cant.*, 81; — sur les *Évangiles*, 357.

MALERMI ou *Malerbi* (N.). — Sa version italienne de la Bible I, 300.

MALTE-BRUN. — Origine de la mer Morte, II, 34.

MALVENDA. — Ses comment. sur les *Proverbes*, V, 48.

MAMEROT (R.). — Ses sermons sur *Jonas*, IV, 508.

MANÉTHON. — Authent. du *Pentat.*, III, 32. — Origine de la lèpre, II, 477.

MANGER (J.-H.). — Son comment. sur *Osée*, IV, 425.

MANTON (T.). — Son comment. sur les *Épît. cathol.*, VI, 318.

MARC, *disciple de Valentin*. — Authent. des *Évangiles*, V, 195.

MARCEL II. — Le concile de Trente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, I, 267.

MARCION. — Authent. des *Évangiles*, V, 188, 198. — Son Évangile apocryphe, 230. — Il rejetait quatre *Épît. de St Paul*, VI, 31. — A qui était adressée l'*Épît. aux Ephésiens*, 121, 126.

MARCK (J.). — Ses comment. sur les douze petits prophètes, IV 421:

MARIANA (*Le P.*). — Caractère de ses comment., I, 517. — Ses comment. sur les *Évangiles*, V, 357. — Utilité des comment. de rabbins, I, 506. — Époque de la mort d'Antiochus, III, 503.

MARKLAND. — Attaque contre l'authent. de quelques discours et de quelques lettres de Cicéron, IV, 98.

MARSH. — Il a confondu St Marc avec Jean-Marc, V, 134. — Existence d'un Évangile primitif, 250. — Concorde d'Ammonius d'Alexandrie, 338.

MARSHAM. — Sa chronologie du liv. des *Juges*, III, 187.

MARTIANAY (*Le P.*). — Il n'y a point eu chez les Juifs de canon postérieur à celui d'Esdras, I, 96, 97. — C'est à l'Église qu'appartient le droit de proposer un canon des liv. saints, 118. — Décisions des conciles d'Afrique sur le canon des Écrit., 132 (*note*). — Défense de St Jérôme contre les attaques de Leclerc, 226. — Ses remarques suffisent pour faire distinguer dans la Vulgate actuelle ce qui appartient à St Jérôme, 258, 259. — Remarques sur l'ancienne traduction latine du liv. d'*Esther*, III, 397. — Sa traduction du comment. de St Jérôme sur l'*Ecclé.*, V, 61.

MARTIN (R.). — Son opinion sur les points-voyelles, I, 404.

MARTINENGUE (A.). — Son comment. sur la *Genèse*, III, 141.

MARTYR (P.). — Ses comment. sur le liv. des *Juges*, III, 202; — des *Rois*, 248; — sur *Jérémie*, IV, 199.

MASCH. — St Matthieu a composé son Évangile en grec, V, 112.

MASIUS (A.). — Genre de ses travaux, I, xiv. — Il coopéra à la Polyglotte royale de Philippe II, 333. — Quel est l'auteur du liv. de *Josué*, III, 160; — son comment. sur ce liv., 182.

MAUDUIT (*Le P.*). — Avantages de l'analyse, VI, 41. — Ses comment. sur les *Épît. de St Paul*, 68. — Époque où fut écrite celle à *Tite*, 210; — à qui fut adressée la 1^{re} de *St Jean*, 375; — beautés des avis donnés aux prêtres dans la 1^{re} de *St Pierre*, 344; — beautés littér. de celle de *St Jude*, 415.

MAUNDRELL. — Description d'une caverne, II, 50. — Aiguillon pour les bœufs, en usage en Palestine, 178.

- MAUR (*Raban-*). (V. RABAN.)
- MAUSEN (F.-J.-V.-D.). — Son comment. sur les petits prophètes, IV, 424.
- MAUVILLON DE BRUNSWICH. — Abus de la nouvelle exégèse des protestans, I, 537.
- MAXIME (St.). — Son homélie sur le jeûne des Ninivites, IV, 508. — Comment. de St Ambroise sur St Luc, V, 350.
- MAYER. — Témoignages des historiens du paganisme en faveur de la véracité des Evangiles, V, 308.
- MAYR (G.). — Ses études grammaticales sur *Jonas*, IV, 508.
- MÈDE (J.). — Son comment. absurde sur l'*Apocal.*, VI, 467.
- MÉDINA. — Epoque de la mort d'Antiochus, III, 503.
- MEIR (*Arama*). (V. ARAMA.)
- MEISNER (B.). — Son comment. sur *Osée*, IV, 424.
- MEKLEBURG (*Jacob-Zebi*). — Son comment. sur le *Pentat.*, III, 55.
- MÉLANCHTON. — Ses comment. sur *Daniel*, IV, 396, — et sur *Zacharie*, 618.
- MÉLECH (*Salomon Ben-*). (V. SALOMON.)
- MÉLITON de Sardes. — Son catalogue des liv. canon., I, 128; — comprend les prophéties et les *Lamentations* de *Jérémie*, IV, 185, — le liv. de *Daniel*, 338. — Quel est l'auteur de l'*Apocal.*, VI, 427. — Comment., 461.
- MENACHEM de Lonzano. — Son ouvrage : *la Lumière de la Loi*, 406.
- MÉNANDRE. — Antiquité des aqueducs en Orient, II, 80.
- MENDELSON (*Moïse*). — Ses comment. sur le *Pent.*, III, 154; — sur l'*Ecclé.*, V, 63. — Sa traduction du *Cant. des cant.*, 83.
- MENDOSA (A. de). — Prix qu'il attachait à la connaissance de hébr., I, 167.
- MENDOSA (F. de). — Son comment. sur les *Rois*, III, 247.
- MENOCHIUS. — Objet de ses travaux, I, xv. — Définition du deuil public des Hébr., II, 495. — Epoque de la mort d'Antiochus, III, 503. — Caractère des comment. de cet auteur, I, 517. — Ses notes complètent le comment. du P. Mariana sur les *Evangiles*, I, 357.
- MERCIER, *Le Mercier* ou *Mercerus* (Jean). — Ses comment. sur *Genèse*, III, 140; — sur *Ruth*, III, 213; — sur *Job*, 479; — sur *Osée*, IV, 417; — sur *Aggée*, 579; — sur les *Proverbes*, V, 48.
- MESROB. — Sa version arménienne, I, 296.
- MESSANA (F.). — Son comment. sur *Zacharie*, IV, 617.
- MÉTHODIUS de Tyr. — Sa version slavonne, I, 298. — Authent. des prophéties de *Daniel*, IV, 290. — Divinité du liv. de *Baruch*, V, 231. — Authent. de la partie deut.-canon. du liv. de *Daniel*, V, 279, 382; — de la 2^e Epit. de *St Pierre*, VI, 358. — Comment. sur l'*Apocal.*, 461.
- MEYER. — St Marc a écrit d'après St Luc, V, 154 (*note*).
- MEYERNHOFF. — Différence entre le style de la 1^{re} Epit. de *St Pierre*, et celui de la seconde, VI, 367, 368.
- MICHAELIS. (*Jean-David*). — Genre de ses travaux, I, xiv. —

Ses erreurs en fait de critique et de corrections, 430. — Ses défauts, 496. — Objection contre l'inspiration de l'Écrit.-Ste, 38. — Opinion sur les versions syriaques, 286, 456. — Sa version allemande, 302; — les notes mises à la marge sont de Schmidt, IV, 200. — Sa liste des manuscrits du Nouv.-Test., I, 441 (*note*) et suiv. — Ses conjectures critiques, 464. — Autorité des Pères de l'Église pour la critique sacrée, 460, 461. — Le *hasidâ* n'est pas la cigogne, II, 135. — Véracité des liv. des *Machabées*, III, 498. — Divinité des prophéties d'*Isaïe*, IV, 125. — Vie et prophéties de *Jérémie*, 150; — supposition de deux édit. primitives, 157; — sujet et but des *Lamentat.*, 168, 169. — Objections contre l'authent. d'une partie des prophéties de *Jérémie*, 179. — Caractère du style d'*Ezéchiel*, 272. — Une partie du liv. de *Daniel* n'est pas authent., 291; — langue que parlait ce prophète, 349. — Réfutation des hypothèses de Flugge contre *Zacharie*, 619. — Plan du *Cant. des cant.*, V, 65. — St Matthieu et Lévi fils d'Alphée sont deux personnages différens, 111. — St Matthieu n'a pas composé son Évangile en grec, 112, 119. — St Marc et Jean Marc ne sont qu'un même personnage, 134. — Style de St Marc, 139. — Lieu où St Luc écrivit son Évangile, 151. — Style de celui de St Jean, 158. — Conformité du récit des Évangélistes avec les sources de l'histoire profane, 218. — Intégrité des *Évangiles*, 267, 281. — Opinion sur quelques concordances, 344. — But de l'auteur des *Actes*, 374; — temps et lieu où ils furent écrits, 424, 425. — St Luc n'était pas inspiré, 427, 430. — Beautés des discours que renferme ce liv., 439. — Contradictions prétendues des Évangélistes, 460 et suiv. — Chronologie des *Actes*, 495 et suiv. — St Paul n'avait aucun avantage à tromper en composant ses *Épit.*, VI, 29; — motifs de l'ordre dans lequel elles sont classées dans la Bible, 34, 35; — leur style, 46. — Difficultés du style de l'*Épit. aux Ephésiens*, 140. — Époques et lieux où furent écrites les diverses *Épit.*, *aux Romains*, 75, — *aux Galates*, 108, 116 (*note*), — *aux Ephésiens*, et à qui elle était adressée, 144, 122, 123, 129, — *aux Philippiens*, 150, — *aux Thessaloniens*, 163, 170, — à *Timothée*, 180, 195, — à *Tite*, 206, 209, — celle de *St Jacques*, 289, — sa divinité, 304, — son style, 309, — à qui elle était adressée, 287, 288; — celles de *St Pierre*, 321, 327, 329, 330, 350; — leurs beautés littér., 341; — celles de *St Jean*, 375, 376. — Nombre de celles *aux Corinthiens*, 83. — Objet de celle *aux Colossiens*, 158 (*note*). — Nature de celle *aux Hébr.*, 225; — elle a été composée en hébr., 233 (*note*); — possibilité d'erreur dans un travail sur cette *Épit.*, 273; — citation tronquée d'un passage d'Origène sur cette *Épit.*, 245 (*note*). — Rapports et différences entre le style de la 1^{re} *Épit. de St Pierre* et celui de la 2^e, 368. — Attaque contre l'intégrité de la 1^{re} de *St Jean*, 383. — Traduction des comment. de Benson sur l'*Épit. de St Jacques*, 318. — A qui furent adressées les 2^e et 3^e de *St Jean*, 399; — à quelle époque furent-elles écrites, 401; — uniformité de leur style avec celui de la 1^{re}, 404. — A qui fut adressée l'*Épit. de St Jude*, 410. — Texte original, style et beautés littér. de l'*Apocal.*, 419, 453, 458. — Utilité des scholies de Mi-

chaëlis, I, 519; — caractère de ses notes et comment., 518. — Ses comment. sur *Jérémie*, IV, 201; — sur l'*Ecclé.*, V, 62. — Concordance des *Evangélistes*, 330.

MICHAELIS (*Jean-Henri*). — Son édit. du texte hébr., I, 406. — Ses notes sur *Job*, III, 484.

MIDDELDORPF (H.). — Son comment. sur *Nahum*, IV, 547.

MILL ou *Mille*. — Son édit. grecque du Nouv.-Test., I, 446. — Les variantes qu'il a réunies ne prouvent rien contre l'authent. du Nouv.-Test., V, 260. — Réfutation d'une objection contre l'intégrité des *Evangiles*, 281. — Temps et lieu où fut composée l'*Épît. aux Galates*, VI, 108, 112, — et la 1^{re} à *Timothée*, 183. — A qui fut adressée celle aux *Éphésiens*, 120. — Ses citations du comment. de Clément d'Alexandrie sur les *Épît. de St Pierre*, de *St Jude* et de *St Jean*, 314. — Intégrité de la 1^{re} de *St Jean*, 392. — Époque où fut écrite celle de *St Jude*, 411. — Son opinion sur l'auteur de la version Italique, I, 219.

MOELLER. — Idiotismes des prophéties, IV, 79. — Ses remarques sur *Isaïe*, 146.

MOERNER. — Son comment. sur *Habacuc*, IV, 564.

MOLDENHAUER ou *Moldenhawer*. — Ses comment. sur *Daniel* et les petits prophètes, IV, 423. — Temps où fut composée l'*Épît. aux Galates*, VI, 108.

MONTANUS (*Arias*). — Sa version latine de la Bible, I, 299. — Il coopéra à la Polyglotte de Philippe II, 332. — Ses comment. sur *Josué*, III, 182; — sur les *Juges*, 201; — sur *Osée*, IV, 416. — Intégrité de la 1^{re} *Épît. de St Jean*, VI, 389.

MONTANUS (L.). — Son comment. sur *Esther*, III, 435.

MONTBRON (*De*). — Beautés de l'histoire de Joseph, III, 114.

MONTFAUCON (*Le P. de*). — Prix qu'il attachait à la connaissance de l'hébreu, I, 166. — Son édition des fragmens des collections d'Origène, 280. — Son *fac simile* du *Codex claromontanus*, 443, — et du manuscrit dit *San Germanensis*, 444. — Réalité de l'histoire de Judith et son époque, III, 355, 364. — Comment. d'Eusèbe de Césarée sur les *Psaumes*, V, 29.

MOPSUESTE (*Théodore de*). — Défauts de son comment. littéral, I, 395. — Ses attaques contre la divinité du liv. de *Job*, III, 461. — Seul dans l'antiquité il a contesté la divinité du liv. des *Proverbes*, V, 42; — ses attaques contre l'inspiration divine de l'*Ecclésiaste*, 53, — et du *Cant. des cant.*, 75. — Il rejette la 1^{re} *Épît. de St Pierre*, VI, 334.

MORI (S.-F.-N.). — Son comment. sur les *Actes*, V, 459.

MORIN (*Le P.*). — Genre de ses travaux, I, XIV. — Erreur en fait de critique sacrée, 433. — Il coopéra à la Polyglotte de Le Jay, 334. — Prix qu'il attachait à la connaissance de l'hébr., 166. — Ses doutes sur la pureté des *Écrit. hébraïques*, 171, 404. — Authent. de la version des Septante, 198. — St Jérôme n'a pas été inspiré dans la version de la Vulgate, 231.

MORUS (H.). — Beautés littér. de l'*Apocal.*, VI, 456.

MORUS (F.-S.-N.). — Son comment. sur les *Épît. de St Jacques* et de *St Pierre*, VI, 317; — de *St Jean*, 397.

MOSES ben-Maimon. (V. MAIMONIDES.)

MOSHEIM. — Les oracles du paganisme étaient-ils le résultat de la fraude ou de l'intervention des démons, IV, 47.

MOULINS (G. des). — Sa version française, I, 304.

MUIS (Siméon de). — Genre de ses travaux, I, xiv. — Authent. de la version des Septante, 198. — David n'est pas auteur de tous les *Psaumes*, V, 12. — Usage des comment. des rabbins, I, 506. — Son comment. sur la *Genèse*, III, 143; — sur les *Psaumes*, 31.

MULLER. — Le liv. qui porte le nom de *Jonas* n'est pas de ce prophète, IV, 502.

MULMANN (J.). — Son comment. sur le liv. de *Josué*, III, 183.

MUNSTER (Sébastien). — Il a cru à tort à la perte entière de la Vulgate de St Jérôme, I, 256. — Son texte hébr. du liv. de *Tobie*, III, 310.

MUNTER. — Accord de Daniel avec Hérédote, Xénophon, etc., IV, 318, 325, 327. — Usages et caractère des Chaldéens, 331. — La théogonie mise par Daniel dans la bouche de Nabuchodonosor était commune aux Orientaux, 360.

MURATORI. — Témoignages en faveur de l'authent. des *Evangiles*, V, 173, 174; — des *Actes*, 388; — des treize premières *Epit. de St Paul*, VI, 15; — omission de la 1^{re} de *St Pierre* dans le catalogue découvert par Muratori, 334, 336.

MUSCULUS (Wolfgang). — Son comment. sur *Isaïe*, IV, 141.

MUSSARD (E.). — Authent. des *Evangiles*, V, 187; — leur divinité malgré quelques contradictions apparentes, 489.

N

NACHMANIDE (Moïse). — Son comment. sur *Job*, III, 486. — Son éloge du liv. de la *Sagesse*, I, 104.

NACHMANN (M. Ben-). — Son comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 83.

NACHTIGAL (J.-G.-C.). — Son comment. sur la *Sagesse*, V, 99.

NANNING [Nannius] (P.). — Son comment. sur la *Sagesse*, V, 99.

NATALIS ALEXANDER. (V. NOEL.)

NAXERA (E. de). — Son comment. sur *Josué*, III, 183.

NEANDER. — Il est favorable à la révélation, I, 545.

NEL ou Nélus (T.). — Son comment. sur *Aggée*, IV, 579; — sur *Zacharie*, 617; — sur *Malachie*, 629.

NEUMANN. — Son comment. sur les petits prophètes, IV, 426.

NEWCOME (W.). — Ses comment. sur *Ezéchiel*, IV, 281; — sur les petits prophètes, 423. — Sa concorde des *Evangiles*, V, 344.

NEWTON. — Authent. de la Bible; — son comment. sur l'*Apo-cal.*, I, 18; VI, 467; — époque où ce liv. fut écrit, 425.

NEWTON (Isaac), évêque anglican. — Singulière preuve de divinité qu'il trouve à la 2^e *Epit. aux Thessaloniens*, VI, 178; — à qui était adressée celle aux *Hébr.*, 227.

NICÉPHORE. — But de ses travaux sur l'Écrit., I, XIII. — Trait apocryphe de l'oracle de Delphes, IV, 45. — Ouvrages apocryphes de Michée, 567 (*note*). — St Matthieu a écrit son *Evangile* en hébreu, V, 115.

NICÉTAS. — Ses chaînes ou compilations, I, 386. — Caractère de ses comment., 516. — Sa chaîne sur *Job*, 513; III, 478.

NICOLAS de Lyre. — Caractère de ses comment., I, 516. — Son comment. sur les *Évangiles*, V, 354; — sur l'*Apocal.*, VI, 463.

NICOLAS de Damas. — Authent. du *Pentat.*, III, 32.

NICOLAS (*Le cardinal*). — Il a revu et corrigé les copies de la Vulgate, I, 260.

NICOLE (P.). — Sa version française du Nouv.-Test., dite de Mons, I, 311.

NIEBUHR. — Emprunts que Jahn a faits à ses *Voyages* et à sa *Description* de l'Arabie, II, vii. — Confiance qu'on peut avoir en d'Arvieux, viii. — Usage des cabanes en Orient, 53; — des tentes, 54. — Le mot hébr. *scelav* désigne la caille, 124. — Instrumens de labour en Egypte et en Palestine, 177, 178. — Manière de semer dans les montagnes de l'Yémen, 181. — Diverses espèces d'orge et de blé en Arabie, 184. — Fécondité du blé en Egypte, 185. — Manière dont on moissonne en Arabie, 188; — dont on bat le blé en Orient, 190; — dont on le vanne, 192; — dont on le conserve, 193. — Sirop de raisin en Orient, 209. — Cèdres de l'Arabie, 220. — Description du palma-christi, 222. — Voile des femmes en Orient, 373. — Usages divers relatifs à la chevelure, 374; — aux peintures du visage, 378; — aux anneaux et aux pierreries, 391. — Amulettes chez les Arabes, 392. — Manière de faire cuire le pain en Arabie, 402. — Table en usage pour les repas en Orient, 413. — Manière de manger des Arabes, 416. — Première éducation des enfans, 443. — Politesse des Arabes, 462; — leur hospitalité, 466; — leur manière de saluer, 470. — Petit nombre de maladies chez les mahométans, 473. — Emigrations de Grecs en Asie, IV, 353.

NOBILIUS FLAMINIUS. — Il a essayé de rétablir l'ancienne version Italique, I, 221. — Sa version latine fait partie de la Polyglotte de Walton, 334.

NOEL-ALEXANDRE [*Natalis-Alexandre*]. — Le 4^e liv. d'*Esdras* est supposé, I, 88.

NOESSELT. — A qui était adressée l'Épit. cathol. de *St Jacques*, VI, 288.

NOLTENIUS (J.-A.). — Son comment. sur *Sophonie*, IV, 573.

NONNIUS (F.). — Il coopéra à la Polyglotte du cardinal Ximénès, I, 331.

NORTON (M.-A.). — Il n'y a pas eu d'Évangile primitif, V, 251. — Supposition qui explique l'accord des évangélistes entre eux, 253.

NORZI (*Salomon*). — Ses comment. sur l'Anc.-Test., I, 407.

NUIS (G.-H. de). — Son comment. sur la *Genèse*, III, 140.

O

ŒCOLAMPADE. — Ses comment. sur *Isaïe*, IV, 141; — sur *Jérémie*, 199; — sur *Ezéchiël*, 280; — sur *Daniel*, 396.

ŒCUMÉNIUS. — Son comment. littéral, I, 395. — Divinité des *Actes*, V, 429. — Où fut écrite la 2^e Épit. aux *Thessal.*, VI, 168;

— à qui fut adressée la 1^{re} de *St Jean*, 375. — Caractère de ses comment., I, 513. — Ses comment. sur l'*Ecclé.*, V, 61; — sur les *Evangelies*, 354; — sur les *Actes*, 454.

OEDER. — Objection contre l'authent. des prophéties d'*Ezéchiel*, IV, 251. — Où fut écrite l'Epit. *aux Philippiciens*, VI, 149.

OLEARIUS. — Emprunts faits par Jahn à ses *Voyages*, II, VII. — Moutons de la Perse, 99. — Manière de conserver le vin en Orient, 208.

OLEASTER ou *Dominicus ab Oleastro*. (V. OLIVIER.)

OLIER. — Motifs qui doivent nous porter à étudier l'Écrit.-Ste, I, v.

OLIVA (J.-F.). — Ses comment. sur le 1^{er} liv. d'*Esdras*, III, 295.

OLIVIER (J.). — Son comment. sur le *Pentat.*, III, 139.

OLSHAUSEN (H.). — Genre de ses travaux, I, XIV. — Il est favorable à la révélation, 545. — Authent. des *Evangelies*, V, 172, 173, 177, 198, 204. — Détermination des Pâques pour fixer les années du ministère de Jésus-Christ, 333. — St Matthieu n'a pas composé son Évangile en grec, 113. — Confusion de St Marc avec Jean Marc, 134. — Doutes de De Wette sur l'authent. des *Actes*, 379. — Authent. de la 2^e Epit. de *St Pierre*, VI, 338, 365 (note). — Ses comment. sur les *Evangelies*, V, 364; — sur les *Actes*, 460; — sur les *Epit. de St Paul*, VI, 71.

OLYMPIODORE. — Ses chaînes ou compilations, I, 386, 514. — Son comment. sur l'*Ecclé.*, V, 61.

ONKELOS, *rabbin*. — Il est présumé auteur de la paraphrase chaldaïque la plus estimée, I, 282, 331, 332, 335, 336; IV, 63. — Son autorité pour la critique sacrée, I, 424, 431; — pour connaître la signification véritable des mots hébr., 526.

ONYMUS (A.-J.). — Il a traduit en allemand et annoté la *Sagesse* de Jésus fils de Sirach, V, 109.

OPTAT de *Milève*. — Divinité de la *Sagesse*, V, 94. — Authent. de l'Epit. *aux Hébr.*, VI, 246.

ORIGÈNE. — Divinité des liv. du Nouv.-Test., I, 32. — Inspiration des liv. saints, 35. — Prix qu'il attachait à l'étude de l'hébr., 166. — La lecture des Écrit. n'est pas permise à tous, 318, 323; — les Hébr. usaient de prudence à cet égard, 319. — Il a corrigé les erreurs qui s'étaient glissées dans les copies de la version des Septante, 217. — Sa Polyglotte, 330. — Ses abus des interprétations allégoriques, 350, 351; — il a contribué à les mettre en usage dans l'Église latine, 390. — Autorité de ses citations de l'Anc.-Test., 426. — Ses scholies sur la Bible entière, 383. — Définition de ses collections; leur origine, leurs noms, 277; — mérite de ce travail, 278; — temps qu'il y consacra; ce qu'il en reste, 280. — Admission des liv. deutéro-canon. par les Églises chrétiennes, 112, 118, 126. — Il n'appartient qu'à l'Église de proposer un canon des Écrit., 118. — Sens du mot apocryphe, 140. — Autorité accordée par les Juifs aux liv. de *Tobie* et de *Judith*, 102; — ils lisaient le premier en hébr., III, 308; — sa divinité et sa canonicité, 334, 340; — en quelle langue fut écrit le second, 345; — sa divinité, 383; — réalité de l'histoire qu'il renferme, 351, 357. — Version primitive du liv. d'*Esther*, 394; — sa divinité et sa canonicité, 421, 428. — Differen-

ces entre la version des Septante du liv. de *Job* et le texte hébr., 440. — *Job* est auteur de ce liv., 458. — Divinité et canonicité des liv. des *Machabées*, 505, 510; I, 129. — Les oracles des païens obtenaient peu de créance, IV, 45. — Variations entre les prophéties de *Jérémie* dans diverses versions, IV, 154; — canonicité de ces *Prophéties* et de ses *Lamentations*, 185; — du liv. de *Daniel* chez les Juifs, IV, 338; — authent. des parties deut.-canon. de ce liv., 375, 380, 389. — David n'est pas auteur de tous les *Psaumes*, V, 13. — Objet du *Cant. des cant.*, 67. — Divinité du liv. de la *Sagesse*, 94; — il ne l'a pas connu en hébr., 87. — St Matthieu a écrit son *Evangile* en hébr.; son but, 114, 116, 130. — Prologue de St Luc, 153. — Les *Evangiles* sont la partie la plus excellente des *Ecrit.*, 160; — leur authent., 200, 221; — leur intégrité, 265. — Authent. et véracité des *Actes*, 384, 420. — Authent. et divinité des *Epit. de St Paul*, VI, 15, 31, 244, 258, 259. — Lieu où fut écrite l'*Epit. aux Rom.*, 73. — Texte primitif de celle *aux Hébr.*, 233, 236; — ses beautés, 273. — Authent. des *Epit. cathol.*, 282, 381, 301, 335, 358; — doutes sur la seconde de *St Pierre*, 360, 361, — et sur les 3^e et 4^e de *St Jean*, 405. — Authent. de celle de *St Jude*, 413; — ses beautés littér., 415. — Caractère de ses comment., I, 386, 510; — il s'est servi avec fruit de ceux des rabbins, 506. — Ses comment. sur le *Pentat.*, III, 136; — sur *Josué*, 181; — les *Juges*, 201; — les *Rois*, 245; — *Job*, 477; — *Isaïe*, IV, 135; — *Jérémie*, 197; — *Ezéchiël*, 278; — les *Psaumes*, V, 29; — le *Cant. des cant.*, 79; — les *Evangiles*, 347; — l'*Epit. aux Rom.*, VI, 56; — l'*Apocal.*, 427.

• ORIOL (*Pierre*). (V. AURÉOLUS.)

OSIANDER (A.). — Sa concorde des *Evangiles*, V, 342.

OSORIUS l'ancien. — Sa paraphrase sur la *Sagesse*, V, 99.

OSORIUS le jeune (*Jérôme*). — Son comment. sur *Zacharie*, IV, 617; — sur l'*Ecclé.*, V, 61.

OSTROG. — Son édition de la version slavonne, I, 298.

OTTENZOER (D.). — Ses comment. sur *Isaïe*, IV, 148.

OZIDA OU OZEIDA (*Samuel*). — Son comment. sur *Ruth*, III, 216.

P

PADILLA (A. de). — Son comment. sur *Habaçuc*, IV, 561.

PAEZ (B.). — Son comment. sur l'*Epit. de St Jacques*, VI, 316.

PAGNIN SANTÈS. (V. SANTÈS.)

PALACIO (*Paul et Michaëlis de*). — Leurs comment. sur *Osée*, IV, 418.

PALACIOS de Salazar (P.). — Son commentaire sur l'*Ecclésiastique*, V, 109.

PALEY (W.). — Authent. des *Evangiles*, V, 204. — Conformité du récit des *Evangélistes* avec les sources de l'histoire profane, 219. — Authent. et véracité des *Actes*, 392. — Authent. des *Epit. de St Paul*, VI, 22, 136. — A qui fut adressée celle *aux Ephés.*, 120. — Époque où furent écrites celles à *Timothee*, 183, 195, 196, 200, — et à *Tite*, 210.

PALLAVICIN (*Le cardinal*). — Opinion des pères du concile de Trente sur les liv. canon., I, 137. — Ce concile n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, 267; — et ne l'a pas crue exempte de défauts, 273.

PAMÉLIUS (J.). — Son comment. sur le liv. de *Judith*, III, 392.

PANTÈNE ou *Pantænus*. — Il a contribué à mettre le comment. allégorique en usage dans l'Église latine, I, 390. — Il a trouvé dans les Indes l'Évangile de St Matthieu en hébr., V, 113, 118, 121, 230. — Authent. de l'Épît. aux Hébr., VI, 258; — motif pour lequel St Paul n'y mit pas son nom, 262.

PAPIAS. — Authent. des *Évangiles*, V, 181, 182; — St Matthieu a écrit le sien en hébr., 113, 115, 183. — Époque et lieu où écrivit St Marc, 140. — Authent. de la 1^{re} *Épît de St Jean*, VI, 381. — Auteur de l'*Apocal.*, 427.

PAREAU (J.-H.). — Genre de ses travaux, I, xiv. — Son *Antiquité hébraïque*, II, v, vi. — Origine du *Pentat. samaritain*, I, 184, 186, 188. — Usage des cabanes chez les Hébr., II, 52. — Forme des premières tentes, 54. — Hauteur des maisons avant le déluge, 59; — leur distribution chez les Hébr., 62; — disposition de la pierre angulaire, 75; — rues des villes, 78. — Citernes, 81. — Pâturages, 160. — L'étude de l'astronomie était très-bornée chez les Hébr., 289; — leurs connaissances en histoire, 308; — caractère de leur philosophie, 309. — Aversion des Égyptiens pour la mer et pour la navigation, 313. — Usage de la soie parmi les Hébr., 348. — Espèce de tunique et de manteau, 355, 364. — Coiffure des Orientaux, 368. — Usage exceptionnel du vin chez les Hébr., 399; — table des femmes séparée de celle des hommes, 415. — Allaitement des enfans, 443, 445. — Droits des héritiers collatéraux d'un *intestat*, 448. — Distinction entre les pauvres et les mendiants, 463. — Nom donné à la charité envers les pauvres, 465. — Dieu fut toujours le dieu des Hébr., 508. — Leurs jugemens par arbitres, 535. — Sacrifice des Hébr. sur les hauts-lieux, 611. — Impossibilité de décrire exactement le Temple de Salomon, 612. — Le temple d'Hérode ne fut pas un troisième Temple des Hébr., 617. — Caractère des prophètes, 646. — Quelques-uns ont reçu l'onction comme les prêtres, 647. — Défection idolâtrique de quelques Juifs, 677. — Différence entre les bonnes pensées et les révélations prophétiques, IV, 30. — Caractère historique des prophéties de *Daniel*, 335; — leur authent., 352. — Doute sur la réalité de l'histoire de *Jonas*, 490. — Comment. sur *Jérémie*, 201; — sur *Nahum*, 547.

PARENT (J.). — Il coopéra à la Polyglotte de Le Jay, I, 334.

PARKER. — Beautés littér. du *Pentat.*, III, 103.

PASCAL. — Son admiration pour la Bible, I, 18.

PASTORINI. — Principe d'interprétation de l'*Apocal.*, VI, 434. — Comment. sur ce liv., 464.

PAUL V. — Ses encouragemens à l'étude des langues, I, 165.

PAUL DE BURGOS. — Caractère de ses comment., I, 516. — Jésus-Christ portait une chaussure, II, 382.

PAUL, évêque de Têla. — Sa version syriaque dite *Hexaplaire* I, 289.

PAULIN de Nole (St).—Authent. de l'Épît. aux Hébr., VI, 246.— St Jude a évangélisé la Libye, 409.

PAULUS. — Son opinion sur la version arabe de Saadias, I, 290; — sa version arabe d'Isaïe, IV, 65; — il en combat l'authent., 39.— Authent. du liv. de Jonas, 503. — Epoque où furent écrites es prophéties de Zacharie, et leur auteur, 586. — Il n'y a pas unité de composition dans l'Épît. aux Hébr., VI, 146; — lieu où elle a été écrite, 149; — ainsi que la 1^{re} à Timothée, 180. — Ses erreurs dans l'usage du contexte, I, 479; — dans ses comment., 537.— Ses comment. sur les Psaumes, V, 37; — sur les Évangiles, 344, 363; — sur les Actes, 460.

PAUSANIAS.— Authent. et véracité des Actes, V, 399.

PAYNE (T.).— Objection contre l'authent. des prophéties de Jérémie, IV, 177.

PEARSON.— Réponse au reproche fait à St Ignace d'avoir cité un passage d'un Évangile apocryphe, V, 241. — Temps et lieu où furent écrites les Épît. aux Galates, VI, 108, 112,— à Timothée, 183; — la 1^{re} de St Pierre, 328, 330.

PÉLAGE.— Caractère de ses comment., 516.

PÉLICAN (C.). — Sa traduct. latine d'une partie du comment. d'Abraham Peritsol sur Job, III, 487.

PELTAN (T.). — Son comment. sur les Proverbes, V, 47.

PEREIRA ou Pererius (B.).—Son comment. sur la Genèse, III, 141.

PÉRÈS (J.). — Son édit. espagnole de la Bible, I, 301.

PERITSOL ou Farissol (Abraham, fils de Mardochee). — Son comment. sur Job, III, 487.

PERRON (Le cardinal du). — L'Eglise peut défendre de lire la Bible, I, 325.

PERSCHKE (C.-G.). — Son comment. sur Habacuc, IV, 563.

PETAU (Le P.). — Objet de ses travaux, I, xv. — Prix qu'il attachait à la connaissance de l'hébr., 166.

PETAU ou Petaw. (V. de). (V. VICTORIN.)

PETIT (P.). — Il n'y eut qu'une seule Sibylle, IV, 55.

PETRI (B.). — Son comment. sur les Actes, V, 456; — sur l'Épît. de St Jude, VI, 417.— Il a continué celui d'Estius sur la 1^{re} Épît. de St Jean, 397.

PEZRON (Le P. Paul). — Son opinion sur la corruption du texte hébr. actuel, I, 171; — sur l'authent. de la version des Septante, 198.— Erreur en fait de critique sacrée, 433.— Sa concorde des Évangiles, V, 340; — ses comment. sur Isaïe, IV, 139.

PFEIFFER (A.). — Sa réfutation d'une partie du comment. d'Abarbanel sur Isaïe, IV, 147. — Ses comment. sur Abdias, 485; — sur Jonas, 509.

PFEFFINGERI (D.). — Son comment. sur Aggée, IV, 580.

PHÉBADE ou Fitade.— Intégrité de la 1^{re} Épît. de St Jean, VI, 385.

PHILASTRE.— David est auteur de tous les Psaumes, V, 12; — sectes qui niaient leur divinité, 16. — Authent. de l'Épît. aux Hébr., VI, 246, 253; — de la 1^{re} Épît. de St Pierre, 358.

- PHILIPPE, prêtre. — Son comment. sur *Job* attribué à St Jérôme, I, 255 ; III, 478.
- PHILIPPE II. — Sa Polyglotte royale. (V. POLYLOTTE, à la table des matières.)
- PHILIPSOHN. — Son comment. sur les douze petits prophètes, IV, 426.
- PHILICORUS, d'Athènes. — Authent. du *Pentat.*, III, 32.
- PHILON, écrivain juif. — Caractère et utilité de ses ouvrages, I, 531. — Son usage de l'allégorie, et ses remarques sur son emploi par les anciens commentateurs juifs, 389. — Inspiration des liv. saints, 24, 25. — Disposition du canon des Juifs, 72. — Intégrité du texte hébr. de l'Anc.-Test., 173. — Origine de la version des Septante, 195, 200, 210; — c'est la version grecque la plus ancienne, 213. — Attitude des Hébr. dans les assemblées où l'on étudiait la loi, II, 310. — Authent. du *Pentat.*, III, 27. — On a attribué à tort à cet auteur le 2^e liv. des *Machabées*, 494, — et celui de la *Sagesse*, V, 88, 91. — Authent. des prophéties de Jérémie, IV, 173; — leur divinité, 184. — Il n'a jamais connu le liv. de la *Sagesse* en hébr., V, 87. — Conformité de ce qu'il dit sur l'état topographique de la Palestine, avec ce qu'en disent les Evangélistes, V, 213. — Authent. et véracité des *Actes*, 398.
- PHILON, évêque de Carpathe. — Son comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 79.
- PHILOSTRATE. — Ses erreurs géographiques comparées à l'exactitude des *Evangiles*, V, 216. — Authent. et véracité des *Actes*, 400.
- PHILOXÈNE, évêque d'Hierapolis. — Sa version syriaque dite *Philoxénienne*, I, 289.
- PHLÈGON. — Véracité des *Evangiles*, V, 309.
- PHOTIUS. — Usage et introduct. de l'allégorie par Philon, I, 389; — ce dernier n'est pas auteur de la *Sagesse*, V, 91. — Explication, par Euloge, des passages de l'*Épît. aux Hébr.* favorables en apparence aux hérésies, VI, 265.
- PICQUIGNY (Le P. de). — Son comment. sur les *Épît. de St Paul*, VI, 67.
- PIE IV. — Nécessité d'une permission pour lire la Bible, I, 324.
- PIE VI. — Encouragemens donnés par ce souverain pontife à l'étude de l'hébr., I, 165.
- PIERSON. — Son édit. d'une des versions persanes, I, 294.
- PIN (L'abbé du). — Beautés littér. de l'*Apocal.*, VI, 456.
- PINA (J. de). — Son comment. sur l'*Écclesiastique*, V, 109.
- PINEDA (J. de). — Ses comment. sur une partie du liv. des *Rois*, III, 247; — sur *Job*, 479; — sur l'*Ecclé.*, V, 61; — sur le *Cant. des cant.*, 81.
- PINTUS (H.). — Ses comment. sur *Ezéchiel*, V, 279; — sur *Daniel*, 396; — sur *Nahum*, 544.
- PIPER. — Ses remarques sur *Isaïe*, IV, 146; — son comment. sur *Jonas*, 511.
- PISCATOR. — Son comment. sur les *Actes*, V, 459.
- PLANCK (H.). — Authent. des *Épît. à Timothée*, VI, 187.
- PLANTIN. — Son édition d'une Polyglotte, I, 332.

PLINE l'Ancien. — Notes sur la ville de Colosses, VI, 155.

PLINE le Jeune. — Fertilité de la Palestine, II, 40. — Grand nombre de chrétiens de son temps, V, 304. — Véracité des *Evangelies*, 310.

PLUTARQUE. — Existence de l'oracle de Delphes au 11^e siècle, IV, 15. — Conformité du récit des *Evangel.* avec son Histoire, V, 220.

POCOCK ou *Pococke* (Edouard). — Un de ses manuscrits a servi à imprimer une de ses versions persanes, I, 294. — Son opinion sur la version arabe de Saadias, 290. — Ses comment. sur les petits prophètes, IV, 422; — sur *Jonas*, 455.

POCOCK ou *Pococke* (Richard). — Cabanes des Turcomans, II, 52. — Existence d'aqueducs à Jérusalem, 80.

POLANUS (A.). — Son comment. sur *Daniel*, IV, 396.

POLUS (M.). — Sa Synopse des critiques, V, 362.

POLYBE. — Réalité des défauts reprochés aux Corinthiens par St Paul, VI, 215.

POLYCARPE, *chorévêque de Philoxène*. — Il est auteur d'une version syriaque, I, 289.

POLYCARPE (St). — Il cite la version grecque du liv. de *Tobie*, III, 309. — Divinité de ce liv., 334. — Authent. des *Evangelies*, V, 181, 198; — des *Epit. de St Paul*, VI, 7; — leur divinité, 30.

POLYHISTOR (A.). — Authent. du *Pentat.*, III, 32; — sa véracité, 93. — Émigrations des Grecs en Asie, IV, 353.

POMIS (D. de). — Son comment. sur l'*Ecclé.*, V, 62.

PONTAS (Jean). — Ses comment., III, 144.

PORPHYRE. — Doutes sur l'authent. du liv. de *Daniel*, IV, 290, 362, 366. — Authent. des *Evangelies*, V, 204, 226; — leur véracité, 311.

POSSEVIN. — Condamnation du comment. de Folengio sur les *Epit.*, VI, 347. — Chaines des Pères grecs sur *St Matthieu* et sur *St Marc*, 353.

POTKEN (J.). — Son édit. du Psautier polygl. de Justiniani, I, 335.

POTT (D.-J.). — Dissertation de Spittler contre le 60^e canon du concile de Laodicée, VI, 302 (*note*). — Qualités du style de l'*Epit. cathol. de St Jacques*, 309; — comment. sur celles de *St Jacques* et de *St Pierre*, 317; — à qui fut écrite la 1^{re}, 321, 328; — ses beautés littér., 340; — à qui fut adressée la 2^e, 350; — son authent., 370. — Travail sur les deux *Epit. de St Pierre*, 348.

PRADO (J.). — Ses comment. sur *Ezéchiél*, IV, 279.

PRICE ou *Pricæus* (J.). — Ses comment. sur les *Psaumes*, V, 32; — sur les *Actes*, 459; — sur les *Epit. cathol.*, VI, 315.

PRIDEAUX. — L'impossibilité d'en éclaircir les difficultés ne doit pas faire rejeter une histoire, III, 363. — Véracité des liv. des *Machabées*, 498. — Ses objections contre le liv. de *Baruch*, IV, 240.

PRIESTLEY. — Sa concorde des *Evangelies*, V, 344.

PRIMASIVS. — Sa chaîne sur les *Epit. de St Paul*, I, 514; VI, 60. — Son comment. sur l'*Apocal.*, 462.

PROCHORUS (*Le faux*). — Epoque où fut écrite l'*Apocal.*, VI, 422.

PROCOPE DE GAZE. — Ses chaînes ou compilations sur l'*Ecrit.*, I,

386 ; III, 137.—Son comment. littér., I, 395. — Son comment. sur *Josué*, III, 181.— Sa chaîne sur *Isaïe*, I, 514 ; — ses comment. sur ce prophète, IV, 137.—Caractère de ses comment., I, 516.— A qui fut écrite la 1^{re} *Épît. de St Pierre*, VI, 320.

PROSPER (St).— Authent. de l'*Épit. aux Hébr.*, VI, 246.

PTOLÉMÉE. — Authent. du *Pentat.*, III, 32. — Son accord avec Daniel, IV, 328.—Il ne parle pas de Colosses, VI, 155.

PTOLÉMÉE, *disciple de Valentin*. — Authent. des *Évangiles*, V, 193.

Q

QUADRAT (M.).— Ses comment. sur *Joël*, IV, 454 ; — sur *Amos et Malachie*, 475, 629.

QUATREMÈRE DE QUINCY.—Manière de fermer les portes chez les anciens, II, 71.

QUATREMÈRE (*Étienne*). — Secours qu'il a prêtés à l'auteur du présent ouvrage, I, xviii. — Origine des Nabatéens, II, 14.—Époque du règne de Balthazar, IV, 287.—Caractère du style de *Daniel*, 312.— Origine des dariques ; — existence d'un roi mède (Darius) à Babylone, 314. — Accord de Daniel avec les historiens de Babylone, 318.

QUESNEL.—Le texte français qui accompagne ses *Réflexions* est, en grande partie, extrait du Nouv.-Test. de Mons, I, 311. — Faus-ses propositions sur la lecture de la Bible, 321, 326.

QUINQUARBOREUS. (V. CINQ-ARBRES.)

QUINTE-CURGE. — Description des chariots de guerre, II, 570.— Son accord avec Daniel, IV, 325, 328. — Soldats grecs dans l'armée des Perses, 353.—Ses erreurs géographiques comparées à l'exactitude des évangélistes, V, 216.

QUIROS (*Augustin de*).— Ses comment. sur *Nahum* et sur *Malachie*, IV, 545, 629.

R

RABAN-MAUR. — But de ses travaux sur l'*Écrit.*, I, xiii. — Ses chaînes ou compilations, 386.—Caractère de ses comment., 516.—Ses questions ou comment. sur les *Rois*, attribuées à St Jérôme, III, 246 ; — sur *Judith*, 392 ; — sur *Esther*, 434 ; — sur les *Machabées*, 515 ; — sur *Ezéchiël*, IV, 278 ; — sur la *Sagesse*, V, 98 ; — sur l'*Eccli.*, 108 ; — sur les *Évangiles*, 354.

RABBI ISMAEL BEN-ABRAHAM. (V. FOURMONT.)

RABBI-SALMON. (V. JARCHI.)

RADZIWILL (*Le prince*). — Qualité des raisins de la Palestine, II, 206.

RAMBACH (J.-J.).— Son comment. sur l'*Ecclé.*, V, 62.

RAPHELINGIUS (F.). — Il coopéra à la Polyglotte royale de Philippe II, I, 333.

RASCHI (*Salomon*). (V. JARCHI.)

- RAU ou *Ravius*. — Beautés littér. du poème de *Job*, III, 474. — Excellence de la poésie hébraïque, I, 15.
- REINBECK (A.). — Son comment. sur *Aggée*, IV, 580.
- RELAND. — Ses défauts, I, 496.
- RENAUDOT (*L'abbé*). — Canon des liv. deut.-canon. chez les chrétiens d'Orient, I, 112. — Son opinion sur une des versions persanes, 294.
- REYNA (*C. de*). — Son édit. espagnole de la Bible, I, 301.
- REYROLLES (*J. de*). — Son comment. sur *Zacharie*, IV, 618.
- RIBERA (*Le P. F.*). — Le concile de Trente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, I, 268. — Caractère du style de *Nahum*, IV, 39. — Ses comment. sur *Osée*, 416; — sur l'*Épit. aux Hébr.*, I, 63.
- RICHARD DE ST-VICTOR. — Ses traités ou discours sur l'*Écrit.*, 388.
- RICHELIEU (*Le cardinal*). — L'Eglise peut défendre de lire la Bible, I, 325.
- RICHTER (G.-H.). — Son comment. sur *Joël*, IV, 456.
- RICLOT (*D. Louis*). — Son comment. sur les *Épit. cathol.*, VI, 315.
- RIEGLER (G.). — Ses remarques sur les *Lamentations de Jérémie*, IV, 202.
- RIVET (A.). — Son comment. sur *Osée*, IV, 424; — sur les *Psalmes*, V, 35.
- ROEDIGER. — Son opinion sur les versions arabes, I, 291.
- ROGER (*Le P.*). — Qualité des raisins de la Palestine, II, 206. — Exécuteurs de la justice chez les mahométans, 557.
- ROLLIN. — But que Dieu se proposait en parlant aux hommes dans les *Écrit.*, III, 103. — Beautés de l'histoire de Joseph, 115; — du cantique de Moïse après le passage de la mer Rouge, 128; — d'un passage du liv. d'*Esther*, 432.
- RONDET. — Sa version française, dite *Bible de Venise*, I, 305 (de ce mot). — Authent. du *Pentat.*, III, 61. — Quel est l'Ézéchiassète de Sophonie, IV, 564. — La prosopopée a pu être admise dans le liv. de la *Sagesse*, V, 90. — Époque où fut écrite l'*Épit. à Rome*, VI, 210. — Analyse des *Épit. de St Paul*, VI, 68. — Principes d'interprétation de l'*Apocal.*, 432.
- ROSE. — Erreurs des rationalistes allemands, I, xx.
- ROSENMULLER. — Objet de ses travaux, I, xv. — Utilité de son *histoire de l'interprétation de l'Écrit.*, 510. — Emprunts qu'il a faits à dom Calmet, 305. — Sa préface d'une Bible hébraïque, 417. — Disposition de la pierre angulaire dans les maisons des Hébr., 75. — Conformation particulière du lièvre, 114. — Les mots hébr. *ré* et *schabloul* ne désignent ni la bécasse ni la limace, 123, 150. — Culture des melons en Égypte, 197. — Genre de travail des Hébreux, 349. — Manière de demander l'aumône en Égypte, 464. — Origine du *Pentat. samaritain*, I, 187; III, 53. — Beauté poétique de l'histoire de *Job*, 443, 457. — Le liv. d'*Esther* n'est pas supposé, 409. — Mérite du commentaire de Vavasseur sur *Job*, 481; — de celui de Dereser, 482. — Attaque contre l'auteur d'une partie des prophéties d'*Isaïe*, IV, 69, 98; — leur di-

vinité, 125; — comment. de St Jérôme, de Seiler et de Musculu sur ce prophète, 137, 139, 141. — Difficultés pour faire disparaître les différences qui existent entre les diverses édit. de *Jérémie*, 156 — Authent. des *Lamentations*, 183; — leur sujet, 169. — Authent. des prophéties de *Jérémie*, 176; — emprunts au comment. de Paréau, 201. — Prophéties d'*Ezéchiel*, 247; — comment. divers sur ce liv., 280. — Edit. du texte de *Daniel*, 285; — Rejet de l'authent. d'une partie de ce liv., 291, 347, 351, 354, — qui n'eut cependant qu'un auteur, 306, 309, 310; — inconséquence de cette opinion, 331. — Osée était Israélite, 401. — Epoque où vivait Joël, 428; — sens de sa prophétie des sauterelles, 435; — caractère du style de ce prophète, 450, — d'*Amos*, 473, — de *Michée*, 528, — de *Nahum*, 540, — de *Zacharie*, 613, — de *Malachie*, 627 — Authent. du liv. d'*Amos*, 464. — Epoque où vivait Abdias, 478 — divinité de ses prophéties, 482. — Attaque contre la vérité du liv. de *Jonas*, et réponse, 491, 504. — Epoque où furent écrites les prophéties d'*Habacuc*, 549, 551; — emprunts que leur a fait *Jérémie*, 553. — Quel est l'Ezéchias ancêtre de Sophonie, 565. — Epoque où furent écrites les prophéties de *Zacharie*; leur auteur, 586, 589, 591. — Des titres des *Psaumes*, V, 5. — Croyance de l'*Ecclésiaste* à l'immortalité de l'âme, 54. — Condition d'une composition allégorique applicable au *Cant. des cant.*, 70; — objet de ce liv., 72 (*note*). — Nombre des Epit. de St Paul aux *Cor.* VI, 83. — Epoque où fut composée l'Epit. aux *Galates*, 108, — et la 2^e à *Timothée*, 195. — Caractère de ses scholies, I, 518; — leur utilité, 528. — Ses comment. sur l'*Eccl.*, V, 62; — sur le *Cant. des cant.*, 83; — sur les *Evangelies*, 363; — sur les *Actes*, 460. — Ses notes et sa traduction des Epit. de St Jacques, VI, 318. — Epoque où fut écrite l'*Apocal.*, 422.

ROSSI (*L'abbé de*). — Genre de ses travaux, I, xiv. — Autorité de sa collation pour la critique de l'Anc.-Test., 426. — Ses travaux sur le texte hébr., 408. — Conseils aux critiques, 434. — Antiquité des manuscrits hébr., 422; — leur autorité, 433. — Fragmens du liv. d'*Esther* dans des manuscrits hébr. très-anciens, III, 430. — Opinion sur le comment. des *Rois*, par Isaac fils de Simon, 250; — sur les travaux d'*Esdras*, 411. — Auteur qui ont réfuté quelques passages du comment. d'Abarbanel sur *Isaïe*, IV, 147.

ROUSSEAU (J.-J.). — Eloge des saintes Ecritures, V, 297.

RUDINGER (E.). — Son comment. sur les *Psaumes*, V, 36.

RUFIN d'*Aquilée*. — Ses attaques contre la Vulgate à son apparition, I, 254. — Authent. de la partie deut.-canon. du liv. de *Daniel*, IV, 375. — Ses comment. sur *Osée*, *Joel*, *Amos*, etc., 471. — Opinion sur le comment. de St Ambroise sur St Luc, V, 341. — Authent. de l'Epit. aux *Hébr.*, VI, 246; — de la 2^e de St Pierre, 358; — divinité de celle de St Jacques, 302.

RUPERT (*L'abbé*). — Epoque de la mort d'Antiochus, III, 503. — Comment. sur le *Pentat.*, 137.

S

- SA (*Emmanuel*). — Caractère de ses comment., I, 517. — Ses notes complètent celui de Mariana sur les *Evangelies*, V, 357.
- SAADIAS GAON du *Faïoum*. — Sa version arabe, I, 290, 335, 425. — Son comment. sur *Daniel*, IV, 399.
- SABATIER, *Sabbatier* ou *Sabbathier* (*Dom*). — Il a réuni tous les fragmens de la version Italique, I, 222. — Sa version latine du liv. de *Tobie*, III, 310; — son autorité pour la critique du Nouv.-Test., I, 456, 458.
- SACK (*Le D.*). — Authent. du liv. de *Daniel*, IV, 345, 348, 371.
- SACY (*Le Maistre de*). — Sa version française, I, 304, 311, 312; — réalité des discours du liv. de *Job*, III, 456.
- SACY (*M. Silvestre de*). — Secours qu'il a prêtés à l'auteur du présent ouvrage, I, XVIII. — Ancienne version syriaque, 288. — Nature du vers hébr., II, 257.
- SADOLET (*Le cardinal*). — Son comment. sur les *Épît. de St Paul*, VI, 62.
- SAINTE-CROIX (*Le cardinal de*). (V. MARCEL II.)
- SAINTE-CROIX (*Le baron de*). — Témoignage des protestans en faveur des liv. des *Machabées*, III, 498; — antiquité de celui de *Daniel*, IV, 294.
- SAINTE-MARIE (*C. de*). — Sa version française du Nouv.-Test., dit de *Mons*, I, 311.
- SAINT-VICTOR (*Richard de*). — Ses comment. sur *Ezéchiel*, IV, 278; — sur *Abdias*, les *Lamentations de Jérémie* et *Joël*, 484.
- SALINAS (*François de*). — Son comment. sur *Jonas*, IV, 509.
- SALMERON (*Le P.*). — Genre de ses travaux, I, XIV. — Le concile de Trente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, 267. — Son comment. sur les *Evangelies*, V, 358; — sur les *Actes*, 456. — L'*Épît. aux Romains* a été composée en latin, VI, 72. — Son comment. sur cinq *Épît. cathol.*, 315.
- SALOMON, professeur à *Dessau*. — Son comment. sur les petits prophètes, IV, 426.
- SALOMON, fils d'*Isaac de Thessalonique*. — Son comment. sur *Isaïe*, IV, 148.
- SALOMON BEN-ABRAHAM. — Son comment. sur les *Proverbes*, V, 49.
- SALOMON BEN OU ABEN-MELECH. — C'est un des principaux rabbins comment., I, 507. — Ses comment. sur *Isaïe*, IV, 147; — sur *Ezéchiel*, 281.
- SALVIEN. — Authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 246.
- SAMSON. — Objet de ses travaux, I, XIV.
- SANCHEZ ou *Sanctius* (G.). — Beautés littér. des prophéties d'*Isaïe*, IV, 27. — Ses comment. sur *Ruth*, *Esdras*, *Néhémie*, *Tobie*, *Judith*, *Esther*, les *Machabées*, III, 214; — les *Rois*, 248; — le 1^{er} liv. d'*Esdras*, 295; — *Tobie*, 343; — *Judith*, 392; — *Esther*, 434; — *Job*, 479; — *Isaïe*, IV, 138; — *Jérémie*, 198; — *Daniel*, 396; — *Osée*, 416; — *Zacharie*, 618; — les *Actes*, V, 456.

SANCTÈS PAGNIN. — Prix qu'il attachait à la connaissance de l'hébr., I, 167. — Sa version latine de la Bible, 299, 333.

SANDIUS (C.). — Attaque contre l'intégrité de la 1^{re} *Épît. de St Jean*, VI, 383.

SAPHET (*Moïse-Alschech de*). — Son comment. sur *Job*, III, 487.

SARCÉRIUS (É.). — Son comment. sur les *Rois*, III, 249.

SARPI (*Fra Paolo*) — Opinion des Pères du concile de Trente sur les liv. canon., I, 137.

SARTORIUS (J.). — Son comment. sur la *Sagesse*, V, 99.

SASBOUT (A.). — Son comment. sur les *Épît. de St Paul*, VI, 64 ; — sur la 2^e *Épît. de St Pierre*, 372.

SAUMAISE. — Il nie l'authent. de la 2^e *Épît. de St Pierre*, VI, 336.

SAUNIER. — St Marc a écrit d'après St Luc, V, 154 (*note*).

SAVONAROLA (J.). — Ses comment. sur *Amos*, IV, 475 ; — *Michée*, 532 ; — *Aggée et les Psaumes*, 579.

SCALIGER. — Objet de ses travaux, I, xiv. — Etendue de la science de St Jérôme, 229. — Véracité des liv. des *Machabées*, III, 498. — St Pierre a prêché à Rome, VI, 330 ; — la 2^e *Épît. de cet apôtre* n'est pas authent., 356.

SCHAAF (C.). — Son édit. syriaque faite avec Leusden, I, 288.

SCHABTAÏ. — Date de l'édit. des comment. sur *Esdras et Néhémie* par Joseph, fils de don David Aben-Jachia, III, 295.

SCHADÉE (E.). — Son comment. sur *Amos*, IV, 476.

SCHIEDIUS (B.). — Son comment. sur *Jonas*, IV, 509.

SCHICKARD. — Genre de ses travaux, I, xiv.

SCHLEIERMACHER. — Les *Épît. à Timothée* ne sont pas authent., VI, 187 ; — réfutation de cette opinion, 188 et suiv.

SCHLEÛSNER. — Mouches citées dans l'Écrit., II, 147.

SCHLOSSER. — Usages et caractère des Chaldéens conformes aux détails donnés par Daniel, IV, 331, 336.

SCHMID ou *Schmidt* (*Chrétien-Frédéric*). — Authent. des *Évangiles*, V, 204. — Divinité des *Actes*, 434. — Comment. sur l'Épît. de *St Jude*, VI, 418.

SCHMID ou *Schmidt* (*Jean*). — Peuples auxquels s'adressaient les prophètes, IV, 401. — Ses comment. sur les neuf premiers petits prophètes, 421.

SCHMID ou *Schmidt* (*Sébastien*). — Ses comment. sur les *Juges*, III, 202 ; — sur les *Rois*, 249 ; — sur *Job*, 482, 484 ; — fragmens de celui d'Abraham Péritsol, 487 ; — sur *Jérémie*, IV, 200 ; — sur *Osee*, 425 ; — sur l'*Eccl.*, V, 62 ; — sur les *Épît. de St Paul*, VI, 69.

SCHMID ou *Schmidt* (J.-E.-C.). — Motifs qui lui ont fait croire à l'interpolation d'une partie de la 2^e *Épît. aux Thessalon.*, et réfutation, VI, 171 et suiv.

SCHNAPPINGER. — Sa version allemande, I, 302. — Son comment. sur les *Évangiles*, V, 360 ; — sur les *Actes*, 457.

SCHNURRER (C.-F.). — Il a donné des fragmens du comment. samaritain du *Pentat.*, I, 423. — Caractère du style d'*Abdias*, IV, 483 ; — époque où vivait ce prophète, 478 ; — ses comment. sur *Abdias*, 486 ; — sur *Michée*, 533 ; — sur *Habacuc*, 564.

SCHONER (*Aben-*). — Son comment. sur les *Psaumes*, V, 37.

SCHOLZ (J.-M.-A.). — Sa continuation de la version allemande de Brentano, I, 302. — Sa liste des manuscrits du Nouv.-Test., 441 et suiv. — Son édit. grecque, 451, 454. — Caractère de ses comment., I, 518. — Attaque contre l'intégrité de la 1^{re} Epit. de *St Jean*, VI, 383. — Manière dont les Hébr. portaient les bagues et les anneaux, II, 389 (*note*).

SCHROEDER. — Bourses ou sacs en usage chez les Hébr., II, 396. — Ses comment. sur *Osée*, *Joël* et *Amos*, IV, 424, 425; — sur *Abdias*, 485; — ses notes à celui de Parreau sur *Nahum*, 548; — celui sur *Habacuc*, 564.

SCHULTENS. — Ses erreurs, I, 523, 524. — Beautés littér. du liv. de *Job*, III, 473; — son comment. sur ce prophète, 483; — sur les *Proverbes*, V, 48.

SCHULTET (C.). — Son comment. sur *Job*, III, 483.

SCHULZ (D.). — Ses corrections à l'édit. grecque du Nouv.-Test. de Griesbach, I, 450.

SCHULZIUS (C.-F.). — Caractère de ses comment., I, 518.

SCHURMANN (J.-J.). — Son comment. sur *Joël*, IV, 456.

SCHUTTEN (P.). — Son comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 82.

SECCHI (*Le P.*). — Son opinion sur l'édit. grecque du Nouv.-Test., de Scholz, I, 454.

SEILER. — Il nie en partie la réalité de l'histoire d'*Esther*, III, 402. — Ses comment. sur *Isaïe*, IV, 139.

SELDEN. — De l'excommunication chez les Juifs, II, 551.

SEMLER. — Genre de ses travaux, I, xiv. — Ses erreurs touchant la canonicité des liv. saints, 68. — Il attaque l'inspiration de l'Écrit., 22, 535. — Il est combattu par toutes les Eglises schismatiques, 38. — Il n'est pas opposé à l'authent. du liv. de *Daniel*, IV, 290. — Sa préface aux comment. de Vogel sur les *Proverbes*, V, 48. — Époque où *St Jean* écrivit son Évangile, 162. — Il y a eu un Évangile primitif, 250. — Son comment. sur l'Epit. de *St Jacques*, VI, 318; — sur la 1^{re} de *St Pierre*, 347; — il nie la divinité de la 2^e, 356, — et l'intégrité de celle de *St Jean*, 383; — son comment. sur la 1^{re} de cet apôtre, 397.

SENAULT (J.-F.). — Son comment. sur *Job*, III, 480.

SÈNÈQUE. — Authent. et véracité des Écrit., V, 409.

SÉRAPHIN DE FERME. (V. FERME.)

SÉRARIUS. — Genre de ses travaux, I, xiv. — Ses erreurs relatives au canon des Juifs, 95, 96. — Il y a eu une version grecque plus ancienne que celle des Septante, 212. — Mérite de sa discussion sur l'auteur de la Vulgate, 223; — le concile de Trente ne l'a pas préférée aux textes originaux, 268. — Espèce de vin en usage chez les Hébr., II, 401. — Nombre d'originaux du liv. de *Tobie*, III, 310. — Il a attribué à tort à Judas (Essénien) le 2^e liv. des *Machabées*, 494. — Époque de la mort d'Antiochus, 503. — Ses comment. sur *Josué*, 182; — les *Juges*, 201; — *Ruth*, 214; — les *Rois*, 247; — *Tobie*, 243; — *Judith*, 392; — *Esther*, 434; — les *Épit. cathol.*, VI, 315.

SÈVÈRE. (V. SULPICE.)

SHAW. — Emprunts que Jahn a faits à ses *Voyages* pour composer son *Archéologie*, II, vii. — Salles de justice et de festin en

Barbarie, 66. — Disposition des fenêtres dans le Levant, 73. — Luxe des meubles à Alger et à Tunis, 83. — Chasse au lion en Arabie, 89. — Vitesse des dromadaires, 93. — Usage des chèvres en Afrique, 101. — Abondance des gazelles en Barbarie, 110. — Le *shâphan* n'est pas le gerboa femelle, 114. — Espèce de lézard et de caméléon, 117 et suiv. — Caille, serpent, sauterelles et scorpions cités dans la Bible, 124, 141, 146, 150. — Aspect des déserts de l'Arabie-Pétrée, 161; — ses sources et ses puits, 162. — Précocité du blé dans la Terre-Sainte, 186; — manière de le vanner en Arabie, 192. — Légumes cultivés surtout à Alger et à Tunis, 194, 195. — Sirop de raisin en Orient, 209. — Abondance des palmiers en Terre-Sainte, 210. — Absence d'art dans les jardins d'Alger et de Tunis, 226. — Tunique, vêtement des Hébr., 352. — Usage habituel des caleçons en Orient, 355. — Ceinture des Orientaux, 358. — Rapport du burnous ou manteau des Arabes avec celui des Hébr., 362. — Coiffures actuelles des Orientaux, 369. — Voile des femmes en Algérie, 373; — Habitude des Mauresques de teindre leurs paupières, 378. — Le pain est la nourriture habituelle en Afrique et à Tunis, 398; — manière de le faire cuire, 403. — Table de repas en usage chez les Arabes, 413. — Manière de manger des Bédouins et des Kabyles, 416. — Mœurs des femmes et des filles en Arabie, 445. — Coutumes des Hébr. conservées chez les Bédouins, 458. — Hospitalité des Africains, 466. — Honneurs publics chez les Orientaux, 472. — Des sépulcres, 487. — Deuil et repas funèbres, 494.

SCHROEDER. — Vêtement des femmes chez les Hébr., II, 365, 366.

SIGONIUS. — Objet de ses travaux, I, xv.

SIMÉON ou *Simon* fils de Jochai [*ben-Jochai*]. — On lui attribue le *Zôhar* (comment.), III, 154. — Son comment. sur *Ruth*, 216.

SIMÉON de *Muis*. (V. *Muis*.)

SIMON (R.). — Genre de ses travaux, I, xiv. — Cause de ses erreurs, 495. — Utilité de son *Histoire critique du Vieux et du Nouv.-Test.*, 510. — On ne doit pas lire la Bible sans permission, 325. — Inspiration de l'Écrit., 56. — Il n'est pas toujours exact en traitant du canon, 68, 74, 88. — Son opinion relative au travail d'Esdras sur les Écrit., 85, 88; — aux liv. deut.-canon., 100. — Clôture du canon des Juifs, 74; — leur tradition est favorable aux liv. deutér.-canon., 100; — les apôtres ont donné ces liv. comme Écrit.-Ste à l'Église primitive, 110. — Interpolation du texte hébr., 404. — Origine du *Pentat. samaritain*, 186; — de la version des Septante et ouvrage d'Aristée, 197. — St Jérôme est auteur de la Vulgate, 224; — science de ce père. 230. — Sens du décret du concile de Trente relatif à l'authent. de la Vulgate, 266. — Version arabe d'Erpénus, 290. — Version française de R. Simon, 311. — Reproche qu'il fait à Origène, 511. — Caractère des comment. de Théodoret, 512. — Utilité des comment. des rabbins, 506; — éloge de ceux de Mariana, 517. — Erreurs sur l'authent. du *Pentat.*, III, 11, 55. — Auteur du liv. de *Josué*, 160. — Opinion sur le comment. de ce liv. par Sérarius, 183; — de Tostat sur le *Pentat.*, 138; — d'Augustin Steuchus d'Eugubio, 139; — de celui des *Juges*

par Pierre Martyr, 202; — de *Job* par Codurc, 480. — Plan du *Cant. des cant.*, V, 65. — Sens attaché par les apôtres aux prophéties de l'Anc.-Test. citées par eux, I, 363. — Caractère de la langue des auteurs du Nouv.-Test., 529. — St Matthieu a composé son Évangile en hébr., V, 113; — St Marc n'a pas écrit en latin, 136, 137; — lieu où il a composé son Évangile, 141, 142. — Intégrité des *Évangiles*, 281. — Analyse de la Concorde de St Augustin, 339. — Comment. de St Hilaire et de St Augustin sur *St Matthieu*, 348, 351; — de St Ambroise sur *St Luc*, 350. — Chânes et scholies grecques, 353. — Comment. d'Œcuménien sur les *Évangiles*, attribué à Euthymius, 354; — scholies de Jean Gagnée, 355; — Comment. du cardinal Tolet, 356; — du P. Mariana, 357; — de Corneille Lapière, 359; — de Jansénius d'Ypres, 360; — de Ribera sur *Osée*, IV, 417. — Homélies de St Jean Chrysostome et de Bède sur les *Actes*, V, 452, 453. — Comment. de Calvin sur ce liv., 457; — de Baudoin Walæus et de Lightfoot, 458, 459; — de Théodoret sur les *Épit. de St Paul*, VI, 57; — de Théophylacte, 58; — de St Augustin, 60; — de Pierre Lombard, 61; — du cardinal Sadolet, 62; — du cardinal Tolet, 63; — de Corneille Lapière, 66. — Motif qui a fait appeler sept *Épit. canoniques*, 283. — Attaque contre l'intégrité de la 1^{re} de *St Jean*, 383, 391.

SIMONIDES (*Simon*). — Son comment. sur *Joël*, IV, 426.

SIMSON (A.). — Son comment. sur la 2^e *Épit. de St Pierre*, VI, 373.

SIONITE (G.). — Il coopéra à la Polyglotte de Le Jay, I, 334.

SIRMOND. — Prix qu'il attachait à la connaissance de l'hébr., I, 166.

SIXTE de Sienne. — Utilité de sa *Bibliothèque*, I, xiv, 510, 516. — Caractère des comment. de St Hilaire et de Théodoret sur les *Épit. de St Paul*, VI, 57.

SIXTE V. — Il a fait corriger la Vulgate d'après le texte hébr., I, 164, — et imprimer la Bible en exécution du décret du concile de Trente, 260, 261, 271.

SIXTINUS AMAMA. — Genre de ses travaux, I, xiv.

SMITH. — David n'est pas auteur de tous les *Psaumes*, V, 12.

SMITS (G.). — Sa version hollandaise, I, 303.

SONCIN. — Son édit. de la Bible hébraïque est fondamentale, I, 418, 423.

SOPHRONIUS. — Il a traduit en grec, d'après la Vulgate, une partie des traductions qu'il avait faites sur l'hébr., I, 255.

SOTO DE CATHARIN. (V. CATHARIN.)

SOZOMÈNE. — Traité d'un oracle des païens, IV, 46. — Soins de la primitive Église de conserver les *Évangiles intègres*, V, 262.

SPANHEIM. — Différence entre le style de l'*Épit. aux Hébr.* et celui de *St Luc*, VI, 274. — Lieu où St. Pierre écrivit sa 1^{re} *Épit.*, 328.

SPENCER (J.). — Origine des néométries des Hébr., II, 627. — Authent. du *Pentat.*, III, 36.

SPINOSA. — Les liv. historiques ne sont pas inspirés, I, 22. — Ses erreurs sur l'inspiration de l'Écrit. sont combattues par toutes les Églises réformées, 38. — Ses opinions fausses et dangereuses

sur le canon, 67, 74, 82, 83 ; — sur l'authent. du *Pentat.*, III, 10 ; — sur la divinité du liv. des *Rois*, 229 ; — sur l'authent., la divinité et la véracité des *Paralip.*, 267 (*note*), 271 ; — sur l'auteur des liv. d'*Esdras* et de *Néhémie*, 284, 298 ; — sur la divinité de celui de *Job*, 462 ; — sur l'authent. des prophéties d'*Isaïe*, IV, 69 ; — de *Jérémie*, et leur divinité, 177, 178, 184 ; — d'*Ezéchiel*, 246 ; — de *Daniel*, 290. — Epoque où fut écrit le liv. d'*Esther*, 406.

SPITTLER. — Objet de sa dissertation sur le 60^e canon du concile de Laodicée, VI, 302 (*note*).

SPOHN. — Omissions dans la version grecque actuelle des prophéties de *Jérémie*, IV, 159. — Ses comment. sur ce prophète, 201.

SPRECHER (J.-D.). — Son comment. sur *Nahum*, IV, 545 ; — sur *Habacuc*, 562.

STAENDLIN. — Les actions symboliques des prophètes n'ont eu rien de réel, IV, 17. — Authent. du liv. de *Daniel*, 292.

STANGE (T.-F.). — Son comment. sur les *Psaumes*, V, 36.

STARCK (*Le baron de*). — Erreurs des rationalistes allemands, I, xx, 537.

STARCK (*Jean-Frédéric*). — Son comment. sur *Ezéchiel*, IV, 280.

STEIGER. — Son comment. sur la 1^{re} *Epit. de St Pierre*, VI, 348.

STEUCHUS D'EUGUBIO (*Augustin*). — Ses comment. sur le *Pentat.*, III, 139 ; — sur *Job*, 479.

STUEBEL. — Il est favorable à la révélation, I, 545.

STIERNHJELM (G.). — Ses *Evangiles* polyglottes, I, 336.

STRABON. — Division de la Médie, II, 8. — Origine de la circoncision, 439 ; — de la lèpre, 477. — Authent. du *Pentat.*, III, 33. — Objection tirée de ses ouvrages contre la réalité de l'histoire de *Tobie*, 316. — Émigrations des Grecs en Asie, IV, 353. — Notes sur la ville de Colosses, VI, 155. — État de la Babylone d'Égypte au temps de Jésus-Christ, 325.

STRAUSS. — Ses attaques contre l'authent. des *Evangiles*, V, 168, 254.

STRESOW (C.-F.). — Intégrité de la 1^{re} *Epit. de St Jean*, VI, 393.

STRIGÉLIUS (V.). — Ses comment. sur *Ruth*, III, 214 ; — les *Rois*, 248 ; — *Judith*, 393 ; — *Job*, 482 ; — les *Machabées*, 516 ; — *Jérémie*, IV, 200 ; — *Ezéchiel*, 280 ; — *Daniel*, 396 ; — *Osee*, 419 ; — les *Proverbes*, V, 48.

STUCK (J.-C.). — Son comment. sur *Osee*, IV, 425.

STUNICA OU ZUNICA (*Didacus de*). — Son comment. sur *Job*, III, 481 ; — sur *Zacharie*, IV, 618.

STUNICA (*Lopez de*). (V. LOPEZ.)

SUÉTONE. — Supplice du fouet chez les Rom., II, 545 ; — de la scie, 550. — Trait apocryphe de l'oracle de Delphes, IV, 45. — Authent. et véracité des *Actes*, V, 310, 401, 404. — Conformité de ce qu'il dit avec le récit des évangélistes, 220.

SUIDAS. — *Job* est auteur du liv. qui porte son nom, III, 458. — Trait apocryphe de l'oracle de Delphes, IV, 45. — Philon n'est pas auteur du liv. de la *Sagesse*, V, 91.

SULPICE SÈVÈRE. — Etendue de la science de St Jérôme, I, 229. — Réalité de l'histoire de *Judith*, III, 351.

SURENHUSIUS (G.).— Coutume des Juifs dans l'interprétation du Nouv.-Test, VI, 43.

SVANBORG (A.).— Son comment. sur *Joël*, IV, 457.

SYLVEIRA (*Jean de*).— Son comment. sur les *Actes*, V, 456.

SYLVIUS (F.).— Son comment. sur les quatre premiers livres de Moïse, III, 142.

SYMMAQUE.— Sens du mot Testament appliqué à l'Écrit.-Ste., I, 3. — Défauts et qualités de sa version, 275, 412; IV, 62. — Son autorité pour connaître la véritable signification des mots hébr., 424, 431, 526, 530.

SZATTMANN (*Sam.*).— Son comment. sur l'*Épît. de St Jude*, VI, 417.

T

TACITE.— Fertilité de la Palestine, II, 39. — Origine de la lèpre, 477. — Authent. du *Pentat.*, III, 33; — objection contre la véracité du *Pentat.*, et rép., 94. — Véracité des *Évangiles*, V, 310.

TAMACH (*Abr.*).— Son comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 83.

TANNERUS.— Le concile de Trente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, I, 268.

TARNOVIUS (J.).— Son comment. sur les petits prophètes, IV, 422.

TATIEN.— Authent. du *Pentat.*, III, 32; — des *Évangiles*, V, 180, 186. — Sa concorde des *Évangiles*, 336. — Évangile apocryphe de Tatién, 230.

TAVERNIER.— Tour qu'on tenté d'enlever avec des cordes, II, 584.

TELLER (G.-A.).— Son comment. sur les *Proverbes*, V, 48.

TENA (L.).— Son comment. sur l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 64.

TERTULLIEN.— Divinité de l'Écrit.-Ste., I, 33, 35. — L'Écrit. n'est pas nécessaire à tous, 317. — Sens spirituel, 351. — Esdras est auteur du canon des Juifs, 82. — Il n'appartient qu'à l'Église de proposer un canon des liv. saints, 118. — Réalité de l'histoire de *Judith*, III, 353, 357; — divinité de ce liv., 383; — des liv. des *Machabées*, 505. — Supplice de *Jérémie*, IV, 150. — Ce prophète est auteur de la lettre qui forme le chap. vi du liv. de *Baruch*, 220; — divinité de ce liv., 231. — Passages d'*Ezéchiel* que nous n'avons pas, 246 (*note*). — But de l'*Évangile de St Matthieu*, V, 131. — Authent., intégrité et véracité des *Évangiles*, 170, 189, 242, 247, 262, 265, 310. — Grand nombre de chrétiens de son temps, 304. — Son comment. sur les *Évangiles*, 347. — Authent. et véracité des *Actes*, V, 383, 398, 420. — Authent. et divinité des *Épît. de St Paul*, VI, 13, 31. — St Barnabé est auteur de celle *aux Hébr.*, 253, 256, 260. — Passages cités de l'*Épît. cathol. de St Jacques*, 301. — Authent. de la 1^{re} de *St Pierre*, 335. — Intégrité de la 1^{re} de *St Jean*, 385, 389; — authent. de la 2^e et de la 3^e du même apôtre, 404; — de celle de *St Jude*, 413. — Époque où fut écrite l'*Apocal.*, 422; — son auteur, 427.

THALUS.— Véracité des *Évangiles*, V, 309.

THEILE.— St Marc a écrit d'après St Luc, V, 154 (*note*).

THEINER (J.-A.). — Son comment. sur *Osée*, IV, 418.

THÉODORE DE MOPSUESTE. (V. MOPSUESTE.)

THÉODORET. — Sens spirituel de l'Écrit., I, 351. — Esdras est auteur du canon des Juifs, 82. — Inspiration des prophètes, 36. — Auteur du liv. de *Josué*, III, 160. — Existence de l'oracle de Delphes au iv^e siècle, IV, 46. — David est auteur de tous les Psaumes, V, 12. — Objet du *Cant. des cant.*, 67. — Authent. des *Évangiles*, 186. — Lieu où fut écrite l'Épît. aux *Rom.*, VI, 73, — celle aux *Galat.*, 111; — la 1^{re} à *Timothée*, 180; — celle à *Tite*, 206; — nombre de celles aux *Cor.*, 83. — Époque où fut écrite celle aux *Éphés.*, 131. — A qui fut adressée celle aux *Hébr.*, 228; — elle a été écrite en hébr., 333. — St Paul a prêché à Colosses, 155. — Motif qui a fait appeler sept Epît. *catholiques*, 282. — Caractère des comment. de Théodoret, I, 387, 395, 512. — Ses questions ou comment. sur le *Pentat.*, III, 137; — sur *Josué*, 181; — sur les *Juges*, 201; — sur les *Rois*, 245; — sur *Isaïe*, 136; — sur *Jérémie*, 198; — sur *Ézéchiël*, 278; — sur *Daniel*, 395; — sur les *Psaumes*, V, 29; — sur le *Cant. des cant.*, 80; — sur les *Epît. de St Paul*, VI, 57.

THÉODOTE, disciple de Valentin. — Authent. des *Évangiles*, V, 194.

THÉODOTION. — Époque où vivait cet auteur, I, 275; — qualités de sa version, 276, 412; — son autorité pour connaître la véritable signification des mots hébr., 424, 526, — et ceux du Nouv.-Test., 530. — Sens du mot Testament appliqué à l'Écrit.-Ste, 3. — Sa version d'*Isaïe*, IV, 62; — de *Baruch*, 204, 215; — de *Daniel*, 284. — Il n'a pas écrit la version grecque du liv. de *Judith*, III, 346.

THÉODULPHE. — Rang qu'ont occupé les *Actes des Apôtres* dans la Bible, V, 365.

THÉOPHILE, évêque d'Antioche. — Authent. des *Évangiles*, V, 172; — ses comment. sur les *Évangiles*, 336, 346. — Authent. des *Epît. de St Paul*, VI, 13; — leur divinité, 30.

THÉOPHYLACTE. — Erreurs dans son édition, I, 461; — caractère de ses comment., 395, 513; — ses comment. sur *Osée*, *Habacuc*, *Jonas*, *Nahum*, *Michée*, IV, 416, 508; — sur les *Évangiles*, V, 354; — sur les *Epît. de St Paul*, VI, 58. — St Matthieu a écrit son *Évangile* en hébr., V, 114; — but de ce liv., 131. — L'Épît. aux *Hébr.* a été écrite en hébr., VI, 333; — à qui fut-elle adressée, 228. — Nombre de celles aux *Cor.*, 83; — lieu où fut écrite celle à *Tite*, 207.

THÉVENOT. — Effets du vent particulier à la Palestine, II, 43.

THIÈS. — Erreurs de ses comment., I, 537; — ses comment. sur les *Actes*, V, 459.

THILON. — Son comment. sur la *Sagesse*, V, 100.

THOLUCK. — Il est favorable à la révélation, I, 545.

THOMAS D'AQUIN (ST). — Valeur du sens spirituel pour prouver une vérité, I, 361; — usage qu'il a fait des comment. des rabbins, 506. — Fêtes d'Esther et de Judith, III, 362. — Ses comment. sur les *Évangiles*, V, 354; — sur les *Epît. de St Paul*, VI, 61.

- THOMAS D'HÉRACLÉE. — Il a revu la version dite *Philoxénienne*, I, 289.
- THOMASSIN (*Le P.*). — Prix qu'il attachait à la connaissance de l'hébr., I, 166.
- THOMASSIN (C.). — Son comment. sur *Judith*, III, 393.
- THOU (*Jacq.-Aug. de*). — Son comment. sur *Joël*, *Amos* et *Abdias*, IV, 475.
- THOYNARD (N.). — Sa concorde des *Évangiles*, V, 341.
- TILLEMONT. — Authent. des *Évangiles*, V, 247. — Distinction entre St Marc et Jean Marc, 134. — Époque où le premier écrivit son Évangile, 140; — où furent écrites les *Épit. de St Paul*, VI, 35, 131, 157, 210; — qu'étaient les Galates, 106.
- TINGSTADIUS (J.-A.). — Son comment. sur *Habacuc*, IV, 563.
- TIRIN. — Caractère de ses comment., I, 517. — Époque de la mort d'Antiochus, III, 503.
- TITE-LIVE. — Ses erreurs géographiques comparées à l'exactitude des évangélistes, V, 216; — détails historiques conformes, 220. — Contradiction entre deux passages, 249 (*note*).
- TITELMANN (F.). — Ses comment. sur *Job*, III, 479; — sur l'*Ecclésiaste*, V, 61; — sur le *Cant. des cant.*, 80.
- TITTSAQ OU TEITSAQ (J.). — Ses comment. sur *Ruth*, le *Cant. des cant.*, les *Lamentations*, l'*Ecclésiaste* et *Esther*, III, 215; IV, 203; — sur *Daniel*, 399; — sur les *Psaumes*, V, 37.
- TODROS. — Son ouvrage critique sur le *Pentat.*, I, 406.
- TOELNER. — Ses attaques contre l'inspiration de l'Écrit., I, 22, 535; — ses erreurs sont combattues par toutes les Églises, même hérétiques, 38.
- TOLET (*Le cardinal*). — Son comment. sur les *Évangiles* de St Jean et de St Luc, V, 356; — sur les *Éptt. de St Paul*, VI, 63. — Jésus-Christ portait une chaussure, II, 382.
- TOSTAT (A.). — Son comment. sur le *Pentat.*, III, 138; — sur *Josué*, 182; — sur les *Juges*, 201; — sur *Ruth*, 213; — sur *St Matthieu*, V, 355.
- TOURNEMINE (*Le P.*). — Époque de la mort d'Antiochus, III, 503. — Réfutation des objections contre le liv. de *Baruch*, IV, 240.
- TREMINUS (J.). — Son comment. sur *Jonas*, IV, 509.
- TRINIUS (J.-A.). — Son comment. sur *Zacharie*, IV, 619.
- TROTTI ou *Trottie* (J.). — Principe d'interprétation de l'*Apocal.*, VI, 432; — comment. sur ce liv., 464.
- TRYPHON. — Intégrité du texte hébr. de l'Anc.-Test., I, 174.
- TUDESCHI. — Il a revu la version italienne de Brucioli, I, 300.
- TUNSTALL (J.). — Attaque contre l'authent. de quelques lettres de Cicéron, IV, 98.
- TUSCAN (*Séb.*). — Son comment. sur *Joël*, IV, 454; — sur *Jonas*, 508.
- TWESTEN. — Il est favorable à la révélation, I, 545.

U

- UBERTIN *de Casal*. (V. CASAL).
- UHLAND (L.-J.). — Ses comment. sur *Osée*, IV, 425; — *Amos*, 476.

ULPHILAS.—Il est auteur de la version gothique, I, 297. — Autorité de cette version pour la critique du Nouv.-Test., 456, 459.

ULPIEN.—Authent. et véracité des *Actes*, V, 409.

UMBREIT (F.-G.-C.).— Ses comment. sur *Job*, III, 485; — sur les *Proverbes*, V, 49; — sur l'*Ecclésiaste*, 62; — sur le *Cant. des cant.*, 83.

URSIN ou *Ursinus* (J.-H.). — Son comment. sur *Osée*, IV, 425; — sur *Nahum* et sur *Abdias*, 545; — sur *Zacharie*, 618; — sur *Malachie*, 630.

USCAN.—Il a corrigé la version arménienne, I, 296.

USSÉRIUS, *Usser* ou *Ussher*. — Objet de ses travaux, I, xiv. — Sa chronologie du liv. des *Juges*, III, 187. — Sa version du liv. d'*Esther*, 395. — Véracité des liv. des *Machabées*, 498. — Epoques où furent écrites les *Épît. de St Paul*, VI, 35, 75. — Lieu où fut composée celle *aux Galates*, 112. — St Pierre a prêché à Rome, 330.

UWÉNUMS (J.-B.). — Son comment. sur *Jonas*, IV, 509.

V

VALENTIN (hérétique). — Authent. des *Évangiles*, V, 196, 198.

VALÈRE (*Cyprien de*). — Son édit. espagnole de la Bible, I, 301.

VALÉRIUS (*Samuel, fils de Juda*). — Son comment. sur *Daniel*, IV, 399.

VALLARSI. — Ses remarques suffisent pour faire distinguer dans la Vulgate actuelle ce qui appartient à St Jérôme, I, 258, 259.

VALLE (L.). — Son comment. sur les *Actes*, V, 456.

VALLÉNIUS (J.). — Son comment. sur la *Sagesse*, V, 99.

VALLIUS (G.). — Son comment. sur *Aggée*, IV, 579.

VAN-DALE. — Fourberie des oracles des païens, IV, 47.

VAN DER HOOGT. — Son édit. corrigée de la Bible en hébr., I, 406, 418.

VAN DER PALM (J.-A.). — Son comment. sur l'*Ecclé.*, V, 62.

VAN DER SCHUUR (*André*). — Sa version hollandaise, I, 303.

VAN GORCUM (J.). — Son comment. sur les *Épît. de St Paul*, VI, 65.

VAN HOVE (P.). — Sa version hollandaise, I, 304.

VAN TILL (*Salomon*). — Ses comment. sur *Habacuc*, IV, 562; — sur *Malachie*, 630; — sur les *Psaumes*, V, 36. — Époque où fut composée l'*Épît. aux Galates*, VI, 108.

VAN WINGHE. — Son édit. hollandaise de la Bible, I, 303.

VAREN (A.). — Son comment. sur *Daniel*, IV, 397; — sur *Aggée*, sur *Zacharie* et sur *Malachie*, 580; — sur l'*Ecclé.*, V, 62.

VATABLE. — Ses notes à l'édit. de la Vulgate de Robert-Estienne, I, 264. — Sa Bible polyglotte, 332. — Usage qu'il a fait des comment. des rabbins, 506. — Ses comment. sur *Isaie*, IV, 138.

VATER. — Ses erreurs sur l'authent. du *Pentat.*, III, 10, 52. — Ses comment. sur le *Pentat.*, 150; — sur *Amos*, IV, 477.

VAVASSEUR, ou *Wavassor* (F.). — Son comment. sur *Job*, III, 481; — sur *Osée*, IV, 418.

- VAUX (*Pierre de*). — Sa version française, I, 304.
- VÈGA (A.). — Le concile de Trente n'a pas préféré la Vulgate aux textes originaux, I, 267.
- VÈGA (C. de). — Son comment. sur les *Juges*, III, 202.
- VEIL (Ch.-M. de). — Ses comment. sur les petits prophètes, IV, 421; — sur le *Cant. des cant.*, V, 82; — sur les *Actes*, 458.
- VELDIUS. — Son comment. sur *Daniel*, IV, 396.
- VELTRUSEN (J.-G.). — Son comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 82.
- VENCE (*L'abbé de*). — Origine de la science d'Esdras, I, 86. — Situation de la Phénicie, II, 5. — Mesures hébraïques réduites en décimales, 320. — Mérite respectif des versions de *Tobie*, III, 310 (*note*). — Époque à laquelle se rapporte l'histoire de *Judith*, 364. — Concordance des deux liv. canon. des *Machabées*, 493. — Différences entre les diverses versions de *Jérémie*, IV, 163. — Divinité des *Psaumes*, V, 18. — Dissertation sur les *Épît. de St. Paul*, VI, 68; — sujet de la 1^{re} de *St. Jean*, 378. (V. RONDET.)
- VENEMA (*Herm.*). — Ses comment. sur *Jérémie*, IV, 200; — sur *Daniel*, 397; — sur *Abdias*, 487; — sur *Malachie*, 630; — sur les *Psaumes*, V, 36.
- VERSCHUIR (J.-H.). — Son comment. sur *Jonas*, IV, 512.
- VERTEL (E.-F.-C.). — Son comment. sur les *Épît. de St. Jean*, VI, 397.
- VICTOR d'Antioche. — Il a confondu St Marc avec Jean Marc, V, 134.
- VICTOR, évêque de Capoue. — Sa chaîne sur les *Évangiles*, I, 514.
- VICTOR, évêque de Tunonès. — Objection contre l'intégrité des *Évangiles*, V, 283.
- VICTOR AURÉLIUS. (V. AURÉLIUS.)
- VICTORIN. — Authent. de l'*Épît. aux Hébr.*, VI, 246. — Époque où fut écrite l'*Apocal.*, 424; — comment. sur ce liv., 461.
- VIOIRE, évêque de Tapsé. — Intégrité de la 1^{re} *Épît. de St. Jean*, VI, 385.
- VILLALPAND (J.-B.). — Son comment. sur *Ezéchiel*, IV, 279.
- VILLEFROY (*L'abbé de*). — Exagération du nombre des sens littéraux, I, 341, 344.
- VINGENT DE LÉRINS. — Règle à suivre dans l'interprétation de l'Écrit. Ste, I, 398. — Principes qu'il a suivis dans ses comment., 508.
- VIRGILÉ. — Oracle de la sibylle de Cumes, IV, 56. — Ses erreurs géograph. comparées à l'exactitude des *Évangiles*, V, 216.
- VITE (V. de). — Intégrité de la 1^{re} *Épît. de St. Jean*, VI, 385.
- VITRINGA. — Divinité des prophéties d'*Isaïe*, IV, 125. — Cessation des prophéties chez les Hébr., 297. — Époque où vivait *Joël*, 428. — Ses comment. sur *Isaïe*, 141; — sur *Zacharie*, 618. — Critique du comment. de Bossuet sur l'*Apocal.*, VI, 463. — Le sien propre, 467.
- VOGEL (G.-J.-L.). — Son abrégé du comment. de Schultens sur *Job*, III, 484. — Objection contre l'authent. des prophéties d'*Ezéchiel*, IV, 253. — Son comment. sur les *Proverbes*, V, 48.

VOLBORTH (J.-C.).— Ses comment. sur *Ezéchiel*, IV, 280 ; — sur les petits prophètes, 422.

VOLNEY.— Ses objections contre l'authent. du liv. de *Daniel*, IV, 373 (*note*).

VOLTAIRE.— Objection contre l'authent. et la véracité du *Pentat.*, III, 49, 79 ; — des liv. des *Machabées*, 495 ; — contre la divinité de celui d'*Osée*, IV, 405 ; — du *Cant. des cant.*, V, 75 ; — contre la réalité de l'histoire de *Jonas*, IV, 494. — Défense du liv. de *Ruth* contre les attaques des déistes, III, 206 ; — beautés littér. de celiv. 207.

VORAGINE (J.).— Sa version italienne, I, 300.

VOSSIUS.— Objet de ses travaux, I, xiv. — Langue en usage au temps de Jésus-Christ, 158, 159. — Son opinion sur la corruption du texte hébr. actuel, 171 ; — sur l'authent. de la version des Septante, 198. — Il demande la réforme des manuscrits hébr., 405. — Erreur en fait de critique sacrée, 433.

W

WAHL (S.-F.-G.).— Ses comment. sur *Nahum* et *Habacuc*, IV, 546, 563.

WALAFRIDE-STRABON ou *Strabus.*— Il a introduit les gloses, I, 384. — Son comment. sur les *Evangiles*, V, 354.

WALL.— Lieu où fut écrite l'*Epit. aux Galates*, VI, 112. — Authent. de la 2^e de *St Pierre*, 364.

WALŒUS (Baudoin).— Son comment. sur les *Actes*, V, 458.

WALTON.— Genre de ses travaux, I, xiv. — Sa Polyglotte, 334. — L'étude de l'hébr. est moins longue que celle du grec, 169. — Authent. de la version des Septante, 200 ; — ils n'ont pas été inspirés, 205. — Opinion favorable à la Vulgate, 238. — Opinion sur les versions syriaques, 287. — Version arabe de *Job*, édit. grecque du Nouv.-Test., et version syriaque de l'*Ecclé.*, dans sa Polyglotte, 291, 446 ; V, 103. — Interpolation du texte hébr., 425.

WANSLEB.— Lieu où fut écrite la 1^{re} *Epit. de St Pierre*, VI, 327.

WARBURTON.— Authent. du *Pentat.*, III, 36. — Epoque où fut composé le liv. de *Job*, 458.

WARNEKROS.— Manière dont les Hébr. portaient les anneaux ou bagues, II, 389 (*note*). — Distinction entre les pauvres et les mendiants chez les Hébr., 463.

WATKE.— Ses erreurs sur l'authent. du *Pentat.*, III, 10.

WATSON (R.).— Authent. des prophéties de *Jérémie*, IV, 177.

WAVASSOR ou *Vavasseur.* (V. *VAVASSEUR.*)

WECKLEIN.— Ses erreurs sur les prétendus mythes de l'*Ecrit.*, I, 538.

WEISKE (B.).— Défense de l'authent. de quelques lettres et de quelques discours de Cicéron, IV, 99.

WEITENAUER.— Sa version latine, I, 299 ; — allemande, 302.

WELKER.— Authent. de l'*Epit. de St Jude*, VI, 414.

WERNSDORFF (G.).— Son comment. sur les *Machabées*, III, 517.

WESSELIUS (J.).— Son comment. sur *Malachie*, IV, 630.

WETSTEIN. — Utilité de son édit. grecque du Nouv.-Test., I, 531, 448. — Son opinion sur le manuscrit dit *San-Germanensis*, 443. — Authent. des *Evangelies*, V, 281; — de l'Épît. aux *Hébr.*, VI, 266. — Les manuscrits syriaques contiennent la 2^e Epît. de *St Pierre*, 361. — Attaque contre l'intégrité de la 1^{re} Epît. de *St Jean*, 383.

VETTE (*Guillaume Martin de*). — Genre de ses travaux, I, xiv. — Sa version allemande, 302. — Ses erreurs sur la canonicité des liv. saints, 68, 74, 84; — sur la clôture du canon des Juifs, 74; — sur l'authent. du *Pentat.*, III, 10. — Epoque où a dû être composé le liv. de *Ruth*, 210; — ce liv. n'est point une fiction, 211. — Les *Paralip.* ne sont ni authent. ni véridiques, 259, 264. — Opinion sur l'auteur de quelques parties des liv. d'*Esdras*, 285, 298. — Epoque où vivait *Isaïe*, IV, 60; — authent. de ses prophéties combattue, 69, 84, 97; — ainsi que celle du liv. de *Baruch*, 207, 212, 241; — d'une partie de celui de *Daniel*, 291, 296, 306, 309, 346, 347. — Sens de la vision du 4^e empire, 369 (*note*). — Authent. de celles de *Jérémie*, 176; — caractère de leur style, 193; — authent. de celles d'*Ezéchiël*, 247, 249, 261; — du liv. d'*O-sée*, 404 (*note*), 405. — Caractère du style d'*Ezéchiël*, 272; — de *Joël*, 450; — d'*Amos*, 473; — d'*Abdias*, 483; — de *Michée*, 527; — de *Nahum*, 540; — de *Sophonie*, 570; — d'*Aggée*, 577; — de *Zacharie*, 613; — de *Malachie*, 627; — des *Proverbes*, V, 46. — Etendue de la science d'*Amos*, IV, 465. — Epoque où furent écrites les prophéties de *Zacharie*; — leur auteur, 586, 591, 603; — composition de celles de *Malachie*, 624. — Epoque à laquelle remontent quelques *Psaumes*, V, 16. — Auteur du liv. de la *Sagesse*, 91. — St Marc a écrit d'après St Luc, 154 (*note*). — Doutes sur l'authent. des *Actes*, 380; — époque où ils furent composés, 423. — Authent. de la 1^{re} Epît. de *St Pierre*, VI, 336; — de la 1^{re} de *St Jean*, 382; — son style, 394, 405, 486. — Estime des écrivains ecclés. pour l'Épît. de *St Jude*, 413. — Comment. sur les *Paralip.*, III, 278; — sur les *Psaumes*, V, 37.

WHELOC (A). — Son édit. d'une des versions persanes, I, 294.

WHISTON (W.). — Sa concorde des *Evangelies*, V, 344; — son comment. sur les Epît. de *St Jean*, VI, 397.

WHITE. — Sa concorde des *Evangelies*, V, 344.

WHITLEY. — Epoque où furent écrites les 2^e et 3^e Epît. de *St Jean*, VI, 401.

WICELLIUS (G.). — Son comment. sur *Aggée*, IV, 579.

WIDMANSTAD. — Son édit. syriaque de la Bible, I, 288.

WILDIVS (*Adam*). — Son comment. sur *Nahum*, IV, 546.

WILKIUS. — Son édit. d'une version copte ou égyptienne, I, 294.

WILLIUS (B.). — Son comment. sur *Aggée*, IV, 580.

WILSON. — Absurdité du système historique des Hindous, I, 9.

WINDISCHMANN (F.). — Authent., mérite de la 2^e Epît. de *St Pierre*, et comment., VI, 357, 364, 368, 372.

WINER. — Caractères de la version samaritaine, I, 281. — Qualités et défauts de son *Dictionnaire hébr.*, 528. — Authent. des prophéties de *Jérémie* et d'*Ezéchiël*, IV, 176, 247. — Langue que parlait *Daniel*, 349. — L'histoire de *Jonas* n'est pas réelle, 494.

- WISEMAN (*Nicolas*). — Ses extraits de la version syriaque dite de Jérusalem, I, 457. — Intégrité de la 1^{re} Epit. de *St Jean*, VI, 391.
- WIT (*Ægidius de*). — Sa version hollandaise, I, 303.
- WITSIUS. — Objet de ses travaux, I, xiv. — Lieu où fut écrite l'Épît. aux *Galates*, VI, 112. — Son comment. sur celle de *St Jude*, 418.
- WITTAKER. — Genre de ses travaux, I, xiv.
- WITZLEBEN. — Son comment. sur les *Proverbes*, V, 48.
- WOKENIUS (F.). — Ses comment. sur le *Cant. des cant.*, V, 82; — sur *Aggée*, 580.
- WOLDER (J.). — Ses comment. sur les petits prophètes, IV, 422.
- WOLFF. — Opinion sur le comment. des *Rois* par Isaac fils de Simon, III, 250, — et sur ceux d'*Esdras* et de *Nehemie* par Joseph fils de don David Aben-Jachia, 295. — Attaque contre l'authent. de quelques discours et de quelques lettres de Cicéron, IV, 99. — Comment. sur les petits prophètes, 426, 564. — A qui fut écrite la 1^{re} Épît. de *St Pierre*, VI, 321.
- WOLFSOHN. — Ses remarques jointes à la traduction allemande du *Cant. des cant.* de Mendelssohn, V, 83.
- WOLZOGEN. — Attaque contre l'intégrité de la 1^{re} Epit. de *St Jean*, IV, 383.
- WORMIUS (*Olavus*). — Défense de l'authent. de quelques discours et de quelques lettres de Cicéron, IV, 99.

X—Z

- XÉNOPHON. — Description des chariots de guerre, II, 571. — Vénéralité du liv. de *Daniel*, IV, 318, 320, 326.
- XIMÉNÈS (*Le cardinal*). — Sa Polyglotte, I, 331, 418, 423, 445, 395; V, 102.
- ZACHARIE (G.-T.). — Son comment. sur les *Épît. cathol.*, VI, 316.
- ZAHN. — Son édit. de la version gothique, I, 297.
- ZAMORA. — Il coopéra à la Polyglotte du cardinal Ximénès, I, 331.
- ZANGE (F.-E.). — Sa traduction allemande des sentences de Jésus fils de Sirach sur l'*Eccli.*, V, 109.
- ZIEGLER (V.-C.-L.). — Son comment. sur les *Proverbes*, V, 49.
- ZIRREL (G.). — Epoque où fut écrit le liv. de l'*Ecclesiaste*, V, 58.
- ZORAB. — Ses deux édit. de la version arménienne, I, 296.
- ZOROASTRE. — Fut-il auteur du *Zend-Avesta*; ce liv. ne serait pas antérieur au *Pentat.*, I, 8.
- ZOZIME. — Oracle de Vénus Aphacite, IV, 46.
- ZUNIGA. (V. STUNICA.)
- ZWINGLE. — Son comment. sur *Jérémie*, IV, 199.

TABLE.

Avis.....	v
SEPTIÈME SECTION. INTRODUCTION PARTICULIÈRE AUX ÉPÎTRES DE SAINT PAUL.....	1
CHAPITRE I. Des Épîtres de saint Paul en général.....	4
ART. I. De l'authenticité des Épîtres de saint Paul.....	<i>Ib.</i>
ART. II. De la divinité des Épîtres de saint Paul.....	28
ART. III. De l'ordre des temps dans lequel furent composées les Épîtres de saint Paul.....	33
ART. IV. Des difficultés particulières aux Épîtres de saint Paul.	36
§ I. Des principales sources des difficultés particulières aux Épîtres de saint Paul.....	<i>Ib.</i>
§ II. Des moyens de lever les difficultés particulières aux Épîtres de saint Paul.....	39
ART. V. Du style et de l'élocution des Épîtres de saint Paul...	43
ART. VI. Des commentaires des Épîtres de saint Paul.....	56
§ I. Des commentateurs catholiques.....	<i>Ib.</i>
§ II. Des commentateurs protestans.....	69
CHAP. II. De l'Épître de saint Paul aux Romains.....	71
ART. I. Du texte original de l'Épître de saint Paul aux Romains.	72
ART. II. Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul aux Romains.....	73
ART. III. De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Paul aux Romains.....	76
ART. IV. Des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul aux Romains.....	78
CHAP. III. Des Épîtres de saint Paul aux Corinthiens.....	82
ART. I. De la première Épître de saint Paul aux Corinthiens...	84
§ I. Du lieu et du temps où fut composée la première Épître de saint Paul aux Corinthiens.....	<i>Ib.</i>
§ II. De l'occasion et du sujet de la première Épître de saint Paul aux Corinthiens.....	86
§ III. Des beautés littéraires de la première Épître de saint Paul aux Corinthiens.....	89
ART. II. De la deuxième Épître de saint Paul aux Corinthiens..	94
§ I. Du lieu et du temps où fut composée la deuxième Épître de saint Paul aux Corinthiens.....	<i>Ib.</i>

§ II. De l'occasion et du sujet de la deuxième Épître de saint Paul aux Corinthiens.....	95
§ III. Des beautés littéraires de la deuxième Épître de saint Paul aux Corinthiens.....	96
CHAP. IV. De l'Épître de saint Paul aux Galates.....	106
ART. I. Du temps et du lieu où fut composée l'Épître de saint Paul aux Galates.....	108
ART. II. De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Paul aux Galates.....	112
ART. III. Des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul aux Galates.....	115
CHAP. V. De l'Épître de saint Paul aux Éphésiens.....	118
ART. I. Des personnes auxquelles fut adressée l'Épître qui porte le nom des Éphésiens.....	120
ART. II. Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul aux Éphésiens.....	130
ART. III. Du sujet, de l'occasion et du but de l'Épître de saint Paul aux Éphésiens.....	133
ART. IV. De l'authenticité de l'Épître de saint Paul aux Éphésiens.....	135
ART. V. Du style et des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul aux Éphésiens.....	140
CHAP. VI. De l'Épître de saint Paul aux Philippiens.....	144
ART. I. De l'unité de composition dans l'Épître de saint Paul aux Philippiens.....	145
ART. II. Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul aux Philippiens.....	148
ART. III. De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Paul aux Philippiens.....	151
ART. IV. Du style et des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul aux Philippiens.....	152
CHAP. VII. De l'Épître de saint Paul aux Colossiens.....	154
ART. I. Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul aux Colossiens.....	156
ART. II. De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Paul aux Colossiens.....	157
ART. III. Des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul aux Colossiens.....	160
CHAP. VIII. Des Épîtres de saint Paul aux Thessaloniens....	161
ART. I. De la première Épître de saint Paul aux Thessaloniens.	162
§ I. Du lieu et du temps où fut composée la première Épître de saint Paul aux Thessaloniens.....	<i>Ib.</i>

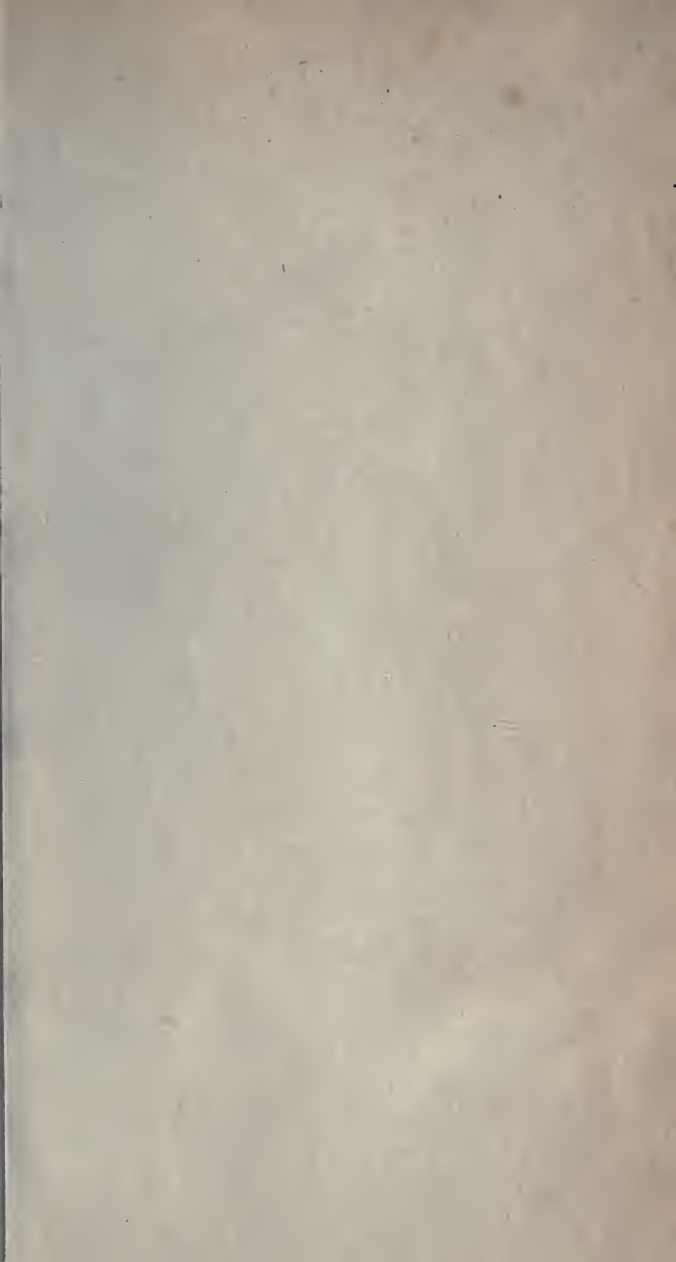
§ II. Du sujet et du but de la première Épître de saint Paul aux Thessaloniens.....	164
§ III. Des beautés littéraires de la première Épître de saint Paul aux Thessaloniens.....	165
ART. II. De la deuxième Épître de saint Paul aux Thessaloniens.	168
§ I. Du lieu et du temps où fut composée la deuxième Épître de saint Paul aux Thessaloniens.....	<i>Ib.</i>
§ II. De l'occasion et du sujet de la deuxième Épître de saint Paul aux Thessaloniens.....	170
§ III. De l'intégrité de la deuxième Épître de saint Paul aux Thessaloniens.....	171
§ IV. De la divinité et des beautés littéraires de la deuxième Épître de saint Paul aux Thessaloniens.....	177
CHAP. IX. Des Épîtres de saint Paul à Timothée.....	178
ART. I. De la première Épître de saint Paul à Timothée.....	179
§ I. Du lieu et du temps où fut composée la première Épître de saint Paul à Timothée.....	<i>Ib.</i>
§ II. De l'occasion et du sujet de la première Épître de saint Paul à Timothée.....	185
§ III. De l'authenticité de la première Épître de saint Paul à Timothée.....	187
§ IV. Des beautés littéraires de la première Épître de saint Paul à Timothée.....	193
ART. II. De la deuxième Épître de saint Paul à Timothée.....	194
§ I. Du lieu et du temps où fut composée la deuxième Épître de saint Paul à Timothée.....	<i>Ib.</i>
§ II. Du sujet et du but de la deuxième Épître de saint Paul à Timothée.....	198
§ III. De l'authenticité de la deuxième Épître de saint Paul à Timothée.....	199
§ IV. Des beautés littéraires de la deuxième Épître de saint Paul à Timothée.....	202
CHAP. X. De l'Épître de saint Paul à Tite.....	204
ART. I. Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul à Tite.....	205
ART. II. Du sujet et du but de l'Épître de saint Paul à Tite....	211
ART. III. De l'authenticité et de la divinité de l'Épître de saint Paul à Tite.....	212
ART. IV. Des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul à Tite.	215
CHAP. XI. De l'Épître de saint Paul à Philémon.....	216
ART. I. Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul à Philémon.....	217
ART. II. De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Paul à Philémon.....	218

ART. III. De l'authenticité et de la divinité de l'Épître de saint Paul à Philémon.....	<i>Ib.</i>
ART. IV. Des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul à Philémon.....	220
CHAP. XII. De l'Épître de saint Paul aux Hébreux.....	222
ART. I. De la nature de l'Épître de saint Paul aux Hébreux....	225
ART. II. Des personnes auxquelles fut adressée l'Épître de saint Paul qui porte le nom des Hébreux.....	227
ART. III. Du texte original de l'Épître de saint Paul aux Hébreux.....	233
ART. IV. Du lieu et du temps où fut composée l'Épître de saint Paul aux Hébreux.....	239
ART. V. Du sujet et du but de l'Épître de saint Paul aux Hébreux.	240
ART. VI. De l'authenticité de l'Épître de saint Paul aux Hébreux.	242
ART. VII. De la divinité de l'Épître de saint Paul aux Hébreux..	270
ART. VIII. Du style et des beautés littéraires de l'Épître de saint Paul aux Hébreux.....	274
HUITIÈME SECTION. INTRODUCTION PARTICULIÈRE AUX ÉPÎTRES CATHOLIQUES.....	281
CHAP. I. De l'Épître catholique de saint Jacques.....	282
ART. I. Des personnes auxquelles fut adressée l'Épître de saint Jacques.....	286
ART. II. Du temps et du lieu où fut composée l'Épître de saint Jacques.....	289
ART. III. De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Jacques.	292
ART. IV. De l'auteur de l'Épître attribuée à saint Jacques.....	293
ART. V. De la divinité de l'Épître de saint Jacques.....	300
ART. VI. Du style et des beautés littéraires de l'Épître de saint Jacques.....	309
ART. VII. Des commentaires de l'Épître de saint Jacques.....	314
§ I. Des commentateurs catholiques.....	<i>Ib.</i>
§ II. Des commentateurs protestans.....	316
CHAP. II. Des Épîtres catholiques de saint Pierre.....	319
ART. I. De la première Épître de saint Pierre.....	320
§ I. Des personnes auxquelles fut adressée la première Épître de saint Pierre.....	<i>Ib.</i>
§ II. Du lieu et du temps où fut composée la première Épître de saint Pierre.....	324
§ III. De l'occasion et du sujet de la première Épître de saint Pierre.....	331
§ IV. De l'authenticité et de la divinité de la première Épître de saint Pierre.....	334

§ v. Du style et des beautés littéraires de la première Épître de saint Pierre.....	339
§ vi. Des commentaires de la première Épître de saint Pierre..	346
ART. II. De la deuxième Épître de saint Pierre.....	348
§ I. Des personnes auxquelles fut adressée la deuxième Épître de saint Pierre.....	349
§ II. Du temps et du lieu où fut composée la deuxième Épître de saint Pierre.....	350
§ III. Du sujet et du but de la deuxième Épître de saint Pierre.	351
§ IV. De l'authenticité de la deuxième Épître de saint Pierre..	356
§ v. Du style et des beautés littéraires de la deuxième Épître de saint Pierre.....	370
§ VI. Des commentaires de la deuxième Épître de saint Pierre.	372
CHAP. III. Des Épîtres catholiques de saint Jean.....	373
ART. I. De la première Épître de saint Jean.....	<i>Ib.</i>
§ I. Des personnes auxquelles fut adressée la première Épître de saint Jean.....	374
§ II. Du temps et du lieu où fut composée la première Épître de saint Jean.	375
§ III. Du sujet et du but de la première Épître de saint Jean...	378
§ IV. De l'authenticité de la première Épître de saint Jean....	381
§ v. De l'intégrité de la première Épître de saint Jean.....	383
§ VI. Du style et des beautés littéraires de la première Épître de saint Jean.....	394
§ VII. Des commentaires de la première Épître de saint Jean...	396
ART. II. Des deuxième et troisième Épîtres de saint Jean.....	398
§ I. Des personnes auxquelles furent adressées les deuxième et troisième Épîtres de saint Jean.....	<i>Ib.</i>
§ II. Du lieu et du temps où furent composées les deuxième et troisième Épîtres de saint Jean.....	400
§ III. Du sujet et du but des deuxième et troisième Épîtres de saint Jean.....	402
§ IV. De l'authenticité des deuxième et troisième Épîtres de saint Jean.....	403
§ v. Des commentaires des deuxième et troisième Épîtres de saint Jean.....	406
CHAP. IV. De l'Épître catholique de saint Jude.....	408
ART. I. Des personnes auxquelles fut adressée l'Épître de saint Jude, du lieu et du temps où elle fut composée.....	410
ART. II. De l'occasion et du sujet de l'Épître de saint Jude....	411
§. De l'authenticité et de la divinité de l'Épître de saint Jude.	412
ART. III. Du style et des beautés littéraires de l'Épître de saint Jude.	415
ART. IV. Des commentaires de l'Épître de saint Jude.....	417

NEUVIÈME SECTION. INTRODUCTION PARTICULIÈRE A L'APOCALYPSE.....	418
CHAP. I. Du texte original de l'Apocalypse.....	419
CHAP. II. Du lieu et du temps où fut composée l'Apocalypse..	421
CHAP. III. De l'auteur de l'Apocalypse.....	422
CHAP. IV. De l'explication de l'Apocalypse.....	429
ART. I. Des principes à suivre et des règles à observer dans l'explication de l'Apocalypse.....	<i>Ib.</i>
§ I. Des principes à suivre dans l'explication de l'Apocalypse... ..	430
§ II. Des règles à observer dans l'explication de l'Apocalypse... ..	435
ART. II. Du véritable objet et du vrai sens de l'Apocalypse... ..	438
§ I. Du véritable objet de l'Apocalypse.....	<i>Ib.</i>
§ II. Du vrai sens de l'Apocalypse.....	441
CHAP. V. Du style et des beautés littéraires de l'Apocalypse... ..	452
CHAP. VI. Des commentaires de l'Apocalypse.....	459
ART. I. Des commentateurs catholiques.....	461
ART. II. Des commentateurs protestans.....	466
TABLE des <i>matières</i> contenues, des <i>personnages</i> et des <i>auteurs bibliques</i> cités dans cet ouvrage.....	468
TABLE des <i>auteurs</i> et des <i>personnages non bibliques</i> cités dans cet ouvrage.....	535

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.



BS 475 .G53 1839 v.6 SMC

Glaire, J. B.

Introduction historique et
critique aux livres de l'Anc

47232718

AXF-4004

